

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	iii
ABSTRACT	vi
TABLE DES MATIÈRES.....	ix
LISTE DES TABLEAUX.....	xv
LISTE DES FIGURES	xvii
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES.....	xviii
DÉDICACE	xxii
ÉPIGRAPHE.....	xxii
REMERCIEMENTS	xxiii
INTRODUCTION	1
Justification de l'étude	5
Éléments clés de l'étude	10
Objectif et organisation de la thèse	13
Objet de recherche	15
Justification de l'objet de recherche	16
Chapitre I Le problème du développement de la Gaspésie	21
1.1 Énoncé du problème	23
1.1.1 La sous-scolarisation	28
1.1.2 La stigmatisation.....	29
1.1.3 L'infrastructure diocésaine	30
1.1.4 La rénovation sociale	34
1.1.5 La mise à l'agenda du développement régional	35
1.1.6 L'objet de recherche par rapport aux travaux antérieurs	36
1.2 Question de recherche et hypothèse de travail.....	41
1.2.1 Positionnement théorique et question de recherche.....	41
1.2.2 Hypothèses de travail	43
Chapitre II Sociologie du développement et politiques publiques.....	45
2.1 Le cadre conceptuel et théorique	45
2.1.1 Les grands penseurs du développement	46
2.1.2 Sociologie du développement	60
2.1.3 Dimension économique du développement.....	63
2.1.3.1 Quelques approches du développement	65
2.1.3.2 Modèle de développement	87
2.1.4 La dimension politique du développement	95
2.1.4.1 L'influence partisane.....	99
2.2 Qu'est-ce qu'une politique publique?.....	100
2.2.1 Éléments constitutifs des politiques publiques	103
2.2.1.1 Identification formelle des politiques publiques	104

2.2.1.2 La mise en œuvre des politiques publiques : la décentralisation dans tous ses États	104
2.2.1.3 La décentralisation administrative	107
2.2.1.4 La délégation	108
2.2.1.5 La décentralisation politique	108
2.2.2 Cadre d'analyse des politiques publiques	109
2.2.2.1 Efficacité des politiques publiques	110
2.2.2.2 Le système d'acteurs dans l'élaboration des politiques	111
2.2.2.3 Modèle séquentiel de la politique publique	116
2.3 Conclusion	121
Chapitre III Cadre méthodologique	123
3.1 La monographie	123
3.2 La « pensée bricoleuse »	125
3.3 Instruments d'observation et collecte de l'information	127
3.3.1 L'observation documentaire	127
3.3.2 Les sources documentaires classiques	127
3.3.3 L'observation directe	129
3.3.4 L'observation indirecte	130
3.3.5 Des indicateurs sociographiques	131
3.3.6 Les journaux régionaux	132
3.3.7 L'objectif des entretiens compréhensifs	133
3.4 L'apparition du sujet, de l'agent et de l'acteur	133
3.5 Conclusion	134
Chapitre IV Genèse et persévérance du malaise gaspésien	136
4.1 Introduction	136
4.2 Une région en difficulté	138
4.3 Les Micmacs : l'économie de subsistance	138
4.4 Conflit entre Gaspésiens et Acadiens : réel ou imaginaire?	142
4.5 Présence française : développement vs peuplement	143
4.5.1 Des marchands venus d'Europe	143
4.5.2. Deux entrepreneurs s'imposent	146
4.5.3 Pierre-Denis de La Ronde	147
4.5.4 Denis Riverin, l'homme de la Gaspésie du Nord	148
4.6 La Gaspésie sous domination anglo-normande: l'empire Robin	150
4.6.1 Monopole et subordination	153
4.6.2 L'assujettissement par le <i>troc</i>	154
4.6.3 La Révolte	158
4.6.4 La répression	159
4.6.5 La société gaspésienne s'organise	160
4.7 Le malaise contemporain	161
4.7.1 La hantise du dépeuplement	164
4.7.2 Sentiment général de crise	165
4.7.3 Les Trente Glorieuses (1945-1975)	166
4.7.4 Le malaise prend forme	169

4.7.5 L'expression discursive de la crise	169
4.7.6 La grande marche de 1957	171
4.7.7 Forillon, le traumatisme.....	172
4.7.8 Chandler 1991	172
4.7.9 Sainte-Anne-des-Monts 2007	173
4.8 Conclusion	175
Chapitre V Sociographie de la région gaspésienne.....	178
5.1 De quelle région parle-t-on?	178
5.1.1 Gaspésie, une et divisible	181
5.1.2 La région géospatiale.....	185
5.1.3 Le multiethnicité gaspésienne	189
5.1.4 La région culturelle et identitaire	191
5.1.4.1 Pauvre, mais divertissante.....	203
5.1.5 La région économique et sociale.....	206
5.1.5.1 La région sociale	209
5.2 Sociographie	214
5.2.1 Le langage des chiffres.....	215
5.2.2 Une crise démographique	216
5.2.2.1 Indice de fécondité	218
5.2.2.2 Le vieillissement	219
5.2.2.3 Espérance de vie.....	222
5.2.3 Une crise économique	223
5.2.3.1 Les fondements de l'économie	224
5.2.3.2 Le produit régional brut.....	225
5.2.3.3 Le revenu disponible par habitant.....	226
5.2.3.4 Indicateurs de la population active.....	228
5.2.3.5 Indicateurs du niveau de scolarité de la population.....	237
5.2.4 Conclusion	246
Chapitre VI Les modèles économiques portant sur la Gaspésie jusqu'à la Révolution tranquille	247
6.1 Le catholicisme social.....	247
6.1.1 Ross, « le libérateur »	250
6.1.2 Désenclaver la péninsule	254
6.1.3 Formation des agriculteurs et des pêcheurs par l'action collective	257
6.1.4 L'arrimage de la terre et de la forêt	259
6.1.4.1 Plans Vautrin et Gordon-Rogers.....	263
6.1.5 Le rayonnement politique de Ross	266
6.2 La restauration sociale et le modèle minvillien.....	271
6.3 L'expérience de Grande-Vallée	282
6.4 Le Keynésianisme et les politiques publiques des années 1940 à 1960.....	287
6.4.1 Godbout et le réformisme libéral	289

6.4.2 Le règne de Maurice Duplessis	291
Chapitre VII Les modèles contemporains de développements	299
7.1 Des gestes d'émancipation	299
7.1.1 La Révolution tranquille (1960)	299
7.1.1.1 « Le début d'un temps nouveau »	300
7.1.1.2 Démocratisation de l'éducation	307
7.1.2 Modernisation de l'État et développement économique	310
7.1.3 « New public management » et « public value »	312
7.2 Le modèle économique du BAEQ	314
7.2.1 L'animation de la controverse	316
7.2.2 Gaspésie, la « sous-région »	319
7.2.3 Les « villages sacrifiés »	322
7.2.4 Politiques publiques et développement régional	329
7.3 Le gouvernement Bourassa I : La création d'emplois	333
7.3.1 Encadrer le développement	333
7.4 La concertation, développement par le bas	337
7.4.1 Des initiatives venues de l'Est	337
7.4.2 Le rôle du gouvernement fédéral dans le développement régional	339
7.5 Le modèle Higgins-Martin-Raynald (HMR)	345
7.5.1 Montréal, pôle de croissance	345
7.6 Le gouvernement René Lévesque	349
7.6.1 Développement économique et décentralisation	349
7.6.2 Lévesque, ministre d'État	353
7.6.3 La symphonie inachevée	356
7.6.4 Début de l'occupation du territoire : Les MRC	361
7.7 Le gouvernement Bourassa II : La concertation	367
7.7.1 L'entrepreneuriat régional	367
7.7.2 L'État Partenaire, <i>l'État Provigo</i>	370
7.8 La Réforme du ministre Picotte	371
7.8.1 L'État partenaire : Stratégies horizontales et verticales	371
7.8.2 Stratégie horizontale et verticale : l'ambiguïté	376
7.9 Gouvernement Parizeau	381
7.9.1 Développement par le bas	381
7.9.2 La société civile, acteur du développement local	383
7.9.3 Accueil favorable	384
7.10 Gouvernement Charest : réinventer l'État et la région	387
7.10.1 Nouveau paradigme : La région comme acteur	391
7.10.2 Le partenariat	392
7.10.3 Les CLD sous tutelle	393
7.10.4 Le CLD de la Haute-Gaspésie, version 2003	394

7.10.5 La Conférence régionale des Élus (CRÉ) ou la fin des illusions?	397
7.11 Pauline Marois sur les traces de Bernard Landry	399
7.11.1 Plan de relance: un engagement gouvernemental	401
7.11.2 La Stratégie économique du gouvernement Marois	405
7.11.2.1 Une approche sociale-démocrate?	409
7.11.2.2 Des exemples.....	410
7.12 Commentaires sur les fondements des politiques publiques.....	415
7.12.1 Continuité et rupture	415
7.12.2 Le développement local dans la tourmente des politiques publiques	417
7.12.3 En 2014, la rupture	420
7.12.4 Institutionnalisme et encadrement du développement.....	426
7.12.5 La construction du modèle institutionnel	428
Chapitre VIII Développement et innovation sociale : le retour de l'acteur	432
8.1 L'engagement des acteurs	433
8.1.1 La mission sociale des acteurs	435
8.1.2 L'orientation du développement selon la <i>TAE GÎM</i>	437
8.1.3 L'entrepreneuriat, une culture en développement	441
8.2 Innovation sociale et entrepreneuriat	447
8.3 L'entrepreneuriat social innovant	461
8.3.1 État du projet	467
8.4 Le modèle endogène.....	469
8.4.1 L'opposition <i>top-down</i> - <i>bottom-up</i>	476
8.4.1.1 Les étapes.....	480
8.4.1 Modèle hétérodoxe de développement	483
8.4.2 Changement de paradigme.....	485
8.5 Le tandem État-MRC.....	489
8.6 Le savoir local	490
8.7 La formation permanente	493
8.8 Le capital patient	494
8.8.1 Le réengagement de Desjardins en Gaspésie	498
8.9 Péréquation interrégionale et protection du territoire	503
8.9.1. Pauvreté et justice sociale	507
8.9.2 La protection du territoire	512
8.9.3 La politique nationale sur la ruralité.....	513
8.10 Conclusion	514
CONCLUSION GÉNÉRALE	517
BIBLIOGRAPHIE.....	530
ANNEXE I GUIDE D'ENTRETIEN DESTINÉ AUX ACTEURS DU MILIEU	570
ANNEXE II LISTE DES ACTEURS RENCONTRÉS	573
ANNEXE III MEMBRES DE LA TABLE D'ACTION EN ENTREPRENEURIAT GASPÉSIE- ÎLES-DE-LA-MADELEINE.....	576

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Statistiques relatives à certaines activités culturelles, GÎM et ensemble du Québec, 2012 & 2013	204
Tableau 2 Nombre d'établissements culturels de divers types, GÎM, 2012 & 2013	205
Tableau 3 Nombre d'établissements culturels par 100 000 habitants, régions adm. & ens. du Québec, 2013	205
Tableau 4 Population totale, taux d'accroissement annuel moyen et part de la pop. régionale, MRC de la GÎM et ensemble du Québec, 2001-2014	217
Tableau 5 Population par grand groupe d'âge et âge médian, MRC de la GÎM et ensemble du Québec, 2014	219
Tableau 6 Évolution de la population totale par municipalité, MRC de la Haute-Gaspésie	221
Tableau 7 Évolution de la population des MRC et des territoires équivalents de la région administrative de la GÎM, 2006-2031	222
Tableau 8 Revenu disponible par habitant, MRC de la GÎM et ensemble du Québec, 2009-2013	227
Tableau 9 Caractéristiques du marché du travail, GÎM et ensemble du Québec, 2002-2004 et 2012-2014	229
Tableau 10 Revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles, MRC de la GÎM et ensemble du Québec, 2011-2012	230
Tableau 11 Revenu médian après impôt selon le type de famille, GÎM, 2011-2012	231
Tableau 12 Nombre, taux et revenu d'emploi médian des travailleurs de 25 à 64 ans, MRC de la GÎM et ensemble du Québec, 2012 et 2013	232
Tableau 13 Revenu médian de la population, MRC de La Haute-Gaspésie, la Gaspésie-les-Îles et le Québec, selon le sexe, 2005.....	234
Tableau 14 Transferts gouvernementaux par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2013	235
Tableau 15 Revenu disponible par habitant, MRC de la GÎM et ensemble du Québec, 2009-2013	235
Tableau 16 Plus haut niveau de scolarité atteint chez les 15 ans et plus selon le sexe, MRC La Haute-Gaspésie, région GÎM et ensemble du Québec, 2006	238
Tableau 17 Plus haut niveau de scolarité atteint chez les 25-64 ans selon le sexe, MRC La Haute-Gaspésie, région GÎM et ensemble du Québec, 2006	239

Tableau 18 Taux de diplomation aux études collégiales (DEC et AEC) enregistré deux ans après la durée prévue des études collégiales selon le type de programme de DEC à la première inscription au collégial et selon le sexe, GÎM, cohortes de nouveaux inscrits au collégial aux trimestres d'automne de 2004 à 2008	241
Tableau 19 Nombre de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence en formation générale des jeunes (FGJ) et selon le sexe, GÎM et ensemble du Québec, 2008-2012	242
Tableau 20 Proportion de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence en formation générale des jeunes (FGJ), le sexe et le domaine d'études, GÎM, 2008-2012	242
Tableau 21 Taux de faible revenu de l'ensemble des familles, MRC de la GÎM et ensemble du Québec, 2008-2012	245
Tableau 22 Taux de faible revenu selon le type de famille, GÎM, 2008-2012	245

LISTE DES FIGURES

Figure 1 La Grande Gaspésie.....	182
Figure 2 Les « deux Gaspésies » : la controverse	184
Figure 3 La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine	185
Figure 4 Cap-des-Rosiers.....	186

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

ACCORD :	Action concertée de coopération régionale de développement
ACLDQ :	Association des Centres locaux de développement du Québec
AEC :	Attestion d'étude collégiale
ALE :	Accord de libre-échange
ALÉC :	Accord de libre-échange canadien
ALÉNA :	Accord de libre-échange nord-américain
ALN :	Action libérale nationale
ARDA (loi) :	Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole
BAEQ :	Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec
BM :	Banque mondiale
BSL :	Bas St-Laurent
BSLG :	Bas St-Laurent Gaspésie
CAR :	Conférence administrative régionale
CAREQ :	Conférence administrative régionale de l'Est-du-Québec
CARGÎM :	Conférence administrative régionale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
CDPQ :	Caisse de dépôt et placement du Québec
CEQ :	Conseil économique du Québec
CER :	Conseils économiques régionaux
CJE :	Carrefour jeunesse emploi
CLD :	Centre local de développement
CLE :	Centre local d'emploi
COEB :	Conseil d'orientation économique du Bas-Saint-Laurent
COEQ :	Conseil d'orientation économique du Québec
CPQ :	Conseil du patronat du Québec
CPTAQ :	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRCD :	Conseil régional de concertation et de développement
CRCDGÎM :	Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
CRD :	Conseil régional de développement
CRDT :	Centre de recherche sur le développement territorial
CRÉ :	Conférence régionale des élus
CRÉE-GÎM :	Conférence d'expansion économique de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CREGÎM :	Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
CRISES :	Centre de recherche sur les innovations sociales et d'économie sociale
CVCA :	Canadian Venture Capital and Private Equity Association
DEC :	Diplôme d'étude collégiale
DES :	Diplôme d'étude secondaire
DI :	Districts industriels
DSÉ :	Doctrine sociale de l'Église
EÉS :	Entreprise d'économie sociale
ÉNAP :	École nationale d'administration publique
ESS :	Entreprise sociale et solidaire
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions
FDT :	Fonds de développement des territoires locaux
FMI :	Fonds monétaire international
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
GÎM :	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
GRIDEQ	Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est-du-Québec
HEC :	Hautes études commerciales
HMR :	Higgins, Martin, Raynald
ISQ :	Institut de la statistique du Québec
Loi 5 :	Loi pour assurer aux colons le crédit nécessaire à la bonne exploitation de leur lot
Loi 34 :	Loi sur les ministères du Développement économique et régional et de la Recherche
Loi 39 :	Loi modifiant la Loi concernant les prêts agricoles
Loi 122 :	Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs
Loi 125 :	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
Loi 171 :	Loi sur le ministère des Régions
LPTAA :	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MAMROT :	Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire

MDERR :	Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
MEER :	Ministère de l'expansion économique régional
MESS :	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale
MFE :	Ministère des Finances et de l'Économie
MMSF :	Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle
MRC :	Municipalités régionales de comtés
NMP :	Nouveau management public
NPM :	New Public Management
OBNL :	Organisme à but non lucratif
OCDE :	Organisme de coopération et de développement économique
ODEQ :	Office de développement de l'Est-du-Québec
OÉSB :	Observatoire en économie sociale et en développement régional
OMAQ :	Office ds marchés agricoles du Québec
OMC :	Organisation mondiale du commerce
OPDQ :	Office de planification et de développement du Québec
ORD :	Office régional de développement
PIB :	Produit intérieur brut
PIL :	Programmes d'initiatives locales
PL :	Projet de loi
PLQ :	Parti libéral du Québec
PME :	Petites et moyennes entreprises
PNB :	Produit national brut
PNR :	Programme national sur la pluralité
PPP :	Partenariat public privé
PRB :	Produit régional brut
RDH :	Revenu disponible par habitant
RIN :	Rassemblement pour l'indépendance nationale
RQRP-ÉS :	Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale
RRQ :	Régie des rentes du Québec
RSE :	Responsabilité sociale de l'entreprise
SADC :	Société d'aide au développement des collectivités
SDBJ :	Société de développement de la Baie-James
SDI :	Société de développement industriel

SDR :	Secrétariat au développement des Régions
SGF :	Société générale de financement
SHAM :	Société d'histoire et d'archéologie des Monts
SOQUEM :	Société québécoise d'exploitation minière
SPL :	Système productif local
STGM :	Sciences, des technologies, génie et mathématiques
TAE :	Table d'Action en Entrepreneuriat
TAE GÎM :	Table d'Action en Entrepreneuriat Gaspésie-Îles-de-la Madeleine
TQR :	Table Québec-Régions
UMQ :	Union des municipalités du Québec
UPA :	Union des producteurs agricoles
UQAR :	Université du Québec à Rimouski
UQAC :	Université du Québec à Chicoutimi
UQAT :	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
UQO :	Université du Québec en Outaouais

DÉDICACE

Je dédie cette thèse à mes chers parents, Adélard et Céline. De modestes Gaspésiens du Nord péninsulaire qui m'ont légué l'amour des racines, le goût de la justice et de la liberté.

ÉPIGRAPHE

*« La Gaspésie?
Le pays intérieur de chacun de nous,
Patient, silencieux, inconnu, mystérieux,
Le cri qui fera peur à tout le monde,
C'est de là qu'il viendra ».*

Félix Leclerc, *Le petit livre bleu de Félix* ou *Le nouveau calepin du même flâneur*,

Montréal, Nouvelles Éditions de l'Arc et Carcajou, 1978.

REMERCIEMENTS

Je m'empresse de remercier mon directeur de recherche, Simon Langlois, et lui témoigner ma reconnaissance pour son appui indéfectible tout au long de mon parcours. Sa compréhension et ses conseils m'ont permis de cheminer à travers les méandres de la recherche. L'ampleur de ses connaissances et son impitoyable rigueur m'ont permis d'arriver, sans trop de dérives, jusqu'à la fin. Il fut un guide compétent et sûr.

J'adresse des remerciements bien sentis aux membres du personnel de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale qui, depuis quelques années, m'accueillent avec chaleur et compréhension. J'ai apprécié le professionnalisme et l'incalculable soutien des bibliothécaires. Ils m'ont grandement simplifié la tâche dans la recherche d'ouvrages et d'articles pertinents à mes travaux. Je suis immensément redevable envers madame Judith Mercier, technicienne en documentation, pour l'accompagnement soutenu et pour la bienveillante attention qu'elle a consacrée à l'édition et aux exigences des règles de présentation d'une thèse présentée à la Faculté des études supérieures. Merci au personnel de la Bibliothèque de l'Université Laval et à celui de la Bibliothèque Blanche-Lamontagne de Sainte-Anne-des-Monts, en Haute-Gaspésie.

L'ensemble de ce travail a également été profondément influencé par les acteurs socioéconomiques gaspésiens que j'ai rencontrés et qui ont collaboré avec générosité et enthousiasme à mes recherches sur le terrain. Ils m'ont permis de saisir la dimension endogène du développement. Sans leur contribution et la qualité de leur expertise, certains chapitres de la thèse auraient manqué de pertinence et perdu en qualité. Cette thèse doit également et énormément à ces anciens ministres, intellectuels et professeurs avec lesquels j'ai eu la chance de m'entretenir. Au-delà de leurs divergences idéologiques, ils ont jeté un regard critique sur la pertinence et les limites des politiques publiques dont ils furent soit les auteurs, soit les promoteurs ou les analystes. L'ensemble de ces personnalités, par leurs expériences et leur effervescence intellectuelle, furent d'un apport incalculable à la rédaction de cette thèse.

Sans allonger indument la liste, et si je devais remercier tous ceux et celles envers qui je suis redevable, le risque est grand d'en oublier et ainsi créer une impardonnable injustice. Les personnes qui m'ont accompagné dans mon parcours universitaire furent nombreuses. Je ne peux oublier celles et ceux qui se sont intéressés à mes recherches, qui m'ont acheminé leurs commentaires, fourni des analyses fines, des données statistiques, des coupures de journaux, des références bibliographiques, en somme des

sources documentaires qui firent progresser le processus de rédaction et ont enrichi le corpus de la thèse. J'éprouve un certain malaise à ne pas les nommer toutes et tous. Qu'elles et qu'ils soient néanmoins remerciés pour leur généreuse collaboration et assurés de ma profonde gratitude.

Je ne veux passer sous silence l'aide particulière de certains d'entre eux. L'historien Christian Blais pour l'intérêt qu'il accorde à mes travaux et pour ses commentaires judicieux sur l'histoire économique et sociale de la Gaspésie. Des remerciements également à monsieur Gaston Bernier, secrétaire général de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF). Ses heureuses suggestions relativement à la rédaction furent reçues avec un vif intérêt, de même que celles de mon confrère de classe, Igor Anate, au regard de l'aspect conceptuel et méthodologique de ma recherche. Enfin, je veux exprimer ma gratitude à ma fille, M^e Marie-Josée Rioux, d'avoir révisé et analysée l'ensemble de mon travail en y apportant ses commentaires et suggestions. Les qualificatifs assez forts me manquent pour remercier ma conjointe, madame Denyse Octeau, pour son aide et sa grande disponibilité. Sans son concours, *La Gaspésie dans tous ses États* n'eut pu traverser la mer houleuse de l'analyse sociologique. Sans son accompagnement, la satisfaction qu'apporte la fin d'un travail exigeant m'aurait échappé, m'obligeant à reprendre mon souffle et à retourner m'asseoir sur *le banc des vieux pêcheurs* dont parle Robert Hudon (2005) dans son roman, *Le maître de grave*.

Rapport-Gratuit.com

INTRODUCTION

Cette thèse présente un nouvel éclairage sur les difficultés économiques et sociales persistantes d'une région en panne de croissance économique: la Gaspésie. Sont mises en lumière, les stratégies d'intervention des gouvernements, les modèles de développement utilisés et les politiques publiques élaborées pour endiguer son déclin. De là, la question de recherche portant sur l'influence qu'ont exercée les politiques publiques de l'État québécois sur le développement de la région gaspésienne depuis la grande dépression des années trente. L'esquisse d'un modèle de développement endogène, adapté besoins, aux contraintes géographiques, aux réalités physiques, structurelles et humaines de la région, est présentée. Le modèle *bottom-up* est amplement inspiré des propos entendus lors de rencontres avec les acteurs du milieu.

La Gaspésie est le lieu symbolique de la naissance du Canada. Voulant protéger son équipage des intempéries du Golfe, Jacques Cartier s'est réfugié dans la Baie de Gaspé en juillet 1534. Le territoire fut marqué d'une croix dont l'emplacement réel fait débat encore aujourd'hui. Tributaire d'un passé symboliquement puissant, la Gaspésie est devenue une référence historique, un lieu emblématique et une destination touristique connue mondialement. La péninsule se distingue par sa géomorphologie, ses paysages fabuleux et l'attitude accueillante de ses habitants. Elle occupe une place de choix dans l'imaginaire des Québécois et demeure un attrait pour les voyageurs férus de tourisme d'aventure.

À l'origine, la Gaspésie est classée parmi les régions pourvoyeuses de richesses naturelles. Sa proximité des Bords de Terre-Neuve l'a rendue attrayante pour les explorateurs européens à la recherche de ressources halieutiques. La morue, très prisée des consommateurs européens, a favorisé l'implantation d'une économie de subsistance. Sous le Régime britannique, les pêcheries s'industrialisent et donnent naissance à un modèle d'exploitation esclavagiste jusqu'au début de 20^e siècle. La région est demeurée jusqu'alors une zone morutière.

Outre la pêche, les Amérindiens, pour survivre, pratiquent la chasse, la trappe et la cueillette. Le développement forestier, agricole et minier s'est amorcé sous le Régime français. Les autorités coloniales, préoccupées par le peuplement de la Colonie, distribuent les seigneuries à une multitude de pionniers entrepreneurs désireux de fonder des villages. Les plus célèbres, Pierre-Denys de la Ronde et Denis Riverin, vont profiter

des largesses de l'intendant Jean Talon pour s'approprier d'immenses territoires et s'enrichir. Les historiens sont partagés sur l'héritage laissé à la Gaspésie par ces grands entrepreneurs : des aventuriers pour les uns et des développeurs talentueux pour les autres. Après la conquête et jusqu'au 20^e siècle, l'exploitation des ressources fut laissée aux entreprises étrangères. L'implantation de structures industrielles et commerciales pérennes ne s'est pas produite, les entrepreneurs étrangers retournaient en Europe l'automne et la plupart ont quitté la région sans se soucier de son développement.

Les hivers longs et froids, la brièveté de la saison de végétation caractérisent la Gaspésie comme région aride et peu propice à l'agriculture. Dans sa partie nord, les cultivateurs sont confrontés à des conditions climatiques peu favorables. La récolte, ramassée à la hâte l'automne, servait essentiellement à nourrir les familles. Cependant, le climat tempéré et la qualité des terres de la Baie-des-Chaleurs favorisent le développement agricole.

La colonisation de l'arrière-pays, soutenue par l'Église et encouragée par l'État, pousse de nombreux Gaspésiens à pénétrer en forêt pour y défricher le sol et y cultiver la terre. L'arrimage complexe de la terre et de la forêt donnera naissance à des paroisses catholiques et fournira aux bûcherons-cultivateurs de quoi vivre des minces fruits de leur labeur. La colonisation de l'arrière-pays s'amorce dans des conditions très difficiles. Le rêve ambitieux d'Esdras Minville et de François-Xavier Ross n'a pas produit les résultats espérés. Elle a pris fin dans le chaos avec la fermeture des « paroisses marginales » et le déracinement de nombreuses familles. Une période douloureuse dont les conséquences sociales et humaines furent portées à l'écran par le cinéaste Michel Labrecque dans son film *Les Smattes*.

Le chapitre IV, consacré à la genèse du malaise gaspésien, décrit la péninsule comme une région maritime éloignée dont les difficultés inquiètent les élites locales. Le développement stagne, la population décroît et les parents, voyant peu d'avenir pour leurs enfants, quittent leur village pour trouver du travail en ville. François-Xavier Ross, premier évêque de Gaspé (1923) est hanté par l'exode de ses diocésains. Il s'impose en rassembleur et initiateur de grands projets créateurs d'emplois. Son immense chantier ira de l'éducation (construction d'école) à la santé (construction d'hôpitaux), en passant par l'établissement de voies de communication (routes, ponts, chemin de fer) jusqu'à la mise en place de coopératives de pêcheurs et de travailleurs forestiers. La création du diocèse

fut, selon Fernand Harvey (2014), la première structure fonctionnelle encadrant le développement économique, social et culturel de la Gaspésie.

Durant les années 1960-1970, les gouvernements placeront le développement régional à l'agenda politique. L'engagement le plus attendu était la dévolution de certains pouvoirs aux instances politiques locales. Le discours d'ouverture envers les régions est reçu comme la réponse de l'État aux revendications formulées par la société civile depuis les travaux du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ) entre 1963 et 1966. Les attentes vis-à-vis l'État sont nombreuses. Elles portent notamment sur une vision claire du développement régional, un regard neuf sur la conception des politiques publiques et une appréciation juste des réalités concrètes des régions et des besoins des communautés locales, en particulier les collectivités rurales en déclin. En d'autres termes, les attentes portent sur la nature du modèle développement applicable aux régions ressources. L'opinion des acteurs régionaux (en 2014-2015) est récurrente : les modèles précédents ont appauvri la région, principalement le monde rural. L'opinion majoritairement partagée est la suivante : les collectivités locales revendiquent le droit de prendre en main leur avenir, la maîtrise des institutions mises en place, notamment les Centres locaux de développement (CLD) avec à la clé, le soutien financier approprié.

Les spécialistes, qui se sont penchés sur les rôles respectifs de l'État et des acteurs sociaux engagés dans le développement, en attribuent le peu de succès à la complexité des rapports entre ces agents, laissant apparaître les apories de la stratégie gouvernementale. Certains, dont l'essayiste Roméo Bouchard, ont souligné les contradictions entre le discours étatique et les actions effectives menées sur le terrain. Depuis les années 1980 et la publication du document *Le choix des régions* (Gendron 1983), l'intérêt des gouvernements pour le développement régional, l'occupation intégrée du territoire et la mise en valeur de la ruralité, se sont exprimés selon des tonalités variables. Le souffle puissant des *Opérations Dignité I et II*, en faveur du renouvellement de la gestion des ressources forestières et agricoles dans l'Est-du-Québec, est à l'origine du repositionnement de l'État. La mobilisation citoyenne a d'abord trouvé écho auprès du gouvernement du Canada. Le programme ARDA est la manifestation concrète de l'aide fédérale aux collectivités rurales. Les gouvernements québécois vont s'allier au fédéral et proposer des modèles de développement régional dont celui du BAEQ en 1963 et HMR en 1970. En 1977, le premier ministre René Lévesque propose la décentralisation des structures de l'État en faveur des régions et inscrit au programme électoral de son parti, le

transfert aux instances locales les pouvoirs et les moyens d'assumer leur développement. L'élan du premier ministre est demeuré une promesse sans lendemain. La volonté politique eu égard à la décentralisation des pouvoirs ne s'est pas manifestée. La participation des acteurs régionaux à l'élaboration de projets de développement pour leur territoire n'a pas été sollicitée. Les tribulations du chef du gouvernement, et ses démêlés avec sa famille politique concernant la décentralisation, seront analysées plus longuement au chapitre VII *la symphonie inachevée*. Les facteurs, ayant entravé la marche de l'État dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques publiques destinées aux régions ressources comme la Gaspésie, seront également évoqués.

Nous verrons que la logique étatique obéit parfois à des impératifs contradictoires. Le parti formant le gouvernement souvent guidé par des motifs politiques ou électoraux, donne au discours une cohérence discutable. Par ailleurs, l'exclusion des acteurs locaux du processus de conception et d'application de politiques qui les concernent accentue le malaise et accrédite le doute quant à la volonté de l'État de changer le système. Le problème soulevé par la gestion du développement local concentrée au sein des appareils centraux de l'État et l'obsolescence des instances déconcentrées trouvent un début d'explication chez les acteurs des collectivités territoriales. Le jugement qu'ils portent se fonde sur la relation de proximité des élites locales et régionales avec leurs collectivités territoriales. Un tel renversement de l'action publique confère aux instances décentralisées un rôle accru, attribuable à la connaissance intime des besoins et leurs aptitudes à définir des projets adaptés et efficaces. Le chapitre VI apporte des éléments de réponse à cette hypothèse.

L'hypothèse, selon laquelle il existe un lien de causalité entre développement et politiques publiques, dissipe l'ambiguïté conceptuelle et nourrit l'ambition d'analyser d'une part, le rôle prépondérant de l'appareil étatique dans l'élaboration des politiques publiques et d'autre part, la volonté des acteurs territoriaux d'assumer une part de responsabilité en la matière. Le nouvel environnement entrepreneurial en gestation en Gaspésie est axé sur la valorisation du territoire local. La démarche est animée par une équipe d'agents et d'entrepreneurs à la recherche d'un modèle alternatif de développement endogène porté par le concept de l'innovation sociale.

Justification de l'étude

Sans en préciser tous les déterminants, l'intérêt pour le développement local et régional s'est amorcé en Gaspésie au cours des années qui ont suivi la Crise économique des années 1930. Parmi les travaux d'importance, on retrouve ceux du géographe Raoul Blanchard (1935) portant sur *la presqu'île de Gaspé*. Son essai trace les contours géophysiques du territoire et confirme le potentiel halieutique et forestier impressionnant de la péninsule. Les recherches de Blanchard ont montré aux Gaspésiens une facette de leur insularité et de leur identité. Le manifeste des *Rénovateurs sociaux* des années 1930-1940 sous la gouverne d'Esdras Minville avait vu *L'ennemi dans la place : le capital étranger* (Minville, 1924). Les élites économiques et sociales canadiennes-françaises, regroupées autour de l'économiste, affichent leur opposition au capitalisme marchand. Leurs propositions économiques reposent sur le coopératisme comme modèle alternatif d'exploitation des ressources naturelles. Ces *hommes d'œuvre* souhaitent établir un nouveau rapport entre l'État et les populations locales représentés par le clergé, les agents des coopératives ouvrières et les instances locales élues démocratiquement.

Au début du 20^e siècle, les Gaspésiens vivent sous la domination des marchands étrangers depuis des décennies. Le clergé sous l'autorité de Ross incite à se libérer du « *modèle esclavagiste* » anglo-normand par le coopératisme. Pour contrer les effets de la Crise, ils sont invités à s'engager dans une démarche inaugurant une nouvelle régulation entre l'État, le capital et la société civile dans le développement régional et la livraison de services essentiels à la population. Le nouveau partenariat porte sur plusieurs objets : éducation, santé, transports, etc. (Lavoie, 1989 et 1995).

Le renouveau, proposé par Minville et ses alliés, est à l'origine du mouvement intellectuel et du regard porté sur le rôle des personnalités publiques ayant influencé l'évolution économique et sociale du Québec d'avant la Révolution tranquille. Tel qu'évoqué, Le *programme de rénovation sociale* a suscité le débat dans la population et trouvé écho dans le programme électoral de l'Action libérale nationale (1935-1940). Les propositions ont-elles donné naissance à des politiques publiques audacieuses et marquantes? Les acteurs politiques ont-ils entendu les revendications des populations locales? Les réformes proposées ont-elles pavé la voie à la Révolution tranquille? Nous verrons aux chapitres VI et VII que les études consacrées à cette période, on reconnu le rôle déterminant des *Rénovateurs sociaux*, de *l'École des Sciences sociales de l'Université Laval* (le père Lévesque) et celle de l'Université de Montréal, dans la mutation

des idées dans le Québec des années 1940-1950. Le progressisme social inspiré par le clergé fait en sorte que les Québécois et les élites laïques perçoivent de nouvelles pistes de développement par rapport à leur passé. Les milieux intellectuels de gauche ont de leur côté, salué la fin des aliénations. Progressivement, les notions d'évolution économique, de justice sociale et de développement des régions ont remplacé le discours conservateur. Lentement se sont ouvert les voies de l'avenir de la Révolution tranquille. Nous verrons, avec l'arrivée du gouvernement libéral en 1960, que le Québec s'est doté d'organismes de planification et de développement économique et les régions retiendront l'attention de l'État, particulièrement celles de l'Est-du-Québec avec la création du BAEQ (1963). Dès les années 1970, de nombreuses institutions, vouées à la déconcentration administrative de l'État, furent mises en place dont les Conférences administratives régionales (CAR). L'institutionnalisation du développement et la concertation socioéconomique ont créé une culture de la participation citoyenne. Il faut tirer les leçons de ce passé récent. D'autant que les politiques publiques appliquées aux régions ressources ont été bien en deçà des attentes. Les voici succinctement résumées.

Les périodes et étapes du développement seront exposées en trois volets :

Volet I :

- L'aveuglement volontaire à la suite de la crise économique de 1929. Le retour à la terre, le ruralisme, la colonisation, le « Duplessisme » (1935-1959);
- La recherche de solutions. Civiliser le capitalisme. Fin des années 1950, interventions fédérales : programme ARDA, FODER, création du MEER, le gouvernement de Jean Lesage (1960), création du Conseil d'orientation économique (1961), début de l'enquête/animation du BAEQ (1963) dans l'Est-du-Québec (1963).

Volet II :

- L'avènement de l'État keynésien;
- Le retour du balancier après les études du BAEQ;
- La néo-centralisation, « Les pôles de croissance », HMR, modèle *top-down*;
- Décentralisation : la symphonie inachevée. La vision régionale de René Lévesque (1978).

Volet III :

- Le développement local et régional de 1980 à aujourd'hui.
- L'État accompagnateur : *Le choix des régions* Rapport Gendron, 1983. Le gouvernement de Robert Bourassa et la réforme Picotte (1992). L'État accompagnateur et partenaire du développement. La déconcentration administrative : création des Conférences administratives régionales (CAR) et maintien des Conseils régionaux de développement (CRD) (1991);
- Politique de soutien au développement local et régional. Territorialisation du développement local. Modèle *bottom-up*. Parizeau et Chevrette (1996-1997). *La Politique nationale de la ruralité* première version Gilles Baril (2001), deuxième version Nathalie Normandeau (2007-2014), troisième version Gaétan Lelièvre (2014-2024);
- Municipalisation du développement local, Jean Charest (2003);
- Politiques spécifiques appliquées à la Gaspésie : *Plan de relance* Bernard Landry 1999-2002. *La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : un maillon essentiel de notre économie* Pauline Marois et Gilles Baril (2001). En 2013, présentation de la *Stratégie d'intervention gouvernementale* pour 2013-2018 du gouvernement Marois appliquée au développement de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Bref rappel des approches du gouvernement Couillard concernant le développement des régions ressources.

Les trois volets constituent l'essentiel de l'exposé et seront développés aux chapitres V et VI de la thèse.

Les recherches menées par des spécialistes dans ce champ d'études ont contribué à l'avancement des connaissances. On retiendra principalement les travaux du Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement de l'Est-du-Québec (GRIDEQ), dont ceux des professeurs Bruno Jean et Danielle Lafontaine de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Les professeurs Marc-Urbain Proulx et Marie-Josée Fortin du Département des sciences économiques et administratives de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) ont également contribué à doter le Québec d'une science du territoire. Les conseillers gouvernementaux, chargés d'élaborer les politiques destinées aux collectivités locales et régionales, ont puisé à ces sources documentaires. Selon Klein (2001), l'utilisation qu'en ont faite les gouvernements n'a pas toujours été concluante et les résultats furent parfois décevants. Ces travaux universitaires, utilisés et parfois dénaturés

par les politiciens nationaux comme explication aux problèmes économiques des régions périphériques, n'ont pas placé les collectivités locales sur la voie du développement. Pire, les acteurs locaux et régionaux ont été mis à l'écart du processus d'élaboration et d'application des politiques. Ceux que nous avons rencontrés sont sans nuances : *L'État a échoué*.

Deux logiques du développement se dégagent du jugement des acteurs. La logique étatique est-elle compatible avec des logiques propres aux acteurs locaux? Quelle signification revêtent les modes d'articulation du processus d'élaboration des politiques? L'élucidation de la relation complexe entre l'appareil étatique et la gouvernance locale devient impérative et constitue un atout pour l'avancement de la recherche sur le sujet. En empruntant cette avenue, une nouvelle étape peut être franchie dans la recherche d'une explication. Depuis quelques décennies, de nombreuses réformes institutionnelles ont produit des politiques publiques mieux ciblées et elles se sont avérées pertinentes en milieu rural. Sans être un cas d'espèce, *la politique nationale sur la ruralité* doit être analysée dans le but d'en saisir la portée réelle sur les collectivités locales dévitalisées.

Reconnaissons le mérite de la littérature sociologique qui n'a pas ignoré l'étude des politiques publiques en milieu rural. Ces travaux ont contraint les gouvernements à prendre conscience que *le social local* est un nouvel enjeu pouvant influencer le développement des villes et des campagnes (Tremblay, 2004). Ce *biais urbain* n'a pas passé inaperçu. Le manifeste publié par Solidarité rurale fut un révélateur de cette réalité. On l'a évoqué précédemment, la Politique nationale sur la ruralité adoptée en 2001 et maintenue depuis, fut la réponse de l'État à la dévitalisation des villages ruraux. Cependant, le modèle keynésien avait fait son œuvre en introduisant un *biais urbain* dans le débat public au début des années 1960. La tangente s'est accentuée après le BAEQ et durant les années 1970 et 1980, avec la théorie des pôles de croissance et la polarisation du développement en zones urbaines. À cet égard, la proposition des économistes Higgins, Martin et Raynaud (HMR) est intéressante. Elle fut présentée comme solution au retard économique de Montréal sur les grandes villes nord-américaines, dont Toronto. Cependant, le concept, mis de l'avant par HMR, repose sur deux postulats : la polarisation géographique de l'activité économique dans la zone métropolitaine industrialisée et la création d'une force motrice favorable au développement des régions. La force motrice ainsi créée devait produire un *effet de ruissellement*, par l'augmentation de la productivité et la création d'emplois dans l'ensemble des régions du Québec. Nous verrons, avec

Polèse et Sheamur (2003), que « ni l'un ni l'autre des postulats repose sur des fondements solides ». Le modèle de développement *top-down* s'est malgré tout imposé, laissant peu d'espace et peu de moyens aux régions aux prises avec la dévitalisation des villages.

Malgré les commentaires défavorables, les décideurs nationaux font le pari que la concentration des investissements dans la région de Montréal « déclencherait un processus continu de développement » (Polèse et Sheamur, 2003, p. 70). La *métropolisation* du développement comme modèle économique *top-down* fut rejetée par les régionaux, mais retenue par les adeptes du keynésianisme à l'œuvre dans l'appareil étatique. Le débat soulevé entre ruraux et urbains par le modèle *HMR* s'est concrétisé par le rejet du centralisme étatique et les solutions prédéterminées conçues selon des normes nationales applicables à tous. La délibération publique, liée au dynamisme sociopolitique des acteurs locaux et régionaux, a contraint les décideurs nationaux à prendre en compte la contestation du modèle étatique. La récupération politique par l'autorité nationale s'est traduite par la création d'institutions de concertation dans les régions. Ainsi furent créés les Municipalités régionales de comtés (MRC), des Conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD), les Carrefours jeunesse-emploi (CJE), les CAR, les CLD, les Conférences régionales des élus (CRÉ), etc. L'institutionnalisation a mis en perspective la distance culturelle qui sépare le *management* interventionniste du niveau central d'avec les acteurs œuvrant sur le territoire. Les premiers se limitent à trouver des solutions *mur à mur* à des problèmes locaux, tandis que les seconds veulent se libérer du carcan normatif et techniciste dans lequel on veut les enfermer. Leur ambition est claire : devenir partenaires de l'État dans la *coconstruction* et la *coproduction* des politiques qui les concernent. Une conclusion sociale et politique que l'on retrouve dans les études de Vaillancourt et Leclerc (2007) sur l'économie sociale.

L'avis selon lequel la prise en compte par l'État des dynamismes sociopolitiques locaux dans la construction de politiques publiques est suffisamment contestable qu'il justifie la poursuite de son exploration. Les motifs à la base de cette recherche sont d'ordre théorique, épistémologique et éminemment pratique. Au plan théorique, les politiques présentées sont analysées à l'aune des dynamismes locaux liés au développement territorial. Le cadre analytique permet une distanciation, voire un éloignement, du cadre normatif et juridique inhérent à l'administration gouvernementale. Épistémologiquement, le champ d'investigation s'élargit et le regard se déplace au-delà

des centres urbains de développement vers le niveau local dans le but de diagnostiquer l'étendue du malaise et de repérer les éléments d'un modèle de développement pouvant l'atténuer. En pratique, et sans ignorer le poids qu'exercent les appareils centraux de l'État dans la conception des politiques publiques, nous mettons en lumière l'émergence d'un nouveau dynamisme local créé par l'innovation sociale, l'expertise professionnelle d'acteurs locaux et la mise en valeur des savoirs. Un amalgame de pratiques regroupant les constituants justifiant l'esquisse d'un modèle de gestion publique locale adapté à la Gaspésie.

Éléments clés de l'étude

Dans cette thèse, la réflexion s'amorce sous le signe de la gestion locale des politiques publiques, de l'analyse critique de la stratégie horizontale et verticale du développement et des processus institutionnalisés afférents. Instaurés par l'État, ces processus se sont ajoutés à l'arsenal conceptuel présenté au chapitre II. Toutefois, ce sont les méthodes innovantes des agents locaux, interrogeant par là même les tenants et aboutissants de la gestion locale des politiques de développement décentralisé, qui retiennent notre attention. L'incapacité des élus locaux à s'insérer dans le processus de conceptualisation du développement de leur territoire vient s'ajouter au peu de pouvoir et aux moyens limités des MRC à mettre en œuvre des projets structurants. La réflexion serait incomplète si nous omettions d'inclure les contraintes liées à la géographie, à l'éloignement et la vétusté des infrastructures nécessaires au développement local. Le discours gouvernemental, jumelant le développement régional à la décentralisation de pouvoirs, est demeuré théorique et qualifié par le milieu de promesse électorale jamais tenue. Ce sont là des constituants irréductibles à la problématique du développement de la Gaspésie.

L'ambiguïté qu'entretient l'État dans ses relations avec les régions périphérique doit être clarifiée. Les réformes institutionnelles, amorcées au début des années 1980, ont nourri la perception que les acteurs du développement local disposent de pouvoirs et les ressources les rendant maîtres du jeu politique et économique. Aujourd'hui, l'opinion généralement admise exprime le contraire : « On n'a ni le pouvoir ni les ressources », réplique André Bouchard (2014), directeur de la Corporation de services à la personne, un organisme à but non lucratif (OBNL) situé à Grande-Vallée en Gaspésie du Nord.

L'analyse des politiques publiques est au cœur de la présente étude. Les plus pertinentes, celles liées à l'institutionnalisation du développement, serviront à élaborer notre démonstration soit : la loi 125 créant les MRC, Léonard, J. (1978); *Le choix des régions*, Gendron, F. (1983); *La réforme Picotte instituant les outils de la concertation* Picotte, Y. (1992); *La politique de soutien au développement local et régional* et la création des CLD, Chevrette, G. (1997); la loi 34 sur la valorisation du pouvoir municipal et la mise en place des CRE, Normandeau, N. (2003). S'ajoutent à ce corpus, les mesures spécifiques destinées à la Gaspésie : Le *Plan de relance* (1999-2003) du ministre Bernard Landry et la *Stratégie d'intervention* 2013-2018 du gouvernement Marois. Nous présenterons plus loin les motifs expliquant la pertinence et l'originalité des deux mesures spécifiques.

Les initiatives administratives et institutionnelles évoquées précédemment s'inscrivent dans une logique de développement basée sur la présomption du renforcement des institutions locales et régionales. Le positionnement de l'État devient, en quelque sorte, la réponse aux activistes de la société civile désireux, selon la mairesse de Sainte-Anne-des-Monts, Micheline Pelletier (2015, entretien) de « prendre en main le développement et l'occupation de leur territoire ». La formulation des politiques publiques, en adéquation avec le scénario de développement annoncé, exigeait de l'État l'ajout de ressources financières additionnelles et l'arrimage fonctionnel des gouvernances locales. En d'autres termes, était-ce une dévolution politique marquant un progrès par rapport à la déconcentration institutionnalisée du développement? Plusieurs y ont cru, dont le ministre régional Gaétan Lelièvre.

L'énumération d'éléments clés n'a pas pour but de nier le processus de transformation des relations amorcées au début années 1980 entre l'État et les acteurs locaux et régionaux. Tant s'en faut. Cependant, la réalité sur le terrain indique que les instances déconcentrées sont insérées dans des rapports de subordination étouffants dont les normes sont dictées par les agents de la bureaucratie centrale. À leur tour, les technocrates doivent composer avec les attentes insatiables des investisseurs potentiels et les convoitises des élus locaux. L'opinion que portent les artisans du développement local ne peut être occultée. Ils fondent leurs remarques sur le constat que le modèle institutionnel déconcentré a démontré ses limites, que le dysfonctionnement du processus est attribuable au centralisme étatique et à l'absence d'une instance politique régionale chargée de coordonner les dynamismes locaux à l'œuvre sur le territoire des MRC.

La recherche d'une réponse au dysfonctionnement du modèle *top-down*, appliqué par l'État québécois aux fins de combler l'écart économique entre les régions rurales périphériques et les zones industrielles urbanisées, est constitutif des éléments clés de l'étude. Nous formulons l'hypothèse que la réponse ne peut venir du pouvoir central uniquement. C'est du moins l'observation qui se dégage des propos entendus des participants interrogés en 2014 et 2015. Les dernières décennies ont alimenté le scepticisme et accrédité la thèse à savoir que : « la réponse ne peut venir d'en haut. Le développement de la Gaspésie se fera par les Gaspésiens avec ou sans l'État ». C'est le constat émanant des d'acteurs engagés dans le développement. « Le modèle défini par Québec est un échec. Il faut repenser le développement à partir de la base et selon de nouveaux créneaux d'excellence » (Atkins, 2014, entretien).

On peut croire que le poids du pouvoir exclusif de l'autorité centrale sur l'élaboration et l'application des politiques publiques est perçu comme une lourdeur démobilisatrice qui entrave l'initiative locale. D'aucuns peuvent croire que la remise en question venant du milieu puisse être fantaisiste ou sans fondement pour certains. Elle semble suffisamment consensuelle pour que l'on s'y attarde. Le débat public sur le sujet nous contraint à rechercher dans notre étude un nouvel attelage État/Régions au sein duquel les acteurs en présence seraient engagés dans un processus paritaire de développement. Un appel à réexaminer les rôles des acteurs engagés dans le développement.

La question de départ cherche à trouver une réponse à un problème complexe. La démarche implique un examen rigoureux des courants idéologiques à la base du socle intellectuel de l'analyse des concepts générateurs de connaissances nouvelles. L'interrogation est un complément aux connaissances existantes et aux observations faites sur le terrain. L'énoncé est également clair quant à la signification des concepts clés de l'étude : *développement, politique publique, modèle et stratégie de développement et décentralisation* sur un territoire utilisé comme base d'investigation empirique. L'objet de la recherche est d'analyser et, idéalement, d'apporter une clarification aux savoirs qui définissent les grandes étapes du développement d'un territoire ciblé : la Gaspésie.

L'historiographie régionale a permis la reconstitution des moments forts qui ont ponctué l'histoire du développement de la Gaspésie depuis le Régime français. Notre regard sur le 20^e siècle commence avec la crise de 1929 à nos jours. La période débutant avec l'enquête du BAEQ (1963-1966) est incontournable puisque les politiques publiques ayant façonné durablement le développement des régions périphériques depuis la

Révolution tranquille s'y retrouvent. Ce parcours analytique et sociohistorique situera dans le temps les grandes périodes qui ont marqué le développement de la région, à savoir : la colonisation de l'arrière-pays durant les années 1930 à 1950 (l'implantation de paroisses), la centralisation étatique des années 1970 découlant du keynésianisme et la régionalisation administrative de certains ministères et organismes de l'État au début des années 1980. Suivra la présentation au chapitre VII des modèles économiques et les politiques publiques appliqués aux régions ressources par les gouvernements de Robert Bourassa jusqu'à Pauline Marois, en passant par René Lévesque. L'attention accordée à ces étapes va pallier le peu d'études appliquées à la Gaspésie en la matière. Nous évoquerons donc à grands traits les légers progrès et les périodes de recul du développement économique et social de la région au 20^e siècle.

La démarche analytique, adoptée dans cette thèse, interroge la pertinence des modèles économiques et sociaux appliqués à la Gaspésie au cours du 20^e siècle. Les politiques publiques initiées par les *Rénovateurs sociaux*, dirigés par Esdras Minville (1930-1935) jusqu'à la Révolution tranquille, ont-elles ouvert la voie au développement territorial de la péninsule?

Afin de mieux documenter le chapitre consacré aux modèles économiques et faciliter l'analyse d'un développement parfois chaotique, les historiographies diocésaines et régionales nous informent qu'à la fin du 19^e siècle et jusqu'au début du 20^e siècle, ce sont les structures diocésaines de l'Église catholique qui ont jeté les bases d'une économie artisanale en Gaspésie, de la crise économique 1929 à la Révolution tranquille. La pertinence d'un retour à l'histoire vient consolider les assises analytiques de notre démonstration. Cependant, ce sont les modèles de développement porteurs d'idéologies et de politiques publiques, mises de l'avant par l'État depuis le BAEQ jusqu'à nos jours, qui constituent l'essentiel de la thèse. Nous reviendrons sur l'historiographie régionale au chapitre consacré à la méthodologie.

Objectif et organisation de la thèse

Le titre de la thèse peut sembler inusité aux yeux des spécialistes de la forme présentative d'un document universitaire. C'est au motif d'aider le lecteur à saisir, dès les premières lignes, la manière dont l'État québécois s'est manifesté en territoire péninsulaire. Les interventions publiques ont eu des effets disparates. Certaines ont suscité de l'espoir, d'autres ont créé des malaises qui ont mis la région en état de crise.

De là, le besoin de mettre en évidence des gestes politiques notables posés par l'État et présentés en trois volets à la section *Justification de l'étude* et exposés aux chapitres VI et VII de la thèse. En évoquant, dès le départ, certains engagements de l'État à diverses étapes du processus de développement régional, le lecteur peut comprendre les motifs qui l'ont guidé dans ses interventions destinées au rattrapage économique et social des régions ressources. L'État a-t-il fondé son action sur des enjeux locaux et régionaux? Des intérêts électoralistes ont-ils guidé ses choix lors de la mise à l'agenda? Les instances locales et régionales appelées à intervenir avaient-elles l'expertise nécessaire à la mise en œuvre des politiques de l'État? La prétention, selon laquelle l'absence d'une gouvernance politique régionale élue et imputable serait la cause de l'absence d'expertise en région? Cette prétention est-elle fondée? Les modifications apportées aux structures institutionnelles destinées au développement, mis à mal par l'État en 2003 (loi 34), et par leur abolition en 2014, par un décret du gouvernement Couillard, serait-elle la cause du scepticisme chez les acteurs locaux? Nos recherches visent à vérifier si les acteurs locaux avaient la rationalité, les connaissances techniques et administratives nécessaires à la mise en œuvre desdites politiques. Le doute, quant à la rationalité des acteurs, engendre la confusion entre les objectifs, les moyens et les besoins réels des populations locales et les intérêts politiques et électoraux des gouvernements.

Pour atteindre nos objectifs, les travaux se présentent en séquences successives. D'abord, la présentation du protocole de la recherche qui intègre la formulation d'éléments de problématique et le cadre théorique. L'approche méthodologique adoptée est souple et regroupe les éléments pertinents à la démarche empirique et se conforme aux exigences de l'épistémologie compréhensive (chapitres I, II et III).

La deuxième séquence retrace la genèse du malaise gaspésien (chapitre IV). La première partie retrace les principales étapes de l'évolution économique, sociale et culturelle de la région. L'histoire de la célèbre Charles-Robin Company, une entreprise morutière anglo-normande, y est présentée comme un élément déterminant de l'esclavage des pêcheurs gaspésiens au 19^e et au début 20^e siècle. C'est aussi l'histoire d'un peuple qui a lutté pour sa survie. De ce peuple ont émergé des hommes qui ont marqué leur époque. On enchaîne avec la présentation plus contemporaine du malaise gaspésien. D'abord, la période ponctuée de manifestations populaires et d'une prise de la parole sans précédent au cours de laquelle des collectivités sont sorties de l'ombre pour combattre

l'idéologie modernisante du BAEQ, défendre leur mode de vie et sauver leurs villages de la fermeture.

La troisième partie est consacrée à l'analyse des modèles de développement les plus significatifs mis en œuvre par les gouvernements afin de contrer les inégalités entre les régions urbaines et périphériques. L'accueil fait aux actions de l'État (politiques publiques), leurs impacts sur le développement, les demi-succès et les causes de nombreux échecs, sont constitutifs au cadre théorique. La présentation proprement dite des résultats et l'interprétation relative aux retombées sociopolitiques des politiques publiques sont analysées à l'aune de l'action des acteurs locaux et en regard du peu de moyens à leur disposition pour agir efficacement sur le développement de leur territoire. Finalement, la formulation d'une proposition d'un modèle économique et social faisant une large place à la réappropriation de l'espace, lieu de localisation des agents économiques et « cadre d'émergence d'un acteur particulier : le territoire » ramène le développement à sa dimension endogène (Courlet, 2001, p. 115). Le territoire devient alors le terreau fertile sur lequel les acteurs régionaux vont puiser pour concevoir un modèle alternatif de développement local adapté à la situation particulière de la Gaspésie. Le modèle en gestation est inspiré d'une pratique socioéconomique axée sur l'innovation sociale et l'engagement solidaire des acteurs de la société civile. L'entrepreneuriat social innovant est la nouvelle doxa qui regroupe les partenaires de l'économie sociale, de l'entreprise privée, du mouvement coopératif et ceux de l'éducation. Le modèle anticipé prévoit des effets notables sur la productivité et la croissance de l'économie locale et régionale. Le modèle est présenté comme un agrégateur de contenu impulsé par une culture inspirée d'un savoir collectif et multidisciplinaire.

Objet de recherche

La Gaspésie dans tous ses États. Grandeurs et misères du développement régional

La revue de la littérature, portant sur les grandes politiques de développement régional mises en place par l'État québécois depuis le début du 20^e siècle, a permis l'examen du rapport historique qui s'est établi entre l'État et son territoire, particulièrement par le biais des politiques publiques. Parallèlement, nous posons un regard sur la relation territoriale qui s'est établie entre de l'État et la péninsule gaspésienne. De là, la question générale de recherche: **Quelle influence ont exercée les politiques publiques de l'État québécois sur le développement de la région gaspésienne depuis la Grande**

dépression des années 1930? Plus spécifiquement, quels sont les modèles économiques qui ont orienté les politiques de développement dans une perspective de réappropriation du territoire régional. En d'autres termes, les politiques publiques inspirées des modèles économiques et sociaux appliqués à la Gaspésie au cours du 20^e siècle, ont-elles donné lieu à des réformes sociales significatives?

Justification de l'objet de recherche

Cette recherche a pour objet d'opérer une synthèse des modèles de développement et des politiques publiques, mise de l'avant depuis 50 ans, dans une perspective d'appropriation et de stimulation du développement du territoire régional. L'exercice veut rendre compte, de l'évolution de la Gaspésie comme région maritime et comme espace vécu. **L'objectif principal étant de comprendre le développement du territoire par le biais de l'influence qu'auraient exercée les politiques de l'État québécois.**

Nous avons pris en considération la vie de la région sur un horizon assez large. En la replaçant d'abord dans un contexte historique et en l'intégrant à la totalité conceptuelle de la thèse. Ainsi, l'analyse du développement s'est opérée dans une logique de construction du territoire sous l'angle de la politique publique. La méthode explicative a fait de l'action de certains acteurs sociaux une façon pour une région de prendre conscience d'elle-même. La démarche méthodologique, axée sur la présentation et l'exposition des faits sociaux, explique davantage qu'elle ne démontre l'impact des politiques publiques de l'État pour amener la Gaspésie à un niveau de développement comparable à celui des régions urbaines. La monographie est le genre littéraire approprié pour rendre compte des commentaires et analyses des acteurs et des personnalités politiques interrogés en lien avec la réalité sociale et économique de la Gaspésie. La monographie (chapitre III) s'est donc imposée comme le style littéraire le plus judicieux pour exprimer les faits sociaux de façon simple et juste. La plupart des affirmations sont relatives et reliées entre elles d'une façon ou d'une autre, ce qui peut en atténuer la portée. Elles sont l'expression d'expériences concrètes, vécues selon les conventions et pratiques des institutions régionales et nationales en place. Il fallait éviter que les faits sociaux, appartenant à la Gaspésie, soient posés essentiellement, absolument, péremptoirement et plus encore, qu'ils ne se déroberaient pas au sens commun. Cette trajectoire analytique contraignante a permis de clarifier les grands enjeux qui ont jalonné l'histoire du développement de la Gaspésie et les obstacles ayant causé son retard économique.

Nous avons procédé à l'analyse de contenu d'un corpus d'énoncés de politiques publiques, depuis *Le choix des régions* (1983), ainsi que les textes législatifs et réglementaires subséquents, pour en arriver à identifier s'il y a un lien interne ou externe de signification entre ces politiques et les modèles qui ont inspiré l'État, depuis qu'il s'est inscrit dans une logique keynésienne du développement.

L'objet de recherche présente un certain niveau de complexité. Le retard économique de la Gaspésie n'est pas le fruit du hasard ni la marque d'un destin fatal. La démonstration de la fatalité du retard n'est pas donnée à priori. Nous verrons que les assises théoriques de notre étude découlent de théories formulées par des auteurs imminents : Rostow, Perroux, Hirschman, Keynes et d'autres. Les idéologies, à l'origine des modèles économiques, permettent de saisir l'assise sur laquelle reposent les diverses étapes du développement. Ce support idéologique permet aux chercheurs d'orienter la conception théorique influençant la construction des politiques économiques et des projets de l'État depuis le début du 20^e siècle. Pour l'essentiel, nous portons un regard sur une période s'échelonnant de la crise économique de 1929 à nos jours. Nous situons dans le temps et dans l'espace, les grandes périodes qui ont marqué le développement de la Gaspésie, notamment celle de la colonisation de l'arrière-pays. La mise en lumière de l'évolution de la pensée sociale du début des années 1930 et les manifestations à diverses étapes d'une volonté de prise en charge du développement, donnent une vue d'ensemble des réformes proposées, dont celles des *Rénovateurs sociaux* jusqu'au début de la territorialisation du développement régional et de la déconcentration administrative de l'État au début des années 1980.

Sur une période de 30 ans, le discours gouvernemental est empreint d'une certaine idée de la décentralisation des structures de l'État. Cette approche s'est manifestée dans les politiques publiques destinées aux collectivités locales et régionales. On pense ici à la création des CAR par le gouvernement Bourassa. Dès son arrivée au pouvoir en 1976, le gouvernement de René Lévesque annonce la dévolution vers les régions de pouvoirs détenus jusque-là par l'État et la mise en place d'une politique de développement régional axée sur les particularismes régionaux.

Le chapitre V explore les modèles économiques et sociaux appliqués à la Gaspésie au cours du 20^e siècle et les politiques de développement local et régional de l'État depuis les *Rénovateurs sociaux*. Le Parti Québécois, en 1976, annonce l'intention ferme de poursuivre sur la lancée de la Révolution tranquille. En 1979, le ministre d'État au

Développement économique, Bernard Landry, présente un *Énoncé de politique économique, bâtir le Québec*. Le document, salué comme une première, tient au fait que le Québec sera doté d'une « *approche économique multisectorielle* ». Les avancées conceptuelles contenues dans la proposition devaient contribuer à réduire l'écart du niveau de vie entre les régions périphériques et le reste du Québec. À l'examen des périodes et des étapes évoquées plus haut, nous exposons divers économiques et retenons pour analyse, les plus prépondérants de l'histoire économique de la Gaspésie.

Les aspects plus contemporains du développement régional sont mis en évidence au chapitre VII. En 1992, le gouvernement du Québec lance la réflexion *Développer les régions du Québec* par laquelle il expose sa vision de l'avenir économique et social des régions. L'élaboration et la mise en œuvre de cette politique sont confiées au ministre Yvon Picotte. La démarche explicative du ministre auprès des élites locales et régionales suscite l'adhésion. La réforme amorce un virage idéologique lié au rôle de l'État dans le développement économique. Elle s'inscrit à l'intérieur d'une vaste réforme administrative dans laquelle l'État n'assume plus seul l'ouverture de grands chantiers en région. Le gouvernement privilégie l'approche partenariale. L'État serait plutôt *partenaire* et accompagnateur du dynamisme des acteurs régionaux. Dans la réalisation de son plan, le gouvernement procède à la création des CRD comme instance régionale de concertation, et plus tard, il implante les CAR. Néanmoins, les deux instances témoignent de la volonté gouvernementale de déconcentrer les structures de certains ministères en région. Commence alors une expérience sans précédent de concertation entre les acteurs économiques et l'État.

En 1995, le gouvernement Parizeau publie le livre vert sur *la décentralisation, un choix de société*. La volonté du premier ministre est d'associer la population au débat sur la question nationale et d'informer du partage des pouvoirs entre l'État et les régions advenant l'indépendance. Des commissions régionales et une Commission nationale sur l'avenir du Québec sont mises en place dans l'espoir de rallier une majorité de la population à sa cause. À titre de représentant officiel du gouvernement au sein des commissions régionales du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, j'ai vu émerger un large consensus sur la décentralisation. Avant d'adhérer à un nouveau régime constitutionnel, les participants se préoccupent de ce qu'il adviendra à la décentralisation des pouvoirs advenant un référendum perdu. De nombreux intervenants, dont le maire de Sainte-Anne-des-Monts, George Fournier, ont souhaité l'avènement de gouvernements

régionaux élus au suffrage universel. Dans l'Est-du-Québec s'est manifesté un intérêt en faveur de la décentralisation sans égard au statut constitutionnel du Québec. Le gouvernement ayant placé la décentralisation au centre de son projet de société, elle devenait irréductible au statut d'un Québec indépendant. Dans l'Est-du-Québec, là où le *Oui* référendaire fût de 60%, la décentralisation demeurerait l'enjeu principal des acteurs locaux et régionaux.

Après le référendum, le pragmatisme ayant repris ses droits, le gouvernement (1997) annonce un projet compensatoire : *La politique de développement local et régional* du ministre Guy Chevrette. Par cette politique, l'État cède à la société civile la responsabilité de planifier et d'organiser le développement régional sans toutefois modifier le statut politique des instances locales (MRC).

En 2003, le gouvernement libéral procède à la municipalisation du développement local et régional. Un des aspects importants de la loi 34 est la valorisation des élus municipaux à deux niveaux d'intervention. Localement, le gouvernement remet aux maires la gouvernance des CLD et le développement local. Au niveau régional, les préfets sont regroupés au sein de la CRÉ, laquelle est chargée de la concertation des agents socioéconomiques et de la gestion et de la distribution des fonds publics consacrés au développement.

Le CLD, est une institution du milieu dirigé par les acteurs de la société civile depuis 1998. En 2003, l'organisme passe sous l'autorité de la MRC. La loi 34 délègue, aux maires de municipalités locales, la gestion du développement économique, social et culturel de leur milieu. La répartition des fonds publics est confiée à la Conférence régionale des élus (CRÉ). La nouvelle instance régionale de concertation regroupe les préfets des MRC. De plus, la loi attribue à la CRÉ, la responsabilité de la concertation des agents locaux et régionaux du développement. La direction de l'organisme est confiée à des élus locaux, sans mandat politique, sans imputabilité et sans devoir d'inventaire devant la population. Les nouveaux mandataires sont redevables à l'État, qui lui est le bailleur de fonds du développement. En 2014, plusieurs dirigeants locaux jugent que les CLD sont aux prises avec des problèmes de gouvernance liés au manque de compétences des décideurs locaux et à l'éparpillement des centres de décision. En effet, les 120 CLD impliqués dans le développement local au Québec relèvent de trois ministères et organismes différents. Les ressources professionnelles affectées à la gestion

des projets d'investissement sont marginalisées et l'incertitude plane sur la mission et l'avenir des CLD.

L'exercice tend à démontrer que les difficultés économiques ne se limitent pas à la Gaspésie. Les régions périphériques, à des degrés divers, sont aux prises avec des structures déficientes, une main-d'œuvre peu formée et un taux de chômage élevé. La politique de soutien au développement local fut reçue comme la voie à emprunter pour contrer les inégalités et mettre fin au mythe du développement régional par la théorie des « pôles de croissance ». Cette théorie des années 1970, devant révolutionner les économies régionales, a vite perdu de son lustre, « c'est-à-dire que l'agglomération de Montréal, un pôle devant induire la croissance dans les régions du Québec suite à la concentration des investissements publics et privés, est aujourd'hui impensable » (Dionne et Klein, 1993, p. 220).

Le débat public sur les modèles de développement deviendra un stimulant pour les acteurs des régions périphériques à la recherche d'un modèle axé sur l'innovation sociale et la mobilisation citoyenne. Les modèles projetés sont de type endogène et peuvent dynamiser l'économie des communautés locales. C'est dans ce cadre exploratoire que nous voulons vérifier, à l'aide d'indicateurs sociographiques, quelles voies d'avenir ont été ouvertes aux régions en déstructuration économique par les interventions de l'État. Il y a lieu de vérifier également quel rapport de pouvoir a entretenu l'État avec le territoire, principalement depuis la *réforme Picotte* de 1992. Nous verrons que les propositions particulièrement ciblées des gouvernements Landry et Marois, soit le *Plan de relance* (1999-2002) et la *Stratégie d'intervention* du gouvernement Marois (2013-2018), ont été perçues, dans le milieu, comme des efforts sans précédent pour redynamiser l'économie de la région.

C'est à partir de ce corpus législatif, programmatique et réglementaire que nous justifions l'analyse de la problématique du développement de la Gaspésie, une région toujours confrontée au défi de *coconstruire* et de *coproduire* des politiques publiques portées par un modèle de développement adapté à une situation économique et sociale particulière.

Le recours à l'historiographie régionale aura permis une remontée dans l'histoire économique et sociale de la région. La genèse du malaise gaspésien (chapitre IV) confère à la recherche un ancrage plus clair avec la question principale.

Chapitre I

Le problème du développement de la Gaspésie

L'enjeu du chapitre consacré à la problématique se compose essentiellement des rapports entre la question de départ et la formulation du problème. L'étape est cruciale puisqu'il s'agit de proposer une démarche visant à dégager divers éléments du problème gaspésien qui arrimés les uns aux autres, donneront une vue d'ensemble de la situation soumise à l'étude. La question de recherche, à la base de la formulation du problème, permet de préciser les concepts clés et la population ciblée par la recherche : *Quelles influences ont exercées les politiques publiques de l'État québécois sur le développement de la région gaspésienne depuis la grande dépression des années 1930?* Alors que le sujet d'étude porte sur la formulation du problème de développement de la Gaspésie. La question de recherche renvoie à l'orientation à donner à la solution du problème.

Sans entrer à fond dans l'histoire des politiques publiques, il convient néanmoins de présenter un cadre d'analyse qui fait écho à la construction du rapport qu'entretient l'État avec son territoire depuis 70 ans. Nous voulons expliquer en quoi le rapport État/territoire a influencé la mise en place des politiques publiques. Ces politiques ont-elles évolué en lien ou en opposition (divergence ou convergence) avec les milieux concernés? De plus, la réalisation de ces politiques a chevauché plusieurs étapes selon divers modèles et selon plusieurs écoles de pensée. Du reste, les écoles de pensée se sont imposées et, à travers le temps, certaines ont dominé. L'exemple du keynésianisme est éloquent. Notons que les théories peuvent perdre en pertinence, mais les États ne disparaissent pas pour autant. Les modèles économiques présentés comme des paradigmes cèdent le pas à des modèles hybrides, eux-mêmes mis à l'épreuve par des théories mieux adaptées aux réalités complexes du développement économique.

Le cadre analytique lié à la compréhension étroite du problème social gaspésien conduit inmanquablement au constat : une théorie à elle seule ne peut expliquer tous les éléments qui décrivent les diverses facettes d'un territoire. La vision d'un territoire n'est jamais univoque, unidimensionnelle ou sectaire. Il devient alors impossible de trancher de façon absolue et de décrire la réalité sociale dans sa globalité. Les approches théoriques du développement présentées au cadre conceptuel (chapitre II) ont une pertinence explicative. La perspective rostowienne du développement par étape, le développement induit des pôles urbains de croissance de François Perroux, le possibilisme inductif

d'Hirschman et le centralisme étatique de Keynes sont des modèles qui contribuent à la remontée théorique essentielle à la compréhension des étapes qui ont marqué le développement de la Gaspésie au cours du 20^e siècle. Les théories venant d'auteurs plus contemporains – Rist, Stiglitz, Piketty, Vaillancourt, Favreau, Vachon et Jean etc. – auxquelles se réfère notre étude sont des apports au raffinement de la démarche. Par ailleurs, les points communs et les divergences de ces théories ne peuvent, pris isolément, fournir une réponse décisive à l'objet de la recherche.

Nous entrerons donc dans le vaste univers de la théorie de la complexité organisée et d'une forme de développement qui prend appui sur des modèles multiples. L'ambition de saisir le monde réel dans sa diversité et sa totalité est un défi autant épistémologique que philosophique. À travers son paradigme de l'auto-éco-réorganisation, Edgar Morin développe une critique des sciences et des philosophies contemporaines, pour en montrer les limites et dénoncer leur fragmentation épistémologique et institutionnelle. Défendant l'émergence d'une nouvelle forme de recherche scientifique axée sur un processus encyclopédique, et mettant littéralement en cycle la connaissance plutôt que de l'accumuler, il élaborait une approche visant à relier les uns aux autres des champs scientifiques fragmentés. Basé sur un réseau ouvert de concepts et de principes de pensée, Morin propose une conception de la complexité qui prend en considération les antagonismes, les contradictions et les complémentarités pour mieux façonner sa propre compréhension de la réalité. Après avoir décrypté le langage hermétique utilisé par Morin pour exposer ses quatorze concepts clés, on en retiendra trois : *le paradigme, la dialogique et l'éducation*. Ils apparaissent comme des schémas conceptuels incluant les concepts et les catégories fondamentaux d'une pensée, d'une théorie ou d'une vision du monde. Le paradigme est, pour Morin, d'ordre à la fois sémantique, logique et idéologique. La dialogique est une construction intellectuelle de Morin pour exprimer la relation complexe, à savoir si elle est complémentaire, concurrente et antagoniste de deux logiques. Quant à l'éducation, le concept s'inscrit comme objectif principal de la pensée complexe. Dans son *Abécédaire de la complexité*, Louisa Yousfi résume ces trois aspects de la pensée de Morin :

Sur le plan sémantique, le paradigme sert à rendre compte de l'intelligibilité d'une pensée de manière à ce que celle-ci fasse sens. Sur le plan logique, il construit l'architecture des relations logiques qui interagissent au sein d'une pensée. Enfin, sur le plan idéologique, le paradigme détermine les conditions d'organisation des idées, en les triant selon un principe d'association qui lui est propre. Triplement influent, le paradigme est ce qui oriente le plus sûrement

possible les raisonnements individuels et collectifs. À ce titre, Morin pense que seul un paradigme de la complexité peut enfin concourir à modifier la pensée contemporaine, mutilée dans des paradigmes simplificateurs qui occultent la complexité du monde et de la connaissance humaine. (Yousfi, 2013)

Il appert que contrairement à la dialectique hégélienne, la dialogique de Morin ne vise pas une synthèse en une unité supérieure. Selon Yousfi, Morin utilise plutôt le vocable dialogique, « non pour écarter l'idée de dialectique, mais pour l'en faire dériver » (2013). Il faut donc mettre en suspension le paradigme logique de l'ordre et du désordre et inversement, pour finalement accéder à un véritable dépassement de la dialectique pour faire cohabiter des logiques qui peuvent s'opposer.

S'agissant de l'éducation, son rôle consiste à réconcilier les savoirs, hélas trop longtemps cloisonnés en disciplines indépendantes par la pensée traditionnelle. Morin dénonce « l'hyperspécialisation hâtive qui [...] rompt la communication entre les disciplines et occulte les liens qui les relient aux autres domaines de la connaissance » (Youski, 2013).

Pour sortir de l'ignorance des idées, Morin prétend que « seule la pensée complexe nous permettrait de civiliser notre connaissance » (Morin, 2005, p. 24). Il y a chez Morin, l'ambition d'appliquer la pensée complexe dans tous les domaines de l'activité humaine. En somme, une ambition citoyenne et didactique qui consiste à armer intellectuellement les citoyens et les acteurs sociaux à penser leur environnement dans sa totalité. Conséquemment, la théorie de la complexité devient un précieux atout dans l'analyse compréhensive du phénomène social gaspésien.

1.1 Énoncé du problème

Les inégalités de développement qui subsistent dans les relations économiques entre pays et celles existant entre les régions d'un même pays occupent une place prépondérante dans *le panthéon des théories économiques*, pour emprunter l'expression de Dani Rodrik (2014), professeur of International Political Economy de l'Université de Harvard. En effet, la question des inégalités a connu un regain d'actualité avec le constat de leurs augmentations dans bien des pays développés. On se limitera ici au problème des inégalités à l'intérieur des pays développés, même si certains raisonnements peuvent être transposés, avec une certaine prudence, au problème des inégalités entre pays développés et sous-développés. Avec la mondialisation, l'étude du développement régional est revenue au centre de l'analyse spatiale d'autant que la mondialisation

économique s'est accompagnée de la réaffirmation des tendances à l'agglomération dans de nombreux pays développés. Ainsi, les grandes agglomérations sont et demeurent les locomotives des économies nationales sachant que le développement économique a une incidence considérable sur l'urbanisation des villes.

Certaines régions semblent vouées à rester derrière et à être tirées vers l'avant par les régions les plus dynamiques. On assiste alors à des migrations internes provoquées par des différences géographiques entre l'offre et la recherche d'emploi. Ces migrations influent sur le développement économique des régions en accentuant les disparités régionales. Dans *Les Gagnants et les Perdants de la Mondialisation*, Redor (2007) affirme que tous les groupes sociaux ne tirent pas profit de la mondialisation, ni d'ailleurs toutes les régions. L'auteur explique, à bon escient, les problèmes sociaux et, en particulier, le *blocage* économique de certaines régions par leur faible degré d'ouverture à la mondialisation escamotant de la sorte, le fait que les disparités régionales peuvent relever des déterminants structurels et sociaux. En effet, la mondialisation de l'économie exclut une partie importante de la main-d'œuvre ainsi que certaines localités et régions en particulier. C'est ainsi que Scott et Storper (2006) pensent que la théorie du développement devrait intégrer le rôle des villes et des régions en tant qu'acteurs et causes du processus de croissance économique.

L'économie de marché sous le diktat du capitalisme crée des inégalités et les remodèle sans cesse. Pour certains auteurs néomarxistes, le capitalisme a structurellement besoin d'un *quota* de pauvreté et de sous-développement pour mieux fonctionner. Derrière toute la réflexion faite sur la thématique des *régions qui perdent* et des *régions qui gagnent*, se profile manifestement la question des inégalités dans l'espace géographique (Côté, Klein et Proulx, 1995). Les disparités régionales selon les niveaux de développement à l'intérieur d'un même pays sont des phénomènes courants. Cette disparité est davantage due à des facteurs naturels comme les ressources, l'histoire, la géographie ou la démographie qu'à des facteurs humains et historiques comme les processus de développement économique et social.

Le capitalisme marchant a produit, selon Dionne et Klein (1993) une *restructuration sociospatiale* de la société québécoise dont les effets marginalisent les régions. Abondant dans le même sens, Solow (2014) dans sa critique du livre de Piketty (2013), *Le capital au XXI^e siècle*, affirme que le capitalisme moderne est un système économique inégalitaire et, par conséquent, la question de la relation entre la croissance économique et les inégalités

restent posée telle qu'évoqué dans la problématique. Au Québec, les inégalités régionales se présentent sous deux formes : les *régions centrales*, c'est-à-dire un espace où se concentre le dynamisme économique, et les *régions périphériques*, notamment les régions de l'Est-du-Québec considérées par les spécialistes comme des *enclaves de pauvreté*. Les inégalités sociales (chômage de masse, précarisation de l'emploi, pauvreté, etc.) entre les régions du Québec sont souvent expliquées par des mécanismes économiques engendrés par la mondialisation et la mise en compétition des économies régionales (Dugas, 1983, p. 169-171). Pendant longtemps, cette question a trouvé un traitement dans les politiques de développement régional. Cependant, le traitement des inégalités régionales par le biais des politiques publiques, semble pâtir du phénomène de *path dependence*, parce que des choix effectués dans le passé ont eu des implications sur la performance économique actuelle des régions. La politique des pôles de croissance appliquée au Québec traduit cette notion de *path dependence*, car il s'agit d'un choix historique devenu contraignant à mesure qu'il s'est inscrit dans la durée. On peut donc soutenir que le sous-développement régional au Québec est une réalité complexe que les politiques publiques n'ont traitée qu'en surface par les politiques publiques mettant ainsi en doute leur efficacité.

La mondialisation de l'économie conduit à une plus grande centralisation des activités industrielles dans des régions à forte intensité de main-d'œuvre, régions qui constituent par conséquent, des tremplins dans le processus de développement régional. En effet, la délocalisation des activités économiques des régions périphériques vers les grands centres, sièges des formes les plus avancées du développement économique et de l'innovation, entraîne incontestablement des pertes d'emploi en périphérie, si bien que les délocalisations d'entreprises sont considérées comme des enjeux touchant directement l'avenir de ces régions et de leurs populations. Les régions centrales sont des pôles de croissance économique et d'emplois où se concentre l'essentiel des flux financiers et des secteurs d'activité à forte valeur ajoutée. Du point de vue des régions au Québec, on a longtemps considéré (à l'époque du *laisser-faire*) que la venue de grandes entreprises industrielles dans les régions ressources était la clé de la réalisation des objectifs en matière de création d'emplois (Tremblay, 1990), et de manière générale, que l'amorce d'un *processus d'endogénéisation* de certaines structures (économiques et sociales) était un des critères essentiels de la lutte au sous-développement. En effet, selon le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS, 2011, p. 8), entre 1998 et 2008, il s'est créé 4 300 emplois en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, soit une augmentation

de 13,4 %. Cependant, l'emploi évolue à un rythme inférieur à celui de l'ensemble du Québec, tandis que le produit intérieur brut (PIB) par habitant était de 21 680 \$, et bien en deçà de celui de l'ensemble du Québec qui est de 36 243 \$ et de celui des régions-ressources établi à 32 862 \$.

Au-delà du taux de chômage élevé par rapport à l'ensemble du Québec, puisque le nombre de personnes aptes au travail et bénéficiant de l'aide sociale passait de 36 % en 1971 à 78 % en 1988 (Côté, Klein et Proulx, 1995, p. 21), la Gaspésie avait non seulement le taux de chômage le plus élevé, mais aussi le taux d'activité le plus faible, soit respectivement 21,2 % et 43,5 % (Côté, Klein et Proulx, 1995, p. 24). De plus, selon les indicateurs relatifs à la pauvreté, la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine occupe le 16^e rang sur 16 pour le taux de chômage, le 17^e rang sur 17 pour ce qui est du taux global d'assistance sociale et le 17^e rang sur 17 pour le rapport de dépendance économique (MESS, 2011, p. 11).

En observant les statistiques économiques et sociales du Québec, on constate que la Gaspésie est effectivement une région périphérique où le niveau de développement économique est bien en deçà de la moyenne provinciale. Son caractère rural et son faible dynamisme démographique la définissent comme telle. La vie économique y est stagnante et l'exode rural qui en est le signe patent, est poussé si loin qu'aucune industrialisation moderne n'est envisageable de sitôt. La Gaspésie est donc une région démunie, aux infrastructures exsangues où le marché du travail ne cesse de se dégrader pendant que se crée une polarisation du marché de l'emploi dans les régions centrales du Québec. Alors que les spécialistes sont quasi unanimes pour affirmer qu'un développement réussi passe par une répartition de l'activité économique dans un grand nombre de centres urbains plus petits et plus faciles à gouverner.

Des auteurs comme Redor (2007) et Gasse (2011) expliquent les problèmes sociaux (ex. le chômage) par des défaillances individuelles, c'est-à-dire par un faible niveau de scolarisation et de qualification de la main-d'œuvre. Encore aujourd'hui, on est dans une société très attachée à la reproduction intergénérationnelle des statuts sociaux. Doit-on s'étonner du constat formulé par Sébastien Lévesque (2015, entretien), directeur général de la MRC de la Haute-Gaspésie, à l'effet qu'il existe un développement d'une culture de la dépendance en Gaspésie. Une dépendance qui se manifeste principalement par un nombre élevé de personnes et de familles qui, de père en fils et de mère en fille, vivent de transferts gouvernementaux.

La détérioration de la condition sociale en Gaspésie est suffisamment grave pour en entreprendre l'étude et en mesurer l'ampleur, car aujourd'hui, elle semble y avoir une « vocation » bien particulière: tourisme, villégiatures et l'éolien, si l'État décide enfin de statuer sur sa vocation industrielle et commerciale. Le triste dossier du chemin de fer entre Matapédia et Gaspé illustre parfaitement l'ineptie du gouvernement face à un problème qu'il a créé. Le tronçon entre Caplan et Gaspé est en dormance depuis deux ans, privant de la sorte les Gaspésiens du service de Via Rail. De même, les entreprises de l'industrie éolienne (LM Windpower) se voient également privées d'un transport essentiel pour l'expédition de leur production de pales vers les marchés américains. Les élites ne décolèrent pas. Le gouvernement du Québec, propriétaire de cet axe ferroviaire depuis 2015, affiche le plus grand mépris en refusant d'investir rapidement dans les travaux de réparation indispensable à la remise en marche d'une infrastructure nécessaire à la diversification de l'économie régionale.

En effet, de nécessaires interrogations doivent être avancées sur l'impact des actions de l'État sur le développement des régions. Le déclin à la fois économique et démographique des régions périphériques est bien documenté et la Gaspésie n'y échappe pas. Le déclin met en évidence l'urgence d'aborder de front la question des inégalités régionales. Depuis plusieurs décennies, la Gaspésie est aux prises avec un phénomène économique et social d'importance : la *dévitilisation rurale* un enjeu majeur en milieu rural qui menace la pérennité de certains villages. C'est le cas de la Haute-Gaspésie où plusieurs villages s'apparentent à la définition qu'en donne Bernard Vachon. Selon l'auteur, cette notion fait référence au « processus par lequel une collectivité territoriale est progressivement dépossédée de sa vitalité démographique, économique et sociale du fait de sa marginalisation et de son exclusion par rapport aux espaces qui accaparent la croissance économique et ses retombées sur le plan des services, des équipements et du bien-être » (Vachon, 1993, p. 18). À la section 5.2 du chapitre V sont exposés les facteurs explicatifs de la dévitilisation notamment l'exode des jeunes, le vieillissement de la population et la situation du sous-emploi. Stéphanie Ahern (2013), apporte une contribution significative en reprenant dans son mémoire de maîtrise, le problème de la dévitilisation par les biais de l'appropriation du territoire et les facteurs influençant la désintégration des villages ruraux. L'auteur introduit dans sa démarche, les propos recueillis auprès d'acteurs gaspésiens dans une perspective de « remettre les communautés dévitalisées au centre de la discussion sur la dévitilisation rurale au Québec » (Vachon, cité par Ahern, 2013, p. 110).

1.1.1 La sous-scolarisation

Les inégalités sociales interrégionales peuvent parfois se transformer en inégalités scolaires. Ainsi, parmi les éléments servant à circonscrire les divers aspects du *problème gaspésien*, nous pouvons noter la faible scolarisation de sa population qui tient d'ailleurs le haut du pavé. En effet, comme l'affirme François Dubet (2014), nous sommes inégaux sur une multitude de registres : le travail, le revenu, l'éducation, le sexe, les origines, etc. Sur le plan du scolaire, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est la région la moins scolarisée selon les statistiques récentes. En effet, 26,2 % des Gaspésiens et Madelinots ont moins de neuf années de scolarité alors que la moyenne de l'ensemble du Québec est de 15,1 % (Gasse, 2011). La sous-scolarisation, la non-qualification ou la faible qualification professionnelle des travailleurs ont des répercussions sur la capacité d'un individu à se trouver un emploi. Très peu d'analphabètes fonctionnels parviennent en effet, à échapper à la précarité en raison de revenus insuffisants. D'ailleurs, une recherche empirique menée en France par D. Redor (2007) montre que les *Perdants de la mondialisation* étaient des salariés peu qualifiés et ayant un faible capital scolaire. Donc, une bonne éducation peut faire la différence. La recherche de Gasse établit un lien de causalité entre le niveau de scolarité des demandeurs d'emploi et l'accession effective au marché du travail, sans toutefois nier qu'il y ait des gens instruits qui n'ont pas de travail ou qui ont du mal à subvenir à leurs besoins. Les travaux de Gasse ont permis de mieux comprendre les relations entre l'éducation et la société. La sous-scolarisation d'un nombre important de Gaspésiens rend leur accession au marché de l'emploi difficile, et les incite à rejoindre la cohorte des chômeurs et des inaptes à l'emploi. Cependant, nous ne pouvons transformer le collectif en individuel, car il y a des individus relativement peu instruits qui sont d'éminents entrepreneurs ou qui ont réussi professionnellement et parfois mieux pourvus que les gens instruits, comme c'est le cas au Québec. Il reste vrai que l'une des meilleures stratégies de lutte contre la pauvreté est l'éducation comme l'ont montré d'innombrables travaux. Ainsi, l'éducation, la connaissance et l'innovation sont entre autres, des facteurs endogènes de développement. Comme l'affirme Perroux, le développement des collectivités est largement associé à des processus d'innovation.

Seulement voilà, le secteur primaire en Gaspésie occupait en 2007 une proportion d'emplois bien supérieure à celle de l'ensemble de la province, soit 8,6 % contre 2,6 % (MESS, 2011, p. 9). Donc, l'économie locale, encore très liée au secteur primaire, tarde à connaître des transformations pouvant permettre de créer des conditions

préalables au démarrage économique de la région. Avec un chômage largement plus élevé que la moyenne provinciale, il s'est construit en Gaspésie une culture du chômage et de dépendance à la sécurité sociale. Au sein de certaines familles, les parents, les enfants, voire les petits-enfants, ont vécu l'expérience du chômage récurrent et l'aide sociale de longue durée à telle enseigne qu'ils considèrent leur situation comme une fatalité. C'est pourquoi l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) (2010) souligne à juste titre l'importance d'une réforme des politiques publiques pour lever les obstacles à la mobilité sociale intergénérationnelle, et ainsi promouvoir l'égalité des chances entre individus. Sachant que les faibles qualifications professionnelles et techniques des habitants d'une région expliquent parfois ses difficultés économiques; le faible dynamisme économique est souvent attribuable aux entrepreneurs dont la formation est déficiente. L'addition de deux facteurs liés à la qualification entrave la capacité d'un milieu, que certains auteurs appellent *la capacité ou la capacitation* des acteurs à orienter le changement. Les Gaspésiens, perçus abusivement comme non instruits, sont restés stigmatisés par l'image *mesquine* que leur renvoie la société québécoise.

1.1.2 La stigmatisation

Longtemps stigmatisée comme un îlot de pauvreté, la région gaspésienne est l'objet de dénigrement, de légendes urbaines nourries de préjugés tenaces : *des mangeux de morue, des gens sans instruction, un peuple des besogneux, des bien-être*, c'est-à-dire des *assistés sociaux*. La pauvreté est la désignation, par des caractéristiques objectivement observables, d'un groupe ou d'une collectivité dont le niveau de revenu de la population active, le chômage de masse, le nombre d'assistés sociaux, etc. découlent d'une approche économique dichotomique de la société avec, d'un côté, des pauvres, et de l'autre, des non-pauvres. En paraphrasant Simmel (2013), on reconnaît le pauvre par le lien d'assistance qui s'établit entre lui, sa famille, le groupe social défavorisé et l'État. De ce point de vue, on peut déduire que la Gaspésie est un *pays de misère* perçue socialement comme une région assistée, ses habitants vivants de transferts gouvernementaux. Dans le langage vernaculaire, on les qualifie *de gens qui vivent aux crochets de la société*. La population en général a reçu ces attributs blessants comme une condamnation infamante. Portés par le désir de ne pas reproduire le statut social de leurs parents, les jeunes vont tenter par l'exil de briser l'ordre social de la transmission de statut.

Le retard économique de la Gaspésie justifie-t-il l'appellation de *région défavorisée* ou de *région sous-développée*? En reprenant la définition de Peter Townsend en 1987, Pampalon et Raymond (2003, p. 191-193) soutiennent que « la défavorisation correspond à un état observable et démontrable de désavantage relatif à la communauté locale ou à l'ensemble de la société à laquelle appartient l'individu, la famille et le groupe ». Selon les chercheurs, le désavantage peut prendre deux formes, l'une matérielle et l'autre sociale. La forme matérielle reflétant *la privation de biens et de commodités de la vie courante* est causée principalement par le niveau de scolarité, de l'emploi et du revenu. Quant à la forme sociale, elle « renvoie plutôt à la fragilité du réseau social, à la communauté, à la stabilité de la structure de la famille » (Pampalon et Raymond, 2003, p. 192-193). D'ailleurs, si l'on devait construire un indice général des inégalités sociales à partir des facteurs évoqués plus haut (proportion de *sans-diplômes* et *taux de chômage*), car il y a une relation entre le diplôme et l'emploi, on comprendrait pourquoi il y a une grande disparité dans les conditions de vie sociales et économiques de la péninsule avec celles de l'ensemble du Québec. À ce propos, Minville a maintes fois répété que les problèmes du Canada français étaient liés au niveau d'éducation de sa population de telle façon que l'éducation, comme toute question relative à l'éthique et aux valeurs profondes d'une société, occupe une place prépondérante dans le développement du Québec et de ses régions. Les préjugés négatifs à l'égard des Gaspésiens n'ont pas affaibli l'engagement des pionniers dans le développement de leur communauté, convaincus qu'il faut s'unir pour engendrer le changement social.

Le premier temps de ce travail va donc consister à faire l'analyse sociohistorique de la stratégie des acteurs et des institutions sociales concernant le traitement de la question sociale et de la pauvreté en Gaspésie.

1.1.3 L'infrastructure diocésaine

L'érection d'un diocèse va doter la Gaspésie d'une infrastructure économique et sociale embryonnaire dont les retombées vont profiter aux paroisses de la péninsule. Le caractère permanent de l'infrastructure diocésaine lui confère le statut d'unique organisation sociale apte à intervenir directement auprès d'un grand nombre d'habitants en situation de précarité. Le cadre d'action diocésaine qui s'étendait de la pratique religieuse jusqu'à l'éducation et la santé, en passant par la construction de routes, la nationalisation du transport ferroviaire, prit même l'aspect d'un découpage administratif. Le diocèse fut le modèle territorial, duquel vont émerger les premiers contours des régions

administratives. L'apport de l'encadrement diocésain fut particulièrement remarquable en Gaspésie et Harvey, dans son étude, invite à ne pas « reléguer en arrière-plan le fait que la création des diocèses catholiques a été un moment fondateur de la territorialité québécoise des années 1850 à 1960 » (Harvey, 2013, p. 233-234). Dans le secteur forestier, Esdras Minville fait figure d'entrepreneur intellectuel et de pionnier en incarnant son modèle de développement dans sa région natale, *la colonie de Grande-Vallée* en 1938. Roméo Bouchard décrit cette avancée sociocommunautaire comme un modèle d'organisation coopérative et d'exploitation intégrée des ressources, centrée sur la communauté locale. « Il a fait montre bien avant son temps d'une approche écosystémique et durable de l'exploitation des ressources » (2011, p. 108-109). Les Gaspésiens parlent avec déférence de « *La colonie d'Esdras* », devenue un symbole social du développement local.

Les premières coopératives de pêcheurs apparaissent à la suite du processus d'industrialisation difficile du secteur des pêches. Les signes de défaillance du système se manifestent dans un contexte d'exode rural et d'inégalités économiques et sociales. Le 20^e siècle s'ouvre sur fond de crise de l'emploi. L'industrie des pêches tourne au ralenti, les marchands anglo-normands réduisent le prix du quintal de morues, payé aux pêcheurs, de 3 à 5 \$. La soumission des pêcheurs à l'industrie engendre la colère, et en 1909, la révolte éclate. Pendant cette crise, le gouvernement canadien s'affiche en protecteur des compagnies et son armée réprimera la colère des pêcheurs dont une vingtaine seront emprisonnés.

Ces événements coïncident avec le début de la Première Guerre mondiale (1914-1918), prélude à la grande Crise économique de 1929 à 1935. S'amorcent alors des années difficiles dans l'industrie de la pêche; l'exode des Gaspésiens vers des villes du Québec et de la Nouvelle-Angleterre s'accélère. Le modèle coopératif en agroforesterie initié par Minville vient suppléer au capitalisme défaillant en assumant l'amélioration des conditions économiques des plus pauvres. Dans un esprit de solidarité, le modèle coopératif embryonnaire avait la forme d'économie sociale où les intérêts collectifs passent avant les intérêts individuels. La réponse minvilienne adressée au capitalisme *qui détourne l'homme de lui-même* est une réplique virulente à la vision économique pathogène du libéralisme. Minville s'opposait à la prédominance d'un modèle capitaliste irrationnel pratiqué par les compagnies étrangères pour l'exploitation des ressources naturelles. Le modèle d'affaires durablement implanté concourait, selon lui, au phénomène

de la « reproduction sociale » de l'esclavage dans la péninsule. Pour reprendre l'expression émise par Lipietz en 1977, « la société recrée son espace sur la base d'un espace concret toujours déjà donné, hérité du passé » (Blondeau, 1979, p. 68).

Pour expliquer les effets économiques d'un phénomène social, il faut en chercher les causes. Selon Durkheim, « la cause déterminante d'un fait social doit être cherchée parmi les faits sociaux antécédents ». Or, les recommandations faites à la Chambre d'assemblée après l'Union du Bas-Canada et du Haut-Canada en 1840 se traduisirent par la reconduction de certaines lois de l'ancien régime, dont l'Acte de 1829 et l'Acte de 1836 dont l'un des objectifs visait à mieux réglementer les pêches dans le district de Gaspé. Ce sont des mesures législatives vouées à l'accroissement de l'effort de pêche et le développement de l'industrie. Les législations induisaient la reconnaissance juridique de la domination des marchands étrangers dans le golfe du Saint-Laurent. Selon Daneau (1991), ces actes prévoyaient, entre autres, l'octroi de permis spéciaux de pêche pour les marchands, l'engagement contractuel du pêcheur de demeurer à son poste pour une saison et l'obligation de vendre son poisson à l'entreprise. Les propriétaires de navires dont la construction canadienne sont récompensés par des primes, « le tiers de la prime devait être versé à l'équipage et les deux autres tiers allant au propriétaire du navire » (Daneau, 1991, p. 11). Un geste politique qui légalise une situation de fait. Forte de l'appui du pouvoir, la compagnie Robin s'érige en monopole et met en place un commerce honteux aux dires de Minville.

Ainsi, la Gaspésie procure au gouvernement des revenus plus considérables que ceux qu'il investit en services dans une région pauvre et dépourvue de programme social. Ce siècle est celui de l'isolement de la péninsule, de la domination de l'industrie des pêches par les marchands, lesquels jetaient les bases d'une économie de marché avec la mise en place du « *truck system*, un système crapuleux, un capitalisme éhonté, pratiqué à grande échelle dans la région à son détriment, et qui contribua à son retard économique » (Keable, 1996, p. 40-43). Pour Karl Marx, la misère des classes pauvres découle en quelque sorte du fonctionnement de la machine économique. Peut-on alors prétendre que le « *destin social* » des Gaspésiens est entièrement déterminé par l'héritage économique laissé par le capitalisme de connivence existant dans la région? Le capitalisme a toujours été accompagné par la misère selon la philosophie marxiste.

L'historiographie régionale permet de mettre en perspective des causes du retard économique de la Gaspésie. Le potentiel halieutique de la région va donner naissance dès

le 16^e siècle à une longue tradition de pêche morutière très convoitée par les Européens (Espagnols, Portugais, Français, Anglais). Les marchands et les armateurs anglo-normands ne cèderont pas un territoire aussi riche à la concurrence. L'appétit est grand et après la Conquête anglaise, une concurrence accrue prend place entre les pêcheurs du Québec et ceux de l'Angleterre, des États-Unis et de l'île de Jersey. La pression s'exerce au détriment des pêcheurs et elle se traduira par l'accroissement de l'exploitation et de l'appauvrissement de ces derniers. Le volontarisme entrepreneurial des marchands anglo-saxons est rentable et l'augmentation de leurs bénéfices participe au déclin de la Gaspésie. L'exploitation à la base de ce commerce débridé appuyé par l'État a poussé la population à la mendicité et a fait naître des inégalités sociales et économiques encore présentes aujourd'hui, pour peu que l'on prolonge l'analyse au niveau régional.

L'histoire des pêcheries gaspésiennes va susciter de l'intérêt au cours du 19^e siècle chez les autorités coloniales et la Chambre d'assemblée. Elles vont autoriser la tenue d'études et d'enquêtes sur les terres en 1919 et sur les pêcheries en 1923. La tâche confiée à Esdras Minville qui devient la figure emblématique de l'histoire québécoise est d'élaborer un discours dont l'accent est mis sur les questions sociales de la mer et de la forêt (Lacour, 2013, p. 954). Le souci de Minville de protéger les ressources de la mer, de la terre et de la forêt vise prioritairement la création d'emplois pour les chefs de famille et la protection des Canadiens français de l'industrialisme et des capitaux anglais et américains. L'intérêt de sa doctrine sociale repose sur les préceptes de justice sociale et d'entraide économique, valeurs fondées sur la Doctrine sociale de l'Église chère au clergé catholique de l'époque. Comme le souligne Lacour (2013), les enjeux demeurent en grande partie identiques au Québec, mais les lieux de décision, de même que les modalités de leur construction, ont évolué et se structurent par des politiques publiques, par des « jeux d'échelles et des jeux d'acteurs » (Lacour, 2013, p. 954).

Rappelons que le décollage économique et social de la Gaspésie repose en grande partie sur l'infrastructure diocésaine et les retombées vont profiter à toutes les paroisses de la péninsule. Selon Harvey (2013), l'infrastructure diocésaine fut le bouclier qui a empêché un grand nombre d'habitants de sombrer dans la précarité. Dans plusieurs régions périphériques, la pauvreté est attribuable à l'absence d'infrastructures sociales de base. L'érection du diocèse a donc donné un regain d'espoir aux habitants des villages. L'explication de Harvey a trouvé son application en Gaspésie avec la création d'un diocèse et l'arrivée d'un évêque entrepreneur en 1923.

1.1.4 La rénovation sociale

Les travaux d'Esdras Minville et de Raoul Blanchard, dans la première moitié du 20^e siècle, mettent en lumière le retard économique de la Gaspésie. Après avoir posé un diagnostic de la situation, ces intellectuels ont voulu montrer les possibilités exceptionnelles qu'offre la région dans une perspective de développement rationnel des ressources naturelles. Le développement projeté est basé sur le positionnement géostratégique de la presqu'île et de ses multiples richesses, en particulier son immense potentiel halieutique et forestier. Cependant, les deux chercheurs, en particulier Minville, fondent peu d'espoir sur le capitalisme défaillant pour relancer le développement de la péninsule et celui des régions du Québec. Minville (1924) a bien vu *L'ennemi dans la place : le capital étranger*. L'économiste constate que le capitalisme est le fossoyeur des régions et qu'il doit être remplacé par un modèle solidaire et générateur de croissance. De façon générale, Minville dénonce les abus d'un capitalisme marchand, qui laminait le facteur humain. Les populations locales victimes de la cupidité d'un système qui valorise le profit au détriment du bien-être des personnes. L'individualisme et le libéralisme ont fait leur temps, pensait-il. On en appelle à l'engagement de l'État à soutenir l'action des collectivités locales pour maîtriser la sauvagerie financière qui menace les économies locales. L'engagement socioéconomique de Minville était alors arc-bouté à la religion catholique, elle-même inspirée de la Doctrine sociale de l'Église. Le *catholicisme social* que porte F.-X. Ross alimente sa réflexion économique et sociale. Le repositionnement de l'Église catholique en faveur des démunis vient en appui au discours du nouvel évêque et de son engagement à relancer le développement de la Gaspésie par la mise en œuvre de projets coopératifs. À cette époque, le catholicisme exerce une influence considérable sur la population gaspésienne. Les liens de solidarité entre les familles y sont très forts. Depuis, la pratique religieuse a fortement diminué, mais les péninsulaires demeurent majoritairement croyants et les liens familiaux, de solidarité et de coopération entre les habitants, sont demeurés. Du reste, Ross y a trouvé un terreau fertile d'entraide que l'État ne peut assumer. L'absence ou le désengagement de l'État en Gaspésie, faute de moyens ou guidé par des finalités idéologiques ont contribué à la résurgence de la solidarité mécanique héritée du passé.

Hervé Le Bras s'inscrit dans cette mouvance : « Quand l'État se désengage, les forces des solidarités locales ressurgissent [...] », ou bien « les institutions locales, là où

elles existent, prennent en partie le relais » (Le Bras, 2014, propos recueillis par Maud Navarre, 2015, p. 2-3).

La philosophie minvilienne positionne l'Église comme acteur indispensable au renouvellement de la pensée économique du Québec. Selon Minville, une région doit posséder des institutions à la fois efficaces et adaptées à sa réalité pour se placer sur la voie du changement. Ainsi, Minville pose le problème du développement régional comme un problème de « pouvoir », et affirme que le moyen pour y parvenir ne pouvait se faire sans la mise en place et la consolidation d'institutions locales. Hervé Le Bras adopte une posture similaire en parlant des inégalités territoriales en France. Il affirme que dans des régions où le chômage est répandu et les besoins de formation professionnelle sont plus pressants, et où se cumulent des problèmes de vieillissement ou encore d'éducation, leur traitement demande non plus des règles nationales, mais plutôt des compétences locales ou régionales. Ce raisonnement trouve son application également au Québec et en particulier dans une région ressource comme la Gaspésie où aucun développement n'est possible sans la consolidation des institutions locales. Minville avait compris cette nécessité et il entreprit des initiatives privées de prise en charge des problèmes sociaux et économiques de la région. Plus tard, les gouvernements fédéral et provincial ont donné un ton général aux régions en lançant des initiatives comme le BAEQ et d'autres programmes similaires constitués en vertu de la loi ARDA.

1.1.5 La mise à l'agenda du développement régional

Née de la prise de conscience des disparités socioéconomiques régionales et de la pauvreté rurale au Canada, la loi ARDA est considérée comme l'instigatrice des politiques interventionnistes en matière de développement régional au Canada. Au Québec, cette loi va, sous la pression populaire, inciter le gouvernement provincial, à inscrire à l'agenda politique les priorités des régions : la revalorisation de la situation économique de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent sera inscrite à l'ordre du jour des gouvernements.

Mis en place en 1963, le BAEQ s'inscrit en droite ligne de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA). L'organisme a pour mandat de proposer un plan d'aménagement pour les comtés de l'Est-du-Québec. Les spécialistes considèrent l'aventure du BAEQ comme la plus vaste expérience d'animation et d'aménagement jamais vécue au Québec. C'est, en somme, la première intervention planificatrice régionale dont le déploiement s'étant de La Pocatière jusqu'aux limites de la Gaspésie-

Îles-de-la-Madeleine. La participation citoyenne fut la dimension novatrice de la démarche du BAEQ. Cependant, force est de constater que « ce plan n'a jamais été le sien, mais celui d'un petit groupe de chercheurs désireux d'innover » (Dugas, 1973, p. 285). Pour combler cette lacune, le Conseil régional de développement (CRD) fut reconnu comme représentant de la population et interlocuteur privilégié dans le cadre des ententes auxquelles le BAEQ donna lieu. Le gouvernement du Québec s'est saisi de travaux du BAEQ en regroupant les programmes de développement régional sous un même organisme créant l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ). Pour Fournis (2012), l'objet du « développement régional » fut d'une certaine manière imposé aux deux niveaux de gouvernement par l'histoire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie considérés comme le creuset de la lutte aux disparités régionales d'une part, et de l'aménagement territorial de l'autre.

Nous avons présenté la formulation du problème gaspésien sur la base d'une succession logique d'éléments dont les relations entre eux sont constitutives d'une histoire économique et sociale assez singulière. Le sujet fut présenté succinctement en mettant en évidence l'appauvrissement factuel de la population causée par les modèles économiques appliqués à la région et du peu d'effets des politiques publiques mises de l'avant pour en atténuer la portée. Au-delà des théories savantes et des études menées afin d'enrayer le malaise, nous avons formulé le problème de manière à placer notre étude sur la voie de l'empirisme contribuant utilement à l'approfondissement des connaissances d'une région dont le retard économique et social demeure d'une grande actualité.

1.1.6 L'objet de recherche par rapport aux travaux antérieurs

Comme le rappellent Quivy et Campenhoudt le « champ scientifique est un champ conflictuel où les courants de pensée rivaux s'affrontent » (Quivy et Campenhoudt, 2006, p. 97). En effet, pour comprendre le sous-développement, il faut de prime abord s'interroger sur le concept de « développement ». L'analyse du « développement » a donné lieu à des batailles idéologiques entre différentes écoles de pensée : libérales (Rostow), dépendantistes (Prebisch, Furtado), marxistes (Amin, Franck, Emmanuel), etc. (voir chapitre II). Pour les théoriciens libéraux, le « développement est conçu comme synonyme d'industrialisation et le sous-développement comme synonyme de non-industrialisation » (Brunel, 1996, p. 7). Les stratégies, mises en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à l'endroit des pays sous-développés, misaient sur une industrialisation accélérée. Deux théories explicatives du sous-développement se

juxtaposent : celle de la *dépendance* et la thèse du *retard*. Dans un cas comme dans l'autre, « l'État peut et doit se substituer à tous les secteurs défaillants pour provoquer le développement » (Brunel, 1996, p. 7).

Les théories traditionnelles du développement ont été largement utilisées pour analyser les disparités régionales à l'intérieur d'un même territoire. C'est ainsi que l'étude du développement régional a donné une nouvelle actualité aux théories du développement ainsi qu'aux préoccupations de la science sociale et de l'analyse spatiale du développement. « D'abord, le développement est créateur d'inégalités, dans sa première phase sûrement, plus durablement si aucune politique correctrice n'est adoptée » (Brunel, 1996, p. 25). C'est le cas de l'Est-du-Québec qui est à *la traîne* par rapport à d'autres régions de la province. D'autant que des pans entiers des régions de l'Est-du-Québec, principalement la Gaspésie, continueront à connaître la pauvreté et la dépendance envers l'assistanat. Dans ce contexte, le processus de développement ne pourra pas être considéré comme pleinement réalisé. À cet égard, les travaux du GRIDEQ sont aidants. Les chercheurs proposent une analyse sociale et interdisciplinaire des territoires du Québec en général et de l'Est-du-Québec en particulier.

Si le champ scientifique est conflictuel et constitué de courants de pensée contraires, de nombreuses études ont abordé les questions de développement régional à l'intérieur d'un pays à partir de la dichotomie des *régions qui gagnent* et des *régions qui perdent* avec des analyses qu'on peut regrouper principalement autour de deux courants de pensée.

Dans le premier courant, le phénomène du sous-développement régional est l'expression d'un simple retard. Et c'est par une caractérisation des territoires en régions *avancées* et *retardataires* que cette question fut abordée. Dans le but de combler leur retard, les régions périphériques devaient mettre en œuvre des politiques de rattrapage. La théorie des étapes de la croissance (Rostow, 1963) relevait de cette école de pensée, de même que les théories du développement dualiste. En effet, une bonne partie des programmes de développement régional mis en œuvre au Québec visait la modernisation des régions périphériques dans le pur esprit de Rostow (Klein, 2008).

Le second courant présente le sous-développement régional comme le produit historique de l'industrialisation des régions dynamiques ou centrales. Ce courant, d'inspiration néomarxiste du développement régional, a trouvé son application dans les théories de « centre-périphérie », en particulier dans la théorie de la dépendance. Cette

théorie a attiré l'attention sur certains phénomènes de domination économique qui ont permis à des territoires (métropoles ou régions centrales) d'accaparer le surplus économique produit par d'autres (régions périphériques). Alain Lipietz a notamment utilisé le courant néomarxiste comme outil analytique de la question de l'économie régionale. Pour ce dernier, le concept de l'articulation des modes de production est la clé du problème des inégalités régionales. Dans son livre *Le capital et son espace*, Lipietz (1977) développe une théorie marxiste du développement régional où il aborde les fondements de l'inégal développement dans l'espace. Dans ce contexte, les théories de la dépendance tiennent compte de la structure du monde et vont vouloir intégrer le phénomène du sous-développement à l'intérieur de problématiques théoriques ou conceptuelles dans le but de proposer à la périphérie un cadre idéologique et théorique susceptible de lui convenir. L'approche structuraliste a été reprise par Lipietz, aux fins d'établir une typologie hiérarchique des régions : régions centrales, intermédiaires et périphériques.

François Perroux (Courlet, 2001, p. 16-18) explique que le développement ne peut se produire partout à la fois parce que la localisation des facteurs de production, ou encore les espaces où sont implantés des firmes motrices deviennent des pôles de croissance et sont bénéficiaires des effets d'entraînement, mais parallèlement, font apparaître des effets de blocage à la périphérie des pôles de croissance. Dans le même ordre d'idées, l'économiste suédois Gunnar Myrdal (1963), architecte de l'État-providence, dont l'analyse économique est proche de celle de Keynes, admet que des objectifs hautement souhaitables – plein emploi, stabilité des prix, croissance – peuvent entrer en contradiction les uns avec les autres, et que l'arbitrage de l'État soit nécessaire pour créer des consensus entre les groupes sociaux (Dostaler, 2016, p. 263). On comprend mieux pourquoi le processus de développement d'un territoire s'accompagne d'effets de nature contradictoire qui sont désignés par des *effets de remous* (*back-wash effects*) et par des effets de propagation ou de diffusion (*spread effects*) (Courlet, 2001, p. 15). Pour cet auteur, les effets de remous se vérifient par le fait que les facteurs de production comme la population et le capital se déplacent des régions périphériques vers les métropoles, et favorisent les mouvements cumulatifs négatifs dans les premières et positifs dans les secondes (Courlet, 2001, p. 15).

En quittant une région « déclinante », les agents les plus productifs ont un impact négatif sur la productivité des travailleurs restants, car ils déménagent, en quelque sorte,

les facteurs mobiles du développement (les capitaux et les travailleurs les plus qualifiés) et, du coup, la cohésion sociale du milieu. Donc, « lorsque certains agents décident de leur localisation, ils ne prennent pas en compte l'effet de ce choix sur les autres agents » (Martin, 2007, p. 37). La situation accentue des inégalités spécifiques à la dimension spatiale de l'économie servant en quelque sorte à justifier une intervention publique. Comme les historiens économiques avant lui, Martin soutient qu'il existe une forte corrélation entre croissance économique et agglomération, d'autant qu'un mouvement migratoire entraîne une croissance de la population urbaine et une concentration spatiale des activités économiques. C'est pourquoi la mobilité des agents ou des facteurs de production est un des faits saillants du développement économique et peut également expliquer les inégalités régionales et le sort réservé à la Gaspésie.

Des recherches ont perçu les disparités régionales comme la résultante tangible des politiques publiques en matière de développement régional. En effet, la conduite des politiques publiques dans un contexte de ressources limitées et de besoins sociaux sans cesse croissants a amené le décideur étatique à faire des choix politiques. Ces choix sont contestables, explique Anthony Downs, cité par Kübler et Maillard, puisque les politiques publiques ne sont pas, en premier lieu, des solutions à des problèmes sociaux, mais mis en place par les gouvernements dans le but de remporter les élections. La théorie de Downs repose donc sur l'idée que l'action publique, comme toute action humaine, s'explique par des stratégies venant d'individus voulant maximiser leur utilité et leurs intérêts personnels (Maillard et Kübler, 2009, p. 105). Ainsi, l'acteur politique adopte un comportement individualiste dans l'élaboration des politiques publiques. Confronté à différents choix, celui-ci opte pour celui qui, à ses yeux, sert le mieux ses intérêts électoraux. Par conséquent, ne peut-on pas remettre en question les choix politiques des décideurs quant à leur pertinence et leur efficacité? Il n'en demeure pas moins que l'individualisme égoïste, évoqué par Downs, est en principe contraire à l'intérêt public. Des économistes, dont Thomas Piketty (2013), affirment que les inégalités n'ont rien de naturel. Elles sont, en effet, créées par l'humain dont les choix individuels, économiques et sociaux ont un impact sur le développement. Par ailleurs, et dans l'optique du développement régional, l'acteur politique est tributaire des choix stratégiques de l'État lui-même influencé par « la logique marchande, appuyant la concentration ici de certains investissements et le délaissement là des territoires dont l'activité serait devenue peu rentable » (Côté, Klein et Proulx, 1995, p. viii).

Mais l'approche individualiste peut sembler réductrice. Penser l'acteur public en fonction de ses intérêts, de son image, de ses relations avec des groupes ou de ses liens affectifs avec son électorat, c'est ignorer « le principe de base que tout phénomène social résulte de la combinaison d'actions, de croyances ou attitudes individuelles » (Akoun et Ansart, 1999, p. 277). Se référant au paradigme de l'individualisme méthodologique, Boudon soutient qu'il ne faut pas oublier que l'individu, quel que soit son statut, « est inséré dans des institutions, des règles, des traditions et des ressources influençant sa pensée et ses actions » (Akoun et Ansart, 1999, p. 278-279). La perspective wébérienne de l'individualisme méthodologique présente le comportement de l'individu comme un phénomène social résultant d'un ensemble de comportements individuels et d'aucune façon, il n'est réductible à la représentation individualiste. Donc, les inégalités régionales en tant que phénomènes sociaux peuvent être analysées comme la résultante d'une combinaison ou d'une agrégation d'actions individuelles. La représentation individualiste de ces composantes doit donc être comprise dans sa globalité.

Cependant, le creusement des inégalités régionales n'est pas réductible aux forces incontrôlables de l'économie ni à la défaillance des acteurs politiques. Mais, il reste que l'analyse des politiques publiques en matière de développement régional au Québec s'est largement inspirée des présupposés d'Edgar Morin lorsqu'il affirme qu'« il s'agit de penser les problèmes du développement comme tous les problèmes théoriques humains et sociaux, soit au niveau réflexif de concepts de second ordre qui impliquent toujours une relation de l'objet (ici le développement), au sujet (ici l'homme ou la société) » (Morin, 1984, p. 459). À certains égards, la détermination d'un modèle d'analyse suit la structuration de la problématique et permet de jeter sur la réalité un regard éclairant. Dans le cadre de ce travail, nous avons choisi un modèle d'analyse existant, c'est-à-dire le modèle séquentiel de Jones. Ce modèle d'analyse théorique est composé de plusieurs concepts pertinemment définis et de plusieurs hypothèses liées entre elles.

Avant d'inscrire l'objet de recherche dans son cadre analytique, la construction d'un *cadre conceptuel* logiquement adapté à l'objet de recherche, donc en rapport avec la question de départ, est hautement suggérée. Nous nous limiterons aux concepts-clés et à quelques concepts organisés parfois en théorie. En vérité, il s'agit d'un cadre de référence dans lequel on retrouve les concepts, les modèles et les théories exposés au chapitre II. Les concepts clés, étant le *développement* et les *politiques publiques*, sont, comme tous les concepts, la base du savoir scientifique et des médiateurs de la pensée.

1.2 Question de recherche et hypothèse de travail

1.2.1 Positionnement théorique et question de recherche

Au plan théorique, cette thèse emprunte l'approche de l'autodéveloppement et de la sociologie de l'action publique, d'autant qu'elle permet de saisir l'idéologie étatique à partir de son action, c'est-à-dire à partir de ses extrants (*outputs*). D'autre part, la conceptualisation des politiques publiques nous ramène à la théorie de Crozier et Friedberg dans leur ouvrage *L'acteur et le système*, et aux travaux de March et Simon qui ont mis en lumière les limites de la rationalité de l'action publique. Au surplus, le développement se déploie dans un lieu d'interaction des acteurs sociaux et cette thèse se présente comme une contribution à la réflexion sur l'efficacité des politiques publiques en matière de développement régional.

En effet, l'aggravation des inégalités régionales au Québec est telle qu'une évaluation des politiques publiques devient nécessaire à l'analyse de l'action publique. Il ressort de diverses expériences de développement dans le *tiers-monde* qu'il n'y a point de « recettes miracles » ni de « modèles uniques de développement » qu'il suffirait d'appliquer pour voir un pays sortir du sous-développement (Brunel, 1996, p. 9). Ce constat peut s'appliquer au développement des régions du Québec où les politiques de développement n'ont pas donné les résultats escomptés. On ne s'étonne plus des déclarations d'intention et des efforts éparés concernant le développement des régions. Leurs conjonctions n'ont pas favorisé l'avènement d'un développement endogène. Par conséquent, il faut repenser le concept de développement à la lumière de la critique des politiques régionales mises en œuvre au Québec depuis des lustres. Le développement étant avant tout un *processus auto-entretenu et cumulatif*, il est compréhensible que la *désarticulation* sociale et économique fasse perdurer le sous-développement même dans des économies avancées (Brunel, 1996, p. 10). De là une question : *Quelles influences ont exercées les politiques publiques de l'État québécois sur le développement de la région gaspésienne depuis la grande dépression des années trente?* De cette question, nous voulons spécifiquement comprendre si les politiques de développement régional n'auraient pas accentué les inégalités entre les régions du Québec. L'Est-du-Québec semble être structurellement incapable de se développer, de telle façon qu'on peut dénoncer un *colonialisme de l'intérieur* entre régions centrales et périphériques en invoquant la grille d'analyse néomarxiste *centre et périphérie*. Le développement régional

n'est-il pas une stratégie d'organisation de ses propres conditions de développement? Existe-t-il en Gaspésie des dynamiques territoriales qui favorisent le développement régional ou local? Si le développement économique se fait grâce à la mise en œuvre des politiques publiques, une politique publique peut-elle également causer le retardement ou l'échec? Nos travaux souhaitent montrer que les disparités régionales sont la conséquence des choix politiques antérieurs. Lesdits choix sont rationnels dans la mesure où un nouveau paradigme endogène fera de la région un lieu de développement économique local.

Le développement a lieu quand la demande des populations désireuses d'améliorer leurs conditions de vie s'exprime clairement et « qu'il repose sur un cadre institutionnel et politique favorable » (Brunel, 1996, p. 31). L'évolution du cadre institutionnel des régions s'avère nécessaire à l'amélioration du processus de développement économique. Le néo-institutionnalisme devient ainsi un référent théorique pour éclairer les politiques publiques. L'action conditionnant ces politiques est la résultante du contexte institutionnel régional. C'est en réaction à l'aveuglement des gouvernements par rapport aux institutions liées au développement que les acteurs régionaux affichent un présupposé idéologique favorable à l'*institutionnalisme*. Nous reconnaissons à Myrdal (Dostaler, 2016) d'être le précurseur en la matière quand il soutient que « seule une approche multidisciplinaire est en mesure d'éclairer les problèmes contemporains y compris les problèmes en apparence purement économiques ». Selon Myrdal, cité par Dostaler, la démarche institutionnelle « permet de comprendre pourquoi les pays du tiers-monde ne peuvent sortir du cercle vicieux du sous-développement dans lequel, par effet de diffusion, tous les facteurs de pauvreté et de stagnation se nourrissent les uns les autres » (2016, p. 261-266). Pour sortir de l'impasse, l'État doit agir en appui aux acteurs sociaux par des programmes de transformation radicale de la situation permettant ainsi aux régions sous-développées d'entrer dans le cercle vertueux de la croissance. Contrairement aux économistes classiques, Dostaler en déduit que pour Myrdal « il n'y a pas d'arbitrage entre croissance et égalité. Au contraire, davantage d'égalité engendre plus de croissance » (Dostaler, 2016, p. 261-266).

Le concept de développement soulève beaucoup de questions sur le plan théorique qui se traduisent par une multitude d'approches. Ainsi, le positionnement plus général de la thèse est caractérisé par une posture épistémologique visant une

compréhension large de l'objet de recherche. Enfin, plusieurs approches théoriques tant en politiques publiques qu'en sociologie politique seront mises en perspective.

1.2.2 Hypothèses de travail

L'établissement d'hypothèses prend la forme de propositions de réponses anticipées à la question de recherche. L'hypothèse exploratoire est le fil conducteur de la recherche qui permet d'établir une relation de causalité entre deux concepts situant ainsi la démarche dans un cadre théorique. L'hypothèse est donc un énoncé qui anticipe des relations entre des variables, d'où la nécessité d'une vérification empirique. Dans le cadre de ce travail, nous formulons l'hypothèse qu'il y a une relation de causalité entre les *politiques publiques et le développement régional*. Et les hypothèses exploratoires s'appuient sur des bases théoriques dans la mesure où elles ont pour but d'expliquer un phénomène social, et qu'elles sont en définitive une opérationnalisation de la question de recherche. De fait, elles jouent le rôle de pont entre le travail d'élaboration théorique et le travail de vérification empirique (Mace, 1988, p. 37). Selon Mace et Pétry (2000) l'hypothèse laisse une certaine place à l'incertitude; par conséquent, elle traduit l'esprit de découverte qui caractérise tout travail de recherche et auquel elle sert de fil conducteur particulièrement efficace (Quivy et Campenhout, 2006, p. 113). La variable indépendante (politiques publiques) est la cause présumée du changement de la variable dépendante (développement régional). Ainsi, nous formulons les hypothèses exploratoires de la façon suivante :

- Les politiques publiques n'ont pas développé le potentiel économique de la région gaspésienne ni créé un cadre favorable à la création d'emplois;
- L'État québécois a élaboré des politiques publiques sans égard aux régions et sans avoir pris en compte les besoins exprimés par les acteurs de la société civile;
- La non-participation des acteurs locaux au processus de coformulation et de cogestion des politiques publiques a-t-elle compromis le développement de la région?

Le *développement* et les *politiques publiques* sont les concepts-clés de notre recherche et il importe de les définir. Lesdits concepts délimitent le champ de recherche et doivent donc être définis de manière précise afin d'éviter les confusions qui conduiraient à prendre en considération ce qui ne doit pas l'être. Durkheim n'avait-il pas affirmé que sa

première démarche « doit donc être de définir les choses dont il traite, afin que l'on sache et qu'il sache de quoi il est question » (Durkheim, 1992, p. 34).

Les pages suivantes présentent les concepts opératoires sur lesquels s'appuient notre approche sociologique du concept de développement et celui de politiques publiques.

Chapitre II

Sociologie du développement et politiques publiques

2.1 Le cadre conceptuel et théorique

Chaque thèse comporte son lot de difficultés. Les thèses de type monographique soulèvent l'enjeu particulier du développement d'un cadre théorique pertinent. Le but étant d'éviter la construction d'un cadre qui bien qu'intéressant demeure artificiel, voire isolé du sujet de l'étude. Le cadre théorique sert en quelque sorte, de caisse de résonance – *grille d'analyse* – à la démarche empirique opérée dans la présente monographie.

Dans une approche hypothético-déductive, le cadre théorique annonce et prépare naturellement la saisie de l'objet de recherche, alors que dans une démarche inductive, une remontée théorique s'impose et le cadre théorique succède au cadre empirique. En d'autres termes, le fait de placer le cadre théorique avant le cadre empirique sous-tend l'idée presque explicite d'une démarche hypothético-déductive. Ce n'est pas le but recherché dans la présente recherche. Il ne faut pas y voir la tentation de jouer indûment avec le couple conceptuel *induction et déduction* comme procédure de raisonnement et comme mouvements successifs de la démarche scientifique. Cependant, nous voulons circonscrire l'objet de recherche et en découvrir les fondements par l'introduction d'hypothèses exploratoires, lesquelles requièrent une certaine inventivité.

Nous soumettons l'hypothèse que le positivisme sociologique, toujours présent dans la sociologie québécoise, impose en quelque sorte la présentation d'un cadre théorique à rebours du processus de recherche imposé par la démarche monographique elle-même. La forme ainsi dictée crée donc un préjudice potentiellement défavorable au déploiement des observations, des analyses et des conceptualisations propres à la sociologie empirique. Nous soulevons ici un enjeu épistémique et phénoménologique de la construction du savoir en sciences sociales. On ne peut ignorer que la manière de penser la monographie risque parfois de la tuer. Les règles en vigueur, les canaux traditionnels, voire les schémas canoniques obligent à demeurer critique face aux méthodes classiques de penser la monographie en sciences sociales. On peut alors se demander si la pensée classique n'entraîne pas des rigidités contre-productives qui inhibent la construction de la pensée.

Quand bien même, nous pensons qu'une démarche plus inductive semble s'avérer prometteuse en matière de développement régional. Un pan de la présente thèse repose sur une méthode déductive par la construction de concepts systémiques englobants. Pour Bourdieu, le modèle théorique est le seul à posséder un pouvoir explicatif (Quivy et Campenhoudt, 2006, p.129). Nous présenterons quelques concepts théoriques nécessaires à la compréhension de notre objet de recherche, tout en conjuguant plusieurs concepts et hypothèses pouvant couvrir plusieurs aspects du problème à l'étude. La construction d'un cadre conceptuel nous permet d'organiser les concepts retenus et leurs relations en vue de donner une orientation précise à la formulation du problème. Les concepts de développement et de politiques publiques ou encore les sous-concepts de décentralisation et d'institutionnalisme, etc. sont agencés dans notre cadre conceptuel de manière à en saisir la portée. En définitive, la conceptualisation permet de relier le problème de recherche au cadre de référence. L'importance tient au fait de son insertion dans toutes les phases de la recherche. « Le cadre de référence, qu'il soit conceptuel ou théorique s'intègre à la formulation du problème du fait que le problème est inséré dans un réseau de relations entre les divers concepts pertinents susceptibles d'influencer sur l'analyse des données » (Fortin, 2006, p. 97).

2.1.1 Les grands penseurs du développement

De nombreux spécialistes dont les économistes, les philosophes, les historiens et les sociologues furent mis à contribution dans le cheminement conceptuel du développement. Leur érudition a favorisé sa théorisation et a dégagé des principes généraux le concernant. Ces nombreuses études ont indiqué le type de politiques susceptibles de donner vie au développement. Le terme controversé de développement s'est retrouvé « au carrefour d'élaborations académiques, de savoirs d'experts, de savoirs issus de la société civile (associations, syndicats, ONG...) » (Gabas, 2008, p. 45). L'économiste est d'avis que le terme a connu de multiples lieux de production et fut « soumis à une double pression le faisant osciller entre deux postures opposées et intenables : le réductionnisme et l'obsolescence » (Gabas, 2008, p. 45). La première posture fait du développement et de la croissance économique des notions synonymes et incontournables. Dans le second, le terme développement est soumis à de multiples lieux de production des savoirs et renvoie à des termes englobants, et à la limite, désuets.

Ce manichéisme conceptuel conduit à interroger comment le concept de développement est apparu et quelles en furent les différentes théorisations. Le concept de

« développement » est devenu une référence, voire un sujet central d'étude des politiques publiques dans la mesure où le développement économique advient si les politiques publiques mises en œuvre sont en symbiose avec le modèle conceptuel proposé. Avant que le concept n'apparaisse dans le contexte qui a prévalu dans l'après-guerre, le développement était synonyme de croissance économique, et ce, pendant toute la phase de construction de la pensée économique par les pionniers du développement économique dont Adam Smith (1723-1790) est le précurseur. On le présente comme un farouche partisan du libéralisme économique radical, illustré par sa célèbre parabole de *la main invisible*. Selon Smith, l'intérêt personnel est manifeste chez l'homme et son désir d'accumuler de la richesse va créer des conflits que l'État doit contrer en fixant les règles d'encadrement. Un thème qu'affectionne Smith est celui lié au capital, à l'accumulation et à la croissance économique. Selon Dostaler (2016), il emprunte à l'économiste Turgot, réformateur au service de Louis XVI, l'idée que la richesse qui survivra est celle « qui relie l'accumulation et, donc la prospérité économique, à l'épargne, c'est-à-dire à la transformation du revenu en capital additionnel pour mettre en œuvre du travail productif » (Dostaler, 2016, p. 166). L'auteur interprète que c'est là une des thèses principales de l'économie classique que Keynes se charge de démolir dans *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936), ouvrage dans lequel il rejette non seulement les conclusions de la théorie classique de l'économie, mais aussi les méthodes et la conception.

Le concept de développement fut donc un grand sujet d'étude chez les économistes classiques du 18^e et du 19^e siècle. À cette époque, l'idée de développement concernait les pays en voie d'industrialisation, là où la croissance de la production, l'accumulation du capital et la division du travail commençaient à se manifester. La division du travail était, selon Adam Smith, le fait fondamental de l'économie. Puis, il cherchera à connaître les raisons qui conduisent les nations vers la prospérité. La publication de son œuvre maîtresse, *La Richesse des Nations* (1776) a été de « propulser le développement du système économique capitaliste comme l'objet principal de la théorie économique » (Sunkel, 1977 p. 11). Au départ, les premières réflexions sur le développement vont s'attarder à la nécessité de stimuler la croissance économique mesurée par la progression du Produit intérieur brut (PIB).

Le concept de développement n'est pas récent, mais il prendra une actualité nouvelle après la Seconde Guerre mondiale tout en gardant son acception messianique.

Rappelons que l'Europe en ruine, appelle les États-Unis à son secours et laisse en arrière-plan les problèmes économiques du Sud. Le lancement du Plan Marshall (1947) marque le début de la reconstruction de l'économie européenne qui ouvre un débouché *gigantesque* au système de production de l'Amérique. On verra que la générosité des Américains est rarement éloignée de leurs intérêts. C'est dans ce contexte peu favorable aux préoccupations Nord/Sud que la notion de développement aurait été inventée, notamment lors du discours d'investiture du président des États-Unis, Harry Truman, prononcé le 20 janvier 1949. Le chef du gouvernement stigmatise la majeure partie des pays du monde en les qualifiant de *régions sous-développées* (Sachs et Esteva, 1996, p. 14). Il n'en fallait pas davantage pour donner au concept un regain d'intérêt, car le président américain affirmait vouloir lancer « un nouveau programme qui soit audacieux et qui mette les avantages de notre pays au service des pays pauvres. Parlant des États-Unis, il souligne l'avance scientifique et le progrès industriel à mettre au service de l'amélioration et de la croissance des régions sous-développées » (Rist, 2001 p. 118). C'est ainsi que le développement fut propagé par les dirigeants des puissances occidentales avec de nombreuses politiques économiques et sociales, laissant présager l'avènement du bien-être pour les pays sous-développés en particulier. Mais, avec le temps, « l'expression développement s'est vidée de son sens et pourrait se comparer à une méduse ou à une amibe. Elle ne contient plus rien parce que ses contours sont flous; elle est tenace parce qu'elle peut s'implanter n'importe où » (Sachs et Esteva, 1996, p. 21).

Le concept de *développement* fait l'objet de débat aujourd'hui au sein des facultés de sciences sociales. La diversité des contenus, les multiples réflexions liées à sa définition justifiaient que les sciences sociales s'y engagent de façon critique et vigilante. Malgré la controverse entourant les interprétations protéiformes du concept, Legouté (2001) affirme qu'« il était pratiquement inconnu dans la théorie des sciences sociales comme dans la pratique de la politique économique » (Legouté, 2001, p. 5). Toutefois, les grandes théories socioéconomiques de l'après-guerre ont placé la problématique du développement au centre de la réflexion intellectuelle et politique avec des théories « cherchant chacune à se faire passer pour la solution enfin découverte des problèmes de développement » (Rist, 2013, p.15).

L'économie du développement comme discipline universitaire est apparue dès le début des années 1950. Les chercheurs voulurent identifier les causes de la pauvreté et

l'absence de développement en accordant autant d'importance aux réalités sociales de l'Afrique qu'aux politiques de développement applicables à l'Occident. S'inspirant des économistes classiques tels que Adam Smith (1723-1790) et David Ricardo (1772-1823) à l'origine des travaux sur le capitalisme, des économistes du développement vont miser sur l'équilibre économique à court terme, et sur l'efficacité dans la distribution des ressources (Beaudet, Haslam et Schaffer, 2008, p. 40). D'autres élargissent leur vision du concept et certains vont considérer l'État comme l'agent principal du développement à qui il incombe de moderniser les sociétés, condition nécessaire à la croissance économique. Certes, en théorie c'est une avancée, mais dans les faits, la croissance reste l'élément clé qui alimente leur réflexion. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, tant les politiques, les sociologues que les planificateurs de tous bords, dont Nahavandi (2000), spécialiste du *tiers-monde*, pensaient qu'il était *nécessaire de moderniser les sociétés* même si des divergences existaient quant aux moyens d'y parvenir.

La notion de développement, née en Occident, répand ses valeurs historiquement construites, au reste du monde tout en légitimant les orientations à donner à une société. Cette forme de pensée magique est rejetée par Fairhead, qui, en 2000, décrète que le développement va demeurer fondamentalement une création occidentale perverse, « l'Occident a fabriqué le *tiers-monde* comme il a fabriqué l'orientalisme dans le dessein d'asservir des peuples, de détruire leurs savoirs et de les empêcher de se prendre en main » (Fairhead, cité dans Olivier de Sardan, 2001, p. 736). Malgré les critiques, le concept moderne de développement apparaîtra en 1949 et conditionnera la vision des régions sous-développées selon le modèle occidental. Le discours d'investiture du Président Truman n'avait rien d'une improvisation. Le positionnement idéologique de celui-ci fut appréhendé comme le premier discours de type « messianique », car il traçait aux sociétés et aux hommes la voie vers la délivrance des maux qui les affligent.

Le sous-développement est conçu comme un *retard historique*, voire une étape, et le développement va consister à rattraper ce retard. « Les rails sont posés (le progrès). La gare d'arrivée est programmée. La locomotive, c'est le développement » (Hours, 2007, p. 701). Le progrès se déploie selon Gilbert Rist (1996) comme une nécessité naturelle et il est consubstantiel à l'Histoire parce qu'assimilé au processus qui induit le changement dans l'évolution naturelle d'une société. La perspective est alors évolutionniste et repose sur la croyance en l'idéologie du progrès dynamisé par le progrès technologique. Une vision unilinéaire et gradualiste du cheminement auquel doivent se

soumettre les sociétés humaines pour atteindre une forme d'organisation sociale plus complexe

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les théoriciens néoclassiques et les keynésiens vont réduire les problèmes de développement à la théorie de la croissance, aux imperfections des marchés et au champ de l'économie internationale. Plus tard, l'évolution de la pensée économique se manifeste et les théories du développement vont s'affirmer comme un corpus distinct de l'économie, en admettant l'idée que le développement ne pouvait se réduire à la simple croissance économique (Assidon, 2002). Effectivement, de nombreux auteurs ont affirmé que le développement ne pouvait être aliéné à la croissance en soulignant les différences entre les théories du « développement » et celles de la « croissance ». Les travaux empiriques de Jorgensen sur le développement mettent l'accent sur l'équilibre entre l'accumulation du capital et la croissance de la population, alors que dans la théorie de la croissance, l'accent est mis sur l'équilibre entre l'investissement et l'épargne.

Retenons à ce sujet, les définitions des concepts du développement et de la croissance formulées par Perroux (1966). Le développement c'est « d'une part changement de structures mentales et d'habitude sociales d'une population [et] d'autre part changements observables dans le système économique et dans les types d'organisation. [...] Il transforme les progrès particuliers en un progrès du tout social ». Quant à la croissance, c'est « l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes d'un indicateur de dimension nationale : le produit global brut ou net, en termes réels » (Perroux, 1966, p. 240). Même s'il distingue la croissance économique du développement économique, F. Perroux admet qu'il est difficile de concevoir un développement sans croissance économique, mais que cette dernière n'engendre pas nécessairement le développement. Le développement, en englobant une dimension sociale (par exemple la répartition de la richesse nationale), est un concept plus large qui introduit même une dimension qualitative alors que la croissance est un processus uniquement quantitatif. Et il ajoute que « les sociétés occidentales elles-mêmes, et leurs parties constituantes, sont, à cet égard inégales quant aux niveaux atteints et quant aux ressorts du développement » (Perroux, 1966, p. 191).

Pour Gilbert Rist (1996), le développement est un « un ensemble de pratiques, parfois contradictoires, qui pour assurer la reproduction sociale, obligent à transformer et à détruire le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une hausse de production de

marchandises destinées, à travers l'échange, en réponse à la demande globale » (Rist, 1996, p. 27-28).

Notons qu'après la Seconde Guerre mondiale, une période prolifique s'annonce et que de nombreuses approches théoriques vont apparaître sur le concept de développement élaboré selon plusieurs niveaux de réflexion. Nous pouvons citer quelques économistes ou écoles de pensée qui ont développé des outils d'étude particulièrement destinés aux spécificités structurelles des pays sous-développés. p. Rosenstein-Rodan (1943) va élaborer le modèle de la *croissance équilibrée*, A. Hirschman (1984) va lui opposer celui de la *croissance déséquilibrée*, alors que Nurske (1953) va développer la théorie des *cercles vicieux de la pauvreté*. S'agissant de la théorie de Nurske, la pauvreté et le sous-développement sont en relation sine qua non. Autrement dit, les pays sous-développés sont sous-développés parce qu'ils sont pauvres et ils sont pauvres parce qu'ils sont sous-développés. Selon Nurske, la pauvreté et le sous-développement s'expliquent par la faiblesse des revenus et de l'épargne, et, par conséquent, par le sous-investissement. Mais, comment définir et mesurer la pauvreté quand on sait que la pauvreté est une réalité particulièrement fuyante, et qu'une *définition soignée renvoie à une nébuleuse de sens*? (Sassier, 1990, p. 8). Si le sous-investissement est l'une des causes du sous-développement (Nurske), Rostow, pour sa part, semble fixer à 12 % le taux de capitalisation nécessaire au décollage des économies sous-développées (Gélinas, 1994, p. 127). En fin de compte, le développement signifiait la capitalisation ou l'accumulation systématique du capital (Lewis, 1954), alors que la croissance est présentée « comme le remède aux inégalités » (Latouche, 2004, p. 81) et cela, quel que soit le pays considéré. Mais Perroux prétend que la croissance n'est qu'un phénomène quantitatif et ne peut être le remède aux inégalités qu'à la condition d'une bonne répartition de la richesse nationale.

Durant les décennies 1950 et 1960, une place centrale sera accordée à l'augmentation des revenus et de la croissance, et les premiers économistes vont se fixer comme objectif principal de poursuivre la croissance sur une longue période pour assurer le démarrage des pays sous-développés. C'est, du reste, la vision sur laquelle les premières politiques de développement furent mises en œuvre. Ainsi, la croissance et l'aide publique au développement seront considérées comme des réponses à la problématique du sous-développement. Les pays du Nord, alors bailleurs de fonds, vont soutenir la croissance économique des pays moins développés. Les premières théories

comme la thèse du *retard* vont s'appuyer sur des données économiques comme variables centrales du développement en présentant une vision du monde basée sur l'industrialisation, la croissance économique et l'augmentation du revenu par habitant. Au plan idéologique, ces théories montraient la voie occidentale comme la solution évidente au sous-développement. Donc, la thèse du retard voyait le sous-développement comme la forme élémentaire ou embryonnaire du développement, un simple retard de nature essentiellement économique. Les mécanismes de croissance qui avaient assuré l'essor des pays industrialisés étaient considérés comme applicables aux pays sous-développés.

Les premières critiques de fond de ces conceptions simplistes de la croissance et du sous-développement ne tarderont pas à suivre dans un certain nombre de grands ouvrages qui feront date dans l'évolution de la connaissance des problèmes. Les données sociologiques du sous-développement seront au fil du temps mises en lumière et vont permettre une meilleure compréhension du phénomène du sous-développement. C'est à juste titre que Goussault affirme que « Le social de la sociologie [...] n'est pas le champ des effets pervers de la croissance économique et de ses accompagnements humains » (Hours, 2007, p. 699). On remet donc en cause le revenu comme variable et unique mesure du développement. Le développement, alors synonyme de croissance économique selon l'approche rostowienne sera reconsidérée pendant les décennies 1960 et 1970, et le développement passera d'une notion purement économique à une notion économique et sociale.

Ainsi, la vision du développement s'élargit progressivement et s'éloigne de la pensée unique basée sur des variables économiques. L'idée selon laquelle le développement est davantage que la simple croissance économique ou l'augmentation des revenus fut promue par des chercheurs comme Seers en 1979 qui proposèrent une autre grille de lecture de la pauvreté et du développement. Plusieurs facteurs sont nécessaires selon Seers pour parler de développement, notamment un revenu suffisant, un emploi et l'accès à l'éducation et à l'alphabétisation (Seers, cité dans Beaudet, Haslam et Schaffer, 2008 p. 12). Concernant la thèse du modèle hégémonique, W. Sachs va montrer que la vision hallucinatoire du développement a favorisé la pénétration des marchés intérieurs des pays sous-développés, et permis surtout aux Américains d'accéder à une hégémonie mondiale. Ainsi d'ajouter l'auteur, « la pauvreté augmentait dans l'ombre de la richesse; le chômage se révélait résistant à la croissance et les besoins alimentaires n'étaient pas comblés par les aciéries. Il devenait donc clair que l'identification du progrès économique

au progrès social relevait de la fiction pure » (Sachs et Esteva, 1996, p. 19-20). Dans cet ordre d'idées, Jean-Pierre Olivier de Sardan constate qu'« il y a du pouvoir caché, parfois ouvertement présent derrière l'aide au développement » (Sardan, 2001, p. 736). Pourtant, le discours manifestement affirmatif de H. Truman, annonçant son Plan d'aide à l'Europe, n'avait rien de suspect. On a cru en l'ouverture altruiste d'un pays riche volant à la rescousse d'un continent en retard de développement.

Le développement selon Amartya Sen

Amartya Sen, prix Nobel, va également aborder le développement sans égard à la croissance et à l'augmentation des revenus. Il place son analyse sous l'angle de la prééminence des libertés politiques et de la démocratie, faisant de la satisfaction des besoins une mesure d'urgence. Son approche de la pauvreté est comprise comme une privation des possibilités d'émancipation. Par conséquent, l'augmentation du potentiel humain, la conscientisation des gens (l'habileté à faire prévaloir leurs droits et leur capacité à accéder aux ressources) est la clé du développement (Sen, 2000, p. 152-153). L'auteur intègre la notion de justice à la définition du développement grâce à la prise en compte de facteurs sociaux. Le développement comme acte de liberté et l'économie au service du développement humain forment le nouveau paradigme économique élaboré par Amartya Sen. Les thèmes centraux de ce nouveau courant de pensée sont l'emploi, la lutte à la pauvreté et aux inégalités, les besoins fondamentaux, l'éducation, etc. En effet, selon Sen, le développement exige la suppression des principaux facteurs qui font obstacle aux libertés telles que la pauvreté, l'absence d'opportunités économiques comme les conditions sociales précaires ou l'inexistence de services publics. La libre initiative est donc chez Sen un élément constitutif du développement. Pour l'économiste, le développement est largement tributaire de l'engagement et de la manière dont les acteurs sociaux économiques exercent leurs libertés et leurs talents dans leur participation aux décisions politiques concernant leur milieu. Lorsque les savoirs locaux et les réalités locales sont ignorés ou considérés comme des obstacles au progrès rationnel, ils peuvent inspirer des conclusions analogues à celles formulées par le BAEQ pour relancer la Gaspésie sur la voie de la modernité. Prétextant l'absence de conditions justifiant l'implantation d'un pôle de croissance en milieu défavorisé, le BAEQ s'est attaché à une *théorie modernisante* et négligé l'écoute des besoins exprimés par les Gaspésiens lors de leur enquête/animation. Ainsi, le mode de fonctionnement et le génie de la société rurale ont échappé aux experts. Conséquemment, ils ont ignoré la capacité des agents à faire

des choix rationnels. Bref, on a omis la *capabilité* des Gaspésiens à changer leur milieu. Dans la logique de Sen, c'est du *développement à l'envers*.

Sen articule sa *théorie du bien-être* en fonction de la *capabilité des personnes*. Ainsi, l'élaboration des politiques sociales (l'élimination de la pauvreté) et l'évaluation du bien-être, de l'égalité, de la justice sociale devraient se fonder sur la *capabilité des personnes*, c'est-à-dire leur liberté réelle d'accomplir certains fonctionnements représentant des états et des actions constitutives au mieux-être (*well-being*). Les *fonctionnements* qu'évoque Sen, sont des actions que les personnes parviennent à réaliser comme lire, écrire, avoir un travail, être en bonne santé, avoir reçu une solide formation, participer à la vie de sa communauté et ainsi de suite. La pensée progressiste de Sen est en phase avec le *fonctionnalisme sociologique* et une vision systémique et totalisante de la société. La société forme un tout rassemblant des éléments interdépendants dans une logique globale et le développement résulte d'actions *librement* posées. L'ouvrage de l'économiste s'inscrit dans une dynamique de théorisation dans laquelle « il associe la rigueur théorique à l'analyse concrète et s'attache à remettre en question les idées reçues » (Dostaler, 2016, p. 335). Sen va chercher à refondre les travaux des économistes classiques et néoclassiques en situant l'homme au centre des préoccupations. Il n'est plus question d'apporter des réponses d'efficacité économique, mais sur le plan d'exigences humaines, l'objectif essentiel du développement reste et demeure la réduction des inégalités et de la pauvreté. Selon la Banque mondiale, « les personnes pauvres vivent sans les libertés fondamentales de choix et d'action que les personnes mieux loties considèrent comme acquises » (Bénicourt, 2006, p. 440).

La conception du développement de la Banque mondiale, nullement gauchiste, est proche de celle de Sen, car pour lui, le développement est « un processus d'expansion des capacités individuelles » (Bénicourt, 2006, p. 435). Tout comme François Perroux, Sen a cherché à montrer que la croissance n'est pas une condition suffisante pour parler de développement. Il apporte au débat, un angle de vue qui va transformer ou reconsidérer les moyens du développement et la compréhension qu'on en a même si les objectifs du développement restent les mêmes. Car, pour la plupart des théoriciens progressistes du développement, la réduction des inégalités et de la pauvreté demeure la priorité. L'approche par la *capabilité* introduite par A. Sen, a comme nature de pallier les insuffisances qu'il a décelées dans les approches utilitaristes et rawlsiennes de l'égalité (Bénicourt, 2006). Car on ne peut présupposer que le comportement des acteurs

économiques et sociaux s'explique uniquement par la maximisation de leurs intérêts matériels. Le développement, selon Sen, renvoie à un processus beaucoup plus complexe, plus noble et multidimensionnel qui englobe le développement des potentialités humaines et l'engagement à lutter contre les inégalités.

Sans travestir la pensée du théoricien du développement humain, le développement est un processus par lequel toutes les potentialités de l'être humain sont mises en valeur. C'est un processus au cours duquel les libertés réelles des individus s'accroissent et les concepts comme *bottom-up*, « autodéveloppement » ou encore le « développement par la base », etc., vont émerger, d'autant que le but du développement est de leur offrir davantage d'options. La notion d'habilitation (*empowerment*) est ici centrale, car le développement en tant que « liberté » repose sur des « *capabilités* » humaines (bonne santé, éducation), sociales (appartenance sociale, capacité de s'organiser) et politiques (participation à la vie de sa communauté et la capacité à représenter les autres).

L'approche manichéenne

D'autre part, les structures mentales « archaïques » ont été souvent évoquées par les théoriciens de la modernisation pour expliquer les blocages du développement de l'Afrique. Leur approche manichéenne opposait terme à terme *tradition* et *modernité* comme jadis, l'opposition entre le *bien* et le *mal*. À ce propos, Philippe Hugon (1970) reconnaît que la force des traditions sociologiques anciennes peut expliquer que les sociétés africaines soient bloquées. De ce point de vue, Hugon (1970) rejoint Perroux (1966) dont la pensée tient à la fois du changement de structures mentales et d'habitudes sociales d'une population donnée. Alors que Hugon (1970) suggère plutôt l'étude des aspects non économiques pour décrypter les blocages, notamment en Afrique, Perroux (1966) admet pour sa part que les changements tant dans le système économique que dans les types d'organisation étaient également indispensables.

Les programmes de développement régional dans le pur esprit de Perroux nous intéressent particulièrement. En effet, Perroux soutient que le développement des collectivités est très largement tributaire des processus d'innovation pour lesquels les pouvoirs publics jouent un rôle majeur (Beudet, Haslam et Schaffer, 2008, p. 57). C'est pourquoi nous questionnons les politiques publiques pour comprendre les blocages du *développement retard* de certaines régions à l'intérieur des États développés.

Au Québec, et à l'échelon régional, on constate que le *développement retard* de la Gaspésie tient davantage du système économique d'antan (économie de subsistance), et à des types d'organisation subséquents (domination du capital extérieur) que de structures mentales « archaïques » en soi. La Gaspésie rurale, longtemps appauvrie par une longue période de pêche sous la dépendance de l'élite anglo-saxonne est demeurée ancrée dans ses traditions ouvrières et incapables d'orchestrer une croissance endogène.

La Gaspésie a longtemps fonctionné comme une économie fondée sur la rente morutière qui a freiné la diversification de l'économie de la région et par conséquent, son développement. La perte de vitesse de la pêche à la morue, épine dorsale des pêcheries gaspésiennes, ainsi que la faible production agricole, ont ensemble durablement assombri les perspectives d'avenir de la région. Depuis très longtemps assujettie aux logiques capitalistes d'enfermement dans une spécialisation primaire, la Gaspésie n'a pas été en mesure d'accumuler *l'épargne rurale et agricole* selon l'expression utilisée par Rostow pour insuffler un dynamisme à son économie locale. L'histoire économique régionale de la Gaspésie n'est qu'une composante de l'histoire économique du Québec tout entier, car le Canada français fut longtemps une société coloniale où le rôle du colonisateur fut successivement joué par la France, l'Angleterre, puis par le Canada anglais. Et même la province de Québec fut considérée au plan économique comme une *périphérie* par rapport à la province de l'Ontario qui, jadis, était le *centre*; leurs rapports politiques et économiques étaient donc structurés sur le modèle centre vs périphérie. Pas plus que les petites fermes et les PME québécoises n'ont fait le poids face à l'agriculture industrielle dans les prairies et la grande entreprise torontoise et ses environs.

Des options politiques étaient donc nécessaires pour desserrer le carcan politico-économique, car « c'est de l'association entre l'action sur les hommes et l'action [exercée] sur les structures que [peut] se développer une action efficace de changement » (Ansart, 1995, p. 282-283). Les racines de la lutte nationale au Québec viennent de loin et elles furent surtout idéologiques. La théorie de la dépendance (*dite de rupture*) appliquée à la réalité nationale du Québec par les chercheurs canadiens-français va alimenter le débat entourant la lutte en faveur de la décolonisation tant économique, sociale, politique, que culturelle du Québec et de son émancipation du Canada anglais (Warren, 2005, p. 70). La ferveur nationaliste ouvre la porte du Québec sur la Révolution tranquille et la modernité. L'action publique de l'État se traduit par un ensemble de politiques publiques et de mesures (sectorielles et législatives) prises dans le but de restructurer et de moderniser la

société québécoise. L'État s'est ainsi substitué au pouvoir du clergé dans la vie collective prenant en main plusieurs domaines comme la politique économique, l'éducation nationale, la santé publique, la démocratisation de la culture, etc. En s'inspirant des théories économiques de Keynes, l'État s'engage dans une démarche interventionniste et participe financièrement à des projets de relance économique. L'État s'érige en principal agent du développement et devient l'outil de planification économique inspiré du socle théorique de Keynes. L'intervention directe de l'État dans l'économie se manifeste concrètement par la nationalisation de l'électricité qui inaugure une autre phase de l'affirmation des pouvoirs publics dans le développement et l'aménagement du territoire québécois. Ainsi, René Lévesque, premier ministre d'alors, déclarait : « L'État doit être, dans le développement et l'émancipation économiques du Québec, plus qu'un participant. C'est nous seuls, par notre État qui pouvons devenir maîtres chez nous ». En 1976, il précise que « sur le plan économique, notre option fondamentale consiste à privilégier les instruments dont nous avons le contrôle (coopératives, État, capital québécois) à ceux dont la maîtrise nous échappe. Son idée est claire, « on ne peut miser uniquement sur un modèle capitaliste traditionnel pour assurer notre développement. Il faut compter sur les institutions d'État et avec le mouvement coopératif » (Lévesque, 1976, p. 13). À l'évidence Lévesque était keynésien.

En effet, Keynes soutenait que les problèmes économiques ne pouvaient être surmontés qu'en s'attaquant aux structures économiques sous-jacentes, laissant entendre une intervention vigoureuse de l'État dans l'économie (Beaudet, Haslam et Schaffer, 2008, p. 45). Pour revenir à l'échelon régional, la centralisation des pouvoirs entre les mains de l'État en matière de développement des régions ressources par des instruments des pratiques et des politiques qui sont définies, a fait peu cas des besoins des ruraux et des propositions des acteurs locaux et régionaux. Certaines régions, pour des histoires économiques différentes, n'ont pu asseoir leur développement économique parce que l'approche du développement régional dont sont porteuses les politiques publiques n'était rarement, sinon jamais, précédée d'analyses empiriques à partir des réalités socioéconomiques des régions concernées. La dépendance économique et l'assistanat que ces politiques publiques structurantes ont généré n'ont pas permis à certaines régions de prendre de front la territorialisation de l'action publique ni favorisé la participation étroite de l'État à l'essor des régions ressources du Québec.

Les disparités interrégionales au Québec vont inspirer les politiques de développement régional visant le rattrapage économique des régions « pauvres », mais surtout oubliées du gouvernement, par rapport aux régions *riches*. Selon Hours (2007) « le développement est à la fois une aspiration, un programme, une exigence » (Hours, 2007, p. 701). Les gouvernements québécois ont à cet effet adopté une batterie de mesures nationales destinées à réduire les inégalités interrégionales. Le développement régional du Québec reposait sur une préoccupation essentiellement économique, à savoir l'emploi. Ainsi, les politiques à relent économique ont cherché à favoriser la croissance au détriment de l'équilibre régional. Les gouvernements successifs ont estimé que le développement économique se diffuserait vers les régions ressources à partir des pôles urbains. Ces choix institutionnels ont été déterminants dans la tendance à la concentration des activités économiques, notamment dans la région de l'île de Montréal et dans une moindre mesure, dans la région de Québec.

La recension des écrits sur le développement permet de voir qu'il y a deux perspectives traditionnelles : la première d'inspiration marxiste, et la seconde d'inspiration libérale. Plusieurs modèles de développement ont été élaborés selon ces deux perspectives qui ont longtemps constitué un champ de recherche conflictuel et un débat théorique. Le développement est une problématique qui ne concerne pas que les pays du tiers-monde, mais toutes les sociétés, et les problèmes sociaux sont différents au Nord et au Sud. Parler de développement, est-ce parler d'alternatives ou s'agit-il d'une manière de faire pénétrer le capitalisme partout? L'économie est-il le plus important?

Certes, les données économiques jouent un rôle déterminant en matière de développement. En effet, quand bien même le paradigme de la modernisation intègre différentes disciplines, il reste axé sur l'économie. Le développement vu alors comme un processus de rattrapage culminait avec le discours sur la modernisation; un discours axé sur l'autolégitimation du modèle américain, et sur la diffusion messianique de ce modèle à toutes les nations. Les théories de la modernisation ont fourni une base théorique à la promotion du modèle américain. Ainsi, le modèle de développement des sociétés industrielles avancées devient omniprésent, voire incontournable, dans la réalité des pays sous-développés. Le développement s'est donc imposé aux sociétés humaines et repose pour l'essentiel sur le fameux *trickle down effect* » ou l'« effet de retombées » (Latouche, 2004, p. 78). Et « la croissance est présentée grâce au *trickle down effect*, comme le remède miracle aux inégalités » (Latouche, 2004, p.81).

Il faut bien reconnaître que le *trickle down effect* souvent posé en dogme dans l'économie dominante est contredit dans la réalité, car l'effet de ruissellement fort recherché qui résulterait des changements économiques tarde à venir ou ne vient pas du tout. Donc, le *trickle down effect* ne devrait plus être considéré comme une réponse adéquate aux problèmes de disparités économiques régionales. Dans cet ordre d'idées, de nombreux auteurs dont Rist, Latouche, Escobar sont sans ménagement envers le concept de développement tout court, car il fonctionne selon eux « comme un instrument idéologique ». Gilbert Rist démystifie le concept en le qualifiant de fiction collectivement partagée et entretenue pouvant l'emporter sur la réalité des pratiques et de leurs conséquences, et le gratifie de *violence symbolique d'une croyance* (Rist, 2003). La charge de Serge Latouche est tout aussi percutante : « Le développement constitue à la fois une imposture conceptuelle, en raison de sa prétention universaliste, et une imposture pratique, en raison de ses contradictions » (Latouche, 2004, p.73). Escobar n'est guère plus rassurant, pour qui ce concept, porte en lui, l'empreinte de constructions néocoloniales du monde. Devant ces contradictions et ces paradoxes, dont ceux rattachés à la création de besoins, à l'accumulation du capital, à la croissance et à la création d'emploi, Latouche suggère simplement de sortir du développement, parce que le développement et l'économie participent du problème, et non de la solution (Latouche, 2004, p. 89). Un certain langage [savant] présente le développement comme étant synonyme de progrès parce qu'il engendre le changement social et le moteur de ce changement, est la croissance économique. Selon plusieurs auteurs le développement ne peut prendre la forme d'un modèle unique, car les valeurs sur lesquelles il repose ne correspondent nullement à des aspirations universelles profondes. C'est pourquoi on a pu évoquer les théories sociologiques de la modernisation avec des changements sur le plan des structures sociales pour amorcer des « styles de développement ».

D'un autre côté, des auteurs comme René Dumont, Samir Amin, Axelle Kabou et Alain Touraine, refusent de considérer le développement comme un phénomène de retard à rattraper, qu'il est abstrait, fonctionnel et situé en dehors de l'histoire. D'autres comme Celso Furtado, Cardoso et A. Gunder Frank, ont critiqué les mécanismes de la dépendance structurelle liés au développement. G. Balandier prévient, pour sa part, de « l'ambiguïté et l'ambivalence » et les « dogmes » du développement (Balandier en 1971, cité dans Misse, 2014). Dans une perspective sociologique, Jean-Pierre Olivier de Sardan suggère d'éviter des jugements de valeur sur le développement, et de proposer un point de vue qui tienne compte du concept comme d'un objet auquel l'anthropologie

académique devrait accorder une grande attention, car il met en jeu représentations et pratiques, stratégies et structures, acteurs et contextes (Olivier de Sardan, 2001, p. 730).

Une littérature pléthorique traite du développement. Or, ce terme est ambigu et son sens varie selon les auteurs. Il reste que la notion de développement est promue au statut de règle universelle et « l'autorité du concept, son universalisme actuel et notamment son attrait tant au Nord qu'au Sud témoignent de l'aveuglante évidence sur laquelle repose son pouvoir aliénant » (Legouté, 2001, p. 12). Les remises en question du développement se poursuivent parce qu'il y a une connotation économique présente à l'origine même du concept de développement qui prend de l'ascendant sur les autres dimensions. Or, le développement d'une société nécessite une perspective historique et institutionnelle plus large que l'analyse économique *stricto sensu*. Et c'est cette absence de perspective qui explique en grande partie l'échec de la plupart des stratégies de développement. En faisant l'impasse sur les liens qu'entretiennent les acteurs de la société civile avec leur territoire ainsi que sur les structures sociales locales, les stratégies de développement économique inspirées de modèles théoriques ont, pour la plupart, échoué. D'ailleurs, les acteurs du développement sont parfois conscients du manque de prise de décision fondée sur les faits.

2.1.2 Sociologie du développement

Il faut rappeler que la réflexion sur le sous-développement s'est amorcée à partir de la situation qui prévalait dans les pays pauvres. Pour sortir ces pays du sous-développement, il fallait, n'en déplaise à Latouche, *entrer dans le développement*, donc, dans la modernisation. Le phénomène du développement qui a consacré la réflexion et la pratique interdisciplinaires est un sujet d'étude central et un enjeu théorique et politique avec l'émergence au plan international de ce que l'on a nommé le *sous-développement*. Au début des années 60, le sous-développement se définit comme suit : « l'ensemble des blocages qui empêchent le processus d'industrialisation et d'amélioration du niveau de vie de se réaliser dans un pays » (Deubel et collab., 2008, p. 481). Il s'agit d'un phénomène global qui ne peut être analysé de manière valable que par la coopération de toutes les sciences sociales (économie, sociologie, démographie, anthropologie géographique et humaine, psychologie, etc.), car aucune n'est en mesure de fournir elle seule une explication complète (Freyssinet, 1966, cité dans Lombard, 1982, p. 246). Concernant la sociologie *du développement*, elle a été sollicitée pour mettre en évidence les changements économiques qui doivent favoriser les changements de structure sociale,

puis les changements de mentalités (Bastide, 1971, cité dans Lombard, 1982, p. 247). Le problème du développement va donc mobiliser les chercheurs autour de l'aspect économique comme élément explicatif du sous-développement. Donc, ils vont tous orienter leur réflexion sur le problème à partir du champ économique, et ce, au cours des décennies d'avant soixante-dix. D'ailleurs la majeure partie des travaux sur le développement situaient la problématique autour des thèmes de la production, de l'accumulation, de la croissance, et ce, sans référence directe à la sociologie.

De son côté, la sociologie n'était pas apte à mener une réflexion approfondie du domaine économique et va alors afficher son handicap majeur par rapport à l'économie. Lombard (1982) fait remarquer que *Le Traité de Sociologie*, publié sous la direction de G. Gurvitch, était l'œuvre d'économistes, et que pas un seul sociologue spécialiste d'économie n'y figurait. Les économistes du développement selon de Kadt ont même souvent mieux construit leur propre démarche sociologique que les sociologues en dehors du champ du « service social » et des relations industrielles (de Kadt, cité dans Lombard, p. 249). Où en est [alors], la sociologie du développement, s'interroge Y. Goussault, qui nuance par ailleurs l'affirmation de Kadt en reconnaissant non seulement des acquis et potentialités de la sociologie du développement, mais aussi ses « aspects aléatoires : insuffisante détermination de son champ, de ses méthodes et de ses références théoriques [etc.] » (Goussault, 1982, p. 238). Les conditions d'émergence de la sociologie du développement sont liées à des aspects économiques des années soixante qui ont marqué les réalités sociales des pays de la « périphérie » (Goussault, 1982, p. 238).

La sociologie du développement n'aurait d'autre définition qu'une sociologie au-devant des questions posées par le sous-développement. Le sous-développement n'a pas que des causes économiques, il a aussi des origines non économiques qui intéressent autrement plus la sociologie du développement. Si dans les pays du *tiers-monde*, on a entre autres évoqué les facteurs socioculturels comme une entrave au développement, alors quels facteurs pourrait-on évoquer pour expliquer la situation des régions en retard de développement dans les pays développés? Pourrait-on réduire le processus de développement de ces régions à de seules conditions économiques et/ou institutionnelles? Même si la réponse à cette question est complexe, les régions en retard de développement répondent elles aussi à la définition suivante du sous-développement. « Le sous-développement se définit comme l'ensemble des blocages qui empêchent le

processus d'industrialisation et d'amélioration du niveau de vie de se réaliser dans un pays » (Deubel et collab., 2008, p. 431). La première démarche serait alors d'identifier les blocages (économique, culturel, institutionnel, etc.) qui sont et demeurent une entrave au développement des régions en retard.

Les théoriciens néoclassiques et les keynésiens vont, pour leur part, mettre l'accent sur les blocages économiques, et vont poser les problèmes de développement relativement à la croissance et aux imperfections de marchés. D'un autre côté, on fera appel à la sociologie, l'anthropologie et l'ethnologie du développement pour analyser la dimension sociale du développement. La pluralité des études conduira à l'élargissement du champ de l'économie néoclassique, et de manière pragmatique les stratégies de développement vont converger sur le rôle de l'industrie et de l'État (le keynésianisme interventionniste). Les débats deviennent théoriques et conceptuels, et parfois fragmentés, selon différentes écoles appartenant à une même tradition sociologique. Soulignons quelques spécificités des pensées francophones et anglo-saxonnes en matière de développement. La pensée économique anglo-saxonne est pragmatique, empiriste et va privilégier l'individualisme méthodologique. En effet, l'intérêt de la communauté doit se comprendre comme la somme des intérêts individuels, et ce, à la suite de la réflexion menée par Adam Smith qui, d'une certaine façon, a façonné la pensée économique moderne du monde anglo-saxon. La pensée économique francophone se méfie pour sa part de l'empirisme, et sera plutôt critique et philosophique, holiste et hypothético-déductive.

La pensée économique anglo-saxonne dominante de l'après-guerre était dans la lignée de Keynes, qui lentement s'implantait au Québec. Mais, la décrue de l'hégémonie keynésienne après la Révolution tranquille va conduire à l'essoufflement du *Welfare state* (*État providence*), alors mis à mal par les changements de stratégie de l'État en matière de développement. Les politiques néolibérales qui suivirent auront comme conséquence le *maldéveloppement* notamment dans les régions rurales.

Certes, « dans l'après-guerre, le développement s'est fait « régional » [et appréhendé] comme un processus descendant [*top-down*], stratocentrique et d'inspiration [...] keynésienne » (Fournis et Dumarcher, 2016, p.12-13). Mais « le nouveau style de développement, qui s'oppose au *maldéveloppement*, suppose un modèle endogène, une autonomie de décision, la satisfaction des besoins et la prudence écologique » (Hugon, 2008, p. 43), car le développement [contemporain] est d'abord et avant tout endogène et

autodéterminé supposant la prise en compte d'un nouvel ordre social juste et équitable porté par un processus de choix démocratique. Albert Hirschman et François Perroux faisaient, pour leur part, la promotion de la croissance déséquilibrée afin de susciter par la suite une croissance généralisée par des effets d'entraînement et de liaison alors que d'autres, comme Ragnar Nurske et Paul Rosenstein-Rodan, considéraient qu'il faut développer une croissance équilibrée par la répartition des investissements dans toutes les branches industrielles afin d'éviter tout déséquilibre. Mais pour Olivier de Sardan, le développement économique est un processus historique déséquilibré, constitué « d'enjeux sociaux importants au niveau local comme au niveau national, et il est tissé d'interactions entre des acteurs relevant de mondes sociaux et professionnels particulièrement hétérogènes » (Olivier de Sardan, 2001, p. 731).

Il n'en demeure pas moins que les problèmes et les actions de développement sont à la base d'une pléthore de travaux cherchant à déterminer les conditions ou les conséquences sur le plan social des changements intervenus ou à promouvoir sur le plan économique; car la sociologie du développement a pour objet l'étude des processus, des dynamismes, des actions et des mouvements sociaux sans que cet objet ne soit circonscrit exclusivement aux pays du tiers-monde (Haubert, 1993, p. 178-182). Dans cet ordre d'idées, Olivier de Sardan (2001) affirme que toute anthropologie du développement doit être alimentée en problématiques, en concepts, en méthodes et en résultats. Dès lors, de nombreux ouvrages ont abordé le concept de développement selon différentes problématiques ou utilisé des concepts-clés du développement comme outil de problématisation. Le concept de *développement* va désormais bien au-delà de la vision économique et politique pour y inclure aujourd'hui des préoccupations quant au développement durable, au développement humain, au développement participatif, etc. La conceptualisation du développement présente néanmoins deux principales dimensions : la dimension économique et la dimension politique.

2.1.3 Dimension économique du développement

D'emblée, nous posons comme préalable à la réflexion sur la dimension économique du développement, que le cadre disciplinaire de la recherche ne soit pas le domaine exclusif de l'État, du capital, des centres de recherche ou objets des savoirs universitaires. Précisons que les politiques publiques rattachées au développement sont fréquemment portées par des modèles dont la conception ne clarifie ni ne résout les problématiques sociales des régions défavorisées. Nous pensons, tout comme Viltard,

que « le « développement » n'est pas une notion banale et « comme tout objet savant est un construit social tout autant qu'un construit de la recherche. Cela signifie que la pensée et les travaux sur le développement ne sont pas principalement académiques » » (Viltard, 2004, p. 2). Conséquemment, d'autres théories, découlant de paradigmes plus larges, peuvent orienter la recherche, lever les obstacles au développement et éclairer les résistances auprès d'acteurs capables de créer et de mettre en œuvre des solutions rationnelles aux disjonctions et aux inadéquations des politiques conservatrices.

La précision étant clairement formulée, nous soumettons qu'à partir du moment où il y a une forte interdépendance entre croissance économique et développement, le processus de croissance devient l'élément central du rattrapage économique des pays, voire des régions qui sont à la marge du développement. Faut-il le rappeler, le développement est un phénomène de nature qualitative de transformation sociétale (éducation, santé, libertés civiles et politiques, etc.) alors que la croissance n'est qu'un phénomène de nature quantitative d'accumulation de richesses (Deubel et collab., 2008, p. 463). Cependant, les théories développementalistes vont donner au concept un contenu dans lequel l'économie prédomine largement étant donné que la réflexion sur le « développement » fut suscitée par le retard économique d'une « partie du monde ». Le développement signifiait simplement l'obtention d'une croissance économique grâce à l'activité industrielle sur une longue période. Et même, le degré de civilisation d'un pays se mesurait à partir du niveau de sa production (Sachs et Esteva, 1996, p. 16). Dès lors, le développement était assimilable à la croissance, donc réduit à sa composante économique. Ainsi, Rostow (1963), dans *les étapes de la croissance économique*, définit le développement comme un processus universel des pays à partir uniquement de la croissance. Chez Rostow donc, la croissance est utilisée comme concept-clé pour définir une théorie générale de développement; il s'agissait là d'une analyse libérale du sous-développement dont Rostow en était l'éminent représentant.

Le président américain Truman avait auparavant annoncé un programme d'aide technique dont le but était d'enrayer la souffrance des populations des pays pauvres grâce à « l'activité industrielle » et à la « hausse du niveau de vie » (Sachs et Esteva, 1996, p. 14). Le programme de « développement » de Truman était en outre considéré comme une « arme politique » pour lutter contre la montée du communisme qui pouvait entraîner des changements de régime politiques dans les pays *pauvres*. D'ailleurs, on soutenait que le développement fut imprégné par des hypothèses de Truman, et que l'alibi

du développement a historiquement précédé un nouveau type d'intervention dans la réalité de ces pays. Le Plan Truman fondé sur l'aide aux pays *pauvres* était donc porteur d'un message fort avec à la clé un contenu idéologique puissant qui transforma le monde de l'après-guerre : l'un sous-développé et l'autre prospère. Une croyance nouvelle dans la marche vers le progrès devient une idéologie qui s'entoure de rites glorifiant le « progrès » et « la modernité ». Le crédo occidental soutient que le progrès économique et social passe par le développement technoscientifique, tandis que Perroux en propose une définition plus exhaustive, car, selon lui, le *développement* c'est « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel global » (Perroux, 1969, p. 191). Le développement, c'est aussi l'accroissement des richesses et une amélioration des conditions de vie. Le développement englobe donc des bouleversements plus grands (valeurs et normes sociales, structure sociale, etc.) qu'un simple processus de croissance économique (Deubel et collab., 2008, p. 463). Ce concept suscite des polémiques à telle enseigne que nous devons en présenter quelques approches majeures, souvent à forte charge idéologique et auxquelles des actions de *développement* ont été subordonnées. D'emblée, il faut néanmoins souligner qu'il est hasardeux de définir le concept de développement comme un fait social lié à l'idée d'objectivité, à ce qui est ou encore à ce qui peut arriver.

2.1.3.1 Quelques approches du développement

L'économiste britannique Arthur Lewis (prix Nobel en 1979) et le Suédois Gunnar Myrdal (prix Nobel en 1974) sont considérés comme les deux pionniers de l'économie du développement. Toutefois, la notion de développement reste largement associée à l'éveil qui s'est produit aux États-Unis pendant la période de l'après-guerre au sujet des pays « pauvres » en référence au discours du président Truman. Au départ, le président H. Truman évoquait le terme « régions sous-développées » comme un enjeu mondial d'une gravité extrême, et la problématique du développement avait seulement cours dans les pays « pauvres ». Par la suite, la problématique du sous-développement va également se poser dans les pays développés à la suite de constatations des inégalités régionales à l'intérieur des pays « riches »; cela va inspirer des politiques de développement régional. Comme l'affirme F. Perroux (1969), « Les sociétés occidentales elles-mêmes, et leurs parties constituantes sont, à cet égard, inégales quant aux niveaux atteints et quant aux ressorts du développement » (Perroux, 1969, p. 191). Les dirigeants politiques se devaient

d'agir pour assurer à tous un niveau de vie minimum, l'instruction, des soins de santé et de l'emploi, etc. Et les politiques de développement régional mises en œuvre dans bien des pays développés envisageaient le rattrapage des *régions pauvres* par rapport aux *régions riches* par leur intégration dans un marché national inspiré peu ou prou du modèle keynésien.

Les théories du développement ont inspiré plusieurs politiques de développement, tant dans les pays riches que pauvres, dont en voici un portrait général. Comme le rappelle Haubert (1993), le développement c'est « le passage d'un type de société à un autre, passage associé à une triple révolution économique, politique, culturelle et à une plus grande maîtrise sur les orientations de la société » (Haubert, 1993, p. 182). Les principaux apports dans le champ du développement concernent *le dualisme* (A. Lewis), *la croissance déséquilibrée* (Hirschman, Nurske), *les effets de remous, de propagation et d'entraînement* (Myrdal, Perroux), *le décollage et les seuils* permettant de dépasser les trappes à pauvreté (Rosenstein-Rodan, Rostow). Pour sa part, Karl Marx mettait déjà en lumière le caractère fondamentalement inégalitaire de tout processus de développement du fait des rapports sociaux sous-jacents qui le caractérisent. Et ces travaux ont inspiré l'analyse structuraliste, notamment l'analyse « centre-périphérie » de l'école de la dépendance. L'analyse « centre-périphérie » s'est aussi appuyée sur la division sociale du travail de Durkheim, et va alors postuler que le sous-développement est la conséquence de la division internationale du travail qui engendre la polarisation du monde entre un centre (les pays riches) et une périphérie (les pays pauvres). Et cela à l'intérieur même des pays, ce qui amène à revisiter l'appareil conceptuel de l'analyse « centre-périphérie ».

Plusieurs stratégies du développement se sont succédé et leurs fondements sont intimement liés au contexte idéologique de leurs époques respectives : choix de l'État ou du marché, inspirations libérales ou keynésiennes. Donc, les mesures structurelles d'inspiration libérale qui ont guidé les politiques de développement sont notamment :

- Le modèle de Walt W. Rostow présente le développement comme le passage obligé vers les transformations successives par lesquelles doit traverser une société pour atteindre la maturité. Le dogme de l'*étapisme* comme fondement du développement par la croissance continue s'érige en vérité absolue et s'élève au rang de *croyance occidentale*.
- Le modèle de F. Perroux plaide la constitution de pôles de développement ou de « pôles de croissance », et cela aura eu une forte influence sur les stratégies de

développement au Québec et dans d'autres pays. D'après Klein, les travaux de ces deux pionniers (Rostow et Perroux) sont souvent dissociés par les analystes des politiques de développement. En effet, certains auteurs présentent la pensée de Rostow comme l'un des fondements des politiques de développement à l'égard des *pays sous-développés*, alors que d'autres associent Perroux aux politiques de développement régional appliquées à l'intérieur des « pays développés » (Beaudet, Haslam et Schaffer, 2008, p. 56). Ce point de vue est à nuancer, car les programmes de développement régional mis en œuvre dans les pays développés, y compris au Canada et au Québec, visaient la modernisation des régions « pauvres » dans le pur esprit de Rostow, tandis que Perroux a imprimé sa conception à ceux appliqués dans les pays « sous-développés » (Beaudet, Haslam et Schaffer, 2008, p. 57). Les spécialistes qui se sont approprié le concept « pôle de croissance » de Perroux pour étayer leurs études sur le développement des régions (BAEQ et HMR) ont pris des raccourcis jugés incompatibles avec l'œuvre théorique de l'économiste français.

- Le modèle d'Albert Otto Hirschman se propose de pallier les retards du développement – qu'il attribue à un esprit entrepreneurial déficient – par l'implantation sur un territoire de grandes industries innovantes. En cela, il est proche de l'économiste autrichien J. Schumpeter selon lequel le développement est largement associé à des processus d'innovation. A. Hirschman affirme que l'ampleur et la complémentarité des investissements auront un effet d'entraînement sur la production qui, par induction, va générer des projets de développement en aval et en amont. Les effets engendrés se réaliseront par séquences, non synchronisées et par chevauchements de projets complémentaires. A. Hirschman est favorable à un effort d'investissement de capital intensif, et ce, à l'encontre de Nurske ou Lewis. « La théorie économique doit à Albert O. Hirschman l'enrichissement de la notion d'« acteur rationnel » dont il a montré la capacité de délibération propre à promouvoir le développement d'une société démocratique de marché » (Ferraton et Frobert, 2013, p. 1). Ainsi, selon Hirschman, le rôle des acteurs doit l'emporter sur les seules relations technico-économiques; cela rappelle l'émergence du paradigme actionnaliste qui va s'imposer à la suite des travaux du sociologue A. Touraine sur le « retour de l'acteur » dans l'analyse sociale. Entendons par là que le local ou le régional deviendra le contexte d'où seront lancés les projets de développement.

- Le quatrième modèle procède de la nouvelle lecture de l'économie classique proposée par Keynes qui juge l'intervention publique comme le moyen de surmonter les blocages qui entravent le développement. Le modèle keynésien privilégie le recours à l'État interventionniste et à la régulation des stratégies de développement en vue de démarrer un processus d'accroissement du niveau de vie. Au cœur de sa réflexion se retrouve l'utilisation de la fiscalité à des fins de redistribution et à l'État comme agent de redistribution et régulateur du développement économique et créateur d'emplois.

2.1.3.1.1 La notion de sociologie du développement

Avant de présenter plus en détail les perspectives théoriques du développement, des précisions sur la sociologie du développement contenue dans cette recherche exigent à cette étape de notre réflexion, la clarification et la notion de sociologie du développement territorial. La sociologie du développement *régional* ne s'alimente pas à l'idéologie tiers-mondiste, n'évolue pas selon une logique de coopération nord-sud et ne met l'accent autrement plus sur le modèle structuraliste centre-périphérie de l'école de la dépendance. Nous nous intéressons *in fine* aux politiques de développement territorial qui s'avèrent nécessaires pour créer des opportunités, là où les marchés ne sont pas parvenus à les assurer. Le but du développement territorial est de prendre en compte les potentiels régionaux et urbains pour en arriver à un développement durable et harmonieux de chaque communauté du territoire concerné. Le regard porté sur le territoire est de nature phénoménologique dans le sens qu'un retour aux sources du développement local est proposé. De cette façon, la réflexion est basée sur les faits immédiats tirés de la réalité et vus à travers les comportements et la conscience sociale des acteurs. Nous sommes davantage dans une sociologie des mutations (Balandier, 1970), une démarche empreinte de pragmatisme sans adopter toutefois une conception utilitariste des acteurs. Pas plus qu'elle ne s'inscrit dans une construction fondée sur des idéologies globalisantes, mais dans un cadre analytique dont le mérite est de mettre méthodiquement en lumière les contradictions ou les incohérences des modèles de développement élaborés dans « l'oubli » ou sans la participation des acteurs sociaux du territoire concerné. La sociologie du développement territorial peut donc s'apparenter à la sociologie actionnaliste d'Alain Touraine (1965) dont la tendance est de placer les acteurs sociaux au centre de l'action menée sur le terrain.

Les quatre perspectives annoncées n'épuisent pas la réflexion sur l'apport d'autres théories dans l'explication d'un phénomène aussi complexe qu'est le développement. Pas plus qu'une théorie, pour pertinente qu'elle soit, ne peut à elle seule expliquer le phénomène social gaspésien dans sa totalité. D'autres théories, plus contemporaines viendront s'ajouter en cours de route notamment, la théorie de la complexité qui permet de fédérer un ensemble très varié de connaissances dans le but d'ouvrir une trajectoire analytique plus riche, assortie des caractères, des attributs et des carences objectivement observables du fait social gaspésien dans sa globalité.

2.1.3.1.2 La perspective de Rostow : le développement par étapes

En 1960, l'économiste Whitman Rostow publie un ouvrage retentissant intitulé *The Stages of Economic Growth*. Le manifeste non communiste définit cinq étapes de croissance dans le développement des pays. La thèse de Rostow s'ouvre sur la phrase suivante :

À considérer le degré de développement de l'économie, on peut dire de toutes les sociétés qu'elles passent par l'une des cinq phases suivantes : la société traditionnelle, les conditions préalables du démarrage, le démarrage, le progrès vers la maturité et l'ère de la consommation de masse. (Rostow, 1963, p. 13)

En principe, les effets cumulatifs des trois premières phases conduisent au décollage économique (*take off*). En resituant cette affirmation dans l'ensemble de l'œuvre se dégage l'idée que Rostow présente une théorie économique générale applicable à toutes les sociétés, peu importe leur état d'avancement. Les étapes de la croissance, allant du *démarrage (take off)* à la *consommation de masse*, sont des degrés, des phases, des moments de maturité qui adviennent naturellement, et que Rostow appelle « la puissante vertu arithmétique de l'intérêt composé » (Rostow, 1963, p. 22). La référence de Rostow à la fonction mathématique est selon Rist une vision de « cette « force » -- quasi divine – qui apparaît comme le moteur de la croissance et qui devrait faire en sorte que la consommation de masse s'étende au monde entier » (Rist, 2001, p. 156-157).

La proposition rostownienne est la solution de rechange à la théorie marxiste de l'histoire moderne. L'auteur procède à l'élaboration d'une classification des stades du développement des sociétés. Il les identifie à partir de la société traditionnelle, la société qui offre les conditions de démarrage, celle qui marque le démarrage effectif, puis la société qui évolue vers la maturité et, enfin, la société de consommation de masse.

Rostow s'intéresse tout particulièrement aux *conditions du démarrage* et du *démarrage économique* parce que la cause des inégalités entre pays en ce qui a trait à la richesse et à la croissance est due au fait que les pays pauvres n'ont pas atteint le stade du démarrage effectif. Il conçoit le développement capitaliste comme un processus évolutif et continu qui permet aux sociétés sous-développées de franchir les mêmes étapes de changement social que celles qui ont mené les pays occidentaux à leur stade actuel. Résumons brièvement ce qui caractérise chacun des stades :

- Le premier marque le point de départ d'une société traditionnelle et rurale dont la structure est déterminée par des fonctions de production limitées, voire artisanales. La productivité de ces sociétés étant faible, elles ont dû consacrer la majeure partie de leurs ressources à l'agriculture. Ce déterminant agricole a engendré une hiérarchie sociale figée dans laquelle les individus ne pouvaient accéder aux échelons supérieurs. Le pouvoir politique se trouvait entre les mains des élites et de ceux qui possédaient la terre ou l'avaient soumise à leur autorité.
- Le deuxième stade suppose les *conditions préalables au démarrage*. À ce niveau, le facteur décisif est d'ordre politique. Le rôle de l'État est déterminant dans la mise en place des conditions nécessaires à l'envol économique. Ces conditions se réfèrent à une série de mesures visant la transformation de l'agriculture, notamment l'accès aux nouvelles technologies, l'investissement en infrastructures et en transports, la formation d'un marché national et d'un système fiscal à l'avenant. Rostow souligne que l'intrusion des sociétés développées dans les sociétés sous-développées est une condition du démarrage de cette phase. Il s'appuie sur le constat selon lequel dans l'histoire moderne, les conditions préalables au démarrage ne se sont pas trouvées réunies sous l'impulsion des facteurs internes. L'intrusion d'influences externes va provoquer un choc pouvant ébranler la *société traditionnelle*.
- Le troisième stade, celui du *démarrage*, est de loin le plus important. C'est le moment où les nouvelles élites politiques et économiques finissent par renverser les obstacles et les barrages afin de favoriser la croissance par l'industrialisation, la commercialisation des produits agricoles, l'urbanisation, etc. La croissance va donc devenir la fonction normale de l'économie. Rostow insiste cette fois sur la réunion de facteurs internes indispensables comme l'initiative gouvernementale, le dynamisme de l'élite, la mise en place d'infrastructures et d'institutions nouvelles.

- Le quatrième stade, celui de la *poussée vers la maturité*, requiert une période de croissance soutenue, un investissement de capitaux et surtout, une diversification des secteurs de l'économie laquelle va réussir à s'insérer dans l'économie internationale.
- Quant au dernier stade, celui de la *consommation de masse*, c'est le but visé, l'objectif ultime. L'économie ayant atteint un seuil de maturité, elle se caractérise par la production et la consommation de masse. C'est la période au cours de laquelle les pays développés vont juger pertinent d'utiliser des moyens politiques pour solliciter l'intervention de politiques publiques destinées à soutenir les ressources nécessaires à la prévoyance et à la sécurité sociale. Déjà, les premiers signes de l'État-providence d'inspiration keynésienne se manifestent. Ajoutons que pour atteindre l'ère de la consommation de masse, il faut le décollage – *take off* – c'est-à-dire l'amorçage du développement, cap critique difficile à franchir. C'est généralement à ce stade que bien des pays ou régions calent devant les difficultés.

Pour se placer sur la voie du développement, « les pays pauvres n'auraient qu'à imiter les pays riches et mettre en place les politiques qui permettront ce démarrage et, ensuite reproduire le parcours des pays riches » (Klein, 2008, p. 57). Étrangement, les idées de Rostow ont inspiré les politiques de l'État en matière de développement régional au Québec. Cependant, elles n'ont pu attribuer à telle ou telle région le stade qui lui correspond, et ainsi élaborer des outils d'évaluation des projets économiques régionaux. En effet, l'étude de Rostow montre que la croissance par étapes n'a pas pour effet de maintenir la situation relative des secteurs d'activités les uns par rapport aux autres. Le rôle moteur de tel ou tel secteur est lié à une étape spécifique du développement. Cette étape franchie, le même rôle, c'est-à-dire le dynamisme économique, est remplie par d'autres activités qui prennent alors le relais des précédentes appelées à une relative régression.

Le développement par étapes est une conception ethnocentriste qui universalise un processus qui serait propre aux sociétés occidentales. Il est donc vain de vouloir en faire un modèle applicable à toutes les sociétés, y compris dans les régions *pauvres* des sociétés occidentales. Les mesures visant la modernisation des régions rurales du Québec furent *implémentées* par des programmes ponctuels dans le pur esprit de Rostow, et ont connu au mieux des résultats mitigés, sinon des échecs. Il faut rappeler que le mode de développement d'une société est singulier et qu'il est déterminé par ses propres

structures sociales, économiques, voire mentales. La fréquence des critiques portant sur les différents modèles de développement va conduire à une redéfinition des stratégies de développement. Le positionnement des acteurs régionaux va contribuer à la prise en compte des apports à la fois de l'économie traditionnelle et les réflexions de nature sociologique.

Walt W. Rostow qui voulait universaliser le domaine d'application de son modèle économique, la « croissance par étapes », a essuyé les critiques de nombreux auteurs dans différents domaines de savoir en sciences sociales. L'économiste et anthropologue Serge Latouche en est l'une des principales critiques. Dans son ouvrage *Faut-il refuser le développement?* (1986), il critique avec véhémence l'*économisme* qui s'abrite derrière la notion de développement. Il s'en prend à l'idée réductrice du progrès tributaire de la croissance économique et à l'obsession de l'ériger en projet de société universel. Quant à Rist (2003), il revient à la charge contre le dogme de l'universalité du « développement » érigé en système, lequel s'entoure de rites qui célèbrent le marché et glorifient le discours du progrès et de la modernité. Dans cet ordre d'idées, Gardner et Lewis affirment que « le terme « développement » donne l'impression que le monde est dans un état de progression linéaire et de changement dans lequel le Nord est avancé, et le Sud bloqué dans un traditionalisme statique que seules la technologie moderne et les relations capitalistes de production peuvent transformer » (cité dans Édouard, 2008, p. 53). Et cela traduit un processus semblable au Québec où des disparités économiques régionales ont donné lieu à l'expérimentation des politiques libérales de rattrapage de développement. La posture mirifique, idéaliste et dominante du progrès a amené nombre de penseurs à considérer le [développement] comme « mot toxique qu'il faudrait combattre par « subversion cognitive », bannir du vocabulaire des sciences sociales et du répertoire des solutions probables aux grands problèmes de notre temps » (Édouard, 2008, p 52-53).

2.1.3.1.3 La perspective de Perroux. Le développement polarisé

Pour définir le développement, on se réfère bien souvent à la définition (infra) devenue classique proposée par l'économiste français François Perroux qui plus est, est l'un des premiers à différencier nettement le concept de « croissance économique » et celui de « développement ». Le développement c'est aussi le fait « d'élargir l'éventail des possibilités offertes aux hommes » (Deubel et collab., 2008, p. 463) et que le sous-développement réduit le champ des possibles des hommes. Pour réaliser le développement, une meilleure prise en compte des besoins des collectivités s'impose.

Pour l'américain Rostow, le sous-développement est défini en termes de « retard », François Perroux affirme plutôt que le sous-développement est lié à la désarticulation des structures productives; par conséquent, le français privilégie des transformations structurelles pouvant amorcer le développement ainsi que la création de pôles moteurs. Son analyse s'inscrit alors dans un courant « structuraliste » et son point de vue est catégorique : « Le sous-développement n'est pas un retard de la croissance, mais un effet de la structure de l'économie mondiale » (Dostaler, 2016, p. 299-300). Comme bien des économistes francophones, Perroux admet que « le développement se situe dans la longue durée des structures [et] des dynamiques d'encadrement, [et que] celles-ci tiennent à la fois des progrès techniques, des forces démographiques, aux règles du jeu social et politique et aux mentalités » (Hugon, 1993, p. 48). L'État peut et doit jouer un rôle central dans la promotion et la mise en place d'outils nécessaires au développement. Pour cela, Perroux préconise des solutions interventionnistes de type keynésien dans les processus d'innovation et d'induction de la croissance économique et du développement. Les réflexions de Perroux posent les bases de la théorie du développement polarisé, laquelle a été appliquée tant dans les pays riches que dans les pays pauvres. Perroux a plaidé pour la constitution de pôles de développement dans les zones qui sont dominées par l'intervention d'un État planificateur; ce qui aura eu une forte influence sur les stratégies de développement des années 1950 et 1960. La création de « pôles de croissance » regroupant les industries lourdes peut amener des effets d'entraînement à l'ensemble de l'économie. À cet égard, elle modifie et complète l'approche essentiellement macroéconomique de Rostow (Beaudet, Haslam et Schaffer, 2008, p. 58).

Le développement économique produit par la concentration des activités économiques en un seul pôle peut créer des disparités sectorielles et régionales. En effet, certains territoires plus développés que d'autres stimulent davantage d'activités économiques incitant les actifs à se déplacer. L'approche de Perroux a donc mis en évidence le fait que le développement n'est pas homogène, et a montré que les effets de la croissance ne se propagent pas au profit de tous les secteurs, mais seulement dans ceux liés aux activités motrices. À cet égard, les sociétés occidentales, et leurs parties constituantes sont inégales quant aux niveaux atteints et quant aux ressorts du développement et donc, les pays qualifiés de « sous-développés » représentent un cas extrême (Hugon, 2003, p.16-17). Pour certains structuralistes, *la théorie du développement est une théorie des structures*, car le développement est un processus qui

se traduit par des *déficits* et par des *excédents*, deux phénomènes indissociables et incompréhensibles l'un sans l'autre.

Dans les années soixante, Perroux jetait les bases d'une explication de la diffusion du développement et de la croissance par la théorie des *pôles de croissance*. On y retrouve l'idée d'un développement inégalement réparti, en fonction d'activités novatrices et motrices ayant des effets d'entraînement locaux, mais aussi des effets de diffusion de la croissance dans l'espace régional considéré. Pour Perroux, « la croissance n'apparaît pas partout à la fois; elle se manifeste en des points ou pôles de croissance, avec des intensités variables [...] » (Perroux, 1964, p. 143). Le développement est donc envisagé en termes de déséquilibre du fait de la concentration des investissements dans les secteurs moteurs de l'économie. Les travaux de Perroux cautionnent les stratégies basées sur le développement des industries lourdes. L'économiste reconnaît que la « création de pôles de croissance » recèle aussi bien des « effets de stoppage » que des « effets d'entraînement ». Le problème est d'obtenir que ces derniers soient plus importants. Alors que se passe-t-il si les « effets de stoppage » sont plus importants que les « effets d'entraînement »? En effet, les inégalités se polarisent à l'intérieur du pays et dès lors, il se produit un « développement inégal » au plan régional. Parmi les indices permettant de mettre en évidence les disparités économiques régionales, figurent en bonne place, la question du nombre d'emplois et le taux de chômage. L'effet de stoppage présent dans les régions périphériques comme la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent n'est-il pas une conséquence de l'application de la théorie des pôles de croissance version Higgins, Martin et Raynald (HMR) (1970)? Dans leur rapport, ils récusent totalement la proposition du BAEQ selon laquelle des villes secondaires comme Rivière-du-Loup, Rimouski ou Matane pouvaient muter en pôles régionaux de développement. Selon les économistes montréalais, l'implantation d'un pôle de croissance n'a d'efficacité qu'en zone urbaine industrialisée, tout en précisant que la force motrice du pôle montréalais peut entraîner le développement de pôles secondaires dans d'autres centres urbains et semi-urbains situés en périphérie de Montréal. Or, l'effet d'induction du développement polarisé sur la dynamique économique des régions est limité, et il se manifeste entre autres par les écarts du chômage plus structurel que conjoncturel. En effet, l'observation des données sur l'emploi au Québec sur plusieurs années montre que le poids en emplois des régions comme la Gaspésie-Bas-Saint-Laurent s'abaisse rapidement alors que la région de l'Île-de-Montréal est parmi les mieux pourvues.

D'autre part, force est de constater que des experts et des institutions de pays développés ont pu à un moment ou à un autre imposer la vision du monde de Rostow dans la conception de politiques publiques associées aux régions pauvres de leurs pays (comme ce fut le cas au Québec). Cela amène à poser la question : les régions pauvres à l'intérieur des pays développés sont-elles bloquées au stade de « démarrage » ou bien subissent-elles les effets collatéraux du développement polarisé de Perroux, c'est-à-dire des « effets de stoppage »? Nous affirmons que les effets de stoppage subséquents au développement polarisé conçu par Higgins, Martin et Raynauld ont été plus importants que les effets d'entraînement. La théorie des pôles de croissance version HMR s'est imposée dans l'espace géographique québécois de manière très asymétrique avec, d'une part, des effets d'entraînement et d'autre part, des effets de stoppage. La singularité de l'économie des régions tient à cette *unipolarisation* de l'Île-de-Montréal où se concentre l'essentiel des activités motrices. Ce constat explique partiellement pourquoi le rattrapage des *régions pauvres* par rapport aux *régions plus riches* n'a pas eu lieu, ou ne se fait guère. Le développement polarisé qui désigne par ailleurs le processus de propagation dans l'espace du dynamisme engendré par les pôles de développement semble avoir particulièrement profité aux régions situées en périphérie de l'Île-de-Montréal. Selon l'Institut de la statistique (2013), la plupart des indicateurs socioéconomiques des territoires situés en périphérie de l'Île-de-Montréal évoluent positivement. En 2012, la région de la Montérégie a créé, par exemple, le plus grand nombre d'emplois alors que Laval et les Laurentides affichent des taux de croissance supérieurs à 4% et qu'en général, la situation du marché du travail s'est améliorée dans la majorité des villes voisines de Montréal.

La théorie des pôles de croissance proposée par HMR, version simplifiée de la théorie de Perroux, pouvait-elle engendrer une croissance dont la force motrice aurait un effet d'entraînement sur toutes les régions y compris les plus excentrées? La formulation d'une politique publique basée sur la théorie des pôles de croissance reste posée. En Gaspésie, des acteurs, dont la mairesse Pelletier (2015, entretien) conviennent que les régions pauvres comme la Gaspésie paient le prix fort du manque de vision économique du Rapport HMR en matière de développement régional; elle blâme le BAEQ de s'être « bourré en invitant les ruraux à déménager au lieu d'aménager » (Pelletier, 2015, entretien). Courlet (2001) va dans cette direction en affirmant que : « la promotion des pôles industriels semble avoir accru les déséquilibres économiques et sociaux dans l'espace environnant [...] les migrations se sont généralisées » (Courlet, 2001, p.16). En

effet, le développement polarisé version HMR n'a pas contribué au développement économique des régions ressources comme le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord ou la Gaspésie qui connaissent un flot de migrants vers les régions centrales. Cette théorie s'est imposée comme « idée maîtresse du développement économique régional jusqu'au milieu des années 1980 » (Polèse et Shearmur, 2003, p. 41-42). Le constat de Courlet (2001) jette une lumière crue sur les « blocages » économiques auxquels la Gaspésie est confrontée. Affirmer que le retard économique de la Gaspésie est attribuable à la seule théorie des pôles de croissance, c'est faire l'impasse sur le rôle dominant de l'État, acteur majeur des politiques publiques en matière de développement des régions.

Quoi qu'il en soit, le développement est un processus, et comme tel, il est « l'ensemble des activités qui contribuent à la formation progressive du capital matériel et humain en vue d'une production autoentretendue [...] » (Gélinas, 1994, p. 128-129). Cela dit, il est raisonnable de penser que l'approche de Rostow peut apporter une explication théorique « retard de développement » des régions pauvres. Dans les faits, son application n'a pas conduit la Gaspésie au stade ultime de développement d'une société caractérisée par la généralisation de la production de biens et de services propres à la consommation de masse. L'approche de Perroux en matière de développement régional nous apparaît la plus humaine. Il déplore le modèle capitaliste du marché, et va alors favoriser le recours à l'interventionnisme étatique au détriment du marché. Au capitalisme de marché, il oppose le « développement qualitatif » caractérisé par des périodes de croissance et de ralentissement, sans toutefois perdre de la vue l'équilibre, forcément instable, mais nécessaire, dans le jeu que se livrent les forces du marché et les pouvoirs publics qui s'affrontent au sein du processus de développement. S'agissant du rôle de l'État dans le développement Rostow ne le souhaite pas et Perroux s'en accommode très facilement. Aux chapitres VI et VII sont exposées les initiatives contrastées et parfois contradictoires des autorités gouvernementales pour soutenir le développement régional.

Les théories orthodoxes du développement nous ont appris qu'il n'existe que des agents ayant des fonctions (cf. le fonctionnalisme) entrant en interrelations, voire en opposition par le biais du marché. Et chez les structuralistes, il n'existe que des structures et des classes sociales ainsi qu'un relatif déterminisme des acteurs. Il faut noter que chez Hirschman et Perroux, les *acteurs* sont au contraire au centre de leur analyse sociale (cf. l'individualisme).

2.1.3.1.4 Le possibilisme inductif d'Albert O. Hirschman

Tout d'abord, soulignons qu'Albert O. Hirschman et François Perroux considèrent qu'il faut faire la promotion de la croissance déséquilibrée : soit la concentration des investissements dans les secteurs clés de l'économie en vue de permettre, par la suite, une croissance généralisée à travers des effets d'entraînement et de liaison. Ce que F. Perroux désigne par « pôles de croissance » et d'autre part « effets de propagation ».

Hirschman invite les chercheurs en sciences sociales à secouer leur léthargie et à « repousser les limites de ce qui est perçu comme possible, fut-ce au prix de notre capacité, réelle ou supposée, de discerner ce qui est probable » (Hugon, 2003, p.18-19). Ainsi, la théorie du développement centrée sur « l'acteur rationnel » et l'esprit d'entreprise est endogène, « possibiliste » et revêt un intérêt certain. D'autant plus qu'Hirschman prend ses distances avec l'orthodoxie doctrinale et avec des excès de théorisation irréalistes, ne laissant aucune place aux possibilités de changement induites par la capacité intrinsèque d'adaptation des communautés humaines. Comme Perroux, Hirschman l'iconoclaste, critique sévèrement le capitalisme classique et ses excès; il « rejette ce qu'il appelle les interprétations économiques monocausales des phénomènes sociaux, et en particulier le développement ». Il observe que le développement dépasse la simple croissance économique et emprunte par l'intégration des changements de valeurs et des institutions » (Dostaler, 2016, p. 364). En empruntant plusieurs chemins pour atteindre ses objectifs, il apporte à la réflexion, « le rôle de l'apprentissage cumulatif, et crée les concepts de liaison en amont et en aval (*backward and forward linkage*) pour décrire les effets d'entraînement que peut exercer une industrie sur celles qui lui fournissent ses *inputs* ou celles qui fabriquent les *outputs* auxquelles elle contribue » (Dostaler, 2016, p. 364).

Selon Hirschman, la théorie économique liée à l'économie du développement repose sur deux postulats fondamentaux : le rejet du principe monoéconomiste et l'affirmation de celui de la réciprocité des avantages. Dans la pensée hirschmannienne, affirmer le principe de la réciprocité des avantages, « c'est poser qu'il est possible de régler les rapports économiques entre les pays dont le niveau de développement est inégal, mais aussi entre les régions d'un même pays de manière qu'ils soient bénéfiques aux uns comme aux autres » (Hirschman, 1981, p. 726-727). Le *monoéconomisme* découlant de la théorie néoclassique, élevé au rang de référence universelle et tenant lieu de science économique unique, rejette la pensée unique et les *interprétations monocausales* du développement; il admet que, dans une économie de marché, tous les participants aux

échanges en tirent profit, sinon ils n'auraient pas lieu. Les théoriciens marxistes rejettent ce crédo, car leur conception des rapports économiques et financiers entre le centre capitaliste et la périphérie, même au niveau infranational, s'exerce dans un rapport permanent d'exploitation. Donc, ils rejettent la réciprocité des échanges qu'ils décrivent comme la dépossession permanente de la périphérie au profit du centre (Cf. the chain of metropole-satellite dependency relations de Gunder Frank). Cette théorie est mieux connue sous le vocable de *l'échange inégal*.

Ainsi, le possibilisme Hirschmanien s'oppose à la vision manichéenne du développement et appelle au dépassement des idées reçues. L'américain d'origine allemande a une certaine aversion pour les principes généraux, et les solutions abstraites. Néanmoins, il demeure attentif à la pensée évolutive des économistes orthodoxes et celle des néomarxistes, et il a la conviction qu'« il est impossible de mener à bien sous l'égide du capitalisme, l'industrialisation d'un pays sous-développé ». Hirschman pense que c'est la *Révolution keynésienne* des années trente qui donne naissance à la *nouvelle économie*, une *néo-orthodoxie* répudiant au passage le *monoéconomisme*, qui selon lui, légitimera définitivement l'existence de deux types de sciences économiques. L'une orthodoxe ou classique et l'autre, « reposant sur le système tout à fait différent de déduction théorique et de recommandations pratiques élaborées par Keynes relativement à l'intervention de l'État dans l'économie afin d'assurer les conditions favorables au développement des forces productives d'une communauté » (Hirschman, 1981, p. 727 à 730).

Notre intérêt pour Hirschman tient à l'originalité de sa théorie, et à la politique économique qu'il propose en soutien au concept de nouvelle économie du développement. L'applicabilité de sa théorie à une économie fragilisée réside dans la prise en considération de deux spécificités facilement repérables en Gaspésie : *le sous-emploi rural et la problématique particulière de l'industrialisation tardive*. Se référant aux études d'Arthur Lewis, Hirschman veut montrer les limites de l'analyse keynésienne lorsqu'elle est appliquée à une économie « sous-développée », dans le sens où, « le sous-emploi dans une économie évoluée affecte non seulement la main-d'œuvre, mais d'autres facteurs de production. Dans l'économie arriérée, seule l'offre de main-d'œuvre est surabondante par rapport à la demande » (Hirschman, 1981, p. 730). La concentration régionale des emplois dans les villes centrales du Québec au détriment des régions périphériques comme la Gaspésie, fait en sorte que l'offre de main-d'œuvre y est plus abondante par rapport à la

demande; ce qui est caractéristique d'une économie en difficulté. L'apport conceptuel d'Hirschman réside dans l'élargissement ou la généralisation du concept de « sous-emploi » comme caractère essentiel des économies en difficulté, et il en a fait la clé de voûte de l'économie du développement. Pour contrer le chômage endémique, Hirschman, et c'est l'originalité de sa démarche, soutient que « l'on retrouve au sein des territoires retardés économiquement des réserves cachées, non seulement de force de travail et d'épargne, mais aussi l'esprit d'entreprise et d'autres ressources humaines et financières à mettre en valeur ». Et pour induire le développement, c'est-à-dire le « faire émerger du potentiel humain et financier en action dans le milieu, il faut recourir à des *dispositifs d'entraînement (pacing devices)* et des *mécanismes d'impulsion*. D'où, la *stratégie de croissance équilibrée (unbalanced growth)* » (Hirschman, 1981, p. 731). Au chapitre VIII on retrouvera l'idée hirschmanienne de rechercher les talents cachés.

Selon Élies Furio-Blasco, Hirschman fait reposer le développement sur la « capacité à prendre des décisions ». [...] « Hirschman considère que la capacité à prendre des décisions traduit la capacité d'investir » (Furio-Blasco, 2002, p. 90). Il s'agit d'une ressource rare qui conditionne tous les autres manques et peut compromettre le développement. D'ailleurs, les processus décisionnels forment l'essentiel des recherches sociologiques portant sur l'orientation des politiques publiques. Les acteurs manifestement habilités à concevoir des modèles de développement innovants et adaptés à leur milieu doivent donc « examiner dans quelles conditions les décisions de développement peuvent être provoquées, en dépit des imperfections, par des dispositifs d'entraînement ou par des mécanismes d'induction. [...] Il appelle ce manque, *capacité pour investir* » (Furio-Blasco, 2002, p. 91). Hirschman a ouvert une autre piste d'analyse pour les collectivités et les groupes d'« acteurs rationnels » en position d'agir sur le développement économique, social et politique d'un territoire. Cette piste constitue l'objectif poursuivi par une théorie et par une politique de développement (Hugon 2003, p. 20). En 1958, il publie *The Strategy of Economic Development*, écrit lors de son expérience colombienne et la *Stratégie*, dans laquelle il expose ses idées concernant les mécanismes d'induction nécessaires au développement. Ces deux ouvrages font de Hirschman, « un contributeur majeur dans le débat sur le développement et la dépendance » (Dostaler, 2016, p. 364). Le développement se fait alors par le déclenchement de dispositifs d'entraînement ou encore, par des mécanismes d'induction. La stratégie d'Hirschman est pragmatique et « possibiliste ». La croissance équilibrée dont il est question consiste à favoriser la création d'activités en faisant face de manière progressive aux goulots d'étranglement

(en énergie, en produits industriels, en technologies, etc.). L'auteur conçoit le développement davantage par la mobilisation des énergies et des capacités créatives que par de l'allocation des ressources. Ce faisant, le rôle des acteurs l'emporte sur les seules relations économiques. On retrouve chez lui, le même refus de réduire l'acteur à un *homo oeconomicus* mû par son intérêt individuel. Il privilégie davantage l'acteur engagé en voie de devenir un *homo sociologicus*. Hugon souligne à bon escient que le développement résulte essentiellement « d'actions non voulues et non prévisibles, et de rationalités cachées » (Hugon, 2003, p.21).

On note une certaine parenté intellectuelle entre Hirschman, Crozier et le Gaspésien Atkins concernant le rôle des acteurs dans un champ social structuré où ceux-ci n'ont que rarement d'objectifs clairs, et encore moins des projets cohérents à cause des limites de la rationalité des décisions prises. D'après Hirschman, les pays à travers leurs acteurs sont incapables de profiter de leur potentialité de développement en raison des difficultés qu'ils éprouvent à prendre des décisions appropriées quant à leur développement. Dans cet ordre d'idées Crozier et Friedberg affirment que « le problème n'est plus celui du modèle d'explication choisi, mais celui de la démarche de recherche qui permettra de découvrir les conditions matérielles, structurelles, humaines du contexte qui limitent et définissent [...] cette rationalité », et par conséquent, la capacité de décider (Crozier et Friedberg, 1977, p. 55). La capacité de l'acteur de prendre des décisions – des décisions jugées pertinentes – est considérée par Hirschman comme une ressource rare, car l'acteur selon March et Simon serait incapable d'optimiser. Si chez Talcott Parsons, les acteurs sont « motivés selon une tendance à rechercher un optimum de satisfaction » (1955, p. 47), J. March et H. Simon admettent que l'*homo sociologicus* se contente plutôt de solutions satisfaisantes, car « la plupart des prises de décisions humaines, individuelles ou organisationnelles, se rapportent à la découverte et à la sélection de choix satisfaisants ». En effet, « les possibilités intellectuelles de l'homme sont limitées en comparaison de la complexité des problèmes auxquels ont à faire face les individus et les organisations » (March et Simon en 1958, cité dans Delas et Milly, 2009, p. 370). Donc, l'acteur social ici, n'est pas tel que le présente l'École du *Public Choice*; c'est un être rationnel certes, mais sa rationalité ne peut se comprendre que dans un cadre de référence limité.

Hirschman disait avoir « une certaine aversion pour les principes généraux et les solutions abstraites. Je crois indispensable d'examiner le patient avant de déterminer ce qu'il a » (Dostaler, 2016, p. 365). Son ambition était de dépasser les frontières de l'analyse

économique du social pour emprunter une démarche empirique suite à ses travaux à la Banque centrale américaine concernant le *Programme de reconstruction européenne*. Hirschman va donc se distancier des économistes classiques, et subira l'influence des démonstrations éclairantes des intuitions de bon sens longuement combattues par des économistes conservateurs. Le chercheur est poussé vers de nouveaux horizons. Les certitudes sur l'économie de marché cèdent la place à la planification économique et la redistribution de la richesse avec la participation de l'État. Il ne propose plus de remèdes « définitifs » comme il l'a fait dans son ouvrage célèbre intitulé *National power and the Structure of Foreign Trade* publié en 1945, mais recherche plutôt des possibilités concrètes de changement par l'intermédiaire de processus d'interaction inductifs et déductifs entre théorie et pratique, entre l'économie et la politique et d'autres dimensions de la société. Il s'agissait pour Hirschman de faire *l'apport de l'empirie à la théorie*, car l'économie du développement selon Hugon (2003) repose aussi sur la connaissance du terrain, l'analyse des acteurs en relation avec les structures sociales et leur représentation. Meldolesi (1993) pour sa part, note que le changement social est un processus qui va au-delà du praticien de l'économie, mais qui demande d'être analysé sous l'angle des politiques économiques. Hirschman, n'en pense pas moins puisqu'à qu'à partir du moment où les changements souhaités deviennent ainsi le résultat d'une constellation de circonstances très complexes, leur mise en œuvre – de façon parfois involontaire – finit par en faire ressortir deux aspects : la recherche des propositions les plus appropriées, et celle des moyens pour les réaliser. Deux aspects qu'il définit en 1971 comme des dimensions du *possibilisme* issues des mécanismes d'induction qui s'intègrent dans les forces endogènes présentes dans l'économie et la société. Ils se mettent en œuvre quand des déséquilibres nouveaux et les défaillances surmontables apparaissent (Furio-Blasco, 2002, p. 96-97). Les observations et les données recueillies par Hirschman, lors de ses pérégrinations effectuées à travers le monde, lui font découvrir « la violence dans les transactions humaines, la tendance des sociétés, y compris les plus avancées, à être gangrenées par un inexorable processus de brutalisation » (Ferraton et Frobert, 2013, p. 2-3). Pour contrer la brutalité du capitalisme marchand, Hirschman fonde sa réflexion sur la capacité intrinsèque des collectivités humaines à s'adapter. Cette conviction le conduit à privilégier l'action à tous les niveaux et la modulation astucieuse du discours officiel sur le développement, dans le but de « favoriser l'émergence d'un environnement social, politique, économique raisonnable et propice à l'investissement » (Ferraton et Frobert, 2013, p. 2-3).

Quatre ouvrages d'Hirschman se sont imposés à notre réflexion : *The Strategy of Economic Development* (1958), *Journeys Toward Progress : Studies of Economic Policy-Making* (1963), *Developpement Projets Observed* (1967) et *A Bias for Hope : Essays on Development and Latin America* (1971). Les synthèses de ces études montrent que l'économiste y expose sa perspective, voire la manière d'amorcer le processus du développement et les moyens de mobiliser les ressources disponibles. Il utilise le terme « décollage » (*take off*) pour qualifier le processus, une métaphore rostowienne connue du grand public. Pour promouvoir le développement et contrer le sous-développement, il lui importe moins de trouver des combinaisons optimales de ressources et de facteurs de production donnés, « que de faire apparaître et de mobiliser à son service des ressources et des capacités cachées, éparpillées ou mal utilisées » (Casanova, 2010, p. 55-59). Il cite en exemple les ressources humaines et financières disponibles, notamment le sous-emploi agricole, l'épargne locale peu utilisée et la faible implication des entrepreneurs locaux. Selon Casanova, Hirschman, cherchait à trouver « des dispositifs d'entraînement (*pacing devices*) », et des *mécanismes multiplicateurs* capables de créer l'impulsion initiale avec des enchaînements de nature à créer une force motrice aux effets aussi positifs qu'imprévisibles (Casanova, 2010, p. 58).

En effet, Hirschman et Perroux vont concevoir le développement comme un processus jalonné de *déséquilibres*, de *cheminements par essais/erreurs* et de *processus cumulatifs* (Hugon, 2003, p. 10). Hirschman, n'en démord pas : l'absence de développement relève moins du manque de capitaux ou de compétences spécifiques des acteurs que de l'incapacité de trouver et d'organiser les éléments essentiels à la mise en branle du processus du développement. Il attribue cette faiblesse passagère à des motifs culturels, à des défaillances individuelles (*conception du changement, idéologie politique*), ou à l'incapacité des pays ou des régions *arriérés* à prendre rapidement un certain nombre de décisions que requiert le développement. Pour contrer la faiblesse des investissements inhérente aux pays ou régions en difficulté, l'économiste préconise l'intervention de l'État, à la complémentarité des investissements et à leurs effets multiplicateurs. Il y voit un contrepoids aux forces du marché évitant ainsi qu'elles ne viennent anéantir les initiatives à l'échelle locale, et empêcher le pouvoir politique de jouer son rôle de médiateur et d'accompagnateur du développement.

On décèle dans la théorie économique et politique d'Hirschman, un penchant manifestement favorable au développement par le bas (*bottom-up*) qu'il importe de retenir

pour comprendre le développement par induction, et le possibilisme qu'il incarne. La théorie à l'appui de la *stratégie* hirschmanienne est un apport intellectuel pertinent à notre recherche, en raison principalement de la large place accordée à la créativité des acteurs, à l'impact des mécanismes d'induction intégrés aux forces endogènes présentes dans le milieu, et aux multiples tensions que le développement entraîne et les effets de liaison en aval et en amont qu'il suscite. Hirschman et Perroux vont mettre les *acteurs* au centre de leur analyse. Les déterminants structurels apparaissent donc secondaires aux yeux des deux auteurs. Ils placent les acteurs en amont du processus et vont privilégier les « pôles de croissance » ou les « effets de liaison ». Pour Furio-Blasco (2002), Hirschman est en phase avec l'idée que « le développement peut trouver une stimulation des difficultés auxquelles il se heurte », car, dit-il, ce sont ces difficultés qui provoquent les décisions de développement (Furio-Blasco, 2002, p. 93- 97).

La prise de décision commence par la prise de parole en tant que la manifestation d'une prise de conscience des collectivités territoriales sur les enjeux qui les concernent. La mobilisation des énergies et des savoirs dans la recherche de solutions démontre bien l'ambition d'une prise en charge du développement. Les motivations du penseur iconoclaste Hirschman qui voyait les frustrations et les conflits engendrés par l'action controversée du politique et de l'économique comme des facteurs de tensions créatrices, et les luttes sociales comme des effets d'entraînement et de cohésion sociale sont des éléments conceptuels utiles à la construction d'un modèle de développement pour la Gaspésie. Sa vision du développement est présentée comme une référence, voire un outil analytique facilitant la saisie du malaise gaspésien et des politiques publiques appliquées à la région. La pensée originale et audacieuse d'Hirschman a inspiré les entretiens menés auprès d'acteurs gaspésiens du développement. L'influence conceptuelle du penseur est perceptible dans les fragments du modèle de développement endogène proposé au chapitre VIII de cette thèse.

2.1.3.1.5 L'influence keynésienne

Entre les années 1940 et 1950, le poids de l'État dans le développement économique et social du Québec était minimaliste. Mise à part la décision audacieuse du premier ministre Adélard Godbout d'exproprier la *Montreal Light, Heat and Power* et de ses filiales, la *Montreal Island Power* et la *Beauharnois Light, Heat and Power* et de donner naissance à la société d'État Hydro-Québec le 14 avril 1944, les gouvernements s'en remettaient à l'entreprise privée et aux lois du marché pour le développement

économique des régions. Les investisseurs recevaient en prime l'accès sans limites, et presque sans condition, aux richesses naturelles de la nation. Quant aux soins de santé et l'enseignement public, ils étaient du ressort de l'Église, laquelle exerçait son pouvoir moral en imposant ses choix et ses normes à l'ensemble de la population.

En 1960, le gouvernement Lesage annonce que ***le temps que ça change*** est arrivé. L'événement politique marque un virage idéologique d'avec le régime conservateur de Maurice Duplessis. Les vastes réformes proposées à la population par les libéraux amènent le premier ministre, Jean Lesage, à faire la déclaration suivante lors de l'inauguration de la Maison du Québec à Paris en octobre 1961 : « Pour nous, l'État du Québec, c'est le point d'appui commun, le levier dont nous pouvons et devons nous servir dans la poursuite des tâches que nous impose notre présence dans la réalité canadienne et de notre survivance au sein du monde américain ». De son côté, René Lévesque parlait de « *l'État, moteur du développement économique et social* ». Avec *l'équipe du tonnerre* (Lesage, Lapalme, Lévesque et Gérin-Lajoie) commence l'ère de l'État keynésien et de la mise en œuvre d'un modèle de développement fondé sur le renforcement des institutions et de l'interventionnisme étatique en économie. Un modèle de développement porteur de politiques conjoncturelles élaborées dans le but d'investir à court terme dans des secteurs stratégiques (électricité, éducation, santé, ouverture de nouveaux marchés) et capables de favoriser la scolarisation de masse, la formation de la main-d'œuvre, la croissance économique et la création d'emplois. La présence active de l'État dans le développement et le financement de grands projets par l'endettement public fut perçue par l'élite affairiste et anglo-saxonne comme un changement de paradigme dans le domaine des politiques publiques.

Le gouvernement Lesage se distance du crédo libéral dominant et du *laisser-faire* économique qui prévalait antérieurement. Les commentaires des médias et des milieux progressistes se résument en ces mots : les Canadiens français formant *le monde ordinaire* peuvent envisager ce qu'ils souhaitent depuis longtemps, c'est-à-dire se libérer de la tutelle de l'Église et de l'exploitation du grand capital en confiant la direction des affaires de l'État à une nouvelle élite politique.

Des politiques et des intellectuels de la nouvelle génération de technocrates voyaient dans les modèles sociaux-démocrates implantés dans certains pays européens des éléments pouvant inspirer les Québécois. Ces modèles sont caractérisés par la mixité économique, alliant les secteurs public et privé à des fins de prise en charge économique

et sociale. Les membres des élites politico-technocratiques, comme Jacques Parizeau, maîtrisaient les éléments conceptuels des théories de Keynes fondés sur le principe selon lequel « le libre jeu des marchés et de la concurrence ne conduit pas forcément à une situation économique satisfaisante » (Brossard, 2017). Dans son ouvrage, *la théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* publiée en 1936, Keynes incite les gouvernements à investir vigoureusement dans la réalisation du plein emploi en modifiant les règles de la fiscalité. L'économiste écossais est convaincu que la redistribution des revenus par la fiscalité (taxation supérieure des riches dont la faible consommation nuit au plein emploi) est la clé de la croissance économique. Conscients de l'ampleur des ajustements macroéconomiques à apporter en dehors de l'offre de biens et de services des entreprises et de l'État, en réponse à une demande croissante de la population, les décideurs politiques vont alors rompre avec la tradition de l'équilibre budgétaire des gouvernements précédents.

La logique keynésienne amène l'État à recourir au marché de l'emprunt. L'endettement public et le déséquilibre budgétaire sont présentés comme le moyen de pallier les inconvénients d'un système institutionnel objectivement déficient, et de contrer la perversion économique des institutions financières canadiennes réfractaires à l'intervention de l'État dans l'économie. Le discours des syndicalistes, dont Marcel Pepin de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), dénonce le système capitaliste enclin à accumuler la richesse plutôt qu'investir dans la production pour favoriser le développement Québec (Pépin, 1968). À cet effet, « on peut définir la question régionale comme l'expression, à l'échelle des régions de la crise de l'espace, qui est elle-même une manifestation de la crise générale du système capitaliste » (Klein, 1978, p. 176). La relance du Québec avec une politique interventionniste de type keynésien (accroissement du budget de l'État et du déficit, satisfaction de la demande de biens et de services en croissance, stabilisation du niveau d'imposition et augmentation significative des investissements publics), semblait nécessaire pour réguler des stratégies de développement. Bien entendu, la rupture fut brutale. L'intrusion du politique dans l'économie va donc créer de l'inquiétude chez les hommes d'affaires, voire semer le doute au sein de la population. Les analystes de la gauche et les leaders syndicaux de l'époque soutenaient que la Révolution tranquille s'essouffait et qu'elle avait pris fin en 1965 au moment où le Parti libéral du Québec cédait aux pressions des lobbys de la finance.

Au cours des années 1970, la révolution keynésienne fut mise à mal lorsque les classiques de l'économie, Robert Lucas, Thomas Sargent, Neil Wallace et, avant eux, le monétariste Milton Friedman, ont taillé en pièces les fondements de la doctrine. Échaudemaison (1998) attribue ce désamour à la coexistence de l'inflation et du chômage (*stagflation*), une association qui pendant un certain temps associe l'inflation et la stagnation de l'activité et du chômage. Cependant, il est difficile d'interpréter ce phénomène dans un cadre keynésien tout en affirmant que le choc pétrolier de la fin des années « soixante-dix, la stagflation s'oppose aux formes antérieures des fluctuations économiques et contredit les enseignements de la théorie économique : dans les cycles traditionnels, ou selon la théorie keynésienne ou la courbe de Phillips, chômage et inflation sont des situations alternatives qui ne peuvent coexister » (Échaudemaison, 1998, p. 416). Par ailleurs, d'autres spécialistes attribuent l'échec des politiques de relance keynésiennes à leur mise en œuvre maladroite après le premier choc pétrolier ayant eu lieu en 1973. Le keynésianisme, pris dans une controverse théorique quant à ses politiques budgétaires, va perdre de l'élan au Québec. Ainsi, les néoclassiques vont réclamer son remplacement par une nouvelle orthodoxie principalement dans le domaine de la macroéconomie.

Contrairement à l'école néoclassique, qui considère l'intervention étatique comme une nuisance au fonctionnement optimal du marché établissant même une dichotomie entre l'économie et le social, l'école keynésienne de son côté, sans rejeter le capitalisme, propose un nouvel éclairage du système économique et des marchés. Le regard posé par Keynes sur le système en général prend la forme de constructions sociales au sein desquelles on retrouve des phénomènes variés qui vont d'un marché intégrant des entreprises en concurrence à un anti marché de travailleurs en lutte contre les exigences de la grande industrie, et les interventions régulatrices de l'État entre le capital et le travail. Une telle posture n'a jamais quitté les appareils centraux de l'État québécois. Il s'y est implanté durablement pour devenir une référence chez les professeurs de science économique. D'ailleurs, plusieurs spécialistes dont le néokeynésien Gregory Mankiw, nommé en 2003 par le président George W. Bush pour juguler la crise économique aux États-Unis, y recourent pour justifier sa théorie. Le keynésianisme revient donc à la mode et les auteurs à succès tels que Shapiro (1970) et Stieglitz (1984) vantent l'efficacité des solutions keynésiennes sur les politiques monétaires et budgétaires des États pour contrer le sous-emploi et développer l'offre de services publics aux populations.

2.1.3.2 Modèle de développement

Le concept *modèle de développement* est généralement défini comme une construction intellectuelle (exemples : capitalisme, marxisme, coopératisme) et non comme une reproduction inspirée d'une forme objective ou imaginaire comme cela se produit dans le domaine des arts (le peintre s'inspire d'un paysage). Le modèle est une représentation construite, plus ou moins abstraite, d'une réalité sociale (Akoun et Ansart, 1999, p. 348-349).

Les travaux sur le sujet sont nombreux. On retrouve chez Bajoit (1997), Ansart (1999) et Vaillancourt (2014) les éléments d'une définition wébérienne et polysémique du modèle de développement. Ils désignent les représentations construites d'une pratique, d'un système, d'une situation sociologique. En substance, le modèle de développement ne reproduit pas la réalité concrète; il la simule en créant une approximation qui permet de penser et d'interpréter le réel. En somme, un modèle *idéal type* qui n'évoque pas toutes les formes concrètes d'un modèle économique, mais en représente les aspects fondamentaux. Aux fins de notre étude, nous présentons les modèles de développement tels des constructions fonctionnant dans un système économique à l'intérieur duquel des acteurs jouent des rôles dont les interactions les relient ou les opposent au sein de la société (Akoun et Ansart, 1999, p. 348-349). Certains éléments de cette pensée sont exposés au chapitre VIII de la présente thèse.

Déjà en 1992, Bajoit enfonce son glaive dans le flanc de sa discipline, la sociologie. Dans son étude *Pour une sociologie relationnelle*, il récuse sans ménagement les paradigmes libéraux dominants et « les idéologies du modèle culturel industriel »; il propose son remplacement par le dynamisme relationnel des acteurs sociaux. En 1997, Bajoit s'interroge sur la répartition inégale des richesses et sur les limites des théories sociologiques à expliquer « le passage des sociétés traditionnelles aux sociétés modernes » (Bajoit, 1997, p. 2). L'auteur expose quatre théories du développement présumées impulser le progrès. Étonnamment, lesdites théories reproduisent des modèles classiques. Bajoit constate que dans « les sociétés industrielles en crise ou en mutation, elles (les théories) nous font penser l'avenir avec des concepts hérités du passé » (Bajoit, 1997, p. 18). Dans cette optique, la notion de développement n'est pas neutre et elle obéit à des logiques, à des visions du monde différentes et elle recoupe des options de type idéologique. La grille de Bajoit constitue une *modélisation* qui tend à déterminer des idéaux types qui autorisent l'analyse de la réalité sociale même si celle-ci n'est pas

réductible à un modèle particulier. Ce courant de pensée vise à légitimer la réalité sociale et la problématique abordées dans cette thèse, soit un retour aux sources de la pensée sur le développement inégal au niveau interrégional. L'utilisation de la grille analytique du matérialisme historique par l'application de la dialectique matérialiste met l'accent sur les transformations de la société et sur « les formes d'organisation de la production des biens qui est ce à partir de quoi s'édifie et se spécifie une société » (Akoun et Ansart, 1999, p. 326).

La dimension marxiste du développement a été revisitée autour d'un aspect qui fut délaissé par les chercheurs matérialistes à savoir la région et les inégalités régionales. En s'appuyant sur l'exemple de la région de Québec, Klein (1978) fait remarquer que ce territoire peut être considéré comme une région à la fois en retard et intermédiaire. En retard par rapport à Montréal (le centre) et intermédiaire entre le centre et les autres régions périphériques.

D'autre part, les travaux empiriques de Labbens (1978), de Paugam (2013) et de Bajoit (1997) sur la pauvreté et les inégalités servent à définir et à distinguer cette catégorie sociale dans un pays donné. Ces travaux décrivent et analysent les problèmes des individus ou des groupes dans une société. Ils sont un apport significatif à la compréhension de la pauvreté et à son ampleur dans une région comme la Gaspésie. La culture de la dépendance vraisemblablement ancrée chez les Gaspésiens a-t-elle créé une catégorie sociale? La relation d'interdépendance qui la lie à l'État socioculturel est perçue par les néolibéraux comme nuisible à son développement. Le regard porté sur les modèles *top-down* en lien avec les conditions économiques et sociales de la région servira à saisir les grandeurs et les misères de son développement. Le moteur du développement local et régional induit des politiques publiques. Il constitue, de la sorte, un ajout à ce qui précède et devient un facteur important de leur territorialisation.

La définition du concept *modèle de développement* retenue dans cette thèse est présentée comme l'ancrage territorial du développement et l'application des politiques publiques et de leurs effets sur les structures, les habitants, la démographie, etc. Comme Jean-Charles Falardeau et collab., nous sommes « convaincus que le point de départ de l'analyse sociologique est dans la manière dont les individus sont regroupés sur le territoire » (Falardeau, Langlois et Leroux, 2013, p. 5). Les auteurs expliquent la démarche durkheimienne de Falardeau, lequel parle de « morphologie sociale » comme première étape de l'observation sociologique qui étudie « le substrat matériel des sociétés », c'est-

à-dire, la forme qu'elles affectent en s'établissant sur le sol, le volume et la densité de leur population; en fait, « tout ce qui peut être mesuré et compté » (Falardeau, Langlois et Leroux, 2013, p. 6).

L'attention portée à certains modèles appliqués à la Gaspésie, depuis le catholicisme social de Ross, l'idéologie planificatrice du BAEQ, le centralisme bureaucratique de HMR, etc., participe à évaluer jusqu'où la sédimentation de ces constructions idéologiques a modelé les politiques publiques et quel élan et quel dynamisme elles ont provoqués sur le territoire étudié. Tout bien considéré, les politiques publiques ont-elles transformé le territoire, modifié les conditions de vie de ses habitants et contré l'exode de sa population? Quelles relations singulières l'État a-t-il entretenues avec ce peuple sachant que ses politiques avaient pour objectif le développement du territoire? La thèse de Yves Vaillancourt et Félix Leclerc (2008) ramène à l'avant-plan la question : l'État a-t-il voulu *coconstruire* ou *coproduire* ses politiques de développement avec la participation des acteurs de la société civile gaspésienne? Principalement, les partenaires du marché du travail? Au chapitre VII sont évoquées les tentatives de 1999 (Plan de la Gaspésie) du ministre Bernard Landry Landry et la Stratégie de développement de la Gaspésie du gouvernement de Pauline Marois en 2013.

Ross est wébérien lorsqu'il propose un modèle développement en harmonie avec l'homme et son environnement physique et culturel. Le modèle endogène, mis en place est l'œuvre des curés, des élites locales et des travailleurs regroupés au sein des coopératives. Le catholicisme social privilégie le développement coopératif et la naissance de syndicats forestiers dans presque toutes les paroisses du diocèse. L'esquisse historique évoquée au chapitre VI montre que malgré l'activisme clérical, la Gaspésie n'a rien gagné de substantiel pendant près de deux siècles (19^e et première moitié du 20^e siècle) qu'a duré l'exploitation, la surexploitation de ses ressources par les compagnies britanniques. Privée d'une élite entrepreneuriale, c'est le clergé qui va guider les Gaspésiens dans leur émancipation des monopoles étrangers et donner à voir les signaux de la Révolution tranquille (Brunet, cité par Couillard, 2014, p.48-49).

2.1.3.2.1 Néo-institutionnalisme et économie politique

Par ailleurs, les travaux du BAEQ (1963-1966) ont grandement influencé l'action de l'État et l'élaboration des politiques publiques, principalement celles destinées aux régions périphériques. Dans l'Est-du-Québec, les ratés des gouvernements ont incité les acteurs

sociaux à investir directement le champ de la conception et à la mise en œuvre des politiques (*Opérations Dignité*). L'État entend les revendications des activistes et répond par l'institutionnalisation du développement et le renforcement de la concertation des acteurs socioéconomiques du territoire. Le refus des gouvernements de partager paritairement la responsabilité de la *coconstruction* des politiques avec les acteurs de la société civile s'est traduit par la défilade, le subterfuge, voire la dilution. Néanmoins, les gouvernements ont bougé sur le terrain de la participation citoyenne et de la création d'organismes régionaux de développement : Conseil régional de concertation et développement CRCD, Conférences administratives régionales (CAR), Centres locaux de développement (CLD), Centres locaux d'emplois (CLE), Carrefours jeunesse emplois (CJE), Solidarité rurale, etc. Ces institutions intègrent des règles, des procédures et des normes qui structurent et transforment des pratiques routinières, et permettent à de simples agents d'investir leur milieu et aujourd'hui de penser le développement par l'innovation sociale.

Plusieurs approches s'offrent à nous au regard de l'analyse des politiques publiques. Le néo-institutionnalisme et l'économie politique sont des concepts jugés pertinents à la compréhension du développement et des politiques publiques. L'intérêt l'économie politique va de soi puisque la politique et l'économie sont intimement liées. Il est d'un commun entendement que la démocratie représentative abrite et protège le libéralisme économique. La situation économique et sociale d'une région ou d'un pays est source de tensions entre les intérêts électoralistes du gouvernement, ceux de l'économie de marché et les revendications des élites locales et régionales. Du reste, ces aspects du développement sont traités ailleurs dans la thèse.

Le choix du néo-institutionnalisme s'est imposé en raison du rôle prépondérant des institutions dans le développement régional et de son financement. La richesse du concept oblige à s'intéresser aux diverses écoles de pensée qui lui ont donné sa forme multidimensionnelle.

Quatre écoles de pensées majeures

Les quatre approches – discursive, rationnelle, historique et sociologique – permettent d'identifier les bases théoriques nécessaires à l'analyse des politiques publiques. On y retrouve des éléments à la base de notre recherche sur l'importance des politiques publiques dans le développement : le rôle des acteurs, le poids de l'État, le dialogue social des acteurs, l'influence des institutions sur les politiques, etc.

Le néo-institutionnalisme *discursif* apporte une valeur ajoutée à la compréhension de l'élaboration et de la légitimation des politiques publiques. Cette approche ne se limite pas à la communication des idées et à la persuasion; le contexte institutionnel est tout aussi important pour expliquer l'avènement et l'évolution des politiques publiques. Le néo-institutionnalisme sociologique présente des perspectives analytiques complémentaires à l'approche discursive en ce qu'il met l'accent sur le rôle et les influences des institutions, des idées et des intérêts dans la construction des politiques publiques (Boussaguet et collab., 2014, p. 210-214). Les deux approches sont fondées d'une part, sur le discours des agents territoriaux comme mode d'interaction entre les acteurs politiques et sociaux; et d'autre part, le néo-institutionnalisme sociologique porte plutôt sur l'influence des institutions publiques sur les acteurs et les processus sociaux dans l'élaboration et les résultats découlant des politiques publiques (Hall et Taylor, 1997, p. 469-496).

Quant au néo-institutionnalisme de *choix rationnel*, il puise ses fondements intellectuels dans la micro-économie et accorde une attention particulière à la rationalité stratégique des acteurs, un goût prononcé pour la modélisation et une propension à *dire le vrai*. Selon Mathias Delori, cette approche est une grille de lecture « micro-économique » des phénomènes sociaux et des politiques à laquelle s'ajoute la prise en compte du rôle des institutions, avec pour argument central que ces dernières façonnent la rationalité des agents. Selon Delori, cette approche a ses limites, mais elle est prometteuse pour les chercheurs et praticiens du développement en milieu rural. Si les acteurs dans l'atteinte de leurs objectifs font des choix dont la rationalité semble hasardeuse: *réactions émotionnelles, le poids des idéologies et des mythes*, la critique adressée au néo-institutionnalisme de choix rationnel porte principalement sur l'impatience des acteurs devant le statu quo et leur précipitation à faire des choix. Sous prétexte qu'elles sont trop coûteuses, tout retard dans le processus décisionnel accentue les coûts et par conséquent, ils se privent d'importantes informations de nature à étayer leurs décisions. L'acteur rationnel arrête sa quête d'information quand il estime que sa compréhension du problème à résoudre est satisfaisante. On reproche à ce paradigme son manque de *réflexibilité épistémologique* et sa représentation positiviste de la science, c'est-à-dire qu'il n'y a de science que positive vu à travers l'observation et l'énonciation des faits et leur régularité. Delori prend l'exemple donné par Sabine Saurugger et lui-même (2009); les deux mettent en évidence l'absence de réflexibilité épistémologique des rationalistes : « une acception stricte du postulat de l'individualisme méthodologique éloigne mécaniquement ce paradigme du projet scientifique de dénonciation des mécanismes de

domination ». Les auteurs nuancent cette critique en ce qu'elles sont peut-être « davantage destinées à la théorie des choix rationnel en général, et que tout « néo-institutionnalisme digne de ce nom » admet (en principe) la nécessité d'une représentation pluraliste et stéréoscopique (à la fois économique, historique et sociologique) du social » (Boussaguet et collab., 2014, p. 264-267). C'est précisément le pluralisme de représentation et l'ajout de la dimension historique du développement qui rendent le néo-institutionnalisme pertinent aux yeux des acteurs gaspésiens.

Le néo-institutionnalisme historique met l'accent sur les institutions à l'intérieur du système politique. Leur importance est attribuable au fait qu'elles désignent les acteurs concernés, le rôle de chacun dans la définition des politiques et le comportement à adopter dans le processus décisionnel. En somme, les institutions permettent aux acteurs de moduler leur façon d'appréhender, de comprendre, voire de défendre leurs intérêts. Pour les tenants de ce courant, la temporalité dans l'action devient un moyen d'observer l'évolution des institutions sociales et politiques, de mesurer la périodicité à laquelle un fait social se développe. Cependant, les institutionnalismes historiques ne considèrent pas les institutions comme la seule variable explicative des politiques. Ils y voient des « variables structurantes par le biais desquelles des batailles d'intérêts, d'idées, de pouvoir se déroulent » (Boussaguet, 2014. p. 367-372).

Les néo-institutionnalismes de *choix rationnel et historique* accordent aux institutions une importance telle qu'elles deviennent *le point focal* des pratiques politiques des acteurs. La non-neutralité des institutions structure le combat politique des acteurs engagés dans une démarche d'action politique endogène dont les effets sont conditionnés par un grand nombre de variables qui interagissent entre elles. Au chapitre VIII, sont exposées les actions d'acteurs sociaux aux prises avec des institutions publiques protectrices d'un modèle développement qui bloque l'avenir économique et social de la Gaspésie. Les capacités réflexives des acteurs et le sens de l'histoire ont rendu possible le dépassement des intérêts personnels et favorisé l'agrégation de savoirs dont ne saurait se priver la démarche entrepreneuriale innovante destinée à la relance d'une région rurale, selon un modèle de développement endogène.

2.1.3.2.2 Centre et périphérie comme modèle explicatif de développement

L'étude du couple centre-périphérie au sein d'un espace géographique nécessite l'approfondissement des termes au cours des années 1950. Les concepts de centre et de

périphérie furent l'objet d'une critique virulente visant à dissiper l'illusion d'une évolution identique entre les nations. Selon Akoun et Ansart (1999), c'est une clé dans la typologie des dynamiques territoriales, ces notions mettant l'accent sur des différences structurelles entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Elle exprime également des relations de domination et de dépendance pouvant s'appliquer à diverses situations notamment, entre une ville et sa banlieue, une métropole et sa région, les pays développés versus les pays sous-développés. Le Québec présente une situation originale non seulement d'un point de vue externe (longtemps considéré comme la périphérie de l'Ontario), mais également interne. C'est-à-dire les disparités au sein même de son territoire. La position de Montréal, comme métropole, est considérée comme le véritable centre économique du Québec. Envisager le développement sur la notion de centre-périphérie dans l'espace québécois suppose le recours aux concepts galvaudés, mais suffisamment résistants face aux réalités des dynamiques territoriales. La région de Montréal n'a aucun point de comparaison avec les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Pourtant, le rapport HMR soutenait que seul le pôle de Montréal pouvait drainer, voire sauver les autres régions toutes devenues périphériques par rapport au centre montréalais (Vermot-Desroches, 2012, p. 499).

Le paradigme centre-périphérie permet d'évoquer succinctement les théories de la dépendance qui ont également eu l'audience des sociologues dans la lutte des Québécois pour l'indépendance nationale. Comme l'explique Warren, l'engouement pour la pensée décolonisatrice a inspiré les travaux de la sociologie canadienne-anglaise (et française) par opposition à la sociologie américaine, et cela, pendant la période euphorique du marxisme des années soixante-dix. En effet,

les théories de la dépendance, dont André Gunder Frank par exemple s'était fait le spécialiste, théories qu'elle (la sociologie canadienne-anglaise) appliquait à la réalité nationale pour démontrer la nécessité de prendre ses distances par rapport au géant américain, étaient recyclées dans l'argumentaire des sociologues canadiens-français pour justifier leur lutte en faveur de la décolonisation économique, sociale, politique et culturelle des Québécois francophones. (Warren, 2005, p. 70)

De la même façon, la ponction d'activités économiques structurantes par Montréal, la *métropole*, a eu des conséquences notamment, sur la difficile territorialisation des régions, dont la Gaspésie. La territorialisation est le « processus qui assure l'émergence d'une capacité endogène de développement » (Cary et Joyal, 2010, p. 8). L'Île-de-Montréal constitue, grâce au poids de l'agglomération et de son appareil productif

moderne, un pôle prépondérant, en position de tête incontestable de la province en matière de capacité innovatrice. Le fonctionnement des structures des régions périphériques n'est pas indépendant de celui des régions centrales comme Montréal et Québec. D'autant que laissée à elle-même, une « région comme la Gaspésie est structurellement incapable de rattraper les régions développées du Québec » (Lacour et Proulx, 2012, p. 475). Selon les auteurs, l'introduction du concept de pôles de croissance (1970-1973) comme modèle de développement et support des politiques publiques structurantes a placé les régions périphériques en situation d'infériorité face à Montréal. Tout comme ces facteurs liés aux politiques publiques canadiennes ont aussi joué contre Montréal au profit de la région de Toronto (Lacour et Proulx, 2012, p. 474-476).

La configuration spatioéconomique au Québec fut établie sur le modèle polycentrique, illustrant une *métapolisation* ainsi désignée par plusieurs spécialistes de la science régionale, pour nommer un « phénomène d'urbanisation diffuse et polycentrique » (Ascher, cité par Cary et Joyal, 2010, p. 18). Au cours des années 1960, le Conseil d'orientation économique du Québec (COEQ) attirait déjà l'attention sur le fait que la « métropolisation » ne représentait pas l'unique expression *spatioéconomique* du Québec, et préconisait une approche de nature polycentrique aux décideurs politiques d'alors. Ainsi, sur la base de la théorie de Perroux furent établis des pôles de croissance primaires, secondaires et tertiaires. On a misé sur la stratégie de développement territorial par des actions de renforcement d'infrastructures, mais la politique publique n'a pu renforcer chaque pôle à sa juste mesure pour le bénéfice du Québec central et périphérique. Comme le notent Lacour et Proulx (2012, p. 476-477), la théorie des pôles de croissance a été déconsidérée en raison de son interprétation contradictoire, notamment au sein des rapports du BAEQ et de Higgins, Martin et Raynauld. L'occupation territoriale caractérisée par une « polarisation multipolaire », mais reliée au pôle principal qu'est Montréal ne permet pas de créer un pôle dynamique de développement régional et auto soutenu partout. De fait, à travers une typologie des modèles géoéconomiques du Québec établie par Proulx (Cary et Joyal, 2010, p. 300-302), on note, dans la première phase historique de l'occupation territoriale (*conquête territoriale*) qu'a connu le Québec, une « illustration claire de la relation centre-périphérie déséquilibrée comme en Afrique et en Amérique du Sud », et qu'une « pénétration territoriale nord-américaine des marchands conquérants a permis de revendiquer et de maîtriser jadis une très vaste superficie dite *Nouvelle-France* au profit de la métropole européenne » (Cary et Joyal, 2010, p. 300). D'autre part, dans l'armature urbaine québécoise, on constate de plus en plus un modèle

hiérarchique de l'*urbain* dans un esprit de cohérence globale, comme c'est le cas de la grande région métropolitaine de Toronto avec des pôles périurbains, des satellites, mais aussi des centres urbains intermédiaires comme London, Hamilton, Oshawa (Cary et Joyal, 2010, p. 300).

L'effet de géoéconomie dans les dynamiques territoriales du Québec ne permet-il pas d'évoquer les contradictions du capitalisme? En tout état de cause, il serait arbitraire d'ignorer que les villes ou les régions sont affectées dans leurs rapports de dépendance ou de domination avec les sociétés qui leur sont extérieures. Surtout que ces rapports ont à voir avec les structures sociales, politiques, culturelles autant qu'économiques. La préoccupation qui s'impose est double: celle de repérer les dynamiques *du dedans* et les dynamiques *du dehors* de même que leurs interrelations. André Gunder Frank, critique radical de Rostow, en 1969, rejette la thèse selon laquelle le sous-développement est synonyme de retard dans le développement. Pour Frank, le capitalisme est un système structuré en centres métropolitains et en satellites périphériques tant à l'échelle mondiale que nationale et régionale, « dans une imbrication en chaîne des rapports de dépendance qu'il compare à une constellation » (Dostaler, 2016, p. 323) et intégré par le marché et structuré en métropoles et satellites. C'est parce que « l'économie devenue plus globale dans ses marchés ne s'inscrit aucunement de manière uniforme à travers l'espace » (Cary et Joyal, 2010, p. 298) et qu'elle crée des disparités territoriales. D'un point de vue structuraliste, les politiques publiques menées par l'État sont considérées comme un relais du capitalisme transnational par lequel certaines agglomérations oubliées sont qualifiées de *villes globales* pour reprendre l'expression de Sassen (2009).

2.1.4 La dimension politique du développement

Au Québec, la présence de l'État dans l'économie s'est manifestée tardivement. Par ailleurs, la dimension politique du développement est depuis longtemps objet de recherche. Partant de l'idée de Legouté, selon laquelle le développement implique une politique systématique et cohérente de l'État dans le but de promouvoir le progrès économique et social d'un peuple, il devient clair que le contenu du concept ne saurait, en aucun cas, se dissocier des impacts produits par l'intervention des pouvoirs publics dans le processus du développement (Legouté, 2001, p. 22). Le développement est étroitement lié à celle de politique publique de l'État visant à promouvoir le progrès économique et social d'un pays ou d'un territoire. Pour paraphraser Legouté, le contenu du concept de développement ne peut donc se dissocier des effets créés par l'intervention de l'État dans

le processus de développement. Le développement est assujéti à la conjonction et à l'efficacité des stratégies adoptées dans un large éventail de domaines de l'action gouvernementale. Pour mieux dire, le monde du développement est un monde de l'*action politique* où il est question de transformer de façon réaliste la réalité (Olivier de Sardan, 2001). Celui-ci distingue le concept de développement économique de celui de développement politique au motif que ce dernier fait référence aux gouvernements stables avec une transition ordonnée (G. Goertz (1990), cité par Legouté, 2001). Certains auteurs tels que Furtado (1984), Deblock et Boutaud (1986), Cambell (1996) ont constaté pour leur part une évolution du rôle capital de l'État comme stimulateur et régulateur de la croissance, et à sa capacité de corriger les dérives des forces du marché dans la mouvance du paradigme structurant de la mondialisation de l'économie.

Revenons sur les politiques publiques et à leur arrivée dans le développement. Avant les Rénovateurs sociaux (1930-1940), ce sont les règles de l'économie de marché qui régissaient le développement économique du Québec et des régions. Ce modèle affairiste s'est maintenu jusqu'à la Révolution tranquille.

Le développement compris dans sa dimension politique pose immanquablement la question : à quand remonte la mise en œuvre d'une véritable politique publique? À partir de quand a-t-on évalué la portée d'une politique publique et son apport à un territoire visé?

- D'aucuns prétendent que la politique publique émane d'un acte législatif de l'Assemblée ou d'un décret réglementaire du gouvernement. L'exemple de la Colonisation de l'arrière-pays (années 1940-1950) et la redistribution de lots à des colons auraient marqué le début de la politique publique liée à l'occupation du territoire rural. Dans ce contexte, l'État a agi en soutien à l'Église diocésaine hautement préoccupée par l'exode rural.
- Pour d'autres, la mise en place d'un dispositif structuré de recherche comme le BAEQ, est un processus de remplacement à la Colonisation (modèle sous-jacent au Catholicisme social), par la politique publique moderne venant soutenir l'action non de l'Église, mais bien de l'État. L'objet de la politique publique est pensé selon une finalité mécanique. Une approche behavioriste, doublée d'une certitude : la politique publique doit régler le problème du maldéveloppement de l'Est-du-Québec sans égard aux difficultés des communautés rurales.
- Les logiques du développement sont parfois antinomiques aux politiques mises en œuvre pour l'appuyer. Il n'est pas incongru de penser que la politique publique

puisse générer ses propres contradictions voire, ses propres entraves à la croissance économique. Traditionnellement, on identifie les obstacles qui entravent l'efficacité d'une politique à sa faiblesse conceptuelle. L'observation de certains facteurs : démographiques, économiques, sociaux et culturels de la région visée par la politique, conduit inmanquablement à la conclusion qu'elle fut mal conçue, dont incapable de surmonter les obstacles énumérés. Heureusement, de telles conclusions sont souvent peu plausibles. Par ailleurs, elles sont souvent fondées. Analogiquement, les politiques publiques sont à l'État ce que les médicaments à la maladie. Elles ont des effets placebo sur le problème à solutionner.

Les contradictions liées à la mise en œuvre des politiques ont une parenté avec la pensée d'Hirschman concernant les obstacles au développement. Il soutient que « les obstacles que nous sommes disposés à reconnaître comme tels, c'est-à-dire, les obstacles qui refusent de changer mystérieusement en éléments favorables ou de s'adapter de manière imprévue à une économie en progrès » peuvent être supprimés si « au cours de processus de développement économique et social, il se peut que des phases du développement soient *interverties*, *désordonnées*, ou tel que « la charrue devant les bœufs »; nous avons fait valoir que, dans certaines circonstances, ces phases peuvent être *efficaces* et permettent d'atteindre les objectifs donnés en moins de temps et à un moindre coût social » (Hirschman, 1966, p. 295). En somme, il met en évidence que les barrières et les obstacles au développement sont surmontables. Sans les attaquer de front, on doit les évaluer, rechercher et passer au crible les moyens qui permettront de faire avancer l'économie dans d'autres directions (la mise en valeur des produits de la ruralité) et, par là même, d'exercer de pressions supplémentaires contre les obstacles en question. La leçon hirschmanienne sur les obstacles n'est pas anodine. Si les obstacles sont de véritables entraves, tout progrès réalisable en dépit de leur existence rend leur suppression impérative. Si par ailleurs, les pressions évoquées plus haut ne se manifestent pas, c'est que ces obstacles ne sont pas aussi importants que prévu et qu'ils peuvent être assimilés à une économie en progrès. La volonté de « l'acteur rationnel », concept cher à Hirschman, est à l'œuvre dans sa classification des obstacles au développement. La rationalité est repérable chez les acteurs gaspésiens dans leur recherche d'une voie de contournement aux barrières politiques et aux obstacles économiques qui se dressent sur la route du développement local.

On retrouve la référence au gouvernement aussi dans le cadre d'un processus plus révolutionnaire de libération nationale. L'idée de continuité et de rupture évoquée par Goertz en rapport à l'intervention du gouvernement dans l'économie est pertinente et applicable à la lutte pour l'indépendance du Québec. En situant les événements dans le temps et les deux angles d'intervention du pouvoir politique dans leur contexte, on constate d'abord l'engagement sans précédent de l'État dans le développement économique du Québec au début de la Révolution tranquille. Le slogan *Maîtres chez-nous* de l'époque est évoqué dans cette thèse de même que la place considérable qu'ont occupée les objectifs économiques dans le débat sur l'indépendance du Québec lors des référendums de 1980 et de 1995. Dans un cas comme dans l'autre, la preuve établit que ces deux concepts (*développement économique et développement politique*) s'interpénètrent dans toute perspective globalisante de prise en charge du développement d'une région ou d'un pays. Ce qui amène Legouté à conclure :

[qu']à la faveur de ces considérations, il devient clair que le concept développement comporte, à travers le rôle qu'il assigne à l'État, une dimension politique incontournable qu'il convient de prendre compte dans toute tentative, aussi modeste soit-elle, de l'appréhender dans la multiplicité de ses implications. (Legouté, 2001, p. 24-25)

L'État démocratique s'incarne dans un parlement. C'est un concept noble, il symbolise l'autorité. La démocratie représentative, c'est le pouvoir institutionnalisé. En d'autres termes, c'est l'organisation formelle du pouvoir exécutif, législatif et judiciaire. L'État libéral, que nous connaissons, correspond également à l'institutionnalisation du pouvoir politique selon l'idéologie libérale. Dans les faits, l'État démocratique abrite le libéralisme économique. Le développement historique de l'État démocratique débute en Grèce à l'époque des philosophes Socrate et Aristote. Il est porteur d'un concept philosophique fondamental : « l'acceptation de l'idée selon laquelle les citoyens sont égaux et libres de déterminer leur destin » (Larocque, 2011, p. 55-56). Une idée forte qui alimente, encore aujourd'hui, le rôle indispensable de l'État au cœur de la vie sociale.

Le citoyen bien informé comprend les rouages de l'appareil gouvernemental. L'État exerce ses pouvoirs à travers plusieurs instances : le gouvernement élu, la bureaucratie, le parti au pouvoir, les partis de l'opposition qui aspirent à le remplacer lors des élections. La logique du système de représentation inhérent à la démocratie fait en sorte que tout parti convoite le pouvoir et, une fois installé, met tout en œuvre pour s'y maintenir. Le système électoral, en apparence démocratique et transparent, tolère à l'approche des

élections, des pratiques sournoises et contestables pour gagner des votes et accéder au pouvoir. La partisanerie est une composante de la démocratie libérale. Les politiques publiques n'y échappent pas. Elles sont à la fois tributaires et victimes des engagements que prennent les candidats durant les campagnes électorales.

2.1.4.1 L'influence partisane

La plupart des experts de l'économie politique conviennent que les acteurs de la vie politique subissent l'influence des facteurs économiques : taux croissance, inflation, fermeture d'usines, délocalisation, chômage, dette publique, cote de crédit, etc. Les décideurs économiques sont influencés par les politiques gouvernementales. Ils craignent les mesures législatives et réglementaires (nationalisation d'entreprises, taxation de la richesse, politiques de redistribution, gestion de la dette publique, manipulation des instruments monétaires et fiscaux), fondées sur l'idéologie, la partisanerie et l'électoralisme.

La dimension politique du développement se manifeste dans l'espace public revêtu des habits de l'électoralisme. Au Québec, la longue tradition du « patronage politique » et de la corruption systémique instaurée par les gouvernements de Louis-Alexandre Taschereau et de Maurice Duplessis ont imprégné durablement les pratiques électorales et pesé lourd sur le financement des partis politiques.

Vue sous l'angle de l'influence partisane, l'élaboration des politiques de l'État en matière de développement est teintée, voire influencée par les impératifs de la réélection. Les travaux menés par William D. Nordhaus et Denis C. Mueller au début des années 2000 sur le sujet démontrent l'influence qu'exerce l'élection ou la réélection de certains acteurs politiques sur les décisions gouvernementales. Généralement, les projets gouvernementaux ont des effets parfois réels, et souvent peu tangibles sur les milieux visés. Soucieux de pérennité, le discours des hommes et femmes politiques sur le développement devient objet de clientélisme, et occupe une large place dans la publicité gouvernementale. Les gouvernements se livrent à la manipulation des électeurs par des politiques de redistributions destinées à des milieux précis, là où des gains électoraux sont possibles. Les acteurs politiques au pouvoir veulent démontrer qu'ils maîtrisent les instruments politiques du développement dans un contexte politico-institutionnel interne et international, montrant par là qu'ils sont mieux placés que leurs adversaires pour solutionner le problème de la croissance et assurer la stabilité et l'équilibre économique

entre les régions du pays. La variable partisane prend une dimension « marketing » dès que s'installe la surenchère entre les acteurs politiques. Pour séduire l'électorat, les partis aspirants au pouvoir proposent de taxer les riches, d'investir massivement dans l'innovation économique et sociale en réduisant les taxes et les impôts de la classe moyenne sans égard aux capacités fiscales et financières de l'État. Les campagnes électorales deviennent des mascarades durant lesquelles les politiciens s'accusent mutuellement de patronage et de manœuvre frauduleuse pour gagner des votes. Ce qui fait dire à André Larocque que « les Québécois vivent dans un régime d'usurpation du pouvoir citoyen par les partis politiques ». En d'autres termes, le pouvoir réel est entre les mains des partis politiques. Une déviation héritée de l'Angleterre : *British government is party politics*. En somme, les partis politiques, et non le peuple, ont le contrôle des décisions publiques (Larocque, 2013, p. 121 à 123).

Toutefois, l'histoire récente fournit des exemples d'hommes d'État qui se sont élevés au-dessus de la partisanerie au nom des intérêts supérieurs de la Nation. René Lévesque en proposant la nationalisation de l'électricité en 1962 et Paul Gérin-Lajoie la réforme de l'éducation, comportait des risques. L'objectif de fournir aux Québécois de toutes les régions un service public à meilleur coût et l'éducation gratuite pour tous heurtait de plein fouet le capital anglo-saxon et l'Église catholique. S'agissant du développement hydroélectrique, ce thème est à l'origine de trois ouvrages publiés par le premier ministre Robert Bourassa : *La Baie-James* (1973), *Deux fois la Baie-James* (1981), *l'Énergie du Nord : La force du Québec* (1985), des propositions dont l'objectif est voué à l'enrichissement collectif des Québécois par l'exportation de l'énergie hydroélectrique aux États-Unis.

2.2 Qu'est-ce qu'une politique publique?

D'emblée, le terme *politique publique* surprend. On le rattache généralement au message de l'État adressé à la population. Parfois, il s'agit de nommer l'action du gouvernement cherchant à satisfaire des besoins urgents selon des directives de l'administration publique. Cette simple perception renvoie à ce que les Anglo-Saxons appellent *politics* (la politique), le discours public, les luttes de pouvoir. Une notion distincte, selon eux, de l'action publique (*policies*) ou la politique publique. Les deux termes intéressent à la fois les sciences politiques et la sociologie. Le premier terme (*politics*) interroge le chercheur sur la nature de son travail d'analyse concernant le pouvoir

de l'État, sa légitimité, les rapports de force, les luttes électorales, alors que le second (*policies*) plus social, en appelle au *programme de l'État*, à la connaissance des organisations, aux forces sociales en présence, les groupes de pression, les agents ou acteurs sociaux. Le développement étant du domaine de l'action, alors que les politiques sont du domaine de l'État, celui-ci fait appel à une multitude de forces économiques, à des entreprises publiques et privées, mais aussi à des agents sociaux et culturels. En paraphrasant analogiquement Viltard, ces actions sont normativement orientées et réflexivement pensées au regard des normes en vigueur dans l'appareil étatique, les institutions financières et les intérêts politiques partisans (Viltard, 2004, p. 2).

La dissociation des termes *politics* et *policies* donne à penser que l'exercice peut se révéler plus complexe qu'il n'y paraît. Certes, les acteurs de la société civile par exemple, les politiciens, fonctionnaires, élus municipaux, agents de développement et les journalistes se livrent au quotidien à l'analyse des politiques et des programmes gouvernementaux ou à l'étude de nombreux rapports d'experts sans posséder les connaissances scientifiques et techniques des experts. L'approche *lato sensu* des acteurs de la scène publique, sans revendiquer une grande scientificité, ont néanmoins une connaissance intimiste du terrain et des faits sociaux. Ce point d'observation leur confère la capacité d'apprécier le degré de pertinence ou la faisabilité d'une politique publique. Le jugement des acteurs socioéconomiques est rarement sollicité par l'État. Il le serait davantage que le résultat risque d'être le même.

Toutefois, le réalisme, voire le pragmatisme, ne peut reléguer au second rang la nécessité d'une approche structurée *stricto sensu*. L'utilité, d'un champ disciplinaire et d'un savoir relevant des sciences sociales est nécessaire à la construction des politiques publiques.

Thomas Birkland (2001) constate l'absence de consensus autour de la définition des politiques publiques y voyant une divergence de perception entre les *politistes* (experts) et celle des acteurs politiques. L'auteur admet que les politiques publiques prennent deux acceptions : l'une savante, et l'autre populaire. La distance entre la méta-analyse des *politistes* et les réalités socioéconomiques têtues exprimées par les acteurs régionaux ont créé des blocages et ont contribué à l'élaboration de politiques publiques inefficaces et sans rapport avec les besoins.

Les politiques publiques découlent généralement d'engagements électoraux portés par des acteurs politiques qui s'estiment imputables. Parfois, le candidat s'identifie à une

mesure destinée à sa région et s'en fait le promoteur auprès de son électorat. Par calcul, il peut cacher ou omettre des aspects importants d'une politique. De son côté, le spécialiste ou le chercheur n'a pas de contraintes liées à son avenir immédiat. Il analyse les politiques publiques selon des critères très différents. Il ne considère pas la rentabilité et la responsabilité politique comme des critères pertinents d'évaluation d'une politique publique.

Au Québec, c'est de pratique courante, les acteurs politiques de haut niveau choisissent d'agir en amont de leurs propositions politiques par des consultations publiques (ou parlementaires), la publication de *livres blancs* ou de *livres verts*, afin d'informer les citoyens ou de désamorcer l'opposition à leurs programmes. Le spécialiste accorde peu d'importance aux études préalables; il les considère comme des palliatifs agissant sur les symptômes d'un problème sans s'attaquer aux causes. Pour ajouter à la controverse, Birkland (2001) constate que les *politistes* ne s'entendent pas sur la définition des politiques publiques au sens universitaire. De là, les nombreuses définitions toutes différentes qui se recoupent néanmoins selon cinq traits communs : « elles sont *menées* au nom du public, généralement lancées par le gouvernement, mises en œuvre par des acteurs publics et privés, elles sont ce que le gouvernement souhaite faire ou ne pas faire » (Birkland, 2001, p. 21).

Les éléments communs évoqués ne suffisent pas à définir une politique publique. Le recours à la typologie de Vincent Lemieux (1995, p. 3-7) devient un outil de classification des définitions selon que l'accent est mis *sur* les activités, les acteurs, les problèmes ou les solutions. Les définitions qui en découlent, jugées insuffisantes, ouvrent toutefois des pistes intéressantes. Notamment celle de Pierre Muller qui veut dépasser la notion d'activité par celle plus dynamique de *processus* dans une perspective de rattrapage économique et social entre un secteur de la société et la société globale. J-C. Thoenig et l'allemand Bernd Morin, reprennent l'idée d'action gouvernementale dans un espace géographique donné, et celle de politiques élaborées par une constellation d'acteurs publics et privés : syndicats, partis politiques, groupes d'intérêt, experts, tous unis en vue d'objectifs communs.

L'idée des experts voulant que l'accent porte sur la notion de *problème public*, appelle une *solution publique* attendue par les citoyens et proposée par les décideurs politiques. Conséquemment, « la politique publique est un ensemble d'actions orientées vers le règlement d'un problème » comme le précise James Anderson (1975, p. 3). Toute

définition de la politique publique recèle la production d'effets recherchés, mais aussi d'effets non souhaités. C'est une lapalissade de dire que les politiques publiques ont leurs limites. L'exemple gaspésien le démontre. Le *Plan de relance* en 1998 du ministre Bernard Landry (Québec (Province), Ministère des Finances, 2001) destiné à la région et attendu par la société civile avait justement pour objectif de mettre l'accent sur un problème public important. L'action gouvernementale du ministre a peut-être modifié, déplacé, atténué ou reconfiguré le problème gaspésien sans jamais le résoudre. Selon W. Jenkins (1978, p. 15 et 57-58), vouloir le faire disparaître en l'éloignant du débat public, ou simplement l'ignorer, voire l'oublier ne prouve pas qu'on l'a réglé.

Les éléments constitutifs des politiques publiques susmentionnés, proposés par plusieurs auteurs ou *politistes*, fournissent les éléments clés d'une définition satisfaisante.

Elle se résume ainsi : une politique publique est à la fois un processus social délimité dans le temps, « constitué par un ensemble de séquences d'action dans un secteur précis (éducation, logement, santé, etc.). Elle mobilise un segment déterminé de l'appareil de l'État (ou plusieurs secteurs), ainsi que leurs « partenaires » dans la société civile (syndicats, organisations diverses, groupes de pression) pour constituer des réseaux plus ou moins stables » (Akoun et Ansart, 1999, p. 407).

Le concept de politique publique désigne donc une action menée par l'État pour corriger, atténuer ou favoriser un changement social dans une communauté. « L'existence d'une politique publique suppose une cohérence entre plusieurs actions gouvernementales. Une simple décision administrative ne suffit pas à faire une politique publique. Il est nécessaire qu'il y ait un ensemble de décisions interalliées » (Maillard et Kûbler, 2009, p. 9). Quelles dimensions d'une politique publique sont à considérer dans l'appréciation de ses chances de succès? Nous proposons une approche analytique en trois moments : *l'élaboration*, *l'application* et les *effets* intégrant plusieurs dimensions, le centralisme décisionnel, la coconstruction et la coproduction, l'efficacité, l'équité, les coûts, la faisabilité et l'acceptabilité sociale.

2.2.1 Éléments constitutifs des politiques publiques

La définition théorique, absente a priori, ne permet pas d'identifier clairement une vraie politique publique. Pour paraphraser un haut fonctionnaire britannique « Une politique publique, c'est comme un éléphant vous le reconnaissez quand vous le voyez, mais vous ne pouvez pas facilement le définir » (Cuningham, cité dans Maillard et Kûbler,

2009, p. 10). En pratique, elle semble repérable par les structures d'encadrement des acteurs sociaux et en tenant compte des normes ou préceptes d'action régissant leur conduite. Ce qui donne à penser qu'il est possible d'y parvenir à partir d'éléments empiriques plus ou moins épars. Rien d'éclairant sur le *comment* du repérage d'une politique publique d'autant que les critères d'identification formels sont souvent insuffisants.

2.2.1.1 Identification formelle des politiques publiques

La phase d'identification des composantes d'une politique publique retenue par Thoenig et Mény (1985, p. 7 et 1989, p. 130 à 135) place le débat sur une trajectoire qui laisse entrevoir que l'identification est à portée de main.

Les auteurs exposent les cinq éléments suivants :

- *Le contenu de la politique publique* : sa substance, c'est-à-dire les mesures élaborées et retenues par les décideurs;
- Le cadre général d'action : il est obligatoire pour élaborer une politique; son caractère permanent permet de rassembler et d'orienter les mesures plus ou moins isolées ou ponctuelles dans une perspective générale qui éclaire la décision, et lui confère sa cohérence;
- Le public cible : une politique est toujours dirigée vers une population, une clientèle, un groupe social précis ou un public pluriel intégrant plusieurs acteurs;
- Une orientation normative : une politique n'est pas le fruit du hasard. Les concepteurs ont un objectif intégrant des valeurs, une finalité, des intérêts et des moyens qu'il faut orchestrer, coordonner dans l'atteinte de résultats;
- Un facteur de coercition : l'autorité politique est imputable. De plus, elle dispose d'une légitimité et d'une autorité contraignante permettant d'agir avec audace et originalité ou de ne rien décider quant à la solution du problème mis à l'agenda.

Ces éléments sont indispensables pour donner corps à une politique publique et participent de l'élaboration de celle-ci.

2.2.1.2 La mise en œuvre des politiques publiques : la décentralisation dans tous ses États

Souvent parée de nombreuses vertus, avec excès parfois, la décentralisation s'impose en l'espace de quelques décennies comme une réforme administrative de

grande ampleur dans la plupart des pays occidentaux. La décentralisation est ici présentée comme une composante de la mise en œuvre des politiques publiques par les acteurs locaux du développement. La décentralisation n'est pas une digression à notre recherche d'une définition de la politique publique, elle en est une composante. Elle constitue un outil privilégié du cadre général d'action qui permet de rassembler et d'orienter les mesures pertinentes au développement d'un territoire. Pour y parvenir, des précisions terminologiques sont nécessaires : la décentralisation et la déconcentration seront présentées comme des sous-concepts opératoires dans le processus de décision, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques. Elles se manifestent sous divers modes de gouvernance de l'État. Nous soumettons l'hypothèse que le degré de décentralisation aux instances locales a un effet direct sur la territorialisation et l'application de ses politiques liées au développement d'une région. Ces sous-concepts sont explorés dans le but de cerner les motifs qui ont guidé les gouvernements à privilégier la déconcentration plutôt que la décentralisation politique dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques.

Depuis plusieurs décennies, la décentralisation des pouvoirs vers les régions périphériques est en débat, et elle demeure une préoccupation des gouvernements et une revendication permanente des acteurs des régions périphériques. Dès avant la Révolution tranquille, la Gaspésie revendiquait des parcelles de pouvoir. À l'appui de leurs de leur requête, ils invoquent ce que Xavier Greffe appelle la connaissance intime des particularités, des opportunités, des spécificités du territoire et le potentiel de développement que leur territoire recèle. Les membres de La Table régionale en entrepreneuriat éducatif et coopératif et en l'innovation sociale (*TAE GÎM*) à l'œuvre en Gaspésie expriment leur impatience : James Atkins (2014) soumet que les conditions favorables à la décentralisation politique sont réunies. Il ne manque que la volonté politique. Les réticences de l'État à transférer des compétences du palier central vers les instances régionales sont nombreuses : la première est connue, l'absence de volonté politique. La crainte de l'appareil étatique de perdre le contrôle de ses politiques aux mains d'acteurs locaux sans légitimité est évidente. Le motif invoqué est l'absence d'expertise des acteurs à mettre en œuvre des politiques et l'impossibilité d'en évaluer l'efficacité et la pertinence.

Le mouvement de revendications amorcé dans l'Est-du-Québec depuis le BAEQ en faveur de la décentralisation a pris plusieurs formes dont, au premier chef, la

décentralisation politique. Les partisans de la décentralisation sont préoccupés par le développement, l'aménagement, l'occupation et la gestion intégrée du territoire. La mise en œuvre de ce chantier passe par le partage du pouvoir entre les régions et l'État central. La question est de savoir si le centralisme étatique et procédural qui caractérise le processus de développement est d'ordre idéologique, constitutionnel ou simplement électoraliste? Les acteurs régionaux évoluent dans un contexte qui les exclut du processus d'élaboration des politiques de développement. Leur revendication relativement à la décentralisation est connue depuis plusieurs décennies. Les élites municipales sont pour la plupart favorables à la prise en charge du développement par la région, sous l'égide d'un pouvoir politique légitime, efficace et redevable à la population. Soit « un transfert d'attributions du centre en direction de la périphérie » (Lemieux, 1997, p. 14). Les travaux de Lemieux (1997, 2001) puis ceux avec Bhérer (2002) et la grille qu'ils proposent facilitent l'observation et l'analyse des divers types de décentralisation et de leurs attributs. Ces études sont de première importance pour apprécier le type de décentralisation pouvant contribuer efficacement à l'élaboration des politiques publiques et à leur mise en œuvre.

Les revendications pour une dévolution accrue des pouvoirs de l'État proviennent principalement d'acteurs et d'agents engagés depuis plusieurs années dans les organismes et établissements voués au développement local et régional. Au nombre des difficultés rencontrées, trois ont un caractère constitutionnel. D'abord, le Québec, État fédéré, ne peut déléguer des pouvoirs dont il ne dispose que partiellement dans le cadre national canadien, pouvait-on lire dans le livre vert du gouvernement Parizeau sur la décentralisation publié en 1995. En 1978, le Parlement adopte la loi 125 créant la MRC, une institution politique périphérique dont la légitimité démocratique émane des municipalités locales. Le territoire des MRC est défini comme un foyer d'appartenance et le lieu d'organisation et d'occupation du territoire. Le gouvernement de l'époque, engagé sur la voie de la décentralisation, ne voit pas la nécessité de doter la région administrative d'un statut politique électif. La région demeure ainsi privée d'une personnalité juridique. Son statut ne lui permettant pas de s'administrer ni d'accueillir de nouveaux pouvoirs de la part de l'État. Le vide juridico-administratif traduit un déficit démocratique jamais comblé entre l'État central et les municipalités. La région est depuis des décennies, un échelon administratif inférieur de l'État. Elle est dépourvue de moyens clairement définis et son territoire accueille néanmoins des organismes de concertation des acteurs du développement. Les contraintes formulées à l'encontre de la décentralisation sont réelles,

mais ne peuvent à elles seules expliquer le scepticisme des gouvernements à cet égard. Pour l'ancien ministre François Gendron, auteur du Livre blanc (*Le choix des Régions*, 1983), c'est « une lubie (foucade) alimentée par l'entêtement de quelques ministres du gouvernement Lévesque opposés à la dévolution de toutes compétences de l'État provincial avant l'indépendance nationale » (Gendron. 2016, entretien).

Voyons concrètement le sens et la portée donnés aux sous-concepts de déconcentration (décentralisation administrative), et de décentralisation politique. Leur importance dans le débat régional invite à dissiper la confusion créée chez certains acteurs. Quand l'État central pour des raisons d'efficacité décisionnelle décide de se délester de charges administratives qui incombent normalement aux services centraux pour les confier à une instance locale, il ne renonce pas à son contrôle hiérarchique; il procède à la déconcentration de fonctions administratives vers une autorité territoriale plus près des citoyens.

En effet, El hadj Touré (2009) reprend à son compte la réflexion de Lemieux (2001) et présente la « typologie [de la décentralisation] établie par divers auteurs (Rondinelli & al, 1984 ; Mills & al. 1991; Poltron, 2004), [laquelle en] distingue quatre types [...] : la décentralisation administrative, la décentralisation politique, la décentralisation fonctionnelle et la décentralisation structurelle. Basée sur le critère institutionnel, cette typologie est fréquemment évoquée dans la documentation » (Touré, 2009, p. 14). Dans le cadre de ce travail, deux concepts retiennent l'attention : la décentralisation administrative et la décentralisation politique.

2.2.1.3 La décentralisation administrative

Le jargon gouvernemental sur la décentralisation administrative ou la déconcentration est connu des acteurs sociaux de l'Est-du-Québec. D'abord pour son faible degré de décentralisation et sa subordination à l'autorité centrale. L'entité déconcentrée dispose d'une marge de manœuvre limitée dans la gestion administrative et financière des mandats confiés par le centre. Le niveau administratif créé est comparable aux conférences administratives régionales (directions régionales de ministères). Elle consiste en un transfert de responsabilités à des agents ou fonctionnaires à qui l'État fournit les ressources nécessaires à l'exercice de leurs missions, incluant l'application des lois et règlements en vigueur. L'instance déconcentrée est sans imputabilité et les services qu'elle livre au nom de l'État, obéissent à des règles strictes, perçues comme la courroie

de transmission des directives venant de l'échelon supérieur. La déconcentration serait-elle une simple modalité de la centralisation? Lemieux (2001) pose la question.

2.2.1.4 La délégation

Selon Lemieux, la délégation est un type de décentralisation : une organisation périphérique se voit confier l'administration locale ou régionale d'une responsabilité nationale. Le transfert se limite à un domaine ou à un service précis. Pensons ici à l'éducation confiée à des commissions scolaires. Par ailleurs, l'autonomie accordée à l'organisme périphérique (la commission scolaire) est plus importante que celle des entités déconcentrées : territoire bien défini, choix ou élection des dirigeants, pouvoir de taxation foncière, autonomie budgétaire partielle, imputabilité, etc. Ce type de délégation est aussi nommé par certains chercheurs dont Lemieux entre autres, de décentralisation technique ou fonctionnelle.

[Cependant,] les collectivités locales ne sont pas des territoires bien délimités, mais des établissements publics spécialisés dans l'offre de services aux nationaux. Elles sont qualifiées d'organisations « paraétatiques » (Mills & al., 1991 : 24). Les universités, les hôpitaux et les entreprises stratégiques publiques - notamment celles des sous-secteurs de l'eau, de l'énergie et des mines - appartiennent à ce genre de décentralisation. Ils relèvent souvent de ministères de tutelle qui leur confient la gestion de certaines fonctions. Aussi, la décentralisation technique est-elle dénommée délégation par Mills et ses collaborateurs (1991). Mieux, elle se traduit par la transformation d'un service public sans autonomie en un organisme public doté de personnalité juridique et d'autonomie financière. Elle reste cependant limitée en termes d'attribution de pouvoir au niveau local (Mills & al, 1991). (Touré, 2009, p. 15)

2.2.1.5 La décentralisation politique

Touré (2009) fournit l'éclairage nécessaire à la saisie du sous-concept de décentralisation. Il décrit la décentralisation politique ou territoriale comme un acte par lequel l'autorité étatique cède d'importantes attributions aux administrations locales. Ces instances sont dirigées par des personnes démocratiquement élues par les citoyens qu'ils sont censés représenter.

Ils exercent des « compétences multidimensionnelles » (Lemieux, 1997) dans les provinces, régions, districts, municipalités, communes urbaines ou rurales. Ces échelons géographiques abritent des habitants partageant des valeurs, un espace social et des intérêts plus ou moins similaires. Ainsi, la décentralisation politique est souvent synonyme de *territorialisation*. Elle se rattache également à la *dévolution* (Lemieux, 1997), [...] mécanisme [...] [de] transfert de pouvoirs [de] l'État central vers des entités légales distinctes (Jutting & al, 2004). [...]

Ces entités politiques ne sont pas totalement autonomes. [...] Elles jouissent d'une large indépendance à l'égard des autorités centrales (Mills & al, 1991), elles [sont imputables] et autorisent une participation accrue des [citoyens] [...] à la gestion des affaires publiques. [Ces derniers] peuvent ainsi faire l'apprentissage de la démocratie [participative de l'engagement public]. (Touré, 2009, p. 15)

Touré (2009), inspiré de Lemieux, évalue que la décentralisation, « qu'elle soit de nature administrative, politique, fonctionnelle ou structurelle, [...] renvoie aux transformations introduites dans les rapports entre le pouvoir central et les instances périphériques. Il soutient par ailleurs, que dans la mesure où elle génère des transformations profondes, la décentralisation politique demeure la forme la plus achevée en termes de transfert de pouvoirs (Lemieux, 2001) » (Touré, 2009, p. 16).

C'est la raison pour laquelle elle retient l'attention dans la présente thèse. Reste à savoir pourquoi une telle décentralisation n'a pu voir le jour dans les régions périphériques du Québec. Nous abordons le sujet au chapitre VII portant sur les modèles contemporains de développement.

2.2.2 Cadre d'analyse des politiques publiques

Les explications données précédemment sur la décentralisation contribuent à la compréhension du pilotage lié à la mise en œuvre des politiques publiques et rendent plus intelligible le concept de politiques publiques dont il faut cependant en rechercher les dimensions et les indicateurs dans le but d'explicitier davantage leur contenu. Nous retenons deux types d'analyse : l'une relative aux effets des politiques publiques sur les publics cibles, et l'autre au pilotage des politiques publiques elles-mêmes. En effet, comme le notent Muller et Surel « il faut savoir si le sens d'une politique est nécessairement affiché par les décideurs gouvernementaux ou si d'autres acteurs interviennent dans sa détermination » (1998, p. 23-24). Dans ce cas, le pilotage des politiques publiques devient de la plus haute importance en ce qui a trait à la résolution d'un problème de développement. Alors, le pilotage consiste donc à évaluer les processus, la mise en œuvre et les effets recherchés des mesures sur le comportement des groupes ciblés.

Nous présentons maintenant les concepts d'*efficacité des politiques publiques* et de *modèle séquentiel*, deux dimensions à l'aune desquelles l'analyse des politiques prend tout son sens.

2.2.2.1 Efficacité des politiques publiques

Pourquoi accorder autant d'importance à l'efficacité? L'efficacité est la réponse concrète de la pertinence d'une politique publique. Le premier élément d'appréciation d'une politique publique est son efficacité, et l'efficacité est ici définie en fonction de l'atteinte des objectifs établis. La réaction du gouvernement québécois est éloquente alors qu'il est interpellé sur la gravité des problèmes de développement dans l'Est-du-Québec. Constatant le peu d'expertise de l'État pour conduire une telle opération face à l'ampleur du problème posé (dispersion des populations sur un vaste territoire, absence d'une armature urbaine viable), l'État par souci d'efficacité met en place le BAEQ. L'organisme ainsi créé est appelé en renfort en vue d'élaborer une proposition globale d'aménagement suffisamment efficace pour en assurer le développement. Selon Dugas (1994), les espaces sous-développés au Québec sont ceux qui présentent des taux de chômage supérieurs à la moyenne provinciale, des revenus très bas, des services publics ne répondant pas à tous les résidents, un exode massif de la population jeune, une croissance économique dans l'ensemble anémique et très dépendante de l'exploitation des ressources naturelles. Dugas (1994) dresse ainsi le portrait assez précis de la Gaspésie. Dans cette région, des phénomènes comme le chômage, le décrochage scolaire et les faibles revenus se sont accentués par l'effet des mouvements de métropolisation et de régionalisation induits par les politiques publiques. Effectivement, Charles Côté (1991) souligne que l'action publique en milieu régional au Québec fut subordonnée à la concentration des investissements publics que commande l'application de la théorie de la polarisation. La version québécoise de cette théorie a naturellement renforcé les agglomérations centrales de Montréal et de Québec aux dépens des collectivités rurales et périphériques (Côté, 1991). Les disparités spatiales au Québec ne sont donc que la résultante normale du développement polarisé, car en intégrant l'espace dans l'analyse économique Perroux s'aperçoit que « Les espaces dans lesquels sont implantées les firmes motrices se structurent sous l'effet de ces impulsions et constituent des espaces polarisés bénéficiaires d'effets d'entraînement. Parallèlement, des effets de blocage de la croissance, voire des effets de désertification, se produisent à la périphérie des pôles dans les espaces excentrés » (1964, p. 127).

L'économiste français admet que *le développement est déséquilibré*. De là ne peut-on pas questionner l'efficacité des politiques publiques, notamment celles du BAEQ et la politique de développement polarisé, d'autant qu'elles n'ont pas réussi à désenclaver la

Gaspésie et à promouvoir son développement économique? L'une pour organiser le développement régional en mettant le territoire au cœur de la performance économique; l'autre pour favoriser les pôles de croissance avec des impératifs de diffusion sur les autres régions, notamment les régions défavorisées. L'analyse des politiques publiques est une tentative méthodologique pour mieux comprendre pourquoi les programmes d'action publique n'engendrent pas les effets escomptés. C'est le cas par exemple de la *politique du développement polarisé* qui n'arrive pas à toucher les régions les plus démunies du Québec. Loin d'atténuer les rigueurs de disparités régionales, elle aboutit à susciter au contraire, des clivages supplémentaires au sein des régions. C'est dans cet ordre d'idées que Yves Mény et Jean-Claude Thoenig (1989, p. 151) définissent un système d'action publique selon trois concepts principaux : celui de système d'acteurs, celui d'activité et enfin, le processus. Les concepts de système d'acteurs et de système de processus serviront à évaluer l'efficacité des politiques publiques, notamment celles du BAEQ et des pôles de croissance. Il s'agit d'un construit à partir d'un cadre d'analyse. C'est pourquoi selon Mény et Thoenig :

L'analyse des politiques publiques se nourrit de l'identification d'effets réels générés par les activités administratives qui ne sont pas les effets escomptés au départ : effets dysfonctionnels, effets pervers ou effets plus simplement induits, l'impact n'étant pas celui escompté, mais un autre, ou l'impact étant même contraire à celui recherché. (1989, p. 138)

Les écrits de Muller et Surel en 1998 ont montré que les décideurs publics prennent des décisions parfois irrationnelles, que les ressources et les moyens utilisés pour atteindre les objectifs sont insuffisants et que les résultats ne répondent pas toujours aux attentes. Ainsi, il est plus pertinent de s'intéresser à l'analyse des politiques publiques que les sociologues considèrent comme un système d'action publique. Dans cette optique, une politique publique peut être définie comme étant faite d'activités orientées vers la solution de problèmes publics dont les rapports sont structurés par les acteurs politiques (Lemieux, 2002, p. 6).

2.2.2.2 Le système d'acteurs dans l'élaboration des politiques

Le système d'acteurs comprend l'autorité gouvernementale qui est l'acteur central d'une politique publique. Outre l'acteur étatique, le système compose avec un tas d'autres acteurs, dont les organismes chargés de la mise en œuvre, des ressortissants ou encore des groupes d'intérêts capables d'influencer, voire compromettre la réalisation du programme. Bien souvent, les autorités publiques ont le monopole du traitement des

problèmes publics au sein d'une société. Cette approche dite *top-down* est celle qui semble avoir prévalu dans la mise en œuvre du BAEQ, car selon Dionne (2001, p. 123), l'opération planificatrice régionale qu'est le BAEQ a été menée par des scientifiques technocrates qui n'ont consulté la population locale que pour la forme, et n'ont pas tenu véritablement compte de ses opinions. Donc les acteurs locaux qui sont pourtant les premiers concernés n'ont pas participé au *policy making* quand on sait que des indicateurs d'efficacité sont, entre autres, la *connaissance des besoins*, le *consensus sur les objectifs*, ou encore le *choix des priorités*. Par ailleurs, on peut s'interroger sur les impératifs d'une politique de développement polarisé qui a engendré des sous-développements territoriaux, voire annihiler toute possibilité de développement autonome. Philippe Aydalot s'est attaché à démontrer que le modèle de croissance polarisé n'est pas transposable dans les régions déprimées des pays développés et qu'il pouvait produire des effets de désertification à la périphérie des pôles (Matteaccioli, 2004, p. 101).

Effectivement, dans les années 1960-1970, le BAEQ voulait une restructuration de l'espace régionale et de l'appareil productif de l'Est-du-Québec. Cela signifiait l'abandon des zones les plus marginales, en une relocalisation de leurs populations dans les pôles de développement et un agrandissement des exploitations agricoles tout en diminuant le nombre d'agriculteurs. Le BAEQ a voulu réaménager économiquement et socialement l'Est-du-Québec parce qu'il s'agissait d'intégrer cette région au système productif dominant. Le BAEQ rappelle le modèle d'économie duale proposée par A. Lewis (1954) où il s'agissait de réduire le nombre de travailleurs dans le secteur traditionnel (agricole) compte tenu du fait que leur productivité marginale est négligeable, et les faire migrer vers le secteur moderne (industriel). Ce modèle prévoit que la migration a un effet positif sur le secteur de départ c'est-à-dire le secteur traditionnel, puisqu'elle contribue à réduire le chômage qui y prévaut et à égaliser les productivités marginales entre les deux secteurs. Cependant, le BAEQ n'a pas su emporter l'adhésion des acteurs locaux. La résistance à cet ensemble de projets fit naître des *Opérations Dignité* ou le *projet J.A.L* (Geoffroy, 1984, p. 591) qui dénotent une absence de *consensus sur les objectifs* du Bureau. Jean-Jacques Gabas (2003) désigne deux types d'acteurs sur lesquels s'appuient les politiques de développement à savoir l'*acteur pertinent* et l'*acteur stratégique*. Selon l'auteur (2003, p. 35), « l'acteur pertinent est celui que l'on regarde et que l'on retient en fonction de son objet de recherche » alors qu'un « acteur est stratégique selon l'étude qu'il mène et les objectifs de politique économique explicitement affichés ». Le Plan du BAEQ peut être considéré comme une politique économique régionale sans référence aux acteurs

pertinents que sont notamment les divers acteurs locaux et régionaux. En effet, les *Opérations Dignité* rendent bien compte de la faiblesse du système de collecte de données des acteurs stratégiques (les spécialistes du BAEQ) n'a pas recueilli les informations des acteurs pertinents. Ils n'ont pu identifier les acteurs pertinents qui conduisent à des décisions immédiatement actives sur eux. Par conséquent, le BAEQ qui ambitionnait un grand ajustement structurel et fonctionnel du territoire régional de l'Est-du-Québec sur le modèle économique nord-américain illustre aux yeux des critiques, l'incapacité gouvernementale à résoudre les problèmes de développement régional. Et pourtant, le BAEQ a été la plus vaste opération de planification régionale jamais connue au Québec. Dès lors, on peut se convaincre que répondre à la question « savait-il [le gouvernement] ce qu'il faisait? » amène à poser la question de la rationalité des acteurs. Selon Muller (2000, p. 42), « élaborer une politique publique revient à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir » (Muller, cité dans Jacquemain et Frère, 2008, p. 60); c'est cette image de la réalité que le décideur gouvernemental a construite qui l'amène à se comporter comme un opérateur qui parie qu'une conséquence se produira lorsqu'il sera intervenu (Mény et Thoenig, 1989, p. 140).

Ainsi, toute politique publique recouvre une théorie du changement social étant donné la relation de cause à effet contenue dans les dispositions qui régissent et qui fondent l'action publique considérée (Mény et Thoenig, 1989, p. 140). Or, pour Crozier et Friedberg (1977), un acteur n'a que rarement des objectifs clairs. C'est pourquoi « les politiques échouent souvent du fait de conséquences imprévues en pervertissant la vocation de départ ou parce qu'elles reposent sur de fausses prémisses » (Jacquemain et Frère, 2008, p. 55). En effet, les théoriciens du choix rationnel ont multiplié les travaux critiquant les programmes d'intervention de l'État amenant Muller (2001) à poser comme premier problème à résoudre, les modalités en fonction desquelles les acteurs [stratégiques] des politiques publiques sélectionnent une solution en mettant en évidence les stratégies de maximisation des intérêts. L'activité publique, en effet, consiste en l'expression de finalités et de préférences (Muller cité dans Jacquemain et Frère, 2008, p. 54). Dans cette optique, H. Laswell un des pères fondateurs des politiques publiques, affirme que les politiques publiques sont avant tout des choix de clientèles, et par contrecoup des victimes. Par conséquent, « *une politique publique se définit par son ressort social*, par les ressortissants dont la situation, les intérêts et les comportements se voient affectés par l'action publique » (Jacquemin et Frère, 2008, p. 54). D'autant que les travaux du BAEQ apparaissaient comme une théorie de changement social qui s'inscrivait

à son temps dans les perspectives d'un développement moderne en remplacement de comportements économiques traditionnels des acteurs locaux (Fortin, 1971).

En effet, le niveau de déstructuration économique de l'Est-du-Québec s'expliquait notamment par un retard culturel de sa population qui devait donc se défaire de sa mentalité traditionnelle pour adopter une attitude moderne de développement, ou encore une *mentalité d'aménagement* (Dionne et Klein, 1993), une invitation à rompre avec le système économique prémoderne ou traditionnel. La situation économique et sociale de la Gaspésie en particulier, correspondrait à la première étape de Rostow, qui invite au rassemblement des *conditions préalables* à son décollage, d'où l'arrivée du BAEQ. Cependant, la stagnation de ladite région amène à repenser la question de la rationalité des acteurs, car l'analyse concrète des processus ayant conduit à la décision du BAEQ montre que les préférences des acteurs sont déterminées par une logique coûts/bénéfices parce que l'information est limitée et différenciée en fonction des intérêts des protagonistes. Ainsi, compte tenu de l'impossibilité pour les décideurs publics de maîtriser leur environnement, ils ne peuvent donc faire des choix rationnels, mais *raisonnables*. Muller exprime un point de vue semblable lorsqu'il affirme :

Un ministre menant une politique de réforme dans son secteur devra intégrer des informations de nature technique (la réforme est-elle possible?), économique (combien coûtera-t-elle?), sociale (quelles oppositions va-t-elle susciter?), politique (va-t-elle compromettre sa réélection?), éthique (correspond-elle à ce qu'il croit juste?)... (Muller, 2011, p. 34)

L'affirmation de Muller s'apparente aux théories sur la rationalité limitée mise à jour dans les travaux de H. A. Simon qui montrent les limites informationnelles de l'acteur qui n'est pas en mesure de maîtriser l'ensemble du champ d'information pour des raisons qui, selon Muller (2011, p. 33), « tiennent tant aux capacités cognitives qu'à la structure du système de l'information ». Il devient évident, selon la démonstration de la théorie classique de la représentation, qu'un lien existe entre l'électorat, le vote et les politiques publiques, puisqu'en dernier ressort ce sont les électeurs qui jugent rétrospectivement le bilan des gouvernements et des politiques publiques qu'ils ont menées. Par conséquent, poursuit l'auteur « on ne peut remettre en question l'efficacité des politiques publiques sans avoir à l'esprit que les décideurs politiques sont généralement incapables de mettre en œuvre la rationalité synoptique » des différents cas de figure et qu'ils choisiront non pas la solution optimale, mais la solution satisfaisante, celle menant à des politiques publiques favorisant leur réélection (Manin, 1996 cité dans Boussaguet, 2014, p. 510).

L'influence exercée par la théorie des pôles de croissance sur le développement économique des régions au Québec fut très prégnante. Ainsi, le rapport HMR renouvelait la légitimité du territoire régional comme lieu d'action économique et estimait que les efforts en matière de développement devaient porter principalement sur Montréal, pôle aggloméré et condition nécessaire à la création d'activités économiques. Le concept pôles de croissance liés à la concentration industrielle proche des grandes villes est une stratégie territoriale porteuse d'effets non recherchés. Les territoires plus développés attirent les actifs de territoires moins prospères à se déplacer vers les territoires plus dynamiques et plus riches. La situation accroît les différences économiques entre les régions du Québec et accentue le chômage et la pauvreté.

2.2.2.2.1 Les acteurs du pilotage des politiques publiques

Piloter une politique publique avec efficacité met nécessairement en évidence l'importance à la fois des indicateurs de performance dans le suivi opérationnel de la mise en œuvre des politiques publiques et braque les projecteurs sur les acteurs du pilotage. Selon Horber-Papazian (2010), le pilotage des politiques publiques peut se construire autour de trois acteurs clés (l'administration, le législatif et l'exécutif).

2.2.2.2.2 L'administration

L'administratif n'étant qu'un univers d'application des lois ou un organe d'exécution, n'en joue pas moins un rôle majeur dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques. D'autant que c'est elle qui procède le plus souvent à la saisie des informations qu'elle transmet de façon très sélective à la classe politique. En cela son rôle consiste à filtrer la masse d'informations relatives au problème à résoudre ou aux besoins à satisfaire.

2.2.2.2.3 Le législatif

Le législatif joue un rôle capital dans tout processus de décision puisqu'il lui revient comme représentant du peuple, de décider si un problème doit être reconnu d'intérêt public et de déterminer les aspects du problème à résoudre, les publics cibles et de veiller à l'adéquation des mesures potentielles avec le problème à résoudre. Finalement, il lui incombe d'allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des mesures qu'il a décidées (Horber-Papazian, 2010, p. 46). Même si le législatif joue un rôle de contrôle de l'action gouvernementale, force est de constater que les contrôles de la légalité et de la

régularité sont souvent effectués a posteriori, et de façon sporadique, ce qui ne permet pas de suivre l'évolution de la mise en œuvre des mesures retenues et de les ajuster au besoin en fonction des résultats obtenus (Horber-Papazian, 2010, p. 47).

2.2.2.2.4 L'exécutif

Le rôle de l'exécutif est stratégique, voire central, dans la conduite des politiques publiques. Surtout que des mesures opérationnelles de l'administration découlent ou sont alignées à cette fonction centrale. En effet, une fois qu'un problème est inscrit à l'agenda politique, l'exécutif s'appuie sur son administration pour en faire l'analyse et rechercher les solutions idoines. Il revient à l'exécutif de faire le suivi et la mise en œuvre des mesures acceptées par le législatif de façon à s'assurer sur la base d'indicateurs de performance que les mesures retenues sont en adéquation avec les objectifs politiques fixés, et qu'ils satisfont les publics cibles (Horber-Papazian, 2010, p. 47).

Il y a donc une multitude d'acteurs imbriqués tant dans l'élaboration des politiques publiques que dans leur pilotage d'où l'importance accordée à un système d'acteurs. Dans cet ordre d'idées Mény et Thoenig (1989, p. 151) définissent un système d'action publique selon trois concepts principaux : le concept de système d'acteurs, celui de processus (cf. modèle séquentiel) et enfin, celui d'activité (action de l'État). Les concepts de système d'acteurs et de système de processus sont ici pertinents pour évaluer l'efficacité des politiques publiques, notamment, celles du BAEQ et les politiques des pôles de croissance de HMR. Il s'agit d'une construction intégrée au cadre d'analyse.

2.2.2.3 Modèle séquentiel de la politique publique

L'identification des cinq éléments qui suivent montre les contours (objet et consistance) d'une politique publique sans révéler les aspects séquentiels du processus de l'action publique. L'ouvrage de Charles Jones *Introduction to the Study of Public Policy* (1977) est une référence en l'espèce. L'auteur propose un cadre d'analyse dominant du modèle séquentiel. Et Jones (1977) découpe de manière didactique le processus et le décline en *cinq séquences canoniques* :

- L'identification du problème : phase durant laquelle le gouvernement est saisi d'un problème dont la pertinence justifie la mise à l'agenda;
- Le développement du programme : à cette étape, le gouvernement prend en charge le problème, le traite et formule un plan d'action devant le résoudre. Mais la

solution peut venir d'agents extérieurs sous la forme de propositions alternatives faites à l'État avant la décision finale;

- La mise en œuvre du programme : c'est la phase d'application concrète sur le terrain durant laquelle l'instance décisionnelle s'assure que l'administration visée par l'application dispose de moyens adéquats et que les directives soient comprises et interprétées correctement.
- L'évaluation du programme : c'est une période d'analyse des effets recherchés ou non d'une politique publique. Les critères stricts utilisés pour en mesurer les effets doivent produire des données fiables;
- La fin du programme : c'est une phase durant laquelle la politique est évaluée : a-t-elle atteint ses objectifs; si oui, le problème est-il réglé. Sinon, il est abandonné ou réorienté dans un autre sens (Jones, 1977, p. 215).

L'analyse de l'action publique à partir du modèle séquentiel fut étudiée par plusieurs auteurs notamment Brewer en 1974 et Anderson en 1975. Le modèle jugé le plus célèbre et l'incarnation véritable de ce modèle d'analyse est celui de Charles Jones en 1970. Nous en mesurerons la pertinence à l'aune de *La Politique de soutien au développement local et régional* de 1997 (voir chapitre VII). En nous inspirant de Jones, nous découperons le processus de l'action gouvernementale en une séquence d'activités allant de l'émergence jusqu'à la terminaison de l'action. Les cinq phases composant le processus de l'action publique ont été évoquées précédemment.

L'application du modèle séquentiel à *La Politique de soutien au développement local et régional* permet d'illustrer selon plusieurs étapes, le cheminement d'une action gouvernementale visant à doter les régions périphériques du Québec d'outils de développement dirigés et gérés par les acteurs de la société civile. Ce choix n'est pas innocent. Ladite *Politique* est à bien des égards, archétypale. Elle se caractérise d'abord par son enracinement et son audace. Un modèle dont l'originalité, voire le fondement en fait un symbole servant de matrice conceptuelle à l'État dans la configuration de ses multiples politiques et programmes avec ses partenaires locaux et régionaux. Dans la démarche conceptuelle allant de l'abstrait au plus concret, on peut déceler que la société civile précède l'État sur le terrain des solutions concrètes.

De plus, nous soumettons que notre choix est principalement attribuable à deux facteurs : d'abord, la Politique de soutien représente l'engagement gouvernemental le plus significatif envers les régions périphériques entre 1983 et 2003. Pendant cette période,

l'État cède des parcelles d'autonomie aux instances locales; le territoire local se voit doté de nouveaux outils de développement contrôlés par des représentants régionaux. Le gouvernement répondait en partie aux revendications depuis longtemps exprimées des acteurs locaux et régionaux lors des Sommets économiques régionaux de concertation (1983-1984) : « le développement des régions doit se fonder sur les dynamismes locaux ». Les intervenants exigeant entre autres, la prise en charge du développement de leur territoire par les forces vives du milieu local, *La Politique de soutien au développement local et régional* y répond par un modèle de développement par le bas (*bottom-up*). Un modèle local se rapprochant aux travaux de Prévost selon lesquels, « une stratégie qui reposait sur l'engagement de preneurs de décision sur leur territoire » (Prévost (1983) cité dans Vermot-Desroches, 2012, p. 499). Aidée du modèle séquentiel de Jones, l'analyse de la trajectoire complète d'une politique publique est grandement simplifiée. La démarche permet d'expliquer pourquoi cette Politique fut voulue par le milieu, soutenue par l'État, mise en œuvre par une pluralité d'acteurs puis, substantiellement amendée en 2003, réactivée en 2013 et mise au rancart en 2015 sans être totalement remplacée.

2.2.2.3.1 L'identification du problème

À la fin des années 1960 et jusqu'au début des années 1970, les travaux du BAEQ et ceux des universitaires Higgins, Martin, Raynaud (HMR) vont guider les gouvernements dans leurs objectifs de développement des régions et de l'aménagement rationnel du territoire. De ces études émergent deux conceptions du développement : L'aménagement planifié du territoire à partir des forces locales et régionales; l'autre modèle est axé sur la création de pôles urbains industrialisés. Les gouvernements vont s'approprier cette production intellectuelle pour mettre le développement régional à l'agenda. Le développement planifié du BAEQ et la logique du pôle de croissance montréalais n'ayant produit d'effets convaincants en régions périphériques, les gouvernements se tournent vers le palier local en procédant à la territorialisation du développement. L'arrivée des MRC (1980) crée un nouvel espace territorial et les instances locales sont dotées de plus d'autonomie. Le nombre de régions administratives passe de dix à dix-sept. *Le choix des régions, construire le pays de l'intérieur* (Gendron, 1983) marque le début de la concertation régionale (CRCD) et la tenue de Sommets régionaux va engendrer une prise de conscience chez les acteurs locaux quant à leur rôle dans le développement du territoire. Les Sommets ont marqué l'histoire du développement au Québec. Le ministre de

l'époque, François Gendron souhaitait établir un dialogue basé les besoins prioritaires des régions et d'en dégager des orientations axées sur les moyens appropriés pour les mettre en œuvre. En résumé, la nécessité d'améliorer les relations entre l'État et les régions était le souhait unanime des participants lors des Sommets économiques régionaux.

L'autonomie locale créée par l'arrivée des MRC oriente le développement vers le territoire local (MRC), la « microrégion ». La réforme du ministre Yvon Picotte (1992) va confirmer la valorisation du local comme espace d'organisation du développement. Les chercheurs prétendent qu'une nouvelle notion, celle de l'« Appartenance remplace celle de frontière administrative » (Vermot-Desroche, 2012, p. 500). Le développement inégal des régions est connu et bien documenté et certaines régions, dont la Gaspésie, sont en panne de croissance. Le gouvernement en prend acte de la situation et choisit le local comme le lieu d'atténuation des inégalités.

2.2.2.3.2 Le développement d'un programme d'action

L'émergence du problème régional s'amplifie, en 1994, l'État prend en charge le développement et formule une réponse au problème sous forme d'un programme d'action. La solution choisie provient du Ministère des régions et du Secrétariat au développement, et répond en partie seulement au désir des communautés locales et régionales désireuses d'exercer de plus grandes responsabilités. De plus, la *Politique de soutien au développement local et régional* propose un partenariat dans le but d'assurer le développement global du Québec et rapprocher l'action gouvernementale des communautés locales.

2.2.2.3.3 La mise en œuvre de la politique

L'étape de la mise en œuvre est déterminante. C'est le début de l'application de la politique et de la mobilisation des ressources et des moyens pour que les directives de l'administration centrale soient comprises, interprétées et correctement appliquées par les instances locales et régionales. Par souci de clarté et d'efficacité dans les communications entre les instances nationales et locales, tous les effectifs œuvrant dans toutes les sphères du développement régional sont mobilisés. À cet effet, le ministre d'État responsable du Développement des régions, Guy Chevrette adresse par, vidéoconférence et en simultanée un message à tous les acteurs : sous-ministres régionaux, députés, membres des CRD, Conférences administratives régionales, élus municipaux, groupes

communautaires. Les questions soulevées par la mise en œuvre trouvent une réponse sur-le-champ. L'exercice visait à clarifier le rôle et les responsabilités des trois paliers impliqués dans la mise en place de la politique, notamment, celles des Centres locaux de développement (CLD), organisme nouvellement créé et destiné à la création d'emploi sur le territoire des MRC. L'objectif de la Politique de fournir à chaque collectivité locale les ressources humaines et financières nécessaires à leur développement expliquerait la mobilisation entourant sa mise en œuvre. L'ancien sous-ministre Robert Sauvé, artisan de la Politique convient que cette étape fut réussie.

2.2.2.3.4 L'évaluation de la politique

L'évaluation de l'Association des centres locaux de développement (ACLD) portant sur les deux premières années d'entrée en fonction des CLD (1998 et 2000) et les travaux du groupe de parlementaires (2001) convergent quant à la vitesse d'implantation, la performance des nouveaux organismes et les effets positifs de la Politique de soutien sur le développement dans les communautés locales. Le ton est donné, le développement local semble connaître un certain succès dans les régions périphériques. Cependant, les opinions entendues venant d'experts et d'élus locaux sont à l'effet que la Politique était audacieuse, qu'elle accordait beaucoup de pouvoir aux organismes régionaux et locaux, que l'ambition d'éliminer rapidement les disparités régionales était irréaliste. Bref, les effets recherchés ne sont pas advenus. Une évaluation partagée par les représentants municipaux. Les consultations préalables au développement de la *Politique* avaient démontré que les maires et préfets désiraient obtenir le contrôle sur le CLD. Leur statut minoritaire au conseil d'administration les empêchait d'exercer leur emprise sur le développement, privant ces derniers de retombées électorales et politiques précieuses. Refusé par le ministre Chevrette, le contrôle du développement local par les municipalités fut reconnu par le gouvernement Charest en 2003. La domination des élus a conduit à la marginalisation du CLD comme agent privilégié du développement, et à l'appauvrissement de l'expertise liée à la conception et à l'évaluation des politiques publiques.

2.2.2.3.5 La terminaison de la politique

Cette étape du modèle séquentiel de Jones (1970) constitue un tournant dans la vie d'une politique publique. Soit elle marque un temps d'arrêt de l'action gouvernementale, soit les partenaires conviennent de reconfigurer la politique et les programmes s'y rattachant. S'agissant de la *Politique de soutien au développement local et régional*, elle

ne fut pas totalement abandonnée, mais réorientée différemment. Ce faisant, elle en a perdu son efficacité. Dans ce cas, le modèle séquentiel de Jones a ses limites. La vie utile d'une politique publique se déroule sans linéarité, les étapes parfois s'entrechoquent et le processus décisionnel est souvent cauchemardesque. Cependant, Charles Jones met entre les mains du chercheur un outil analytique souple lui permettant de décortiquer une réalité complexe en *étalant la matière sur la table*. Sans appartenance à un courant théorique particulier, nous nous sommes approprié le modèle séquentiel pour illustrer le parcours chaotique d'une politique dont les objectifs consensuels se sont brisés sur les récifs de l'idéologie néolibérale.

Nous reviendrons sur la phase de terminaison des politiques au chapitre VII consacré à l'analyse des politiques publiques.

2.3 Conclusion

Nous avons proposé un cadre conceptuel et théorique qui permet d'expliquer brièvement un ensemble de concepts interdépendants et leur rapport avec la formulation du problème gaspésien (problématique). Le cadre théorique apporte une explication théorique aux concepts clés de la recherche et définit les conditions dans lesquelles des concepts de développement peuvent évoluer ou être à l'origine d'autres concepts plus pertinents. Nous avons voulu, à l'aide d'hypothèses vérifiables empiriquement, rendre plus explicites les fondements de la problématique soulevée par la question de recherche et présentée au chapitre I.

Nous avons présenté une sociologie du développement attentive aux transformations sociales des régions du Québec et aux retards économiques des régions périphériques et à ceux de la Gaspésie en particulier. Les impératifs de la croissance économique liée au développement des régions nous ont contraints à présenter les concepts de développement et la politique publique dans une dynamique *centre vs périphérie*. Bien que présent à la démarche, nous n'avons pas recherché un cadre théorique parfaitement adapté ni une théorie englobant des explications universelles, mais davantage d'hypothèses partielles facilement vérifiables et contrôlables. En somme, ce sont des outils conceptuels nécessaires à l'analyse du « fait social gaspésien » et la saisie des blocages et des contradictions dans la conception et la mise en œuvre des politiques liées au développement. Peut-on parler de tendance sociologique *actionnaliste* à la Touraine? Dans l'analyse, l'entrée en force des acteurs sociaux comme concepteurs ou

adaptateurs des politiques publiques? Certes, notre approche sociologique porte sur la mise en comparaison des développements survenus en milieu urbain et dans le monde rural. En fait, nous avons essayé de répondre à la grande question de Max Weber : « en quoi les formes sociales traditionnelles freinent-elles ou favorisent-elles le développement économique? » (Akoun et Ansart, 1999, p. 144). Une partie de la réponse est venue de la recherche-action initiée par les acteurs sociaux de la Gaspésie. Soit, le remplacement du modèle classique de développement conçu de l'extérieur, par un modèle endogène dont les modalités reposent sur la créativité, les savoirs, la culture et les richesses présentes sur le territoire. Au chapitre VIII de la thèse on découvre que d'une simple Table régionale en entrepreneuriat (*TAE GÎM*), un processus d'innovation fondé sur des relations de proximité s'est formé et l'embryon d'un *système régional d'innovation sociale* a timidement émergé. De sa fécondation jusqu'à sa forme permanente, son avenir est du ressort de l'État et de la volonté des acteurs du milieu.

Chapitre III

Cadre méthodologique

3.1 La monographie

Cette thèse est une monographie régionale sur le développement de la Gaspésie. Elle porte principalement sur l'évolution économique et sociale d'un territoire excentré et historiquement connu comme havre de pêche. La monographie est le genre littéraire qui nous est apparu le mieux adapté aux exigences d'une démarche exploratoire de recherche sur un phénomène régional complexe, mettant en évidence une trame historique des modèles de développement qui s'opèrent sur un territoire donné (Harvey, 1994, p. 11). La monographie se prête à différentes définitions et nous souhaitons nous en tenir au domaine de la sociologie pour demeurer en phase avec notre sujet d'étude. « Par « monographie », on entend, dans le domaine de la sociologie et de l'anthropologie, la démarche d'étude d'un phénomène ou d'une situation relatifs à une société déterminée, impliquant une enquête de terrain et l'observation directe (*in situ*) propice à reconstituer ce phénomène ou cette situation dans sa totalité » (Dufour, Fortin et Hamel, 1991, p. 18). Dans la présente thèse, l'objet d'étude est assimilable à un mouvement puisqu'il s'inscrit dans un cadre historico-sociologique évolutif du développement de la péninsule. La Gaspésie étant tributaire d'une situation sociale particulière, le phénomène social régional ne peut être saisi qu'à travers les interactions directes du chercheur avec son terrain d'enquête. Selon les auteurs cités, la restitution empirique qu'en fait le chercheur repose sur les informations de première main (rencontre d'acteurs) provenant de propos et d'observations directes, de descriptions fournies par les acteurs liés au phénomène ou à la situation sous étude (Dufour, Fortin et Hamel, 1991, p. 19). Le choix de la monographie n'est donc pas attribuable au hasard. Il s'agit en réalité d'un essai monographique par lequel nous voulons traiter de manière exhaustive et empirique la situation socioéconomique d'une région périphérique qu'est la Gaspésie.

L'étude monographique ne se réduit pas uniquement au seul travail d'enquête. Elle permet la pluralité d'observations participantes et des rencontres d'acteurs particulièrement ciblés donnant lieu à des descriptions plus fines et plus exhaustives de l'objet étudié. L'étude de l'entrepreneuriat social innovant dans le cadre de la définition du modèle de développement endogène illustre bien (chapitre VIII) la polyvalence de la monographie. Nous faisons nôtre la réflexion de Guy Rocher sur ce genre littéraire :

Les recherches monographiques ont en sociologie une vocation singulière et paradoxale. Elles se présentent sous des apparences modestes, discrètes, presque timides : description d'une petite communauté humaine, dont l'auteur ne saurait dire avec assurance dans quelle mesure elle est typique de la société globale; modèle théorique très simple, la plupart du temps imperceptible; appareil technique et statistique inexistant ou réduit à sa plus simple expression; et pour terminer, quelques conclusions rapidement esquissées de la part de l'auteur, qui, jusqu'à la fin, paraît prendre plaisir à s'effacer devant ses informateurs. (Rocher, 1969, p. VII-VIII)

Au départ, le travail consistait en la délimitation du champ de la recherche et cet exercice s'inscrivait dans la construction de la problématique. En effet, toute méthode de recherche a pour vocation première de développer des « concepts explicatifs » qui facilitent la compréhension des processus sociaux que le chercheur se propose d'analyser. Par conséquent, le choix pertinent d'une méthode fait partie intégrante d'une stratégie de recherche, celle-ci devant nécessairement s'ajuster à la question de départ et aux hypothèses formulées.

Sans être une étude de communauté, notre recherche comporte un aspect de type sociographique qui prend la forme d'une exploration territoriale. L'approche qualitative s'inscrit dans une logique caractéristique d'intelligence territoriale et d'explication des instruments qui permettent de travailler et d'approfondir l'objet d'étude. En conformité avec les exigences spécifiques d'une démarche empirique, nos travaux sont essentiellement basés sur l'observation des faits sociaux liés à la vie quotidienne des communautés locales et aux interactions des acteurs sociaux d'une région rurale. Un choix délibéré, jugé plus pertinent que les appareillages des grands calculs statistiques et aux techniques d'enquête dites « qualitatives ». Nous empruntons cette voie dans le but de mettre en évidence les conditions de vie propre à une société appauvrie, marginalisée et stigmatisée au sein de la société québécoise moderne. C'est donc le savoir pratique d'acteurs en situation d'interaction et la force et la cohérence de leurs interpellations qui confèrent une compétence commune à leur action.

Certes, le choix des entretiens, de l'observation participante et de la consultation de documents ont été intégrés au travail de recherche. Nous avons opté pour cette voie par souci d'interaction entre le chercheur et l'acteur comme intermédiaire d'information, relativement à son sujet de recherche. Il s'agit d'une recherche interprétative qui repose sur la réalisation d'entretiens individuels avec des personnalités politiques influentes et un groupe particulier d'acteurs œuvrant à la Table d'action en entrepreneuriat Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (*TAE GÎM*) et les professionnels des centres locaux de développement.

Cette approche a permis aux sujets régionaux de construire un « univers de signes, de sens et d'actions » (Corin et collab., 1990). En effet, l'un des moments du discours où les *signes* sont manifestes est l'identification et la description du problème gaspésien par les acteurs. Ainsi, on en saisit plus aisément le *sens* lorsqu'on place les acteurs en situation d'interpréter leurs propres problèmes. *L'univers d'actions* s'intègre à l'ensemble des politiques publiques ou à toute intervention annoncée en faveur des communautés concernées dans le but de résoudre leurs problèmes. Par *signes*, on entend des indicateurs ou des symptômes; par *sens*, on laisse entendre la représentation ou la compréhension; et par *actions*, il faut comprendre politiques publiques ou intervention étatique. L'écoute active dans une relation d'échange entre les acteurs publics et le chercheur mène logiquement à une compréhension nouvelle.

L'entretien informel s'est avéré un outil facilitant et nécessaire à l'engagement d'un point de vue théorique et de vérification des hypothèses. Il a orienté les participants selon deux grilles principales : la première, une grille incitant le participant régional à construire son univers de sens, et la seconde, une grille invitant le participant à donner son opinion sur les concepts qui sont au centre de la recherche par un va-et-vient entre le niveau théorique et le niveau de la réalité perçue à travers des indicateurs et des questions. Notre objectif en recourant à la rencontre informelle d'acteurs publics était d'influencer le moins possible le discours des acteurs de terrain sur notre objet de recherche. En dégagant un espace de liberté d'expression, les participants sont allés beaucoup plus loin dans leurs réflexions sur la situation gaspésienne et sur la portée réelle de politiques publiques appliquées à la région.

Notre recherche étant de nature constructiviste, l'approche qualitative s'imposait. La caractéristique principale de la méthode qualitative est qu'elle privilégie la perception des acteurs sociaux (Giordano, 2003) par rapport à un fait social.

3.2 La « pensée bricoleuse »

Le pragmatisme intellectuel de Claude Lévi-Strauss a guidé nos pas dans la préparation du cadre méthodologique. Nous avons été aidés en cela par l'adaptation qu'en a fait le professeur Jean-François Simard.

Jean-François Simard (2001) consacre sa thèse de doctorat à la communauté ouvrière de Montmorency. Dans sa recherche, l'auteur utilise un certain bricolage intellectuel afin de procéder à une cueillette de données significatives (Simard,

2001b, p. 23). Son choix s'est arrêté sur le raisonnement suivant, tel que décrit par Sanders : « Peu importe l'angle sous lequel on regarde une communauté (ou une région), c'est à dire *as a place to live, as a way of life, as a Spatial Unit* ou encore *as a social system* » (Sanders, 1966, p. 11-24). Comme le rappelle Castells, « on ne découvre pas des quartiers comme on voit une rivière, on les construit, on repère les processus qui aboutissent à la structuration ou à la déstructuration des groupes sociaux dans leur habiter » (Castells, 1972, p. 39). Et pour Bachelard, « l'être commence par le bien-être » (cité dans Herouard, 2014), si bien qu'habiter commence par le bien-être.

C'est en cela que la notion d'habiter doit intéresser le géographe ou le sociologue. L'être est plutôt l'objet de l'ontologie et de la psychologie alors que le bien-être comporte une dimension sociale. L'habiter s'atteint et s'exprime par des pratiques et des représentations sociospatiales inscrites dans le temps. Il consiste donc en une appropriation de lieux. (Herouard, 2014)

La construction de l'objet amène le sociologue à développer ce que Gagnon et Hamelin conçoivent, dans la foulée des écrits de Lévi-Strauss (1962), comme une « pensée bricoleuse ». Résumons la réflexion des deux auteurs :

Parce que le passé lui parvient sous forme de traces, de documents lacunaires, l'historien peut, comme l'homme de science, fabriquer sur mesure les événements dont il cherche la raison d'être. L'historien est victime de ses sources à cause de la nature des débris qu'il a pu rassembler, son ouvrage sera nécessairement un compromis entre ce que permet sa documentation et le projet de recherche initial. (Gagnon et Hamelin, 1979, p. 60)

L'idée de Lévi-Strauss - lequel tire le concept de bricolage de « *la logique du sensible* », du perfectionnement de « *la pensée mythique* » à la frontière de la nature et de la culture - est à retenir (Lévi-Strauss, 1962, p. 30-60). Notre intérêt tient au fait que le concept « est à mi-chemin entre la pensée sauvage et la pensée scientifique » et qu'il « fait partie d'une méthode entièrement signifiante, dont il combine autrement les signes (résidus d'événements) pour construire les significations » (Keck, 2004, p. 39-52 et p. 148-149). Nous en sommes arrivés, tout comme Simard (2001b), à un « compromis monographique » qui s'est lentement façonné à travers une exploitation méthodique (triangulation) d'archives, de monographies, de journaux régionaux, de statistiques, de rencontres d'experts, d'entretiens semi-dirigés, de rencontres d'acteurs et d'observations faites lors de séjours dans la région. Les rencontres se sont déroulées en plusieurs étapes entre 2014 et 2016, avec des acteurs représentatifs de leur milieu et connus du public et avec de spécialistes et d'anciens ministres ayant œuvré directement à l'élaboration de grandes politiques publiques de l'État en matière de développement régional.

3.3 Instruments d'observation et collecte de l'information

Si la connaissance empirique et systématique de la réalité est indispensable au travail de recherche, le choix de l'instrument ou des instruments pour en effectuer la collecte l'est tout autant. La réussite de l'opération réside dans le recours à des techniques éprouvées en recherche empirique. Les spécialistes de la méthodologie recommandent entre autres instruments de collecte de l'information : l'observation documentaire, les journaux, l'observation directe et l'entretien.

3.3.1 L'observation documentaire

L'observation documentaire est très utilisée en sciences sociales. Elle constitue le point de départ de toute enquête sociologique. Au printemps 2014, au siège de la Société d'histoire et d'archéologie des Monts, des documents précieux portant sur les pêcheries, la vie rurale, le système seigneurial et les habitudes langagières furent consultés. La technique de consultation donne accès à une information factuelle grâce à des périodiques spécialisés, des documents officiels, des documents d'archives et des sources internet. Les documents officiels de l'État ont constitué une source privilégiée d'information. L'étape de l'observation documentaire est aussi l'occasion de mettre la main sur des documents rares et anciens contenant des informations inédites : procès-verbaux, déclarations verbales et non verbales d'élus locaux, opinions controversées et écrits non publiés. En somme, des sources servant à étoffer l'argumentaire.

3.3.2 Les sources documentaires classiques

L'examen attentif de l'historiographie de la Gaspésie offre un choix de textes reconstituant l'histoire sociale et économique de la région et décrivant le rôle dominant de certaines élites ayant marqué leur époque. Nous avons sélectionné les écrits d'historiens qui ont consacré une partie de leur œuvre à présenter la Gaspésie et la vie de ses habitants. La méthode d'exploration et de délimitation des écrits a pris une dimension heuristique traduisant la progressivité des sources d'information théoriques et empiriques, tout comme les publications pertinentes et riches en contenus portant sur l'innovation en matière de développement territorial. Les hypothèses formulées au sujet de la question de recherche et les liens de causalité présumés entre les concepts clés de l'étude devaient être analysés à l'aide d'études économiques crédibles et de données statistiques fiables. La sélection des informations a permis le repérage d'un discours reflétant le plus

fidèlement possible la représentation que se font les Gaspésiens d'eux-mêmes comme collectivité régionale et quel sens ils donnent à leur participation, à la conception et à la gestion des politiques publiques appliquées à leur territoire. Le sociologue doit renoncer aux explications toutes faites et résister à la tentation d'écouter les représentations que donnent les individus sur eux-mêmes; par conséquent, la collecte de l'ensemble des opinions émises par les acteurs gaspésiens à des moments différents fut nécessaire pour enrichir l'analyse. La contribution d'hommes et de femmes politiques, porteurs de politiques publiques et impliqués dans leur mise en œuvre s'est avérée profitable. Ce fut le cas de certains ex-ministres, de groupes de réflexion sur les politiques sociales et les politiques publiques, dont celle de Vaillancourt et Leclerc (2011). Ces contributions ont aidé à saisir le réel. Des sources multiples qui ont contribué à définir, à circonscrire et à rendre opérationnels les concepts clés et les notions essentielles de l'étude : *politiques publiques, développement, décentralisation, société civile, État, marché*, etc. Nous y reviendrons aux chapitres VI et VII consacrés à l'analyse des politiques publiques.

D'autres sources documentaires sur le développement de la Gaspésie ont été répertoriées :

- Plan quinquennal de développement 2013-2018 de la Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, préparé par la Conférence régionale des élus et la Conférence administrative régionale;
- Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2012-2015 du Centre local de développement de la Haute-Gaspésie;
- Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat 2013-2015: Ensemble, relever le défi... développer la culture entrepreneuriale. Document préparé par la Table d'action en Entrepreneuriat Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (*TAE GÎM*), mai 2013;
- Enquête sur la gouvernance sur les centres locaux de développement. Document émanant de l'Association des Centres locaux de développement du Québec, mars 2009;
- Bulletin statistique régional pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, édition 2013 de l'Institut de la statistique du Québec;
- Quel avenir pour les politiques de développement régional au Québec? Rapport de recherche publié par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). Juin 2004;
- La Politique nationale de la ruralité (versions 2001, 2007, 2013);

- Entente-cadre et ententes spécifiques intervenues entre le ministère des Régions et le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRCD-GÎM) en 2000 et 2005;
- Stratégie d'intervention gouvernementale pour le développement de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine: Une région qui voit grand. Document préparé par le comité ministériel chargé d'élaborer en partenariat avec les acteurs locaux un plan d'action pour le développement de la région GÎM (2013-2018);
- Document bibliographique sur le développement régional, préparé par le Service de la référence de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, septembre 2013.

3.3.3 L'observation directe

L'étape de la problématique nous permet d'exposer le problème économique gaspésien (objet de recherche) et les concepts théoriques qui en facilitent l'étude. La démarche empirique fondée sur l'observation des faits sociaux intègre la littérature liée à l'histoire de la Gaspésie et à son développement. Elle s'articule également autour des entretiens exploratoires, de nombreuses rencontres d'acteurs publics, de forums de discussions réalisées auprès des élites représentant la société civile et les données sociographiques publiées par Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). S'ajoutent à ces connaissances, celles acquises par l'auteur dans ses recherches en développement régional (mémoire de maîtrise) et l'expérience du terrain acquise durant les années consacrées à l'activité politique aux titres de député et de ministre régional. Des acquis qui facilitent l'appréhension du sujet de recherche sous différents angles, le rendant congruent et sa saisie globalisante. Parmi les techniques de collecte de l'information, l'observation directe s'est avérée la plus adéquate pour l'approfondissement des connaissances sur l'objet d'étude. Elle correspond à l'inévitable phase « phénoménologique » de la recherche et fait largement place à l'intuition du chercheur, à une liberté plus grande dans l'interprétation du phénomène auquel il s'intéresse. Cependant, Mace et Pétry (2000) invitent à un effort constant d'objectivisation de sa part d'autant que son projet de recherche est né de l'observation directe menée en sa qualité de Gaspésien d'origine et de ses expériences d'acteur gouvernemental dans la région. Cette exigence d'objectivation demande à ne pas saisir le phénomène social du dedans, avec une vision subjective de chacun, mais qu'« il faut traiter les faits sociaux comme des choses » (Émile Durkheim). En effet, l'observateur risque ici de devenir acteur à l'égard du phénomène social ou du milieu qu'il observe. Sans tomber dans *l'observation participante*,

l'hypothèse à la base de cette recherche fut construite à partir de l'idée que l'expérience vécue peut fournir *des idées de réflexion* (l'idée de penser un problème et d'aimer y trouver une réponse) ou de prédire telle ou telle situation. Campagna suggère de vérifier si ce problème ou cette situation ont un fondement dans la réalité. Si le problème existe, l'hypothèse émise sera corroborée par l'observation des faits (Campagna, 2005, p. 251). Pour notre part, l'observation directe fut nécessaire à la cueillette d'informations complémentaires. L'empirisme de bon aloi a donc guidé notre démarche voulant que des théories économiques dominantes aient façonné les politiques de développement régional de l'État, et que ces politiques publiques n'aient pas contribué à « *libérer* » la Gaspésie de la trappe de la pauvreté.

3.3.4 L'observation indirecte

L'observation indirecte menée sous la forme d'entretien est le complément indispensable de l'observation directe. Toute analyse documentaire porte en elle-même ses angles morts. Cette faiblesse peut être compensée en s'adressant aux personnes-ressources en vue d'obtenir l'information recherchée. Cette apparente indigence soulève également l'intérêt de la triangulation, car il n'existe point une technique unique ni un seul moyen de faire de la sociologie, mais une pluralité de méthodes qui sont complémentaires. En clair, « la recherche n'est pas soit quantitative soit qualitative; elle organise un ensemble d'arguments qui traitent de questions avec une prétention scientifique » (Pourtois, Dessmet et Lahaye, 2006, p. 137).

L'observation indirecte fut menée dans le cadre de rencontres sous la forme d'entretiens informels avec des acteurs dont les expériences passées demeurent pertinentes. En effet, l'observation indirecte, en tant que démarche empirique, peut se définir comme « une doctrine, selon laquelle toute connaissance dérive de l'expérience » (Locque et Hume, cités par Ferréol, 1995, p. 78 et Piotte, 1999, p. 259-274). Donc, l'empirisme croit en l'importance de l'observation d'autant que c'est à partir d'observations particulières que l'on peut établir une généralisation, voire une théorie. C'est dans cet ordre d'idées que Durkheim atteste d'une grande vérité en sciences sociales, à savoir que l'empirisme se nourrit de l'expérience, de sensations et aussi de perceptions qu'ont les acteurs des phénomènes sociaux. Des éléments qui à leur tour sont source de connaissances et de savoirs.

3.3.5 Des indicateurs sociographiques

La triangulation prenant en compte la dimension plurielle de la réalité, nous avons opté pour un choix épistémologique qui consiste à poser la complémentarité des recherches qualitative et quantitative en recourant à des indicateurs sociographiques. Pour mesurer l'ampleur des problèmes démographiques, matériels, sociaux et culturels d'un territoire immense et faiblement peuplé, s'étendant des Capucins (arrondissement de la ville de Cap-Chat) jusqu'à Pointe-à-la-Croix, sur le versant sud de la péninsule, un profil sociographique décrivant la réalité sociale et économique de la région s'est imposé. Nous sommes redevables à Statistiques Canada et à l'Institut de la statistique du Québec qui nous ont fourni gracieusement des données pertinentes, présentées sous forme de tableaux et de remarques explicatives. Les précieux conseils de Gaston Quirion, spécialiste en statistiques et données d'enquête à l'Université Laval, ont facilité notre travail.

De fait, il s'agit de valider et d'analyser des aspects très sensibles pour la population, notamment :

- Les variables démographiques fondamentales : la fécondité, la mortalité, les migrations, pour expliquer la faible natalité, le vieillissement de la population et le dépeuplement.
- le faible niveau d'emploi, le taux de chômage élevé;
- le revenu par personne;
- le niveau de scolarisation, la sous-scolarisation, l'illettrisme;
- l'évolution du taux de diplômes obtenus;
- le nombre de prestataires de la Sécurité du revenu;
- le pourcentage de la population travaillant en agriculture et le pourcentage de la population ouvrière au sein des entreprises et des services;
- le seuil de pauvreté, les transferts gouvernementaux, la péréquation interrégionale.

L'utilisation de données fiables venant d'institutions reconnues était de la plus haute importance. Rappelons à cet égard qu'en juin 2010, le gouvernement fédéral annonçait la décision de remplacer le questionnaire complet (B) obligatoire du recensement par une enquête volontaire, à savoir *l'Enquête nationale auprès des ménages* (ENM). Le caractère volontaire de la nouvelle enquête a engendré une grande variabilité dans les taux de réponse. Ce qui a eu pour effet de réduire de façon considérable la fiabilité des données

pour les petits territoires ainsi que pour les sous-populations. Dans ce contexte, on ne peut tenir pour acquis que les données de l'ENM sont directement comparables avec les résultats tirés des questionnaires complets des recensements antérieurs.

Bien que le recensement ait toujours été une source de données fiables dont l'utilisation s'est imposée lors du travail de recherche, notons que les données et les chronologies statistiques utilisées dans cette recherche sont uniquement basées sur des sources de données dont la comparabilité est à ce jour incontestable. En effet, le Bulletin statistique régional de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, édition 2013, préparée et validée par l'ISQ, permet de dresser un portrait sociographique objectif de la réalité. Les données démographiques pour l'ensemble de la région proviennent des recensements de Statistique Canada et de documents émanant des ministères et organismes colligés par l'ISQ pour la période s'échelonnant de 1971 à 2012.

Les moyens ou méthodes évoqués plus haut ont permis, grâce à la triangulation, une approche par méthodes multiple, d'atteindre « la richesse et la complexité du comportement humain en l'étudiant sur plusieurs points de vue » (Pourtois et Desmet, 1988, p. 52-53). Dans leur ouvrage *Research Methods in Education*, Cohen, Manion et Morisson parlent de la triangulation dans des termes analogues à ceux des auteurs cités précédemment :

Triangulation may be defined as the use of two or more methods of data collection in the study of some aspect of human behaviour. The use of multiple methods, or the multi-method approach as it is sometimes called, contrasts with the ubiquitous but generally more vulnerable single-method approach that characterizes so much of research in social sciences. (2007, p. 141)

Selon les auteurs cités, le but recherché ne varie pas : l'augmentation de la confiance dans les résultats. Une logique de triangulation des informations permet d'étoffer davantage nos réponses à la question de recherche.

3.3.6 Les journaux régionaux

La construction de notre objet de recherche repose sur une approche sociohistorique et qualitative. Pour faire ressortir l'aspect historiographique de notre démarche, les journaux notamment les hebdomadaires régionaux sont des sources d'information très enrichissantes. Par le truchement des microfilms, nous avons fait la cueillette de plusieurs articles d'information et de commentaires relatant des événements marquants mis en lumière par les élites locales et par des représentants de la société civile. Outre les

quotidiens nationaux, les hebdomadaires locaux et régionaux (*Le Riverain*, *la Voix Gaspésienne*, *Le Pharillon*, *Le Transgaspésien*, *L'Économiste régional*, *L'Aut'journal Le Mouton Noir*) ont permis la reconstitution, du moins en partie, du comportement des acteurs politiques et économiques de la société gaspésienne depuis la Révolution tranquille. C'est dans les quotidiens nationaux (*Le Devoir*, *Le Soleil*, accessoirement *La Presse* et le *Journal de Québec*) que nous avons glané les commentaires d'éditorialistes et les opinions de spécialistes sur le développement de la Gaspésie.

3.3.7 L'objectif des entretiens compréhensifs

Les rencontres épisodiques et sans guide d'entretien rigide ont permis de recueillir des informations qu'on ne retrouve nulle part ailleurs (Mace et Pétry, 2000, p. 91). Des informations que seuls peuvent donner des personnes-ressources ou des acteurs directement impliqués dans des projets de développement et engagés dans la conceptualisation et à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de développement régional. Les rencontres ont notamment permis d'interroger les acteurs clés sur leur vision de la région gaspésienne, la pensée économique qui les anime ainsi que l'importance qu'ils accordent à la décentralisation des pouvoirs de l'État dans le processus de développement régional. Il s'agissait de réflexions théoriques sous certains aspects et pratiques sur d'autres. En somme, des entretiens compréhensifs au sens de Weber et Bourdieu ont permis de saisir la réalité du terrain, car pour Bourdieu *expliquer c'est comprendre*.

3.4 L'apparition du sujet, de l'agent et de l'acteur

Les exigences méthodologiques découlant de la problématique précédemment présentée sont évolutives parce que les auteurs et les acteurs consultés et les objectifs recherchés sont multiples. Le rôle des agents et des acteurs changeant, les résultats de leurs actions se superposent, parfois se complètent et s'avèrent parfois contradictoires. Conséquemment, les méthodes de cueillette de l'information peuvent s'en trouver modifiées. Nous présentons d'abord les écrits d'auteurs ayant contribué à la définition des outils conceptuels présentés au chapitre II. L'analyse du contenu idéologique des politiques publiques élaborées par l'État depuis la Révolution tranquille fut inspirée des travaux des centres de recherche universitaire en développement régional. Le recours à l'historiographie régionale a largement contribué à la préparation de la remontée dans l'histoire économique et sociale de la Gaspésie présentée au chapitre V.

La troisième phase du dispositif méthodologique appliqué à cette étude est souple et adaptée aux objectifs poursuivis. Toutefois, la rigueur dans la méthode utilisée pour recueillir des informations auprès des acteurs engagés dans le développement local est compatible avec l'empirisme qui caractérise notre démarche et conforme aux exigences minimales de l'épistémologie de tradition wébérienne. C'est en somme, une méthode compréhensive, articulée irréductiblement entre *l'exigence du sens* (intelligence conceptuelle et rigueur sémantique) et le *contrôle des faits sociaux* objectivement observables. D'un autre côté, la démarche est pragmatique et confère au chercheur un espace de liberté pour exercer son jugement et son imagination. De l'autre, les acteurs rencontrés disposent d'une plus grande spontanéité lors des entretiens. L'étude de la situation gaspésienne s'est déroulée dans un contexte bien réel qui s'inscrit dans un processus d'échange et d'interaction avec des personnes engagées dans la conceptualisation du développement local. De plus, les propos recueillis ont montré la capacité de ces acteurs à objectiver la réalité. Dans ce contexte, la suggestion de Quivy et Campenhoudt (2006, p. 173-176) est à retenir : Les auteurs proposent de recourir à *l'entrevue semi-dirigée* et à *l'entretien exploratoire*, afin d'en retirer des éléments de réflexion plus riches, plus nuancés. Une méthode mixte permettant de tester au passage les hypothèses exploratoires servant à étayer la réponse à la question de départ.

Concrètement, le concepteur des politiques publiques cède le pas à l'agent qui subit ou exécute les politiques et à l'acteur qui incarne l'action sociologique. L'expression « action individuelle ou collective de l'acteur » est l'un des concepts fondamentaux de la sociologie moderne. Ansart définit cette action comme « la manifestation matérielle ou symbolique d'une volonté individuelle ou collective au sein d'une situation sociale ». L'activité de l'acteur est de type wébérien, en ce qu'elle est déterminée de manière *rationnelle en finalité* c'est-à-dire : « lorsque les attentes de l'individu sont des moyens pour parvenir rationnellement à une fin » (Akoun et Ansart, 1999, p. 4-5).

3.5 Conclusion

Le choix méthodologique est à la fois stratégique et pratique. Il agit en symbiose avec la question principale et doit répondre aux exigences d'une démarche empirique.

Les éléments évoqués précédemment allant de la consultation de documents aux rencontres informelles à l'observation directe et indirecte, en passant par l'analyse d'indicateurs sociographiques, sont constitutifs d'une recherche constructiviste.

Épistémologiquement parlant, le constructivisme inhérent à cette recherche est un ensemble de notions selon lesquelles la connaissance tient son origine de l'activité pratique ou cognitive du sujet et de l'acteur autonome ou d'un groupe. Selon Corcuff en 1995, il s'est créé en réaction contre les « schémas dualistes qui risquent de morceler la réalité sociale, de créer des oppositions artificielles et rendre les actions sociales difficilement intelligibles » (Akoun et Ansart, 1999, p. 110). En somme, une recherche tributaire d'une approche qualitative basée sur des informations fiables, émanant de la perception des acteurs sociaux.

À n'en point douter, une certaine sophistication, à mi-chemin entre *la pensée sauvage et la pensée scientifique*, fut requise pour saisir la région et la signification des représentations qu'ont les acteurs sociaux de leur territoire. Un tel raffinement s'est avéré pertinent à la saisie des signes marquants de la culture sociale et comment ils souhaitent se les réapproprier. On ne découvre pas les nombreuses facettes du développement de la Gaspésie en touriste de passage. Un travail de reconstruction historique, d'analyse des structures institutionnelles et des pratiques sociales des acteurs permet d'appréhender (au moins partiellement) la réalité. De là l'importance de l'outillage méthodologique dans la structuration d'une réponse convaincante à la question de recherche.

Chapitre IV

Genèse et persévérance du malaise gaspésien

4.1 Introduction

Ce chapitre reconstitue le contexte historique dans lequel le malaise gaspésien a pris place depuis la Colonisation française. La perspective historique s'est avérée nécessaire à la poursuite de nos travaux. Il est à noter que la remontée dans le temps ne constitue pas une histoire économique et sociale de la région en tant que telle – d'autres l'ont fait brillamment. Nous nous sommes limité à quelques faits marquants et citations d'auteurs éminents, dont Antoine Bernard, Raoul Blanchard, Jean Bruchési, Roger Duhamel et Esdras Minville, qui ont mis en évidence des aspects importants du développement de la Gaspésie. Plus près de nous, Jean-Marie Fallu, Mario Mimeault, l'abbé Provost, Christian Blais et les auteurs de *l'Histoire de la Gaspésie*, Bélanger, Desjardins, Frenette et Dansereau, ont inspiré la présentation des pages qui suivent.

Les étapes marquantes du développement de la Gaspésie apparaîtront sous la forme séquentielle, depuis la colonisation française jusqu'au début du 20^e siècle. Historiquement, quatre étapes ont marqué et jalonné le développement des affaires en Nouvelle-France jusqu'à la Révolution tranquille

- l'économie de subsistance initiée par les Micmacs, reconnus comme les premiers Gaspésiens;
- le système économique colonial développé sous les empires français et anglais (empire Robin);
- le catholicisme social induit de la doctrine sociale de l'Église et la rénovation sociale des élites canadiennes-françaises;
- le capitalisme marchand des 19^e et 20^e siècles.

Les choix théoriques et méthodologiques de la recherche font en sorte que le contexte historico-social, dans lequel les Gaspésiens ont évolué, ne peut être éludé. Ansart apporte un peu de lumière sur le contexte et le présente comme une invitation à aller plus loin dans la démarche, en soutenant que le *contexte* doit être « bien défini et systématiquement présenté » (Akoun et Ansart, 1999, p. 111). En somme, il s'agit de présenter les circonstances et les relations sociales dans lesquelles s'est inséré le fait social gaspésien, dans le but de comprendre la réalité dans sa globalité. On retrouve chez

l'auteur le souci de retracer les racines du malaise économique et social persistant, et ainsi renforcer la conceptualisation de la problématique et présenter un récit sur le comportement des Gaspésiens en période de crise. Ansart précise que « le contexte est au cœur de la démarche et sa pertinence ajoute à l'environnement contextuel de la problématique » (Akoun et Ansart, 1999, p. 111). À titre illustratif, nous avons choisi le cri des élites de la Haute-Gaspésie, regroupées au sein de la Coalition « Assez c'est assez » (2007) comme un élément de contextualisation.

La Gaspésie est une région dont la géographie a façonné le développement économique et social. D'aucuns diront qu'elle a plus de géographie que d'histoire. « Cette sentinelle avancée de notre province » (Auclair, 1963, p. 175), située entre le fleuve Saint-Laurent et la Baie-des-Chaleurs, expliquerait pourquoi les Gaspésiens ont le regard davantage tourné vers la mer nourricière que vers leur Finistère agricole et forestier. Dans *La Gaspésie, histoire d'appartenance*, Jean-Marie Fallu écrit :

La géographie est à la base de l'histoire gaspésienne; elle a contribué à son développement et aussi à son sous-développement. Son contexte maritime et péninsulaire, son isolement et son éloignement de la vallée du Saint-Laurent caractérisent son évolution géoéconomique. L'appropriation du territoire sera longue et difficile et laissera des traces dans le façonnement des traits de mentalité du Gaspésien presque insulaire. (Fallu, 2004, p. 64)

Fallu établit un lien de causalité entre géographie et développement. Il évoque, sans en faire la démonstration, que la singularité géographique de la presqu'île est aussi la cause de son sous-développement. L'interrogation soulevée par l'historien ne peut demeurer sans réponse. Des éléments de réponse viendront plus loin.

La plupart des spécialistes s'accordent pour dire que la Gaspésie, c'est la pêche, principalement la pêche à la morue. Bouchard (2011) rappelle que c'est là que se sont déroulés les premiers rendez-vous des Amérindiens et des Européens pour la pêche à la morue et la chasse aux baleines. En raison des contraintes imposées à la région depuis les trente dernières années, la morue s'est raréfiée. La mauvaise gestion des stocks de poisson de fond et les deux moratoires (1992 et 1994) décrétés par le gouvernement fédéral sont la cause du ralentissement de l'industrie. Malgré les déboires, les faillites, les fermetures d'usines, la pêche en général, et celle la morue en particulier - demeure dans l'imaginaire collectif un facteur de stabilisation économique et de sécurité alimentaire. En Gaspésie, la morue a valeur de symbole.

4.2 Une région en difficulté

La compréhension du problème gaspésien exige le retour aux sources de son histoire économique et sociale. L'exercice participe à la démarche intellectuelle devant répondre à la question de recherche. On mettra en perspective les premières manifestations d'une économie de subsistance en Gaspésie. Terre d'accueil de la Nouvelle-France, c'est à Gaspé que débute le développement du commerce entre la France et sa colonie. Le lieu symbolique par excellence pour un premier regard sur les grandeurs et misères du rêve français en Amérique. De la Conquête à nos jours, les Gaspésiens ont vécu divers épisodes : des conflits territoriaux, l'exploitation étrangère, la révolte des pêcheurs, les espoirs nourris par le renouveau industriel des années 1920, le poids de la Crise économique et financière des années 1930, la mélancolie des départs, le réveil du monde rural et le sentiment de dépendance lié à la pauvreté.

4.3 Les Micmacs : l'économie de subsistance

L'historiographie relate la présence des Micmacs et des Iroquois comme premiers occupants du territoire. L'historien Mimeault écrit dans l'un de ses ouvrages que l'arrivée des Micmacs en terre gaspésienne remonte à 8 000 ans. Les premiers Amérindiens ont laissé des traces à Sainte-Anne-des-Monts, il y a 6 000 ans, puis à Gaspé et à Rivière-au-Renard, 2 000 ans plus tard (Mimeault, 2004, p. 22-23). Le Centre d'interprétation archéologique de la Gaspésie, situé à la Martre en Haute-Gaspésie, expose des artefacts, notamment des flèches, qui attestent de la présence amérindienne en ce lieu depuis des millénaires. Sylvain Rivière, dans son essai *Gaspésie rebelle et insoumise*, affirme que les premiers habitants ont occupé la péninsule 6 500 ans avant l'arrivée des Européens au 16^e siècle (Rivière, 2000, p. 24).

Les Micmacs, premiers résidents permanents du territoire gaspésien, jusqu'à la fin du 15^e siècle, tirent leur pitance de la pêche, de la chasse et de la cueillette. Le *Pays des Micmacs* n'est pas limité au territoire gaspésien. Il englobe une bonne partie de l'est du Canada, incluant la grande région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Un ouvrage remarquable écrit par Carmen Roy (1955), consacré à la littérature orale en Gaspésie, décrit l'influence de cette population amérindienne et le legs socioculturel laissé à la région. L'auteure expose, en détail, l'organisation sociale et patriarcale de ces quelques centaines de Micmacs, répartis par bandes sur un territoire dont le cœur stratégique est Listuguj, devenu plus tard Ristigouche. Une grande ferveur spirituelle habite cette tribu, au

sein de laquelle le respect de la vie et de la mort sont des valeurs fondamentales. Le rôle prépondérant de la mère dans la gestion quotidienne de son habitat et le partage des tâches entre les membres de la famille est un trait de la vie autochtone qui a traversé le temps.

La créativité des Micmacs et leur savoir-faire sont remarquables. Ceux-ci ont démontré un sens aigu de la survie et du talent pour le commerce. À l'aide d'une abondante littérature, dont les écrits de Chrestien Le Clercq (1910), édition critique de Réal Ouellette (1999) et de Marius Barbeau cité par Carmen Roy (1955), on comprend mieux les relations commerciales qu'entretenaient les Premières nations avec les Européens. L'ardeur qu'ils manifestent dans leurs déplacements nous conduit à la rencontre de deux mondes. Leurs multiples talents d'entrepreneurs et de pionniers, ils les exerceront également dans maints domaines de l'activité humaine, notamment celui des arts. Ils ont ainsi contribué à mettre en place une économie de subsistance et jeté les bases d'une industrie primitive axée sur les besoins essentiels, tels que :

- La mise au point de techniques favorisant la conservation des aliments;
- la fabrication de récipients avec du bois, de l'argile et de l'écorce de bouleau;
- la conservation du poisson et des viandes par le séchage, la salaison et la fumaison;
- la fabrication des chaussures démontrant ainsi une dextérité manuelle exceptionnelle (Roy, 1955, p. 2-4).

Les faits évoqués précédemment témoignent que les Micmacs furent les premiers commerçants gaspésiens.

Les travaux de Carmen Roy le confirment et les historiens l'attestent : les Autochtones ont initié les Blancs de la Gaspésie au sport de la raquette à neige puis à l'entaille de l'érable à la hache pour en extraire la sève nécessaire à la fabrication du sucre et du sirop. Le génie amérindien s'est également manifesté à travers la fabrication et l'utilisation du célèbre canot d'écorce, connu dans le monde entier sous le nom de « canoë canadien ».

Dotés d'une grande robustesse et désireux de survivre en milieu difficile, les Micmacs ont développé une inventivité impressionnante pour l'époque et retenu l'attention de Marc Lescarbot, cité par Roy, que « la nécessité de la vie les a contraints, soit pour leurs activités de chasse, de pêche ou autres, à une existence de nomade. Ils furent donc

forcés d'inventer leurs moyens de transport et leurs outils de travail et de chasse, chose qui témoigne qu'ils ne manquent point d'esprit là où la nécessité les presse » (Roy, 1955, p. 3).

Les Micmacs ne vivaient pas en solitaire sur ce vaste territoire. Les Iroquois et les Montagnais sillonnèrent la lointaine contrée pour y chasser et pêcher avant l'arrivée des Français. Leur influence sur le développement de la région fut moindre que celle des Micmacs.

Le poète et essayiste Sylvain Rivière parle de l'indien *ingénieux* vivant de chasse et de pêche : « Leur vie était empreinte de valeurs tribales et familiales avec des croyances religieuses riches et diversifiées » (Rivière, 2000, p. 45). L'auteur met en évidence l'amour de la nature, le respect de l'environnement et les valeurs inhérentes à la culture amérindienne. Il ajoute :

Au cours des siècles, ils ont mis au point leur propre médecine et développé un savoir immémorial que nous avons eu tort d'ignorer en repoussant du revers de la main les réponses aux maux incurables qu'en moins d'un siècle nous avons créés, à commencer par l'épuisement des ressources, le réchauffement de la planète et la diminution de la couche d'ozone reliée directement à une surconsommation effrénée et honteuse, elle-même conséquence du capitalisme sauvage. (Rivière, 2000, p. 30-31)

La minuscule industrie traditionnelle fut marginalisée et la plupart des autochtones furent confinés dans les réserves de Maria et de Ristigouche. Cependant, l'héritage culturel, patrimonial et historique des Micmacs est d'une grande richesse. Ils ont bâti, contre vents et marées, une économie de subsistance leur permettant de vivre et de nourrir leurs familles. Leur pugnacité et leur apport au peuplement de la région ont contribué à leur réputation de bâtisseurs. Les legs socioculturels des Micmacs attestent d'une présence active dans le paysage péninsulaire et de leur influence sur la toponymie gaspésienne. Ils habitent, encore aujourd'hui, l'imaginaire collectif des Gaspésiens. On retiendra donc la médecine traditionnelle et populaire qu'ils ont transmise, les sages-femmes, l'artisanat, le folklore toujours vivant et les contes fabuleux mettant en scène des hommes et des animaux y jouant un rôle prépondérant.

Leur présence se perpétue à travers le legs patrimonial laissé en héritage et heureusement protégé, lequel fascine les visiteurs. L'exposition publique de leur passé attire l'attention de nombreux touristes désireux d'approfondir l'histoire de la péninsule et

de ses habitants. Des lieux de mémoire exposent leur artisanat et les œuvres d'art qui se déclinent en multiples produits mis en valeur par l'industrie touristique régionale.

La culture des Micmacs est liée à leur vie nomade et sa pérennité fait désormais partie de la culture gaspésienne. La détermination à s'affirmer comme Premières Nations et l'exigence de négocier avec les Blancs de nation à nation suscitent l'admiration. Cependant, on ne peut gommer les préjugés, le racisme, la violence et l'isolement dont ils furent victimes au cours de leur longue histoire en terre gaspésienne. Longtemps décrits comme des êtres au comportement étrange, portant des costumes bizarres et habitant des cabanes d'écorce, les sauvages sont devenus suspects aux yeux des bien-pensants. L'alcoolisme dont ils furent affublés a été monté en épingle par les Blancs, prétendant que *l'eau-de-vie* les rendait violents dans leurs relations avec leurs voisins. Les Micmacs ont vécu la discrimination fondée sur la race. Ils ont été stigmatisés. Aux yeux de certains observateurs, ils étaient des trouble-fête qu'il fallait éloigner des gens civilisés. Les historiens d'aujourd'hui, notamment les auteurs de *l'Histoire de la Gaspésie*, nuancent et décrivent le rôle important de ce peuple *premier maître de toute la contrée* dans le peuplement de la Gaspésie. Ils affirment que le mode de vie des Micmacs est intimement lié à l'exploitation des ressources :

Le printemps, ils plantent des pommes de terre et sèment quelques herbes pour la soupe; à mesure que l'été avance, ils remontent les rivières pour pêcher le saumon; à leur retour ils font de la trappe. L'hiver, les hommes chassent le castor, la loutre, la martre, le caribou, et les femmes confectionnent des vêtements, des souliers, des parures et des ornements. Certains Micmacs travaillent aussi comme bûcherons chez les entrepreneurs forestiers de la région ou domestiques à Campbellton et à Dalhousie, au Nouveau-Brunswick, juste de l'autre côté de la rivière Ristigouche. (Desjardins et collab. 1999, p. 168-169)

S'agissant des Micmacs refoulés sur des réserves par les Acadiens, les historiens avancent l'explication suivante : si les Micmacs ont été cantonnés à des réserves par les Acadiens, « c'est que ces nouveaux venus de même que les Loyalistes et les autres colons, qui occuperont les lieux un peu plus tard, causeront bien des problèmes aux Amérindiens. En effet, leurs territoires d'exploitation seront réduits de plus en plus et ils feront face à une marginalisation socioéconomique grandissante » (Desjardins et collab., 1999, p. 168). Par ailleurs, l'historien Christian Blais soutient que les Micmacs ont vécu une coexistence pacifique rocambolesque avec les Acadiens de *La Déportation*. La section suivante développe la coexistence supposément pacifique des premiers habitants.

4.4 Conflit entre Gaspésiens et Acadiens : réel ou imaginaire?

La présence amérindienne en Gaspésie est un fait historique bien documenté. On s'étonne que les Iroquoiens du Saint-Laurent, les Montagnais et principalement les Micmacs s'adonnent déjà à la chasse au gibier et à la pêche sur les lacs et rivières à l'arrivée de Jacques Cartier. Ces antécédents permettent d'expliquer leur rayonnement sur le territoire et le rôle de pionniers qu'ils ont joués dans le peuplement et le développement de la Gaspésie. Au cœur de l'appropriation et de l'occupation du territoire se profilent les luttes livrées par les Micmacs, après la Conquête et la Bataille menée à Ristigouche, contre l'envahissement des réfugiés acadiens. La méfiance à l'endroit des Acadiens est grande, tellement que leur présence est jugée menaçante à la préservation des terres et des zones de chasse et de pêche. C'est à cette aune que se mesure le chemin plein d'embûches parcouru par les Gaspésiens pour s'approprier leur territoire.

Le discours des ancêtres a laissé dans l'imaginaire collectif le souvenir d'une coexistence pacifique entre les Micmacs et les Acadiens venus s'installer en Gaspésie après *La Déportation*. Les écrits de plusieurs intellectuels font dire à Marcel Landry (2015, entretien), sociologue et acadien d'origine, que les relations entre les deux communautés étaient plutôt cordiales. Il souligne qu'après la Déportation, ses ancêtres se sont sauvés dans les bois et furent protégés par les Micmacs. Les relations se seraient gâchées après la Conquête à propos des territoires de chasse.

Les rivalités qui ont jalonné les 17^e et 18^e siècles sont exposées dans une étude de Christian Blais, parue en 2005, dans la revue d'histoire *Atlantique Acadiensis*. Elles seront d'autant plus grandes que les Micmacs, alliés des Français d'Acadie contre les Britanniques durant le Régime français, vont devenir des adversaires, voire des ennemis, sous le Régime anglais, sur la délicate question du partage des terres, des postes de traite et des territoires de chasse. Inspiré par les nombreux travaux de l'historien William C. Wicken (1994), Blais soutient que les tensions entre les Micmacs et les Acadiens de la péninsule sont surtout d'ordre culturel. D'abord, les Acadiens entretiennent des préjugés tenaces à l'endroit des Amérindiens qu'ils considèrent comme *des ivrognes et des vagabonds*. De plus, Blais estime qu'« ils ont une relation diamétralement opposée avec la terre : les uns sont nomades, les autres sédentaires »; les premiers vivent d'agriculture et d'élevage et les seconds de chasse et de cueillette. Ce qui s'annonçait comme une cohabitation facile entre les Européens (Français et Basques) et les Micmacs est devenu, après la Conquête, une guerre de clôture pour préserver leur patrimoine de chasse et de

pêche et empêcher les Acadiens de s'emparer des postes stratégiques situés dans la Baie-des-Chaleurs.

Selon Blais, les victimes de la Déportation ne furent donc pas les bienvenus en Gaspésie. Après la Conquête, « les terres gaspésiennes appartiennent à la Couronne britannique, et elles sont d'abord réservées aux soldats britanniques et aux sujets protestants ». Sans terre et sans pays, les « *déportés* » lorgnent vers la contrée voisine, la Baie-des-Chaleur (Blais, 2005, p. 19).

Avec le temps, le rapport de force va changer en faveur des Acadiens et les relations vont s'envenimer. À la fin du 18^e siècle, les Acadiens deviennent majoritaires et rayonnent dans toute la Baie-des-Chaleurs. Forts de leur supériorité démographique, ils s'accaparent des territoires Micmacs avec la bénédiction de Nicolas Cox, lieutenant-gouverneur du district de Gaspé.

Les prétentions des Micmacs sur *leur terre sacrée* vont s'atténuer à cause de leur statut de minorité. Ils seront contraints à les abandonner pour être cantonnés dans des réserves. Blais déboulonne ainsi le mythe selon lequel les relations entre les Acadiens de la péninsule et les Micmacs furent cordiales. Il prétend au contraire que les conflits pour l'appropriation du territoire entre les exilés de *La Déportation* et les Amérindiens constituent une période trouble de l'histoire de la Gaspésie. La coexistence pacifique entre les deux communautés est ponctuée de conflits quant au partage du territoire.

En conclusion sur les rivalités Micmacs-Acadiens, rappelons les propos de Christian Blais. Les Acadiens de la péninsule ne sont pas des *habitants silencieux* et les éternels traumatisés du *Grand Dérangement*, comme on l'a laissé croire; au contraire, « ils ont fait preuve d'entêtement afin de légitimer leur présence dans la région » et se tailler une place en Amérique (2005, p. 22).

4.5 Présence française : développement vs peuplement

4.5.1 Des marchands venus d'Europe

Longtemps avant la venue du Malouin Cartier, les pêcheurs bretons, basques et normands découvrent les bancs de poissons de l'Atlantique Nord et le potentiel halieutique des eaux gaspésiennes. Une manne aussi abondante ne laisse pas indifférents les pêcheurs et entrepreneurs européens désireux de faire fortune. La morue gaspésienne est

vite devenue objet de convoitise pour les Français qui avaient le courage de braver l'océan pour vivre une aventure au péril de leur vie.

L'appât du gain était la principale motivation des marchands étrangers. Mais d'autres facteurs peuvent expliquer l'engouement des Européens pour la pêche à la morue. L'historien Fallu est d'avis que la forte demande européenne de poisson était causée en partie par l'obligation faite aux catholiques « de respecter les 153 jours annuels d'abstinence exigée par l'Église catholique ». C'est « la rivalité entre les pêcheurs européens pour ces nouveaux territoires de pêche » (Fallu, 2004, p. 18) qui va dynamiser les relations entrepreneuriales des Européens.

L'auteur cite, à l'appui de son énoncé, des statistiques révélatrices de la présence européenne en Gaspésie et sur les Bancs de Terre-Neuve :

En 1579, on constate que les Terres neuves attirent de 8 000 à 10 000 hommes à bord de 350 navires morutiers : 150 Français, 100 Espagnols, 50 Portugais et 50 Anglais. Les pêcheurs provenant des ports de la Manche tels qu'Honfleur, Saint-Malo et Le Havre s'adonnent à la pêche errante à la morue verte, soit celle qui est salée à bord des morutiers qui fréquentent les Grands Bancs de Terre-Neuve. Cette morue verte était préférée des Parisiens alors que les Portugais et les Italiens préféreront la merluche, soit la morue salée et séchée. Pour leur part, les pêcheurs des ports méridionaux tels que La Rochelle ou Bayonne pratiquent une pêche saisonnière ou sédentaire à la merluche, soit la morue qui est salée et séchée sur les rivages de Terre-Neuve et de la Gaspésie. (Fallu, 2004, p. 18)

Les premières tentatives de peuplement en Gaspésie à la fin du 17^e siècle n'ont pas abouti. La rigueur du climat est une donnée importante dans l'analyse de l'échec. Cependant, le manque de moyens techniques et financiers et les nombreux problèmes d'organisation découlant de la mise en place de l'industrie des pêches expliquent en partie les difficultés d'implantation de la Colonie.

L'abbé Roland Provost (1989), dans son étude du *système seigneurial* attribue les embûches rencontrées par les premiers colons européens au prolongement en terre d'Amérique de l'interminable guerre franco-anglaise. Les Britanniques, insulaires de leur état, dominaient largement les Français quant à la maîtrise des mers; un atout précieux qui facilite leur présence en Amérique et qui explique leur domination sur les navigateurs français désireux de s'approcher des zones de pêche de la Gaspésie et des bancs de Terre-Neuve.

Au début, les pêcheurs français y venaient sur une base saisonnière; la saison de pêche terminée, ils reprenaient la mer pour aller vendre leurs cargaisons à gros prix aux Européens. L'essayiste Sylvain Rivière parle du retour des pêcheurs vers leur pays en des termes presque lyriques : « Octobre les ramenait en Europe, leurs bateaux chargés jusqu'au dernier carreau de la célèbre morue gaspésienne désormais reconnue sur tous les marchés méditerranéens » (Rivière, 2000, p. 45).

Cartier, dans son journal de bord, décrit les richesses de la région notamment son riche potentiel halieutique et l'importance d'établir des relations de bon voisinage avec les Amérindiens. Les auteurs de *l'Histoire de la Gaspésie* décrivent le contexte existant au 17^e siècle comme une période au cours de laquelle les Européens se rendent rarement en Gaspésie. La bonne entente aurait été la condition préalable à l'installation en permanence des pêcheurs européens désireux de faire du commerce sur la côte gaspésienne. Outre les pêcheurs, des personnalités vont séjourner en Gaspésie, dont Samuel de Champlain en 1603. Au cours du 18^e siècle, les Européens prennent vraiment conscience de la richesse de la Gaspésie. Samuel de Champlain, le fondateur de Québec, ne dit que du bien de la vaste péninsule. Il parle de paysages à couper le souffle, de l'abondance de ses richesses naturelles, notamment la morue et les fourrures. Champlain y voit un terreau fertile à l'évangélisation et « il revient souvent en Gaspésie pendant les 32 ans qu'il passe en Nouvelle-France. Il en laisse des descriptions et des impressions de voyages très intéressantes » (Desjardins et collab, 1999, p. 103).

Selon Provost, la Gaspésie devient objet de convoitise pour les Européens en général et pour les Français en particulier. Des religieux, dont des Jésuites, en visite dans la région ont constaté qu'outre la pêche, la Gaspésie était une terre propice à la propagation du catholicisme, mais non sans difficulté. D'autres, préoccupés par les affaires, entretiennent de bonnes relations avec les autochtones puisque le commerce des fourrures est une activité économique à développer. Vers la fin du 17^e siècle, les pêcheurs basques, normands et bretons s'installent à demeure le long des côtes de la Gaspésie. On en retrouve plusieurs centaines à Gaspé, Percé, Matane, Grande-Grave, etc. (Provost, 2007, entretien).

Sur cette route fabuleuse et pleine d'espoir, le conquérant anglais les attendait, lui qui avait des visées plus grandes que le commerce des ressources. Les premiers embryons de villages furent détruits par les nouveaux maîtres des lieux. À plusieurs

reprises, les premiers occupants de la péninsule virent leurs établissements détruits, leurs maisons incendiées, leurs églises profanées par les armées britanniques.

Desjardins et ses collègues historiens soutiennent que le sort de la Gaspésie étant intimement lié à celui de la Nouvelle-France, les nouveaux colons vont subir les affres des guerres franco-anglaises. Les auteurs parlent des contrecoups de ces guerres dans la région et rappellent le rôle des corsaires anglais dirigés par Kirke et ses frères, mandatés par les marchands de Dieppe pour prendre la colonie du Canada. On assiste alors à la capture de tous les bateaux français œuvrant en Gaspésie (Desjardins et collab, 1999, p. 103-104). Face à la terreur, il était périlleux, voire impossible, de prendre racine en terre gaspésienne. Ne pouvant fuir, plusieurs de ces nouveaux arrivants se réfugièrent avec leur famille dans les forêts, privés d'abri et de nourriture. Les activités économiques, commerciales et religieuses des Français devinrent difficiles, épisodiques, saisonnières ou tout à fait impossibles dans certains cas. Les plus intrépides prenaient la mer à l'automne pour ne revenir qu'au printemps.

De plus, le travail d'évangélisation auprès des Amérindiens était compliqué : Le nomadisme, inhérent à leurs activités de chasse et de pêche, rendait la tâche difficile aux missionnaires désireux d'aller porter la bonne nouvelle chez des personnes en perpétuel déplacement. Les problèmes de langue et la forte consommation d'alcool ne favorisaient guère le dialogue ni les conversions au christianisme. Fallu soumet que : « L'apostolat auprès des pêcheurs n'est également pas de tout repos, surtout à Percé, un lieu de pêche et de traite, mais aussi de contrebande. L'alcool qui arrive par les morutiers français y fait beaucoup de ravages » (2004, p. 21).

4.5.2. Deux entrepreneurs s'imposent

L'État français voulant encourager le commerce va concéder des monopoles à des individus et à des compagnies. À cette époque, Matane devient un poste de traite florissant. Lors d'une conférence présentée en 1998, Mimeault qualifie la période 1534-1763 comme étant celle de l'autonomie et de l'entrepreneuriat.

L'abbé Provost (1989) présente Pierre-Denis de La Ronde et Denis Riverin comme des entrepreneurs talentueux et désireux de réussir dans les domaines des pêcheries, du commerce des fourrures et de l'agriculture. Leurs implications dans la colonisation du territoire montrent des débuts basés sur le favoritisme. Par ailleurs, Provost reconnaît le côté aventurier des deux entrepreneurs qui, selon leur style, vont jeter les bases d'une

colonie de peuplement en Gaspésie (Provost, 1989, p. 28). Sans connaître le succès qu'ils recherchaient, ils vont néanmoins marquer la deuxième moitié du 17^e siècle. Avant eux, d'autres entrepreneurs français et canadiens se seront illustrés. Voici en résumé, ce que l'historien Mario Mimeault dit de ces entrepreneurs pionniers et développeurs, notamment Jean Gatin dit Saint-Jean, qui lance en 1715 une entreprise de pêche à Grand-Étang et créé 200 emplois sur une douzaine d'années. Le second groupe ayant retenu l'attention de l'auteur est la famille Lefebvre de Bellefeuille et l'acquisition de la Seigneurie de Pabos en 1729. Le troisième, Joseph Cadet, marchand de Québec, que Mimeault n'hésite pas à surnommer « *le Péladeau du temps* », prend possession de la Seigneurie de Mont-Louis en 1752 (Mimeault, 1998, p. 3).

Le rôle joué par les entrepreneurs fait dire à Mario Mimeault que « La multitude des points de pêche indépendants essaimés sur le contour de la péninsule » mérite d'être pris en compte dans le développement de la région :

[...] que l'investissement personnel a connu plus de succès que celui appuyé sur les autorités en place et que les sociétés en commandite reposant sur l'expérience de copartenaires issus du milieu des pêches ont été créatrices d'emplois. Enfin, que ces entreprises s'appuyaient sur une spécialisation de la production, dans leur cas la morue séchée et salée, et que la pêche était rentable. (Mimeault, 1998, p. 3)

4.5.3 Pierre-Denis de La Ronde

Dans *Histoire de la Gaspésie*, on présente Pierre-Denis de La Ronde comme un ambitieux qui connaît le commerce des fourrures et qui désire faire sa marque dans le domaine des pêches. Neveu de Nicolas Denis, personnage important dans le développement des pêches sur la Côte-de-Gaspé, Pierre-Denis de La Ronde côtoie les gens d'affaires influents de la Compagnie de Percé dont il est actionnaire minoritaire et gestionnaire. En 1672, Jean Talon lui octroie une immense concession qui s'étend de Percé à la baie de Gaspé, avec droits de chasse, de pêche et de traite, en partenariat avec les Amérindiens (Desjardins et collab, 1999, p. 114).

Les affaires vont bien. L'entrepreneur voit grand, rêve de colonisation et de sédentarité. Il obtient, au nom de son fils, une seigneurie à Sainte-Anne-des-Monts et procède à la construction des deux premiers établissements de pêche sur une base permanente à Percé et à Malbaie. De petits villages prennent forme à ces deux endroits avec la construction de logements, granges, magasins, églises, etc. On assiste au début d'une activité de pêche sur une base permanente.

Certains auteurs (notamment Provost) sont d'avis que la vie de Pierre-Denis de La Ronde se complique lorsque ses partenaires d'affaires le laissent tomber. Malgré un plaidoyer vibrant auprès du roi pour développer au nord de la péninsule une petite colonie de peuplement fondée sur l'agriculture, les pêches et le commerce des fourrures, le ministre Jean-Baptiste Colbert ne croit pas à son projet et met fin à son rêve en 1677. Provost évalue que Pierre-Denis de La Ronde avait le talent pour réussir. Toutefois, le gouvernement français n'avait plus confiance en lui ni en ses projets. Il meurt à Québec en 1708.

4.5.4 Denis Riverin, l'homme de la Gaspésie du Nord

Au cours des années difficiles de la colonisation, un autre nom retient l'attention : Denis Riverin. L'Abbé Provost (1996) le décrit comme « l'homme aux multiples talents ». Il n'a que 25 ans lorsqu'il arrive en Gaspésie. Denis Riverin est instruit et ne cache pas ses ambitions d'autant qu'il entretient de bonnes relations avec le pouvoir royal. L'aventure et les risques inhérents à toute expédition en terre d'Amérique sont pour lui source de motivation. Cependant, le personnage est dérangeant et suscite la controverse. Louangé par les uns et honni par les autres, Denis Riverin ignore les contestataires et fait flèche de tout bois.

Ses contacts privilégiés auprès du roi incitent Jean Talon à mettre l'entrepreneur en relation avec Jacques Duchesneau, nouvel intendant de la Nouvelle-France qui lui offre le poste de secrétaire particulier, qu'il occupera jusqu'en 1682. Le titre et les pouvoirs s'y rattachant font en sorte qu'il a l'œil sur tout. Il contrôle les finances et l'argent provenant des pêches et de la traite des fourrures et accorde une attention spéciale aux *impôts (cens et rentes)*, etc.

Toutefois, ses nombreuses promotions le rendent omniprésent et il devient suspect, donc vulnérable. Partie prenante à toutes les intrigues, le gouverneur La Barre l'accuse d'être « poussé par un esprit extraordinaire du gain » soutient Provost, qui ajoute que de telles opinions ne sont pas partagées par l'intendant, M. de Champigny, qui dit au contraire de Denis Riverin « qu'il est un honnête homme et beaucoup aimé ». L'opinion de l'intendant l'emporte puisque le Roi gratifiera l'homme d'affaires de plusieurs seigneuries (Provost, 1996, p. 24).

Après avoir consacré plusieurs années au service du roi et réussi tout ce qu'il a entrepris, Denis Riverin décide, à 36 ans, de créer sa propre entreprise. Les projets qu'il

met de l'avant sont fortement appuyés par le pouvoir royal. Il veut établir en permanence à Mont-Louis, sur la côte nord de la Gaspésie, une grande entreprise de pêche. Il quitte la France, le vent dans les voiles, avec à bord des hommes et beaucoup de marchandises.

Le nombre de seigneuries concédées à Denis Riverin est impressionnant. En mars 1688, on lui octroie celles des rivières Cap-Chat et Sainte-Anne. Roland Provost, fondateur de la Société d'archéologie de la Gaspésie, devenue la Société d'histoire de la Haute-Gaspésie, écrit dans un article consacré à Denis Riverin qu'en 1689 lui sont cédées les seigneuries suivantes : la Magdeleine, Matane, Belle-Isle, Ristigouche, Nepisiguit et celle de l'Anse-de-l'Étang. De plus, il acheta et loua des seigneuries. Ce fut le cas des seigneuries de Matane et de Mont-Louis, « où il construisit des bâtiments pour y établir quelques familles » (Provost, 1996, p. 21).

Denis Riverin gère ses propres affaires et celles de l'État avec compétence; il est récompensé et comblé d'honneurs. Il devient, entre autres, membre du Conseil souverain de la Nouvelle-France en 1694. En 1700, il fonde la nouvelle Compagnie de la Colonie. À la même époque, son ami le docteur Michel Sarrazin, premier médecin de la Nouvelle-France, se voit octroyer la Seigneurie de Grand-Étang. Une carrière d'ardoise y est découverte, provoquant l'enthousiasme chez les Gaspésiens. Denis Riverin et son associé chirurgien rêvent d'approvisionner la Nouvelle-France en bardeaux d'ardoise utilisés pour la construction de bâtiments plus résistants au feu et au froid. Ce rêve prend fin abruptement en 1733 à cause de la mauvaise qualité du matériau et des coûts élevés du transport et de l'extraction.

Comme son compatriote Pierre-Denis de La Ronde, Denis Riverin est rattrapé par les Anglais. Entre 1690 et 1695, ses pertes de revenus sont considérables et ses bateaux de pêche sont capturés ou détruits par l'amiral Sir William Phips et les corsaires à sa solde. Au moment où ses efforts allaient donner de bons résultats, ses associés et ses bailleurs de fonds le laissent tomber. Denis Riverin sort indemne d'un procès et évite la faillite de justesse.

Toujours selon Provost, il rentre en France pour y diriger les affaires de la Nouvelle-France. Il publia cinq mémoires sur l'industrie des pêches savamment rédigés. Provost maintient qu'il méritait un meilleur sort et que « si on l'avait soutenu, la Gaspésie aurait connu son développement un siècle plus tôt » (Provost, 1996, p. 25).

Ghislain Lebeau, président de la Société d'histoire de la Haute-Gaspésie (dépositaire de l'œuvre historique de Provost) est plus nuancé quant à l'héritage de Denis Riverin :

À bien des égards, l'homme a manqué de vision dans sa mission et mal interprété son mandat. Avec le temps il a perdu le sens des réalités. Ses aventures dans le domaine des affaires témoignent de sa légèreté. Son héritage économique tient davantage des privilèges royaux qu'à son talent de grand gestionnaire. Devenu mégalomane, il est plus soucieux de s'enrichir avec ses amis qu'à travailler au peuplement de la Gaspésie. (2016, entretien)

Les tentatives de colonisation en Gaspésie n'ont pas abouti complètement ou se sont terminées par des échecs. À la fin du régime français, la région compte 300 habitants permanents, en excluant les pêcheurs saisonniers. La moitié des habitants sont établis dans la baie de Gaspé, à Grande-Grave, au bassin de Gaspé et à Pénouille.

Pour rappeler le rôle de l'entrepreneur français, la nouvelle Municipalité régionale de comté de la Gaspésie du Nord fut nommée MRC Denis-Riverin (1981). Son règne fut de courte durée. Depuis 1999, la municipalité porte le nom de MRC de la Haute-Gaspésie.

4.6 La Gaspésie sous domination anglo-normande: l'empire Robin

Au cours du 19^e siècle, les entrepreneurs anglophones sont les maîtres de la région. Ils y implantent des entreprises notamment dans les domaines des pêcheries et de l'exploitation forestière. Les francophones, devenus majoritaires dans la région à la fin du siècle, constituent une réserve de main-d'œuvre bon marché que les entrepreneurs anglo-saxons et loyalistes exploiteront sans scrupule (Keable, 1996, p. 52). Deux phénomènes expliquent l'exceptionnelle croissance de la population francophone de la Gaspésie à cette époque. Keable et Desjardins *et al.* s'accordent pour dire que le premier tient à la fécondité des femmes canadiennes-françaises catholiques, « obligées » de procréer. L'Église catholique interdisant la contraception, et la finalité du mariage étant de fonder une famille, la démographie s'en trouve augmentée. Le deuxième phénomène, tout aussi vraisemblable, tient au fait que les travaux en mer et en forêt sont physiquement épuisants dû en partie à la rigueur du climat nordique de la Gaspésie. Le travail manuel pénible ne convenait pas aux anglophones, un grand nombre s'en retournèrent dans leur pays. Selon Desjardins *et al.*, les Canadiens français, plus robustes et habiles à exécuter ces travaux exigeants, se sont imposés progressivement comme main-d'œuvre abondante et peu coûteuse pour les commerçants anglais (Bélanger et collab, 1981, p. 230-231).

Au début du 19^e siècle, de 1766 à 1802, la base industrielle et commerciale des activités de pêche prend un caractère permanent. La domination des commerçants anglo-normands sur les pêcheries va durer un siècle et demi. C'est la période au cours de laquelle Charles Robin et plusieurs compatriotes des Îles anglo-normandes vont asseoir leur domination sur la pêche à la morue et sa transformation (salée et séchée) en produit d'exportation vers l'Europe et l'Amérique du Sud. La Gaspésie devient un carrefour industriel majeur de l'Est du Canada. Entre 1840 et 1960, la pêche connaît ses meilleures années. L'industrie se développe au Québec selon les règles du capitalisme anglo-saxon soutenu par l'État. Dans son étude sur les disparités régionales en Gaspésie, Maryse Grandbois, se référant aux témoignages entendus devant la Commission Tremblay (1953-1956), explique que la Gaspésie est isolée, les pêches tout comme l'agriculture et les forêts sont pillées. Cependant la morue connaît ses meilleures années pendant la période 1840-1867. Elle ajoute que :

C'est aussi à cette époque que se constitue le capitalisme au Québec. Celui-ci se développe d'emblée comme un capitalisme d'État, anglophone et nord-américain, en association continue avec l'État et les grands partis politiques canadiens, et dans l'ombre du capitalisme américain. Le capitalisme maritime n'échappe pas à ce constat. Le gouvernement consolide la position des firmes jersiaises, dont il reconnaît la contribution importante au développement des pêcheries canadiennes. (1983, p. 494).

L'héritage laissé en Gaspésie par les Robin demeure un sujet controversé. La culture entrepreneuriale des marchands jersiais va engendrer la misère et la révolte chez les pêcheurs et semer le désordre dans la région. Les auteurs d'*Histoire de la Gaspésie* soutiennent que les entrepreneurs jersiais et guernesiais prennent « le contrôle des pêcheries les plus importantes, dont celles de la Baie-des-Chaleurs et de la Côte de Gaspé jusqu'à Percé ». Ils précisent que la concentration industrielle est partie prenante de la philosophie entrepreneuriale des Robin. L'industrie des pêches, contrôlée par quelques mains, a connu l'élimination d'anciennes entreprises anglaises, canadiennes et même anglo-normandes (Desjardins et collab., 1999, p. 168). L'appât du gain est le mobile premier des marchands. Le passage du temps en a fait des employeurs sans scrupule. Après la guerre d'indépendance et la fin des perturbations anglo-américaines dans le commerce des pêches, les activités reprennent sur la côte de Gaspé. Des centaines de commerçants sont à la recherche de la morue gaspésienne. La concurrence est vive entre les commerçants désireux de s'approprier la ressource, écrivent les auteurs. Des entreprises naissent, pour disparaître après quelques années, incapables de

soutenir la concurrence et les conflits commerciaux entre les puissances maritimes de la France, de l'Angleterre et des États-Unis.

Outre les travaux des auteurs d'*Histoire de la Gaspésie* et les publications de l'historien Mario Mimeault, d'autres intellectuels Gaspésiens vont se pencher sur les péripéties de l'homme d'affaires natif de l'île Jersey. Les recherches menées depuis plusieurs décennies par le professeur et historien Jean-Marie Thibeault et le poète et essayiste Sylvain Rivière sur l'industrie des pêches dans l'Est du pays, ont jeté un éclairage particulier sur les ramifications de l'empire Robin dans la région. Les traces ethnolinguistiques laissées par les « Jersiais qui ont fait souche et qui sont à même aujourd'hui de nous raconter le souvenir de cet héritage normand » (Rivière, 2013, p. 99) sont encore présentes dans la péninsule. Les souvenirs amers laissés par leur mode de gestion ont fait de Paspébiac l'endroit central du grand commerce de morue des Robin. Souvenirs amers faisant dire à Rivière (2013, p. 99) que « l'entreprise des Robin devint un vaste monopole. Ce fut au détriment du pêcheur gaspésien réduit en quelque sorte à l'esclavage ». L'influence exercée par l'entrepreneur Charles Robin sur le commerce de la morue ne se dément pas. Les historiens parlent des frères Francis et Philip Janvrin, Jersiais d'origine, émules des Robin. Ils ouvrent en 1798 une entreprise de pêche sur l'île Bonaventure. Dans la première moitié du 19^e siècle, l'entreprise va étendre son influence de Percé jusqu'au nord de la baie de Gaspé. L'entreprise entrepose son poisson à Gaspé et le vend en Europe et en Amérique du Sud et devient ainsi la deuxième en importance après la Charles Robin & Company. (Desjardins et collab, 1999, p. 239-240)

La concurrence n'entrave pas le développement de la Charles Robin Company. L'entreprise bouleverse l'industrie des pêches et la vie des pêcheurs gaspésiens au cours du 19^e siècle et une partie du 20^e. Dès son arrivée en 1766, Charles Robin découvre rapidement le riche potentiel halieutique de la région. Forcé de retraiter à Jersey, à cause de la guerre de l'Indépendance américaine et la destruction d'une partie de ses installations, il revient en 1783 pour s'y installer à demeure. Il crée la Charles Robin & Company et la Robin Jones & Withman, dont le siège social est à Paspébiac. Rapidement, la compagnie *Robin & Co.* est devenue, au milieu du 19^e siècle, la plus grande entreprise exportatrice de poisson de l'Est du Canada et le principal employeur de la région, avec des établissements à Percé et à Grande-Rivière (Bélanger, 1981, p. 238).

Les spécialistes sont divisés sur le rôle et l'influence de Charles Robin comme entrepreneur gaspésien. La plupart utilisent avec contentement l'hyperbole d'*exploiteur*

pour qualifier l'homme. Pour l'essayiste Jacques Keable, la réponse est sans équivoque : « c'est un escroc » (Keable, 1996, p. 40-51). Il cite Michel Émard, lequel n'est guère plus tendre et qui le qualifie de « Prodigieux opportuniste [...] ». D'autres, plus nuancés, dont l'historien Mimeault, décrivent le rayonnement de l'empire Robin sur le territoire gaspésien et des Maritimes comme un atout indéniable pour le développement de l'Est-du-Québec. Cependant, tous reconnaissent que la philosophie de gestion du Jersiaias est mercantile. Mimeault prétend que « La Robin » a servi de modèle à ses concurrents. À ceux qui présentent Robin comme un *profiteur éhonté*, Mimeault répond que la compagnie a mis sur pied une industrie qui a permis un débouché au poisson gaspésien et donné du travail à la région pendant plus de 100 ans (Mimeault, 1998, p. 3).

Fallu met en évidence une réalité qu'il convient de résumer. L'auteur fait remarquer que les Robin et leurs émules ont manqué de vision et n'ont pas su prendre le virage technologique qu'imposaient les nouvelles exigences du commerce mondial du poisson au début du 20^e siècle. Pendant plus d'un siècle, ils ont circonscrit l'industrie de la pêche aux produits salés séchés, avec des techniques dépassées, alors que le marché exigeait des produits frais (Fallu, 2004, p. 31). Les lignes qui suivent nous apprendront que les Robin ont privilégié le profit aux technologies, que leur conservatisme industriel a marginalisé la Gaspésie et compromis son développement.

4.6.1 Monopole et subordination

Les commerçants jersiais vont imposer un modèle de développement des pêcheries dont l'impact sur l'économie gaspésienne sera considérable. D'autres tenteront l'aventure, mais sans succès. John Le Boutillier sera l'exception en entrant avec l'installation de postes à Percé, à l'Anse-aux-Griffon, à Mont-Louis et à Sainte-Anne-des-Monts. Quant à William Hyman, un adepte de l'idéologie Robin, il crée une entreprise de pêche à Grande-Grave qui fera long feu. Les marchands jersiais avaient un avantage considérable sur leurs concurrents : ils disposaient de capitaux importants et parlaient un peu français. Ces atouts leur permettaient de s'installer et de communiquer facilement avec les pêcheurs français et acadiens de la Gaspésie (Keable, 1996, p. 168). À l'évidence, les Jersiais étaient les maîtres du jeu économique en Gaspésie.

La fin de la révolution américaine et la fermeture des marchés britanniques aux Américains vont apporter de l'eau au moulin de Charles Robin. Le rayonnement de son entreprise s'étend sur la presque totalité du territoire gaspésien. L'entreprise est en

situation de quasi-monopole et sa prospérité est sans entrave de 1820 à 1870. Il se livrera, pendant plus d'un siècle, à l'exploitation des pêcheurs. Cette opinion est partagée par plusieurs chercheurs qui ont analysé cette période trouble de l'histoire de la Gaspésie. Keable cite le géographe Raoul Blanchard, que les intellectuels considèrent comme une référence; il décrit le système Robin en affirmant « qu'il était plus semblable à l'esclavage qu'à un système de libre trafic » (Keable, 1996, p. 168). L'empire Robin exerce une emprise considérable non seulement sur l'économie, mais sur la population en général. C'est la première société marchande d'envergure à s'installer en Gaspésie.

En 1864, sur une population de 25 000 habitants, on calcule que la pêche morutière emploie 4 000 pêcheurs mobilisés sur une centaine de navires, occupant 800 à 900 marins. Le capital investi s'évalue à plusieurs millions de dollars. (Fallu, 2004, p. 29)

L'entreprise poursuit son développement fulgurant, de la Gaspésie vers la Côte-Nord, et rayonne jusqu'au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse dans les décennies subséquentes. Mario Mimeault (2004) reconnaît qu'il s'agit d'un empire sans précédent, comparable à la Hudson Bay Company. On comprendra aisément qu'un tel déploiement commercial ait conduit certains observateurs à qualifier de prospérité sans précédent le succès des Robin en Gaspésie.

4.6.2 L'assujettissement par le troc

Le modèle Robin de gestion était conçu de manière à rendre les pêcheurs dépendants de l'entreprise. Ils vendaient leurs poissons à bas prix et se procuraient au magasin de la Compagnie les outils, les agrès de pêche et les denrées de base pour leurs familles. Mimeault reconnaît que le modèle jersiais repose sur le jeu du crédit et de l'endettement. Le système est à l'avantage exclusif de la Charles Robin & Company dont fonctionnement est le suivant :

Ainsi, vend-il à crédit le matériel dont les pêcheurs ont besoin pour commencer leur saison, et en remet le paiement à la fin de la campagne. Entre-temps, il enregistre dans ses livres les achats dont les familles ont besoin pour leur subsistance. Si le débiteur solde son compte en fin de parcours, tout est pour le mieux. Dans le cas contraire, commence pour lui un cycle d'endettement difficile à briser. (Mimeault, 2004, p. 92-93)

Mimeault se fait réaliste et découvre une évidence en ajoutant que « si un pêcheur se trouve redevable à la fin de la saison de pêche, la compagnie exige d'être payée en morue séchée et, dans le cas où cette dernière se trouverait en surplus de comptes, elle propose à son client un remboursement en épicerie, en vêtements et en d'autres biens de

consommation. » (2004, p. 93). Quoiqu'il advienne, il n'y avait pas d'échange d'argent entre les Robin et les pêcheurs.

L'auteur, sans adhérer totalement au modèle Robin, essaie d'expliquer sa pertinence. Prétextant qu'un tel système existait dans tous les secteurs économiques au Québec, il devint en région un système avantageux pour l'employeur soucieux de fidéliser la clientèle et sécuriser les approvisionnements d'une année à l'autre. Mimeault n'a pas jugé utile d'expliquer l'aspect dégradant de la stratégie d'affaire de la Robin : le système des « *pitons* », jetons échangeables uniquement au magasin de la compagnie. Il en arrive à la conclusion que le mode d'affaires des Robin de la façon suivante : « Dans le pire des cas, la sujétion du pêcheur s'en trouve renforcée et dans le meilleur des mondes, l'argent liquide n'étant pas là autant pour le marchand que pour le client, cette mesure permet au moins à l'économie de fonctionner ». Que dire alors de la sujétion des pêcheurs qui en furent victimes (Mimeault, 2004, p. 93). Doit-on conclure de l'analyse de Mimeault que malgré le sort réservé aux pêcheurs l'économie gaspésienne aurait connu une période de progrès?

Fallu est plus explicite. Il écrit : « La compagnie s'organise pour être le seul fournisseur des pêcheurs pour ses réserves alimentaires, son matériel de pêche et ses autres biens et marchandise de consommation » (Fallu, 2004, p. 29). La compagnie contrôlant le prix des produits échangés et celui du poisson, les pêcheurs étaient prisonniers d'un employeur qui engrangeait les profits sur tous les fronts. Dans le but de fidéliser davantage les pêcheurs et mieux les assujettir au *troc*, les Robin, prétextant la rareté de l'argent liquide, vont instaurer le système de *pitons* évoqué plus haut. Un système de jetons, répétons-le, que les pêcheurs utilisaient pour l'achat de marchandises aux magasins de la compagnie uniquement.

L'économiste Esdras Minville, dans une étude portant sur la chasse et la pêche, consacre un chapitre au problème social du pêcheur. Il décrit *l'assujettissement* dont sont prisonniers les pêcheurs par ce système. « Le traitement fait aux pêcheurs gaspésiens par certaines maisons de commerce dont le nom appartient désormais à la légende est de l'assujettissement des « pêcheurs à gage » puisqu'ils vivaient en totale dépendance des marchands. Autant le reconnaître tout de suite : il n'est pas, dans la province de Québec, un métier plus précaire que celui de pêcheur ». L'économiste estime que « le mot servage est à peine trop fort pour désigner leur état. » (Minville, 1946, p. 153). Il qualifiera de *troc* le système mis en place par les marchands :

Les achats de poisson étaient payés en marchandises, au prix du marchand. Double bénéfice. Il était exceptionnel que le pêcheur touchât la moindre somme d'argent sonnante. [...]

En revanche,

Il était fréquent que, tout compte réglé, il restât en dette. Le régime du troc ainsi pratiqué dans les régions de pêche entraînait presque fatalement l'assujettissement de la population aux marchands. (Minville, 1946, p. 153)

Le pamphlet de Keable sur *La révolte des pêcheurs gaspésiens* montre que Charles Robin construisit son empire selon un *système crapuleux*. « Les Robin, mercantilistes et libéraux comme pas un, vont mettre le profit au-dessus de tout, en exploitant les richesses de la mer et les populations qui en vivaient ». « Une forme d'esclavage s'est installée », nous dit le géographe Raoul Blanchard, cité par Keable, qui en rajoute : « Des shylocks, rien de moins » (1996, p. 40).

Mgr Joseph-Octave Plessis, premier archevêque du diocèse de Québec (1819), en visite sur le territoire gaspésien, utilisera l'expression *serfs* pour décrire la situation de dépendance imposée aux pêcheurs par les marchands anglais (Keable, 1996, p. 42). Outre son parti pris pour les pêcheurs, Plessis, membre du Conseil législatif du Bas-Canada, collabore avec le pouvoir colonial, s'oppose au gouverneur Ramsay et à la domination sur la société du Bas-Canada par la bourgeoisie anglo-canadienne. Pendant son règne, il s'investit dans les affaires civiles, dans la défense des travailleurs contre les abus des entreprises anglaises, réaffirme l'autorité de l'Église catholique face au pouvoir envahissant du gouvernement colonial et encourage l'enseignement primaire dans les paroisses.

Le témoignage de Timothée Auclair est éclairant. Citoyen instruit et influent d'un petit village (Rivière-à-Claude) situé sur le versant nord la péninsule, il passe à l'histoire de sa région pour l'ampleur de son action sociale, agricole et éducative. Très tôt, il a constaté l'extrême pauvreté et la solitude des familles de pêcheurs. Ses pérégrinations comme maître de poste (1857 à 1860) l'ont conduit dans tous les villages du littoral entre Sainte-Anne-des-Monts et Rivière-au-Renard. Il devient rapidement un témoin privilégié de son époque. Du reste, ses écrits en témoignent. Sa connaissance intime de la dépendance des pêcheurs face à l'Empire Robin a fait d'un modeste employé fédéral un éveillé de conscience. La livraison du courrier aux Gaspésiens lui a appris qu'*ils étaient, sauf de rares exceptions, tous pêcheurs*. De la Charles Robin & Company, sans toutefois la nommer, il écrira :

Une compagnie achetait à vil prix le produit de leur pêche et leur vendait, à un prix très élevé, les effets dont ils avaient besoin et que seule, elle pouvait leur fournir. L'automne, elle fermait ses livres exigeant que tout ce qui lui était dû fût payé avant que ses employés quittent la localité pour l'hiver. Elle refusait tout crédit aux pauvres, même aux pères des familles très nombreuses. J'ai vu des familles ne manger que de l'orge bouillie pendant tout un hiver. Heureusement, il y avait à cette époque des porcs-épics en quantité et ce gibier, en leur fournissant la viande nécessaire dans un si rude climat, a sauvé la vie à plusieurs familles. (Auclair, 1963 (texte de 1923), p. 175)

La citation établit clairement que c'est de la Charles Robin & Company dont parle le postier.

Les Robin et leurs héritiers ont perpétué un système d'exploitation d'une efficacité telle, qu'elle retient même l'attention des poètes et des auteurs de fiction. Dans son roman intitulé *Mademoiselle personne*, la romancière Marie-Christine Bernard évoque cette période trouble de l'histoire de la Gaspésie, en soulignant que :

Le monopole des Jersiais était tellement bien établi qu'il semblait parfaitement immuable. Les gens naissaient, entraient dans le cycle installé par les armateurs étrangers, se tuaient au travail et mouraient esclaves sans qu'on leur fasse la grâce du cercueil. Car c'était un esclavage, ça. Christ de Christ, tu ne me feras pas accroire que ce n'en était pas un. (Bernard, 2008, p. 87)

L'auteure parle de l'esclavage des pêcheurs gaspésiens et du travail des enfants obligés de quitter l'école pour aller *jigger* la morue pour aider la famille à survivre. Elle qualifie le système de honteux :

Le gars de la compagnie te donnait, en anglais et en arrondissant au plus bas, le poids de ta journée de travail sous forme de tickets qui ne pouvaient s'échanger qu'au magasin de la compagnie où on te vendait, en anglais et à un prix vilement fixé par eux, la farine, le lard, les pois et la mélasse qui faisaient ton ordinaire. Ton travail ne pesant pas assez lourd sur leurs balances, tu finissais par faire des dettes. On créditait alors la farine, le lard, les pois et la mélasse sur ta prochaine saison de pêche. Au printemps suivant, tu te trouvais donc obligé de reprendre la mer pour rembourser tes dettes, et tu sortais ton fils de l'école parce que ton ouvrage ne suffisait plus à nourrir la famille qui s'agrandissait grâce aux bons conseils du curé. C'est comme ça que les pêcheurs de génération en génération sont demeurés prisonniers de ce cercle infernal. Il a fallu bien du courage aux créateurs des premières coopératives pour tenir tête aux Jersiais. (Bernard, 2008, p. 87-88)

John Le Boutillier, commis des Robin pendant plusieurs années, fonde son entreprise de pêcherie. Orphelin adopté par les Robin, il organise son commerce sous le nom de William Fruing & Company qui contrôle les pêcheries de Mont-Louis à l'Échourie. Les entrepreneurs, qui vont s'ajouter vont perpétuer la philosophie de *La Robin* et

accentuer la mise en place d'un modèle d'affaires répressif. La cruauté des marchands jersiais pousse les pêcheurs à la révolte en 1909.

Croupissant sous le poids des dettes, les travailleurs de la mer lancent un cri de ralliement et en appellent à la solidarité de tous. Ils veulent exercer un rapport de force sur l'entrepreneur, l'obligeant à négocier et ultimement à conclure une entente sur la valeur du quintal de morue. La compagnie offre 3,50 \$ pour un quintal, soit 112 livres de morue salée-séchée au lieu de 120 livres ou plus. « Parce qu'un quintal, ce n'est pas seulement beaucoup de « morue sec », c'est aussi beaucoup de travail. Et pas seulement pour le pêcheur : toute sa famille, femme et enfants » (Keable, 1996, p. 78).

La situation devient explosive, car 10 ans plus tôt, la compagnie payait 6,00 \$ le quintal. La brutalité de la décision engendre la colère des pêcheurs. Ces derniers appréhendent la famine; ils se sentent floués. La révolte est imminente. Ils sont jeunes, mais le souvenir de la rébellion de 1886 à Paspébiac vient les hanter. À cette époque, la situation avait tourné à la catastrophe parce que les pêcheurs, privés d'argent et de crédit, ont dû piller les magasins des compagnies pour se nourrir. Ils ne veulent pas vivre ce que leurs pères et leurs grands-pères ont subi dans l'amertume quelques années auparavant.

4.6.3 La Révolte

Le choix qui s'impose aux pêcheurs est déchirant: arrêter de pêcher ou abdiquer! Impensable pour l'époque, ils comprennent néanmoins que l'arrêt de travail est devenu la seule voie qui s'offre à eux. Le 4 septembre 1909, 50 pêcheurs, dirigés par leur porte-parole Jos Tapp, rencontrent un dirigeant de la compagnie, l'agent Le Marquant. C'est une première en cent ans. Jacques Keable décrit la proposition des pêcheurs de manière lapidaire : « Le prix du quintal : quatre piastres. Pas une cenne de moins. Ça ne peut pas être plus bas que ça. Pas de poursuite pour dette, pas de saisie, pas d'huissiers : à quatre piastres, de toute façon, on paie même pas nos dettes de l'année » (Keable, 1996, p. 78).

La réponse des marchands est sans équivoque: « Never! Over my dead body! » (Keable, 1996, p. 78). À Rivière-au-Renard, Vincent Carell, un agent des Robin, qualifie la demande des pêcheurs d'extravagance. « Des animaux sauvages » (Keable, 1996, p. 78), dira-t-il plus tard devant le tribunal, pour décrire les pêcheurs.

Conscients des dangers que la situation peut engendrer, les marchands demandent du renfort au député fédéral, Rodolphe Lemieux. Le 5 septembre 1909, *l'ami des marchands*, pensant trouver la solution, envoie sans tarder la frégate *Princess*, un navire

performant de la marine canadienne, dans le but de sécuriser les marchands. C'est trop! L'affrontement entre les pêcheurs et les marchands éclate, des coups de feu sont tirés. Philip Romeril, le *roi nègre* des Robin, revolver à la main, blesse le pêcheur Urbain Chrétien, puis se jette à la mer. Les manifestants réclament « la crucifixion de Romeril le maudit juif ». Commence alors la répression (Keable, 1996, p. 78).

Selon Keable, « des hommes armés, chargés de protéger les marchands, pointent leurs carabines sur les pêcheurs ». L'ordre est formel : « Lâchez Romeril, puis partez où on tire ». Les pêcheurs sont de glace. Ils veulent un engagement ferme. Le 6 septembre 1909, une entente est signée. Ensuite, « c'est la vengeance et la répression. » (Keable, 1996, p. 106-107). Il consacre un chapitre entier de son ouvrage à décrire l'enquête sommaire du capitaine May, l'intervention militaire des autorités politiques aux fins de protéger les marchands, et finalement, l'enquête et l'arrestation de 40 pêcheurs.

4.6.4 La répression

Après avoir décrit les termes de l'entente signée entre marchands et pêcheurs, Jacques Keable (1996) et Sylvain Rivière (2013) relatent en détail la vengeance et la répression consécutives à la signature dudit contrat. Le 8 septembre 1909, une enquête est instituée, présidée par le commandant du navire Christine, G. M. May. Elle sera de courte durée, car seule l'opinion des marchands sera prise en compte. L'enquêteur recommande le renforcement de la sécurité, vu la gravité de la situation. Les fonctionnaires des pêches, en poste à Gaspé, sont solidaires de leur ministre Rodolphe Lemieux. Celui-ci soutient la cause des marchands depuis le début de la crise.

L'ordre est donné à Ottawa d'envoyer le navire *Le Canada*, ancré à Montréal, vers Rivière-au-Renard. Le navire est impressionnant : 206 pieds, équipage de 75 marins et officiers formés pour les opérations navales. L'arsenal doit suffire au maintien de l'ordre. Le 9 septembre de la même année, une plainte est déposée contre les pêcheurs, 40 sont accusés d'incitation à l'émeute avec intentions meurtrières. Les médias parlent de révolte en Gaspésie. Les pêcheurs sont sans moyens devant la répression. Dans la population, l'inquiétude est palpable. Les perquisitions chez les émeutiers sont systématiques, suivies d'une brutale razzia au cours de laquelle toutes les maisons des pêcheurs sont fouillées de la cave au grenier. Les marchands, avec l'appui des forces navales et du député Lemieux, réussissent à mater la rébellion. Les 16 et 17 septembre 1909 débute le procès

le plus court de l'histoire du Québec. Quelques heures ont suffi pour expédier une cause qui normalement aurait impliqué l'audition d'un grand nombre de témoins. Huit marchands sont entendus et le verdict du juge leur est totalement favorable. Sur les 40 pêcheurs dénoncés par les marchands, 24 sont arrêtés, 2 seulement sont acquittés et 22 subiront leur procès et se déclareront coupables (Keable, 1996, p. 121) : « Parodie de justice du Grand Guignol » (Keable, 1996, p. 120-122), conclut l'auteur dans son analyse.

4.6.5 La société gaspésienne s'organise

Après la Conquête et la Proclamation royale, l'Angleterre met en place un gouvernement qui, au cours des 18^e et 19^e siècles, va jeter la base d'une structure administrative de la colonie et d'un encadrement juridique minimaliste. Le district judiciaire pour la Gaspésie est créé en 1843 et des cours de justice s'installent à différents endroits sur le territoire afin de soutenir les commerçants et l'action du nouveau gouvernement colonial. Le système judiciaire a passé de grandes difficultés d'implantation, principalement à cause de conditions matérielles déplorables, du manque de soutien financier et de l'absence de professionnels compétents. Les magistrats, respectés de la population, joueront un grand rôle dans l'organisation et la stabilisation d'un appareil gouvernemental embryonnaire. Selon Blais (2015, entretien), sous le régime anglais, la justice est un rouage important des rapports entre gouvernants et gouvernés. La justice se confond avec le pouvoir colonial; elle sert à réprimer le désordre et à arbitrer les différends entre les citoyens et l'administration coloniale. L'encadrement administratif et judiciaire du territoire gaspésien confère à l'administration coloniale une domination totale sur les habitants et le développement de l'industrie des pêches par les marchands anglais.

Les magistrats ne sont pas étrangers à la venue du premier représentant du gouverneur en Gaspésie. Le lieutenant Nicolas Cox, nommé responsable de l'administration et de la justice pour l'ensemble de la région, sera totalement dédié aux intérêts de l'Empire. Selon Mimeault (2004), le gouverneur devait prioritairement sécuriser le territoire, protéger les intérêts des compagnies de pêche, voir à la distribution des terres aux Loyalistes, au respect des conventions commerciales et à l'arbitrage des différends. Un service des douanes est implanté de même qu'une réglementation des pêches. Beaucoup plus tard, le territoire est découpé en circonscriptions électorales aux fins de représentation des Gaspésiens à l'Assemblée législative du Québec.

Les archives du Directeur général des élections du Québec indiquent que lors de la première élection, en 1792, la Gaspésie forme une des deux circonscriptions de l'Est-du-Québec. Nos recherches ont permis de découvrir que la circonscription de Gaspé intégrait la Haute-Gaspésie d'aujourd'hui, la pointe de la Gaspésie et le territoire des Îles-de-la-Madeleine. Les Gaspésiens étaient représentés à l'Assemblée par un seul député, Edward O'Hara. Fallu (2004) confirme son étendue : La circonscription électorale de Gaspé englobe la péninsule gaspésienne, de Cap-Chat (Gaspésie du Nord) aux Îles-de-la-Madeleine, incluant la Matapédia. Les électeurs votent à un seul endroit et à main levée. Les grandes distances à parcourir et les déplacements difficiles et coûteux rendent la participation électorale réduite à quelques notables. Des marchands et de riches anglophones, pour la plupart, participent à la première élection du député. C'est en 1829 que sont créées les circonscriptions de Gaspé et de Bonaventure. En 1931, le comté de Gaspé est redécoupé pour faire place aux comtés de Gaspé-Nord et de Gaspé-Sud (Fallu, 2004, p. 42-94).

De la découverte du Canada jusqu'à la création du diocèse de Gaspé (1922), la Gaspésie fut perçue comme un vaste espace lointain, découpée administrativement de façon irrationnelle, sans infrastructure, dépeuplée par l'exode de sa jeunesse et caractérisée par l'abondance de ses richesses naturelles. L'exploitation des richesses naturelles (pêcheries, forêt et mines) fut concédée presque en totalité à des entreprises étrangères. L'histoire des pêches jusqu'au début du 20^e siècle démontre l'ampleur de l'exploitation des pêcheurs par les compagnies. Ces dernières ont pillé les ressources, se sont enrichies et quitté la région sans laisser de retombées économiques durables. Ce modèle de développement capitaliste et esclavagiste s'est développé en toute impunité sous les regards bienveillants de l'État et avec la complicité des politiciens locaux. « L'histoire de la Gaspésie, c'est surtout la pêche, un marqueur identitaire » (Bélanger, 2014, entretien).

4.7 Le malaise contemporain

Le dépeuplement de la Gaspésie est constant et se révèle constitutif du malaise social ressenti dans la population. Un regard sur le passé récent peut aider à mieux comprendre. L'auteur Yves Roby, spécialiste des mouvements de la population, écrit que « le mouvement migratoire qui, de 1840 à 1930, pousse 900 000 Canadiens français provenant de plusieurs régions, dont la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent, à s'installer

définitivement aux États-Unis, surtout en Nouvelle-Angleterre » prend l'allure de l'exode (Roby, 1990, p. 89). Était-ce de l'aveuglement volontaire de croire à la fortune en fuyant vers les États-Unis? Les conditions économiques dégradées de la région justifiaient-elles la séparation d'avec la famille, le milieu social et les racines? Des départs nombreux, assimilables à une saignée démographique, sèment l'inquiétude chez les élites locales. On a également qualifié d'aveuglement l'illusion selon laquelle les exilés devenus riches reviendraient massivement vers leur terre natale pour participer à sa reconstruction économique et sociale.

Très longtemps, dans notre histoire nationale (1870 à 1930), on reproduisait nos valeurs éducatives à partir de la religion, et nos valeurs migratoires selon une logique du retour. Le départ massif des Canadiens français des régions rurales vers les villes industrielles du Canada et de la Nouvelle-Angleterre est un événement marquant de l'histoire du Québec à la fin du 19^e et le début du 20^e siècle. En Gaspésie, « la perte d'une grande partie d'une population agricole au profit de centres industriels éloignés » est synonyme de pauvreté (Ancil, 1979, p. 41-42). Des auteurs du siècle dernier, dont Bourdonnière (1887), Belisle (1911) et Bélanger (1916), cités par Ancil, évaluent à « 300 000 le nombre de Franco-américains résidant dans les diocèses du nord-est des États-Unis » (Ancil, 1979, p. 41-42). Ils formaient de petites communautés stables, des *petits Canada* avec des institutions religieuses et sociales bien structurées. Des élites intellectuelles et politiques se sont inquiétées de l'implantation des Canadiens français, dont Robert Rumilly (1958), qui y voit la naissance d'un *Québec américain*. De son côté, le chanoine Groulx perçoit l'exode comme une menace pour notre race (Ancil, 1979, p. 41-42). « Entre 1871 et 1937, plus de 18 000 personnes quittent le sol natal entre Grande-Vallée et Newport » (Desjardins et collab., 1999, p. 383). Les auteurs estiment que la crise des années 1930 va ralentir le rythme de départ au profit de la colonisation de l'arrière-pays. L'érosion migratoire est si forte, qu'elle annule presque le fort accroissement naturel de la population de la Baie-des-Chaleurs.

Le grand nombre de migrants ne peut cacher une autre réalité de la dispersion en sols américain et canadien : le retour d'un fort pourcentage vers le lieu de naissance une fois *la fortune faite*. Ce fut le cas pour la majorité des Gaspésiens qui quittèrent leur région pour des motifs de survie économique. Le flux migratoire des Québécois et des Gaspésiens en particulier vers les États-Unis et certaines villes canadiennes fut perçu comme un geste collectif et qualifié d'exode, alors qu'aujourd'hui la migration est perçue

comme un acte individuel. Du reste, les Gaspésiens ne sont pas seuls à quitter un milieu homogène où le sentiment communautaire et l'isolement des localités sont de puissants facteurs d'intégration (Dumont, 1997, p. 423).

Les migrants quittent à regret une société rurale tributaire d'une économie de subsistance, sans perspective d'avenir, où l'accès à la dignité par le travail est impossible. Les Gaspésiens traversent la frontière pour vendre leur force de travail dans les usines de coton et les manufactures de chaussures de la Nouvelle-Angleterre. Une fraction des partants va s'établir à Montréal et intégrer l'industrie de la construction, du vêtement et de l'hôtellerie. Nombreuses furent les Gaspésiennes à devenir « *ménagères* » dans les familles bourgeoises du *West Island*. Elles constituaient une main-d'œuvre fiable et à bon marché. Ces femmes étaient recherchées pour leur débrouillardise et de leur ardeur peu commune au travail. Mais, chez les Gaspésiens, « beaucoup quittent leur région avec l'intention de revenir ». Après avoir « accumulé un petit capital », ils revenaient dans la « Patrie charnelle » après de longs mois d'absence, « pour rembourser des dettes, acheter de la terre, établir les garçons » (Dumont et Martin, 1963 p. 42-46).

Interrogé à ce sujet, l'abbé Provost (2007, entretien) avance l'explication suivante : La nostalgie des racines et le maintien de relations stables avec le lieu de départ expliquent la volonté des Gaspésiens dispersés à revenir. Les formes variées d'appartenance sont remarquables et variées : associations régionales de migrants plus ou moins structurées, assemblées générales annuelles des membres, publication d'un journal destiné aux membres des associations, regroupements d'artistes chantant leur appartenance (le Festival en chansons de Petite-Vallée avant l'heure), des gens d'affaires désireux de se solidariser avec leur région, des écrivains et des intellectuels s'identifiant à leur coin de pays et participant à des activités sociales culturelles, notamment des concerts, des spectacles folkloriques et des conférences portant sur l'histoire de la région natale. Le va-et-vient périodique entre la terre d'accueil, la patrie, pour régler des dettes et des séjours prolongés à l'occasion des vacances d'été est une autre façon d'exprimer son appartenance.

L'attachement à la terre natale, l'amour de la patrie et les retours épisodiques ne présument en rien du retour massif des Gaspésiens vers leurs villes ou leurs villages natals, tant s'en faut. Les statistiques officielles n'indiquent pas une telle volonté, sauf chez les retraités et les jeunes de la deuxième génération.

4.7.1 La hantise du dépeuplement

La hantise du dépeuplement traverse l'histoire de la Gaspésie. Depuis La Révolte des pêcheurs (1909), le dépeuplement est la préoccupation constante des élites gaspésiennes. La menace de l'exode et de la décroissance démographique sont au cœur de l'œuvre missionnaire de François-Xavier Ross en Gaspésie. La démographie est donc au centre de sa réflexion dès le début de son mandat épiscopal en 1923. Le départ de la jeunesse et de centaines de familles vers les grandes villes du Québec et de la Nouvelle-Angleterre hypothèque grandement l'avenir de son diocèse. Quant à Minville, il en attribue la cause au libéralisme économique et au désintéressement de l'État dans le développement des régions. Nous présenterons au chapitre V (Modèles de développement) comment le nouvel évêque entend contrer la menace que fait peser la décroissance démographique sur la région. Dans sa volonté pour contrer la fuite des cerveaux, et « donner de l'ouvrage à tout le monde », il ouvrira l'arrière-pays à la colonisation sans se douter du peu d'enthousiasme des péninsulaires pour une telle aventure (Bélanger, 2015, entretien).

S'agissant des initiatives de F.-X. Ross pour contrer le dépeuplement, Christian Blais (2015, entretien) fait remarquer que le grand projet de rénovation sociale de Ross de retenir les jeunes et leur famille en Gaspésie a échoué, surtout en raison de la fin de la Crise et de la reprise de l'activité économique. L'effervescence engendrée par la croissance économique des *Trente Glorieuses* – après la Seconde Guerre mondiale – n'a pas eu de retombées significatives en Gaspésie. Elle a plutôt réenclenché le mouvement migratoire qui caractérisait la péninsule depuis le début du 20^e siècle. Dans ce contexte, la nouvelle génération était davantage appelée par le travail en ville que par la colonisation de l'arrière-pays. À la fin des années quarante, la Gaspésie comptait 150 000 habitants (Roy, 1955). Depuis, la Gaspésie se dépeuple (4,8 habitants au km²). En 2006, la population était de 95 162, en 2012, de 92 536 (ISQ, 2013, p. 4) et à 91 786 en 2015 selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2016, p. 4).

À cette époque, la colonisation n'était pas synonyme de croissance économique. Quelques années plus tard (1961), le gouvernement fédéral prend acte des disparités économiques entre les provinces canadiennes et lance Programme d'aide aux collectivités rurales (ARDA). Le gouvernement du Québec (1963) fait le même constat et institue les BAEQ. Un vaste Plan d'aménagement du territoire mettant l'accent sur un ensemble de grands objectifs de croissance économique et de modernisation des infrastructures.

L'objectif global est synonyme de rattrapage de l'Est-du-Québec par rapport au Québec, donc d'élimination relative des disparités d'emploi, de productivité et de revenu (BAEQ, 1966, p. 6-9). L'organisme établit un lien de causalité entre les concepts de développement, de croissance économique et d'expansion industrielle. Le développement advient si la croissance économique est soutenue et cela « suppose des changements structurels significatifs ». Les recommandations du BAEQ s'inscrivent dans une logique de modernisation conduisant à la fermeture de nombreuses municipalités et de paroisses marginales de l'arrière-pays. Les mesures s'inscrivent dans une logique capitaliste de relance de la croissance et de l'emploi, dans le but de contrer l'exode de la population. Les interventions de l'État et les politiques publiques destinées à la région n'ont pu ralentir la baisse démographique de la Gaspésie. Les données statistiques présentées au chapitre IV montreront la persistance du dépeuplement depuis le début de la Révolution tranquille.

4.7.2 Sentiment général de crise

Les choix théoriques et méthodologiques de cette recherche font en sorte que le contexte historico-social dans lequel les Gaspésiens ont évolué doit être saisi comme une composante essentielle de l'analyse du développement de la région. La définition du contexte produite par Pierre Ansart invite à aller plus loin dans la démarche en soutenant que le contexte doit être « bien défini et systématiquement présenté ». La saisie s'en trouve facilitée puisque l'ensemble des circonstances et des relations sociales, dont celui-ci dépend, ont été étudiées (Akoun et Ansart, 1999, p. 111). Cette donnée contextuelle justifie la remontée dans l'histoire économique et sociale de la Gaspésie pour y retracer les origines d'un malaise dont l'enracinement s'est échelonné sur plusieurs siècles. Ainsi, le lecteur s'approprie le contexte dans lequel les Gaspésiens ont perçu et vécu les problèmes liés à leur développement au cours de leur histoire. Les précisions d'Ansart sur le contexte ont fait ressortir la pertinence d'ajouter, à l'environnement contextuel de la problématique les opinions émises par des leaders du milieu sur certaines réalités. La brutalité avec laquelle l'État a procédé concernant le redécoupage du territoire régional en 1987 justifie les revendications du Ralliement Gaspésiens et Madelinots en 1991, la lutte des Patriotes gaspésiens en faveur de la justice sociale (2000) et la révolte des élites municipales de la Haute-Gaspésie regroupées au sein de la Coalition « *Assez c'est assez* ». L'indignation manifestée, lors de ces événements, est constitutive au contexte et ne peut être évacuée de l'analyse de la situation.

Les séquelles de la Crise vont frapper durement la péninsule. Des historiens dont Fallu (2004), Bélanger et collab. (1981) ainsi que Keable (1996), de même que les acteurs locaux du développement (2015, entretien) reconnaissent d'emblée qu'au cours de son histoire la Gaspésie a connu des périodes de turbulence. Le survol de son développement, évoqué précédemment, témoigne d'un passé axé sur l'exploitation des ressources naturelles par des forces extérieures à la région. Pour peu que l'on remonte dans le passé, on retrouve les principaux éléments qui témoignent que la péninsule fascine et inquiète tout à la fois. D'aucuns diront qu'elle fascine les touristes et inquiète les gouvernements. C'est cette Gaspésie que l'écrivain Sylvain Rivière (2000) qualifie de « rebelle et insoumise ».

4.7.3 Les Trente Glorieuses (1945-1975)

La modernité urbaine perçue comme un modèle économique archétypal a créé chez les ruraux un attrait irrésistible. Tellement que la Gaspésie a vu partir une fraction importante de sa jeunesse qui pensait que la terre promise était en ville. De région éloignée et en panne de développement, les élites politiques de l'époque évaluent que rien de bon ne pouvait émerger de ce coin perdu. Le milieu des affaires n'était pas enclin à investir dans une région divorcée du système de valeurs marchandes et du monde urbain. Une région devenue un gouffre financier où les investissements privés sont risqués et les transferts gouvernementaux qualifiés d'investissements à fonds perdu. Le territoire est perçu comme un problème sans solution et un poids financier pour l'État, comme d'un territoire où les jeunes ne peuvent espérer travailler et fonder une famille. La région est pointée du doigt et peuplée d'assistés sociaux vivant aux crochets de l'État. Les Gaspésiens par leur conservatisme social auraient-ils raté les retombées bénéfiques des *Trente Glorieuses*?

Après la Seconde Guerre mondiale débute dans les pays riches une phase de croissance économique attribuable, entre autres, au système fordiste. Cette période est aussi connue sous le nom des *Trente Glorieuses* ou le *Golden Age*. Outre la forte croissance démographique et l'apparition de l'État providence, l'effet le plus ressenti de ce *boom* économique au Canada est le faible taux de chômage (4 %) au début des années 1950. Des facteurs internes et des facteurs externes vont contribuer à ce progrès. D'abord, « La décision des autorités politiques canadiennes d'adapter des politiques favorisant la venue d'investissements étrangers » (Martel, 2008, p. 97); puis, la guerre froide aidant, cela va plaire aux Américains à la recherche de ressources naturelles telles

que le pétrole et les minéraux et qui les trouvent en abondance au Canada. L'espace économique Canada/États-Unis étant sécurisé, les retombées de la croissance vont-elles rejaillir sur tout le Québec? Au cours de ces années, la majorité de la population habite les villes, le marché du travail se transforme et l'on retrouve la population active principalement dans les services. Pendant cette période faste, on assiste au déclin de secteurs traditionnels importants dans les Maritimes et en Gaspésie (Martel, 2008, p. 98). L'agriculture, les pêcheries et la forêt sont touchées. Le nombre de pêcheurs et d'agriculteurs diminue significativement, mais la valeur économique des activités continue de croître. S'agissant des pêcheurs, de 12 000 qu'ils étaient en 1930, ils sont 5 000 en 1950. On constate, selon Courville, « une hausse des rendements et de la valeur des prises » (2000, p. 292-293 et 423).

La pêche, secteur économique dominant, périclité et le taux de chômage augmente, en particulier dans l'Est du pays. Paradoxalement se dégage l'impression que l'espace économique canadien n'arrive pas à trouver sa place dans le commerce mondial. Pourtant, le contexte économique dominé par le capital américain a donné lieu à des retombées continentales importantes. Dans les régions rurales, l'exploitation des ressources naturelles, contrôlées par des forces extérieures n'a pas créé de richesses suffisantes, particulièrement dans les régions ressources comme la Gaspésie. *Les Trente Glorieuses* (1946-1975), période durant laquelle le taux de croissance de l'économie canadienne augmente de 8% à 9% annuellement, les retombées en Gaspésie sont minces et la région et l'élan insuffisant pour qu'elle prenne le virage de la croissance économique. Au contraire, le système économique mis en place après la guerre de 1939-1945, axé principalement sur la production et la consommation de masse et reposant sur le mécanisme dit du *compromis fordiste*, ne s'est pas répercuté dans l'Est-du-Québec. Ni le niveau des salaires des ouvriers ni la productivité du travail n'ont stimulé la création d'emplois et la consommation des ménages. La volonté du gouvernement provincial d'aider l'industrie halieutique s'exprime notamment par le financement d'entrepôts frigorifiques. L'industrie se modernise, mais les économies des pêcheurs demeurent modestes.

Étrangement, la Crise économique va forcer l'Église et l'État à collaborer aux fins d'atténuer ses effets sur la population des paroisses et des villages. L'intervention des gouvernements est réclamée pour soutenir l'Église sa mission visant le maintien des services publics essentiels : éducation, services sociaux, etc. Esdras Minville, dans son

analyse de la Crise, va plus loin. Il exige une intervention vigoureuse de l'État en faveur des régions et la mise en place d'instances capables d'organiser le développement local et régional. Un positionnement idéologique de subsidiarité qui annonce « les principes keynésiens de réglage de l'activité économique par des politiques budgétaire et monétaire » (Savoyard, 2010). L'ère de l'économie mixte devait contribuer à limiter les inégalités sociales, à moderniser les structures industrielles et à réaliser des investissements collectifs de grande ampleur (transports, énergies, éducation). Perçues comme une période heureuse et porteuse de modernité attribuable au « mixage réussi entre État et marché » (Savoyard, 2010), Les Trente Glorieuses n'ont pas produit la richesse et le développement en Gaspésie. Elles ont plutôt rendu plus visibles la dispersion de sa population et l'état déplorable de son économie.

Retenons pour les fins de notre analyse, l'importance du développement agricole et industriel de la Baie-des-Chaleurs soutenu par la Loi sur le crédit agricole de 1936 et réouverture de l'usine de sciage de Chandler en 1937. De plus, le développement fulgurant de la ville minière de Murdochville, cinq mille habitants au début des années 1960, la présence d'usines de transformation des produits forestiers, dont la Consolidated Bathurst de New Richmond, sont des éléments explicatifs d'une légère reprise du développement en Gaspésie. La décision du gouvernement fédéral d'implanter un parc national (1968-1970) à Forillon dans la région de Gaspé devait puissamment contribuer au développement de touristique de la région (Babin, 2013).

La prodigieuse expansion d'Hydro Québec, le lancement de grands projets permanents de développement hydroélectrique et l'augmentation spectaculaire de sa capacité de production entre 1963 et 1972, laissait espérer que la présence d'un service public aussi essentiel à un prix abordable contribuerait à l'enrichissement individuel et collectif des régions rurales. « En fait, la production d'énergie électrique va presque doubler, passant de 6222 MW, en 1963, à 11 107 MW en 1971 » (Savard, 2013, p. 49). La naissance d'entreprises publiques pave la voie à l'économie mixte, la planification du développement économique et à l'amélioration des services publics et à la création d'emplois. Que doit-on conclure des grandes réalisations ponctuant l'histoire d'Hydro-Québec et des multiples sociétés d'État créées au début de la Révolution tranquille : Sidbec-Dosco, SQUIP, SOQEM etc. Certes, l'expertise technologique, la valorisation et la transformation des richesses naturelles, la prospection des marchés ont contribué puissamment au développement économique des régions et au rayonnement international

du Québec. Pendant des décennies, la Gaspésie n'a presque pas bougé au plan économique.

Les spécialistes qui ont étudié le problème gaspésien durant la première moitié du 20^e siècle, dont Minville (1927-1933-1946), Blanchard (1935), et ceux de la seconde moitié principalement Lee (1972 et 1980), Bélanger et collab. (1981), Mimeault (1998-2004), Fallu (2004), Alain (2007), R. Bouchard (2011), sont d'avis que la géographie et l'éloignement des centres urbains ont aussi joué un grand rôle dans la migration des Gaspésiens vers l'extérieur. Certes, la « péninsularité », l'éloignement géographique et à la limite, la rigueur du climat sont autant de facteurs qui ont contribué à la migration. Par ailleurs, l'analyse d'auteurs tels Minville, Keable, Fallu, Atkins et Alain soutiennent que les décisions contestables des gouvernements du Canada en matière de transport ont mis la Gaspésie en retrait des circuits commerciaux du continent.

Pour l'historien Blais (2015, entretien), après une période de légère croissance (1920-1930), la Gaspésie plonge dans la morosité sur fond de chômage chronique à la suite de la Grande dépression des années 1930. Progressivement, un climat de crise sociale s'installe et le développement économique stagne. L'avenir est incertain, voire bloqué, surtout pour les jeunes qui quittent massivement leur patrie pour aller *tenter leur chance* dans les grandes villes du Québec, du Canada et de la Nouvelle-Angleterre. C'est le départ angoissé, la quête de jours meilleurs.

4.7.4 Le malaise prend forme

La Gaspésie, classée par les spécialistes du développement (Côté, Klein, Proulx, 1995) parmi les *régions qui perdent*. Aux yeux des penseurs néoclassiques, c'est une terre de Caïn, peu inspirante pour les investisseurs. Les légendes urbaines les plus fantaisistes et les préjugés les plus tenaces, en ont fait une région stigmatisée, le symbole du mal développement. Rappelons, si cela était nécessaire, les propos disgracieux d'André Bérard, président de la Banque Nationale, rapportés par Manon Cornellier dans *Le Soleil* de Québec (1995) qui appelait à la fermeture des régions vivant de transferts gouvernementaux et peuplées de chômeurs et de travailleurs saisonniers.

4.7.5 L'expression discursive de la crise

C'est sous la forme d'un récit discursif relatant la continuité, voire une certaine unité de pensée des acteurs régionaux, que sont présentés les événements ayant enflammé la

région. La mise en lumière du problème Gaspésie lié à l'exaspérante incapacité de l'État à le résoudre, vont se manifester de diverses façons. Les leaders de tous les horizons vont monter au front pour dénoncer l'inacceptable et proposer des voies de sortie à la crise. Les rassemblements populaires ponctués de débats houleux seront aussi l'occasion de manifester une volonté de prise en charge. Au 20^e siècle, plusieurs événements vont marquer l'histoire des pêches. La recommandation du BAEQ (1966) mettant fin à la pêche côtière provoque la colère de centaines de pêcheurs qui se voient enlever leur gagne-pain. Plus tard (1987), le moratoire sur la pêche aux poissons de fond imposé aux régions maritimes par le gouvernement fédéral marque fin à la pêche commerciale en Gaspésie. La nouvelle est reçue comme un coup fatal porté à l'économie régionale. Les pertes d'emplois considérables et la faillite de plusieurs usines de transformation créent le désarroi chez les travailleurs et les employeurs. Autant d'événements qui ont engendré des débats et soulevé les passions.

Cependant, les secousses sociopolitiques survenues en Gaspésie en 1909, 1987, 1991, 2000 et 2007 ne peuvent être occultées quand il s'agit de mesurer la sensibilité du milieu et la mobilisation qu'ont engendrées les fermetures d'usines, le redécoupage territorial et les problèmes économiques et sociaux qui ont eu cours depuis un siècle. Le récit discursif et délibératif des événements et les rassemblements auxquels ils ont donné lieu trouvent leur interprétation dans la prise de la parole des acteurs de la société civile.

Ces turbulences rappellent également que la région a vécu un état de crise presque permanent. Les manifestations, parfois violentes, de la part des travailleurs de la mer, de la terre et de la forêt sont les indices d'un malaise profond. Les mobilisations planifiées et organisées par les acteurs de la société civile sont généralement porteuses d'un message adressé aux gouvernements pour rappeler sa part de responsabilité dans la détérioration des conditions de vie des Gaspésiens.

Les préoccupations constantes des gouvernements liées au rattrapage du niveau de vie de la Gaspésie ont conduit certains auteurs, dont Bruno Jean (2016), à conclure que la situation s'est stabilisée et qu'une certaine reprise se manifeste dans l'agglomération de la ville de Gaspé et ses environs. Certes, les vastes programmes de restructuration spatiale, la modernisation des pêcheries, le développement touristique et les nombreuses initiatives prises depuis 20 ans en termes de moyens, de structures et de fonds publics et privés consacrés au développement donnent à penser qu'un nouvel élan s'est amorcé. Les faits sociographiques sont têtus : rien substantiellement n'a changé au *pays du grand large*.

Nous verrons que l'écart économique et social entre la Gaspésie et le reste du Québec semble s'inscrire dans la durée.

L'impétuosité des Gaspésiens face à la crise perçue ou vécue sur une base permanente depuis de nombreuses années s'est manifestée à plusieurs occasions au cours du 20^e siècle.

La Révolte des pêcheurs (1909) c'est qu'elle fut vécue comme un traumatisme, une atteinte à la dignité humaine et qu'elle a marqué l'imaginaire social de ce peuple de marins. L'événement tragique revient dans le discours public pour expliquer, voire exorciser un vieux démon. Le mal fait aux pêcheurs et à leur famille est ressenti comme une injustice cruelle, une plaie ouverte. Cette révolte, ponctuée de violence, résulte du fait que les autorités gouvernementales et le système de justice furent complices des marchands afin de mater le soulèvement de la population. Selon l'abbé Provost (2007, entretien) « rappeler ces jours sombres de notre histoire régionale est un devoir de mémoire ». L'essayiste, Sylvain Rivière (2013) a dépouillé avec minutie les archives de l'Empire Robin et présente le vaste monopole comme régime esclavagiste. Selon l'auteur, les marchands jersiais ont privé les Gaspésiens du droit à l'instruction en plus de les soumettre au joug de leur commerce infâme. Rivière cite Michel Émard (1980) dont l'opinion sur les *Marchands jersiais* n'est guère flatteuse :

[...] race de vampires sans entrailles et sans caractère moral. Ce sont eux et eux seuls qui ont sucé les sueurs et le sang des pêcheurs et de toute idée de progrès. C'est donc sur eux, sur ces sangsues des pêcheurs que doit retomber de tout son poids le reproche que l'on peut faire en voyant l'apathie, l'engourdissement, le sommeil de cette brave population. Ces marchands engraisés ayant recueilli le profit matériel de leur commerce infâme, il n'est que juste qu'ils en recueillent aussi toute la honte toute la malédiction! (2013, p. 195)

4.7.6 La grande marche de 1957

La célèbre grève de « La Gaspé Copper », d'une durée de sept mois, oppose les Métallurgistes Unis d'Amérique affiliés à la FTQ à la Gaspé Copper Mines, filiale de la multinationale Noranda Mines. Les motifs du conflit portent principalement sur le droit à la syndicalisation pour les travailleurs : L'entreprise s'y oppose et s'en remet aux tribunaux par des requêtes dilatoires afin d'empêcher la reconnaissance syndicale des mineurs. Le congédiement du chef syndical, Théo Gagné, fait monter la pression. Le conflit d'une dureté sans précédent et ponctué de violence à la suite des interventions musclées des forces de l'ordre (la *Police provinciale de Maurice Duplessis*), fait grand bruit. La marche

de solidarité ouvrière du 19 août 1957 entra dans l'histoire comme la plus grande manifestation de travailleurs (5 000 personnes) contre un patronat cupide et un gouvernement provincial répressif. S'ajoute à la solidarité ouvrière celle de la population gaspésienne et québécoise, qui s'exprime par l'acheminement de vivres et de dons versés aux ouvriers. Les citoyens prirent conscience que les grévistes étaient victimes de l'arbitraire et « que tout ne tournait pas rond dans le Québec de Maurice Duplessis », écrit Claude Ryan dans la préface de l'essai de Royer Bédard (2003) sur la grève de Murdochville. Ce conflit de travail fut l'un des plus violents de l'histoire du mouvement ouvrier québécois.

4.7.7 Forillon, le traumatisme

Le traumatisme de Forillon a été créé de toutes pièces par le gouvernement fédéral qui, en 1970, décrète sans état d'âme l'expropriation des terres et des maisons de quelques centaines de personnes pour créer le Parc national de Forillon. « La machine bureaucratique comme une flotte de guerre, insensible et inhumaine s'approchait en silence sur des Gaspésiens paisibles pour y construire un parc national » (Bernier, 2001, p. 13). L'auteur soutient que le gouvernement canadien, avec la complicité du gouvernement du Québec, a agi à la manière d'un criminel dans ce dossier : sans information préalable, sans explication sur le projet, sans dédommagement pour les villageois. Vinrent ensuite la colère, l'indignation, et au bout du supplice la capitulation des agresseurs. Les promesses réparatrices furent limitées à quelques dédommagements (sans commune mesure avec les dommages subis) obtenus grâce à l'entêtement, voire la pugnacité du juriste, journaliste et romancier gaspésien Lionel Bernier.

4.7.8 Chandler 1991

Le grand rassemblement tenu 26 mai 1991 à Chandler fut rapporté dans les journaux comme la manifestation d'un ras-le-bol collectif. À cette époque, le taux de chômage en Gaspésie est de 27 %. Près de 8 000 personnes descendent dans la rue pour dénoncer l'état de délabrement économique et social dans lequel vivent les Gaspésiens. L'ampleur du soulèvement et la nature des revendications contenues dans deux documents-chocs. *La Gaspésie a-t-elle un avenir*, préparé par l'évêque de Gaspé, Mgr Bertrand Blanchet, et *Le Manifeste du Ralliement Gaspésiens et Madelinots* contiennent des revendications d'une étonnante actualité. Témoin de l'événement, l'auteur de cette thèse a découvert que le discours des porte-paroles contenait des éléments du

Projet de société issu des États généraux du monde rural en 1989. Voici quelques-uns de ces éléments : développement durable, décentralisation des structures politiques, occupation du territoire, valorisation du milieu, équité hommes-femmes, place des jeunes, développement des ressources, plein emploi et promotion de la culture. Cette prise de parole fut interprétée comme le début de la résistance d'une communauté régionale déterminée à « vouloir rester là » et que « la solidarité sociale devait prendre appui sur une certaine territorialité pour pouvoir mieux se cimenter, elle qui est le fruit d'échanges, d'influences et de services entre les individus et les groupes » (Beaudry et Dionne, 1996, p. 538).

La crise économique et sociale, exposée en 1989, fut remise en débat par les Patriotes gaspésiens (groupe de pression) au début des années 2000. Gaston Langlais, leader du mouvement, s'inquiète de l'avenir démographique de la Gaspésie. Il estime que « la situation est dramatique » et que la Gaspésie perdra 30 % de ses habitants d'ici 15 ans. Il évoque les conséquences du dépeuplement : « services municipaux réduits et plus coûteux, fermeture d'écoles, baisse des valeurs immobilières, commerces qui opèrent à perte, diminution des permis de construction ». Langlais ridiculise le modèle de développement par le haut : « L'investissement dans l'économie globale du Québec passe par le renforcement de l'espace économique de Montréal ». Langlais dénonce la théorie selon laquelle le développement de la Gaspésie passe par Montréal, *pôle de croissance* pour toutes les régions du Québec. Puis, il ironise : « Un Investissement à Montréal crée plus d'emplois en Gaspésie qu'un investissement dans notre région » (Fortin, 2000).

4.7.9 Sainte-Anne-des-Monts 2007

L'état d'urgence : *Assez c'est assez!*

L'assemblée publique organisée par les élites locales de la Haute-Gaspésie en 2007 constitue le prolongement discursif du malaise gaspésien. La révolte des élites locales, exprimées lors de l'événement est la manifestation d'une prise de conscience de la population face à la gravité de la crise qui sévit sur le territoire. Le message adressé à l'État est clair : relancer le développement et la création d'emplois, doublé d'un appel au secours. Le taux de chômage dans la MRC, à cette période, atteint 27,5 %. La description de la réalité sociale et économique présentée par les élites municipales de la Haute-Gaspésie est saisissante. Leur message à la population est mobilisateur, et celui adressé aux politiciens nationaux se traduit par un réquisitoire empreint de rage et de

désespérance face à l'inaction du gouvernement. C'est plus qu'un aphorisme, c'est un cri. Un cri, en écho à celui invoqué par Félix Leclerc pour inviter les sourds à tendre l'oreille au bruit de fond émanant du *Pays intérieur de chacun de nous* :

La Gaspésie? Le pays intérieur de chacun de nous, patient, silencieux, inconnu, mystérieux. Le cri qui fera peur à tout le monde, c'est de là qu'il viendra! (Leclerc, 1978, p. 24)

L'expression discursive du malaise, voire le ras-le-bol exprimé lors de ces événements, porte un message qu'il faut saisir. L'appropriation privée des richesses collectives par des entrepreneurs et le droit absolu d'en disposer sans retenue, sous l'œil bienveillant de l'État, a conduit la région vers un déclin économique et social qui marqua son destin.

La dénonciation contenue dans le discours des manifestants est le rejet du *laisser-faire* économique et de la logique marchande dans ce qu'elle a de plus asservissant. L'implantation sur le territoire de grandes entreprises prédatrices de ressources naturelles a laissé un goût d'amertume dans la population. La dépossession tranquille des ressources marines, forestières, minières et agricoles, au nom de grands projets industriels profitables à des propriétaires étrangers à la région, a hypothéqué le devenir collectif de la communauté. Le bilan déposé devant l'opinion publique vise à démontrer l'échec économique et social survenu en Haute-Gaspésie et d'en attribuer la responsabilité aux gouvernements. Le préfet Émond et la mairesse Pelletier affirment sans retenue :

Plus de trente ans de rejets, de fermetures d'usines, de détournements de projets, de saccages des ressources naturelles, d'enlèvements des ressources humaines de blocages systématiques de fonds publics, d'asservissements sociaux et de tentatives ratées pour s'en sortir ont connu ce matin (13 février 2007) leur aboutissement dans un immense cri de ralliement : « Assez c'est assez ».

Pascal Alain et Jean-François Spain expriment aujourd'hui une opinion analogue à celle des Gaspésiens rassemblés lors des événements politiques évoqués plus haut. « Déportée d'elle-même par cette politique de la moindre audace, n'ayant plus voix au chapitre sinon que pour tracer les contours d'une dignité minimale à travers la dépossession, la Gaspésie reste encore stupéfaite à chaque fin de cycle de ce perpétuel acte. Et les ressources s'épuisent... » (Baillargeon, 2016, p. 18).

Les faits événementiels font apparaître les images d'un passé qui se prolonge dans le présent. Les images de l'échec et de la dépossession ont été intériorisées. La dénonciation de l'inaction l'État par les agents et le discours accusateur qu'ils portent semble avoir peu d'effet. Au cours des campagnes électorales, les partis politiques prennent des engagements et les candidats véhiculent des messages d'espoir. En 2015, les acteurs sociaux ne croient plus *aux lendemains qui chantent*. Les détenteurs du savoir et les promoteurs de l'innovation regroupés à la TAE GÎM répudient le *modèle extractiviste* et affairiste de développement qui a maintenu la Gaspésie sous le seuil de la pauvreté depuis un siècle. L'avenir devrait se décliner sous les angles de la démocratisation et de l'innovation, inscrit dans un plan endogène de développement intégré des ressources naturelles et des ressources humaines du territoire.

L'histoire du développement de la Gaspésie révèle une lancinante inquiétude dont l'actualité est étonnante : pourquoi la Gaspésie est-elle encore aujourd'hui une zone économique fragilisée? Depuis le début du 20^e siècle, incluant la période de la Guerre 1914-1918, la Crise économique de 1929-1935, la Deuxième Guerre 1939-1945, la Révolution industrielle des années 1950-1960 et tous les changements issus de la Révolution tranquille, ce questionnement renvoie l'impression que rien n'indique que la Gaspésie s'est développée significativement dans les domaines économique et social. Elle est demeurée plus pauvre objectivement en comparaison avec les autres régions du Québec.

4.8 Conclusion

Le sentiment de dépendance, toujours présent dans le discours gaspésien demeure ancré selon Sébastien Lévesque. La culture de la dépendance se confond avec la culture régionale. (Lévesque 2015, entretien), Le retour en arrière a rendu possible la saisie des motivations qui incitent aujourd'hui la société civile gaspésienne à reprendre l'initiative du développement et permet de mesurer la portée des acquis des dernières décennies. Ce sont ces acquis qui motivent les acteurs sociaux, économiques et communautaires de la région à renverser la tendance au pessimisme. L'intérêt manifesté par le milieu peut-il mobiliser les ressources humaines et physiques nécessaires à l'avènement d'un nouvel ordre entrepreneurial agissant en complémentarité avec l'entrepreneuriat privé, généralement insuffisant en région périphérique? Suivra l'examen des grandes acceptions qui faciliteront notre compréhension du phénomène régional. Pour certains, le malaise

gaspésien prend la forme d'une crise permanente; pour d'autres, la crise est plus discursive que réelle. Les acteurs sont d'avis que les indicateurs socioéconomiques « crèvent les yeux » (Pelletier, 2014, entretien). Cependant, l'état de délabrement voire de paupérisation de l'économie gaspésienne crée un malaise persistant.

Chez les acteurs du milieu se dégage l'appréhension que la Gaspésie n'a pas reçu sa juste part des gouvernements du Canada et du Québec. Ce sentiment d'isolement et d'abandon est présent depuis des décennies. Le discours entendu en 2015 et 2016 est analogue à celui que tenaient au début des années 1930, François-Xavier Ross et Esdras Minville. Le premier évoquant le non-respect des promesses faites aux Gaspésiens de construire le *Chemin de fer transgaspésien* ceinturant la péninsule jusqu'à Matane ; le second blâmait sévèrement le gouvernement fédéral d'avoir privilégié le transport maritime dans l'Est du Canada et d'avoir négligé le développement du port de Gaspé pour celui d'Halifax isolant ainsi la Gaspésie des voies maritimes du Continent. Les critiques de Ross et de Minville sont en tous points semblables ou analogues à celles formulées par les anciennes colonies de l'Atlantique devant la *Commission royale sur les réclamations des provinces maritimes* (1926). Lors des audiences de la commission, présidée par Sir Andrew R. Duncan, elles ont dénoncé la mémoire défaillante des dirigeants face aux engagements pris par le libéral George Brown et du conservateur John A. Macdonald avant leur adhésion à la Confédération. Les nouvelles provinces revendiquaient l'équité dans le transport des personnes et des marchandises et le partage du commerce maritime. La Commission Duncan ne pouvait ignorer le vibrant plaidoyer de Brown devant l'Assemblée législative de la Province du Canada, invitant les colonies de l'Atlantique à rejoindre la Confédération lors des conférences de Québec et de Charlottetown :

On ne peut trop priser les avantages [que le chemin de fer Intercolonial] donnera aux provinces maritimes ; c'est ainsi qu'il fera d'Halifax et de St Jean les ports océaniques de la moitié de ce Continent... et qu'il fera affluer vers les provinces d'en bas un flot de voyageurs et d'immigrants qui sans lui n'y seraient jamais venus. (Brown, 1865)

L'histoire a cette vertu de mettre en perspective les événements passés et de donner un sens à leur prolongement dans le présent. L'analogie avec les promesses faites aux colonies de l'Atlantique par le Canada avant leur adhésion à la Confédération et la trahison qui a suivie laisse présager la doctrine de la prépondérance du fédéral et de sa *prééminence juridique et politique* sur les provinces. La culture du non-respect de la parole donnée est analogue au traitement dont fut victime la Gaspésie de la part du

gouvernement fédéral. Dans le cas qui nous occupe, le gouvernement canadien a exercé sa *prééminence politique* en laissant tomber la péninsule au nom de l'unité nationale. La décision fédérale aura contribué à hypothéquer son développement et à accentuer son isolement.

Le bilan dressé par les acteurs et la dramatisation de la situation devant l'opinion publique doit être soumis à l'épreuve des faits. Le chapitre qui suit présente la réalité socioéconomique de la Gaspésie à partir de faits objectivement observables.

Chapitre V

Sociographie de la région gaspésienne

5.1 De quelle région parle-t-on?

Nos travaux ont porté sur plusieurs aspects du problème gaspésien et furent exposés selon divers vocables. Nous verrons à la partie 5.2 de ce chapitre que le déclin démographique a généré un climat de crise fondé sur l'exode. La révolte exprimée face à l'abandon de l'État, le sentiment d'un malaise profond engendré par le chômage, la pauvreté et la culture de la dépendance sont des aspects statistiquement mesurables dont les racines remontent loin dans l'histoire.

Dans la première partie, la région est présentée comme un fait social dont la totalité s'exprime à travers son histoire, sa culture, sa géographie et ses institutions sociales et économiques. Le territoire régional est le point de rencontre où se nouent normalement les relations de solidarité entre les acteurs locaux et régionaux. C'est aussi le lieu d'organisation du développement par l'entrepreneuriat solidaire et les formes de réciprocité entre les entreprises privées et celles de l'économie sociale. Or, la région se présente comme un espace de création de projets économiques, spécifiques à un territoire, où s'articule la mise en place par étape d'une organisation territoriale de production comparable au modèle *système productif localisé* (SPL) que décrit Claude Courlet (2001) dans son livre sur *Les régions et territoires oubliés du développement*.

La définition de la région formulée par Frémont dans son ouvrage *La région comme espace vécu*, laisse apparaître un territoire créé par l'homme. Donc, la région, si elle existe, est un espace vécu. L'auteur précise qu'elle est aussi « vue, perçue et ressentie, animée ou rejetée, modelée par les hommes et projetant sur eux des images qui les modèlent ». C'est un réfléchi. « Redécouvrir la région, c'est chercher à la saisir là où elle existe, vue par des hommes » (1999, p. 58).

Les définitions qui suivent complètent celle de Frémont. Ainsi, le BAEQ définit la *Région-plan* comme « une notion relative et comparative qui implique une perspective de complémentarité, un espace structuré et polarisé et un niveau d'intervention, de décision et de participation ». Nous ferons donc appel à l'histoire et aux sciences sociales, dont les sciences politiques et économiques, pour nommer la région, et pour expliquer le développement du territoire gaspésien. Les écrits de Dumont et Martin (1963) et ceux de

Harvey (1994) sont des contributions importantes à la réflexion. La région se présente donc sous trois angles différents : la région culturelle et identitaire, la région sociale et la région géospatiale. En somme, trois niveaux d'analyse conduisant à trois ordres de conclusion.

Fernand Harvey présente la Gaspésie comme un territoire et une réalité biophysique bien concrète dont le développement est lié à la géomorphologie et à l'éloignement (1994, p. 11-25).

Décrire empiriquement les spécificités culturelles d'une région est une entreprise complexe. Distinguer les caractéristiques propres à l'ensemble culturel national dans lequel elle est imbriquée l'est tout autant, car la région gaspésienne n'est pas un bloc culturel homogène. Elle compte sur son territoire des populations disparates sur les plans linguistique, religieux et ethnique. La Gaspésie est également une région multiethnique dont la géographie physique lui confère une dimension géospatiale assez singulière.

Nous l'avons déjà évoqué, la région est un concept polysémique. Au risque d'être redondant, nous allons présenter la Gaspésie comme un phénomène géographique, culturel, social et économique de même qu'une région sans statut juridico politique. Jumelée au Bas-Saint-Laurent jusqu'en 1987, la Gaspésie n'a jamais été reconnue entièrement comme un espace vécu. Selon le maire de Gaspé, Daniel Côté, elle en est encore rattachée à « Cette espèce d'indépendance [...] qui n'a jamais été consommée complètement » (Baillargeon, 2016, p. 34).

Au cours des dernières décennies, la plupart des auteurs qui ont étudié le développement de la région de l'Est-du-Québec se sont référés à la définition du BAEQ citée plus haut. Les spécialistes en aménagement ont fait peu de place à la Gaspésie dans leur étude. Dumont et Martin, dans leur ouvrage consacré à l'analyse des structures sociales régionales (1963), s'étonnent que la notion de région occupe une place aussi minime dans la littérature sociologique. Comme pour corriger cette lacune, ils empruntent la démarche sociologique et schématisent la société de la façon suivante :

- Une population : un ensemble démographique avec des taux de natalité, de mortalité, des processus de migration, etc.;
- Une économie : un système agraire ou une infrastructure industrielle, des marchés, etc.;

- Des occupations : des modes divers de travail qui constituent un indice privilégié de la situation des individus dans une société donnée;
- Une organisation sociale : les individus et les groupes aménagent la société en question par une armature juridique, politique et administrative et par un réseau de diverses associations volontaires;
- Une culture : un langage, des traditions, des coutumes, etc., constituant ce que l'on appelle « l'outillage mental d'une société donnée » (Dumont et Martin, 1963, p. 8-9).

La définition de la région formulée par Dumont et Martin est à prendre en compte pour s'approprier la région gaspésienne d'autant que la notion n'est pas donnée. Les auteurs dégagent deux conceptions de la région sur la base de nombreuses définitions venant des géographes, des économistes et des anthropologues. La première « veut désigner une certaine uniformité qui caractérise une étendue, ou encore une unité spatiale homogène dans ses parties, par rapport à un critère donné; nous parlons donc de région climatique, de région du blé, de région linguistique, de région culturelle, etc. ». Ainsi, pourrions-nous nommer la Gaspésie, la région de la pêche.

La deuxième conception désigne un ensemble spatial hétérogène, possédant une structure interne et comprenant un foyer central et une aire de fonctionnalité reliée à ce foyer ou à ce centre. Pourtant, selon les expressions convenues, la région peut être « uniforme » et une région « nodale », et peut être dotée d'un pôle central du développement (Dumont et Martin, 1963, p. 16-17).

Le débat entre les géographes et les spécialistes du développement, en particulier les économistes, reste ouvert. Retenons que la Gaspésie, comme objet d'étude, sera tantôt considérée comme « un espace intermédiaire entre l'espace national et le milieu local, tantôt comme un produit de l'histoire et de la géographie » (Harvey, 1994, p. 11-26). À cela, « il faut ajouter la situation de relative à l'isolement géographique tel que la Gaspésie » (Harvey, 1994, p. 21-22). Elle est aussi un « espace à construire pour soutenir les intérêts de l'administration, de la décentralisation ou du développement régional » (Harvey, 1994, p. 36).

Avant de pousser plus loin l'interrogation sur la région et sans clore le débat entre les géographes et les économistes, il nous incombe de jeter un éclat de lumière sur le mythe savamment entretenu de l'isolement géographique comme facteur explicatif du

sous-développement de la Gaspésie. Nous évoquerons à cet effet la réponse d'Esdras Minville à la question posée par l'historien Jean-Marie Fallu.

5.1.1 Gaspésie, une et divisible

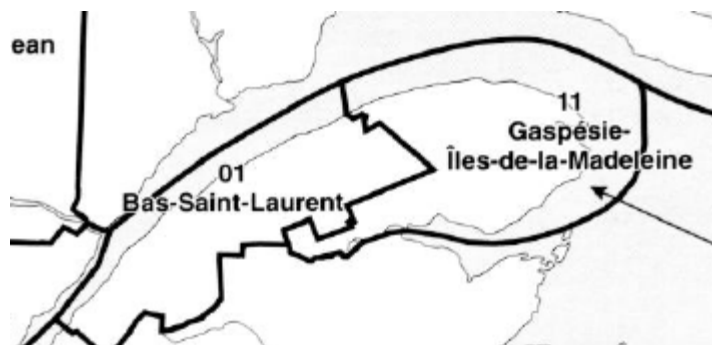
Dès 1867, longtemps avant l'érection du diocèse de Rimouski, l'idée d'ériger le district de Gaspé en diocèse autonome avait cours. À l'époque, le district de Gaspé recouvrait approximativement le territoire de l'Est-du-Québec d'aujourd'hui. L'aspect territorial d'un futur diocèse gaspésien est mis à l'étude en 1849, c'est dire l'intérêt qu'accorde l'Église à cette zone excentrée dès le début de la Confédération de 1867.

Avant l'érection du diocèse de Gaspé en 1922, la Gaspésie intégrait les villes de Matane, Rimouski, Mont-Joli et la Vallée-de-la-Matapédia, un pays en soi. En 1959, le gouvernement du Québec procède à la réorganisation du territoire québécois. Pour des fins de planification et de concertation, l'Est-du-Québec en entier (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, île-de-la-Madeleine), est fusionné en une grande région économique. L'approche gouvernementale, en apparence rationnelle et régulatrice, réservait des surprises. À cette époque, le gouvernement du Québec annonce une réforme territoriale globale qui va bouleverser l'ensemble des découpages territoriaux précédents. Le but est de poser les jalons d'une plus grande stabilité territoriale. La réforme est muette sur la place et le statut de la région dans ce vaste projet. Aucune dévolution politique n'est attribuée à la région comme cadre opérationnel du développement.

Avant 1966, les régions administratives du Québec n'existaient pas. Il y avait des districts judiciaires, de conseils de comté et des diocèses qui dessinaient des contours territoriaux, parfois très vastes comme l'Est-du-Québec, qui rappelle l'étendue de la *région Plan*, territoire sur lequel se sont effectués les travaux du BAEQ (1963-1966). La partition du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie a suscité de vifs débats.

Au cours du 20^e siècle, la région gaspésienne fut maintes fois reconfigurée. De redécoupages administratifs en amputations, l'intégrité territoriale fut plusieurs fois charcutée. Toutes les modifications ont rétréci l'étendue de l'espace régional et influencé son développement. Grande comme un pays, la Gaspésie fut perçue pendant des années comme un territoire englobant tout l'Est-du-Québec. Cette image, aussi symbolique que globalisante, s'est installée dans l'imaginaire gaspésien transformant ainsi toute modification de l'espace régional en un sujet controversé.

Figure 1 La Grande Gaspésie



Les décisions politiques successives vont tracer les premières frontières et encadrer la région. La première division du territoire est survenue lors de la division de l'immense diocèse de Rimouski, à la suite de la naissance du diocèse de Gaspé en 1922. Pour la première fois, des frontières délimitaient les contours territoriaux de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. En 1959, les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent formèrent deux régions géographiques qui devinrent par regroupement, l'une des dix grandes régions économiques du Québec. De là, le vocable Est-du-Québec ou *Le Bas-du-Fleuve* pour nommer la nouvelle région. Encore aujourd'hui, les visiteurs évoquent leur périple dans le *Bas-du-Fleuve* pour parler de leurs vacances en Gaspésie.

Dans certaines régions où les limites sont stables depuis longtemps, le redécoupage fut accepté d'emblée. Dans l'Est-du-Québec, la situation a donné lieu à de vives réactions principalement dans la péninsule. Déçus de la recommandation du BAEQ quant au statut de « sous-région », les Gaspésiens réclament la création d'une région autonome. Ils auront gain de cause en 1987, mais le prix payé sera élevé. En 1987, le gouvernement redécoupe le territoire du Québec en 16 régions administratives. La nouvelle reconfiguration de la région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie va soulever l'indignation des péninsulaires. Pour compléter l'information relative à la controverse engendrée par le redécoupage de la région, certains aspects de la décision du gouvernement sont à préciser.

La décision de transférer une portion importante du territoire forestier de la Gaspésie du Nord vers la nouvelle région administrative du Bas-Saint-Laurent est qualifiée d'abus de pouvoir. Redessiné pour accommoder les propriétaires de scieries du Bas-Saint-Laurent, le journaliste Michaud explique que le redécoupage de 1987 fait en sorte que « le bois prélevé près du parc de la Gaspésie irait donc regarnir les cours à bois des industriels



bas-laurentiens ». Les leaders régionaux ont dénoncé à l'unisson la décision du gouvernement jugée outrageusement politique, arbitraire, injuste et préjudiciable pour l'avenir d'une région défavorisée (Michaud, 2001).

En un trait de plume, la nouvelle région bas-laurentienne s'approprie un territoire forestier additionnel comprenant la Vallée de la Matapédia et trois nouvelles villes : Mont-Joli, Rivière-du-Loup et Matane, avec à la clé, une capitale régionale : Rimouski.

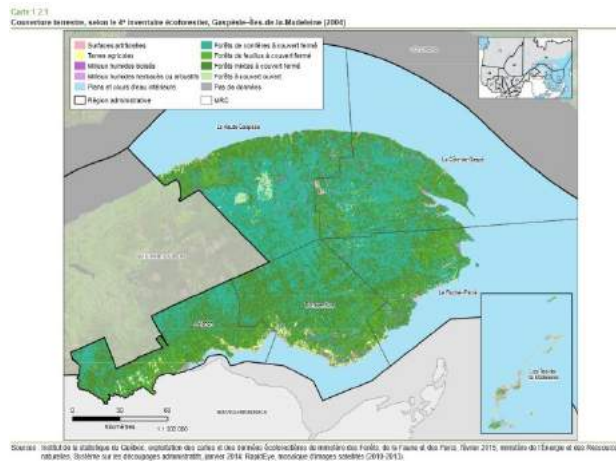
Les Gaspésiens sont floués et sans rapport de force face à l'État. La perte de la ville de Matane, pôle industriel dominant de la région et un riche territoire à vocation forestière, minière, faunique et touristique va causer « des grincements de dents » (Michaud, 2001). Une injustice décriée par tous, et jamais réparée.

Les acteurs régionaux de l'époque sont stupéfaits et le mécontentement prend de l'ampleur. Croyant à tort que le ministre Marc-Yvan Côté, un enfant du pays, se porterait à la défense des intérêts économiques de sa région natale, les régionaux constatent sa complicité avec le député de Rivière-du-Loup, Albert Côté, ministre délégué aux Forêts. L'amputation du territoire fut interprétée comme une injustice et une entrave au développement de la Haute-Gaspésie.

Le débat sur le charcutage territorial est récurrent et il revient dans l'actualité régionale entre 1994 et 2002. L'ancien premier ministre Bernard Landry s'était inquiété des inconvénients économiques causés à la péninsule par cette décision puisque la région administrative ne correspondait plus aux limites territoriales de la région touristique gaspésienne. Les gouvernements qui se sont succédé depuis 1987 ont fait la sourde oreille aux demandes de réparation formulées par les Gaspésiens. Les députés représentant les deux régions à l'Assemblée nationale étaient divisés sur la reconfiguration de la frontière séparant la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent. La division des députés de l'Est-du-Québec concernant l'intégrité territoriale de la Gaspésie a contribué à perpétuer l'injustice faite à la région et à normaliser l'arbitraire gouvernemental au nom de la coexistence pacifique.

La carte, figure 2 affichée plus bas, fait voir l'ampleur de la surface terrestre enlevée à la MRC de la Haute-Gaspésie. L'espace forestier de feuillus et de résineux libéré, jusqu'à la frontière de l'arrière-pays de Sainte-Anne-des-Monts, est devenu le parterre de coupe des entrepreneurs du Bas-Saint-Laurent.

Figure 2 Les « deux Gaspésies » : la controverse



Dans le jargon régional, *la Gaspésie touristique*, parfaitement identifiée par la population depuis Raoul Blanchard (1930), s'étend de *Sainte-Flavie à Sainte-Flavie*. La ligne de démarcation suit la route longeant la rivière de la vallée de la Matapédia (ligne de séparation naturelle d'avec le Bas-Saint-Laurent), pour ensuite contourner le littoral de la péninsule et remonter jusqu'à Sainte-Flavie. Le circuit touristique est aussi appelé *Faire le tour de la Gaspésie*. Puis, la deuxième Gaspésie, la région administrative, a été réduite à une peau de chagrin, débutant aux Capucins (arrondissement de la ville de Cap-Chat) dans la Haute-Gaspésie, pour atteindre Pointe-à-la-Croix dans la Baie-des-Chaleurs. Les régions administratives (régions 1 et 11), apparaissent à gauche sur la carte. Celle-ci montre l'irrationalité de la décision gouvernementale. À l'examen, on constate que le Bas-Saint-Laurent plonge à l'est ses racines jusque dans l'arrière-pays gaspésien pour atteindre la route 299, traversant le Parc national de la Gaspésie de Sainte-Anne-des-Monts jusqu'à New Richmond et remontant vers l'ouest jusqu'aux abords de Montmagny. D'aucuns ont parlé d'un processus de marginalisation de la Gaspésie au sein de la grande région Est-du-Québec.

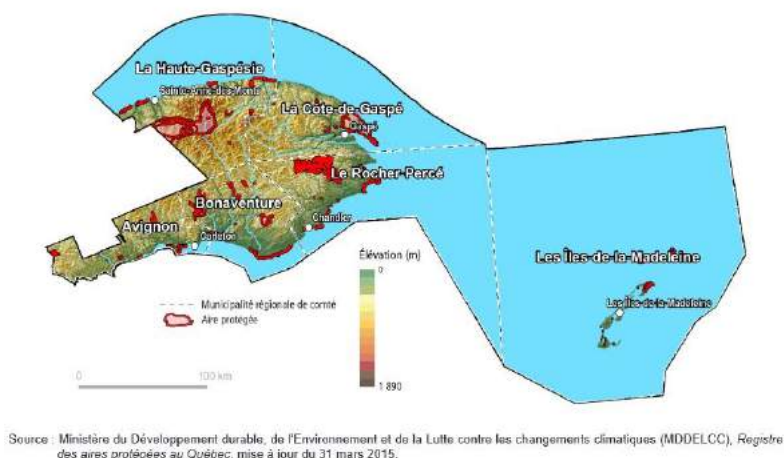
Le gouvernement du Québec ne pouvait ignorer la gravité de son geste en fractionnant de la sorte le territoire. Il contribuait ainsi à l'appauvrissement de la Gaspésie. Aujourd'hui, la colère est passée, mais les souvenirs demeurent.

Pour Henri Lemay (2015, entretien), ex-président du CRCD-GÎM, « de telles décisions de la part du gouvernement du Québec sont des résidus des travaux du BAEQ en matière d'aménagement du territoire. Une œuvre monumentale qui a fait de la Gaspésie une sous-région à l'intérieur de la « Région Plan », celle qui a donné naissance à la grande région bas-laurentienne. » Lemay enchaîne : « Le BAEQ a contribué à

dépouiller la Gaspésie de sa pêche côtière, de ses centres industriels, d'une partie de ses ressources forestières, de ses villages de l'arrière-pays. En somme, l'État québécois a participé à l'isolement de la péninsule en diminuant son espace territorial, la privant d'infrastructures nécessaires à son développement ».

La carte de la Gaspésie (figure 3) apparaissant plus bas inclut le territoire insulaire des Îles-de-la-Madeleine. Après les amputations irrationnelles et les efforts concertés des gouvernements pour l'encercler, la marginaliser et l'appauvrir, la péninsule n'est plus le symbole analogique du pouce s'écartant de l'homme.

Figure 3 La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine



5.1.2 La région géospatiale

Pour mesurer la dimension géospatiale de la Gaspésie, il est indiqué de prendre de la hauteur pour voir le large et capter dans son ensemble l'immensité d'un espace qui marie fleuve et montagnes. C'est du haut des airs que *la péninsule de Gaspé*, dont le nom *gespeg* en langue micmaque signifie *pays de l'extrémité des terres*, se laisse saisir dans toute sa longueur et son étendue (superficie de terre ferme de 20 272 km²). Le mont Jacques-Cartier, avec ses 1 700 mètres, est le plus haut sommet où logent les caribous montagnards, espèce rare et protégée, et sans doute les derniers survivants au sud du fleuve Saint-Laurent. Vient ensuite, le mont Logan et ses 1150 mètres d'altitude. La saisie de la réalité géophysique de la Gaspésie fut rendue grandement simplifiée grâce aux milliers de clichés laissés en héritage par Jacques Lesseps en 1927. De ce patrimoine photographique fut produite la première cartographie de la péninsule. Le legs d'un pionnier, amoureux de l'aviation et des paysages a inspiré Henri Dorion et Pierre Lehoud

dans leur ouvrage *La Gaspésie vue du ciel* (2009). Le texte, écrit dans une langue impeccable et admirablement illustré, est un récit photographique dont les images donnent une vue d'ensemble de la Gaspésie. Ses paysages, son relief, sa géomorphologie et son histoire apparaissent sous un nouvel éclairage. Il s'agit d'une histoire photographique de la Gaspésie dans une mise en comparaison de photos plus anciennes, celles de Lesseps d'abord, avec celles, plus contemporaines de Lahoud.

Figure 4 Cap-des-Rosiers



Cap-des-Rosiers est l'un des derniers relais du tour de la Gaspésie, avant de reprendre la route vers l'ouest, pour peu qu'on la suive dans le sens des aiguilles d'une montre, comme c'était la coutume.

(Dorion et Lahoud, 2009, p. 38.)

Les clichés de Lahoud et les descriptions de Dorion font voir la Gaspésie comme une vaste péninsule, « délimitée au nord par le golfe du Saint-Laurent, qui est plutôt une mer, et au sud par la baie des Chaleurs, presque un golfe » (2009, p. 22). Une région grande comme la Belgique, partiellement détachée physiquement du territoire québécois. Ces images font voir la légendaire *sentinelle avancée de notre Province*, longue de 200 kilomètres, s'avancant fièrement dans la mer. Ses racines s'enfoncent profondément dans les eaux tumultueuses du golfe Saint-Laurent dont l'estuaire borde le côté nord de la péninsule et la Baie-des-Chaleurs sur son côté sud. La population gaspésienne se concentre majoritairement sur un littoral long de 965 kilomètres.

La péninsule, c'est aussi cette main tendue que chérissait René Lévesque pour singulariser sa terre natale. En plus des 200 aires protégées couvrant 2,6 % de la superficie, la région compte quatre parcs nationaux dont trois sont de juridiction

québécoise : le parc national de Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, celui de Miguasha, classé patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, et finalement le parc national de la Gaspésie là où s'affirme le majestueux Mont Albert, devenu avec les années un centre de recherche et le rendez-vous des randonneurs et des scientifiques. Le quatrième, le Forillon, de juridiction fédérale, a été construit sur des terres agricoles, propriétés de modestes agriculteurs, chassés sauvagement de leur logis pour y implanter un parc national en l'honneur du Canada.

« À la verticale, et en complément du mont Jacques-Cartier (1 270 m), la région est forte de 25 sommets de plus de mille mètres, ce qui fait de cette contrée un autre pays d'en haut » (Dorion et Lehoud, 2009, p. 21-22). La péninsule gaspésienne niche entre mer et montagnes. Le mariage du majestueux fleuve Saint-Laurent (le troisième en importance en Amérique) avec les très hautes montagnes des Chic-Chocs dessine des paysages uniques que des milliers d'amants de la nature peuvent contempler sous différents angles, dans des gammes de couleurs que d'aucuns qualifient de merveilles de la nature. C'est en Gaspésie que le mot falaise prend toute sa signification. Les falaises accaparent une place prépondérante du littoral et elles évoquent le dur combat que se livrent la mer et le continent. Pour s'imprégner davantage des hauteurs gaspésiennes, emprunter le Sentier international des Appalaches est le bon choix. Cette chaîne de montagnes connue sous le nom d'*Appalachian Trail* est constitutive de l'entité géographique de la Gaspésie. Ce sentier permet d'égrener de l'Alabama jusqu'à Gaspé un chapelet de sommets culminant entre 1 000 et 2 000 mètres. Ceux qui ont entrepris ce pèlerinage en rapportent des symboles puissants tirés de « la litanie des noms de montagnes et de vallées qui ponctuent son parcours. C'est l'occasion d'évoquer le chapelet de personnages qui ont contribué à découvrir les secrets des entrailles des pics et des sommets » (Dorion et Lahoud, 2009, p. 45-47).

À Cap-Chat, en Haute-Gaspésie, l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent prend fin laissant apparaître le golfe dont son immensité. Sa longueur et sa profondeur sont aussi fascinantes que redoutables. La mer saline et poissonneuse est un symbole identitaire puissant chez les Gaspésiens. C'est la « mer nourricière » d'où furent puisés les petits revenus nécessaires à la subsistance de centaines de pêcheurs et leurs familles. La mer océane a creusé au bas des montagnes de petites baies lui permettant d'entrer profondément dans l'intimité des péninsulaires traçant au passage les contours saisissants des petits villages longeant le littoral. L'aspect géospatial de la péninsule est

un patrimoine naturel exceptionnel auquel se greffe la biodiversité du golfe. L'aventure qu'offrent les montagnes des Chic-Chocs fascine les étrangers, fait la renommée mondiale de la Gaspésie et suscite chez les touristes le goût d'en faire le tour.

L'étranger, peu familier avec cet espace péninsulaire, en revient enrichi d'une nouvelle perception de la nature. Cela rappelle la vision pénétrante de la nature d'Henry-David Thoreau, un virtuose de la description, dont Robert Richardson nous présente les aspects les plus séduisants de sa pensée avec une rare beauté. Richardson propose à son lecteur de voir le monde avec les yeux de Thoreau. Avec ce regard, la Gaspésie avec sa nature puissante se manifeste comme une force, une énergie et un processus. Graduellement, elle devient « un paysage, un décor et une référence par sa noblesse et sa beauté pittoresque » (Richardson, 2016, p. 308-309).

En résumé, la péninsule gaspésienne est grande comme un pays. Certains auteurs comparent sa superficie à celle de la Belgique, soit 17 858 km² pour la première et 18 400 km² pour la seconde. Là s'arrête la comparaison avec un pays dont la population est 50 fois plus importante. La Gaspésie projette l'image d'une région éloignée dont la géomorphologie lui confère une certaine excentricité. De nombreux auteurs, historiens, géographes, géologues, sociologues, économistes et politologues l'ont étudiée, sous divers aspects, et présentée sa morphologie en des termes étonnants. Elle fut l'objet de nombreux diagnostics dans le but d'identifier la ou les causes de ses problèmes démographiques, économiques, culturels et sociaux. Aucun n'a révélé les valeurs qui animent ce peuple. Les aménagistes du BAEQ, utilisant les techniques sophistiquées d'animation/participation, ont cru ciseler les fibres les plus secrètes de l'âme des péninsulaires sans en saisir la culture profonde. L'approche analytique globalisante du BAEQ, dont l'objectif était de trouver des solutions durables à une région qui se distingue par son éloignement, sa ruralité et son économie défaillante, n'a pas répondu aux attentes du milieu. Tant s'en faut. L'organisme y a vu une *sous-région* à intégrer à la grande *Région-Plan*. Pressé de remettre à l'État un plan global d'aménagement pour l'Est-du-Québec, avec à la clé les stratégies pertinentes et les moyens financiers, le BAEQ a quand même raté la cible. Cinquante ans plus tard, le rattrapage économique reste un idéal à atteindre.

Appréhender la Gaspésie dans sa totalité, c'est s'intéresser à son passé, donc à son histoire sociale et culturelle, et répondre à la question : de quelle région parle-t-on? C'est accepter une donnée philosophique émise par l'ancien ministre français de la Culture,

François Léotard, « le passé n'est pas une énergie fossile, mais une ressource inestimable, un patrimoine collectif sur lequel on peut construire un avenir commun » (Fredet, 2008, p. 4).

Jean-Marie Fallu, cite l'abbé Maurice Proulx, qui voit la région comme « cette lèvre inférieure de la bouche du Saint-Laurent ». L'historien ajoute : « cela donne à plusieurs l'impression d'être la veille maritime du Québec. Nombre de Gaspésiens, surtout ceux du littoral sud, ont considéré davantage leur Finistère comme une fenêtre orientée vers l'Europe ou les Maritimes plutôt que vers le Québec » (Fallu, 2004, p. 64-65).

René Lévesque a attiré l'attention des politiciens, des fonctionnaires et des développeurs en mettant en lumière la singularité territoriale de la péninsule, son isolement géographique et son insularité. Pour illustrer le peu de place faite à la péninsule sur la carte du Québec, Paul Joncas, vicaire général du diocèse de Gaspé, parlait « d'une terre inconnue, méconnue et souvent dédaignée par trop de gens, surtout peut-être par ceux qui auraient dû s'intéresser à son développement » (Joncas, 1972, p. 82). Les propos de Joncas rappellent les remarques du premier évêque de Gaspé, François-Xavier Ross en lien avec la marginalisation de la Gaspésie sur la carte du Québec. L'évêque fondateur soutenait, avec humour et un brin de cynisme, que :

Jadis, la carte de la province de Québec se terminait à droite par le comté de Rimouski. On ménageait le papier. Au bas de la carte, dans un coin auquel personne ne prêtait attention, se dessinait une excroissance qui semblait ne pas appartenir au reste de la carte. C'était la Gaspésie. Cet isolement figurait bien l'insouciance dont a souffert ce coin de terre. (Ross, cité par Joncas, 1972, p. 82)

5.1.3 Le multiethnicité gaspésienne

Au début de la Colonie, la Gaspésie est déserte. Très tôt, la région abrite des habitants d'origines diverses, principalement des Amérindiens. Ont cohabité avec eux, les Iroquoiens du Saint-Laurent, des Montagnais qui sillonnèrent ce vaste territoire de chasse et de pêche avant l'arrivée des Français. Les historiens décrivent la Gaspésie comme une terre de refuge. Vers 1765, on identifie les premières traces de peuplement européen en Gaspésie. Après la conquête de 1760, la péninsule voit arriver sur son territoire des voisins acadiens, et d'autres nationalités, dont des loyalistes américains. Puis, vinrent s'ajouter des Britanniques : anglais, écossais, irlandais et quelques familles originaires des îles Anglo-normandes de Jersey et Guernesey. La présence anglaise s'intensifie avec le régime seigneurial et avec l'arrivée de « familles anglophones, en majorité d'origine

anglaise, irlandaise et écossaise » ayant « souvent vécu aux États-Unis avant leur arrivée en Gaspésie » (Desjardins et collab, 1999, p. 166).

La Gaspésie devient alors la seule région du Québec dont le peuplement est fortement diversifié. La région est majoritairement anglophone et la plus multiethnique du Québec. Sa proximité avec le Nouveau-Brunswick explique en partie ce pluralisme.

Les Anglo-Normands (Jersiais et Guernesiais) ont la main haute sur les pêcheries et vont contribuer à la multiethnicité en amenant dans la colonie, la main-d'œuvre nécessaire au développement de leurs entreprises : des marins, des artisans, des ouvriers et des contremaîtres.

En 1784, environ 200 familles de loyalistes, chassées de la Nouvelle-Angleterre par la Révolution, s'installent dans le pays. Certaines d'entre elles fondèrent trois villages gaspésiens : Douglstown, New Carlisle et New Richmond. Devenus majoritaires en Gaspésie jusqu'à la fin du 19^e siècle, les nombreux Anglais, Écossais, Irlandais et Jersiais ont mis en place un système économique lucratif axé sur l'exploitation des richesses naturelles : pêche, forêt, agriculture, etc. Sur le plan des ethnies, une forme de pluralisme culturel et linguistique prend place dans la péninsule.

Historiens et géographes, dont Blanchard et Fallu présentent la Gaspésie comme une région peuplée par des personnes venant de pays principalement anglo-saxons. Et la Gaspésie a connu des vagues successives de migrants britanniques : Anglais, Écossais, Irlandais et Jersiais vont s'installer sur le territoire. D'autres historiens, dont Christian Blais, ont écrit sur le conflit ayant perturbé la coexistence des Gaspésiens et des Acadiens en territoire péninsulaire et le *Pays de l'extrémité*, est perçu par d'autres comme *le pays du bout du Monde* (Blanchard, 1935, p. 11-13).

À la suite de *La Déportation*, le mode d'existence des Micmacs est perturbé par la venue des Acadiens, et d'autres nationalités dont les loyalistes américains après 1783. Les Micmacs, reconnus comme alliés des Français d'Acadie durant le Régime français, et ennemis des Britanniques, vont devenir adversaires des Acadiens sur la délicate question du partage des terres et de ses ressources en Gaspésie (Blais, 2005, p. 15-19 et 22).

Au 19^e siècle, la Gaspésie se développe. L'agriculture devient une activité qui mobilise un grand nombre de travailleurs, et les terres cultivables sont rares. La population connaît une croissance attribuable à l'arrivée des Bas Laurentiens venus tenter leur chance auprès des entrepreneurs étrangers plutôt que de s'exiler aux États-Unis.

L'historien Mimeault décrit cette partie du 19^e siècle comme une période faste de l'histoire économique de la Gaspésie. Sans parler de boom économique, il rappelle que Gaspé devient un port franc (une zone douanière de 1851 à 1871) où des pays liés au commerce du poisson salé-séché s'installent : la France, les États-Unis, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, le Brésil et la Norvège. Bref, onze pays y ouvrent un consulat. Un pays embryonnaire prend place sur les bords du Saint-Laurent. « Une mosaïque pluriculturelle, d'ailleurs toujours présente, démontre que la Gaspésie a toujours été ouverte sur le monde, et non refermée sur elle-même comme on le laisse croire trop souvent » (Baillargeon, 2016, p. 19).

Le postier Timothée Auclair, parlant des étrangers, disait qu'ils étaient très nombreux, très entreprenants et très visibles. Les historiens décrivent la Gaspésie de cette époque comme une région relativement prospère, multiethnique et la plus majoritairement anglophone du Québec (Desjardins et collab., 1999, p. 168-170 et Keable, 1996, p. 52). Les Anglais, devenus majoritaires, contrôlent l'économie. Les Anglo-Normands, principalement l'*Empire Robin*, dominant l'industrie de la pêche à la morue dans l'Est du pays. Tel qu'évoqué au chapitre V, les Gaspésiens d'origine francophone s'appauvrissent et deviennent minoritaires. La réalité sociale et économique qui frappe la région va pousser plusieurs familles vers l'extérieur. Si son appartenance à la mer lui confère une partie de son identité, la Gaspésie, refuge de multiples ethnies, s'est imposée mondialement comme oasis de paix où l'accueil chaleureux réservé aux visiteurs a fait sa renommée.

5.1.4 La région culturelle et identitaire

Au chapitre IV sous paragraphe 4.3, on évoque brièvement l'importance de la tradition orale et le folklore comme éléments de transmission de la culture et marqueur distinctif de l'identité des Gaspésiens. Nous rappelons la dimension culturelle et identitaire de la région pour souligner qu'elle fut longtemps stigmatisée comme un îlot de pauvreté et sa population, objet de dénigrement, de légendes urbaines nourries de préjugés tenaces. L'auteur gaspésien, Sylvain Rivière (2013), fouillant les archives de *L'Empire des Robin* parle de complexes inhérents à sa race, et dont il se défend encore aujourd'hui :

Ces complexes, ils appartiennent à beaucoup des Gaspésiens ayant du mal à se prendre en main parce que déshabités trop longtemps de l'intérieur, en étant réduits, pendant des siècles, au silence, à l'ignorance et à l'exploitation, confinés qu'ils étaient dans leur rôle de soumis, de dominés, de gagne-petit et de moins que rien.

Ce stigmat a-t-il marqué durablement l'âme gaspésienne et contribué à façonner l'identité de ce peuple de marins? Nos recherches montrent que ces stigmates n'ont pas empêché les forces créatrices de s'exprimer ni compromis le développement d'une culture vivante. Bien au contraire, la culture symbolise la survivance et surtout l'espoir. La Gaspésie peut-elle, à la manière de Rivière, se redresser et voir plus loin, « à hauteur de rêves tout autant que de réalités » (Rivière, 2013, p. 10). Les difficultés vécues par les pêcheurs dans l'appropriation des ressources halieutiques font dire à Jean-Marie Fallu : « La fidélité indéfectible du Gaspésien au travail de la pêche lui a défini une appartenance à la mer qui a forgé deux traits fondamentaux de sa personnalité : l'esprit de liberté et le sens de l'entraide » (Fallu, 2004, p. 31). La fréquentation du milieu laisse croire en une identité collective très forte. Fallu apporte de l'eau au moulin aux sciences sociales en laissant entendre que les Gaspésiens ont l'aptitude, voire le réflexe remarquable, de se reconnaître comme communauté originale. Ils se définissent comme collectivité dont la cohésion et l'intériorité (identité locale, identité sociale et professionnelle) sont tributaires de la vie sociale qui l'anime et de l'action collective qui en découle.

Sur le plan sociologique, l'identité gaspésienne regroupe un ensemble de caractéristiques et de représentations faisant en sorte que les Gaspésiens se perçoivent en tant qu'entité spécifique, et qu'ils sont perçus comme tels par les autres Québécois. Ces éléments de différenciation forment une combinaison à ce point ancrée que certains péninsulaires conçoivent leur identité « fondée sur des caractères intrinsèques, permanents et, dans une large mesure, hérité d'un passé » toujours présent (Alpe et collab, 2007, p. 147). Ces différenciations, autant individuelles que collectives, vont muter en stigmatisations et s'enregistrer comme singulières et uniques, mais vont jouer un rôle majeur dans l'organisation sociale, économique et culturelle de la région. Pas étonnant, qu'au plan individuel, les Gaspésiens se définissent d'abord par leur appartenance à leur communauté locale et à leur région, avant de se reconnaître comme Québécois ou Canadiens.

Le fait social gaspésien n'est pas une réalité illusoire ou fictive. Il est, selon l'expression de Fauconnet et Mauss (1968), une réalité qui « met en branle la totalité de la société et de ses institutions » et « prend en compte la réalité dans toute sa complexité sociale et humaine ». Les effets de la stigmatisation vécue par les Gaspésiens tiendraient davantage du « fait social vu comme un phénomène collectif que d'agréats d'actions individuelles » (Akoun et Ansard, 1999, p. 215-216).

L'identité régionale gaspésienne serait marquée par le centralisme étatique des colonisateurs français et anglais. En prêtant attention aux travaux de Rousseau (2016), sur *l'État-nation face aux régions*, l'identité aurait germé péniblement pendant la Révolution de 1789, sous les décombres de « La centralisation révolutionnaire contre les identités provinciales et le triomphe du jacobisme politique et linguistique ». Le centralisme des Jacobins vise la réduction des unités territoriales (province et régions), et refuse les diversités identitaires et religieuses au profit de l'homogénéité et de l'unité de la nation. Les Girondins, plus régionalistes, revendiquent l'autonomie et le respect des identités. « Souvent originaires des régions périphériques, ils revendiquent une législation qui en garantisse le maintien » (Rousseau, 2016, p. 44-63). La Métropole française va reproduire, en Nouvelle-France, son modèle étatique centralisé. Le gouverneur nommé par le roi exerce toutes les fonctions : chef militaire, administrateur de la colonie, juge en dernier appel et législateur. Ce modèle va se perpétuer sous le régime colonial anglais. Mis à part le système seigneurial, qui consistait à accorder des terres à des amis entrepreneurs (les seigneurs), aucun régime municipal n'existe dans la colonie. Rousseau soumet que les grandes seigneuries, dont celles de l'Est-du-Québec, serviront d'assises territoriales aux premières paroisses (Rousseau, 2016, p. 57).

Les acteurs du milieu, principalement les fils de pêcheur, admettent que la pêche à la morue est intimement liée à l'histoire, à l'identité et à la culture gaspésienne. La ressource jadis abondante et l'ampleur des prises confèrent à la région une image mythique toujours présente à l'esprit. La mise en scène de pêcheurs fabuleux, vue comme des forces de la nature, donne à la pêche des aspects miraculeux, et accrédite dans la mémoire collective la vocation maritime de la Gaspésie et de l'industrie morutière qui a façonné son identité. Très jeune, je voyais mon père pêcheur comme un héros. Longtemps au Québec, on a cru que les Gaspésiens étaient tous pêcheurs, tous des *mangeux de morue*. La grande Mary Travers (La Bolduc), auteur de près de 300 chansons, artiste immensément populaire à son époque, a immortalisé en quelques mots la morue comme symbole marquant de la Gaspésie. Voici un extrait de la chanson *La Morue* :

*Moi je m'appelle la petite Mary
Je suis née au fond de la Gaspésie
Du poisson, je vous dis que j'en ai mangé
Qu'il m'en a resté des arêtes dans le gosier
De la morue des turlottes pis du hareng
Des beaux petits gaux, du flétan, des manigaux*

*S'il y en a parmi vous qui aimez ça
Descendez à Gaspé, vous allez n'en manger*

Une chanson retenue par la multitude et que turlutent encore les Gaspésiens.

La Bolduc, est la pionnière des auteurs-compositeurs-interprètes du Québec. La chanteuse populaire est une enfant de la Crise de 1929. Elle se tient debout, dénonce la misère causée aux Gaspésiens par le jeudi noir à la Bourse de New York. La Bolduc exprime son ras-le-bol, avec son vocabulaire original, ses refrains turlutés et son harmonica scindant les couplets. Utilisant les moyens à sa portée, la grande folkloriste, porte à l'attention des Canadiens français, les temps difficiles de sa patrie. L'historien, Pascal Alain (2016), résume magnifiquement l'engagement social de la Reine des chanteurs folkloriques :

Composé dans la cuisine, ses chansons sont inspirées du folklore qu'elle connaît. Elles sont remplies de situations, d'anecdotes et de personnages qui font rire les gens en des temps difficiles, la Gaspésie y occupe une place de choix. En pleine crise économique, les gens s'accrochent à sa musique. Elle était la voix des plus démunis, des chômeurs, des ouvriers exploités, des mères de famille qui élèvent une trêlée d'enfants dans la misère.

Mary Travers, la femme, la mère, l'artiste prolifique aura porté fièrement sur ses épaules la cause gaspésienne. Elle a marqué le paysage culturel de la Gaspésie à l'époque où François-Xavier Ross et Esdras Minville travaillaient à contrer les effets de la crise économique des années 30 en Gaspésie.

Les témoignages de Pierre Michaud, ancien sous-ministre de la culture, et de Jules Bélanger, historien, parlent avec lucidité de la valeur symbolique des pêches et des préjugés selon lesquels les Gaspésiens sont socialement mésadaptés et inaptes à penser l'avenir de leur région.

Selon Bélanger et Michaud, « la pêche à la morue a contribué à notre survie, la morue fut notre fierté. Par ailleurs, la surpêche, les moratoires, la disparition des pêcheurs côtiers sont à l'origine de notre misère et l'image de la région s'est détériorée. La Gaspésie est devenue une région arriérée, éloignée, dépeuplée. La ressource jadis inépuisable devant nourrir tout un peuple fut sacrifiée sur l'autel du capitalisme marchand » (Bélanger et Michaud, 2015, entretien).

Il est inconcevable que la plupart des Québécois perçoivent les Gaspésiens comme un peuple arriéré et sans avenir. Certains auteurs se sont intéressés passionnément à la Gaspésie, notamment à son histoire (Fallu et Bélanger), à sa géographie (Blanchard et

Dorion), à ses origines amérindiennes et à la vie primitive et héroïque telle qu'elle s'est manifestée chez les premiers Gaspésiens (Lescarbot et Roy), aux richesses inhérentes de sa vocation maritime et forestière (Minville et Ross), aux possibilités touristiques qu'offrent ses hautes montagnes et ses paysages aussi exceptionnels qu'inoubliables. C'est la puissance symbolique de la mer océane et généreuse qui a retenu l'attention de plusieurs auteurs, poètes et chansonniers dont Ferron, Rivière, La Bolduc et Paul Daraïche.

La légende selon laquelle les Gaspésiens sont complexés demeure répandue. Et Michaud fait valoir qu'« Aujourd'hui, les forces de la région sont occultées et les faiblesses des infrastructures montées en épingle éloignent le développement » (Michaud, 2015, entretien). L'entrepreneur culturel confirme que « le discours misérabiliste et volontairement nostalgique chez une fraction de la population qui croit que la région ne pourra s'en sortir est hélas réel » (Michaud, 2015, entretien). La défaite annoncée témoigne d'une mentalité fataliste chez certains, une habitude acquise à travers l'intériorisation de conditions économiques et sociales difficiles. La morosité ambiante accrédite le préjugé selon lequel les acteurs du développement sont incapables de s'adapter aux situations nouvelles, et inaptes à créer des pratiques sociales, économiques et politiques innovantes. Le comportement de l'acteur, ainsi présenté, est l'inverse de *l'habitus* défini par Bourdieu comme un produit de l'histoire, « un système de dispositions ouvert qui est sans cesse confronté à des expériences nouvelles et donc affecté par elles » (Bourdieu, cité par Lenoir, 2005, p. 755-756).

D'autres y ont vu des moments noirs de l'histoire subsumés en malaise généralisé et constitutif de la culture commune. Michaud (2015, entretien) récusé le discours portant sur l'incapacité des acteurs. Il qualifie d'irrecevable un tel préjugé et il rejette l'idée que le passé gaspésien ait engendré une culture de la dépendance. Ce dernier accorde une grande importance à l'expérience acquise dans le milieu avec la mise en place, depuis quelques années, d'organismes de concertation et de développement. Il vante le succès remarquable des conseils régionaux de la culture, de l'environnement, des loisirs, du tourisme et du développement (CLD). Cela renforce l'idée que ces « institutions ont doté la région d'une équipe de professionnels et de spécialistes dont les compétences en font des conseillers capables de définir et d'orienter le développement » (Michaud, 2015, entretien). Jules Bélanger reconnaît d'emblée la pertinence des propos du président du Conseil de la culture. Mais il rappelle que « les faits historiques sont têtus [...] ». De la crise de 1929 à nos jours, l'aspect discursif (le débat) du malaise gaspésien (débité

comme un roman sans fin) est constitutif de l'identité gaspésienne. « Quand l'avenir semble incertain, le passé revient nous hanter » (Bélanger, 2015, entretien). Le sujet est dérangeant et Bélanger devient bergsonien. Théologien et prêtre diocésain, il admet que les Gaspésiens consacrent beaucoup d'efforts à pousser la plus grande partie de leur passé dans le présent. Une actualisation qui donne du poids au préjugé selon lequel les Gaspésiens cultivent inlassablement la mémoire du passé, plutôt que préparer l'avenir. En guise de conclusion au débat sur le malaise gaspésien, Pierre Michaud, laisse tomber cette phrase sentencieuse « On aime discourir sur le sujet pour ultimement l'exorciser » (Michaud, 2015, entretien).

On découvre sans surprise que la représentation sociale de la Gaspésie est parfois trompeuse. Des acteurs interrogés estiment que la stigmatisation de la population a reproduit l'image d'une classe sociale dépourvue de moyens humains et financiers, et incapable d'avancer vers la modernité. Le déclassement social évoqué représente-t-il la réalité? La réponse consiste à évaluer si la stigmatisation d'un fait social, objectivement observé, peut reproduire durablement des attributs infamants, laissant libre cours à des interprétations fantaisistes, dont celles des affairistes, qui voient le progrès humain uniquement dans la compétence individuelle et le développement dans la croissance industrielle et l'urbanité.

Les Gaspésiens sont reconnus pour leur mémoire longue. La déclaration incendiaire de l'ancien président de la Banque Nationale évoqué au sous-paragraphe 4.7.4, André Bérard, lors d'une conférence donnée en 1995 recommandait au gouvernement la suppression des programmes destinés aux travailleurs saisonniers et « la fermeture de régions incapables d'offrir autre chose que des emplois saisonniers », comme c'est le cas en Gaspésie. La déclaration du banquier fut reçue comme une gifle et accrédite l'idée que les Gaspésiens vivent de transferts gouvernementaux. De l'extérieur, on perçoit la péninsule comme un pays en développement avec beaucoup de préjugés. Mais, les préjugés envers les régions pauvres n'ont jamais ému les représentants du monde des affaires. En janvier 2015, le président du Conseil du patronat du Québec (CPQ), Yves-Thomas Dorval, invite le gouvernement du Québec à encourager les citoyens à quitter les régions pour s'établir là où il y a de l'emploi. Le CPQ invite « le gouvernement doit réallouer une partie des budgets actuellement consacrés au maintien des municipalités dévitalisées vers des mesures facilitant la relocalisation des ménages qui y habitent » (Lecavalier, 2015a). L'organisme patronal va plus loin lorsqu'il soutient « que l'exode vers

les centres urbains doit être vu comme quelque chose de normal, pas [comme] un mal contre lequel il faut nécessairement lutter à tout prix » (Lecavalier, 2015a), bref vidons les campagnes de leur substance pour enrichir les villes semble dire le ministre des Affaires municipales, Pierre Moreau : « Ça n'a aucun sens [...] Ce que nous dit le CPQ, c'est aider à déménager les gens vers des régions urbaines. C'est l'inverse qu'il faut faire » (Lecavalier, 2015a).

La description empirique des spécificités culturelles d'une région n'est pas un exercice aisé, pas plus que de distinguer les caractéristiques singulières d'un ensemble culturel national dans lequel est imbriquée la culture régionale. En puisant chez plusieurs auteurs, qui perçoivent la région avec un ensemble de pratiques culturelles cohérentes, il est possible d'avancer prudemment. La région est d'autant moins un bloc culturel homogène qu'elle compte sur son territoire des populations disparates sur le plan linguistique, religieux et ethnique. Comme indiqué plus haut la Gaspésie fut à une certaine époque pluriethnique sans être multiculturelle. La diversité culturelle de la Gaspésie s'est avérée un atout dans son développement touristique, et dans l'implantation d'équipements liés aux activités culturelles.

C'est sous l'angle de la culture qu'il faut décrire la réalité gaspésienne, discourir sur la mentalité de ses habitants, leur mode de vie, les régionalismes linguistiques (l'oralité), et sur leur sentiment d'appartenance et de réflexe identitaire. Bouchard rappelle, à cet égard, la nécessité de distinguer trois réalités que recouvre le concept de région culturelle : les *perceptions locales*, le vécu des *habitants* et *la symbolique de l'appartenance*, lesquels constituent selon lui la « substance qui alimente le discours identitaire » (Harvey, 1994, p. 111). Retenons la pensée de Michel Bassand (1991) sur l'identité liée à la culture. L'auteur suggère qu'elle est traversée par un ensemble de liens culturels et sociaux, de pratiques et de coutumes, de caractéristiques géographiques, d'un patrimoine et d'histoires. La fierté d'appartenir à une collectivité et l'engagement à la faire rayonner rejoignent une idée que Bassand estime fondamentale dans la quête de l'identité. L'idée du rayonnement identitaire est reprise par Pierre Michaud lorsqu'il affirme que « la culture fut un levier du développement de la région. Depuis 25 ans, tous les programmes et projets de développement culturel en Gaspésie, de même que les événements qui s'y rattachent, ont comme caractéristique de déboucher sur l'idée de la construction, de la défense, de la revitalisation et de la promotion d'une identité régionale » (Michaud, 2015, entretien).

S'agissant des symboles qui alimentent le discours identitaire gaspésien, ils ne se limitent pas à la géographie, à la beauté des paysages, à son insularité ou à sa vocation morutière et maritime; la question sociale est également au cœur de son identité régionale. C'est par le truchement de l'aspect social que les questions relatives au développement et au sous-développement de la Gaspésie sont posées à la conscience des gouvernements. Du reste, l'histoire du 20^e et du début du 21^e siècle est jalonnée d'événements au cours desquels les Gaspésiens se sont mobilisés pour revendiquer leur juste part. Ils ont dû parler fort pour se faire entendre des autorités. « Le cri venu du pays intérieur de chacun de nous » de Félix Leclerc a pris des formes diverses : « Assez, c'est assez » « Trop, c'est trop, depuis trop longtemps ». C'est également de là qu'est venu le cri : « Touche pas à ma région » lorsque le gouvernement Couillard a décrété ses politiques d'austérité et l'abolition des structures de concertation et de développement régional : CRÉ, CLD et les CJE. Depuis des décennies, le discours dominant des acteurs politiques et sociaux de la région a consisté à dénoncer une situation économique devenue intolérable. Ils ont exprimé un malaise profond et mis en évidence un sentiment de crise. Pour sa part, Jean-François Simard (2007) estime que « l'aspect discursif du sentiment de crise est désormais constitutif de l'identité gaspésienne ».

D'autres recherches laissent penser le contraire et viennent atténuer les présupposés selon lesquels il y aurait un lien causal entre identité et développement. Simard (2001) semble démontrer le contraire. Il avance qu'une identité locale forte peut être un repoussoir et parfois constituer un blocage dans la dynamique du développement local et régional. En guise d'explication, Simard soumet l'exemple suivant : « Les ouvriers de l'usine de textile de Montmorency n'ont plus voulu de ce milieu de travail pour leurs enfants. La seule manière de leur éviter la dépendance de l'usine de textile était de la voir fermer définitivement » (Simard, 2001, p. 289).

Selon Bouchard, la région culturelle se révèle parfois « dans les inégalités économiques et sociales [...] qui au regard des régionaux, paraissent associées à l'espace lui-même et structurées en fonction de son découpage » (Harvey, 1994, p. 111). C'est sous cet angle que sont analysées les prises de conscience successives des Gaspésiens au cours du 20^e siècle : leurs stratégies de développement, leur révolte collective, leurs espoirs déçus.

Une réalité évoquée par Bouchard peut nous placer sur la voie de l'explication. Elle réfère à « l'ensemble des éléments coutumiers ou rituels, ordinairement nés de l'usage,

qui sont censés donner à une population régionale ses traits distinctifs » (Harvey, 1994, p. 111). Les régionalismes linguistiques, la fidélité au chant et à la musique folklorique, la tradition orale (contes, légendes, etc.), la gastronomie régionale, les danses populaires, *l'histoire populaire de la mer*, la *Journée de la Gaspésie et des Îles de-la-Madeleine*, les fêtes familiales et la protection du patrimoine religieux sont autant de coutumes et de traditions qui ont forgé les traits distinctifs des péninsulaires. S'ajoute au rayonnement culturel, tant au Québec que dans le monde, le succès des festivals : les Festivals country, très ancrés dans la culture populaire, le *Festival en chanson de Petite-Vallée*, un succès entrepreneurial et culturel évident qui contribue à la relève et s'avère l'un des plus importants du genre au Québec ; le *Festival de musique Shigawake*, devenu la vitrine des musiques du monde, les *Percéides*, *festival international du cinéma et d'art de Percé*, un véritable festival des films du monde, un lieu où des milliers de fidèles se rencontrent sur de nombreux sites pour voir, partager, découvrir et inventer. Les *Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie*, un événement estival au cours duquel des artistes proposent au public des productions vidéographiques et filmiques où la photo s'éclate sur les quatre grands sites naturels de la Gaspésie. Le *Festival du Vol libre* à Mont-Saint-Pierre, un hommage à la force vent et à l'attrait de la montagne, la *Fête du bois flotté* à Sainte-Anne-des-Monts, un événement folklorique unique qui perpétue des traditions forestières ancestrales sont des événements qui mettent en valeur la créativité des artisans et les multiples facettes de la vie culturelle des Gaspésiens.

Le patrimoine architectural de la Gaspésie n'affiche pas de grands châteaux. Néanmoins, plusieurs villages donnent à voir des églises de grand style que les citoyens protègent et rénovent avec une générosité remarquable. L'État encourage et soutient la protection du patrimoine religieux, mais la générosité paroissiale et la solidarité citoyenne pour les lieux de culte vont bien au-delà de l'appartenance à une religion. Les fonds, fruits du bénévolat, sont des manifestations de respect des lieux de célébration des croyances, mais également, l'expression d'une volonté de préserver des symboles forts de l'identité et de l'unité d'une communauté.

S'agissant de la tradition orale, des auteurs gaspésiens de renom ont mis en lumière différents aspects de l'oralité. L'abbé Roland Provost (1914-2008) laisse en héritage un ouvrage de référence sur le sujet : *Les Gaspésiens s'expriment avec des mots*, tomes 1 et 2 (2005) et *Les Gaspésiens s'expriment avec des anglicismes*, tome 3 (2006) consacré

au vocabulaire en usage au sein des familles gaspésiennes au 19^e et au 20^e siècle. La trilogie de Provost est d'une grande richesse lexicographique. Elle recense la forme et la signification des mots, teintés d'anglicismes, utilisés comme néologismes par les Gaspésiens dans leurs communications quotidiennes. Il s'agit d'un langage régional (régionalisme linguistique), une forme de « gaspésisme » en quelque sorte, aux accents pluriels, exprimant la culture et les traits d'une communauté dont il est l'expression.

L'écrivain Sylvain Rivière (2002) publie un ouvrage remarquable sur la culture gaspésienne, *Le Bouc Décorné*. Il décrit dans une langue chargée d'expressions et d'images savoureuses, les prouesses et les maladroites de *Sœur Antoinette Duramette*, *Rose*, *Rosie*, *Rosa*, *Octave dans la cave*, *Fidel Guité ad lib*, *Le Gaspé-Comté* etc. La langue écrite est faite de mots justes et populaires. Rivière met en scène des personnages authentiques qui habitent encore aujourd'hui « avec humeur et humour le royaume de la fin de toutes les terres, ce que veut dire le mot Gaspésie ». Voici un exemple bien senti du style et de l'oralité savoureuse des personnages et des sources qui l'inspirent. Rivière se nourrit de la saine tension entre l'oral et l'écrit pour parler du pays du grand large :

Bien avant que la route consente à cligner de l'œil en Gaspésie et que le train, ce mille-pattes au sifflet lacéré, daigne pousser sa pointe un peu plus avant dans l'entrecuisse gaspésienne en proie à des crises de démangeaison progressives et parfois inutiles, la route la plus fiable demeurerait la mer. (2002, p. 263)

Profitant de la cérémonie entourant la bénédiction de son vieux rafiote, *Le Gaspé-Comté*, le capitaine William Barriault livre à la foule sans « farfiner » le mystère entourant les armoiries du drapeau flottant sur son navire : « Nous voici aujourd'hui réunis pour découvrir nos armoiries. Nous ne vous ferons point languir plus longtemps; trêve de farfinerie, stie! » Tenant le vieux drapeau cousu et brodé artisanalement dans la bonne guenille d'emprenier, le capitaine enchaîne, de sa voix de stentor brûlée par la bagosse de l'avant-veille, le « moonshine » gaspésien :

Le noir pâle, c'est pour les jours grisailleux où la voûte des cieux déplie sa maudite grande face de carême; le blanc foncé, c'est pour les faces charbonnées qu'on promènera un peu partout à partir de maintenant; le jaune caca, c'est plus délicat, mais c'est ben utile pareil, à savoir; le jaune caca, c'est un échantillon de la couleur que j'ai laissée su'l'vieux manche de picacoun des Lacroix, sur qui j'ai fait « la croix », j'vous laisse le soin d'en penser c'que vous voudrez... Pis, pour c'qui est du beau nuage bleuté de mystère, avez-vous une tite idée de québécois ça peut ben r'présenter c'te fanfaronnade-là? (Rivière, 2002, p. 266)

À la manière de William Messeier, Rivière extrait les mots du patrimoine linguistique de la Gaspésie pour en faire les « diamants indigènes » de sa prose.

L'historien Fallu montre la Gaspésie comme le pays de l'oralité, « un terreau fertile pour les contes, les légendes et les histoires fantastiques » (Fallu, 2013, p. 5). Puis il enchaîne avec la verve et le parler coloré des conteurs gaspésiens va inspirer l'écrivain Jacques Ferron. Pratiquant sa profession de médecin chez les pauvres à Rivière Madeleine de 1946 à 1948, il s'imprègne fortement de la tradition orale gaspésienne qu'il transmet dans ses contes (1968) « servant au passage d'un patrimoine oral à une littérature écrite ». « Les pêcheurs, leur journée finie apercevaient la vieille derrière sa fenêtre. Ils disaient : Tiens! La mère Gélinas fit du carreau. C'était signe de beau temps ». Selon Fallu, Yves Thériault profitera de son séjour à la radio CHNC de New Carlisle (1937) « pour s'imbiber de la riche culture orale gaspésienne ». Thériault en fait la preuve quand il écrit dans *Moi, Pierre Huneau* : « Personne va crère que le destin d'un pêcheur gaspésien, en mille neuf cents, pouvait reluire comme un trésor de pirate » (Fallu, 2013, p. 5). On y reviendra plus loin.

En plaçant la culture régionale à un niveau d'analyse équivalent à la géographie, à la singularité géomorphologique et bien au-delà du « découpage politico-administratif », c'est la diffusion et le rayonnement de sa culture qui confère à la Gaspésie, son *identité régionale*. Sans être fortement structurée économiquement, des auteurs tels Harvey (2004), constatent que « la Gaspésie dispose d'une conscience historique et d'un sentiment d'appartenance passablement articulé » (Harvey, 1994, p. 22).

Harvey, inspiré par Dumont (1979) identifie « quatre champs d'orientation » qu'il convient de saisir pour comprendre ce qui caractérise le mieux, la région culturelle gaspésienne comme (Harvey, 1994, p. 24-25) :

- Une expression d'un particularisme symbiotique, c'est-à-dire l'étroite association entre expression culturelle et développement local, deux réalités qui cohabitent dans la région et en Haute-Gaspésie;
- Un lieu d'observation des activités culturelles et artistiques prises dans leur sens plus restreint;
- Un ensemble déterminé d'activités économiques, sociales et culturelles;
- Une étude du régionalisme et des idéologies territoriales, comme « figures de représentation » et comme moyens fournis aux collectivités régionales « de se constituer et de se rendre compte de leur existence » (Dumont, 1979, p. 17).

L'auteur nuance en précisant que la région culturelle ne coïncide pas forcément avec le découpage de la région administrative, comme nous l'avons indiqué dans le cadre méthodologique. Pour les besoins de la recherche, il est apparu approprié de restreindre l'espace d'observation de la vie culturelle gaspésienne sans égard aux Îles-de-la-Madeleine, et dans les limites de la région administrative qui s'étend des Capucins (arrondissement de la ville de Cap-Chat en Haute-Gaspésie) jusqu'à la municipalité de Saint-François-d'Assise, sur le territoire de la MRC d'Avignon.

Pour mesurer le niveau d'influence et le degré de pénétration de la culture dans l'espace régional, Harvey suggère d'être attentif aux opinions émises, au langage utilisé par les acteurs du milieu et de « s'intéresser au discours sur la région produit tant par les élites économiques que par les élites culturelles, de même qu'aux productions littéraires et artistiques exprimant plus ou moins explicitement une dimension régionale, voire régionaliste ». La mise en garde de Harvey nous ramène à Fallu cité précédemment qui mentionne que « la Gaspésie a attiré et attire encore les littéraires. Leurs écrits révèlent les attributs identitaires d'un pays réel ou imaginaire que modèlent la splendeur des paysages et les traits distinctifs de gens soudés à leur milieu, farouchement attachés à la mer » (Fallu, 2013 p. 6).

Fallu veut montrer l'influence qu'ont exercé la nature démesurée, la mer originelle, les paysages saisissants et l'appartenance au pays sur de nombreux auteurs, dont Arthur Buis, qui a vu l'infini entre la mer immense et le ciel gaspésien; la poétesse Blanche Lamontagne dont l'œuvre romanesque et poétique est une ode à son pays natal : la Haute-Gaspésie. Elle exprime son amour du pays dans *Ma Gaspésie* publié en 1928. « Il n'est pas de pays, pas d'endroit sur la terre / Où souffle un vent plus pur, où vit plus de beauté » (Fallu, 2013, p. 7).

Fallu rappelle avec à propos que la mer, *belle et cruelle demeure l'élément générateur de l'identité gaspésienne*, et qu'elle a inspiré l'élan poétique de Robert Choquette, l'auteur de *Suite marine* (1953) rédigée à Percé. *Mer, grandiose écho, vivant miroir de l'âme*. C'est à Port-Daniel que débute l'écriture de *Bonheur d'occasion*, le célèbre roman de Gabrielle Roy. Telle une habituée des lieux, elle évoque, dans une lettre à son mari, Marcel Carbotte (1951) « la beauté effrayante d'une nature qui se donne en spectacle ». La mer immense est également présente dans l'œuvre de la poétesse Françoise Bujold qui puise abondamment dans l'oralité de sa Gaspésie natale pour écrire ses récits fantaisistes. Écrivaine contemporaine, née à Bonaventure (1933), elle exprime

son appartenance avec des mots du pays : *J'ai chaloupé des demi-heures de temps, dans ma journée d'automne qui n'appartient à personne* dans *Lettre à toi qui n'es pas né au bord de l'eau* (1959). Ici, Fallu remet gentiment en mémoire un texte fabuleux de Bujold, *La Marmarelle* écrit en 1987 et chargé de mots marins. *Ils sont venus sur le plein avec des yeux pleins, ils sont venus sur la grave avec des mains graves.*

Selon Armandine Rioux (rencontre, 2001, et remise de la médaille de l'Assemblée nationale du Québec), propriétaire de l'Hôtel Belle vue située à Ruisseau-à-Rebours (Haute-Gaspésie), Félix Leclerc aurait composé *l'Alouette en colère* assis sur la galerie face à la mer, cette phrase coup de poing qui a marqué l'imaginaire de plusieurs créateurs : « La Gaspésie, pays intérieur de chacun de nous. Le cri qui fera peur à tout le monde, c'est d'ici qu'il viendra » (1978, p. 24).

5.1.4.1 Pauvre, mais divertissante

Les experts de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) coiffent le chapitre consacré à la culture en Gaspésie d'un titre en apparence humoristique : « Pauvre, mais divertissante ». Le texte présente des données qui indiquent développement remarquable des activités culturelles de la région depuis quelques années.

La deuxième partie chapitre V montre une région qui affiche une démographie en déclin et une faible croissance économique. La péninsule est géographiquement excentrée et peuplée de personnes sous-scolarisées, et ceci, depuis plusieurs décennies. Un ensemble de conditions sociales et économiques laissent croire à l'anomie culturelle. En d'autres termes, « une situation où l'individu est dans l'impossibilité, du fait de sa position dans la structure sociale, d'atteindre un objectif défini et même prescrit par la culture de la société où il vit » (Merton, 1997, p. 163 à 167). Une situation pouvant conduire des individus, faute de moyens intégrateurs, à adopter des comportements avoisinant la marginalité sociale, voire leur éloignement des institutions éducatives et culturelles de leur région, et la non-fréquentation des activités sociales et culturelles qui s'y trouvent.

Le président du Conseil de la culture de la Gaspésie, Pierre Michaud, estime au contraire que le domaine de la culture est celui qui confère à la région son image de marque. Pour l'auteur, compositeur- interprète, les difficultés économiques de la région n'ont pas tué la créativité des Gaspésiens ni le goût d'affirmer l'originalité de leur patrimoine culturel. L'historien, Jules Bélanger (2015, entretien), intellectuel influent de la

région, semble confirmer ce constat. « L'industrie touristique est indéniablement le moteur du développement de la Gaspésie et elle contribue puissamment à l'offre d'activités culturelles, à la promotion et au rayonnement de notre culture chez nous, au Québec et dans le monde ». Les chiffres qui apparaissent au tableau qui suit révèlent une culture vivante et inspirante.

Tableau 1 Statistiques relatives à certaines activités culturelles, GÎM et ensemble du Québec, 2012 & 2013

	Unité	Volume d'activité	Volume d'activité par 1 000 habitants				Rati région/Qc (%)	
			Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		Ensemble du Québec			
			2013	2012	2013	2012		2013
Spectacles payants en arts de la scène								
Représentations	n	329	3,1	3,5	2,2	2,1	1,9	
Entrées	n	55 042	470,5	590,3	896,9	818,2	0,8	
Assistance des cinémas								
Entrées	n	36 260	408,5	388,9	2 615,3	2 594,8	0,2	
Fréquentation des institutions muséales								
Entrées	n	250 081	2 561,8	2 682,1	1 652,4	1 740,4	1,8	
Ventes de livres par les librairies								
Ventes de livres neufs ¹	\$	10 660 831	37 722,5	36 269,3	54 086,5	54 227,5	2,4	

1. Elles incluent les ventes des librairies des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
Source : Institut de la statistique du Québec. Observatoire de la culture et des communications du Québec.

1. Elles incluent les ventes des librairies des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) confirme les propos des intellectuels cités plus haut. L'organisme reconnaît que la Gaspésie est l'une des plus pauvres du Québec, « elle est aussi celle qui offre la plus grande diversité culturelle ». Malgré le fait qu'elle connaît un déclin démographique évident, le taux touchant les faibles revenus a légèrement baissé, le revenu familial moyen demeure inférieur à la moyenne nationale, et la Haute-Gaspésie est la plus touchée avec un revenu familial moyen de 49 870 \$; celui des Îles-de-la-Madeleine est de 65 850 \$ tandis que la moyenne nationale est de 68 170 \$. La Gaspésie compte plus de 300 organismes culturels et près 900 personnes y travaillent. Ces données sont réconfortantes eu égard à la situation qui prévalait antérieurement. En ce qui concerne des établissements culturels de divers types, la région GÎM fait bonne figure. Le tableau 2 présente les activités qu'abritent ces établissements.

Tableau 2 Nombre d'établissements culturels de divers types, GÎM, 2012 & 2013

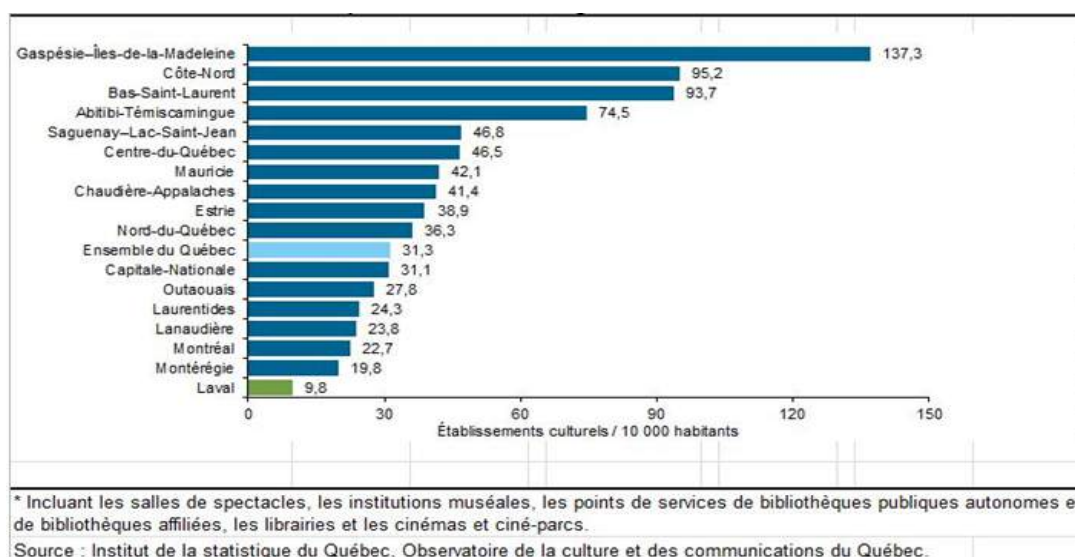
	Établissements		Ratio	Région	Ensemble
	2012	2013	région/Québec	2013	du Québec
	n		2013		
			%	Nombre d'établissements ¹ par 100 000 habitants	
Salles de spectacle	26	31	5,1	33,2	7,5
Institutions muséales ²	36	35	8,0	37,5	5,4
Bibliothèques publiques autonomes	1	3	0,8	3,2	4,5
Bibliothèques publiques affiliées	50	50	7,3	53,6	8,4
Librairies	6	6	1,7	6,4	4,3
Cinémas et ciné-parcs	4	3	3,0	3,2	1,2
Écrans	5	4	0,5	4,3	9,1

1. À l'exception du nombre d'écrans par 100 000 habitants.
2. Il s'agit du nombre d'institutions muséales ayant fourni des statistiques de fréquentation à l'OCCQ.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

L'aspect positif selon l'Institut est le fait que la Gaspésie est gagnante en ce qui a trait aux établissements culturels. La région dispose de 130 établissements culturels par tranche de 100 000 habitants par rapport à 32 pour le reste du Québec. La Gaspésie dispose de 27,7 salles de spectacle par 100 000 habitants contre 7,8 au Québec, et 38,3 musées contre 5,4. Sur la foi de ces données, la Gaspésie est désormais compétitive avec les grandes villes du Québec en ce qui a trait à la participation du public aux arts de la scène et le pourcentage de visiteurs et de spectateurs payants dans les musées et les cinémas.

Tableau 3 Nombre d'établissements culturels par 100 000 habitants, régions adm. & ens. du Québec, 2013



À cette étape de notre recherche sur la région culturelle, le sentiment d'appartenance des Gaspésiens est perçu comme le moteur du changement. Derrière cette fierté se cache l'inquiétude face à l'avenir de la patrie. Nous aurons également recours aux médias régionaux et nationaux qui ont relayé dans l'opinion publique, les interventions et les déclarations des acteurs économiques et sociaux de la péninsule depuis la Révolution tranquille. De ces informations, l'image d'une région en situation de crise émerge certes, mais Michaud et Bélanger prétendent que de cette crise naîtra le vaste chantier de développement, « branché sur le riche potentiel culturel gaspésien ».

Le riche potentiel culturel dont parlent Michaud et Bélanger est également perçu par la mairesse de Ste-Anne-des-Monts Micheline Pelletier (2014, entretien) comme un moteur de progrès. Sa présence est manifeste dans les réseaux de bibliothèques publiques, salles de spectacles, musées et s'exprime par les journaux régionaux, médias communautaires et les radios autochtones. Bref, la Gaspésie est dotée d'équipements culturels diversifiés par habitant supérieurs à la moyenne québécoise. Au-delà des données de l'ISQ (au demeurant très importantes) et pour peu que l'on visite la région, la renaissance culturelle de la Gaspésie est manifeste. Ce succès est largement attribuable à une troupe multidisciplinaire déterminée regroupant des artisans, artistes, créateurs et entrepreneurs culturels qui s'investissent en permanence à planifier, à éveiller les jeunes, à former la relève et à promouvoir la culture plurielle qui élargie les horizons, et fait rayonner la culture et ses artistes au Québec, et à travers le monde. Pierre Michaud exprime avec lyrisme sa reconnaissance à « ces nobles artisans devenus des militants de la culture œuvrant au quotidien à un projet de développement plus grand qu'eux » (Michaud, 2015, entretien).

5.1.5 La région économique et sociale

La sociographie de la région économique présentée à la section 5.1.4 de ce chapitre fait ressortir divers aspects liés à la démographie, au marché du travail et à l'éducation. Il convient néanmoins de compléter ici la notion de région économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en l'insérant dans le grand bloc des régions ressources du Québec au même titre que le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec. *Le Portrait économique des régions du Québec* (2016) préparé par la Direction des politiques et de l'analyse économique du ministère des Finances présente les 17 régions administratives regroupées en trois blocs : les régions ressources, les régions manufacturières et les régions urbaines. C'est sous l'angle de la classification que

la Gaspésie se démarque des autres régions, et que sa structure économique apparaît déficiente en regard des autres régions du Québec.

Les données récentes révèlent l'étendue des régions ressources (bloc 1) soit 80,2 % du territoire québécois et 7 % de la population nationale. Par ailleurs, ce bloc régional accapare seulement 8,1 % du PIB. Quant à la région périphérique GÎM, son poids démographique dans la population globale est de 1,1 %, et son poids économique de 0,8 % est de loin le plus faible en 2014. Globalement, le poids économique des régions ressources est infime par rapport aux régions manufacturières (39,5 %) attribuables à la force des exportations du secteur manufacturier et à la proximité des régions urbaines; ces dernières accaparent 52,4 % de l'économie à cause de la prépondérance du secteur tertiaire. La part occupée par les régions ressources dans l'économie globale est manifestement ténue.

Les régions urbaines et manufacturières ont un indice de développement plus élevé que les régions ressources, et les écarts en matière de développement persistent entre les blocs régionaux depuis de nombreuses années. Alors que l'indice de développement est en forte augmentation en Abitibi-Témiscamingue, en Montérégie et en Chaudière-Appalaches, le Bas-Saint-Laurent voit son indice décroître de 4,7 points; la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine occupe le dernier rang au sein de bloc régional n° 1.

La diversité industrielle est au cœur du développement d'un territoire. Sa concrétisation dépend de plusieurs facteurs : les richesses naturelles, la situation géographique, la densité de la population et la taille de son économie. En 2015, les écarts des indices sous ces divers aspects sont palpables entre les grands centres et les régions éloignées. Prenons l'exemple de la Montérégie, région manufacturière profitant d'un environnement favorable. Elle affiche un indice de diversité industrielle de 80,7 points et à l'opposé, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine enregistre un indice de 4,4 points, loin derrière les MRC de son bloc régional dont la moyenne est de 15 points.

Les inégalités sont plus apparentes en comparant la base industrielle des régions par secteurs d'activité et la taille des entreprises dans les trois blocs régionaux présentés plus haut. Le document gouvernemental (ISQ, 2017, p. 39) indique que « la base industrielle du Québec se tourne de plus en plus vers une économie de service ». Le secteur tertiaire domine l'ensemble des régions, incluant la Gaspésie (81,9 %). La tertiarisation des structures industrielles des établissements en zones urbaines oscille entre 80 % dans l'ensemble du Québec, et peut atteindre 86 % à Montréal et 86,2 % dans

la région de la Capitale- Nationale. Le secteur secondaire, soit celui de la fabrication et de la construction (18,5 %) au Québec, est prépondérant et très actif dans les régions manufacturières en croissance démographique; il représente en moyenne 23,0 % et grimpe à environ 29 % dans les Laurentides et à 26,6 % dans Lanaudière. Dans l'ensemble du Québec en 2015, le secteur primaire ne regroupe que 5,6 % de la base industrielle. La plus forte concentration des établissements du secteur primaire se retrouve dans les régions ressources (13 %) et atteint un taux de 19,9 % en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les économistes prétendent que la taille des entreprises est un facteur déterminant quant à leur capacité d'investir dans de l'équipement et qu'elles s'adaptent plus facilement au changement. Les microétablissements (moins de cinq employés) représentent la moitié du nombre total des établissements au Québec. En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la structure industrielle compte 59,1 % de microétablissements (d'un à quatre employés), un taux supérieur à celui des régions ressources (50,3 %).

Que ce soit le secteur manufacturier ou celui des investissements, la part des régions ressources comparativement à l'ensemble du Québec prend des proportions significatives. La prévision pour 2014-2015 des investissements du secteur privé et public dans l'économie était 40 milliards de dollars, et le privé devait y participer à la hauteur de 52,3 % entre 2011 et 2015. Pour la même période, les régions urbaines ont reçu près de 17 milliards et les régions ressources 8 milliards. Les investissements du secteur privé et du public varient fortement d'une région à l'autre selon l'implication plus ou moins grande de l'État dans le développement. Dans les régions manufacturières et urbaines et dans les régions ressources où les industries minières et celle de l'aluminium sont fortement implantées, la part de l'investissement privé atteint les proportions de 60 %, de 70 %, voire de 71,3 %. En Gaspésie, l'augmentation de l'investissement privé (11,7 %) est attribuable à la construction de la cimenterie de Port-Daniel-Gascon. Quant aux investissements publics, ils ont augmenté (entre 8 % et 9 %) dans 8 des 17 régions administratives entre 2011-2015. La Gaspésie accuse un recul de 11,6 % de l'investissement public attribuable en partie aux politiques d'austérité du gouvernement du Québec en 2014.

Quant au pourcentage des investissements du secteur public (2012-2016), c'est dans les régions ressources qu'ils se manifestent (43,4 %), soit près de deux fois supérieurs à celui observé dans les régions manufacturières (23,5 %). Les investissements des secteurs privés et publics dans le développement varient fortement d'une région à l'autre et selon qu'ils viennent des entreprises pour accroître leur

production et de l'État agissant en appui aux initiatives locales et régionales pour financer les services publics liés à sa mission.

Dans leur ensemble, les données produites par le ministère des Finances présentent la Gaspésie comme une région mal en point. Malgré une augmentation de son indice de développement économique entre 2001 et 2011, la région est aux prises avec la faible densité de sa population à cause d'une démographie en constante décroissance. De plus, l'économie est peu diversifiée, les structures industrielles sont dominées par des microentreprises, et une portion importante de la population affiche une forte dépendance aux transferts gouvernementaux. En somme, la région économique regroupe les caractéristiques d'un territoire socialement désavantagé.

5.1.5.1 La région sociale

Le contexte économique de la région se répercute socialement et s'avère révélateur du mal développement de la Gaspésie. La péninsule semble en rupture partielle avec les structures industrielles classiques montrant l'affaiblissement de la régulation dans le processus de création de biens et de services. Sans parler d'anomie, on peut soutenir sans trop de risque qu'il y a inadéquation entre les politiques publiques mises en œuvre et les besoins exprimés par le milieu. La région sociale est présentée comme un modèle territorial d'innovation. Plus loin, nous verrons qu'il s'agit d'un modèle alternatif qui prend ses distances avec les prémisses de la primauté de la compétition de marché. La région sociale abrite des citoyens oubliés par les modèles de développement des dernières décennies. Malgré la morosité, les acteurs locaux sont en attente de changements sociaux; elles vivent l'incertitude des idéaux socialement valorisés par le modèle marchand. Un antagonisme conceptuel existe entre les affairistes du développement par le haut et les partisans d'un modèle économique endogène. Les premiers souhaitent la levée de la réglementation gouvernementale nuisible au libre commerce, et les seconds revendiquent le pouvoir de définir, en collaboration avec l'état, les projets destinés à leur territoire. Les agents du développement rejettent donc les modèles néoclassiques axés sur la primauté de la compétition de marché appliquée aux régions ressources au cours du 20^e siècle. Les critiques formulées conduisirent au repositionnement ontologique du développement territorial.

L'actualisation de la région sociale montre la Gaspésie sous l'angle d'une communauté en attente d'un modèle de développement. Un modèle conçu selon une

démarche innovante et prenant en compte l'ensemble du capital humain, institutionnel et privé disponible dans les communautés. Selon Moulaert et Nussbaumer (2008), le marché n'étant plus l'unique lieu où les relations sociales peuvent se développer et créer de la richesse; diverses formes d'investissement doivent être considérées pour assurer le mieux-être des populations locales. Les auteurs prétendent que « la reproduction de tous les capitaux dépend de deux facteurs clés : les capacités humaines et institutionnelles qui sont investies et [...] les liens sociaux sont au cœur de la capacité à créer des richesses ». (Moulaert et Nussbaumer, 2008, p. 87) Conséquemment, l'investissement doit être orienté vers des projets compatibles avec les besoins et voués à l'amélioration générale des communautés et au bien-être des personnes et des groupes. De cette manière, les politiques de développement sont l'œuvre du milieu (Fisher, Sonn, Bishop, 2002 cité par Moulaert et Nussbaumer, 2008, p. 83). Le modèle appréhendé subordonne le développement axé sur la croissance économique à tout prix au profit du bien commun.

La région sociale se présente davantage comme le lieu d'émergence de l'innovation sociale et de définition de politiques publiques. Sans toutefois prétendre à la présence d'un *Système régional d'innovation* (SRI) sur le territoire, nos recherches ont permis d'observer la présence d'un dynamisme entrepreneurial innovant chez les acteurs sociaux de la Gaspésie. Les chercheurs en développement territorial des universités UQAR, l'UQAC, UQO, l'UQAT et la Chaire de recherche du Canada en développement régional de l'UQAR sont d'avis que l'innovation est un important facteur de développement économique. La réflexion de Doloreux et Bitard (2005) sur les fondements théoriques et empiriques de *Systèmes régionaux innovations* propose une définition de l'innovation qui semble faire consensus chez les spécialistes. En prélude au chapitre VIII portant sur le développement par l'innovation, nous définissons le concept comme suit :

L'innovation est définie comme un processus systémique reposant sur l'interdépendance d'« unités » de différentes natures : entreprises ou d'autres organisations auxquelles l'entreprise est reliée au sein d'une structure où les échanges latéraux d'information sont intenses. Ces échanges sont alors posés nécessaires à la création de nouvelles connaissances, et par conséquent, d'innovation. Cette nouvelle conceptualisation de l'innovation constitue les nouveaux fondements centrés sur la nature interactive et systémique du processus d'innovation. Dès lors, de multiples dérivés de cette approche ont vu le jour, prenant comme point de départ de l'analyse le territoire (« national », « régional » et « local ») ou de secteurs et technologies spécifiques. (Doloreux et Bitard, 2005, p. 23)

Les auteurs présentent l'innovation non pas comme une théorie, mais comme le résultat d'un produit social fondé sur un processus qui résulte de différentes formes de relations de proximité, et par conséquent, elle est intimement influencée et stimulée par l'environnement immédiat (Doloreux et Bitard, 2005, p. 24). La pertinence de cette approche réside dans une forme d'apprentissage intensif rendant les acteurs régionaux du développement en mesure de produire les conditions et les ressources nécessaires à l'innovation. Certains leaders locaux, bien au fait des travaux des chercheurs Bruno Jean et de Danièle Lafontaine de l'UQAR, voient dans le *Système régional d'innovation* (SRI), la voie à explorer pour le développement de la Gaspésie. Ces chercheurs constatent que l'évolution des interactions entre acteurs et les formes de solidarité qui se développent entre les entrepreneurs privés et ceux de l'économie sociale sont des facteurs innovants.

Pour peu que l'on observe le comportement des acteurs politiques et sociaux, la région gaspésienne est davantage sociale qu'économique. Les succès de l'économie sociale et les nombreuses entreprises qu'elle a fait naître sont un rempart face aux échecs industriels subis et les promesses politiciennes non tenues des dernières décennies. La conceptualisation du développement en émergence induit un processus qui intègre de nouvelles pratiques, de nouvelles sources de connaissances, de nouvelles technologies et de nouveaux processus. La conceptualisation de l'innovation favorise la détermination des priorités de développement économique et leur adéquation avec les besoins des communautés. La démarche est d'inspiration citoyenne et le processus est évolutif. Elle se distancie de « l'approche néoclassique qui définissait l'innovation comme le résultat d'un processus séquentiel et technocratique correspondant à un acte purement technique basé sur la production d'un nouveau produit » (Smith, 2000, p. 8-10). La conception de l'innovation sociale en émergence est en rupture avec des modèles qui ont échoué. Aujourd'hui, la région devient sociale et « le changement technique se développe de façon quasi autonome du reste de l'économie » (Doloreux et Bitard, 2005, p. 1). Nous retenons des quatre éléments utiles à la compréhension de l'innovation, le concept selon lequel l'innovation s'intègre à un processus social entre différents acteurs à l'intérieur d'un environnement donné (Asheim et Isaken, 1997, p. 310-311).

La communauté locale est à la base de la construction d'un modèle alternatif de la région (Moulaert et Nussbaumer, 2008, p. 83). La région se transforme en un espace de concertation entre des groupes et en un lieu où des pratiques économiques et sociales alternatives prennent une forme basée sur des critères géographiques, sociaux et

historiques. Le nouveau modèle trouve sa dynamique dans des relations de marché avec le souci de valoriser divers types de capitaux dont la synergie concourt à l'atteinte d'objectifs communs. L'exemple le plus concret de l'efficacité de ce modèle est le succès du développement culturel de la Gaspésie au cours des deux dernières décennies. La synergie de la culture et du tourisme tend à démontrer que la région a mis au point un modèle intégrateur de ressources, de savoir et d'innovation. Le modèle émergent tient au fait qu'il met en valeur les dimensions multiples de l'existence humaine. Moulaert et Nussbaumer cités précédemment notent que le développement des communautés ne peut se restreindre aux seules forces de la compétition de marché. Les capitaux privés et publics investis sont tout de même importants dans le cadre du capitalisme marchand. Ces précisions sur le contexte social sont nécessaires, d'autant que la région est comprise comme un « concept principalement social » au sein de laquelle les relations de marché sont prises en compte au même titre que d'autres types d'interactions pouvant contribuer au bien-être des populations. De là, le repositionnement ontologique du développement des communautés locales et régionales à la recherche d'une alternative endogène selon un modèle de développement par le bas.

Les entrepreneurs d'aujourd'hui ont en mémoire l'implantation d'importants sites de production industrielle dans la région au début des années 1950. L'échec du modèle productiviste a donné naissance à une politique palliative de développement, inspirée des « *pôles industriels* » et dictée par les théories économiques de François Perroux. Le développement polarisé, recommandé par HMR (1970), était une prescription dont la teneur ne pouvait guérir la maladie économique dont souffrait la Gaspésie. Tous les modèles de développement axés sur le dogme du marché et de la croissance ont engendré le sous-emploi, l'affaiblissement socioindustriel et l'exode rural. En Gaspésie, la peur du grand capital est constitutive de son histoire. Les deux exemples qui suivent illustrent, qu'à des époques différentes, la crainte qu'inspirent le grand capital et les modèles de développement axés sur la croissance et la modernité urbaine.

Les abus des capitalistes jersiais furent dénoncés par le célèbre postier gaspésien, Timothée Auclair, qui écrivait, en 1923, dans *La Presse* : « On les exploitait », texte reproduit dans la *Revue D'histoire de la Gaspésie* en décembre 1963. Il précise qu'« une compagnie achetait à vil prix le produit de leur pêche et leur vendait à un prix très élevé les effets dont ils avaient besoin et que seule elle pouvait leur fournir » (Auclair, 1963, p. 182).

L'opération BAEQ (1963-1966), présumément bien préparée et réfléchie, menée par des nouveaux *fonctionnaires-décideurs* sans grande souplesse et imbus de leurs nouvelles théories, reste, aux yeux des professionnels du développement, une mauvaise saisie du monde rural. Les chercheurs du BAEQ n'ont pas pris en considération « les aspects émotifs et très humains qui se rattachent à l'appartenance territoriale » (Vermot-Desroches, 2012, p. 497). Selon Jules Bélanger (rencontre 2015), les recommandations du BAEQ sont à classer parmi les erreurs du passé : « on a voulu solutionner des problèmes de sous-développement dans une région rurale avec des moyens essentiellement applicables en milieu urbain ».

Le succès du développement territorial passe désormais par le progrès de la démarche méthodologique multidisciplinaire dont l'objectif consiste à repérer les facteurs agissant sur la dynamique territoriale. La démarche nécessite la conduite de recherches dirigées par des acteurs sur le terrain, proches de l'action, et portant sur des objets d'études définis par les artisans sociaux. Pour y parvenir, Bruno Jean en appelle à « une posture épistémologique, où la pertinence sociale de la recherche se croise harmonieusement avec la pertinence scientifique et qui ouvre un chantier plus vaste de recherche » (2006, p. 471-474). Selon le chercheur, l'avenir du développement réside dans la coproduction de nouveaux savoirs entre les scientifiques et les acteurs territoriaux.

L'hypothèse selon laquelle l'État du Québec n'a pas la *souveraineté verticale* lui attribuant les pouvoirs nécessaires au plein exercice de sa compétence en matière de développement et d'aménagement de son territoire, laisse croire que sa mission de développer les régions peut être compromise. Selon Dorion (2011), la première contrainte est d'ordre constitutionnel (partage inégal des pouvoirs entre deux ordres de gouvernement). La deuxième, inspirée d'Aesterly, découle de la logique marchande dont les règles contraignantes imposées aux États font que des pans entiers de l'économie libérale capitaliste échappent aux pouvoirs publics. Deux contraintes constitutionnelles et idéologiques empêchent un État fédéré d'exercer efficacement sa pleine souveraineté sur son territoire et, conséquemment, sur celui de la Gaspésie dont des parcelles appartiennent au l'État fédéral. Décrit par Dorion comme un des éléments constitutifs fondamentaux de l'État, le territoire québécois est l'un des plus mal délimités de tous les territoires nord-américains. Illustrons ce qui précède par un exemple.

En 1961, la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* « prévoyant la mise en valeur et l'aménagement des régions rurales du Canada » (Loi ARDA, 1961, p.1)

montre avec éclat, la prédominance du gouvernement fédéral dans le développement régional au Québec. L'entente précise que le ministre responsable peut (plutôt que doit) conclure une entente avec un gouvernement provincial pour la réalisation de projets élaborés en vue de la conservation, l'exploitation des terres agricoles et la mise en valeur des ressources. À cette époque (1963), le gouvernement du Québec n'a ni l'expertise ni l'autorité constitutionnelle, non plus que les moyens financiers de mettre en place une vaste politique de lutte aux inégalités entre les régions. Pour calmer les attentes des acteurs régionaux, le gouvernement du Québec accepte les orientations du Programme fédéral ARDA pour le financement l'enquête menée par le BAEQ dans l'Est-du-Québec. En finançant les travaux du BAEQ à la hauteur de 80%, le gouvernement fédéral a imposé ses conditions et son modèle de développement *top-down*. Les conditions relatives à la réalisation des projets à contenu Québec devaient respecter les dispositions de la Loi fédérale. En résumant au maximum l'extrême : sans la Loi ARDA et les programmes fédéraux de développement régional, la vaste enquête (BAEQ) devant placer la Gaspésie sur la voie du progrès économique serait demeurée un vœu. Quant au développement économique de la région, il est démontré dans cette thèse (sous-chapitre 7.2) que les recommandations furent globalement rejetées.

La présentation de cette esquisse sur la région sociale visait à circonscrire le malaise économique et social vécu par les Gaspésiens, à analyser le sentiment de crise qu'il a engendré, et à vérifier si le traumatisme perdure. Les opinions exprimées par certains acteurs s'ajoutent aux indicateurs sociographiques publiés en 2012-2016 qui indiquent une diminution relative du niveau de vie et un état permanent de délabrement des structures économiques et sociales.

5.2 Sociographie

L'étude sociographique de la situation économique et sociale de la Gaspésie, à l'aide de données officielles, permet de poser un regard objectivement quantifiable de la réalité. La saisie globale de la situation devient utile à quiconque veut comprendre le problème d'une région fière de son passé et à la recherche d'un avenir. Par ailleurs, l'analyse sociographique, basée sur des données statistiques fiables, peut-elle, à elle seule, conduire à un discours irréfutable et à des conclusions dont la scientificité répond aux exigences de la sociologie contemporaine? La sociographie fournit, à tout le moins, les informations pertinentes révélant les conditions économiques et sociales d'un territoire

(démographie, infrastructures, niveau de vie, emploi, éducation), et montre dans quel contexte les Gaspésiens doivent vivre et penser leur avenir.

Rappelons la posture sociologique de cette recherche. Le cadre méthodologique la situe à distance du dogmatisme marxiste et emprunte la voie du pragmatisme mertonien dont la grille analytique prend appui sur des hypothèses de moyenne portée. La démarche cherche, par l'observation scientifique, à trouver une réponse à la question principale et, à la limite, à esquisser des hypothèses de solutions empreintes de réalisme, appuyées sur des objets circonscrits. Par ailleurs, la tendance analytique, inspirée de Touraine (1984) et de Giddens (1984), favorise la critique des déterminismes (certitudes) liés au développement et aux politiques publiques. Les auteurs incitent le chercheur à saisir l'urgence de repenser l'action sociale de l'État, les rapports multiples qu'entretiennent les acteurs sociaux entre eux et avec le système économique dans lequel ils sont engagés. Cette recherche-action a contribué à l'élaboration d'un modèle alternatif constructiviste de développement (chapitre VIII) fondé sur « les réalités sociales considérées comme des constructions historiques et quotidiennes des acteurs et comment ce travail quotidien ouvre de nouvelles possibilités pour l'avenir » (Akoun et Ansart, 1999, p. 491-492).

5.2.1 Le langage des chiffres

Le recours à des indicateurs tirés des données de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a permis de tracer, en abrégé, le portrait social et économique de la Gaspésie. Sur la base de chiffres produits par Statistique Canada, modulés par l'ISQ et reproduits dans son *Bulletin statistique régional*, Éditions 2013, 2014 et 2015 consacrées à la Gaspésie, nous avons puisé les principaux indicateurs sociographiques pour illustrer le retard économique de la région sur le reste du Québec. Le modèle sociographique descriptif dans lequel est présenté une suite de tableaux statistiques donne une vue d'ensemble sur les conditions d'une région qualifiée, par les théoriciens néolibéraux, de sous-développée ou en voie de le devenir.

Cependant, les nouvelles estimations menées auprès des ménages par Statistique Canada en 2011 obligent à la prudence quant à l'utilisation des données provisoires. En effet, la contrainte imposée à l'organisme par le gouvernement fédéral d'abandonner le questionnaire long et obligatoire au profit d'une nouvelle enquête à participation volontaire peut rendre certaines estimations moins fiables que celles produites jusqu'en 2006. La démarche a consisté à repérer des indicateurs dont la pertinence permet d'évaluer les

écarts de développement entre les MRC, de mesurer l'état d'avancement de l'économie de la région et de la comparer avec celle du Québec. Les indicateurs extraits du Bulletin statistique régional de l'ISQ sont crédibles et utilisables parce que modulés et puisés au sein de ministères et organismes de l'État québécois selon les normes statistiques établies par l'Institut.

5.2.2 Une crise démographique

Avec l'arrivée d'étrangers et « grâce à l'incroyable coefficient de natalité, la population vingtuple en un siècle » (Blanchard, 1935, p. 77). Les données, produites par le géographe Raoul Blanchard, indiquent la présence de 3 300 habitants en Gaspésie en 1808, de 70 000 en 1911 et de 82 000 en 1931 (Blanchard, 1935, p. 78-80). À la fin des années 1950, la démographie prend une pente décroissante. Regroupant 145 000 habitants en 1960, le nombre passe à 114 612 en 1986 et à 93 000 en 2010, avec une projection de 88 000 pour 2016 selon Matthews (1996, p. 414 & 416). Les données peu rassurantes laissent présager un retour aux années difficiles des années 1930. Outre l'exode, la pilule anticonceptionnelle n'est pas étrangère au changement démographique qui s'opère par la suite. Sur une période de 50 ans, la Gaspésie a perdu presque la moitié de sa population.

Le déclin démographique de la Gaspésie est devenu un thème récurrent tellement l'exode habite le discours public depuis des décennies. Le problème ne se limite pas à la région puisque la population de tout l'Est-du-Québec est également touchée. Mais depuis quelques décennies, la situation démographique de la péninsule est de plus en plus préoccupante. Les bulletins de l'ISQ, dont l'édition 2015 en particulier, témoignent d'une diminution de 42 663 personnes entre 1961 et 2001. La perte de 12,5 % est impressionnante si on la compare à l'augmentation de 41 % affichée pour l'ensemble du Québec. Clermont Dugas (2003) fait remarquer que pendant 40 ans, la population de la quasi-totalité des MRC de cette grande région a connu des pertes considérables. Les projections du chercheur annoncent un déclin de -18,3 % de 1971 à 2016. Ce fut particulièrement le cas de la Haute-Gaspésie où ce pourcentage fut de -24,4 % pour la même période. « Chose certaine, cette décroissance démographique généralisée est symptomatique de la grande fragilité de l'économie régionale » (Dugas, 2003, p. 515-421).

Les données provisoires du tableau 4 affichent un taux d'accroissement annuel moyen de - 7,1 % et les pertes se sont accélérées pour la période 2006-2011. Les

estimations pour 2014 révèlent que la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (GÎM) compte 92 472 habitants. La MRC de la Haute-Gaspésie est la moins peuplée avec 11 762 habitants soit 13 % de la population de la région. Selon l'ISQ, « la région GÎM est la seule région du Québec où toutes les MRC comptent moins d'habitants en 2014 qu'en 2011 » (ISQ, 2015).

Tableau 4 Population totale, taux d'accroissement annuel moyen et part de la pop. régionale, MRC de la GÎM et ensemble du Québec, 2001-2014

	Population au 1 ^{er} juillet				Taux d'accroissement annuel moyen ¹			Part	
	2001	2006	2011	2014 ^P	2001-2006	2006-2011	2011-2014 ^P	2001	2014 ^P
	n				pour 1 000			%	
Les Îles-de-la-Madeleine	13 055	13 165	12 844	12 484	1,7	-4,9	-9,5	13,2	13,5
Le Rocher-Percé	19 605	18 474	18 037	17 494	-11,9	-4,8	-10,2	19,9	18,9
La Côte-de-Gaspé	18 854	17 953	18 076	17 770	-9,8	1,4	-5,7	19,1	19,2
La Haute-Gaspésie	12 934	12 361	12 130	11 762	-9,1	-3,8	-10,3	13,1	12,7
Bonaventure	18 597	17 997	18 068	17 789	-6,6	0,8	-5,2	18,9	19,2
Avignon	15 544	15 256	15 318	15 173	-3,7	0,8	-3,2	15,8	16,4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	98 589	95 206	94 473	92 472	-7,0	-1,5	-7,1	100,0	100,0
Ensemble du Québec	7 396 415	7 631 873	8 007 656	8 214 672	6,3	9,6	8,5	...	...

1. Le taux d'accroissement est calculé par rapport à la population moyenne de la période.
Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1^{er} juillet 2014.
Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques* (série de février 2015), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Parmi les phénomènes expliquant la diminution rapide de la population, on note le faible indice de fécondité, le vieillissement de la population et le taux net de la migration interrégionale négative chez les jeunes de 15 à 24 ans. Les départs sont perçus depuis plusieurs années comme l'un des enjeux les plus préoccupants. La dispersion des Gaspésiens à travers le Canada retient l'attention des acteurs du milieu, soucieux de stopper l'hémorragie. Le déclin démographique constant au cours des 30 dernières années amène les démographes à parler de désertification pour exprimer la diminution de l'activité humaine sur le territoire. Le choix des mots est important puisqu'en Gaspésie, il est aussi question de désertion, car les Gaspésiens furent nombreux à quitter leur région sans la renier pour autant. Ils sont nombreux à garder, bien enfoui, l'espoir du retour.

Entre 1996 et 2012, la diminution de la population gaspésienne fut la plus forte observée dans tout le Québec. Bon nombre d'habitants, surtout les jeunes, migrent vers d'autres régions pour les études ou pour dénicher un emploi. On constate, à l'examen du tableau 4, que le déclin de la population régionale est constant. Les estimations pour la période de 2001 à 2014 montrent que la population régionale est passée de 98 589 à 92 472 habitants. Dans la même période, la Haute-Gaspésie a connu une diminution constante allant de 12 984 habitants en 2001 à 11 762 en 2014. Elle est la moins peuplée de la région et représente 13 % de la population régionale. Elle regroupait 16 270 habitants en 1971 et 15 241 en 1981. De 1971 à 2006, la MRC a perdu 24,9 % de sa

population. La situation s'est détériorée plus rapidement que dans les autres MRC. Pour la même période, la population régionale est passée de 100 214 à 96 361 habitants, une diminution de 3,8 %.

Les estimations de Statistique Canada, adaptées par l'ISQ (février 2013), montrent que toutes les MRC de la péninsule ont connu une baisse démographique entre 1996 et 2012. La décroissance fut de -15,2 % pour mille de 1996 à 2001, de -7,1 % pour mille entre 2001 et 2006 et de -4,7 % pour mille de 2006 à 2012. Durant la même période, la population régionale est passée de 106 404 habitants à 92 536 selon les données provisoires. Le déclin a contribué au vieillissement de la population et à la baisse du poids démographique de la région dans l'ensemble du Québec. De 1,5 % qu'il était en 1996, le poids démographique de la Gaspésie est passé à 1 % en 2012, pour remonter à 1,1 % en 2014.

En comparant la situation démographique de la GÎM à celle des autres régions du Québec, plusieurs éléments retiennent l'attention. D'abord, le déclin démographique de la Gaspésie affiche le plus haut taux; la perte la plus significative s'est fait sentir principalement chez les jeunes désireux de travailler, de s'installer dans la vie, ou d'entreprendre des études postsecondaires. En ajoutant l'effet combiné du faible taux de natalité chez les jeunes femmes en âge de procréer et le fort taux de mortalité de la population âgée, l'analyse du déclin démographique s'en trouve simplifiée. Manifestement, la région a perdu une partie de ses habitants à la faveur d'autres régions. La migration interne est un facteur agissant significativement sur la croissance ou la décroissance démographique des régions. Dans le cas de la Gaspésie, qualifiée de zone éloignée, le solde migratoire interne est négatif. En d'autres termes, le nombre des sortants est plus élevé que celui des entrants. Selon la terminologie utilisée par l'ISQ, le jeu des migrations interrégionales fait de la Gaspésie et de la Côte-Nord des *régions* perdantes, alors que celle des Laurentides (zone adjacente de Montréal) se qualifie comme région gagnante en termes migratoires. L'organisme constate qu'en 2014-2015, la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent présentent des taux nets respectifs de -0,09 % et de -0,14 %. La tendance baissière est attribuable à la diminution du nombre de personnes ayant quitté la région.

5.2.2.1 Indice de fécondité

L'indice synthétique de fécondité projeté pour la région de la GÎM entre 1996 et 2000 est de 1,35 enfant par femme en âge de procréer. Des données qui ne dissipent en rien

l'inquiétude liée au dépeuplement persistant de la Gaspésie. Le taux est légèrement plus élevé en Haute-Gaspésie (1,46), mais nettement insuffisant pour assurer le remplacement des générations qui nécessite un taux de natalité de 2,4 enfants par femme en âge de procréer.

L'examen de la décroissance démographique de la Gaspésie, en lien avec l'indice synthétique de fécondité le plus récent, accroît sa fiabilité et facilite la mesure de l'intensité ou de la faible fécondité sur la base du nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer. Il était de 1,29 enfant par femme pour la région GÎM en 2011 soit un taux plus faible qu'en 2000. La projection pour l'ensemble du Québec est de 1,69 enfant par femme. Dans ce contexte, la Gaspésie se situe bien en deçà du seuil de remplacement des générations. L'indice de fécondité laisse présager un dépeuplement constant au cours des 20 prochaines années.

5.2.2.2 Le vieillissement

Le tableau 5 renvoie l'image d'une population régionale vieillissante. La Gaspésie abrite la plus grande part de personnes âgées de 65 ans et plus, avec un pourcentage de 23,2 % en 2014. Cela confirme que la population est nettement plus âgée que la moyenne nationale. De plus, la région inscrit la plus faible proportion de jeunes de moins de 20 ans, soit 20,9 %. Quant aux personnes de 20 à 65 ans, aptes à travailler, elles sont, par rapport à la moyenne nationale, moins nombreuses en Gaspésie (60 %) en comparaison avec les 62 % pour l'ensemble du Québec.

Tableau 5 Population par grand groupe d'âge et âge médian, MRC de la GÎM et ensemble du Québec, 2014

	Groupe d'âge								Âge médian
	Total	0-19	20-64	65 et plus	Total	0-19	20-64	65 et plus	
	n				%				
Les Îles-de-la-Madeleine	12 484	1 919	7 821	2 744	100,0	15,4	62,6	22,0	50,4
Le Rocher-Percé	17 494	2 725	10 426	4 343	100,0	15,6	59,6	24,8	52,3
La Côte-de-Gaspé	17 770	3 072	10 956	3 742	100,0	17,3	61,7	21,1	49,8
La Haute-Gaspésie	11 762	1 814	7 009	2 939	100,0	15,4	59,6	25,0	53,0
Bonaventure	17 789	2 964	10 320	4 505	100,0	16,7	58,0	25,3	51,5
Avignon	15 173	3 100	8 905	3 168	100,0	20,4	58,7	20,9	47,8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	92 472	15 594	55 437	21 441	100,0	16,9	60,0	23,2	50,8
Ensemble du Québec	8 214 672	1 716 773	5 091 980	1 405 919	100,0	20,9	62,0	17,1	41,8

Note : Population au 1^{er} juillet. Données provisoires.
Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques* (série de février 2015), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

L'impact du vieillissement est considérable et ses effets économiques et sociaux sont multiples et complexes. Les gouvernements ne savent trop comment fournir les services appropriés à cette clientèle. Le problème se complexifie davantage dans une

région où la densité de la population est faible et plus âgée que la moyenne nationale. L'éloignement des services sociaux et de santé explique en partie les décès plus nombreux que les naissances.

En Gaspésie, l'âge médian – *qui sépare la population en deux groupes égaux* – est le plus élevé de toutes les régions soit 50,8 ans pour la région GÎM et 41,8 ans pour l'ensemble du Québec (ISQ, 2015). La région a le plus fort pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans, soit 23,2 %, alors qu'il est de 17,1 % pour le Québec. La situation devient plus précaire en constatant que les jeunes de moins de 20 ans sont en proportion moins nombreux (16,9 %) alors qu'ailleurs au Québec elle est de 20,9%. Même si le déclin démographique s'est quelque peu atténué depuis la fin des années 1990, la diminution la population demeure une source d'inquiétude, si on la compare au taux d'accroissement annuel moyen du Québec dont la progression est passée de 4,1 % à 9 % entre 1996 et 2012.

Les données de Statistique Canada et de l'ISQ donnent plus de précisions sur la situation particulière de la Haute-Gaspésie au sein de la communauté régionale. Cette municipalité enregistre une baisse démographique supérieure aux autres MRC. Alors que le nombre d'habitants était de 13 906 en 1996, il n'en restait que 11 751 en 2012, selon le Bulletin statistique régional, édition 2013 de l'ISQ. Le nombre d'habitants de la municipalité représente à peine 13 % de la population de la région, alors que les MRC de Bonaventure et celle de la Côte-de-Gaspé regroupent chacune 19 % de la population régionale soit environ 36 000 habitants. Selon les données des recensements de 1971 à 2001 présentées au tableau 5, le déclin démographique de la Haute-Gaspésie fut de 21,8 % en 30 ans, passant de 16 270 habitants en 1971 à 12 722 en 2001 et à 12 329 en 2006. La décroissance est notable surtout qu'elle s'échelonne sur une période relativement courte. Le tableau ci-dessous montre le déclin de la population de chaque village de 1971 à 2011. Toutes les municipalités sont touchées, à l'exception de Sainte-Anne-des-Monts fusionnée avec Tourelle en 2000. Le petit village de Rivière-à-Claude (lieu de mon enfance) comptait 600 habitants en 1950. En 1971, il avait perdu 50 % de sa population soit 352 résidents permanents. En 2011, il n'en reste que 130. Ils sont 110 selon les données de la mairie en 2015.

Tableau 6 Évolution de la population totale par municipalité, MRC de la Haute-Gaspésie

ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE PAR MUNICIPALITÉ, MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE															
Municipalités	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011	Variation (%)					
										71/81	81/91	91/96	96/01	01/06	06/11
Capucins ¹	406	429	374	309	290	280	2 913	2 777	2 623	-7,9	-22,46	2,76	-6,84	-4,7	-5,55
Cap-Chat ¹	3 868	3 617	3 464	3 202	2 926	2 847				-10,4	-15,54				
Ste-Anne-des-Monts ¹	5 546	5 945	6 062	6 008	5 652	5 617	6 835	6 772	6 933	9,3	-6,77	0,28	-4,84	-0,9	2,38
Tourelle ¹	1 611	1 640	1 762	1 663	1 511	1 566				9,4	-14,25				
La Martre	471	430	376	383	336	315	266	253	245	-20,2	-10,64	-6,25	-15,5	-4,9	-3,16
Marsoui	600	541	529	523	475	440	373	341	309	-11,8	-10,61	-7,37	-15,22	-8,6	-9,38
Rivière-à-Claude	352	307	286	251	203	192	161	171	130	-18,8	-29,03	-5,42	-16,14	6,2	-23,98
Mont-St-Pierre	371	366	351	346	273	288	239	230	192	-5,4	-22,23	5,49	-17,01	-3,8	-16,52
St-Maxime-du-Mont-Louis	1 764	1 710	1 797	1 694	1 582	1 499	1 288	1 194	1 118	1,9	-11,97	-5,24	-14,08	-7,3	-6,37
Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	771	733	706	622	544	482	425	373	334	-8,4	-22,95	-11,39	-11,82	-12,2	-10,46
TNO (Mont-Albert)	515	205	214	240	227	207	222	218	204	-58,4	6,07	-8,81	7,25	-1,80	-6,42
Total MRC	16275	15923	15921	15241	14019	13733	12722	12329	12088	-2,18	-11,95	-2,04	-7,36	-3,09	-1,95

Source : Statistique Canada, Recensements de 1971, 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006, 2011.

Note 1 : En 2000, la ville de Cap-Chat a fusionné avec la municipalité de Les Capucins et la ville de Ste-Anne-des-Monts a fusionné avec la municipalité de Tourelle.

Les statistiques de 1971 à 2011, présentées au tableau précédent, confirment la décroissance constante de la population de la Haute-Gaspésie. Durant la même période, la population diminuait de 3,1 % et celle de la région de 3,8 % passant de 100 214 à 96 361 habitants. En 2014, la Haute-Gaspésie comptait 5 795 hommes et 5 967 femmes, et seulement 918 jeunes de 0-19 ans de sexe masculin et 896 de sexe féminin.

Quelles que soient les variables démographiques généralement reconnues (la fécondité, la mortalité, le vieillissement et les migrations), rien n'indique une amélioration prévisible de la situation démographique de la région à court ou moyen terme. Les projections 2006-2031 portant sur l'évolution de la population des MRC, soumises par Statistique Canada, sont comparables à celles de l'ISQ. Le croisement des données ne fait qu'ajouter à la crédibilité des projections.

Le tableau présenté plus bas indique que deux MRC connaîtront une variation positive du niveau de leur population entre 2006-2031 et 2011-2031 : Les municipalités des Îles-de-la-Madeleine (3,5 % et 2,5 %) et d'Avignon (12,1 % et 9 %). Ces variations représentent une progression 13 163 à 13 625 habitants pour la première et de 15 248 à 17 095 pour la seconde. En ce qui concerne les autres MRC, leur décroissance est significative. Quant à la Haute-Gaspésie, sa population sera d'à peine 11 780 habitants en 2031, alors qu'elle en comptait 12 356 en 2006.

Tableau 7 Évolution de la population des MRC et des territoires équivalents de la région administrative de la GÎM, 2006-2031

Évolution de la population des MRC et des territoires équivalents de la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2006-2031								
MRC	2006	2011	2016	2021	2026	2031	Variation 2006-2031	Variation 2011-2031
Les Îles-de-la-Madeleine	13 163	13 295	13 389	13 518	13 613	13 625	3,5	2,5
Le Rocher-Percé	18 464	17 901	17 613	17 418	17 235	16 984	-8,0	-5,1
La Côte-de-Gaspé	17 941	17 693	17 353	17 079	16 835	16 554	-7,7	-6,4
La Haute-Gaspésie	12 356	12 154	12 036	11 961	11 889	11 780	-4,7	-3,1
Bonaventure	17 986	17 883	17 839	17 905	17 951	17 871	-0,6	-0,06
Avignon	15 248	15 595	16 079	16 527	16 885	17 095	12,1	9,6

Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031, Annexe 2.

Le rythme du déclin s'est atténué depuis quelques années en raison notamment du solde migratoire interrégional négatif soit, « la différence entre le nombre d'entrants interrégionaux (régions administratives ou MRC) et de sortants interrégionaux durant une période de référence » (Emploi Québec, 2009, p. 12). À plus long terme, les perspectives révèlent une décroissance démographique continue à cause du taux de mortalité élevé chez les personnes âgées et du taux de fécondité des femmes gaspésiennes largement inférieur à la moyenne nationale.

En 2011, la population régionale était de 94 500 habitants. Les projections pour 2036 de l'ISQ ne sont guère plus encourageantes que celles de Statistique Canada. Le nombre d'habitants sera de 90 800, tout au plus. À la lumière des tableaux précédents et suivants, on constate que le vieillissement de la population qui engendre un taux de mortalité supérieur aux autres régions. De plus, le flux migratoire interrégional négatif rend la situation encore plus préoccupante. En effet, on estime qu'en 2036, les aînés représenteront 36 % de la population, une part deux fois et demie supérieure à celle des jeunes (16 %), et que l'âge moyen atteindrait alors 51,9 %. Les conditions économiques difficiles viennent s'ajouter aux facteurs expliquant la fuite des Gaspésiens vers l'extérieur.

5.2.2.3 Espérance de vie

Entre 1971 et 2011, la population des toutes les MRC de la région a diminué passant de 16 275 à 12 088 habitants. En Gaspésie, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. En 2014, la région comptait 46 700 femmes et 45 800 hommes. Un phénomène attribuable à la surmortalité masculine et le nombre grandissant de femmes à mesure qu'elles avancent en âge. Chez les 65 ans et plus, le nombre augmente

constamment. Selon l'ISQ, toutes les MRC ont une population plus âgée que la moyenne québécoise. En outre, la GÎM est la seule région, avec le Bas-Saint-Laurent, où toutes les MRC comptent une plus grande proportion de personnes âgées de 65 ans et le moins de jeunes de 20 ans. Dans la MRC de la Haute-Gaspésie, le nombre de gens âgés de 25 à 34 ans représente une faible proportion de la population alors que la population en général est la plus âgée de la région gaspésienne.

Le tableau concernant la décroissance de la population en lien avec l'espérance de vie des hommes et des femmes de la Haute-Gaspésie est manifestement inférieure à celle observée pour la région. L'espérance de vie est de 79,6 ans pour les femmes et de 70,6 pour les hommes, alors que pour la région GÎM, elle est de 81,2 ans pour les femmes et de 73,8 pour les hommes. Le taux élevé de mortalité (nombre annuel de décès par 100 000 habitants), constaté dans la MRC, inquiète tous les acteurs régionaux. En Haute-Gaspésie, le taux est de 623,9/100 000 pour les femmes et de 1 199,6/100 000 pour les hommes. C'est le taux le plus élevé de la région (GÎM) qui est de 540,5/100 000 pour les femmes et 972,2/100 000 pour les hommes. Il est significativement plus élevé qu'au Québec avec 555,4/100 000 pour les femmes et de 953,0/100 000 pour les hommes (Rioux, 2010, p. 31-35).

5.2.3 Une crise économique

L'ampleur de la décroissance démographique, causée principalement par le vieillissement de la population et l'exode des jeunes les mieux formés, est à la source de la crise économique que traverse la Gaspésie depuis des décennies. La relation entre la démographie, la croissance de l'économie et le niveau de l'épargne est reconnue par les économistes de toutes tendances idéologiques.

La plupart des jeunes ayant quitté la région pour le travail ou les études ne sont pas revenus. En ce début du 21^e siècle, la population gaspésienne est vieillissante et peu scolarisée. Des 93 000 habitants que compte la GÎM, 33 948 sont âgés de 45 et 64 ans et 18 254 ont 65 ans et plus (Gasse, 2011). Une étude scientifique, réalisée en 2011 par le professeur Yvon Gasse de la Chaire en entrepreneuriat et innovation de l'Université Laval sur les habitudes sociologiques et la culture du marché du travail en GÎM, est révélatrice des carences en formation des Gaspésiens et des Madelinots :

Les travailleurs réguliers ont une formation institutionnelle nettement supérieure à celle des travailleurs irréguliers ou inactifs. Les rapports entre les deux groupes en ce qui concerne le plus haut niveau de formation atteint, sont

proches de 1 à 3. Plus de 33 % des travailleurs irréguliers ou inactifs n'ont aucune formation, et 32 % ont seulement un diplôme du secondaire. C'est dans le groupe des 55-64 ans que l'on retrouve la plus forte proportion de travailleurs sans diplôme ni certificat (41 %). Chez les 25-34 ans, 19 % n'ont aucune formation. (Gasse, 2011, p. 5)

Au début des années 1990, la démographie était vécue comme un facteur aggravant de la situation économique de la région. Le discours public des élites régionales, la décroissance dramatique de la population, le manque de formation de la main-d'œuvre et le faible taux de fécondité (incompatible avec le remplacement des générations), sont des phénomènes devenus avec le temps des fatalités, voire des faits divers. Ces observations rappellent que les conditions objectives expliquant le départ des jeunes vers les villes sont toujours présentes.

Bien avant la Révolution tranquille, nombreux furent les Gaspésiens « qui s'embarquent pour les États-Unis ». Ils font partie du « vaste mouvement migratoire qui, de 1840 à 1939, pousse environ 900 000 Canadiens français du Québec à s'installer aux États-Unis, surtout en Nouvelle-Angleterre » (Roby, 1990, p. 89-142). Les mesures d'aide sociale étant inexistantes à l'époque, la demande pour le bois de pulpe sur les marchés diminuant, le prix du poisson étant à la baisse, les grands travaux publics au ralenti, le chômage s'installe dans la durée, les familles s'endettent et les plus jeunes s'en vont. Les statistiques démontrent que l'exode vers les grandes villes s'est poursuivi tout au long du 20^e siècle. L'avenir démographique demeure une inquiétude.

5.2.3.1 Les fondements de l'économie

La base économique d'un pays ou d'une région repose généralement sur la force ou la faiblesse du potentiel de son secteur industriel. En somme, combien d'industries sont localisées en permanence sur le territoire et quelles activités annuelles ou saisonnières y sont exercées ? Les économistes mesurent la vigueur ou la stagnation de l'économie en fonction de la croissance économique générée par les activités industrielles sur le territoire. La personnalité économique particulière de la Gaspésie est à l'image d'un territoire dont les bases économiques fragilisées se sont modifiées au cours des décennies. Les infrastructures industrielles sont manquantes ou obsolètes. La transformation économique la plus contemporaine et la plus visible est attribuable à la place qu'occupent les entreprises d'économie sociale dans la région. Les secteurs particulièrement contrôlés par le système coopératif dans plusieurs domaines de la vie collective constituent en quelque sorte l'ossature économique de la région. Pour rendre

compte de cette réalité, nous mettons en évidence deux aspects importants des comptes économiques : le produit régional brut (PRB) et les revenus des citoyens.

5.2.3.2 Le produit régional brut

Le produit intérieur brut (PIB) de la région GÎM est un grain de sable dans l'économie générale du Québec. En 2013, pour l'ensemble des industries, il s'élevait à 2 milliards 700 millions (2,7 milliards \$) soit 0,8 % du PIB national québécois. Selon le bulletin statistique régional, édition 2015 de l'ISQ, « c'est la plus petite part parmi les régions administratives, tout juste derrière le Nord-du-Québec (1 %) ». Par rapport à 2012, l'économie de la région GÎM a légèrement augmenté (0,3 %). Une croissance bien en deçà de la moyenne nationale (1,2 %). Cependant, entre les années 2007 à 2013, l'augmentation du taux annuel moyen de la croissance économique en GÎM est de 3,7 % alors qu'au Québec pour la même période elle fut de 2,8 %. La tertiarisation progressive de l'économie explique cette poussée, et elle s'exprime principalement par l'augmentation du secteur des services qui représente 70,9 % du PIB soit 1,9 milliard \$ en hausse de 2, % en 2013. Le domaine de la production du secteur des biens est relativement faible avec seulement 775 983 \$. Quant à la production pour l'ensemble des biens et services, elle est en déclin, et se situe à 2 659 909 \$, une diminution de 3,9 % par rapport à 2012.

Le vieillissement rapide de la population se manifeste particulièrement du côté des services et se répercute sur le PRB. Cependant, le fléchissement est largement attribuable à la baisse de la fabrication (-6,9 %) et au ralentissement des activités dans l'industrie de la construction (-16,4 %). La baisse de la production de biens en Gaspésie est significativement plus importante que celle observée au Québec (-0,5 %). Les secteurs clés, tels que l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse, présentent des résultats variables ou décroissants alors que le commerce de gros diminue (-1,7 %), et que le commerce de détail croît légèrement à (0,9 %). Quant aux services publics, ils augmentent de 17,7 %. Ces données viennent corroborer le discours des experts sur tertiarisation l'économie gaspésienne.

Précisons ce que l'on a nommé plus haut *le changement visible de l'économie*, c'est-à-dire les activités productrices de biens de consommation, assumées de plus en plus par des entreprises coopératives et des entreprises d'économie sociale œuvrant particulièrement dans le secteur des services sociocommunautaires. À l'inverse, les industries productrices de services publics, à la base de l'économie régionale, affichent

une hausse de leur production. C'est le cas notamment pour l'hébergement, les services de restauration (+3 %), les soins de santé et l'assistance sociale (+1,7 %). Les services administratifs augmentent, particulièrement ceux liés au soutien et à l'assainissement des eaux. Il en va de même du système bancaire, des assurances, l'artisanat, les arts et la culture. Les professionnels au sein des CLD, plus près du terrain, soutiennent que les ratés du milieu industriel (fermetures d'usines, délocalisation) ont forcé la base économique régionale à se transformer au profit d'entreprises d'économie sociale, de coopératives forestières et de services et d'organismes communautaires, tous orientés vers des services à la population. Ce sont des services que l'État, pour des motifs financiers ou idéologiques, ne souhaite plus assumer.

Le produit intérieur brut par habitant, utilisé pour comparer la production d'une région par rapport à une autre, est de 28 616 \$ en Gaspésie, comparativement à 41 322 \$ au Québec en 2013. Par ailleurs, la croissance annuelle de +1,1 % du PIB en Gaspésie est supérieure à celle constatée pour le Québec, soit (+0,4 %) pour la même année.

5.2.3.3 Le revenu disponible par habitant

L'ISQ définit le revenu disponible par habitant (RDH) comme la somme de tous les revenus reçus par les résidents d'une région. Il inclut la rémunération des salariés, le revenu net des entreprises individuelles, le revenu de location et le revenu net de la propriété. S'ajoutent à cette liste les prestations de l'assurance-emploi, de la Sécurité de la vieillesse et de l'aide sociale.

Depuis plus d'une décennie, le RDH en Gaspésie est en progression. Il s'élevait à 15 063 \$ en 2002 pour atteindre à 19 864 \$ en 2009. Il a poursuivi sa remontée jusqu'à 23 324 \$ en 2014. Pour la même année, dans l'ensemble du Québec, le revenu disponible était de 26 046 \$.

Bien qu'en constante progression, la lenteur de la croissance du RDH de la région GÎM est attribuable, en bonne partie, à une hausse plus lente de la rémunération des salariés et des transferts provenant des administrations publiques.

Voyons de plus près les variations du RDH. Globalement, c'est un revenu de base que l'ISQ évalue à 20 942 \$ en 2012 et de 21 282 en 2013. En additionnant au revenu disponible, les transferts gouvernementaux (voir tableau 14 au sous-chapitre 5.2.3.4.5), sous la forme de prestations diverses (allocations de la Régie des rentes du Québec et les

pensions du Canada établis à 20 365 \$ en 2009), le RDH est passé à 22 779 \$ en 2012 à 23 136 \$ en 2013.

Le revenu primaire versé aux ménages, du fait de leur participation au marché du travail ou disposant d'actifs nécessaires à la production, a augmenté de 0,5 % en 2012 pour reprendre de la vigueur en 2013, jusqu'à la hauteur de 1,6 %. Ainsi, le revenu est passé de 20 942 \$ à 21 282 \$ en 2013. Il est à noter qu'en 2009, le revenu primaire en GÎM n'était que de 17 845 \$, de 18 535 \$ en 2010 et de 19 809 \$ en 2011.

Tableau 8 Revenu disponible par habitant, MRC de la GÎM et ensemble du Québec, 2009-2013

	2009 ^f	2010 ^f	2011 ^f	2012 ^f	2013 ^p	Variation 2013/2012	TCAM 2013/2009
	\$/hab.					%	
Les Îles-de-la-Madeleine	22 977	23 146	24 201	25 192	25 478	1,1	2,6
Le Rocher-Percé	19 166	19 526	20 387	21 646	21 874	1,1	3,4
La Côte-de-Gaspé	21 645	21 888	22 890	23 825	24 475	2,7	3,1
La Haute-Gaspésie	17 770	18 115	18 977	19 973	20 011	0,2	3,0
Bonaventure	20 447	20 861	21 936	22 978	23 486	2,2	3,5
Avignon	20 040	20 794	21 636	22 823	23 116	1,3	3,6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20 365	20 751	21 702	22 779	23 136	1,6	3,2
Ensemble du Québec	24 638	24 914	25 668	26 539	26 774	0,9	2,1
Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.							
Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et Développement du Nord Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Société de l'assurance automobile du Québec; Statistique Canada.							
Compilation : Institut de la statistique du Québec.							

Au tableau 8, on constate que des six MRC de la région, seule la Haute-Gaspésie connaît une croissance inférieure à celle observée au Québec. En 2009, le revenu disponible était de 17 770 \$ et de 20 011 \$ en 2013, soit une augmentation de 3 %. Cette MRC dispose du RDH le plus faible de toutes les MRC confondues. De plus, aucune MRC de la région ne présente un RDH supérieur à celui du Québec (26 774 \$). La Côte-de-Gaspé affiche la meilleure performance régionale avec un revenu de 24 475 \$, soit une augmentation de 2,7 %. Une embellie attribuable à l'accroissement marqué de la rémunération des salariés et du revenu net de la propriété.

À l'examen des données, on est tenté de croire à un rattrapage du RDH entre les Gaspésiens et l'ensemble des Québécois. S'il advient, il ne se manifeste que lentement, voire pas du tout, aux yeux de nombreux observateurs rencontrés.

5.2.3.4 Indicateurs de la population active

L'ISQ définit la population active comme celle regroupant les travailleurs de 15 ans et plus, en emploi ou en chômage, hors institution et hors réserve.

Outre la force industrielle à la base de l'économie d'un territoire, la vigueur de l'activité économique s'exprime aussi par le nombre de personnes qui y vivent, le taux d'emploi, le RDH et le niveau de revenu lié au taux d'emploi des travailleurs et travailleuses de la population en âge de travailler. Au tableau 9, les données de 2002-2004 et de 2012-2014 montrent une progression significative de l'emploi pour la région GÎM. Le nombre de personnes au travail passe de 33 900 à 36 800 soit une croissance de 8,6 %. L'Institut y voit une progression plus rapide que celle de la population en âge de travailler ce qui occasionne une hausse du taux d'emploi de 3,5 points. La diminution de l'écart du taux d'emploi de la région (46,4 %) d'avec le reste du Québec demeure inférieure à la moyenne nationale à 59,9 %.

D'autres éléments inscrits au tableau 9, montrent une embellie au chapitre de l'emploi et du taux de chômage. De 2012 à 2014, il s'est créé 1 900 emplois à temps plein, et 1 000 emplois à temps partiel. En situant les emplois à temps partiel dans le nombre total des emplois, leur part varie peu, et se situe à 18,7 % tandis que l'emploi à temps plein représente 29,9 %. La période observée montre une diminution significative du nombre de chômeurs. Pour la même période, la région compte 1 700 chômeurs de moins dont l'effet combiné à la hausse de l'emploi amène le taux de chômage régional à la baisse passant de 19,4 % à 15 %. Quant au taux d'activité de la population en âge de travailler, il a crû très légèrement sur une période de dix ans. Entre 2002 et 2004, il est de 53,2 % et atteint 54,6 % en 2012-2014, soit une variation de 1,4 %.

Tableau 9 Caractéristiques du marché du travail, GÎM et ensemble du Québec, 2002-2004 et 2012-2014

	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			Ensemble du Québec	
	Moyenne 2002-2004	Moyenne 2012-2014	Écart 2002-2004 et 2012-2014	Moyenne 2002-2004	Moyenne 2012-2014
	k				
Population active	42,1	43,3	1,2	3 971,9	4 378,4
Emploi	33,9	36,8	2,9 †	3 623,0	4 042,1
Régime de travail					
Emploi à temps plein	28,0	29,9	1,9 †	2 963,1	3 256,3
Emploi à temps partiel	5,9	6,9	1,0 †	659,9	785,8
Groupe d'âge					
15-29 ans	6,3	6,5	0,2	939,3	981,7
30 ans et plus	27,5	30,2	2,7 †	2 683,7	3 060,5
Sexe					
Hommes	17,0	17,7	0,7	1 942,7	2 107,2
Femmes	16,9	19,1	2,2 †	1 680,3	1 934,9
Secteur d'activités					
Secteur des biens	7,6	8,1	0,5	924,7	872,9
Secteur des services	26,3	28,7	2,4	2 698,2	3 169,3
Chômeurs	8,2	6,5	-1,7 †	3 623,0	4 042,1
	%	Variation (points de %)		%	
Taux d'activité	53,2	54,6	1,4	65,8 ††	64,8 ††
Taux de chômage	19,4	15,0	-4,4 †	8,8 ††	7,7 ††
Taux d'emploi	42,9	46,4	3,5 †	60,0 ††	59,9 ††
Part de l'emploi à temps par	17,4	18,7	1,3	18,2	19,4

† Différence statistiquement significative au seuil de 5%.

†† Variation significative au seuil de 5% entre la région et l'ensemble du Québec.

Source: Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Le tableau 9 ajoute quelques caractéristiques intéressantes au marché du travail. Entre 2002-2004 et 2012-2014, la croissance de l'emploi (+2 200) se concentre chez les femmes et les personnes de 30 ans et plus (+2 700). L'ISQ constate que, dans l'ensemble des MRC du Québec (100/104), le taux d'hommes au travail est supérieur à celui des femmes. La situation semble s'inverser en GÎM, puisque dans deux territoires supra locaux (Îles-de-la-Madeleine et Le Rocher-Percé), le taux est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. La vice-présidente de l'Association des femmes d'affaires de la Gaspésie, Hélène Ouellet (2015, entretien), associe l'augmentation du travail féminin à la forte présence des femmes dans les entreprises d'économie sociale et du nombre croissant de femmes-chefs d'entreprises qui embauchent des employées féminines.

La progression de l'emploi se traduit par une diminution significative du nombre de chômeurs qui contribue au rétrécissement de l'écart entre la région GÎM et l'ensemble du Québec. Toutefois, le retard sur le reste du Québec demeure significatif : il est de 7,7 % entre 2012 et 2014. Le nombre de travailleurs croît dans toutes les MRC de la région et

c'est sur la Côte-de-Gaspé que le taux de travailleurs est le plus élevé. Cependant, aucune d'entre elles n'affiche un taux supérieur à celui du Québec.

5.2.3.4.1 Le revenu médian

Le revenu médian avant impôt des familles de la GÎM entre 2011 et 2012 a augmenté de 2,6 %. La hausse est supérieure à celle observée au Québec, soit 1,2 %. La croissance est bien réelle dans toutes les MRC, sans toutefois rattraper le retard sur l'ensemble du Québec. Les données du tableau 10 situent le revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles de la région à 58 654 \$ en 2011 et à 60 150 \$ en 2012 comparativement à 70 480 \$ pour le Québec. En somme, « tous les territoires supralocaux de la région enregistrent, en 20 ans, un revenu médian inférieur à l'ensemble du Québec » (ISQ, 2015, p. 2).

Tableau 10 Revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles, MRC de la GÎM et ensemble du Québec, 2011-2012

	2011	2012	Variation 2012/2011
	\$ constants de 2012		%
Les Îles-de-la-Madeleine	67 242	68 280	1,5
Le Rocher-Percé	51 659	54 490	5,5
La Côte-de-Gaspé	66 425	67 290	1,3
La Haute-Gaspésie	50 924	51 760	1,6
Bonaventure	59 512	60 680	2,0
Avignon	55 754	57 430	3,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	58 654	60 150	2,6
Ensemble du Québec	69 611	70 480	1,2

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.
Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Le tableau 12 apporte un éclairage supplémentaire sur le revenu des Gaspésiens. On constate que, de toutes les régions administratives du Québec, l'écart de revenu d'emploi médian de la population active de la GÎM est nettement inférieur à celui des Québécois en général. De 32 817 \$ en 2012, il a cru légèrement à 33 133 \$, pour la région en 2013, à l'exception de la Haute-Gaspésie et d'Avignon où la baisse est de 0,8 % et 0,1 % respectivement. Dans l'ensemble du Québec, pour la même période, il se situait respectivement à 39 117 \$ et à 40 221 \$.

5.2.3.4.2 Le revenu médian selon le type de famille

Le tableau 11 nous présente l'écart de revenu entre la famille comptant un couple avec ou sans enfants et la famille monoparentale. En 2011 et 2012, le revenu d'une

famille comptant un couple oscille entre 56 908 \$ et 57 730 \$. Tandis qu'une famille monoparentale reçoit entre 35 423 \$ et 37 130 \$. On constate que plus le nombre d'enfants augmente plus l'écart de revenu se creuse entre les deux types de famille. Pour une famille en couple, le nombre d'enfants est un facteur d'enrichissement, et pour une famille monoparentale c'est le contraire. Pour la première, le revenu passe de 57 730 \$ à 78 140 \$ en 2012 tandis que la seconde voit son revenu plafonner entre 37 130 \$ et 40 660 \$ pour les mêmes années.

Tableau 11 Revenu médian après impôt selon le type de famille, GÎM, 2011-2012

	2011	2012	Variation 2012/2011
	\$ constants de 2012		%
Famille comptant un couple	56 908	57 730	1,4
Sans enfants	45 583	46 660	2,4
Avec 1 enfant	67 099	67 560	0,7
Avec 2 enfants	77 136	79 630	3,2
Avec 3 enfants et plus	77 463	78 140	0,9
Famille monoparentale	35 423	37 130	4,8
Avec 1 enfant	33 646	35 870	6,6
Avec 2 enfants	39 048	39 830	2,0
Avec 3 enfants et plus	36 240	40 660	12,2

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

La proportion de familles en situation de faible revenu est de 7,5 % dans la région GÎM et de 8,3 % dans l'ensemble du Québec. On constate que, pour la période 2008 à 2012, le taux de faible revenu des familles a diminué de 2,6 points et de 1,4 % au Québec. Le langage des chiffres révèle, qu'en 2008, 14,7 % et 14,1 % des familles de la MRC d'Avignon et de la Haute-Gaspésie avaient respectivement un revenu moins élevé de -3,3 % et -3,1 %, et que la diminution est passée à 11 % et à 11,7 % en 2012. Le taux de familles monoparentales étant très élevées dans la MRC d'Avignon (35,9 %) en 2012, on peut parler de relative pauvreté. Cette prétention est fondée sur le fait qu'en 2012, la région comptait 2 090 familles à faible revenu dont 1 010 étaient monoparentales.

5.2.3.4.3 Le revenu médian des salariés

Le revenu médian des travailleurs de 25-64 ans a augmenté de 1,1 % sur tout le territoire en 2013 pour s'établir à 33 137 \$. Les MRC de la Haute-Gaspésie et d'Avignon ont connu une baisse respective de 0,8 % et de 0,1 %. Le revenu d'emploi médian le plus élevé (36 920 \$) est dans la MRC Côte-de-Gaspé. Ce sont les travailleurs et travailleuses

de la Haute-Gaspésie qui reçoivent le plus bas revenu d'emploi, soit 29 253 \$. Dans tous les territoires supralocaux, l'écart du revenu d'emploi médian des hommes est supérieur à celui des femmes. L'écart oscille entre 22,6 % et 8,7 % selon que les travailleuses habitent Avignon ou la Côte-de-Gaspé.

Tableau 12 Nombre, taux et revenu d'emploi médian des travailleurs de 25 à 64 ans, MRC de la GÎM et ensemble du Québec, 2012 et 2013

MRC	Nombre de travailleurs			Taux de travailleurs			Revenu d'emploi médian		
	2012	2013 ^o	Variation 2013/2012	2012	2013 ^o	Écart 2013/2012	2012	2013 ^o	Variation 2013/2008
	n		%	%		Points de pourcentage	\$		%
Les Îles-de-la-Madeleine	4 809	4 781	- 0,6	64,7	65,9	1,2	33 026	33 252	0,7
Hommes	2 319	2 300	- 0,8	62,6	63,7	1,1	35 671	35 617	- 0,2
Femmes	2 490	2 481	- 0,4	66,8	68,1	1,3	30 320	31 516	3,9
Le Rocher-Percé	5 621	5 692	1,3	56,1	58,2	2,1	29 721	29 934	0,7
Hommes	2 858	2 861	0,1	55,9	57,5	1,6	32 155	32 229	0,2
Femmes	2 763	2 831	2,5	56,3	58,9	2,6	26 615	27 037	1,6
La Côte-de-Gaspé	6 948	7 019	1,0	69,1	70,8	1,7	36 400	36 920	1,4
Hommes	3 508	3 537	0,8	69,2	70,9	1,7	38 336	38 499	0,4
Femmes	3 440	3 482	1,2	69,0	70,7	1,7	34 531	35 138	1,8
La Haute-Gaspésie	3 759	3 811	1,4	56,6	58,5	1,9	29 482	29 253	- 0,8
Hommes	1 894	1 913	1,0	56,7	58,6	1,9	33 445	31 669	- 5,3
Femmes	1 865	1 898	1,8	56,4	58,5	2,1	26 000	26 874	3,4
Bonaventure	6 460	6 467	0,1	65,9	66,8	0,9	32 654	33 443	2,4
Hommes	3 211	3 250	1,2	65,5	67,1	1,6	37 163	36 961	- 0,5
Femmes	3 249	3 217	- 1,0	66,3	66,5	0,2	28 170	29 800	5,8
Avignon	5 220	5 363	2,7	63,5	65,2	1,7	33 208	33 190	- 0,1
Hommes	2 591	2 677	3,3	63,9	65,7	1,8	38 271	37 651	- 1,6
Femmes	2 629	2 686	2,2	63,1	64,7	1,6	28 639	29 133	1,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	32 817	33 133	1,0	62,9	64,5	1,6	32 781	33 137	1,1
Hommes	16 381	16 538	1,0	62,5	64,2	1,7	36 189	35 957	- 0,6
Femmes	16 436	16 595	1,0	63,2	64,8	1,6	29 196	30 236	3,6
Ensemble du Québec	3 291 535	3 318 744	0,8	75,8	76,2	0,4	39 117	40 221	2,8
Hommes	1 705 230	1 718 214	0,8	78,4	78,6	0,2	45 000	46 024	2,3
Femmes	1 586 305	1 600 530	0,9	73,2	73,7	0,5	34 077	35 107	3,0

1. Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

À la lumière des données provisoires de l'ISQ, le recul du nombre de personnes en emploi (population active) de la région GÎM est important. Pour l'ensemble de la région, la population active, pour la même période, a diminué de 48 125 travailleurs à 42 720. En Haute-Gaspésie, l'activité ouvrière est passée de 5 921 personnes en 1991 à 5 185 en 2001. Dans l'ensemble du Québec, la population active a progressé de 3 537 640 à 3 742 485.

Par ailleurs, les données de 2002 à 2014 montrent une amélioration du marché de l'emploi. L'employabilité moyenne passe de 33 900 à 36 800, soit une croissance de 8,6 %. L'Institut fait remarquer que cette progression, « plus rapide que celle en âge de travailler occasionne une hausse du taux d'emploi de 3,5 points » se situant à 46,4 % à la

fin de la période étudiée. La diminution de l'écart par rapport à l'ensemble du Québec comporte une réalité : le taux d'emploi en Gaspésie est loin du pourcentage de 60 % observé au Québec.

Pour l'année 2013, le taux d'occupation des travailleurs âgés de 25 à 64 ans sur le marché de l'emploi en GÎM est de 33 133, soit une hausse de 1 % par rapport à 2012. La légère croissance a peu d'impact sur le taux d'occupation des travailleurs. C'est en Gaspésie qu'il est le plus faible à 58,2 %, alors qu'au Québec, il est à 76,2 %. Contrairement au reste du Québec, les femmes affichent un taux d'occupation supérieur à celui des hommes. En 2002, le taux d'activité pour la région GÎM se situe à 53,2 % en 2012, et passe à 54,6 % en 2014. On l'a évoqué plus haut, la Gaspésie a vu son taux de chômage diminuer significativement. De 19,4 % qu'il était en 2002-2004, il a baissé à 15 % en 2012-2014. Pour rassurantes que soient ces données, les observateurs du marché de l'emploi, notamment les spécialistes à l'emploi du CLD de la Haute-Gaspésie, soumettent que l'austérité budgétaire pratiquée par l'État québécois depuis 2014 aura un effet négatif sur le taux d'employabilité des travailleurs gaspésiens. À leur avis, si rien ne change sur le plan des politiques publiques destinées au développement, le taux de chômage reviendra aux environs de 20 % d'ici 2019.

5.2.3.4.4 Indicateurs du salaire horaire moyen (hommes-femmes)

Par rapport à l'ensemble des MRC, c'est dans la Haute-Gaspésie que le revenu moyen est le plus faible tant chez les hommes (18 669 \$) que chez les femmes (13 621 \$). La moyenne pour les deux sexes réunis s'élève à 16 224 \$.

En regard du revenu moyen des citoyens de la Haute-Gaspésie, le salaire horaire versé aux hommes et aux femmes est très faible. Ce facteur a pour effet d'aggraver la situation sociale et économique forçant ainsi des familles à vivre sous le seuil de la pauvreté.

En ce qui concerne la proportion de prestataires de la sécurité du revenu, évalué à 12,5 % pour le Québec en 1996, il est de 19,7 % pour la région GÎM, et augmente jusqu'à 28,9% dans la MRC de la Haute-Gaspésie, soit le pourcentage le plus élevé de prestataires au Québec au prorata des populations. Le tableau ci-dessous indique que tout près du tiers de la population tire sa subsistance de la sécurité du revenu entre 2005 et 2009.

Tableau 13 Revenu médian de la population, MRC de La Haute-Gaspésie, la Gaspésie-les-Îles et le Québec, selon le sexe, 2005

	Hommes	Femmes	Écart entre le revenu des hommes et des femmes	Écart du revenu des femmes avec le Québec
MRC de La Haute-Gaspésie	28 081 \$	22 066 \$	(6 015 \$)	(5 826 \$)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	29 955 \$	24 128 \$	(5 827 \$)	(3 764 \$)
Québec	35 736 \$	27 892 \$	(7 844 \$)	-

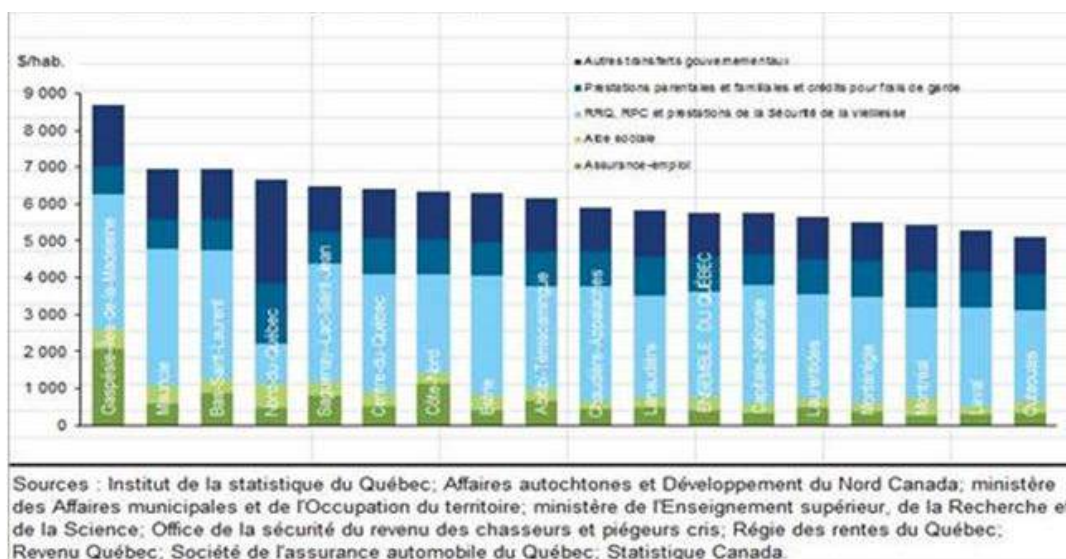
Source : Emploi Québec, Portrait du marché du travail, Fiche territoriale, MRC de La Haute-Gaspésie, 2009.

5.2.3.4.5 Les transferts gouvernementaux

Les transferts que versent les gouvernements et leurs organismes à des citoyens viennent combler la faible rémunération des salariés (principale composante du revenu disponible) largement plus faible en Gaspésie. Les données évoquées concernant l'emploi, le salaire et le revenu des habitants de la région indiquent que ces composantes sont nettement inférieures à celles observées dans le reste du Québec. Ce sont les motifs qui incitent l'État à intervenir par le biais de transferts sociaux; ceci dans le but d'aider une région dont le retard économique est essentiellement attribuable au faible revenu des personnes en situation de précarité.

Les transferts gouvernementaux par habitant regroupent les interventions des différents paliers de gouvernement. L'impact des transferts sociaux (aide sociale, assurance-emploi, régime des rentes, crédits d'impôt divers) est significatif dans une région ressource comme la Gaspésie. Les prestations sociales et les crédits d'impôt remboursables, versés par les gouvernements à chaque habitant en 2013 s'élèvent à 8 674 \$ par personne vivant en Gaspésie comparativement à 5 767 \$ au Québec. Notons que les prestations aux personnes âgées, aux chômeurs et aux assistés sociaux constituent les principaux transferts sur le territoire de la Gaspésie.

Tableau 14 Transferts gouvernementaux par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2013



Les statistiques citées au tableau 15 (ISQ, 2015, p. 194) montrent le retard de la Haute-Gaspésie sur l'ensemble de la région au chapitre des revenus. Avec 17 770 \$ de revenu disponible en 2009 et de 20 011 \$ en 2013, la situation des habitants de cette MRC participe à identifier une des causes importantes de la pauvreté sur ce territoire devenu pour certains, un espace supralocal sous-développé. Sans l'aide gouvernementale et les transferts sociaux, une fraction encore plus grande de la population gaspésienne serait pauvre. Selon l'ISQ, dans le revenu total des particuliers (tableau 14), les transferts gouvernementaux versés par habitant sont en progression représentent en 2013 12,2%, soit 8 674 \$. Compte tenu du vieillissement de la population, la Régie des rentes du Québec (RRQ), le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse sont devenus des programmes de plus en plus importants dans le revenu total des particuliers.

Tableau 15 Revenu disponible par habitant, MRC de la GÎM et ensemble du Québec, 2009-2013

	2009 ¹	2010 ¹	2011 ¹	2012 ²	2013 ³	Variation 2013/2012	TCAM 2013/2009
	\$/hab.					%	
Les Îles-de-la-Madeleine	22 977	23 146	24 201	25 192	25 478	1,1	2,6
Le Rocher-Percé	19 166	19 526	20 387	21 646	21 874	1,1	3,4
La Côte-de-Gaspé	21 645	21 888	22 890	23 825	24 475	2,7	3,1
La Haute-Gaspésie	17 770	18 115	18 977	19 973	20 011	0,2	3,0
Bonaventure	20 447	20 861	21 936	22 978	23 486	2,2	3,5
Avignon	20 040	20 794	21 636	22 823	23 116	1,3	3,6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20 365	20 751	21 702	22 779	23 136	1,6	3,2
Ensemble du Québec	24 638	24 914	25 668	26 539	26 774	0,9	2,1

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et Développement du Nord Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Société de l'assurance automobile du Québec; Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

La région est reconnue pour son taux de chômage supérieur à la moyenne nationale. Le marché de l'emploi étant déficient, les Gaspésiens ont davantage recours à l'assurance-emploi et à la sécurité du revenu. Tel qu'évoqué, vu l'âge relativement plus avancé de sa population, les prestations versées par la RRQ et de la Sécurité de la vieillesse sont plus élevées.

L'observation de toutes les composantes du revenu disponible par habitant de la région GÎM entre 2009 et 2013 permet de constater un léger enrichissement par habitant dans toutes les MRC. Le revenu disponible pour cette période est passé de 20 365\$ à 23 136\$. Par ailleurs les transferts reçus des administrations publiques fédérales et provinciales ont constamment augmenté, passant de 8 044\$ à 8 723\$. L'augmentation familiale du revenu des Gaspésiens ne s'est pas répercutée en Haute-Gaspésie. Celle-ci a connu une croissance de 0,2 %, un pourcentage inférieur à celle de 0,9% observé au Québec. La Haute-Gaspésie demeure derrière avec un revenu disponible d'à peine 2 000 \$ en 2013, soit le plus faible, dont le revenu de toutes les MRC du Québec.

Présentement en Gaspésie, plus de 9 000 personnes vivent sous le seuil de la pauvreté. Selon les données du Collectif gaspésien pour un Québec sans pauvreté, de ce nombre : « 40 % travaillent au salaire minimum ou dans des emplois précaires et 50 % inclue les retraités, les étudiants, les personnes handicapées ou malades. C'est donc seulement 10 % des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté qui bénéficient de l'aide sociale, tout en étant aptes à l'emploi. » Jacinthe Leblanc s'insurge et explique : « Faut arrêter avec les préjugés, d'autant plus que dans ce 10 %, il y a des personnes victimes de discrimination et de préjugés et il y a le manque d'emplois qui justifient que certaines personnes n'arrivent pas à se trouver de l'emploi ». L'organisme s'interroge sur les choix « douteux » du gouvernement en ce qui a trait à la lutte à la pauvreté et la rigueur budgétaire qu'il impose aux plus démunis. Elle ajoute :

Pour justifier ces coupures, le chef du gouvernement et ses ministres font le choix de nourrir les préjugés existants sur les personnes assistées sociales, dont ceux voulant qu'il soit facile de vivre sur l'aide sociale, que les prestataires soient des paresseux et des paresseuses et que les fraudes y soient courantes [...] Il y a 10 ans, l'aide sociale couvrait 60 % des besoins de base. Selon les dernières données de Statistique Canada fournies par le Collectif, cette proportion est passée à 49 %. (Boudreau, 2014)

On peut soutenir sans hésiter que l'apport des transferts dans le revenu global des Gaspésiens empêche les habitants de la Gaspésie, surtout ceux du versant nord, de s'enfoncer davantage dans la pauvreté et le sous-développement.

5.2.3.5 Indicateurs du niveau de scolarité de la population

La faible scolarisation de la population, facteur aggravant du développement de la Gaspésie, mérite un examen plus approfondi. « C'est de loin l'aspect qui hypothèque le plus le développement économique, social et culturel de la région » (Gasse, 2011, p.1). En 2001, 40 % des personnes âgées de 20 à 64 ans avaient une scolarité inférieure au certificat d'études secondaires. En Haute-Gaspésie, la scolarisation y est davantage défailante. On évalue que seulement 46 % de la population est scolarisée. Pour le même groupe d'âge, 13 % sont détenteurs d'un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent (11 % en Haute-Gaspésie et de 17 % au Québec). De ce nombre, seulement 10 % détenaient un diplôme universitaire alors que ce taux est de 21 % pour le Québec. Dans l'étude qu'il a menée sur l'inadéquation des formations et les pénuries de main-d'œuvre en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Yvon Gasse (2011) observe qu'« il s'agit d'une situation inédite et paradoxale dans une région où le taux chômage est toujours fortement plus élevé que partout ailleurs dans la Province de Québec. Les écarts importants entre l'offre et la demande seraient principalement dus à l'inadéquation des formations en fonction des besoins des employeurs » à laquelle s'ajoute « l'impression qu'il existe une pénurie d'emplois dans la région et une valorisation déficiente du travail auprès de certains groupes de la population » (Gasse, 2011, p. 1-2).

Pour assurer le développement économique et social de la région de la GÎM, la scolarisation de la main-d'œuvre est une donnée importante de l'équation. Le taux de diplomation au niveau collégial et universitaire et dans les domaines des sciences, des technologies, du génie et des mathématiques (STGM), peut favoriser le démarrage de projets structurants et créateurs d'emplois. La diplomation à tous les niveaux d'enseignement est faible ou en déclin. Nous porterons une attention particulière à la scolarisation dans la Haute-Gaspésie et à la formation de niveau collégial.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la population âgée de 15 ans et plus, selon le niveau de scolarité, en 2006, pour la région de la GÎM et pour l'ensemble du Québec versus la MRC de la Haute-Gaspésie.

Tableau 16 Plus haut niveau de scolarité atteint chez les 15 ans et plus selon le sexe, MRC La Haute-Gaspésie, région GÎM et ensemble du Québec, 2006

	MRC La Haute-Gaspésie		Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		Ensemble du Québec	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Aucun certificat, diplôme ou grade	44 %	44 %	40 %	37 %	25 %	25 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	17 %	21 %	18 %	22 %	21 %	24 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	22 %	12 %	21 %	12 %	19 %	12 %
Certificat ou diplôme d'un collège, cégep ou autre établissement non universitaire	10 %	13 %	12 %	16 %	15 %	17 %
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	2 %	4 %	2 %	5 %	4 %	6 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	4 %	6 %	7 %	8 %	17 %	16 %
Taux de scolarité	56 %	56 %	60 %	63 %	75 %	75 %

Source : Statistique Canada, *Recensement 2006*, compilation Emploi-Québec, Direction régionale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

En 2006, l'écart du niveau de scolarité des 15 ans et plus selon le sexe entre la région de la GÎM, la Haute-Gaspésie et le reste du Québec est impressionnant. Le tableau montre que le pourcentage de femmes et d'hommes sans diplôme en Haute-Gaspésie est de 44 %. Pour la région GÎM, il est de 40 % pour les hommes et 37 % pour les femmes, alors qu'au Québec il est de 25 %. Un tel taux de diplomation accrédite la thèse selon laquelle la sous-scolarisation est la cause du sous-développement de la Haute-Gaspésie. L'écart se rétrécit pour les détenteurs d'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent. Pour cette catégorie, le taux de diplomation des insulaires est plus élevé chez les femmes (21 %) que chez les hommes (17 %). En Haute-Gaspésie les taux sont 22 % et 18 %. Au Québec, il est de 24 % chez les femmes diplômées et 21 % pour les hommes.

Le tableau 16 attire le regard sur le faible taux de diplomation des Gaspésiens à tous les niveaux : secondaire, collégial et universitaire. À l'exception des diplômés des écoles de métiers et les détenteurs d'un certificat d'apprenti, le taux de diplomation, à tous les niveaux d'enseignement, est inférieur à celui observé pour l'ensemble du Québec. Pour toutes les catégories de diplômes, l'écart est persistant entre la région et le Québec. Il est de 60 % chez les Gaspésiens et de 63 % pour les Gaspésiennes, contre 75 % pour les Québécois et les Québécoises.

Tableau 17 Plus haut niveau de scolarité atteint chez les 25-64 ans selon le sexe, MRC La Haute-Gaspésie, région GÎM et ensemble du Québec, 2006

	MRC La Haute-Gaspésie		Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		Ensemble du Québec	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Aucun certificat, diplôme ou grade	36 %	35 %	32 %	27 %	18 %	16 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	16 %	22 %	17 %	22 %	20 %	23 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	26 %	16 %	26 %	16 %	22 %	15 %
Certificat ou diplôme d'un collège, cégep ou autre établissement non universitaire	13 %	15 %	13 %	19 %	16 %	19 %
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	3 %	4 %	3 %	6 %	5 %	6 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	5 %	9 %	8 %	11 %	20 %	21 %
Taux de scolarité	64 %	65 %	68 %	73 %	82 %	84 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2006, compilation Emploi-Québec, Direction régionale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

S'agissant du niveau de scolarité des 25-64 ans selon le sexe, l'analyse du tableau 9 nous conduit sensiblement aux mêmes observations que celles exposées au tableau 8. Cependant, on constate une diminution des taux de sans diplôme et des détenteurs de certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers par rapport à la moyenne nationale en comparaison avec les taux observés pour la Haute-Gaspésie et dans la région GÎM. Quant aux détenteurs d'un grade universitaire, tant chez les femmes que chez les hommes, les taux sont respectivement de 9 et 5 % dans la Haute-Gaspésie, et de 11 % et 8 % pour la région. Une situation qui place la Gaspésie loin derrière les 21 % et 20 % observés dans l'ensemble du Québec

Ces données témoignent de la carence de diplômés qui existe dans la région. Le relèvement du niveau de l'éducation et de la formation de la main-d'œuvre est une condition essentielle à la relance économique de la région. Les difficultés liées à la formation se font davantage sentir dans la MRC de la Haute-Gaspésie. L'éloignement des institutions collégiales et universitaires et les coûts de transport afférents à la fréquentation scolaire obligent les jeunes à quitter leur région rendant la scolarisation plus coûteuse pour les familles. D'autant que dans cette MRC, le sous-emploi est attribuable au peu de formation professionnelle et technique chez les individus aptes au travail. Selon l'économiste Vigneault du CLD de la Haute-Gaspésie, « l'exode des jeunes cerveaux est de loin le problème le plus important de la Gaspésie » (Vigneault, 2015, entretien 2015).

5.2.3.5.1 La formation: 2006-2011

Les données de 2006-2011 sur les qualifications professionnelles des personnes aptes au travail et âgées de 25 à 64 ans, sur la base du dernier diplôme obtenu, indiquent

une légère amélioration du niveau de formation depuis l'an 2000. Malgré de légers progrès, force est d'admettre que ce n'est pas le cas en Gaspésie puisque 29,5 % des personnes aptes à l'emploi sont sans diplôme. Dans la Haute-Gaspésie, le pourcentage des sans diplôme atteint 35,7 %, alors qu'au Québec il est de 17,1 %. Le taux de diplomation de niveau universitaire en Haute-Gaspésie est de 10,4 % et de 14 % pour la GÎM, et de 26,2 % au Québec en 2006. C'est dans les métiers requérant peu de scolarité (certificats ou diplômes d'apprenti ou d'une école de métiers), que la Gaspésie récolte son meilleur taux, soit 21,1 % et de 18,1 % pour l'ensemble du Québec.

La formation professionnelle et technique de niveau collégial dans la région s'est détériorée depuis 2006. Selon les données de 2011 du ministère de l'Éducation, colligées par l'ISQ, le nombre de diplômés de niveau collégial (pré-universitaire) a diminué de 19,2 %; une tendance qu'on attribue à la baisse de 25 % des diplômés pré-universitaires répartie comme suit : -31,3 % chez les garçons et -20,8 % chez les filles. La décroissance s'observe également pour les diplômes techniques avec 15,4 % durant la même période, soit une baisse de 18,9 % chez les garçons et de 13,4 % chez les filles. La performance chez les filles est rassurante; elles se classent devant les garçons tant en formation pré-universitaire que technique, soit 64,1 % et 35,9 % respectivement. La présence accrue des filles s'observe dans tous les programmes pré-universitaires et techniques, et le taux de diplomation des étudiantes est de 63,5 % contre 54,7 % chez les étudiants de la cohorte 2008. Le tableau qui suit témoigne de cette nouvelle réalité.

Tableau 18 Taux de diplomation aux études collégiales (DEC et AEC) enregistré deux ans après la durée prévue des études collégiales selon le type de programme de DEC à la première inscription au collégial et selon le sexe, GÎM, cohortes de nouveaux inscrits au collégial aux trimestres d'automne de 2004 à 2008

	2004	2005	2006	2007	2008
	%				
Préuniversitaire	72,3	72,5	74,3	73,3	70,2
Hommes	73,8	62,2	64,5	65,2	65,1
Femmes	71,3	78,7	79,9	77,9	73,3
Technique	67,0	51,3	46,3	55,8	59,8
Hommes	57,4	47,1	38,2	57,7	56,7
Femmes	73,8	54,7	52,1	53,8	60,9
Accueil ou transition	47,1	47,4	38,9	34,8	36,0
Hommes	37,1	44,1	28,2	22,6	29,7
Femmes	57,6	50,0	47,1	45,7	40,8
Ensemble des programmes	67,0	61,8	59,9	63,1	60,3
Hommes	62,7	53,9	49,0	55,4	54,7
Femmes	70,2	67,2	67,0	68,4	63,5

Note : À partir de l'automne 2004 sont exclues les personnes possédant déjà une qualification qui s'inscrivent au collégial à la demande d'un ordre professionnel afin de satisfaire aux exigences de l'obtention ou du recouvrement du droit de pratique au Québec.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Concernant le taux de diplomation aux études collégiales (DEC) et les attestations d'études collégiales (AEC) pour l'ensemble des programmes, parmi le nombre d'étudiants gaspésiens (421) inscrits dans les établissements de la région en 2008, 60,3 % d'entre eux ont obtenu un diplôme. Il s'agit d'une diminution par rapport à la cohorte de 2005. Le recul est également observable dans l'ensemble du Québec. Sur les 57 275 inscrits au collégial au Québec en 2008, 64 % ont obtenu leur diplôme. Ces résultats sont plus faibles que ceux de 2005, soit 65,8%. Pour les étudiants gaspésiens, la diplomation aux études collégiales fut inférieure à la moyenne nationale, une diminution de 0,7 %.

On observe au tableau 18.une progression du taux de diplomation des femmes aux études collégiales entre 2004 et 2008. De 73.8% chez les hommes et de 71.3% chez les femmes en 2004, il est passé à 65.1% chez les hommes et à 73.3% pour les femmes en 2008.

Tableau 19 Nombre de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence en formation générale des jeunes (FGJ) et selon le sexe, GÎM et ensemble du Québec, 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011	TCAM 2012/2008	Part de diplômés en 2012
	n					%		
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	284	267	268	278	276	-0,7	-0,7	100,0
Hommes	94	99	81	79	84	6,3	-2,8	30,4
Femmes	190	168	187	199	192	-3,5	0,3	69,6
Ensemble du Québec	25 808	25 927	26 123	26 558	25 776	-2,9	0,0	100,0
Hommes	9 934	9 852	9 740	10 134	9 802	-3,3	-0,3	38,0
Femmes	15 874	16 075	16 383	16 424	15 974	-2,7	0,2	62,0

1. Pour plus d'information concernant la détermination de la région de résidence, voir l'encadré du Bulletin statistique régional, édition 2015.

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015.

Quant au diplôme universitaire en formation générale de niveau baccalauréat, le taux annuel de diplomation a diminué de 0,7 % au cours de la période 2008-2012, passant de 284 à 276, alors qu'au Québec l'effectif est demeuré stable (Tableau 19). Pour l'année 2012 cependant, la décroissance des diplômés dans la région fut de -3,5 % légèrement plus prononcée qu'au Québec, soit -2,7 %. Le pourcentage de bacheliers (69,6 %) est supérieur à celui constaté au Québec (62 %). C'est dans les domaines des sciences sociales et humaines que se situe le plus fort contingent d'étudiants gaspésiens et madelinots. La proportion de diplômés surpasse celle du Québec en 2012, avec 67,8 % et 65,4 % (Tableau 20). Pour la formation en sciences pures et appliquées et en sciences de la santé, la proportion de diplômés est de 14,9 % pour les deux domaines d'étude.

Tableau 20 Proportion de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence en formation générale des jeunes (FGJ), le sexe et le domaine d'études, GÎM, 2008-2012

	Domaines d'études				Total
	Sciences de la santé	Sciences pures et appliquées	Sciences sociales et humaines	Études plurisectorielles	
	%				n
Les deux sexes					
2008	16,5	18,7	62,7	2,1	284
2009	11,2	18,7	65,2	4,9	267
2010	17,9	13,8	64,6	3,7	268
2011	13,7	18,3	64,0	4,0	278
2012	14,9	14,9	67,8	2,5	276
Hommes					
2008	8,5	35,1	54,3	—	94
2009	—	34,3	59,6	—	99
2010	6,2	27,2	63,0	—	81
2011	7,6	39,2	50,6	—	79
2012	6,0	35,7	57,1	—	84
Femmes					
2008	20,5	10,5	66,8	—	190
2009	16,7	9,5	68,5	5,4	168
2010	23,0	8,0	65,2	3,7	187
2011	16,1	10,1	69,3	4,5	199
2012	18,8	5,7	72,4	3,1	192

1. Pour plus d'information concernant la détermination de la région de résidence, voir l'encadré du Bulletin statistique régional, édition 2015.

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015.



L'enquête nationale auprès des ménages dans la région GÎM en 2011 révèle que 2 710 personnes de 25 à 64 ans détenaient un diplôme en Sciences, technologie, génie et mathématiques (STGM), et que 9,5 % de cette population détenait un diplôme postsecondaire. Parmi ces diplômés en STGM, 865, soit 31,9 %, sont titulaires d'un grade universitaire. Ils représentent 15,7 % des diplômés universitaires de ce groupe de la région. Bien qu'ils soient moins nombreux que dans le reste du Québec, ils sont 17,4 % à détenir des diplômes postsecondaires, et 22,9 % à posséder un grade universitaire. Dans l'ensemble de la population québécoise, ils sont 46,8 % à détenir un grade universitaire. La population régionale des diplômés postsecondaires et ceux d'autres domaines d'étude en GÎM, sont plus jeunes au sens qu'ils ont dans leur rang une plus grande proportion de personnes âgées de 25 à 44 ans, soit 46,1 %, comparativement à 40,2 % pour le Québec. L'ISQ précise « que cette caractéristique s'avère tant chez les titulaires de grade universitaire que chez les personnes ayant d'autres certificats ou diplômes » (ISQ, 2015, p. 32). L'embellie liée à la jeunesse diplômée, âgée de 25 à 44 ans en Gaspésie (46,1 %), est nettement moins élevée que celle de l'ensemble du Québec (57,8 %).

En conclusion de cette section consacrée à la formation et à la diplomation des Gaspésiens et des Gaspésiennes, nous estimons utile de reproduire les observations suivantes de l'ISQ :

Par ailleurs, parmi les étudiants n'ayant pas obtenu de diplôme d'études collégiales ni d'attestation d'études collégiales (AEC), un certain pourcentage obtient un diplôme d'études professionnelles (DEP) au cours de cette même période de deux ans après la durée prévue des études collégiales du programme de DEC initial. Chez la cohorte des nouveaux inscrits au collégial à l'automne 2008, dans les établissements de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 9,0 % des étudiants obtiennent un DEP. La prise en compte du pourcentage d'étudiants ayant obtenu un DEC ou une AEC (60,3 %) ainsi que ceux ayant obtenu un DEP (9,0 %) porte à 69,4 % le pourcentage d'étudiants de la cohorte qui a obtenu une qualification. À l'échelle de l'ensemble du Québec, ce taux global de qualification des étudiants de la cohorte de 2008 est de 70,2 % (64,0 % ayant obtenu un DEC ou une AEC et 6,2 % un DEP). (ISQ, 2015, p. 28)

L'ISQ suggère la prudence quant à l'utilisation des données présentées plus haut. Elles proviennent de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, et elles doivent être interprétées avec circonspection. L'Enquête à participation volontaire qui a remplacé l'Enquête à participation obligatoire comporte des risques causés par la difficulté à connaître avec précision les données qui s'y trouvent. Cependant, sur le front académique et éducationnel, les données fournies par l'Institut annoncent un déclin de la

scolarisation amorcé depuis plus de 40 ans et rien n'indique que la situation va changer dans la prochaine décennie.

Les données de 2011 sont provisoires et incomplètes. Environ 3 000 attestations d'études collégiales (AEC) sont manquantes à l'échelle du Québec, ce qui est probablement dû à un retard de transmission des données (en période de grève étudiante), et non à une baisse réelle du nombre d'attestations d'études collégiales (AEC).

5.2.3.5.2 Indicateurs de revenu selon la compétence

Les spécialistes ont établi qu'il y a une corrélation entre le taux de chômage et le niveau de scolarité. Moins les gens sont scolarisés, plus le taux de chômage est élevé.

Au début des années 2000, le fait de travailler en Gaspésie se répercute sur la rémunération de toutes les catégories socioprofessionnelles. Le revenu annuel d'un gestionnaire estimé à 34 341 \$ en Haute-Gaspésie et de 37 236 \$ dans la région de la GÎM atteint 52 574 \$ au Québec (Québec (Province). Emploi-Québec, 2004, p. 26). La situation se répète pour les professionnels, les techniciens et autres corps d'emploi. Plus le niveau de compétence est élevé, plus l'écart des revenus est grand entre la Gaspésie et le reste du Québec pour les mêmes catégories de salariés.

Seuls les employés non spécialisés et peu scolarisés ont une rémunération comparable à celle versée dans les autres régions du Québec. On comprend mieux les jeunes bénéficiant d'une bonne formation académique, professionnelle ou technique, qui quittent la région pour occuper des emplois mieux rémunérés.

La pauvreté des familles monoparentales

Le tableau 21 (ISQ, 2015, p. 197) indique sur la proportion de familles en situation de faible revenu. Elle est moins élevée dans la région GÎM (7,5 %) que dans l'ensemble du Québec (8,3 %). À première vue c'est positif. Mais quant aux revenus des familles calculés après impôt, c'est la région GÎM qui affiche la diminution la plus élevée (-2,6 %), alors qu'elle est de 1,4 % pour l'ensemble du Québec. Dans toutes les MRC de la région (sauf Avignon), la diminution des familles à faible revenu est en baisse.

Tableau 21 Taux de faible revenu de l'ensemble des familles, MRC de la GÎM et ensemble du Québec, 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Écart 2012/2008 point de pourcentage
	%					
Les Îles-de-la-Madeleine	3,5	4,0	3,5	3,3	3,3	-0,2
Le Rocher-Percé	12,9	12,4	11,3	10,2	9,0	-4,0
La Côte-de-Gaspé	6,7	6,5	6,0	5,6	4,9	-1,8
La Haute-Gaspésie	14,1	14,1	11,9	11,1	11,0	-3,1
Bonaventure	8,8	7,9	7,3	6,8	5,8	-3,1
Avignon	14,7	14,3	13,4	13,0	11,7	-3,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10,0	9,7	8,8	8,2	7,5	-2,6
Ensemble du Québec	9,7	9,8	9,3	8,8	8,3	-1,4

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.
Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Cependant, le calcul du taux du revenu familial varie considérablement selon le type de famille. Entre 2008 et 2012, le revenu des familles monoparentales est passé de 27 800 \$ à 22 500 \$, soit un écart de -5,3 %. Selon que la famille monoparentale compte un, deux ou trois enfants, le revenu diminue à 20 100 \$ avec un enfant, pour remonter à 24 100 \$ en 2012 alors qu'il se situait à 28 800 \$ en 2008. Avec trois enfants, le revenu de la famille se détériore davantage puisqu'il était de 52 800 \$ en 2008 et de 36 400 \$ en 2012 soit un écart de -16,4 %.

Tableau 22 Taux de faible revenu selon le type de famille, GÎM, 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Écart 2012/2008 point de pourcentage
	%					
Taux de faible revenu des familles	10,0	9,7	8,8	8,2	7,5	-2,6
Famille comptant un couple	6,4	6,1	5,4	5,0	4,6	-1,8
Sans enfants	7,0	6,9	5,9	5,4	4,9	-2,1
Avec 1 enfant	5,3	4,6	4,3	4,1	3,6	-1,7
Avec 2 enfants	5,3	4,3	3,7	3,8	3,4	-1,9
Avec 3 enfants et plus	9,8	9,4	9,7	8,4	9,2	-0,6
Famille monoparentale	27,8	27,6	26,0	24,1	22,5	-5,3
Avec 1 enfant	24,7	24,4	23,1	21,6	20,1	-4,6
Avec 2 enfants	28,8	30,2	29,2	25,0	24,1	-4,7
Avec 3 enfants et plus	52,8	48,6	47,1	44,1	36,4	-16,4

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Si la pauvreté des familles de la région GÎM diminue légèrement, la monoparentalité est un facteur aggravant au chapitre des revenus. La situation financière se détériore graduellement selon que les familles monoparentales comptent un, deux, ou trois enfants.

5.2.4 Conclusion

En introduction à ce chapitre, nous avons proposé une sociographie de la réalité sociale et économique de la Gaspésie sous les habits de la sociologie empirique. L'observation des faits propres à la sociologie de la connaissance a donné à la sociographie un caractère fondamental en ce qu'elle permet « la présentation des faits sociaux et de leurs relations (de causes à effets), ce qui est tout de même la fin ultime de la connaissance » (Tönnies, 2011, p. 32-43).

Les données présentées révèlent que la Gaspésie est une région en décroissance démographique, et que le territoire est depuis longtemps à l'épreuve des modèles de développement. Selon Granbois, son « éloignement justifie [...] en partie le non-développement des ressources locales » (1983, p. 483-506). Le chapitre VII présente l'État dans sa mutation comme acteur du développement. Progressivement, il va remplacer les compagnies de pêche au début du 20^e siècle, pour s'imposer comme un des acteurs du développement régional. Après s'être substitué aux forces économiques exogènes, l'État keynésien aurait reproduit un modèle de domination analogue au système d'exploitation féodal des ressources de la mer, de la forêt, de la terre et du tourisme.

Chapitre VI

Les modèles économiques portant sur la Gaspésie jusqu'à la Révolution tranquille

L'attachement des péninsulaires pour les activités morutières remonte loin dans l'histoire. Quand bien même, l'abondante ressource faisait vivre les pêcheurs que mon père se plaisait à répéter que la morue était éternelle, l'entrepreneur Laurent Normand (2015, entretien) prétend pour sa part, qu'elle a plutôt enrichi les commerçants européens, canadiens et américains. Il reconnaît par ailleurs que la morue fut aussi source d'esclavage et d'appauvrissement pour les pêcheurs. Perçue au départ comme une ressource inépuisable et libératrice, la morue fut par contre victime de décisions arbitraires des gouvernements à la solde du grand capital. La surpêche et les moratoires imposés sur la pêche aux poissons de fond ont plombé l'économie gaspésienne et accredité dans l'opinion publique l'image d'une région vivant de transferts gouvernementaux. De la colonisation française au régime colonial anglais, et jusqu'au début du 20^e siècle, l'exploitation de ces ressources s'est faite, dès l'origine, selon un modèle colonial, c'est-à-dire en fonction des intérêts du pays colonisateur et non de ceux du pays colonisé (Bouchard R., 2011, p. 175).

Dans ce chapitre, nous entendons analyser différents modèles qui ont jalonné l'histoire économique de la Gaspésie jusqu'à la Révolution tranquille.

6.1 Le catholicisme social

Le « catholicisme social » est une construction héritée de la Doctrine sociale de l'Église (DSÉ) et réactualisée par le nationalisme économique en émergence chez les élites canadiennes-françaises après la Crise des années 1930. Ainsi, le catholicisme social est un modèle économique, de forme constructiviste, élaboré en réaction contre le système capitaliste. Pour l'Église catholique, le capitalisme morcelle la réalité sociale et creuse les inégalités entre les riches et les pauvres. On peut donc voir dans la doctrine sociale de l'Église un travail de construction d'un nouveau modèle prenant des formes diverses : symboliques, politiques, économiques et institutionnelles. Un modèle au sein duquel des acteurs exercent des rôles et des interactions qui les relient ou les opposent et suscitent pourtant le débat et font évoluer la société (Akoun et Ansart, 1999, p. 110 et 348-349). La construction intellectuelle du catholicisme social est présentée comme un idéal

type facilitant l'analyse critique de la Crise financière en cours, évalue l'ampleur des dégâts sociaux et donne des pistes afin de contrer ses effets sur les populations. Nous verrons plus loin que les acteurs sociaux au sein de l'Église et de la société civile s'inscrivent dans cette démarche analytique de la réalité sociale pour ensuite proposer une alternative au capitalisme.

La grande dépression frappe le monde au début des années 1930. Ses effets sont fortement ressentis au Québec. Le chômage endémique atteint « toutes les classes de la société et, pour plusieurs, les sans-travail dans leurs taudis loués en ville ou les défricheurs dans leur cabane de bois vert en pays de colonisation – c'est la misère noire [...] et les moyens de l'enrayer sont hors de portée » (Blais, 2015a, p. 127). « À partir de la fin des années 30, on tente de trouver de nouvelles solutions pour augmenter le niveau de vie des Gaspésiens » (Desjardins et collab., 1999, p. 368). Les auteurs rappellent que les revenus des péninsulaires sont aléatoires, que la Gaspésie est une région marginale, déconnectée de l'économie continentale et dont la base économique repose sur l'exploitation des ressources naturelles dont le potentiel forestier peut contribuer à consolider et à diversifier son économie. Tous les paliers de gouvernement sont blâmés pour leur inaction. Manifestement, l'ampleur de la Crise surprend autant ceux qui l'ont causée que les États chargés d'aider les populations en détresse. Les gouvernements du Québec se tournent vers la colonisation pour aider les régions et les municipalités rurales les plus touchées. L'Église catholique n'est pas insensible aux cris de ses fidèles venus du monde entier. À la fin du 19^e siècle et au début du 20^e, les papes Léon XIII (1891) et Pie XI (1931) publient les encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*. Les textes pontificaux sont les fondements de la *Doctrine sociale de l'Église* (DSÉ), soit « un ensemble doctrinal qui constitue en quelque sorte la réponse officielle de l'Église catholique aux problèmes engendrés par l'industrialisation et le monde moderne » (Foisy-Geoffroy, 2004, p. 86). Le document fut salué comme un tournant dans l'histoire de l'Église. Les papes, sans bannir le capitalisme, condamnent la dictature d'un système qui empêche la juste répartition de la richesse.

Selon l'abbé Provost (2007), le message de Rome, communiqué aux catholiques du Québec, connaîtra des difficultés de transmission auprès des curés de paroisses. La mission pédagogique des évêques n'en sera que plus complexe. Chaque évêque était chargé d'expliquer aux curés la teneur du texte romain. Ces derniers avaient la tâche délicate de relayer aux paroissiens l'esprit de la Doctrine papale. Le message de l'Église à

son peuple fut sujet à interprétation et le relais connu des ratés. La formation des messagers chargés de vulgariser l'esprit de la Doctrine était inadéquate. Étonnamment, le haut clergé québécois invite ses membres à suivre la voie proposée par *l'École sociale populaire de Montréal*. Des prêtres de tous les diocèses y vinrent étudier les causes de la Crise économique et ses effets sur les populations. Des intellectuels laïques et religieux, parmi lesquels figure le père George-Henri Lévesque, de l'Université Laval, décryptent les méfaits du capitalisme et du communisme et les risques que fait courir le socialisme. Des sociologues et des moralistes présentent les aspects de la Doctrine sociale de l'Église sous la forme d'un modèle de développement pouvant aider les Canadiens français à passer du statut de minorité pauvre à celui d'acteurs responsables de leur avenir économique. En mai 1933, *l'École sociale populaire* publie la première mouture du Programme de restauration sociale dont les énoncés théoriques font peu de place à des réformes concrètes.

Le sociologue et économiste Esdras Minville fait siennes les orientations générales de la DSÉ et procède à leur contextualisation. Selon Minville, elle répond mieux que les autres doctrines aux exigences de la vie humaine prise dans son ensemble, les satisfaisant tant sur le plan matériel que sur le plan spirituel (Foisy-Geoffroy, 2004, p. 87). La prise de position de l'Église est conforme aux valeurs de Minville et le range parmi les tenants du catholicisme social. Entouré de laïcs influents, il prend le relais de *l'École sociale populaire* en adaptant les grandes orientations des universitaires aux réalités sociales et économiques concrètes du Québec et de ses régions.

La rédaction du Programme de restauration sociale, dont les mesures sont sans remous au début, « constitue une lame de fond qui à terme aura des répercussions notables sur le gouvernement de Louis-Alexandre Taschereau » (Blais, 2015a, p.128). Blais évoque l'importante mobilisation de la jeunesse universitaire animée par un clergé nationaliste. Les jeunes clament leurs espérances et leur indignation et se reconnaissent dans le « *Manifeste de la jeune génération* », qui dénonce la classe dirigeante et se déclare favorable à un régime politique, social et économique analogue à celui de *l'École sociale populaire*. La mouvance idéologique, du début des années 1930 au Québec ouvre progressivement l'ère du nationalisme économique. Le discours réformiste trouve écho dans toutes les couches de la société. Minville y voit la volonté des Canadiens français de s'approprier les leviers du développement. Nous reviendrons plus loin sur le modèle économique minvillien. François-Xavier Ross, un habitué de *l'École sociale populaire de*

Montréal et conférencier à l'occasion, est sensible au courant réformiste qui traverse l'Église et la société civile québécoise. La mouvance théorique émanant des Encycliques sociales de Léon XIII et de Pie XI, est reçue par l'évêque de Gaspé comme un appel à l'engagement envers les plus démunis.

6.1.1 Ross, « le libérateur »

La pensée réformiste de l'Église rejoint une fraction de l'élite cléricale et laïque de la société canadienne-française. Elle s'incarne en territoire gaspésien avec la mission sociale et éducative de François-Xavier Ross. En maître de l'action civique et sociale, Ross s'efforce d'en intégrer les préceptes à son œuvre missionnaire dans un diocèse de colonisation. En relatant quelques aspects de son parcours, de ses origines rurales à son rôle social auprès de l'évêque de Rimouski, en passant par le remarquable engagement social, économique et politique d'un homme d'Église en sol gaspésien, nous sommes soucieux de montrer les formes concrètes qu'a pris le catholicisme social dans la mission de Ross en Gaspésie.

Longtemps avant son arrivée, sa mission pastorale était en quelque sorte planifiée. Fils de colon, marqué à jamais du sceau de la ruralité, il se fait plus tard l'ardent défenseur de la terre et de la colonisation.

Dès 1867, bien avant l'érection du diocèse de Rimouski, l'idée d'ériger le grand district de Gaspé en diocèse autonome avait cours au sein de l'Église. Le sujet est mis à l'étude en 1849. C'est dire l'intérêt de la hiérarchie pour cette zone excentrée du début de la Confédération. L'objectif sera atteint lorsque Mgr Léonard, évêque de Rimouski, confie à François-Xavier Ross, vicaire général, la présidence d'une commission dont la recommandation principale portera sur la nécessité de « constituer le nouveau diocèse en détachant de Rimouski les comtés civils de Bonaventure et de Gaspé » (Le Moignan, 1965, p. 67). Le Moignan, prêtre diocésain, rendant hommage à *un grand éducateur*, admet que Ross et Léonard sont des visionnaires dont les liens d'amitié en font des complices. Leur collaboration, vieille de plusieurs années, les a habilités à résoudre les problèmes territoriaux de cette vaste étendue dont l'amplitude justifie l'érection d'une nouvelle structure diocésaine. Dépouillés de cartographie régionale à cette époque, ce sont des hommes d'Église, conscients de l'isolement et du retard économique de la Gaspésie, qui proposèrent un encadrement territorial diocésain et la nomination d'un évêque chargé « de préparer l'avenir, non pour jouir du présent » (Le Moignan,

1965, p. 68). L'attachement de Ross à la terre et à la colonisation est le reflet des origines modestes d'un fils de colon. Il l'exprime avec conviction lors d'une conférence prononcée en 1934.

La race française, qui est une race essentiellement paysanne, prouve, par son histoire, qu'une race terrienne peut donner, dans tous les domaines, des supériorités qui égalent ou éclipsent celles des nations boutiquières ou industrielles [...] je me fais une gloire d'appartenir à cette humble classe qui a fourni son contingent aux classes dirigeantes du pays et de la Province. (Ross, cité par Lebel, 1948, p. 79)

Sacré Évêque de Gaspé en 1923, François-Xavier Ross est habité d'une pensée sociologique aussi vivante que ses théories pédagogiques. On peut retrouver l'essentiel de ses arguments pédagogiques dans *Questions scolaires*, publié par Le Devoir en 1920 (Ross, 1920). Sa culture socioéconomique se « nourrit des encycliques sociales de Léon XIII, de Pie XI et de Pie XII, qu'il prenait plaisir à analyser, à assimiler et à résumer autant pour son profit personnel que pour celui de son clergé. Ross, travailleur intellectuel impénitent, fut un auditeur assidu des *Semaines sociales*, des congrès de pêcheurs autant que des coopérateurs et des caisses populaires » (Lebel, 1948, p. 90). Le bagage conceptuel dont il est dépositaire raffermi son engagement à ouvrir en Gaspésie un vaste chantier de rénovation sociale, économique et éducationnelle. Selon le juriste Laval Lavoie (1995), Ross accepte sa nomination comme un immense défi. Son adhésion aux idées progressistes de *l'École sociale populaire* est manifeste. Il se reconnaît dans les idées d'Esdras Minville sur la responsabilité citoyenne et le coopératisme comme modèle de développement économique dans les secteurs de l'exploitation et de la transformation des ressources en région. Pour Ross, l'enrichissement des communautés passe par le coopératisme. Le modèle de développement est adapté au contexte économique et social de son diocèse au début des années 1930. La masse ouvrière gaspésienne est vulnérable et soumise aux conditions de travail inhumaines imposées par les entrepreneurs européens. À l'époque, les Gaspésiens, comme des milliers Canadiens français, voient l'espoir de jours meilleurs dans les villes industrielles du Québec, du Canada et des États-Unis. La Nouvelle-Angleterre est perçue par les péninsulaires comme une destination prometteuse. Des centaines vont s'y aventurer pour améliorer leur sort. Ross voit bien la menace que représente l'exode. Devant les obstacles qui se dressent sur sa route, il endosse les habits de l'entrepreneur.

Au départ, Ross devait tout mettre en œuvre pour contrer l'attraction qui pousse les Gaspésiens hors de la région, puis changer ce rapport de force défavorable par la

mobilisation des énergies disponibles. Certes, l'intervention vigoureuse de l'État est requise pour stopper la décroissance démographique engendrée par la Crise et redonner confiance à la population, principalement à la jeune génération tentée par la ville.

La société civile peu organisée, voire inexistante, est un obstacle avec lequel Ross doit composer. Sur le plan économique, la mobilisation citoyenne est impossible et les besoins de la population restent méconnus des autorités. L'évêque voit dans le manque d'instruction des Gaspésiens une entrave à son plan action économique et sociale. La formation des esprits deviendra l'objectif premier de son action missionnaire. Ross en conclut qu'au plan intérieur, seuls son clergé et une poignée de notables peuvent soutenir son programme de rénovation sociale. En 1934, il déclare « Je me suis donné comme programme d'éveiller les énergies, de susciter les initiatives, de déclencher l'action » (Lavoie, 1995, p. 190).

Maurice Lebel rappelle que Ross « était merveilleusement préparé, pour ne pas dire prédestiné, au poste de premier évêque de Gaspé » (Lebel, 1948, p. 84). Né aux portes de la Gaspésie (Grosses-Roches), il n'arrivait pas en étranger dans sa ville épiscopale, et il a mesuré l'ampleur de la tâche qui l'attendait (Lebel, 1948, p. 91-92). Trois croyances sont à la base de l'engagement social de Ross. Le développement de la Gaspésie passe d'abord par la colonisation et l'élargissement de l'espace cultivable. En 1923, il dira : « Emparons-nous du sol ». La seconde est le sort réservé aux pêcheurs : l'exploitation dont ils sont victimes le heurte profondément. Il voit dans le coopératisme la voie libératrice des travailleurs de la mer. Troisièmement, Ross l'éducateur constate le manque d'instruction de son peuple à telle enseigne que la sous-scolarisation des jeunes peut compromettre son chantier. Ross voit la dignité de l'homme dans l'éducation, le travail et une foi profonde en Dieu. Ce troisième volet fait dire à Jules Bélanger (2015, entretien) que le plan de Ross était de « sortir la Gaspésie de l'ombre, de son isolement, de la pauvreté, pour qu'elle prenne enfin sa place dans l'espace québécois et qu'elle accède à la prospérité dans le respect des valeurs des hommes et des femmes qui l'habite ». Bélanger rappelle que Ross aimait répéter : « Commençons par libérer les esprits ».

Ross envisage la scolarisation de la population et la formation de la main-d'œuvre comme conditions préalables à la prise en charge par les Gaspésiens de leur avenir. Son vœu n'est pas exaucé pour autant. Pressé par le temps et disposant de peu de moyens, il enclenche un processus de rénovation sociale de nature à répondre aux urgences du moment : contrer l'exode de la jeunesse et permettre aux chefs de famille de son diocèse

l'accès au pain et au beurre, soit le droit légitime de gagner leur vie dignement et d'élever leur famille dans la région. Pour contrer le départ des éléments les plus dynamiques vers la ville, il va rassembler les forces vives du milieu, sans quoi son projet est compromis (Bélanger, 2015, entretien). S'ouvre alors le plus grand chantier jamais entrepris en Gaspésie au cours du 20^e siècle. Ross fait le constat que tout est à créer et à organiser. Il aimait répéter : « Je recommence la fondation de la Colonie ». Lebel le décrit : « En effet, ce rêveur au regard lointain et aux vastes projets avait l'imagination créatrice d'un intendant de grande classe et le courage infatigable d'un bâtisseur d'empire » (Lebel, 1948, p. 84-85).

Le chef religieux s'impose aux Gaspésiens comme « un libérateur de peuple » écrit Laval Lavoie (1989). Déterminé, il inspire et mobilise les acteurs qui l'entourent. Il conçoit, planifie et met à exécution un plan stratégique qui l'amène à intervenir sur tous les fronts : « En plus de voir à l'organisation d'institutions religieuses, éducatives et de santé, il participe à tous les grands dossiers économiques et sociaux de son diocèse : pêche, agriculture, colonisation, communication » (Lavoie, 1995, p. 129-130). Les réticences des pouvoirs politiques et économiques n'atténuent en rien son élan. Les solutions audacieuses qu'il envisage sont portées à l'attention des plus hautes instances gouvernementales. Le nouvel évêque dérange les gouvernements et inquiète l'épiscopat : il était inhabituel, dans les années 1930, qu'un homme d'Église s'improvisait en chef de file du développement économique et social.

Selon Bélanger (2015, entretien), les premières décisions de l'évêque témoignent de l'audace de l'homme. Il surprend les élites diocésaines en faisant de Gaspé, village de 1 000 âmes (600 catholiques) à majorité anglophone, le lieu du siège épiscopal et de son « église pauvre, battue et mordue par le vent et la mer », la cathédrale du nouveau diocèse (Rumilly cité par Le Moignan, 1965, p. 68). Dans la région, les milieux ecclésiastiques et laïcs s'étonnent de la décision. Les anglophones sont mécontents de la présence franco-catholique dans leur environnement. Ils voient en Ross un homme dérangeant. Les catholiques francophones ne sont pas rassurés d'avoir à leur porte autant d'Anglos-protestants. Ceux qui souhaitaient ériger l'évêché dans la Baie-des-Chaleurs sont déçus. Bélanger dit de Ross : « l'homme voyait grand et avait les idées claires ». En 1965, Le Moignan abonde dans le même sens : Ross « avait le sens de l'histoire ». En faisant de Gaspé une ville épiscopale, le nouvel évêque montre une autre facette de sa personnalité singulière. L'attachement qu'il porte à la langue et à la culture française se

reflète dans son œuvre littéraire à la fois abondante et variée. À ses yeux, Gaspé est un lieu de mémoire. Il l'exprime dans son mandement d'entrée comme évêque : « C'est sur les côtes pittoresques de Gaspé, ciselée par les vagues du Grand Golfe qui se confondent avec celles de l'Océan, que fut plantée la croix historique incrustée des lys de France, pour la prise du pays » (Lebel, 1948, p. 91). Ross voit Gaspé comme le point de départ de l'aventure de la Nouvelle-France et de la civilisation française en Amérique. S'agissant du fait français et de la présence anglaise en Amérique, il ironise : « Le français apparaît toujours le fils du paysan au bas de laine; l'Anglais se montre jusque dans sa religion et ses amours, le flegmatique calculateur du comptoir » (Lebel, 1948, p. 85).

Convaincu que c'est l'éducation qui fera bouger les lignes, il obtient de Rome la permission d'ouvrir un collège classique à Gaspé. Le Séminaire diocésain est dédié à la formation des garçons. L'entreprise éducative s'avère difficile financièrement. Les besoins sont grands et les moyens sont infimes. Ross, ancien directeur de l'École normale de Rimouski et auteur d'un traité de *Pédagogie théorique et pratique*, lance un appel à l'aide. Il obtient des ursulines de Rimouski l'engagement de fonder une école normale de filles destinée à la formation des enseignantes des écoles primaires. En 1945, la majorité des enseignantes de la région aura un diplôme pédagogique. Le 26 juillet 1925, il annonce l'ouverture d'une « école ménagère », dont la mission est de former les futures épouses en arts ménagers et en économie domestique. Ces écoles essaimeront autour de la péninsule et connaîtront un grand succès. L'évêque missionnaire demande l'aide de l'État et sollicite le support financier de la population. Mais demander de l'argent à des familles pauvres ne fera pas recette. C'est vers les communautés religieuses d'hommes et de femmes qu'il s'adresse pour soutenir sa mission. Le Moignan (1965) estime qu'en y regardant de près, le grand projet éducatif et social de Ross est une refondation dans le sens qu'il repose sur la collaboration du clergé et de l'œuvre inestimable des Jésuites (le petit Séminaire de Gaspé), des Clercs-de-Saint-Viateur (l'École d'agriculture de Val-d'Espoir), des Ursulines (l'École normale de Gaspé), des Hospitalières (l'Hôtel-Dieu de Gaspé) et de la congrégation des Sœurs missionnaires du Christ-Roi. Une équipe de bâtisseurs « dont s'honore à juste titre le Canada français », de conclure Le Moignan (1965, p. 71).

6.1.2 Désenclaver la péninsule

Les moyens dont dispose Ross pour amener la Gaspésie sur la voie de la croissance économique sont insuffisants, presque inexistants. Le défi est grand, d'autant

que la région ne dispose d'aucune infrastructure signifiante de transport pour y parvenir. Sans projets structurants, impossible de retenir la jeunesse et la petite élite d'entrepreneurs et de professionnels désireuse d'aller chercher fortune au Canada et aux États-Unis.

S'agissant du chemin de fer « le prélat voit juste et décide sans tarder de passer à l'action » (Lavoie, 1995, p. 137).

Ross convainc son entourage de la désuétude des deux tronçons de chemin de fer construits de Matapédia à New Carlisle (1886-1888) et de New Carlisle à Gaspé (1905-1911). Il s'insurge des tarifs exorbitants et du temps pour se rendre à destination. Les deux compagnies propriétaires des tronçons appartiennent à des Anglais d'Angleterre. Ross s'active à convaincre le gouvernement canadien de nationaliser les deux tronçons et de les intégrer au réseau national des transports du Canada; il avertit que la partie n'est pas gagnée et qu'il va falloir faire preuve de persévérance.

Les deux ouvrages de Lavoie consacrés à Mgr Ross évoquent la rencontre historique de l'évêque avec le premier ministre du Canada, le 7 février 1925. Ross revêt pour l'occasion, ses habits de négociateur. Une délégation imposante l'accompagne : le ministre provincial de la Colonisation, les députés fédéraux et provinciaux de Gaspé et de Bonaventure, de même que les conseillers législatifs John Hall Kelly et Philippe Paradis. S'adressant au chef de l'État, Ross plaide l'urgence d'un chemin de fer transgaspésien :

Notre région, non seulement ne progresse pas, mais recule faute d'une voie de communication capable d'en favoriser le développement [...] Alors, Monsieur le Premier ministre, se présente la question que vous attendez sans doute à m'entendre poser dans toute la crudité de sa lumière, celle de l'achat de notre chemin de fer par le gouvernement. [...] Le gouvernement de Québec est tellement convaincu du développement possible de la Gaspésie qu'il appuie l'évêque de tout le poids de son encouragement et de son influence et il sait tellement que ce développement est lié à la question de notre chemin de fer que le premier ministre vous en a signalé l'importance à votre passage à Québec. (Lavoie, 1989, p. 137)

Après des négociations ardues, le gouvernement fédéral consent à la construction d'un chemin de fer traversant la péninsule jusqu'à Amqui. La construction de ce chemin de fer s'inscrit dans la stratégie de Ross au regard du transport des produits forestiers, de la prospection et de l'exploitation minière et du développement de la forêt de colonisation. La crise économique qui sévit au Canada a amputé le projet initial. Le chemin de fer transgaspésien de Gaspé jusqu'à Matane ne traversera jamais la Gaspésie du Nord.

Aucun pouvoir civil n'a réussi à terminer ce que le premier évêque de Gaspé réclamait de toutes ses forces, soit un chemin de fer efficace. L'absence d'une telle infrastructure compromet durablement le développement industriel et commercial du secteur nord de la péninsule. L'historien Jean-Marie Fallu (2004) dépeint l'isolement total de la Gaspésie du Nord en ces termes :

En 1897, le littoral nord-gaspésien n'a pas encore de desserte publique régulière, sauf par quelques goélettes, et de façon irrégulière. La Gaspé Steamship Line se voit octroyer une subvention et à partir de Montréal, fait escale dans toutes les paroisses entre Sainte-Anne-des-Monts et Port-Daniel, et ce, 15 fois par année. Les habitants peuvent vendre leur poisson et leurs pommes de terre sur le marché de Québec à bord du vapeur ou, vers Halifax et New York, par chemin de fer. Les vapeurs en services sont le Lady of Gaspé, le Gaspésia et le Percésien. Pendant longtemps, les habitants du littoral nord de la Gaspésie vivent dans un état d'isolement presque total. Ce territoire fort accidenté se trouve sans route carrossable et sans chemin de fer. On dit que les capitaines des vapeurs qui passent près des côtes font peu de cas des pêcheurs qui tentent de leur vendre du poisson. Le cabotage, à l'aide des goélettes, devient la principale activité économique qui sort la Gaspésie nordique de son isolement. (Fallu, 2004, p. 49)

Outre le chemin de fer, Ross, exige le parachèvement de la route nationale 6, aujourd'hui, la 132, ceinturant la péninsule. Construite sur une période de 100 ans, elle sera complétée entre 1923 et 1929. Le dernier tronçon, reliant Matane et Gaspé, sera terminé à la fin des années vingt. La nouvelle route carrossable relie le chapelet de petits villages longeant le littoral au reste de la péninsule. L'évêque y voit la façon de désenclaver le littoral nord et de donner l'élan nécessaire à l'amélioration des communications et des déplacements de la population autour de la péninsule. Il projette la construction d'un pont au-dessus de la baie de Gaspé. Selon Jules Bélanger, Ross va profiter de sa relation privilégiée avec le premier ministre Taschereau, qu'il a fréquenté au collège, pour convaincre le gouvernement du Québec d'acquiescer à la construction de ce lien entre les deux rives de la ville de Gaspé. Le pont sera béni et solennellement baptisé en 1932, le *Pont Mgr Ross*.

Les interventions de Ross dans le but de briser l'isolement des péninsulaires sont des gestes marquants de l'histoire des transports et des communications en Gaspésie au début du 20^e siècle. Elles expliquent dans une large mesure le développement inégal de la région et le déclin de la Gaspésie du nord.

6.1.3 Formation des agriculteurs et des pêcheurs par l'action collective

Ross investit beaucoup d'énergie dans le développement de l'agriculture. L'éducation des jeunes et la formation des adultes l'amènent à conclure que, pour devenir agriculteur, avoir une terre n'est pas suffisant; il faut savoir la cultiver et la faire produire. Avec l'aide financière et l'expertise des Clercs-de-Saint-Viateur et des agronomes de la région, il fonde en 1938 l'École d'agriculture de Val-d'Espoir, à laquelle se greffe une ferme expérimentale. Après une vingtaine d'années, l'établissement avait formé plus de 800 Gaspésiens, tous fils de cultivateurs et de pêcheurs, dont l'auteur de cette thèse.

On l'a évoqué plus haut, Ross fonde beaucoup d'espoir dans le système coopératif comme modèle d'éducation collective. Sous la forme de pastorale, il lance des cours d'économie, car selon Le Moignan :

Il faut renverser des positions solidement établies. Les fruits de cette éducation des adultes vont aboutir à la mise sur pied d'un réseau de coopératives couronnées par la fondation des Pêcheurs-Unis du Québec. Dans la même ligne, c'est la multiplication des caisses populaires, des syndicats forestiers, des magasins coopératifs, des coopératives agricoles, etc. (Le Moignan, 1965, p. 72)

On retrouve dans la démarche pastorale de Ross le pédagogue, certes, mais également le raffinement d'un homme de lettres, féru d'histoire qui puise dans la littérature et la musique des approches aussi conventionnelles que raffinées pour annoncer la bonne nouvelle.

Le sort réservé aux pêcheurs par l'industrie l'obsède. L'exploitation dont ils sont victimes heurte la conscience sociale de Ross. Sa compréhension de la réalité est à ce point factuelle qu'Esdras Minville écrira en 1946 qu'il fut « le premier à comprendre la nécessité pour les pêcheurs de prendre en main l'organisation et la direction de leur vie économique et des avantages que la formule coopérative offrait à cette fin » (Minville, 1946, p.171).

L'implantation de coopératives de pêcheurs se bute à l'absence de ressources humaines compétentes. Ross en appelle à son clergé pour amorcer le mouvement. Le 19 août 1923, les deux premières coopératives de Cap-des-Rosiers et de Saint-Maurice débutent leurs activités. Suivront, les 5 et 9 septembre de la même année, celles des pêcheurs de saumon de Carleton et de Cap-aux-Os. Il en va de même à L'Anse-aux-Gascons et à Newport, les 9 et 28 octobre suivant (Lavoie, 1989, p. 125). « De 1923 à 1925, il s'en créera ainsi une dizaine. La Coopérative fédérée, elle-même en bonne voie

d'expansion, avait bien voulu servir d'agence d'achat et de vente à des coopératives de pêche et avait à cette fin créé un service spécial » (Minville, 1946, p. 169).

L'élan initial est satisfaisant, mais les coopératives connaissent des difficultés d'implantation et de développement. Esdras Minville écrit, dans *Le problème social du pêcheur* que trois raisons expliquent l'échec répété des coopératives de pêcheurs : « le manque d'éducation coopérative, le contrôle insuffisant de la qualité et des marchés et l'inadéquation organique ou défectuosité des structures » (Minville, 1946, p. 172).

Lavoie donne une explication additionnelle à l'échec des coopératives :

Les compagnies locales, avec la complicité des hauts fonctionnaires (le directeur des pêches du Québec, S. M. Ribaut, un ancien de la maison Robin & Whitman), ne ratèrent pas l'occasion de torpiller le mouvement coopératif. Seule la Coopérative des pêcheurs de Carleton a survécu. (1995, p. 127-128)

Ross encaisse le coup qu'on lui porte. Il exprime son désarroi lors d'une conférence, en 1927 :

Si un jour vous apprenez que les coopératives ont failli chez les pêcheurs de la Gaspésie, vous pourrez être sûr que l'évêque aura reçu le coup le plus sensible qui puisse l'atteindre. Toutefois, je serai blessé, mais non vaincu. L'idée est jetée et ne mourra pas. (Lavoie, 1995, p. 127-128)

Le 13 mai 1923, il présente un mémoire au premier ministre Taschereau, demandant l'extension du Service fédéral des pêches maritimes à la Province de Québec. À la suite de l'entente, une station expérimentale est ouverte à Grande-Rivière, dirigée par le Dr Arthur Labrie. Sa mission est d'« évaluer le rendement de l'industrie gaspésienne des pêches et d'éduquer les pêcheurs » (Lavoie, 1995, p. 127-128).

La mobilisation du clergé, des universités et du gouvernement permet à Ross de réaliser un grand rêve : la fondation de l'École supérieure des pêcheries de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. La formation professionnelle souhaitée par Ross porte fruit. De jeunes Gaspésiens y sortent préparés et aptes à prendre la relève.

Lavoie (1939) affirme que plus de 200 cercles d'étude sont organisés sur la coopération. Les coopératives de Carleton, de Rivière-aux-Renard et Gascon sont regroupées au sein d'une Fédération et en avril 1939 naît *Les Pêcheurs Unis de la Gaspésie*. La Coopérative achète la morue des petits pêcheurs côtiers et voit à la mise en marché. C'est le début du développement coopératif de l'industrie des pêches en Gaspésie. Jules Bélanger commente cette avancée : « le volontarisme de Ross a produit

des résultats, les pêcheurs gaspésiens passèrent du statut d'esclaves à celui de travailleurs de la mer » (2015, entretien). Ross s'acharne et exige l'aide des gouvernements pour faire avancer ses projets de développement. Bélanger ironise : « un travail normalement dévolu à des politiciens minimalement doués » (Bélanger, 2015, entretien).

Pour qu'advienne la nouvelle génération de pêcheurs et le changement de culture dans le domaine des pêcheries, les leaders du milieu devront travailler à familiariser les pêcheurs aux techniques modernes de l'industrie. Voilà pourquoi Ross s'active pour que naisse une école supérieure des pêches. L'historien Mimeault, citant l'évêque désireux de faire progresser par les voies de l'intelligence le peuple gaspésien, indique qu'« en quatre ans, 220 jeunes Gaspésiens vont y chercher une formation » (Mimeault, 2004, p. 132). Compte tenu de l'époque, de l'éloignement et des coûts élevés rattachés à ces études, les résultats sont impressionnants.

6.1.4 L'arrimage de la terre et de la forêt

Ouvrir la forêt à la colonisation, tel était l'objectif de Ross. Cependant, la colonisation de l'arrière-pays sera lente et difficile. L'ampleur de la crise économique oblige les gouvernements à poser des gestes exceptionnels pour contrer le chômage. Nous y reviendrons plus bas.

Dans son enfance, Ross a appris à connaître et à aimer la mer, la terre et la forêt : À ses yeux, « ce sont trois éléments de civilisation ». Selon Lebel (1948), l'ère de la colonisation se présente à la fois comme une tâche inhumaine et une voie d'avenir. À la fin du 19^e siècle, le gouvernement du Québec fait la promotion de la Gaspésie comme région de colonisation. Dès son installation en juillet 1923, Ross s'adresse à ses prêtres au sujet de la colonisation : « il ne faut pas reculer devant les difficultés de la colonisation; l'avenir de notre région est dans l'agrandissement du territoire cultivable. C'est notre moyen de développer l'agriculture qui est à la base de la vie d'un peuple » (Joncas, 1972, p. 92). En 1934, Ross répète que « l'avenir de la Gaspésie se fonde plutôt sur la colonisation et l'agriculture » (Joncas, 1972, p. 130-131). Cependant, l'arrimage de la terre et de la forêt présente beaucoup d'obstacles. Les auteurs du livre *Histoire de la Gaspésie* consacrent des pages éclairantes à la colonisation, au retour à la terre (faire cultiver ses pêcheurs), à la création de sociétés de colonisation, aux *chemins de colonisation*, de

même que la difficile cohabitation du « domaine colonial » et du « domaine forestier » (Desjardins et collab., 1999, p. 336-338).

Le défi que pose la colonisation de l'arrière-pays suppose l'adaptation, voire la transformation d'une culture ouvrière maritime en une culture transformant le pêcheur côtier en « lumberjack » : L'idéal type du gaillard entreprenant, talentueux, pouvant transformer un parterre de coupe en sol cultivable. Ce géant forestier n'existait pas chez le fils de pêcheur invité à devenir colon. Les Gaspésiens étant habitués à vivre au bord de la mer, l'univers du colon-agriculteur leur était inconnu. Les dirigeants politiques, le clergé et les municipalités se concertent pour rendre de nouveaux espaces disponibles à la colonisation et à l'agriculture. Dès 1879, le député de Gaspé, Edmund James Flynn, utilisant une rhétorique dite sécurisante, exprime devant ses collègues les bienfaits qu'offre l'ouverture de nouvelles terres à la colonisation agricole en Gaspésie :

Ce qu'il y a de remarquable dans toutes [les] paroisses [gaspésiennes] c'est que le colon n'a pas encore pénétré en règle générale, au-delà du deuxième rang, et dans quelques endroits, du premier rang. Il reste encore les troisième, quatrième, cinquième rang à coloniser. (Desjardins et collab., 1999, p. 369)

Les jeunes Gaspésiens sont des adeptes des « Grands chemins » et peu enclins à défricher la terre. C'est un lieu commun d'affirmer qu'ils sont plus pêcheurs que cultivateurs, qu'explorateurs ou coureurs des bois. La prétention du député Flynn, selon laquelle les Gaspésiens ignorent leur environnement immédiat, est quelque peu réductrice. L'auteur se rappelle qu'à cette époque, la plupart des chefs de famille sont propriétaires de lots de forêt privée sur lesquels ils *font chantier* avec les garçons pendant l'hiver. Le revenu d'appoint ainsi généré n'en fait pas pour autant des colons.

Le mouvement de retour à la terre lancé par Ross et son clergé sera entendu. Mais l'invitation lancée aux jeunes de quitter le littoral pour vivre en forêt, y défricher le sol et cultiver la terre ne suscite pas l'enthousiasme. Les conditions nécessaires à leur mobilisation ne sont pas réunies. Par ailleurs, depuis 1869, les gouvernements manifestent un intérêt grandissant en faveur de la colonisation; elle devient la priorité du gouvernement d'Honoré Mercier au début du 20^e siècle. L'intérêt des gouvernements subséquents convainc F.-X. Ross en 1929 de procéder à la création de la Société de colonisation de Gaspé et suivra les Sociétés de colonisation dans plusieurs villages de la Gaspésie. Pour en assurer le leadership, Ross crée le poste de *missionnaire en chef* au sein de l'église diocésaine. Les Sociétés de colonisation seront dirigées par des membres du clergé. Entre 1929 et 1938, 29 paroisses s'ouvriront dans l'arrière-pays dont 12 dans la

Gaspésie du Nord. La société civile est embryonnaire - maires, prêtres, notaires, médecins, avocats et quelques entrepreneurs - incite les Gaspésiens à pénétrer l'intérieur du territoire pour y défricher des lots et y installer leurs familles. Les sociétés de colonisation connaîtront un certain succès. Les historiens mentionnent la tâche titanesque qui attend les nouveaux colons :

- les terres défrichées sont peu fertiles;
- la vente du bois coupé sur les lots et des produits du sol s'avère difficile;
- des pans entiers de l'arrière-pays appartiennent à de grandes compagnies forestières qui n'en exploitent qu'une infime partie. (Desjardins et all, 1999, p. 369).

Malgré les inconvénients, des embryons de paroisses prennent forme et un modèle de peuplement paroissial s'installe lentement. Vers 1930, de petites paroisses (missions) vont finalement regrouper quelques milliers de personnes en zone de colonisation. Les auteurs cités plus haut évaluent à 4 500 le nombre de colons en territoire colonial gaspésien à cette époque (Desjardins et collab., 1999, p. 371).

Les perspectives sont encourageantes, les gouvernements subventionnent la construction de chemins d'accès aux terres vierges. Cependant, les chemins nécessaires au travail forestier amènent leur lot de problèmes :

- Leur entretien est difficile et coûteux, entre autres, à cause de la crue des eaux;
- Le pontage des rivières ne se fait pas, faute de moyens financiers suffisants;
- Le manque d'expertise des colons et des compagnies empêche la construction de routes.

L'intérêt que suscite la colonisation est modéré, mais les politiciens de l'époque s'approprient cette nouvelle forme de développement. Le contrôle des programmes d'aide et de subventions à la colonisation leur est dévolu. Placés en situation de pouvoir, ils se feront du capital politique en maintenant un système de patronage efficace. L'influence des élus se consolide, d'autant qu'ils sont responsables du choix des colons, de l'attribution des lots et du degré de liberté laissés à chacun dans le développement d'un terroir dont les qualités agricoles ne sont pas évidentes.

Aux yeux des autorités, la colonisation est une forme d'occupation de l'arrière-pays en phase avec les milieux ruraux. C'est aussi une façon d'attirer des immigrants et un moyen d'encourager le retour des jeunes Gaspésiens exilés au Canada et aux États-Unis. Hélas, le rêve d'immigrants, comme au temps des marchands anglo-normands, est un

phénomène révolu. Quant aux Gaspésiens de la diaspora, ils n'entendront pas la supplique des propagandistes de la colonisation.

Malgré les obstacles, les sociétés de colonisation connaissent un certain succès. Pour les promoteurs, les progrès sont manifestes, à telle enseigne que les gouvernements disent du bien de la région gaspésienne, la qualifie d'endroit rêvé pour un retour à la terre. Desjardins et ses collègues relatent l'enthousiasme exprimé par Jean Chrysostome Langelier, agent de colonisation, dans une brochure intitulée *Esquisse sur la Gaspésie* (Bélanger et collab., 1981, p. 320). Le document, publié en 1884 et largement distribué, parle avec exagération de la péninsule gaspésienne comme une terre de prédilection pour la colonisation et évoque à l'appui la concession gratuite de terres situées le long de certains tronçons routiers.

L'enthousiasme manifesté par Langelier fait écran à l'obstacle de taille qui se dresse devant les nouveaux colons : les grandes compagnies forestières. Le bois coupé en forêt publique est fortement convoité par les marchands. À cette époque, la législation autorise le colon et le marchand de bois à couper des arbres sur un même lot situé à l'intérieur d'une concession forestière.

Dans le chapitre consacré à la colonisation des terres vierges, les historiens expliquent le paradoxe :

[...] qu'une personne peut obtenir un billet de location pour une terre classée propre à la culture sur des terrains sous licence de coupe de bois. Dans ce cas, le marchand a le droit de couper certaines essences et des arbres de certains diamètres sur le lot du colon. Ce dernier, tant qu'il n'est pas propriétaire, ne doit utiliser le bois du terrain que pour son défrichement, son habitation, ses clôtures, etc. Il ne peut pas faire le commerce du bois de son établissement et profiter des revenus de coupe pour payer son terrain. Toutefois, plusieurs habitants outrepassent ces règlements pour se faire un revenu d'appoint. Le détenteur d'une concession forestière, lui, n'a pas intérêt à ce que le colon vende le bois de sa terre. Confiné à une agriculture de subsistance, ce dernier, s'il veut gagner un peu d'argent, doit aller travailler en forêt pour un concessionnaire qui le paie mal. (Desjardins et collab., 1999, p. 375-376)

La confrontation entre les colons et les marchands quant à l'utilisation de la forêt publique rappelle le conflit qui opposa les pêcheurs gaspésiens aux marchands jersiais sur le partage des bénéfices de la pêche à la morue. Se dessine alors en forêt coloniale un scénario analogue dont la conséquence immédiate est le maintien du colon dans une situation de dépendance et de pauvreté. Dans ces conditions, le défricheur colonial ne

peut subvenir aux besoins de sa famille et il se trouve contraint de délaisser sa concession pour aller chercher du travail à l'extérieur. Les spécialistes de la colonisation constatent la gravité du conflit qui se développe entre le *domaine colonial* et le *domaine forestier*, surtout qu'il se produit au moment où la colonisation est sur la bonne voie.

La situation imposée aux colons par les compagnies est dénoncée par les têtes d'affiche du clergé et quelques laïcs engagés dans le processus colonial. La controverse aura pour effet de retarder le processus de colonisation. Malgré les efforts des élites locales pour calmer la tempête, le conflit demeure insoluble; ne voulant déplaire à personne, le gouvernement tergiverse. Le dilemme est le suivant : s'il octroie les lots nécessaires à la poursuite de la colonisation, les compagnies l'accuseront de céder des concessions non pas à des colons, mais à des bûcherons qui vendent leur bois plutôt que de défricher le sol et le cultiver.

Ross ne peut tolérer qu'on livre la forêt publique aux grandes entreprises sans se soucier de transformer la ressource dans la région. Il manifeste son désaccord dans une lettre adressée à Rodolphe Lemieux (1929) député fédéral de Gaspé, reproduite dans l'ouvrage de Laval Lavoie (1995, p. 215-216).

La Crise économique oblige les gouvernements à lancer des projets pour contrer le chômage. La situation est particulièrement inquiétante dans la Matapédia et en Gaspésie. Les Gaspésiens d'un certain âge se souviennent encore des « secours directs » et de la charité publique qui devinrent nécessaires à la survie de nombreuses familles. Inquiet du sous-emploi dans son diocèse, Ross force les gouvernements à poser des gestes concrets. En 1934, inspiré par Esdras Minville, « l'évêque jette les bases de la Société de colonisation du diocèse de Gaspé, dont il assume la présidence » (Desjardins et collab., 1999, p. 378). De cette Société naîtront les comités paroissiaux de colonisation dont la mission sera couronnée de succès. L'initiative sociale de l'évêque et l'engagement de l'État redonnent un peu d'espoir aux Gaspésiens.

6.1.4.1 Plans Vautrin et Gordon-Rogers

Pour stimuler la colonisation, les gouvernements du Québec et d'Ottawa lancent deux programmes en appui à la colonisation : le *Plan Gordon-Rogers* du gouvernement fédéral et le *Plan Vautrin* du gouvernement Taschereau. Les deux plans, sans être semblables, sont présumés être complémentaires. Ils s'inscrivent dans la politique du retour à la terre du gouvernement canadien de 1932. « Les chômeurs des villes sont

invités à s'établir sur un lot de colonisation, recevant pour ce faire la somme de 600 \$ » (Blais, 2015b, p. 110). Constatant le peu de résultats du plan fédéral, le ministre de la colonisation, Irénée Vautrin va plus loin. Outre, le retour à la terre, le Plan Vautrin met l'accent sur la classification des sols en vue d'une colonisation valorisante ouvrant une nouvelle avenue à des chômeurs désireux de refaire leur vie.

Tout est mis en œuvre pour assurer la réussite du Plan : chemins, maisons et déménagements sont construits et payés aux frais de l'État. Le rêve du ministre Vautrin est de relier les régions de colonisation par des *chemins de travers* « afin que l'on puisse pratiquer un système de colonisation « *de proche en proche* » » (Blais, 2015b, p. 166). Sans régler les problèmes de pauvreté des régions rurales, le Plan Vautrin influence les politiques des gouvernements subséquents et les retombées furent positives. Par exemple : la création du ministère de la Colonisation, les Bills 55 et 64 modifiant respectivement la loi sur les Sociétés de colonisation et la classification des terres propres à la culture, permet l'acquisition de terres à des fins de colonisation. Finalement, les Bills 63 et 22 concernant l'élargissement des concessions forestières à des fins de colonisation et l'abaissement des taux d'intérêt payés par les cultivateurs pour qu'ils adhèrent au Programme de Crédit agricole du fédéral. Le premier ministre Duplessis insatisfait du Programme fédéral conçu pour les agriculteurs de l'Ouest va mettre en place le Crédit agricole en 1936 (Blais, 2015b, p. 215).

Les deux gouvernements ayant les mêmes objectifs, les mesures trouvent écho en région. Il n'en fallait pas davantage pour que F.X. Ross adapte les plans gouvernementaux de colonisation aux réalités forestières et agricoles de son milieu. C'est le retour à la terre pour plusieurs centaines de Gaspésiens.

Inspiré par la pensée de Minville, Ross définit les règles du processus de retour à la terre. La démarche est ordonnée et soumise à une planification rigoureuse qui prend en compte le noyau paroissial. Une bonne connaissance du terrain et une méthode équitable d'attribution des lots sont à l'avenant :

Il est de la plus haute importance de ne placer des colonies que dans des régions capables de devenir des paroisses régulières, s'ajustant aux paroisses déjà existantes et aux paroisses futures. Pour cela, il faut, avant de commencer, que des experts examinent le terrain, en classifient les lots, en déterminent le centre le plus avantageux pour mettre l'église à la portée de tout le monde, indiquent les artères principales, visent à constituer des rangs doubles autant que possible pour faciliter l'organisation scolaire et l'accès à

l'église, et prévoir comment une autre colonie pourrait faire suite à celle qui est en voie de formation. (Desjardins et collab., 1999, p. 378-379)

Le clergé et les dirigeants locaux conçoivent la colonisation comme une occupation de peuplement rationnelle du territoire. Le mode de vie proposé aux colons et à leurs familles est difficile à cause des conditions objectives prévalant en forêt à cette époque : éloignement des biens de première nécessité, pauvreté du sol, feux de forêt, absence d'équipement, etc. Mais, l'exploitation des défricheurs par les compagnies forestières inquiète les promoteurs de la colonisation. La gestion et l'attribution des plans d'aide et les incitatifs financiers accordés à la colonisation font en sorte que les colons invités à défricher et cultiver la terre ne peuvent tirer leur épingle du jeu. Minville (1939) reconnaît que c'est par nécessité que plusieurs sont devenus des travailleurs forestiers afin de survivre.

L'implantation des sociétés de colonisation est plus facile sur le territoire de la Baie-des-Chaleurs. Les auteurs d'*Histoire de la Gaspésie* évaluent à 3 800 le nombre de personnes regroupées dans 11 colonies autour des années 1930 (Desjardins et collab., 1999, p. 381). Par contre, dans la partie nord de la Gaspésie, la colonisation n'a pas donné les résultats souhaités. Seuls les syndicats forestiers ont connu un certain succès. Nous y reviendrons dans la partie traitant de la Coopérative agroforestière d'Esdras Minville à Grande-Vallée.

Selon Bélanger (2015, entretien), ce n'est que justice de rendre à Ross le mérite qui lui revient de droit. Avant de clore ce sous-chapitre, mettons en lumière le fait que Mgr Ross « est aussi un apôtre de la colonisation » est une lapalissade : Bien avant son élévation au titre d'évêque de Gaspé, il se définit lui-même comme étant un *missionnaire colonisateur* (Lavoie, 1995, p. 71). Une analyse attentive de sa démarche donne à penser que Ross a voulu faire naître en Gaspésie une nouvelle génération de citoyens. Des Gaspésiens, volontairement engagés dans le processus de colonisation faisant d'eux des défricheurs, des agriculteurs et d'authentiques paysans. Les colons paysans, au sens noble du terme, sont pour Ross les protecteurs des traditions, des passeurs de mémoire et des bâtisseurs de pays. Dans son livre *François-Xavier Ross, le bâtisseur*, Lavoie note que, dans son traité de pédagogie, Mgr Ross avait ainsi exprimé ses vues : « Coloniser et évangéliser reste, aujourd'hui comme autrefois, le lot principal de sa race : la croix et la charrue demeurent ses outils préférés » (Lavoie, 1995, p. 72).

En réponse à ses détracteurs qui l'accusent de limiter les Canadiens français à une vocation agricole, de vouloir retourner les citadins à la charrue et de transformer nos universités en écoles d'agriculture, Ross clarifie sa pensée :

Loin de moi l'idée de vouloir dire que les Canadiens français doivent limiter leurs ambitions à jouer le rôle des israélites dans l'Égypte des Pharaons, et laisser aux autres races qui les coudoient la finance, le commerce, l'administration et les travaux de l'esprit. Loin de là : la race française, qui est une race essentiellement paysanne, prouve par son histoire qu'une race terrienne peut donner dans tous les domaines des supériorités qui égalent ou éclipsent celles des nations boutiquières et industrielles. La campagne est reconnue comme le grand réservoir où s'élaborent les forces physiques et morales d'une nation. (Ross, cité par Joncas, 1972, p. 93)

6.1.5 Le rayonnement politique de Ross

Le jugement que portent certains auteurs et acteurs régionaux sur le règne de Ross est plutôt favorable. Les historiens Desjardins et collab., reconnaissent d'emblée que « le premier évêque de Gaspé est une personnalité qui a marqué le développement de la région et qu'il est avant tout un homme d'organisation et d'action » (1999, p. 560). Tous reconnaissent l'ampleur de son œuvre, l'acuité intellectuelle de l'homme, ses talents de rassembleur et son ardeur peu commune dans la réalisation de ses grands projets. C'est un fait qu'il a réalisé, à une époque difficile, une œuvre colossale. En plaçant la coopération sociale comme préalable à la production de richesse et de sa redistribution, Ross s'est inscrit dans la lignée des visionnaires des années 1930. Des auteurs contemporains, dont David Robichaud et Patrick Turmel (2012), rappellent ce principe de justice distributive cher à Ross : « la production de richesses étant une affaire collective et non individuelle, il revient à la société de choisir la redistribution qui est la plus susceptible de lui permettre d'atteindre ses objectifs » (Robichaud et Turmel, 2012, p. 12). Ross s'insurge contre certains membres de la société « effrontément riches » qui refusent de partager avec ceux « affreusement pauvres ».

L'engagement de Ross s'est manifesté dans toutes les sphères de la société gaspésienne. Il a porté les priorités de son diocèse à tous les échelons de l'État fédéral et provincial. On l'a évoqué plus haut, Ross est déterminé à jouer la carte politique; les difficultés économiques et sociales de la région trouvent écho à l'Assemblée législative du Québec. Là où se prennent les décisions.

Évoquons pour mémoire, le Journal des débats (1925-1930-1933) relatant ses multiples interventions auprès des parlementaires du Québec sur des sujets sensibles :

amendements à la *Loi de l'assistance publique*, pressions auprès gouvernement fédéral en faveur de la nationalisation de deux compagnies privées de chemin de fer en Gaspésie, construction d'un pont sur la baie de Gaspé (bill 224), demandes de subsides pour aider les agriculteurs et plaidoirie pour la construction d'entrepôts frigorifiques pour l'industrie des pêches, etc. Si le nom de F.-X. Ross est souvent évoqué dans les débats parlementaires, les revendications qu'il porte trouvent réponse dans les ministères et organismes de l'État. Le premier ministre Alexandre Taschereau et le chef de l'Opposition, Maurice Duplessis, l'ont en très haute estime. Le Journal des débats témoigne de son influence auprès du pouvoir; on le craint autant qu'on l'admire. L'exemple qui suit est éclairant. Les deux chefs ont devant eux un spécialiste du droit canonique, qui plus est, familier avec les aspects fondamentaux de la DSÉ et avec les théories du droit public en vigueur à l'époque. La notion de droit public, relative aux rapports entre l'Église et l'État, servira à Ross dans sa démonstration portant sur un sujet sensible débattu devant l'Assemblée législative.

En 1925, le gouvernement provincial s'apprête à modifier la *Loi sur l'assistance publique* relativement au financement des institutions détenues par des communautés religieuses, « qui viennent en aide aux malades, aux pauvres, aux infirmes, aux orphelins, aux vieillards et à tous ceux qui ont besoin de secours dans notre province » (Bill 207) - une législation de la plus haute importance dans le contexte social créé par la Grande dépression. Puisqu'il s'agit d'argent public, le gouvernement exige que les communautés religieuses, bénéficiaires de l'aide de l'État, lui rendent des comptes. L'opposition conservatrice accuse les libéraux de violer les droits de l'Autorité ecclésiastique en hypothéquant l'autorité de l'évêque du diocèse sur les communautés et les corporations qu'elle administre. Le chef du gouvernement, Louis-Alexandre Taschereau, parlant de « Sa Grandeur Mgr Ross, évêque de Gaspé », fait lecture devant l'Assemblée des lettres et des interventions de Ross démontrant l'accord de ce dernier avec l'amendement proposé à la loi. Ross se veut rassurant : « Nous ne demandons rien qui est du domaine de l'État »; il reconnaît à l'État, sans une société de droit naturel responsable du bien matériel des humains, l'obligation faite à l'autorité politique « de contrôler les deniers que nous confie le public », écrit Ross cité par le premier ministre. (Québec (Province). Législature. Assemblée législative, 1925, p. 664-665).

Les politiciens respectent la profondeur de sa pensée et son autorité morale. Les parlementaires se plaisent à le citer pour étoffer leurs discours et justifier l'appui de

l'Assemblée à ses nombreux projets. Le 13 mars 1927, le député de Charlevoix-Sagunay prend la parole devant l'Assemblée législative pour défendre l'autonomie de la province de Québec créé par la *Loi des pêcheurs* de 1922 dans le domaine des pêcheries maritimes réglementé et administré par Ottawa depuis 1867. Le député Rochette évoque le bond prodigieux des valeurs du capital engagé dans les pêcheries depuis l'avènement de multiples coopératives de pêcheurs en Gaspésie. Il en profite pour vanter les mérites de Mgr Ross d'avoir implanté des coopératives de pêcheurs dans son diocèse.

Les coopérations ont rendu à ce sujet de précieux services et Sa Grandeur Mrg Ross, évêque de Gaspésie, dans une conférence au Gesù, à Montréal, disait que les pêcheries obtenaient de bien meilleurs prix pour leurs produits depuis la création de neuf coopératives de pêcheurs. Sa Grandeur citait l'exemple des pêcheurs de saumon qui touchaient de 3 à 7 sous la livre et en reçoivent 12 grâce à leurs coopératives. (Québec, Assemblée législative, 1929)

À travers ses écrits et les nombreuses interventions publiques de l'évêque, on découvre que le sens de sa démarche économique et sociale est fondé sur les valeurs de justice, de partage et de solidarité, lesquelles sont incluses dans la Doctrine sociale de l'Église. Les conditions objectives prévalant lors de son arrivée en fonction l'ont amené à la conclusion que la Gaspésie n'a pas reçu sa juste part de la richesse nationale; qu'elle a été abandonnée par les gouvernements et que l'heure du partage a sonné.

Les interventions politiques de l'évêque lui donnent une visibilité inhabituelle : Il émerge du peloton des révérendissimes, ses idées et les actions qu'ils mènent dérangeant un certain épiscopat. Il élude adroitement la critique en démontrant que les solutions aux problèmes de la Gaspésie se trouvent au Parlement. Au plan intérieur, les diocésains appuient l'activisme de leur évêque missionnaire. Son ambition : poursuivre ses réformes par le dialogue social - les débats de l'Assemblée législative en témoignent. Ross savait convaincre, expliquer avec éclat le nécessaire appui du gouvernement dans la mise en œuvre de ses projets. Il suggérait avec assurance la marche à suivre pour y arriver plus rapidement.

Rappelons, pour clore, que Ross a porté au rang de valeurs sacrées la dignité humaine, l'éducation populaire, le travail de l'homme et de sa foi en Dieu. Bélanger (2015, entretien) mentionne que l'exode fut l'angoisse de Ross pendant son mandat. Des historiens, dont Christian Blais, parlent de l'échec de Ross, puisque malgré ses efforts, il n'a pu les retenir.

Le théologien et juriste Laval Lavoie publie *François-Xavier Ross, libérateur de la Gaspésie* en 1989 et *Le Bâtitteur* en 1995. Les deux ouvrages laissent peu de doute sur la pensée du prélat quant au modèle économique et social à implanter en Gaspésie pour donner du travail à tous. Pour la première fois de leur histoire, les Gaspésiens sont dirigés par un chef religieux dont la pensée sociale et économique dérange les bien-pensants. Le catholicisme social de Ross est axé principalement sur les droits de la société civile, octroyant aux personnes, aux familles et aux coopératives un mode d'organisation sociale regroupant des travailleurs, des professionnels de l'agriculture, des commerçants et des entrepreneurs du milieu de l'industrie. Conséquemment, la société civile devient une force populaire face au pouvoir de l'État et du grand capital. Quant au corporatisme communautaire, défini par Esdras Minville, il est modernisant et se positionne à distance de l'individualisme libéral et du collectivisme en émergence en Europe. La pensée de Ross sur le corporatisme est ainsi conçue qu'il est soumis à la délibération législative et au pouvoir réglementaire de l'État. Sa vision du développement est fondée sur la notion de droits collectifs. Une conception à la fois sociale et économique qui passe par l'éducation de la masse. Habité par une idéologie communautariste comparable à celle de Minville, Ross est de son époque et constate les limites de l'économie de marché pour relancer l'économie du Québec et de ses régions.

Ross et Minville sont de la même école. Depuis Léon XIII, les encycliques sociales ont nourri leur pensée. Lors d'une entrevue en 2007, Laval Lavoie se dit convaincu que les deux hommes ont puisé dans les enseignements de l'Église le sens de leur engagement. Il donne en exemple l'encouragement à développer le syndicalisme, le coopératisme, la justice sociale et le partage de la richesse entre les riches et les pauvres. Sa foi dans le coopératisme est profonde : À son avis, c'est le moyen de reprendre le contrôle et la gestion des ressources naturelles et d'assurer la sécurité matérielle des familles et la prospérité de la région. Le 28 mai 1938, il déclare à son clergé : « notre siècle sera plus coopératif ou il sera révolutionnaire ». Ross est en symbiose avec Minville lorsque ce dernier parle du sol comme « l'élément le plus stable de la fortune matérielle » et constitue « la forme d'activité économique qui convient le mieux aux aptitudes, aux moyens et aux besoins de notre peuple » (Minville, 1930, p. 220-221).

La volonté de Ross d'occuper le territoire par la colonisation remonte à son enfance en milieu rural. La création de nouvelles paroisses est à sa portée et permet la réalisation deux grands objectifs : le développement de la foi grâce à la vie paroissiale et l'occupation

du territoire par la colonisation et « la formation des esprits ». Ce sont les deux piliers sur lesquels repose l'émancipation du peuple gaspésien. De là découle la mise en place de maisons d'enseignement, d'hôpitaux et d'infrastructures de transport en appui à l'émancipation des pêcheurs, à l'engagement de jeunes Gaspésiens en forêt, au défrichement et à la culture du sol de l'arrière-pays avec l'assurance de posséder un jour son lopin de terre. De telles perspectives rendent l'évêque optimiste quant à l'avenir de son diocèse. L'ampleur du déploiement institutionnel sur le territoire diocésain et l'appui financier de l'État à la colonisation sont interprétés par Ross comme l'annonce de l'appropriation de l'espace régional par les Gaspésiens. Un tel volontarisme tend à rendre le territoire habitable, favorisant ainsi l'éveil d'une conscience commune. Selon l'abbé Provost, « il a donné le goût du développement local et régional bien avant que ces deux vocables eussent gagné les esprits » (2007, entretien).

Lors d'une conférence radiophonique en 1943, intitulée *L'éducation en coopération*, Ross laisse tomber cette sentence que l'on peut résumer ainsi : Il dit entendre autour de lui le bruit d'un peuple en marche vers sa libération.

Jules Bélanger (2015, entretien), fin connaisseur de la mission de Ross en Gaspésie parle de l'homme en termes laudatifs. Il reconnaît en lui l'intellectuel militant, le pédagogue averti, le rassembleur. Bélanger reprend à son compte les mots de Mgr Courchesne, archevêque de Rimouski, lors des funérailles de Ross : Soulignant l'ampleur de l'œuvre du premier évêque de Gaspé et de sa place dans l'histoire, Courchesne parle de « cet homme d'Église, qui eût pu être un homme d'État de grande taille » (Joncas, 1972, p. 94-95). Sa capacité d'analyse et son aptitude à décider rapidement ont fait un acteur rationnel et un guide qui suscite l'adhésion. Ses qualités vont contribuer à la mobilisation des élites locales et régionales. Il a su convaincre les pouvoirs publics du Québec et du Canada que la Gaspésie avait un urgent besoin d'aide (Bélanger, 2015, entretien).

Néanmoins, son long règne laisse une œuvre inachevée. Le départ de Ross en 1945 va créer un immense vide, et les acteurs du développement s'accordent pour dire que l'évêque libérateur n'a pas été remplacé. Ceux qui ont étudié en profondeur la mission de Ross en Gaspésie, dont Laval Lavoie, affirment prudemment que l'évêque n'a pas eu de relève. Selon Blais, (2012, entretien) si l'après Ross n'a pas eu lieu, c'est principalement à cause de la fin de la crise économique et l'arrivée de la génération des baby-boomers, qui modifie la donne démographique de la Gaspésie.

Le contexte économique ayant changé et la crise s'étant résorbée, son vaste chantier de rénovation sociale s'est essouffé. Ross a notamment échoué au plan démographique et l'exode s'est poursuivi après son départ, un échec d'autant plus douloureux que le grand projet visait principalement à contrer la dispersion des Gaspésiens.

L'historien Blais (2012) nuance le succès de Ross : « le contexte en apparence si favorable à Ross était celui de la Crise économique de 1929 ». Le bond en avant qu'a connu la Gaspésie sous son impulsion serait attribuable à la nécessité d'aider une région durement touchée par le sous-emploi. Le projet de société de Ross devait être modernisé et adapté aux nouvelles réalités régionales et ainsi s'ajuster à une économie québécoise et canadienne en mutation. Retenons à ce sujet le besoin, maintes fois exprimé par Ross, de moderniser et de mettre en place des infrastructures ferroviaires, portuaires et aéroportuaires comme condition préalable au développement. Cette volonté cachait une obsession : contrer les secousses engendrées par la Crise économique afin de retenir les jeunes en région.

La décroissance démographique de la Gaspésie s'est poursuivie malgré le haut taux de fécondité. De son côté, la Révolution tranquille a favorisé le développement rapide du Québec urbain; dans ce contexte, l'exode s'est accéléré.

6.2 La restauration sociale et le modèle minvillien

Les effets de la Crise économique sur les régions du Québec furent évoqués dans l'étude consacrée au catholicisme social. Sans insister indûment sur l'apport de Minville et des *Rénovateurs sociaux* à l'analyse économique et sociale de la crise économique du début des années 1930, nous voulons mettre en lumière l'effet de leurs propositions sur les acteurs politiques et en quoi leur pensée sociale s'est installée dans la durée. La Crise semant l'angoisse au sein des collectivités, les élites canadiennes-françaises et catholiques ont les yeux rivés sur les causes du drame. Ils y voient d'abord des causes d'ordre moral devant être guéries par le retour à l'esprit chrétien. Fernand Dumont, cherchant à travers les idéologies les premiers moments d'un décrochage proprement collectif des Canadiens français face au système économique dominant, croit les apercevoir au début des 30. L'éminent sociologue perçoit, dans le *Programme de restauration sociale* de 1933, la synthèse des revendications, voire les dénonciations provenant de tous les horizons, le début d'une nouvelle ère. Les aînés, autant que les

jeunes, dénoncent l'immoralité de la Crise et réclament plus de justice au nom de l'idéal chrétien. Dumont précise : « Les jeunes ne parlaient pas autrement que les graves auteurs du *Programme*. Ils vont même plus loin, jusqu'à déclarer que « la crise est d'abord métaphysique ». Les idéologues qui partageaient au plus près la vie quotidienne des milieux ouvriers ne prêchaient pas d'autre façon » (Dumont, 1978, p. 2-3).

À cette époque, le Québec traverse une double crise. Elle est économique certes, mais aussi politique, la première ayant engendré la seconde. L'historien Christian Blais (2012) rappelle que les débats publics suscités par la Crise trouvent écho à l'Assemblée législative. C'est de là que débute le procès du régime de Louis-Alexandre Taschereau. Le traumatisme engendré par la pauvreté en milieu rural et le chômage de masse dans les villes interpelle le gouvernement. Mais la longue domination du régime rattrape le premier ministre et les membres de son gouvernement : La culture de la corruption institutionnalisée, devenue immorale aux yeux des bien-pensants, discrédite la classe politique et le gouvernement Taschereau en particulier. Le mépris des politiciens et des partis prend de l'ampleur. Le discours des *Rénovateurs sociaux* sur le danger des *trusts*, la sujétion économique des Canadiens français à la puissance de l'argent et la prolétarianisation des masses populaires dérangeant. Certains politiciens progressistes regroupés au sein du parti de l'*Action libérale nationale* vont s'emparer des idées véhiculées par les 10 signataires du *Programme de restauration sociale* (Blais, 2012, p. VII-VIII).

L'historiographie révèle les velléités des gouvernements à développer les régions les plus menacées par la Grande récession. Cependant, le premier ministre Taschereau, connu pour son anti-étatisme, est convaincu que la crise va se résorber d'elle-même, « que le retour à la prospérité passera par l'initiative privée, par le *capitalisme bienfaisant* et qu'il suffit d'encourager l'industrie et le commerce pour que tout rentre dans l'ordre » (Blais, 2012, p. X).

Le contexte trouble contraint le gouvernement d'annoncer, sans enthousiasme, des mesures liées à la colonisation : retour à la terre, aide à l'agriculture, protection des bûcherons, etc. Les engagements concrets s'avèrent lents à se manifester. Au début des années 1930, toutes les régions sont secouées par la Crise et la misère qu'elle engendre dans les populations fait craindre le pire. Toutes les catégories de travailleurs sont frappées : ouvriers, cols blancs, rentiers, cultivateurs et colons. Le gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau, au pouvoir depuis 35 ans, est incapable de juguler la

Crise. Taschereau n'entend pas la clameur du peuple et le cri des parlementaires de tous les partis. Le gouvernement reste sourd aux revendications des groupes sociaux et sous-estime l'impatience de la société civile. Les projets liés au développement de l'énergie hydroélectrique et à la colonisation sont des sujets économiques qui sèment la discorde chez les libéraux, et le premier ministre Taschereau n'y croit plus. Sous l'impulsion des élites canadiennes-françaises (1930-1945), les acteurs politiques tendent néanmoins l'oreille au discours émergent sur l'avenir du Québec et de ses régions.

Les travaux des *Rénovateurs sociaux* démontrent que le discours sur la modernité n'a pas commencé en 1960. Les acteurs de la *Révolution tranquille* n'ont pas inventé le développement keynésien de l'économie. L'état de stagnation économique des années 1929 à 1936 a été rigoureusement analysé par de nombreux spécialistes et les idées audacieuses des *Rénovateurs sociaux* furent soumises à la délibération publique. Ces personnalités marquantes et actives dans divers milieux – tels que, universités, syndicats, partis politiques et milieu économique – ont élaboré des stratégies de développement qui ont pavé la voie à la Révolution tranquille. La littérature portant sur la période s'échelonnant de 1930 à 1945 informe que certains acteurs politiques et intellectuels de la société canadienne-française n'ont pas baissé les bras. Ils ont analysé les conséquences sociales et économiques de la crise du capitalisme sur la population et les groupes concernés. La tentation est grande d'affirmer, en nuanciant quelque peu, que la société québécoise assiste à un moment où l'État tend l'oreille au discours de l'Église contre les dérives généralisées de l'économie.

Reconnus pour leur fidélité à l'Église, les *Rénovateurs sociaux* sont « des hommes d'œuvres » dont certains se sont regroupés au sein de *l'École sociale populaire*. Le *Programme de restauration sociale* est publié en 1933. Les auteurs dénoncent le capitalisme et « les abus qui l'ont vicié ». Le système a conduit à « l'appauvrissement de la classe moyenne et les couches laborieuses au seuil de la mendicité ». Marcel-Aimé Gagnon met en lumière le rôle d'Esdras Minville pendant cette période, dans un article paru dans *l'Action nationale*. Regroupées autour Minville, ces personnalités laïques vont plaider avec vigueur en faveur du *bien commun* et « la protection des pauvres et des indigents ». Dans leurs remarques, elles invitent l'État à comprendre son rôle et à ne pas se dérober de ses obligations face à la Crise. À l'État de légiférer, affirment-elles, pour « mettre fin à la dictature économique et assurer une meilleure répartition des richesses » (Verschelden, 1933 p. 170). Les rénovateurs sont influencés par des courants

idéologiques venus d'Europe, d'où a émergé le concept d'industrialisation qui accentue la division du travail et favorise l'apparition d'une nouvelle catégorie sociale: le monde ouvrier.

Les signataires du *Programme de restauration sociale* sont des acteurs prestigieux; leur statut social en fait des interlocuteurs influents et respectés des pouvoirs publics. Esdras Minville, directeur de l'École des Hautes Études commerciales, est le maître d'œuvre du groupe de réflexion. Parmi eux, Wilfrid Guérin, secrétaire des Caisses populaires Desjardins, Albert Rioux, président de l'Union catholique des cultivateurs du Canada, le Dr Philippe Hamel, dentiste, politicien talentueux et ardent promoteur de la nationalisation de l'électricité, Alfred Charpentier, président du Conseil central des syndicats ouvriers catholiques de Montréal et le député René Chaloult, avocat, nationaliste à qui revient la paternité du drapeau fleurdéliné en 1948. Des observateurs du milieu social et politique (*Le Devoir* et *L'Action catholique*) écriront que le *Programme de restauration sociale* n°2, paru en 1933, provoque une prise de conscience dans la population québécoise.

La démarche conceptuelle des *Rénovateurs sociaux* est arc-boutée à la DSE. Leur analyse s'inspire de documents pontificaux et met l'accent sur la justice sociale et le partage de la richesse. Le pape Léon XIII condamne « une situation d'infortune et de misère imméritée des classes inférieures » causées par la concentration du capital dans les mains de quelques-uns, qui « impose un joug presque servile à l'infinie multitude ». La nécessité de nouveaux rapports entre les classes inférieures et le grand capital est perçue, chez les *Rénovateurs sociaux*, comme un appel à la mobilisation en faveur de l'intérêt général. Pie XI, fidèle à la pensée de son prédécesseur, publie l'encyclique *Quadragesimo Anno*. Le document reconnaît le rôle important joué par les entreprises dans l'économie; en retour, les dirigeants ont des responsabilités envers la société. L'Église plaide vigoureusement en faveur du droit naturel de l'homme à disposer sans contrainte du fruit de son travail : c'est ce « droit naturel qui le différencie de l'animal ». Concrètement, elle réclame le droit pour les travailleurs à un juste salaire, celui de s'organiser en association, et en appelle au respect de ce droit comme outil de redistribution de la richesse. L'Église propose une solution catholique aux problèmes créés par le libéralisme économique. Pour y parvenir, « elle appelle à une action coordonnée entre l'Église, l'État et des associations » (Lavoie, 1989, p. 118). L'auteur situe le repositionnement idéologique de l'Église officielle comme le point d'orgue d'où ont

émergé des propositions alternatives de développement: corporatisme social, coopératives de travailleurs, syndicalisme ouvrier, catholicisme social, etc. Ce corpus doctrinal confère à l'Église du Québec, une mission qu'elle ne peut assumer seule. Des hommes de foi vont porter très haut les préceptes économiques et sociaux issus des encycliques. Parmi eux, Esdras Minville sera le plus inspirant.

En 1938, Minville déclare que la naïveté est mauvaise conseillère en matière de développement agricole, forestier et démographique. Il interpelle ses compatriotes : « cessons de nous tromper nous-mêmes en entretenant la vieille illusion – née sans doute d'un désir légitime – que notre province est agricole, destinée à un avenir essentiellement agricole » (Bouchard R., 2011, p. 61-62). Voyant poindre la révolte des jeunes à la recherche d'un avenir, il tient le même discours, incitant les Canadiens français à se munir d'institutions fortes au plan national québécois, et prévient que la génération ne saurait tolérer la dictature économique et qu'elle ne consentira plus aux grands capitalistes étrangers la situation privilégiée dont ils ont joui maintenant à son détriment. Gagnon prétend que pour Minville l'heure est venue pour les commerçants et industriels de toute provenance de se soumettre aux lois et règlements édictés par le parlement et qu'il est impérieux de mettre fin à la domination marchande qui empêche la répartition de la richesse. Le modèle économique défini par Minville est une construction sociologique dans laquelle l'humain n'est plus soumis à la transcendance du marché. Le but est de doter le Québec d'une économie nationale fondée sur le corporatisme et « la création de coopératives de production et de consommation, tant du côté commercial en général que dans le domaine des pêcheries, des forêts, de l'électricité et celui des coopératives de crédit, des caisses populaires, des associations professionnelles et des syndicats » (Gagnon, 1976, p. 685-688).

Le *Programme de restauration social* sera relayé politiquement à la population par l'Action libérale nationale (ALN) dirigée par le député Paul Gouin. La nouvelle formation politique reproduit (1935) presque intégralement dans son manifeste électoral les idées des réformateurs sociaux. Dès 1940, Adélard Godbout, libéral et progressiste, prend ses distances avec son prédécesseur, L.-A. Taschereau, et souhaite faire oublier le « monument de turpitude » laissé par l'Union nationale. Il engage une réforme de l'économie (le libéralisme économique est mis à mal), du travail (création du Conseil supérieur du travail), de la santé (construction d'hôpitaux), de l'éducation (financement des universités et obligation de scolarité jusqu'à 14 ans), de la justice sociale (droit vote des

femmes). « Agronome de profession, le premier ministre se réserve les postes de ministre de l'Agriculture et de la Colonisation » (Blais, 2015b, p. 274). Les acteurs de la Révolution tranquille, dont George-Émile Lapalme, René Lévesque et Paul Gérin-Lajoie, vont marcher sur les traces laissées par « ces hommes, un peu partout, qui portent en eux, comme une lumière cachée, la conception, l'image d'un Nouveau Monde. Des hommes qui ont osé dire ce que d'autres n'osent même pas penser » (Verschelden, 1933, p. 155). Ils sont, en somme, des éveilleurs de conscience qui, par leur audace et leur créativité, ont contribué à faire avancer le Québec vers la modernité. Ils ont proposé aux autorités politiques et aux acteurs régionaux une nouvelle manière de voir le monde.

Il est justifié de prétendre qu'un modèle minvillien de développement a existé et qu'il s'est incarné dans le *Programme de restauration sociale*. Le rôle de Minville au sein du groupe de réformateurs sociaux témoigne d'un engagement sans faille à vouloir changer le modèle de production capitaliste fondé sur le libre marché. Cependant, la réflexion du sociologue intègre des éléments sur lesquels il accorde une grande importance. Sa pensée économique et sociale fait une large place à la colonisation et l'humain est au cœur de son modèle de développement. Ébranlé par la crise économique qui secoue le Québec, il convie ses compatriotes à « un vaste labeur de restauration économique et sociale » (Foisy-Geoffroy, 2004, p. 11). Il s'inquiète d'abord du sort réservé aux Canadiens français, minoritaires et éparpillés à travers le Canada. Roméo Bouchard résume bien le modèle minvillien de restauration sociale :

La restauration économique et sociale qui s'impose, dans la pensée d'Esdras, comporte quatre éléments indissociables : 1) une politique économique nationale qui planifie et coordonne le développement économique du Québec; 2) une décentralisation de la vie économique et sociale par l'entremise de coopératives de production, d'épargne et de consommation gérées par les communautés locales; 3) une autonomie de l'État québécois dans tous les domaines nécessaires à l'épanouissement de la nation canadienne-française; et, enfin, pour que cette vie démocratique soit possible, 4) une éducation et une pédagogie nationale capable de recréer une véritable solidarité nationale. (Bouchard R., 2011, p. 58)

Minville soumet que la vie citoyenne s'organise en fonction des forces humaines plutôt qu'en fonction de phénomènes économiques et sociaux exogènes sur lesquels on n'exerce aucun contrôle. Le modèle économique qu'il suggère pour développer le Canada français est endogène et l'intervention de l'État est requise sans toutefois lui céder l'exclusivité du développement. L'idéologie corporatiste et le concept de subsidiarité sont les assises du modèle proposé. Minville voit le salut du Québec et de ses régions dans la

décentralisation des activités économiques au niveau des collectivités locales. C'est la façon efficace de mobiliser les énergies, de contrer le centralisme de l'État libéral et d'éviter la concentration du développement dans les villes, freinant ainsi l'exode des jeunes. En résumant, et sans trop violenter sa pensée, Minville souhaite instaurer un modèle d'organisation basé sur la décentralisation sociale et étatique par l'instauration du corporatisme social, déléguant ainsi à la société civile et aux organismes socioprofessionnels du milieu la responsabilité du développement local.

Au Québec, les milieux politiques, économiques et religieux vont se saisir de la gravité de la crise pour proposer des solutions et calmer les inquiétudes des populations les plus touchées. On attribue à Minville le mérite d'une conceptualisation innovante du développement qui se démarque des idéologies anciennes. Il aura publié quelques années plus tôt (1924) « L'ennemi dans la place : le capital étranger ». Son intervention précède les diatribes du député Philippe Hamel sur l'emprise des trusts, l'étatisme tentaculaire et le monopole exercé sur le secteur industriel par des empires financiers extérieurs. Les écrits de Minville sur les ravages causés aux régions rurales par la fermeture de chantiers et d'usines et les dangers que font courir les spéculateurs sur les populations démunies sont connus des élites laïques et religieuses. Sans vouer une dévotion particulière à l'État, Minville réalise que la reconquête économique ne peut reposer que sur les seuls auspices du corporatisme social. Avec le temps, sa vision s'élargie et dépasse les clivages traditionnels de la sujétion du pêcheur et de l'agriculteur à des marchands étrangers et à la subordination des francophones aux anglophones.

Minville, très au fait des séquelles causées par la Crise économique et financière sur les paysans et les ouvriers des villes, procède à une analyse macroéconomique du capitalisme dans différents pays : PNB, dépenses nationales, investissements. Ce modèle ayant laissé sens dessus dessous un monde ruiné par une orgie de spéculation, le professeur retourne à sa table de travail. Dans sa démarche intellectuelle en surplomb du modèle classique de développement, Minville se penche sur des modes d'organisation mixte d'une économie nationale au sein desquels cohabitent l'entreprise privée et l'intervention active de l'État agissant en complémentarité dans la sphère productive. S'agissant de l'économie du Canada français, Minville opte pour la mixité économique et fait de l'État l'agent régulateur de l'économie nationale. Inspiré par le théoricien Frédérique Le Play, il propose le corporatisme social comme mode d'organisation du développement.

La subsidiarité est le principe assurant le partage de compétence et de pouvoir entre l'instance nationale et les collectivités territoriales.

En dépit de la méfiance de la population envers les dirigeants canadiens-français corrompus et jugés illégitimes à cause de leur soumission à la bourgeoisie anglophone, Minville est néanmoins convaincu que l'État a la responsabilité législative et réglementaire de la mise en place d'institutions agissant en appui au développement local. Il reconnaît à l'autorité politique élue l'obligation d'agir comme arbitre du bien commun et de la pertinence de son intervention dans l'économie. Ses travaux le convainquent que l'État est le seul outil dont disposent les Canadiens français pour contrer les méfaits du capitalisme.

Les nombreuses recherches qu'il a menées sur le terrain, pendant plusieurs années, ont permis à Minville d'acquérir une connaissance rarissime du territoire québécois. Il s'est révélé la référence dans le champ de l'occupation intégrée du territoire et de l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques, forestières, agricoles et minières. Son expertise a montré les vastes espaces inoccupés en milieu rural et en particulier les terres inexploitées de sa région natale. Son but avoué : convaincre les gouvernements que la colonisation des terres libres est une avenue prometteuse pour la survie des régions rurales et pour l'avenir économique de la nation française et catholique. Minville conçoit le démarrage de la colonisation en laissant aux communautés de base la responsabilité du développement économique, social et culturel de leur milieu. Comme exposé plus haut, le processus est conçu sur le principe de la subsidiarité. Le principe est à l'origine incontestablement religieux, avant d'être laïcisé au 16^e siècle (Clergerie, 1997, p. 7). Selon Minville, il faut éviter de laisser aux seuls gouvernements supérieurs des responsabilités économiques et sociales pouvant être avantageusement assumées par des gouvernements inférieurs. L'État doit céder aux instances locales l'élaboration des projets de développement sachant que leur mise en œuvre nécessite le support législatif, réglementaire et financier de l'État.

L'ensemble des propositions de Minville est la réponse structurée au mot d'ordre lancé par François-Xavier Ross quelques années auparavant: *la recolonisation*, soit l'ouverture de l'arrière-pays gaspésien à l'agriculture (Foisy-Geoffroy, 2004, p. 153). Minville propose le coopératisme comme solution au problème économique lié aux pêches, à la forêt et à l'agriculture. La formule coopérative est le moyen pour réussir la colonisation des terres inhabitées. La création de coopératives est « l'un des moyens par excellence pour favoriser la collaboration sincère des classes en conviant le travailleur à

participer à la gestion de son entreprise ». Ainsi le travailleur est partie prenante de l'entreprise et reçoit en retour *une part directe des profits* (Foisy-Geoffroy, 2004, p. 118). L'auteur décrit l'organisation du travail comme une source de motivation et d'enrichissement pour les travailleurs. La promotion des droits de la personne est à la fois constitutive du dynamisme économique fondé sur le respect des intérêts des ouvriers et des valeurs à instaurer pour contrer l'aliénation et la prolétarianisation de ces derniers.

Plaçant l'État en tête de liste des acteurs du développement, Minville se veut rassurant. En effet, l'étatisme associé au socialisme totalitaire suscite la méfiance des gouvernements et de l'Église. Pour apaiser les craintes, il propose d'orienter l'intervention de l'État selon une logique subsidiaire : La tâche du développement doit être « assumée par la collectivité la plus qualifiée pour réaliser les buts fixés » par le milieu (Clergerie, 1976, p. 20). Minville privilégie l'échelon local comme instance du développement et l'individu est au cœur du processus décisionnel. À l'exemple de Ross, il conçoit la colonisation comme un processus rigoureusement planifié, à l'intérieur duquel l'État accompagne les acteurs locaux. Conséquemment, l'État agit sur trois niveaux d'intervention. D'abord :

[...] assurer la disponibilité des terres inoccupées pour les colons en élaborant un plan de colonisation. Celui-ci, basé sur un inventaire de la quantité et de la qualité des terres, devrait favoriser une colonisation « de proche en proche », se diffusant comme en cercles concentriques à partir des lieux déjà habités. Par ce plan, l'État devrait également voir à l'arpentage et au lotissement des terres, ainsi qu'au développement d'un réseau routier adéquat dont il aurait par ailleurs la responsabilité du financement.

Deuxièmement, il doit fournir une assistance financière au colon. Minville précise toutefois que cette aide ne doit pas prendre la forme d'une subvention directe, mais plutôt celle d'une prime au travail, une forme de revenu minimum en somme. Tout cela, bien entendu, afin de ménager la responsabilité de l'individu et d'éviter de plonger le colon dans une culture de dépendance susceptible de le démoraliser et de le déresponsabiliser.

Troisièmement, l'État devra faire office d'agent publicitaire de la colonisation en finançant notamment les déplacements de propagandistes de paroisse en paroisse. Finalement, l'État doit mettre en place une « commission de colonisation » dont la fonction est de planifier la colonisation et de gérer les budgets qui y sont alloués. Ceci, on le constate, marque bien la volonté de Minville de faire jouer à l'État le rôle de chef d'orchestre du développement économique de la nation et de la province, sans toutefois qu'il se substitue à l'initiative privée. (Foisy-Geoffroy, 2004, p. 110)

Minville élargit son modèle conceptuel en intégrant l'Église diocésaine comme médiateur entre l'État, la société civile et les forces du marché. À titre d'acteur, l'Église peut ainsi concilier ses intérêts immédiats de préservation de la foi avec l'implantation et l'administration des paroisses. Un positionnement intermédiaire entre les colons et les municipalités dans l'implantation des colonies de peuplement. Dans la logique minvillienne, l'Église est un rouage essentiel situé entre l'État et l'individu. Le rôle dévolu à la société civile et aux organismes intermédiaires est une composante du corporatisme social. Les organisations professionnelles, les sociétés de colonisation, les coopératives, etc., sont en quelque sorte des unités correspondant à l'esprit corporatiste inhérent au mouvement de colonisation. Le corporatisme social s'impose comme élément de premier plan dans la réforme de Minville. Il le situe comme médiateur institutionnel entre l'État et les forces du marché, et subsidiairement il délègue « aux organismes intermédiaires issus de la base, de la société civile » la régulation des rapports sociaux entre les acteurs engagés dans le mouvement de colonisation. (Foisy-Geoffroy, 2004, p. 110)

Minville assigne dans cet ordre la place et le rôle respectif des acteurs du développement : l'État, la société civile, l'Église et le marché. Les spécialistes en la matière parlent des « constituants » du catholicisme social.

Le concept de la subsidiarité rappelle que la société civile a des droits que l'État a l'obligation de respecter et de promouvoir. « Ce principe se veut avant tout un facteur d'équilibre et de régulation destiné à rapprocher les citoyens de leurs institutions » (Clergerie, 1997, p. 8). L'idée de subsidiarité chez Minville découle de son engagement envers les droits économiques et sociaux de la personne. Il considère la décentralisation des pouvoirs comme un moyen de les exercer. Le corporatisme minvillien appuie l'implantation de communautés locales autonomes, élues au suffrage universel et dotées d'une personnalité morale et de compétences propres en matière économique et culturelle. Ainsi, le corporatisme n'est ni étatique, ni exclusivement voué à la défense de l'économie de marché ou d'une catégorie de citoyens. La doctrine économique et sociale que prône Minville prévoit la création d'institutions coopératives, syndicales et communautaires représentatives et reconnues par l'État. De même que des associations regroupant des acteurs désireux d'assumer des responsabilités d'affaires dans leur milieu. Le modèle de développement est axé sur le volontarisme populaire, avec un certain contrôle de l'État. Le modèle se veut souple et adaptable aux besoins de la société canadienne-française et catholique. La pensée sociale de Minville véhicule une

préoccupation constante : contrer l'attrait qu'exerce le capitalisme industriel des villes sur la jeunesse des campagnes en créant des conditions favorables à l'emploi et à l'éclosion de familles nombreuses. Ross tient sensiblement le même discours lorsqu'il propose la mise sur pied de réseaux de colonisation intégrant les paroisses habitées et les paroisses en voie de formation. Dans le plan minvillien, les structures paroissiales sont une condition de la réussite de la colonisation :

Les sociétés paroissiales seraient par exemple chargées d'établir une liste des jeunes gens habitant la paroisse qui sont en âge de fonder un foyer et de les renseigner sur les « avantages des régions de colonisation », tandis que les sociétés diocésaines auraient pour tâche, en quelque sorte, de coordonner le travail des sociétés de colonisation paroissiales et de compiler les statistiques et les informations que celles-ci leur ont fournies afin de dresser un portrait d'ensemble de la situation dans chaque diocèse, appelé, éventuellement, à être présenté à la Commission de colonisation. (Foisy-Geoffroy, 2004, p. 111).

Selon Foisy-Geoffroy, le processus de colonisation minvillien place la personne – en l'occurrence le colon – au dernier échelon de son plan tandis que Ross le situe plutôt à la base de sa mission colonisatrice. Minville fait de la formation des travailleurs et de la solidarité entre les membres de la coopérative des éléments constitutifs de la colonisation. Voici ce que dit l'auteur du plan de Minville sur la solidarité des travailleurs :

Pour combattre sa faiblesse et son isolement, [le colon] devait s'associer avec ses pairs. Une telle association aurait l'avantage de faciliter la vie du colon, surtout dans les premiers temps de son établissement, grâce au soutien qu'elle serait en mesure de lui offrir. (Foisy-Geoffroy, 2004, p. 111)

Minville se tourne résolument vers l'État pour le financement de la colonisation et pour son support législatif et réglementaire quant à la reconnaissance des organismes locaux. La mission colonisatrice est impossible sans l'engagement et l'appui soutenu des acteurs du milieu, notamment celui de l'Église, de ses diocèses et de ses paroisses. En cela, Ross est l'affidé de Minville. Ils poursuivent des objectifs communs : nécessaire décentralisation, croissance démographique, freiner l'exode, développer l'agriculture sur des terres non utilisées, mousser le coopératisme, construire une économie basée sur les forces du milieu. Ultimement, il sera reconnu aux familles canadiennes-françaises et catholiques le droit strict de vivre dignement et d'élever des enfants en région.

Pour Minville, le développement proviendra de la coalition des forces vives du milieu : la société civile, l'Église et l'État. Il considère anormal que la Gaspésie soit tributaire depuis toujours d'un développement exogène, et qu'elle subisse encore l'assaut de grandes entreprises étrangères venues exploiter à leur profit toutes les ressources de

la région. La réflexion contemporaine de l'écrivain gaspésien Sylvain Rivière est mivillienne quand il rappelle qu'on les a vu arriver et repartir, ces chevaliers de l'industrie de la forêt, des mines et des pêches, exploitant jusqu'à plus soif les ressources pour en extraire jusqu'à épuisement la plus-value maximale.

6.3 L'expérience de Grande-Vallée

En 1927, Minville publie dans *L'actualité économique* *La Gaspésie n'entend pas mourir*. Sa réflexion porte notamment sur le potentiel forestier et halieutique de la région et les faiblesses structurelles de son économie. Pour contrer l'état de sous-développement qui s'installe, il entreprend au début des années 1930 de mettre à l'épreuve le programme de restauration sociale comme remède à la déroute économique de sa Gaspésie natale. Car selon Minville « le nœud du problème gaspésien est l'inadéquation de son réseau de transport qui, trop peu développé, ne permet pas la constitution d'un marché local et rend difficile l'accès aux grands marchés » (Foisy-Geoffroy, 2004, p. 144). L'absence d'infrastructures portuaires et ferroviaires empêche les entrepreneurs et les commerçants d'exporter leurs produits sur les marchés du Québec et du Canada. L'effet de blocage compromet le développement de la péninsule dans tous les domaines : forestier, minier, touristique et en particulier celui des pêcheries. Une carence que ne fait qu'accentuer la distance qui sépare la région des grands centres, multipliant de la sorte les entraves liées à son développement.

Minville a voulu dépasser la théorie et démontrer que ses idées ne sont pas qu'abstraction et qu'elles sont applicables dans la réalité. Sa connaissance intime de la région lui permet de dresser un tableau factuel du potentiel des ressources forestières, agricoles et halieutiques de Grande-Vallée et des municipalités environnantes. La pêche, en déclin, ne pouvait garantir aux familles les revenus nécessaires à leur subsistance. Pour contrer l'appauvrissement de son village natal, il entreprend d'y implanter une expérience de colonisation agro-forestière originale. L'assise de sa démarche repose sur le riche potentiel forestier de Grande-Vallée et ses environs. Minville procède à la mise en place d'une expérience pilote que Foisy-Geoffroy appelle « une expérience d'organisation économique et sociale destinée à être étendue à l'ensemble de la péninsule gaspésienne, puis éventuellement au Québec tout entier. « D'où l'incubateur de Grande-Vallée » (Foisy-Geoffroy, 2004, p. 145). Le projet sera réalisé selon la formule coopérative. Minville

privilégie le coopératisme comme modèle d'organisation sociale pouvant conduire les Gaspésiens à maîtriser les outils de leur développement.

Le projet de Grande-Vallée est audacieux, surtout que la Gaspésie du Nord est dépourvue d'infrastructures de transport et de voie de communication. Pourtant notable, l'inconvénient n'arrête pas Minville dont l'ambition est de créer, dans son village natal, un laboratoire duquel sortira un prototype applicable à toute la région. Sa conviction l'amène à solliciter l'aide de l'État pour implanter son projet coopératif et agro forestier. Il expose au ministre de la Colonisation sa démarche visant l'intégration du travail en forêt durant l'hiver, le sciage et le déroulage au printemps, l'agriculture et les pêches en été. L'économiste veut démontrer que la colonisation par le coopératisme fonctionne et qu'elle va procurer du travail pendant toute l'année aux membres de la Société agricole et forestière de la municipalité. La réponse du gouvernement se fait attendre.

D'autres problèmes vont retarder le démarrage du projet original de Minville et de son associé, le curé Alexis Bujold. Le territoire d'implantation de la Société agro-forestière est la propriété d'une compagnie privée, la *Brown Corporation* et le gouvernement Taschereau sont complices des tergiversations de la compagnie. La réalisation du projet oblige le gouvernement à convaincre le propriétaire de la Seigneurie et des lots avoisinants de céder ses réserves forestières, moyennant compensation de l'État, à la Société agricole et forestière de Grande-Vallée. Le gouvernement Taschereau, affidé des grandes entreprises, est confronté aux exigences de la *Brown Corporation*. À Québec, on tergiverse, et en Gaspésie la pression populaire s'intensifie. En septembre 1933, Minville s'adresse au premier ministre sur un ton menaçant. Il écrit que « Au-dessus du droit des compagnies à détenir des réserves forestières en vue d'une exploitation qu'elles retardent indéfiniment ou en vue de quelque énorme spéculation, il y a tout de même le droit de la population de vivre de son travail, à vivre des ressources dont la Providence a doté son territoire, et c'est sur ce terrain-là, c'est-à-dire sur ce droit naturel, sur le droit à la vie que nous appuyons notre demande » (Minville, cité par Atkins, 2011, p. 104-105). Le dénouement est le résultat d'un compromis qui consiste à échanger la seigneurie et les lots de terre cultivable de Grande-Vallée contre l'équivalent en terres publiques dans une autre région du Québec. La nouvelle Colonie de Grande-Vallée-des-Monts, avec un statut de propriété publique, devient désormais ouverte à la colonisation. L'hypothèque de la propriété levée, les travaux débutent rondement.

Soutenue par l'État à ses débuts, l'expérience agroforestière connaît un départ encourageant. L'expérience n'a pas essaimé tel que prévu dans le plan initial. Toutefois, les acteurs rencontrés lors d'une enquête menée en 2007 et les rencontres tenues en 2014 et 2015 sont presque unanimes : la coopérative a engendré l'enthousiasme dans la communauté de Grande-Vallée et l'espoir de jours meilleurs dans les municipalités avoisinantes.

L'espoir va monter d'un cran avec l'achat d'un moulin à scie et l'obtention de contrats de sciage et de vente de bois. L'entreprise employait environ 400 travailleurs en forêt. La polyvalence des hommes était remarquable. Ils sont bûcherons certes, mais aussi occupés à défricher et cultiver le sol, ou encore utilisés comme manœuvres au moulin à scie et pêcheurs pendant l'été. Souvent, ils agissaient comme charpentiers menuisiers dans la construction de campements et de maisons.

Les témoignages de parents qui ont vécu l'expérience Grande-Vallée en concluent qu'entre 1940 et 1945 la municipalité a connu le plein emploi. Cela fut sans doute, la seule fois de son histoire.

Les difficultés financières de la coopérative s'accumulent avec l'incendie du moulin, survenu à deux reprises, puis c'est le déclin : Les primes au défrichement et l'aide gouvernementale à la construction de maisons ne réussiront pas à convertir aisément un forestier en agriculteur ou un pêcheur en colon. Le constat le plus douloureux pour Minville fut l'impossible cohabitation de la mission agricole et forestière de son projet. L'historien Jean-Marie Fallu conclut que la coupe du bois, plus payante, amène les colons à négliger leurs terres et à transférer le sciage de l'hiver à l'été » (Fallu, 2004, p. 145). Si Minville n'a pu démontrer la pertinence du modèle coopératif fondé sur la solidarité citoyenne, c'est que les conditions nécessaires à la réussite n'étaient pas réunies. Aujourd'hui encore, les opinions sont nuancées quant à l'échec ou au succès somme toute mitigé de l'expérience minvillienne en Gaspésie. Les citoyens ne parlent pas d'échec : Les Gaspésiens ont une haute opinion de *la Colonie d'Esdras* (Foisy-Geoffroy, 2004, p. 152). Ils reconnaissent en lui un homme hors du commun, dont le mérite est d'avoir rallumé la flamme chez ses concitoyens appauvris par l'exploitation des marchands du début du siècle, par la fuite des nouveaux riches, par la récession économique des années 1930 et par les séquelles laissées par la Deuxième Guerre mondiale.

Les efforts déployés par Minville pour relancer l'économie gaspésienne ont laissé le souvenir d'un pionnier; dans l'imaginaire collectif, c'est un géant dont l'œuvre intellectuelle

et sociale a fait évoluer le Québec. Jean-François Simard (2008) soutient que le BAEQ, dans son volumineux rapport (1966), retient la formule coopérative comme logique première d'organisation économique et sociale dans les domaines de la foresterie, de l'agriculture et des pêcheries. Un clin d'œil, selon lui, au travail de Minville et une façon élégante de pérenniser son œuvre.

La Société agricole et forestière de Grande-Vallée devient, en 1943, le Syndicat forestier de Grande-Vallée. La formule coopérative survit, mais l'approche est différente. Le syndicat de bûcherons qui prend place constitue, en quelque sorte, la première coopérative forestière au Québec. Elle donnera naissance, entre 1945 et 1955, à une dizaine de syndicats forestiers dans des villages situés entre Sainte-Anne-des-Monts et Grande-Vallée, en Haute-Gaspésie.

L'activité économique générée par les nombreux syndicats forestiers procure du travail à quelque sept cents hommes en forêt durant les périodes de coupe. On scie au printemps le bois coupé durant l'hiver par les coopératives. Aux activités du sciage s'ajoutent celles du transport du bois par camion et le cabotage sur le Saint-Laurent. L'activité économique générée et l'emploi créé à partir des coopératives agroforestières participent à la mise en valeur de l'arrière-pays et contribuent au développement économique de la région pendant deux décennies. Le modèle économique coopératif va s'étendre jusqu'au début des années 1960, pour atteindre le milieu agricole un peu plus tard -une période faste, des moments forts de l'industrie agroforestière en Gaspésie.

Le sociologue Gérard Fortin a consacré plusieurs études au phénomène de classe en milieu rural et en milieu ouvrier. Ses écrits confirment qu'à la suite de la crise des années 1930 l'Union catholique des cultivateurs (UCC) abandonne son idéologie revendicatrice de classe et se replie sur l'auto-consommation portée par l'idéologie ruraliste traditionnelle. Fortin constate que le néo-traditionalisme idéologique du monde rural marque une étape décisive dans l'histoire du milieu agricole et participe à la consolidation du mouvement coopératif (Fortin, 1965, p. 50). Le succès des syndicats agroforestiers s'inscrit dans la mouvance idéologique qui a fait passer les petits propriétaires terriens, socialement isolés, au statut de producteur et de marchand. Il écrit en 1965 que « pour combattre efficacement le capitalisme, l'élite agricole, le clergé et les agronomes importèrent d'Europe le système coopératif » (Fortin, 1965, p. 49). Ainsi, au niveau local, le mouvement coopératif et l'UCC transcendent leur différend idéologique et s'unissent pour former un partenariat dans le but de promouvoir et de protéger les intérêts

économiques, sociaux et moraux des agriculteurs. Selon Fortin, « de 1939 à 1945, l'agriculture québécoise a connu sa seule période de prospérité véritable » (1965, p. 50). Le sociologue soutient que la montée du mouvement ouvrier au Québec et au Canada va encourager la mise en place de coopératives forestières et la création de syndicats de travailleurs forestiers et procurer des emplois en milieu rural. (Fortin, 1965, p. 50). Minville s'inscrit dans ce courant réformiste en proposant la création de coopératives d'agriculteurs, de pêcheurs et de bûcherons. À la base de la philosophie minvillienne, on retrouve l'homme anobli par le travail; la puissance salvatrice de la force de travail du plus grand nombre; celle qui permet à de nombreuses familles de vivre confortablement en région et d'y élever leur famille dans la dignité. Esdras Minville, grand régionaliste, aura laissé en héritage à son peuple le goût de lutter pour que la Gaspésie ne meure jamais.

À travers son œuvre, on découvre un intellectuel rigoureux et un nationaliste canadien-français dont la pensée sociale s'inscrit dans la tradition chrétienne inspirée de l'humanisme chrétien. Il fut le premier francophone à diriger l'École des Hautes-Études commerciales et le premier économiste à prôner la libération économique des Canadiens français. Minville reconnaît la place de l'économie dans l'ordre des valeurs à préserver. Celle-ci est cependant « ordonnée à une fin qui la dépasse » (Foisy-Geoffroy, 2004, p. 156). Le développement économique et social du Québec et celui de ses régions, « doit avant tout être le fait de la société civile de la population elle-même, et non d'un État qui entretient une prospérité quelque peu factice et artificielle à coup d'importantes subventions » (Foisy-Geoffroy, 2004, p. 156). C'est à cause de la faillite d'un système assoiffé de profits au détriment du bien commun et les grandes difficultés vécues par ses compatriotes, notamment les Gaspésiens, que Minville met de l'avant un modèle de développement axé sur la colonisation de l'arrière-pays. Car la formule coopérative, dans l'exploitation des richesses naturelles, a donné de bons résultats en Gaspésie. La mobilisation de la société civile et le support de l'État, aux acteurs du milieu ont contribué au succès des certains projets forestiers. Nourri par la pensée de l'élite intellectuelle canadienne-française de son époque, Minville a voulu concrétiser en territoire gaspésien les principes contenus dans le *Programme de Restauration sociale* de l'École Sociale Populaire. Jacques Parizeau, interrogé en 2004 sur le rôle de Minville dans le développement du Québec, parle d'« un intellectuel à la pensée économique et sociale féconde, un homme influent de sa génération et un artisan du nationalisme économique et politique dont les Canadiens français avaient grand besoin après la Crise » L'ancien premier ministre, professeur aux Hautes études commerciales (HEC), estime que Minville

fut « un guide compétent, qui a formé une génération d'acteurs sociopolitiques et qu'il a pavé la route du Québec vers la modernité » (Parizeau, 2004, entretien). Ceux qui ont étudié son œuvre, dont Roméo Bouchard, conviennent qu'il a bousculé des traditions et contribué à la venue de la Révolution tranquille et à l'avènement de l'État keynésien.

Minville a rêvé grand pour son peuple. Roméo Bouchard le décrit comme un guide.

[...] un géant, qui s'est hissé, en grande partie par ses propres moyens, au premier rang des personnalités et des leaders qui ont dominé les quarante années au cours desquelles, d'une guerre et d'une crise à l'autre, le Québec est passé d'une société rurale traditionnelle à une société urbaine, industrielle et moderne. Mais après avoir été le guide du peuple québécois durant cette longue traversée, comme Moïse pour le peuple juif, il n'entrera pas dans la Terre promise avec son peuple. (2011, p. 31)

La Révolution tranquille a relayé dans l'ombre l'œuvre de Minville. Les nationalistes modernes ont vu chez lui le traditionaliste canadien-français et catholique dont la pensée sociale trouve sa source dans l'œuvre de l'historien Lionel Groulx et de l'économiste François-Albert Angers. Pourtant, il est à l'origine de la pensée réformatrice qui a conduit le Québec vers la Révolution tranquille.

6.4 Le Keynésianisme et les politiques publiques des années 1940 à 1960

Au début années 1940, les gouvernements fédéral et provincial prennent conscience que le Québec affiche des inégalités économiques et sociales parfois criantes eu égard au développement des régions. Si la région de Montréal se modernise et connaît le succès économique, les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent sont demeurées peu développées. Les infrastructures industrielles de ces régions sont déficientes, souvent inexistantes, et les travailleurs, sans emploi ou touchant des salaires inférieurs s'exilent vers les villes.

À cette époque, la terre, la mer et la forêt sont les sources de tous les emplois. Déjà, l'Est-du-Québec revendique sa place au soleil. De son côté, la Gaspésie retient l'attention et ses difficultés ont été portées à l'attention des gouvernements par Esdras Minville et François-Xavier Ross. Le gouvernement de l'Union nationale ordonne une enquête afin de mieux connaître la situation économique de la Gaspésie. Minville se voit confié le mandat de conduire une étude dans toutes les petites municipalités de la région. Le rapport dresse l'état des lieux et le constat est alarmant. Minville recommande l'intervention de l'État pour sauver une région à la dérive. L'appel de Minville est ignoré des autorités gouvernementales, mais ses recommandations serviront à canaliser les efforts des

cultivateurs, des pêcheurs et des travailleurs forestiers désireux d'exploiter les ressources naturelles à leur avantage. Minville avait comme objectif de retenir les jeunes en région en leur offrant des emplois. Selon Dugas, la saignée démographique fut un obstacle au développement de l'Est-du-Québec. Entre 1951 et 1961, plus 50 000 personnes ont quitté la région (Dugas, 1983, p. 70).

Entre 1936 et 1938, l'État québécois consacre plus de 70 millions de dollars à divers travaux pour contrer le chômage. Pour minime qu'elle fût, la distribution *des secours directs* à des milliers familles ne procure pas les biens de première nécessité. Les mesures gouvernementales, notamment, *la Loi sur l'assistance publique* (1924), *la Loi sur les accidents de travail* (1926) et *les secours directs aux chômeurs* (1931) ne combleront pas les besoins primaires des familles. Des réformes sociales d'envergure sont exigées, mais le premier ministre Taschereau n'en voit pas l'urgence : le gouvernement non interventionniste tergiverse sur les questions relatives à la pauvreté et au statut social des travailleurs. La colonisation n'est plus à l'agenda et les pressions exercées vont forcer la tenue d'un congrès national sur la colonisation. Le monde agricole traverse une période difficile et l'historien Blais (2015b) qualifie d'« agriculture de subsistance » la situation des agriculteurs des régions ressources. En 1945, à peine 20 % des agriculteurs profitent de l'électrification de leur ferme. En Gaspésie à cette époque, on s'éclaire au fanal à la ferme et à la lampe à l'huile dans les maisons.

Les jeunes libéraux sont attentifs au discours réformiste du Dr Philippe Hamel, un politicien atypique qui rêve de « restauration sociale ». *Les Jeunes-Canada* mènent la charge contre le gouvernement de Louis-Alexandre Taschereau et condamnent les relations de proximité du chef de l'État avec le monde des affaires. L'action menée par *la jeunesse ouvrière*, *la jeunesse agricole*, et *la jeunesse étudiante* contre la corruption et la complicité des libéraux, les « amis des trusts », pousse le premier ministre à prendre parti en faveur des grandes corporations, déclarant qu'elles sont les seules capables d'accomplir « une œuvre dont dépend la prospérité du pays » (Blais, 2015b).

Le règne de Taschereau tire à sa fin, le régime est corrompu, le premier ministre et plusieurs ministres dirigent des entreprises et le gouvernement est convaincu que ceux qui critiquent le capitalisme ignorent que sans le capital étranger, le développement des richesses naturelles est impossible.

Le gouvernement autonomiste de Maurice Duplessis (1936-1939) est incapable de sortir le Québec du marasme. Le style autoritaire du chef engendre la division au sein de

l'équipe ministérielle et du caucus des députés. Malgré les critiques et les démissions, le chef vante ses réalisations : la *Loi du cadenas*, le développement minier, les travaux de voirie, les pensions de vieillesse, les pensions aux mères nécessiteuses et la création de l'Office du prêt agricole. « Nous avons sauvé la classe agricole et c'est notre plus beau titre de gloire. Nous avons véritablement sauvé la province de Québec » (Linteau, Durocher, Robert, Ricard, cité par Blais, 2015b, p. 254). Accusée d'avoir renié ses engagements électoraux en faveur des centres de colonisation, de l'aide aux agriculteurs nouvellement installés sur des terres, d'avoir fermé les yeux sur les tarifs élevés de l'électricité et de cultiver le népotisme, l'Union nationale est défaite en octobre 1939 par le Parti libéral.

6.4.1 Godbout et le réformisme libéral

En 1938, Joseph-Adélard Godbout, jeune politicien progressiste, est confirmé dans ses fonctions de chef du Parti libéral du Québec. La présence d'un agronome à la tête des libéraux se manifeste rapidement. Le réformisme de « Godbout est inspiré par le nouveau courant libéral qui favorise une plus grande intervention de l'État en matière de sécurité sociale, d'éducation et d'économie » (Blais, 2015b, p. 336). Il veut rompre avec le laisser-faire économique de son prédécesseur. Le modèle économique de Godbout est une construction idéologique née de la Deuxième Guerre mondiale. Dans le programme électoral du PLQ (1938), la réforme de l'agriculture est prioritaire. De nombreuses réformes sociales et économiques sont annoncées, dont l'étatisation de l'électricité, le droit de vote des femmes et le droit à l'éducation secondaire. Devenu premier ministre, Godbout se réserve le poste de ministre de l'Agriculture et de la Colonisation.

L'intérêt de Godbout pour le monde rural n'est pas une révélation. Le geste le plus signifiant en faveur du monde rural est le *Bill 5* (PL 5) sur le travail de colonisation et l'octroi de crédits nécessaires à l'exploitation des lots de colonisation; la mesure donne aux colons la capacité d'emprunter l'argent nécessaire à l'achat d'outils modernes et d'instruments aratoires. Le premier ministre exprime sa foi dans la colonisation avec la loi 5. La colonisation va se développer normalement, donnant ainsi aux colons la chance de progresser, de conquérir leur indépendance financière et de devenir de bons cultivateurs.

L'utilitarisme de Godbout étonne ses adversaires : il propose au gouvernement fédéral de recycler des usines de guerre en usines de paix. La reconversion proposée a

pour but de ramener après la guerre des soldats sur des lots de colonisation et à transformer l'outillage des usines en des technologies nécessaires au défrichement des terres cultivables. Manifestement, Godbout rêve d'un grand projet d'après-guerre pour donner un second souffle à la colonisation. En Gaspésie, les promoteurs de la colonisation exultent et voient dans l'action de l'État un appui sans précédent (Provost, 2007 entretien).

Sur le front de l'économie, le premier ministre prend ses distances par rapport à son prédécesseur. En 1943, le Conseil d'orientation économique (COEQ) est créé. Il a « pour mission de faire enquête sur les ressources agricoles, forestières, minérales et industrielles de la province et suggérer les mesures voulues pour en assurer une utilisation aussi rationnelle et aussi complète que possible » (Linteau et collab., 1989, p. 53). Le premier budget du gouvernement Godbout impose une augmentation de taxe de 2,5 % à 5 % sur les profits des entreprises et institue un impôt de 17 % sur les revenus. Les adversaires politiques s'interrogent sur les visées de Godbout, le « *rouge* ». René Chaloult, devenu membre du gouvernement, appelle à des changements radicaux et exige davantage de soutien pour le peuple afin de le libérer des puissances de l'argent et de la dictature économique des trusts. Godbout, appelle de ses vœux au corporatisme soutenu par l'État pour trouver une issue à la crise et une réponse au libéralisme économique. La mesure phare du règne de Godbout en matière économique est la création de la Commission hydroélectrique de la province de Québec (Bill 17). Le premier ministre et le ministre des Terres et Forêts, Wilfrid Hamel, qualifient de monopole nuisible à l'intérêt public la présence de la Montreal Light Heat and Power (MLHP) dans le domaine de l'électricité. Au sujet de la nationalisation de la MLHP, Hamel et Godbout sont sans ménagement : « Avec la création d'une Hydro provinciale, les taux d'électricité seront contrôlés « vigoureusement ». [...] « La « dictature économique crapuleuse et vicieuse », se voit sacrifiée sur l'autel de la liberté du peuple, et les « bandits » qui ont exploité nos ressources à leur profit », seront punis à souhait (Blais, 2015b, p. 347). Cherchant l'assentiment unanime de la Chambre sur la question, Godbout voit dans le projet de loi 17, l'outil « qui va transformer la vie économique et sociale de la province » (Blais, 2015b, p. 347). Toutefois la création d'Hydro-Québec en 1944 ne fait pas l'unanimité. L'Union nationale, inféodée au milieu des affaires, s'y oppose fortement.

La révolution sociale souhaitée par le premier ministre sera entravée par la guerre de 1939-1945 et la crise de la conscription. Le gouvernement fédéral, engagé dans le conflit, obtient des provinces des pouvoirs étatiques et fiscaux exceptionnels. Godbout, fier

fédéraliste, passe outre à l'opposition des Québécois à la conscription et collabore à l'effort de guerre. La disgrâce au sein de la population causée par la soumission de son gouvernement au pouvoir central conduit son parti à la défaite en 1944 et précipite le retour de l'Union nationale au pouvoir. Les historiens estiment très élevé le tribut payé par Godbout pour son « *panaméricanisme* », son nationalisme tiède et sa soumission à la décision l'État fédéral de contribuer à la guerre. Néanmoins, le court passage d'Adélard Godbout a ancré le réformisme social dans la culture politique du Parti libéral du Québec. Les réformes audacieuses et pérennes laissées en héritage par l'agronome ont fait avancer le Québec et ouvert la voie à la Révolution tranquille. On peut s'étonner qu'il ait fallu 60 ans avant d'élever dans les jardins de l'Assemblée nationale en octobre 2000, un modeste monument commémoratif soulignant sa contribution à l'avancement du Québec.

6.4.2 Le règne de Maurice Duplessis

Sous le long règne de Maurice Duplessis (1945-1959), le conservatisme retrouve ses lettres de noblesse. Le chef de l'État, le clergé et la petite bourgeoisie traditionnelle forment une coalition qui va influencer l'évolution des institutions scolaires et le développement des services sociaux. En matière économique, le gouvernement unioniste perpétue le modèle du *laisser-faire*, soit la délégation au capital privé la mission d'exploiter à son profit les richesses naturelles. Au début du mandat de l'Union nationale, après la Seconde Guerre, le Québec et le Canada connaissent une relative prospérité. La croissance économique est au rendez-vous, les investissements du secteur privé et la production industrielle sont à la hausse et la consommation des ménages augmente. Le secteur des richesses naturelles demeure très convoité par les investisseurs étrangers et les infrastructures désuètes connaissent une légère amélioration. Avec un taux de chômage d'environ 3 %, c'est presque le plein emploi. Le boom économique fait oublier les effets catastrophiques de la crise économique et « la population du Québec fait un bond de 26,7 % de 1951 à 1961, passant de quatre à cinq millions d'habitants » (Linteau et collab., 1989, p. 204).

Si la prospérité est évidente dans les régions de Québec et de Montréal et dans les villes industrialisées, les inégalités persistent dans l'Est-du-Québec. La Gaspésie, dont l'économie dépend presque exclusivement de l'exploitation des matières premières, est privée d'énergie électrique, de structures scolaires adéquates et d'infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires. Bref, la péninsule est isolée et dans un état de sous-développement comparable à certains pays du tiers-monde.

Maurice Duplessis, soucieux des difficultés des régions éloignées et du sort réservé aux familles catholiques vivant à la campagne, souhaite donner de l'ouvrage aux fils de cultivateurs et ouvrir l'arrière-pays forestier à la colonisation. Les premières mesures du gouvernement autonomiste de Maurice Duplessis sont dirigées prioritairement vers le monde rural. Le premier ministre présente à la Chambre d'assemblée le *Bill 14* (23 février 1945) favorisant l'électrification rurale par l'entremise des coopératives d'électricité. Pressé par le président de l'Union des cultivateurs catholique (UCC), Albert Rioux, le gouvernement met en place l'Office de l'électrification rurale et curieusement, Duplessis privilégie la formule des *coopératives d'électricité* comme moyen de réaliser la distribution de l'électricité en milieu rural. Il voit dans le coopératisme bien compris :

[...] la formule de salut, lequel consiste à créer une force collective » ... « c'est le seul moyen de garder les cultivateurs et les fils et les filles de cultivateurs sur les fermes, d'arrêter l'exode rural vers les cités, de consolider la paroisse rurale et de conserver à la province son caractère rural si important ». La classe agricole doit bénéficier des avantages que procure l'électricité. C'est un moyen de « maintenir l'équilibre entre la ville et la campagne. » (Blais, 2015b, p. 370)

Le modèle coopératif poursuit son implantation en Gaspésie avec la création des coopératives d'électricité de Gaspé-Sud, de Bonaventure et de Mont-Louis.

Le conservatisme économique et social du gouvernement de Maurice Duplessis oriente le développement vers l'entreprise privée avec le souci d'attirer au Québec des capitaux étrangers. Les investisseurs sont invités à exploiter, sans contrainte, les richesses abondantes du Québec. L'État québécois va céder, dans les faits, l'exploitation des ressources naturelles à des forces extérieures. La période d'après-guerre (1945) est porteuse d'un message que le gouvernement de l'Union nationale reçoit positivement. Maurice Duplessis veut éviter à son peuple les malheurs vécus au Québec après la Première Guerre mondiale. Les mouvements qui s'y opposent sont, aux yeux du premier ministre, de dangereux communistes qui menacent l'ordre établi. L'affrontement entre « le chef » et Mgr Charbonneau, lors de la célèbre grève des travailleurs de l'amiante à Asbestos (1949), illustre le caractère répressif du régime en place. La lutte des ouvriers sera violemment réprimée par la police provinciale. L'appui accordé aux grévistes par l'Archevêque de Montréal a fait de Mgr Joseph Charbonneau un suspect qu'il faut détrôner. En dénonçant publiquement la collusion de l'État et du patronat contre la classe ouvrière, l'affrontement prend une tournure politique. Rome sanctionne l'homme d'Église à la demande de Duplessis. Le premier ministre rejette les recommandations de la

Commission Tremblay (1953-1956) visant à moderniser le Québec. Le chef de l'État prend ses distances des idées progressistes qu'il juge contrevenir à l'ordre établi. Par ailleurs, le discours gouvernemental demeure axé sur la protection des régions et du monde rural. Un train de mesures, portant principalement sur le développement minier et le développement industriel, est présenté devant l'assemblée des parlementaires.

Le territoire du Nouveau-Québec, riche en minéraux de fer, devient le lieu de prédilection de Maurice Duplessis pour le développement minier. Le Bill 50, régissant l'octroi de permis de recherche et d'exploitation des mines, est amendé afin d'autoriser le gouvernement à concéder aux compagnies minières *des pouvoirs spéciaux* pour exploiter sans contraintes les mines de ce vaste territoire. Selon la loi, les compagnies obtenaient des baux et devenaient locataires du territoire. Pour le premier ministre, il s'agit d'une *situation extraordinaire* impliquant de *gros capitaux*. Les adversaires vont accuser Maurice Duplessis de *crime national*, l'abandon, pour de nombreuses années, de nos ressources à des « trusts », « comme ce fut le cas des forces hydrauliques dans le passé » (Blais, 2015b, p. 372).

La ruralité demeure au *Programme d'après-guerre* du gouvernement unioniste. Outre le million consacré au drainage de terres agricoles, le gouvernement investit 30 millions de dollars dans la construction et réfection de route en milieu rural. La colonisation, délaissée pendant la guerre, revient en force avec un *plan de colonisation* fédéral/provincial de 50 millions \$ sur quatre ans, dont 16 millions sont investis par le Québec et 34 millions venant d'Ottawa. On peut s'interroger des vellétés de retour à la terre contenu dans le *Bill 53* de L'Union nationale. La rhétorique du ministre de la colonisation Joseph D. Bégin indique une volonté de *remettre la colonisation en lumière* par la mise en valeur des ressources du sol, relevant ainsi *le standard de vie des colons*. La grandiloquence du ministre cache la protection de la clientèle électorale de l'Union nationale. Contrer l'exode par la sauvegarde de la vie paroissiale, le maintien de familles nombreuses et *consolider les vieilles paroisses à demi peuplées* avant d'établir *des colons dans des endroits préparés à l'avance grâce à une adaptation rigoureuse du sol*. Certes, l'électrification rurale, le drainage des sols, la *Loi sur le crédit agricole*, la *Loi sur l'assurance récolte* et la création de l'Office des marchés agricoles du Québec (OMAQ) vont permettre un meilleur positionnement des agriculteurs prospères, qui pourront s'adapter au marché intérieur canadien dominé par les fermiers de l'Ouest. Les petites

agricultures de subsistance semblables à celles pratiquées en Gaspésie ne seront pas touchées par les nouvelles règles du commerce des produits de la ferme.

Les adversaires de Maurice Duplessis l'ont accusé, avec raison, de s'être agenouillé devant le capital étranger et de baisser la bague de tous les évêques. Il s'est par ailleurs affirmé comme le défenseur de l'autonomie des provinces en matière de fiscalité. Pierre Dubuc (1978) qualifie la bataille engagée sous le ministère de Maurice Duplessis, pour la récupération des droits fiscaux abandonnés au gouvernement fédéral pour financer les dépenses des deux guerres, d'affrontement fédéral/provincial pour le contrôle des ressources fiscales du pays. Pour plusieurs leaders nationalistes, c'est exploit le plus célèbre de Duplessis. Résumons : il va successivement refuser l'entente fiscale du temps de guerre en 1945, imposera en 1947 une taxe sur les profits des entreprises, et une autre sur les revenus des citoyens en 1956. Devant l'offensive autonomiste du Québec, Ottawa recule et diminue proportionnellement ses impôts directs. Il en ira d'une façon analogue pour le financement de la sécurité sociale. Le refus net de Duplessis de voir Ottawa envahir une juridiction provinciale exclusive en matière de développement social est une autre manifestation autonomiste de l'Union nationale. Fier d'avoir récupéré son *butin* d'Ottawa, Duplessis peut poursuivre son effort pour stimuler le secteur manufacturier et l'industrialisation du Québec et de ses régions. Dans les années qui suivent la fin de la guerre, le secteur manufacturier progresse rapidement sous la poussée de la mécanisation et de la très forte demande américaine pour les matières premières non transformées. La grande région de Montréal va profiter largement du développement manufacturier en termes d'emploi. Dans régions ressources du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, où les instruments de production sont démodés et où la mécanisation et l'automatisation n'ont pas encore modifié le rapport de production entre les ouvriers et l'entreprise, la création d'emplois manufacturiers représente à peine 1 %.

Le gouvernement s'attaque au secteur industriel en proposant la redistribution des concessions forestières dans le but de favoriser le développement industriel des régions ressources - une logique semblable à celle appliquée au domaine minier. La législation va attirer de nouvelles industries étrangères, dont la compagnie Singer sewing Machine. Pendant son long règne, Maurice Duplessis est demeuré fidèle à son crédo économique, social et éducationnel : le développement industriel du Québec est laissé à l'entreprise privée et au capital étranger. Les changements sociaux revendiqués par les intellectuels et le mouvement ouvrier sont combattus et les luttes syndicales sont réprimées violemment.

Rappelons à cet égard la célèbre grève des travailleurs miniers de Murdochville (1957). La répression policière fut classée dans les annales syndicales comme l'une des plus violentes de l'histoire du mouvement ouvrier.

Malgré la croissance démographique fulgurante, Duplessis persiste à laisser à l'Église et aux communautés religieuses l'éducation des jeunes catholiques, du cours primaire supérieur jusqu'à l'université, jusqu'en 1956. Le rôle de l'Église dans les services de santé et de l'éducation préoccupe également les élites soucieuses de voir l'État s'occuper de santé publique. Dans sa croisade en faveur du développement sa province, Maurice Duplessis fait la sourde oreille au vent de changement qui souffle sur le Québec. Des voix s'élèvent pour réclamer des réformes économiques, plus de justice sociale et l'ouverture du Québec vers la modernité. Les laïcs militants de l'action catholique rejettent les pressions exercées par l'Église sur les personnes et les secteurs importants de la vie sociale et religieuse. L'alliance entre l'Église, l'État et le capital étranger tire à sa fin. Le nationalisme traditionnel de l'Union nationale, axé sur la survivance de la race canadienne-française au Canada et l'autonomie provinciale comme doctrine constitutionnelle, font de moins en moins courir les foules. Les auteurs Linteau et collab., (1989, p. 348) soumettent que le conservatisme économique de l'UN et son attachement à « un libéralisme d'ancienne école, resté attaché aux principes du laisser-faire et opposé à toute forme d'intervention étatique », est un positionnement idéologique qui diffère de celui des *Rénovateurs sociaux* des années 1940, qui en appelaient à l'État au nom du bien commun.

Le modèle économique libéral classique imposé par l'Union nationale empêche la société québécoise d'atteindre la maturité économique permettant de « passer de la tradition à la modernité ». Selon Rostow (1952), la croissance économique est une nécessité absolue pour que s'effectue le passage d'une étape de développement à une autre jusqu'à l'atteinte de la maturité. Cependant, un certain nombre de conditions préalables sont nécessaires pour que le progrès économique devienne possible et soit jugé favorable aux intérêts privés et à l'intérêt général. La réussite de l'étape du *décollage* est conditionnelle à la levée de tous les obstacles et des barrages qui entravent l'épanouissement de la croissance régulière. C'est lorsqu'elle sera débarrassée de toutes les entraves que « la croissance devient la fonction normale de l'économie » (Rist, 2001, p. 160). « Vers la fin des années 1950, la société québécoise n'était pas parvenue à un stade de développement suffisant lui permettant de s'adapter comme elle l'entend aux

besoins de la production à haut rendement de l'époque contemporaine » (Rist, 2001 p. 161).

La trajectoire économique de la Gaspésie sous le régime de l'Union nationale n'a pas favorisé le passage d'une société traditionnelle sous-développée à une société de production industrielle et de consommation. Sans être totalement immobile, la Gaspésie n'avait ni les moyens ni les infrastructures pour se métamorphoser et redresser son statut de dépendance de forces économiques étrangères. Les conditions préalables au décollage ne pouvant venir de l'intérieur, le chemin vers la maturité économique est demeuré bloqué. Le peu d'esprit d'entreprise, le manque de capitaux privés et d'investissements publics et la faible production de biens et des services ont compromis l'accès à la consommation de masse. Cette cinquième étape de la théorie de Rostow est caractérisée par la redistribution aux citoyens et aux travailleurs des gains de productivité nécessaires à la croissance et à l'achat de biens de consommation essentiels.

Le dogme de la croissance naturelle et universelle est un acte de foi qui a nourri beaucoup de rêves et d'illusions chez les théoriciens traditionnels du capitalisme. Le dogmatisme des économistes classiques a engendré beaucoup de doutes chez les dissidents, dont François Perroux et Dudley Seers. Le cas gaspésien vient, en quelque sorte, confirmer le doute ou la tromperie selon lequel *des principes* ou *des lois* censés s'appliquer à tous et partout à la fois peuvent légitimer la croyance qu'une théorie générale puisse s'appliquer à des cas particuliers. L'étapisme rostowien, appliqué aux régions en voie d'industrialisation, montre néanmoins que la croissance n'est pas infinie et que tout scénario a ses limites en territoire structurellement désavantagé comme la Gaspésie; d'autant qu'elle se différencie radicalement des autres dans presque tous les domaines. À la fin du règne de Maurice Duplessis, la Gaspésie ne disposant pas des divers agrégats présents dans les régions développées, présentait plutôt les caractéristiques d'une région sous-développée. Il devenait impossible aux politiciens et aux économistes conservateurs de comprendre ce qui se passait au pays des pêcheurs de morue.

Maurice Duplessis, usé par le pouvoir et prisonnier d'un modèle de développement dysfonctionnel par rapport à la réalité objective de son époque, devient un chef d'État autoritaire. L'indifférence qu'il manifeste envers les grands courants économiques (néolibéralisme), sociaux (la pensée socialement émergence), culturels (la création artistique et littéraire) et politiques (le néonationalisme québécois) qui émergent de la

société civile témoigne, à l'évidence, que le grand stratège a perdu la main. C'est la fin d'une époque et le début d'une autre.

Du reste, l'Union nationale n'a plus le monopole des initiatives en faveur de l'autonomie provinciale et de la sauvegarde des intérêts des Canadiens français. Maurice Duplessis feint de regarder le renouveau du nationalisme qui s'opère autour de lui. Selon Blais (2015b), le député indépendant René Chaloult et les députés du Bloc populaire sont très actifs et présentent des motions sur divers aspects de la vie des Québécois. Chaloult manifeste son refus de la conscription, obligeant les Canadiens français à participer au conflit mondial, et du rétablissement du système de volontariat pour le service militaire outre-mer. Duplessis associant le centralisme étatique d'Ottawa à une forme de totalitarisme, reste sourd à la proposition d'André Laurendeau, ardent défenseur des droits du Québec, relativement à la création d'une commission d'enquête sur les relations avec le gouvernement fédéral et ses empiètements sur les droits des provinces. Ce dernier réclamait la pleine juridiction de la souveraineté de l'Assemblée législative dans ses champs de compétence, dont celui de l'éducation, acquise grâce à l'article 93 de la constitution de 1867 (Blais, 2015b, p. 382).

Au-delà des interprétations historico-économiques, les habitants des campagnes, dont certains acteurs gaspésiens, qualifient d'acte fondateur, la création de l'Office de l'électrification rurale et l'instauration du Crédit Agricole en 1945. Aux yeux des agriculteurs l'Union nationale fut le parti du monde rural. Et pour cause : le pourcentage des fermiers bénéficiaires de l'électrification passe de 22 % en 1944 à 96 % en 1959. Des décisions gouvernementales accueillies comme des signes annonciateurs de la modernisation du milieu agricole.

Après le décès de son chef en 1959, l'Union nationale est perçue comme un parti dépassé et usé par le pouvoir. La Commission d'enquête Salvas sur la vente du réseau de gaz d'Hydro-Québec à la Corporation de gaz naturel du Québec, organisme inféodé à la Trans-Canada Pipelines Limited, sonne le glas du régime autoritaire et corrompu de Maurice Duplessis. Le rapport de la Commission Salvas est dévastateur à l'endroit de personnalités politiques unionistes ayant empoché frauduleusement des bénéfices « réalisés rapidement et sans risques à la suite de l'achat de 3412 unités d'action de la Corporation de gaz naturel du Québec pour un prix global de 477 680 \$ » (Commissions d'enquête sur les méthodes d'achat utilisées au Département de la colonisation et au service des achats du gouvernement et Salvas, 1963, p. 83-98).

Les voies d'accès à la modernité étant bloquées, le parti libéral et les agents du changement à l'œuvre au sein de la société civile frappent à la porte du pouvoir. Leur ambition : doter le Québec de structures étatiques adaptées à la réalité et donner aux Canadiens français les moyens de contrôler leur avenir économique et social. Les signaux annonçant le changement sont imminents et pavent la voie à la Révolution tranquille.

Chapitre VII

Les modèles contemporains de développements

7.1 Des gestes d'émancipation

7.1.1 La Révolution tranquille (1960)

Cette partie de l'histoire du développement de la Gaspésie débutant avec la Révolution tranquille est abordée avec la prudence et la modestie qu'impose le travail scientifique à un chercheur dont les fonctions, à diverses époques, furent celles d'un syndicaliste, d'un journaliste et d'un acteur social revêtu des habits du représentant politique. Le recul nécessaire et un certain détachement éviteront lucidement de sacraliser les diverses étapes étudiées, et d'en statuer les acteurs. Si une catégorie de personnes a subi les transformations issues de la Révolution tranquille et leur prolongement dans le temps, d'autres ont salué l'ampleur du processus de rattrapage et l'audace des leaders politiques à combler l'écart de développement entre le Québec et l'Ontario depuis la fin des années 1950. Le retard des régions ressources sur les régions plus industrialisées est également dans la mire des révolutionnaires tranquilles et de leurs successeurs. La mise en place du BAEQ en 1963 marque le début de l'intervention de l'État dans l'aménagement et le développement planifiés du territoire régional.

Ce chapitre présente les modèles de développement et les politiques publiques mis en œuvre par les gouvernements du Québec successifs pour soutenir l'économie et la création d'emplois dans les régions particulièrement touchées par le chômage. Nous mettrons en lumière les idéologies et les concepts qui ont guidé les choix de l'État dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques.

À la fin des années 1950, un vent de changement souffle sur le Québec après le long règne de Maurice Duplessis de plus de quinze ans (1936-1939 et 1944-1959). La période est qualifiée de « Grande noirceur » par les intellectuels de *Cité libre* et reprise comme un mantra par les adversaires politiques de l'Union nationale. Cependant, le retard économique du Québec ne fait pas l'unanimité. Certains intellectuels, dont Jean-Luc Migué (1998), ont soutenu que cette période fut l'une des plus prospères de toute l'histoire. L'affirmation de l'économiste sème le doute sur l'ampleur du retard. « Un mythe créé et maintenu de toutes pièces par les élites nouvellement arrivées au pouvoir avec la Révolution tranquille » écrit le sociologue Mathieu Bock-Côté. L'auteur précise que « Ce

mythe appartient d'abord et avant tout à une histoire de l'imaginaire politique québécois » (Bock-Côté, 2010, p. 433). Selon l'économiste Pierre Fortin, les faits ne permettent aucune équivoque : « En 1960, l'économie du Québec, héritée du régime de Duplessis, occupait le quatrième rang parmi les cinq grandes économies, loin derrière l'économie dominante de l'Ontario, et tout juste devant celle des provinces de l'Atlantique » (2011, p. 88).

7.1.1.1 « Le début d'un temps nouveau »

En avril 1960, le Parti libéral du Québec dirigé par Jean Lesage présente aux Québécois un programme électoral résolument réformiste. Instruits des erreurs du passé, les libéraux vont regarder au-delà du miroir afin de comprendre les besoins prioritaires de la population. Le PLQ indique dans quelle direction le gouvernement doit orienter ses actions afin de rattraper le retard laissé par ses prédécesseurs. Dès avant son élection à la direction du PLQ en 1958 on peut lire dans le journal *La Réforme* du 8 mai 1958 une déclaration étonnante de Jean Lesage : « Pour ma part, je ne cesserai pas de lutter, quoi qu'il arrive, tant que l'honneur politique de notre province n'aura pas été restauré; tant que les citoyens et les institutions n'auront pas recouvré leur liberté; tant que la seule législature de langue française d'Amérique n'aura pas lancé notre peuple sur les voies d'une politique de grandeur et d'avenir » (Lesage, 1958, p. 1). La vision du futur chef surprend son entourage, mais gagne l'adhésion des militants libéraux.

En campagne électorale, « l'équipe du tonnerre » dispose d'une plate-forme dont les objectifs économiques sont ambitieux et les moyens à déployer pour les mettre en œuvre sont clairs. Les choix socioéconomiques qui se profilent manifestent une volonté de s'attaquer aux inégalités entre le Québec et l'Ontario, entre les régions rurales et urbaines du Québec et entre les personnes, peu importe le lieu de résidence de chacun. Le virage idéologique du PLQ et le projet de société qu'il porte sont qualifiés d'inspiration socialiste par les élites conservatrices. Le débat public qui s'engage est majeur et marque un tournant de l'histoire politique du Québec. Le programme électoral du PLQ reproduit dans les documents budgétaires du gouvernement annonce explicitement des objectifs d'émancipation économique, sociale et éducationnelle du peuple québécois. Le discours du Budget d'avril 1962 clarifie les besoins devenus « prioritaires » aux yeux du chef de l'État. La volonté du gouvernement y est exprimée avec fermeté sur quatre aspects fondamentaux : Résumons les principaux éléments (Lesage, 1962, p. 47-49) :

- Améliorer notre niveau d'éducation, car l'entreprise d'affirmation nationale dans laquelle nous nous sommes engagés risquerait autrement d'être éphémère;
- Relever le niveau de la santé publique et de bien-être social de la population pour que nos concitoyens jouent plus efficacement leur rôle de producteurs dans l'économie et qu'ils soient des humains plus heureux;
- Remise par le fédéral à la province de Québec des moyens de percevoir les sommes à consacrer au développement économique;
- Mise en valeur et occupation du territoire en fonction des situations concrètes existant au niveau des régions.

Les quatre aspects précédemment cités en postulent un cinquième : la prise en charge par les Canadiens français du développement économique et social du Québec.

En campagne électorale, les libéraux utilisent habilement les médias notamment la télévision et la radio comme outils de communication avec la population. Selon le professeur Alain Lavigne (2014), le marketing politique des libéraux est efficace, et les slogans suivants ont de l'effet : *Lesage s'engage, C'est l'temps que ça change, C'est maintenant ou jamais*. La publicité libérale invite les électeurs de toutes les circonscriptions à voter pour le changement, à voter pour les vainqueurs. La Réforme, le journal officiel du PLQ, devient une publication à fort tirage (25 000 copies). L'image de l'équipe libérale véhiculée par la publicité montre une troupe aguerrie, composée de personnalités transcendantes manifestement compétentes et porteuses de projets majeurs dans les secteurs d'activités jugés importants. Les stratèges libéraux mettent en scène un chef charismatique, Jean Lesage. On peaufine son image et ses prestations télévisées sont méticuleusement préparées. Les figures de proue mises à contribution sont Georges-Émile Lapalme, concepteur du programme électoral, et Paul Gérin-Lajoie, diplômé de l'Université d'Oxford et intellectuel de haut niveau en plus d'être l'initiateur de la réforme scolaire. L'apport exceptionnel de l'ex-journaliste René Lévesque dont la performance à l'écran n'a plus de secret est perçu des journalistes comme le vulgarisateur de la pensée libérale lors des grands rassemblements.

Les libéraux affichent leurs engagements électoraux sans égard aux critiques qu'ils suscitent. Qualifiées de coûteuses et de dangereuses par la droite conservatrice incarnée par l'Union nationale et l'Église, les promesses libérales sont soumises à la délibération citoyenne. Les libéraux sont transparents avec l'électorat sur l'ampleur des coûts liés à leurs ambitions dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'électricité et du rôle de

l'État dans l'économie. Les principaux éléments extraits du programme politique du PLQ lors de l'élection générale prennent la forme d'un projet de société.

- Création d'un ministère des Affaires culturelles;
- Gratuité scolaire à tous les niveaux d'enseignement;
- Création d'une commission d'enquête sur l'éducation;
- Création d'un conseil d'orientation économique;
- Création d'un ministère des Richesses naturelles;
- Nationalisation de neuf compagnies privées d'électricité;
- Réorganisation du ministère de l'Agriculture;
- Transformation du ministère de la Jeunesse en ministère de la Famille et de la Jeunesse;
- Institutionnalisation de l'assurance hospitalisation;
- Création d'un ministère des Affaires fédérales-provinciales;
- Enquête sur l'administration de l'Union nationale et réforme du fonctionnarisme.

Les réformes annoncées furent mises en œuvre au cours des deux mandats du gouvernement libéral s'étendant de 1960 à 1966. Au cœur du projet libéral, la jeunesse occupe la place principale. La gratuité scolaire, la construction à la « vitesse grand V » d'écoles secondaires polyvalentes auxquelles viendront s'ajouter les réseaux collégial (cégeps) et universitaire (Université du Québec). C'est la réponse de l'État aux attentes d'une génération qui manifeste bruyamment son impatience.

Le développement économique du Québec et de ses régions est également en tête de liste des priorités du PLQ. L'appropriation par expropriation de neuf compagnies privées d'électricité est reçue des élites économiques comme l'engagement électoral le plus audacieux. Lévesque se fait rassurant; « la nationalisation n'avait rien de révolutionnaire » puisque l'Ontario et la Saskatchewan l'avaient fait avant nous. Selon Lévesque, la libération économique du peuple québécois commence avec la nationalisation de l'électricité. Selon certains observateurs, Lévesque est le concepteur et l'artisan d'une grande politique publique. Gaspésien d'origine et sensible aux inégalités entre les régions il s'insurge, entre autres, contre les écarts de tarifs chargés aux consommateurs des régions éloignées par les compagnies privées d'électricité. « Je m'intéressais beaucoup à ce problème parce qu'en Gaspésie, j'en avais assez entendu sur le prix de l'électricité. Mon idée était claire : rendre tous les citoyens québécois actionnaires dans l'exploitation des immenses richesses naturelles dont est doté le

Québec » (Lévesque, 1978, p. 34). L'engagement d'une tarification uniforme de l'électricité fut riche en retombées électorales pour *l'Équipe du tonnerre*. La renommée de Lévesque déjà importante en raison de la télévision s'accroîtra avec l'élection référendaire sur la nationalisation de l'électricité en 1962. La rationalité de l'État derrière ce grand projet de développement dépassait les calculs électoraux et la gloire personnelle de ses auteurs. Les réformistes voyaient grand et leur volonté consistait à faire entrer le Québec dans la modernité. Le chef libéral reconnaît que l'élection de son parti est « plus qu'un changement de gouvernement, mais un changement de la vie » (Savard-Tremblay, 2014, p. 29).

Dans les réformes annoncées, l'État est omniprésent. La modernisation des structures étatiques et le développement des régions conduiront les « gouvernements à développer un vaste ensemble de politiques et de programmes poussant toujours plus loin l'interventionnisme étatique dans toutes les sphères de la société » (Bernier et Lachapelle, 2010, p. 11).

Outre René Lévesque, Georges-Émile Lapalme et Paul Gérin-Lajoie, l'équipe ministérielle regroupe des personnalités connues, dont le médecin réformiste, René Hamel, et le journaliste antiduplessiste Pierre Laporte. Après l'élection référendaire de 1962, Éric William Kierans, président de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne et anglophone influent se joindra au gouvernement en 1963. L'analogie entre les « révolutionnaires tranquilles » et les « rénovateurs sociaux » des années 1940 est pertinente. Ils sont porteurs, les uns comme les autres d'un projet national annonciateur d'une mutation profonde de la société. Cependant, ceux de la Révolution tranquille eurent plus de chances. L'ampleur des changements et la rapidité avec laquelle ils sont mis en œuvre « leur donnent un caractère révolutionnaire » (Labbé et Monière, 2008, p. 98).

Pendant la campagne électorale, le chef libéral dévoile sa stratégie; il plaide vigoureusement en faveur de la modernisation des structures de l'État, la restructuration de l'économie et l'accessibilité à l'éducation gratuite jusqu'à l'université. Toutefois, le modèle économique libéral n'est pas clairement défini. Au-delà du rôle accru de l'État, l'approche idéologique du PLQ n'a rien de révolutionnaire. La proposition des libéraux ne présuppose pas une vision du monde différente avec un système de valeurs et de représentation fondées sur des principes donnés pour incontestables. On remarque, néanmoins, dans leur discours, le respect de certains droits fondamentaux de la personne tels que l'égalité des chances, la justice sociale et une réinterprétation de la redistribution

du pouvoir et de la richesse au sein des collectivités. Pour comprendre l'idéologie libérale, il faut une certaine sagacité. Outre les messages et les bonnes intentions, le caractère singulier des agents qui les émettent, et leur enracinement dans les communautés locales et régionales sont à prendre en compte. Le discours libérateur est réformiste et en rupture avec l'idéologie du laisser-faire de l'époque précédente. Manifestement le gouvernement libéral tourne le dos au système capitaliste classique, montre une volonté d'en atténuer les dérives par l'intervention directe de l'État de l'économie.

Les idées progressistes de René Lévesque sont connues, mais son adhésion au keynésianisme ne s'impose pas d'emblée. L'engagement du premier ministre Lesage de renforcer le rôle de l'État dans l'économie envoie, à tout le moins, le signal d'une intention gouvernementale. Le positionnement de Lévesque sur le rôle de l'État est connu : c'est le seul outil dont disposent les Canadiens français pour s'affranchir de la domination du capital anglo-saxon. Selon lui, l'État est à la fois le moteur du développement et l'agent régulateur de l'économie et de la redistribution de la richesse. La lutte aux disparités économiques et sociales entre les régions du Québec s'accroîtra. Des universitaires influents alimentent la pensée du nouveau gouvernement dans l'élaboration de ses politiques économiques et sociales. Les plus connus sont les économistes Jacques Parizeau, François-Albert Angers et Roland Parenteau ainsi que le professeur Gérald Fortin, lequel conçoit le développement et l'occupation du territoire par la planification économique. Globalement les libéraux réformistes sont à l'affût. Ils s'emparent des médias et partent à la rencontre des citoyens de toutes les régions pour expliquer et convaincre de la nécessité de réformer l'éducation, de nationaliser l'électricité et de doter l'État d'une fonction publique indépendante et compétente.

L'impulsion donnée aux régions au début des années 1960 durera et se perpétuera selon divers scénarios au cours des décennies. Les gouvernements précédents, prisonniers du grand capital, ont conçu leurs politiques publiques en lien avec des modèles de développement classiques. Les gouvernements de Louis-Alexandre Taschereau et de Maurice Duplessis se sont accommodés du « laisser-faire économique » et ont laissé croupir les régions ressources. Les nouveaux libéraux vont s'inspirer du keynésianisme pour asseoir leur modèle centralisé de développement. L'endettement public est présenté comme un moyen légitime de développer le Québec et d'augmenter la quantité et la qualité des services aux citoyens. La population ne semble

pas inquiétée par le virage proposé puisque les libéraux seront élus en 1960, et réélus en 1962.

Les choix idéologiques des libéraux en matière de développement économique se précisent et les enjeux sont clairement exposés. Dans son discours sur le Budget de juin 1962, Jean Lesage indique avec force que l'État est l'outil collectif et le moteur de l'économie, le levier commun indispensable dont le gouvernement a besoin dans sa mission de planification et d'organisation du développement de toutes les régions du Québec (Blais, 2015, p. 661). La droite conservatrice martelait sans retenue les étiquettes socialistes et communistes pour qualifier les réformes libérales. À gauche, on parlait de l'arrivée du capitalisme d'État pensé et destiné à la petite bourgeoisie canadienne-française.

Lors de l'assermentation de son gouvernement, le premier ministre Lesage s'attribue le poste de ministre des Finances et procède à la création du Conseil d'orientation économique du Québec (COÉQ) en 1961. La mission de l'organisme est de conseiller l'État dans ses choix stratégiques en matière d'investissement dans le développement économique. Jean Lesage, ancien ministre fédéral de 1953 à 1957 constate la présence envahissante du gouvernement canadien dans le développement des régions du Québec. Le gouvernement fédéral avait saisi, davantage que celui du Québec, le sens des revendications du milieu rural de l'Est-du-Québec. En 1961, le gouvernement fédéral prend l'initiative de lutter contre les inégalités en votant la Loi ARDA (Aménagement rural et développement agricole) est la réponse fédérale aux attentes des ruraux. Cette législation est à l'origine des tensions entre le Québec et Ottawa en regard du partage de juridictions avec les provinces et des coûts liés à la rénovation des établissements agricoles.

Le gouvernement du Québec prend fait et cause en faveur de l'agriculture dont le marasme fragilise les communautés rurales. L'État oriente son aide vers les jeunes ruraux les invitant à prendre la relève de leur père. La loi 39 bonifiant les prêts aux agriculteurs est adoptée; elle contient une disposition qui prévoit l'harmonisation des politiques agricoles du Québec à la loi fédérale ARDA. Ces mesures sont prises dans le but de retenir les jeunes en région. L'État leur octroie donc une aide à la formation et à l'établissement en agriculture. Le programme encourage les jeunes à diriger des exploitations agricoles et à s'en porter acquéreurs. En 1962, le gouvernement annonce la création de l'Office des marchés agricoles dont la mission est l'ordonnancement du

marché des produits agricoles et l'accélération du développement de l'agriculture industrielle. L'État devient l'acteur du développement économique des régions en investissant des secteurs créateurs d'emplois spécialisés, dont celui des mines.

La venue du BAEQ (1963) s'inscrit dans une logique de planification économique et de rattrapage des régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Lévesque, ministre des Richesses naturelles, salue la création de la Société générale de financement (SGF), un outil de développement destiné à la réalisation de ses projets miniers. Depuis le début du 20^e siècle (période des premières découvertes), la grande majorité des activités minières au Québec appartiennent à des entreprises étrangères. Les Américains contrôlent les marchés du fer et de l'amiante, et les entreprises torontoises ceux de l'or et des métaux de base (Saint-Pierre, 1989, p. 22-27). À l'époque, l'entrepreneuriat minier n'existe pas et les ressources professionnelles nécessaires à sa création sont en attente. Les conditions favorables à son avènement relevaient de L'État. Exaspéré de voir « la Noranda faire la pluie et le beau temps, Lévesque constate que tout le secteur minier est sous occupation étrangère » (Blais, 2015b, p. 674). Le ministre signale son intention de légiférer et de conférer à l'État le contrôle sur l'exploitation minière. Dans son analyse de *l'entrepreneuriat minier*, Saint-Pierre (1989) prétend que l'action du gouvernement dans le domaine minier est fulgurante et qualifiée de gauchisante par l'industrie. La création de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) en 1965, le développement du secteur minier par la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) et la nationalisation de l'amiante contribuent à bâtir *le Québec minier*, et participent à la croissance des effectifs du ministère et à l'engouement des jeunes professionnels désireux d'y faire carrière. La formation des géologues dans les universités francophones crée un pôle d'expertise favorable à l'exploration du territoire et à l'investissement privé. Dans les régions concernées, la création de bons emplois contribue à calmer les inquiétudes. Les prospecteurs miniers de la Gaspésie, forts de l'appui de l'État, vont reprendre leurs activités et partir à la recherche de nouveaux métaux.

Le gouvernement est déterminé à réaliser ses engagements électoraux. Sa priorité est de doter l'État du Québec d'une fonction publique compétente, indépendante, libérée du patronage et de l'insécurité d'emploi. La pensée politique des libéraux s'incarne dans un néonationalisme économique d'ouverture sur la modernité : Sur tous les plans, l'État québécois de Jean Lesage est celui d'un État providence, c'est-à-dire qu'il a pour objectif principal d'assurer le bien commun en étendant la protection sociale à l'ensemble de la

population. Dans un discours sur la justice sociale prononcé en avril 1962 et reproduit dans *Histoire parlementaire du Québec*, le premier ministre Lesage déclare que le Québécois dispose « d'un instrument, d'un levier commun grâce auquel nous pouvons anticiper des réussites étonnantes; évidemment, nous ne pouvons en attendre des miracles, mais, dans notre situation, nous serions coupables de ne pas nous en servir. Ce levier commun, c'est notre gouvernement, notre État du Québec; il ne faut pas oublier que c'est la plus puissante institution dont nous disposons, et cela, à tous les points de vue » (Blais, 2015b, p. 661).

7.1.1.2 Démocratisation de l'éducation

L'important chantier de la réforme scolaire confié au ministre Paul Gérin-Lajoie prend une tournure discursive inattendue. La réforme scolaire est une opération politique qui conduit à la création d'un ministère de l'Éducation. Quant au Conseil supérieur de l'éducation, il est chargé de conseiller le ministre sur le programme d'accès à l'éducation gratuite pour tous. Puisque les jeunes sont au cœur du programme libéral, l'éducation y occupe donc une place de choix et Jean Lesage en fait sa priorité. Son objectif est que les jeunes du Québec rattrapent ceux de l'Ontario sur le plan du nombre d'années de scolarité complétées. La manœuvre pour y parvenir est risquée et à certains égards révolutionnaire. Jusque-là, l'éducation est la responsabilité exclusive du Département de l'instruction publique (DIP), instance publique dirigée par les évêques du Québec. Le fait de retirer à l'Église ses pouvoirs en éducation pour la confier à l'État ne fait pas l'unanimité. Les anglophones et les élites catholiques canadiennes-françaises manifestent leur désaccord pour des motifs différents. Les premiers évoquent leurs privilèges constitutionnels en matière de langue garantis par la constitution canadienne, et les seconds plaident pour la protection de leur religion face à l'État. Dans la population, le message du gouvernement semble inquiéter les parents davantage que les enseignants. L'épicentre de la secousse est au sommet de la hiérarchie catholique. Le pilotage du projet prend la forme d'une mission citoyenne doublée d'un ballet diplomatique auprès du haut clergé. Malgré la controverse, le ministre Paul Gérin-Lajoie est cohérent dans son approche et les projets de loi créant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation sont déposés à l'Assemblée législative en 1962. Le corpus législatif donne suite à la Grande Charte de l'éducation élaborée en 1961, qui reconnaît aux enfants du Québec, le droit à une éducation gratuite et de qualité. « Qui s'instruit s'enrichit » disait le slogan libéral.

Selon Gérin-Lajoie, le moyen de relever le niveau de vie des Québécois passe par l'école publique gratuite pour tous. Dans son livre phare, *Pourquoi le Bill 60?* Gérin-Lajoie écrit : « Dans un régime politique fondé sur le privilège, l'éducation elle-même est un privilège. [...] La démocratisation de l'éducation est destinée à briser d'abord ce mur du silence qui entoure le système scolaire et qui ne pouvait qu'amener un désintéressement total du peuple [...] Car je le répète, l'éducation est une garantie contre la dictature des hommes ou des idées » (Gérin-Lajoie, 1963, p. 112-114). Les propos du ministre soulèvent l'indignation des évêques et des élites catholiques. Lors d'une rencontre privée avec des évêques réfractaires à l'autorité de l'État en éducation, il déclare que « l'autorité en éducation n'émane ni de Dieu ni de l'Église, mais du peuple » (Gérin-Lajoie, rencontre le 12 juin 2017). L'aspect démocratique du projet lui conférait sa légitimité. Le gouvernement devait néanmoins convaincre la population de sa pertinence. La volonté inébranlable du ministre de rendre l'école accessible aux masses populaires contribuera à vaincre les résistances, et lui valut le titre de *père de la réforme scolaire*. Les parents peu fortunés des régions éloignées, traditionnellement favorables à l'Union nationale, virent dans la Réforme une chance à saisir pour leurs enfants et leur région. Paul Gérin-Lajoie s'est imposé comme un démocrate, un visionnaire, un réformateur social et reconnu comme le père fondateur de l'école publique gratuite. Au début des années 1960, il savait que tout était à faire en même temps; nous avons un demi-siècle de retard à rattraper et rien ne pouvait advenir sans un principe organisateur et directeur, sans un moteur et sans un pouvoir. « Ce pouvoir ne peut exister sans la démocratie » (Gérin-Lajoie, 1963, p. 139-140).

7.1.1.3 La nationalisation de l'électricité

La nationalisation des compagnies privées d'électricité fait des vagues, et le gouvernement doit affronter l'opposition de l'establishment anglo-saxon. La prise en charge effective d'un secteur important de l'économie par les Canadiens français est un choc.

Le premier ministre Lesage entend les critiques fusant de partout. Les craintes exprimées par les évêques en éducation, l'angoisse du milieu des affaires face à la nationalisation de l'électricité et l'endettement public lié à un tel projet inquiètent les Canadiens français. Les critiques virulentes de l'opposition officielle entourant le gauchisme à l'origine du projet libéral sèment le doute dans l'esprit du chef du gouvernement. Cependant, il ne recule pas devant la contestation, mais il hésite. Pour

Lévesque, l'enjeu est important et le peuple doit trancher. L'élection référendaire (1962), sur la nationalisation de l'électricité, se révèle un exercice pédagogique que le ministre des Richesses naturelles entend mener à la télévision muni d'un tableau et d'une craie. Lévesque est convaincu que la volonté populaire allait l'emporter sur le pouvoir de l'argent. Les régions en attente d'un service électrique fiable et à meilleur coût vont appuyer le gouvernement. Lévesque, respectueux de l'intelligence des électeurs, redevient l'animateur de la célèbre émission *Point de mire*. Les présentations télévisées du ministre sont soigneusement préparées et ses démonstrations sont simples et convaincantes. Il gagne son pari et les libéraux sont réélus.

La plupart des auteurs, qui ont analysé l'héritage de la Révolution tranquille, reconnaissent qu'après six ans de réformes menées tambour battant, les critiques à l'endroit du gouvernement Lesage sont fréquentes et parfois fondées. L'opposition officielle l'accuse d'avoir endetté le Québec et plongé la population dans des réformes précipitées. L'Église exprime de grandes craintes quant au maintien des écoles confessionnelles. Les forces progressistes blâment les libéraux d'être complices du grand capital en retardant ou en abandonnant la mise en œuvre de certaines promesses électorales. Quant à la presse parlementaire, elle évoque, pour expliquer la défaite des libéraux du 5 juin 1966, la fatigue populaire voire un certain essoufflement causé par les changements rapides imposés à la population. La courte victoire de l'Union nationale de juin 1966 crée la surprise.

La majorité des électeurs (47,3 %) appuie le Parti libéral et l'Union nationale récolte 40,8 % des voix. Le Rassemblement pour l'Indépendance nationale (RIN) obtient 5,6 % et facilite l'élection de plusieurs députés unionistes dans certaines circonscriptions. D'aucuns croient à un retour en arrière. L'équipe parlementaire de l'Union nationale de Daniel Johnson ressemble peu à celle de Maurice Duplessis. La députation est composée à 80 % de nouveaux visages. Le gouvernement est formé de quelques anciens (Jean-Jacques Bertrand, Maurice Bellemare, Paul Dozois) et des universitaires sans antécédent partisan s'ajoutent à l'équipe (Marcel Masse, Jean-Noël Tremblay, Jean-Guy Cardinal). De son côté, le chef du gouvernement hier caricaturé en cowboy alcoolique dans les médias s'est métamorphosé en homme d'État. La démarche intellectuelle de Johnson s'inspire des conclusions du congrès d'orientation de son parti tenu en 1965. Daniel Johnson comprend que le Québec a changé et que le mouvement indépendantiste prend de la vigueur et que les réformes amorcées doivent se poursuivre. Le parti demeure résolument nationaliste;

son programme électoral s'adresse à une jeune nation et son slogan électoral est évocateur : *Québec d'abord*. L'Union nationale est incapable d'endiguer le vague de changements; il poursuivra donc les réformes du gouvernement libéral.

7.1.2 Modernisation de l'État et développement économique

Avant l'arrivée des libéraux de Robert Bourassa en 1970, les acteurs de la Révolution tranquille avaient amorcé la modernisation de l'État et doté le Québec d'une fonction publique supérieure. Pour que l'État provincial devienne un État national fort disposant de structures et de moyens adaptés au rôle économique qui lui est assigné, la modernisation des structures étatiques ne pouvait attendre. Des organismes centraux furent ainsi créés ou renforcés rendant la coordination de l'action des ministères et organismes désormais possible. Le modernisme inspiré par *Le New Public Management* et la *Public Value* n'ayant pénétré les officines gouvernementales de l'époque, aucune étude sur le sujet n'avait donc été réalisée par les mandarins. La présence d'universitaires dans la haute fonction publique diversifiera les expertises, et donnera un nouvel élan à la mission de l'État. Manifestement l'équipe multidisciplinaire entourant le gouvernement est compétente : Jacques Parizeau, économiste et conseiller du premier ministre, Julien Chouinard, secrétaire du Conseil exécutif, Arthur Tremblay et Yves Martin, sous-ministre au ministère de l'Éducation, Claude Morin, au juriste Louis Bernard, en poste aux Affaires intergouvernementales, Rock Bolduc, à la Fonction publique, Robert Decostère, au ministère de l'Industrie et du Commerce et Robert Normand, au ministère de la Justice. Le gouvernement innove en attirant des spécialistes qui lui permettront de poser les jalons d'une technocratie regroupant une pluralité de savoir. On peut penser que les dirigeants politiques font le pari qu'en confiant la réorganisation de l'État à des mains expertes, la mise en œuvre de son projet de société gagnerait en efficacité et la fonction publique en crédibilité auprès de la population.

Sur une période relativement courte, l'État du Québec passe d'une fonction publique traditionnelle, constituée de généralistes sous l'Union nationale, à une fonction publique composée de spécialistes sous la gouverne libérale. La rupture avec le passé marque l'émergence d'une nouvelle culture organisationnelle au sein de l'appareil de l'État. Le gouvernement dispose d'un noyau de professionnels lui permettant d'expérimenter un *nouveau management* sur lequel l'État peut s'appuyer pour élaborer ses politiques publiques (*new Policy maker*) (*pilotage politique*) dont l'exécution, l'application et la gestion reposent sur une équipe de fonctionnaires consciente et dédiée. L'image

d'intégrité de la machine lui confère une crédibilité sans précédent. L'appartenance au parti au pouvoir n'est plus un critère d'embauche dans la fonction publique du Québec. De plus, la syndicalisation de la fonction publique élimine le patronage ayant sévi sous les gouvernements précédents. L'État est perçu comme l'organe directeur des affaires de la nation et le gestionnaire du bien commun. Une perception qui crée un sentiment de sécurité et de confiance envers un État devenu honnête, moderne et compétent. L'effort de rationalisation des rouages étatiques accrédite l'idée que les politiques publiques sont l'œuvre des représentants élus, et que leur application est dévolue à des personnes fiables. Le lustre entourant le pouvoir politique donne à l'État une valeur ajoutée. L'impulsion donnée à l'appareil par *l'Équipe du tonnerre* fut telle que les unionistes élus en 1966 n'ont pu freiner cet élan. Le mythe selon lequel l'autorité des élus du peuple s'est amoindrie au profit des technocrates assoiffés de pouvoir a fait long feu.

Fernand Dumont (1971) porte un regard critique sur l'action de l'État et les déficiences de sa fonction publique. Constatant la faillite de la petite bourgeoisie canadienne-française à nous sortir de la pauvreté, Dumont découvre l'importance de l'État dans le développement économique du Québec, et dans l'organisation sociale de la vie collective. Peu enclin à accorder sa confiance aux partis politiques qui aspirent à diriger le Québec, Dumont s'en remet à l'appareil technocratique en place. Sa réponse aux détracteurs de la bureaucratie naissante témoigne de l'importance qu'accorde le sociologue à la technocratie comme productrice de *valeur publique* (public value) au sein de l'appareil étatique. Selon Dumont, « Il est ridicule de dire, comme on le fait souvent, que la technocratie est un danger au Québec parce qu'elle se référerait à je ne sais quels critères exclusivement scientifiques ». Il s'explique en ajoutant que : « Notre jeune et frêle technocratie est un des seuls groupes de décision qui incarne une idée un peu précise du bien général. Nous avons subi, et depuis si longtemps, une coalition sentimentale de petits intérêts : il est temps que quelques grands impératifs, économiques surtout, soit posés dans toutes leur rigueur » (Dumont, 1971, p. 146-149).

Le concept de « New Public Management », dont nous parlerons ultérieurement, a guidé les réformateurs libéraux et unionistes des années 1960 dans la modernisation de la fonction publique. En reconnaissant leur audacieuse créativité, on peut convenir que plusieurs d'entre eux étaient au fait des écrits des auteurs anglais, américains et canadiens qui se sont penchés sur la gouvernance des États, la réorganisation de la bureaucratie et l'innovation à apporter dans la livraison des services aux citoyens. On

pourrait croire à une « réingénierie » de l'État avant l'heure axée sur des valeurs marchandes ou des valeurs de démocratie sociale. Peu importe; en procédant à la modernisation de l'État, les acteurs politiques ont imprimé à la fonction publique un environnement porteur de nouvelles valeurs publiques par des études et des recherches, des enquêtes sur le terrain, la publication de livres blancs, les délibérations citoyennes; autant d'arbitrages proposés au peuple sur les grands enjeux de société.

La rigueur scientifique et l'action citoyenne ont pris place au sein de l'État sans faire de vagues. Les grandes politiques qui ont marqué le Québec furent généralement précédées d'études préalables : la Commission Parent, animation/participation du BAEQ sur l'aménagement de l'Est-du-Québec, des tournées ministérielles, des consultations citoyennes en santé et le déclenchement d'une élection référendaire sur la nationalisation de l'électricité. Des exemples démontrant un changement d'orientation dans la manière et la capacité opérationnelle de l'État d'élaborer des politiques publiques en lien avec la population. Les intuitions managériales des nouveaux mandarins s'apparentent aux préoccupations qui se sont imposées à Frank H. Moore dans la composition de son *Triangle stratégique de la Valeur publique* qui a donné naissance à la *théorie* de la valeur publique. Cette théorie est exposée dans la section ci-dessous.

7.1.3 « New public management » et « public value »

Le chapitre VI a mis en évidence certains modèles de développement appliqués aux régions jusqu'à la Révolution tranquille. Dans la première partie, notre regard a porté sur l'énergie déployée par Blanchard, Ross et Minville pour exposer et proposer des avenues permettant la mise en valeur du territoire gaspésien à partir de ses richesses de base : la terre, la mer et la forêt. Rappelons que ces propositions inspirées du *Programme de restauration sociale* (1933) visaient la protection de la communauté canadienne-française des effets de la Crise du capitalisme des années 1930. Le corporatisme social et communautaire minvillien « constitue une sorte de théorie du développement social inspiré par l'héritage antérieur, mais marqué des signes de la Crise » (Dumont, 1978, p. 16). La doctrine des réformateurs se réfère à ce que Lionel Groulx (1937) appelait de toutes ses forces, « l'éducation nationale », la formation du citoyen qui donnerait à ce « petit peuple privé de pouvoir », la dignité du cœur et de l'âme. Les *Rénovateurs sociaux* se sont opposés à l'État québécois et canadien presque totalement absent du développement et de l'occupation du territoire. Ils se sont indignés de l'État anémique laissant libre cours au grand capital pour l'exploitation des richesses naturelles. *Le Programme de restauration*

sociale fut accueilli comme la réponse des Canadiens français au capitalisme débridé. La doctrine véhiculée par cette école de pensée a marqué les esprits et instauré un climat de confiance dans la vie sociale et économique du Québec des années 1930-1940.

Le parti de l'Action libérale nationale de Paul Gouin s'empare du Programme de restauration sociale et en retient l'essentiel dans sa plate-forme électorale. Le parti libéral dirigé par Adélard Godbout reprend à son compte les idées maîtresses du programme. Il se drape dans l'autorité morale des rédacteurs pour marquer la rupture du PLQ d'avec le régime corrompu de Louis-Alexandre Taschereau.

Les Réformateurs sociaux ont amorcé, dans les années 1930 à 1940, un mouvement de revendications sociales qui s'est incarné dans des politiques publiques dont les effets ont engendré, selon Fernand Dumont, *La première Révolution tranquille* (Dumont, 1978, p. 2).

Le présent chapitre procède à l'analyse de politiques publiques contemporaines ayant contribué significativement à faire avancer le Québec. Nous mesurerons le degré de pénétration de ces politiques dans les régions ressources du Québec, principalement celles spécifiquement destinées au développement de la Gaspésie. Nous soumettons que les modèles *top-down* de développement sont à l'origine des effets mitigés des politiques publiques sur les communautés visées. Nous évoquerons également les efforts consentis par les gouvernements québécois et canadien dans la recherche d'une réponse convaincante aux questions soulevées par les acteurs socioéconomiques de l'Est-du-Québec au cours des années 1960 et 1970.

Les modèles conceptuels devant répondre aux attentes viendront des spécialistes. L'exemple issu du BAEQ, publié il y a cinquante ans, doit d'être resitué dans le contexte qui l'a fait naître. Nous exposerons également le positionnement idéologique de l'œuvre, et en quoi le modèle urbain et modernisant a largement raté la cible. La stupeur créée par les recommandations dans les communautés rurales fournit une partie de l'explication. Le modèle de développement *top-down*, recommandé par Higgins, Martin et Raynauld (1970), n'a pas convaincu les régionaux de la pertinence de créer à Montréal un pôle moteur, dont le pouvoir de diffusion aiderait les « régions arriérées », vivant en marge du progrès, à sortir de l'isolement économique.

7.2 Le modèle économique du BAEQ

Vingt ans après le départ de François-Xavier Ross (1945) et trois ans suivant l'arrivée au pouvoir du Parti libéral (1960), une vaste enquête à caractère social et économique s'amorce sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine. Le BAEQ reçoit de l'État le mandat de produire un plan d'aménagement régional pouvant réduire significativement les écarts de développement entre la « Région-plan » et le reste du Québec. Revendiquées depuis deux décennies par le Conseil d'orientation économique du Bas-Saint-Laurent (COEB) et plus tard par le Conseil d'expansion économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREE-GÎM), les attentes sont élevées. L'Est connaîtra le plus « grand remue-méninge » de son histoire. Le geste du gouvernement est à tout le moins éloquent. Il indique que la situation de l'Est-du-Québec est connue des autorités gouvernementales, et que la réalité sociale et économique commande un vigoureux coup de barre.

Bien avant le début des travaux du BAEQ la situation particulière de la Gaspésie est bien documentée. La sous-scolarisation de la population, la vétusté des infrastructures et l'économie traditionnelle de subsistance ne créent pas suffisamment d'emplois. Les plus jeunes quittent la région, faute d'avenir. Déjà la situation gaspésienne soulève une interrogation. La situation économique et sociale de la Gaspésie demande-t-elle un traitement particulier?

Le mandat confié au BAEQ est clair : élaborer un Plan de développement du territoire pouvant atténuer les inégalités entre « le Bas-du-Fleuve » et les régions plus industrialisées. « L'objectif global de croissance en est un de rattrapage par rapport au Québec, donc l'élimination relative des disparités d'emplois, de productivité et de revenus » (BAEQ, 1966, p. 6).

Cinquante ans après son passage dans l'Est-du-Québec, le BAEQ a laissé aux yeux de plusieurs un héritage intellectuel précieux. D'autres estiment que la Gaspésie a subi l'incompréhension d'une troupe d'étrangers venue sur son territoire au nom de la modernité. Nous évoquerons les circonstances entourant l'élaboration de ce Plan, sa conception théorique, ses contradictions, certaines retombées découlant de son héritage et les affres subies dans les communautés rurales par ses recommandations. L'idée n'est pas d'en découdre, mais de comprendre les fondements théoriques de sa démarche

scientifique, son apport à la science régionale et le traitement réservé à la Gaspésie dans l'œuvre planificatrice du BAEQ.

L'engagement du gouvernement Lesage à développer les régions du Québec survient au moment où les relations sont tendues entre le Québec et Ottawa sur le partage des responsabilités concernant le développement régional. Sans être nouvelles, les divergences entre les deux ordres de gouvernement concernant les priorités et les objectifs à retenir en matière de développement prennent une nouvelle tournure. La mise en place du BAEQ fournit au gouvernement du Québec l'occasion de se réapproprier une juridiction jugée exclusive. Les gouvernements d'avant la Révolution tranquille se sont traînés les pieds et ont cédé au grand capital le développement des régions ressources. Ottawa s'est substitué à Québec en investissant le champ du développement rural. Dans les officines fédérales, les inégalités socioéconomiques entre les grandes villes et les campagnes sont à l'étude. Selon Robert Laplante, « C'est d'Ottawa que sera lancée la question du développement régional et rural avec la législation ARDA (Aménagement rural et le développement agricole) » votée en 1961 (Laplante, 2016, p. 111).

Les spécialistes conviennent que la loi fédérale ARDA est l'amorce des politiques interventionnistes de l'État central dans le but d'atténuer des disparités régionales. Au départ, l'intérêt du gouvernement canadien pour ce champ de compétence dérange autant qu'il ne rassure. Cependant, la pauvreté rurale, les régions à faible croissance, l'aménagement du territoire, la prise en charge et l'occupation de l'espace rural sont des concepts davantage étudiés à Ottawa qu'à Québec. Ainsi, le gouvernement fédéral dont l'expertise et les moyens financiers sont considérables s'impose à l'Est-du-Québec sous divers aspects. Son pouvoir général de dépenser lui permet d'intervenir en lieu et place des provinces dans des champs de compétences exclusives. Les députés fédéraux, très bavards dans la distribution de la manne fédérale, se posent en sauveurs attentifs aux besoins du monde rural. Entre 1962 et 1977, le Québec profitera des retombées financières de la loi ARDA. L'Est-du-Québec a bénéficié d'une part importante des fonds ARDA qui ont servi à financer 52 projets dont les coûts représentent plus du tiers des 23 millions de dollars alloués au Québec. Les revenus découlant de ces ententes ont permis la réalisation de l'étude du BAEQ entre 1963 et 1966. Les tensions fédérales-provinciales entourant l'arrivée des experts dans l'Est-du-Québec ne peuvent oblitérer les pressions exercées par les acteurs du milieu (Conseils économiques régionaux) sur les politiciens ni la volonté affichée du gouvernement canadien d'intervenir en milieu

dévitalisé. La naissance du BAEQ est en vérité l'œuvre du gouvernement du Canada et sa contribution financière est à la hauteur de 80%. On peut difficilement nier le rôle du fédéral dans le développement de l'Est-du-Québec tout comme on peut nier que deux gouvernements se marchent sur les pieds. Pour Henri Lemay, « la chicane de juridiction entre le fédéral et le Québec concernant l'aménagement planifié de notre territoire aura au moins donné naissance au BAEQ. C'est le moins que l'on pouvait espérer, après tant d'années à crier notre misère aux politiciens » (Lemay, 2015, entretien). Au-delà des tensions liées aux juridictions, les gouvernements du Québec et du Canada vont unir leurs forces et leurs savoirs pour favoriser la relance économique de l'Est-du-Québec. Nous en parlons au sous-chapitre 7.4.2 : Le rôle du gouvernement fédéral dans le développement régional.

La marginalisation de la Gaspésie dans le processus de recherche du BAEQ ne peut être occultée. Pendant que le dossier du futur BAEQ chemine entre Rimouski et Québec, les instances régionales gaspésiennes sont tenues en dehors de la démarche. La Gaspésie fut admise presque d'urgence dans le processus par la création du CREE-GÎM – organisme qui, selon Godbout, fut « créé rapidement de l'extérieur pour les besoins de la cause » (Godbout, 1983, p. 49). L'ancien ministre Henri Lemay est de cet avis :

La Gaspésie ne pesait pas lourd. Les préoccupations des organismes régionaux de la Gaspésie furent prises en compte assez tardivement. C'est la Fédération économique de la Gaspésie, avec en main un gros rapport sur les grands enjeux, qui a sonné la charge en intervenant auprès du ministre René Lévesque, titulaire du ministère des Richesses naturelles pour le sensibiliser entre autres, sur les difficultés d'alimentation en électricité des usines des sciages de la région. (2015, entretien)

7.2.1 L'animation de la controverse

La présence en Gaspésie d'un groupe d'universitaires peu familiers avec les us et coutumes de la région, utilisant un vocabulaire abstrait et des techniques d'animation sociale inconnues des Gaspésiens, créera des remous, et suscitera la controverse parmi les participants à l'enquête. On observe que les problèmes de communication furent persistants; ils ont entravé la démarche des chercheurs et ont appauvri l'ensemble de l'œuvre. Selon Jean-Jacques Simard :

Rien ne permettait de croire au manque de bonne foi des jeunes technocrates de l'aménagement et de l'animation lorsqu'ils convoquèrent au banquet du pouvoir régional des citoyens qui, la veille encore, devaient se laisser balloter sur les vagues métropolitaines venant se briser sur les rives de leur lointain pays. Toutefois, même si les théories technocratiques de la participation ont

fait l'unanimité quelque temps, il devint de plus en plus évident que la seule application d'une théorie ne suffisait pas à effacer les contradictions plus profondes entre le peuple et l'élite. Essentiellement, la participation est un bel idéal, mais quand on met les dirigeants au pied du mur, ils se défilent, car celui a le pouvoir, le garde. Peu à peu, les citoyens ont dû se rendre à l'évidence que techniquement ils n'étaient pas prêts à participer, à discuter d'égal à égal avec des spécialistes ou des politiciens, déjà aguerris au pouvoir, ou déjà habitués à fournir en même temps questions et réponses. Le dialogue véritable, en effet, ne pouvait pas très bien s'engager. (1979, p. 122-123)

Toutefois, les méthodologies et les techniques adaptées à son projet de recherche devaient permettre au BAEQ de mener « une expérience-pilote en matière de planification régionale avec la participation de la population » (BAEQ, 1963, p. 6). Plus de 400 leaders du milieu, et 6 000 personnes sont mobilisés dans le cadre de la consultation. Du jamais vu au Québec, au Canada, voire en Amérique. Les experts, engagés dans l'animation sociale d'un territoire grand comme un pays, ont voulu montrer très rapidement et sans égard à l'opinion des élites locales et régionales, qu'un autre modèle économique et social était à l'avantage de la région. Les mesures proposées devaient à court terme remettre au travail une main-d'œuvre abondante et disponible. Certains, plus optimistes, y ont vu une façon de contrer l'exode et de propulser la Gaspésie à « un niveau de bien-être comparable à celui de l'ensemble du Québec » (BAEQ, 1963, p. 6).

Le plan de communication, prévu dans la démarche scientifique du BAEQ consistait à aller à la rencontre des groupes cibles pour y déceler les enjeux liés leurs secteurs d'activités. Les techniques d'animation sociale, axées sur la sensibilisation et la mobilisation citoyenne, devaient amener les participants vers une compréhension commune des problèmes inhérents à leur secteur : pêche, mines, forêt, agriculture, infrastructures, tourisme, éducation, etc. Le but recherché était de susciter l'adhésion des groupes en faveur d'un modèle d'organisation du territoire conçu par des experts. Toutefois, le travail des animateurs sur le terrain a manqué de souplesse, voire de discernement. Des auteurs, dont Godbout (1983, p. 49), évoquent la distance qui s'est créée entre les animateurs et les participants.

La distance sociale et culturelle est grande entre ces jeunes universitaires remplis de théories du développement qu'ils viennent appliquer dans la région, et cette population qui a besoin de projets concrets, immédiats, et dont la mentalité traditionnelle s'oppose à la mentalité moderne dont les experts du BAEQ sont le prototype dans la région. (Godbout, 1983, p. 56).

L'auteur identifie une « élite technocratique désireuse d'imposer un modèle de développement, sans égard aux besoins du milieu régional » (Godbout, 1983, p. 57). Les

relations tendues se sont installées entre le milieu et l'élite pensante du BAEQ. La structure pyramidale de l'organisme et l'équipe d'animation jusqu'au Bureau de direction, connaissaient peu ou pas la réalité du terrain et la mentalité des péninsulaires.

Certains évoquent l'existence d'un conflit entre le Bureau de direction, composé de représentants régionaux, et le Conseil du plan regroupant des spécialistes chargés de sa rédaction. La psychose de l'échéancier serait attribuable à la difficile cohabitation entre les deux appareils centraux du Bureau (ceux qui cherchent et ceux qui doutent) au sein de la même structure décisionnelle. Les professionnels chargés de la rédaction souhaitaient réaliser l'opération dans les délais impartis, et déposer l'ensemble de l'œuvre avant le déclenchement de l'élection générale de juin 1966. La hantise des rédacteurs s'est répercutée sur le terrain de l'opération/animation/participation. Le dialogue social entre les animateurs et les citoyens mobilisés au sein des comités locaux s'est transformé en monologues parallèles, voire en un dialogue de sourds. Les participants avaient le sentiment d'être manipulés davantage que consultés. Henri Lemay est surpris de l'empressement du Conseil du plan à rédiger son rapport d'autant que les conclusions du Plan d'aménagement étaient décidées dès le départ (2016, entretien). Ce chaînon manquant expliquerait les réactions d'une partie de la population, écorchée à vif par certaines recommandations dont celles regroupant et éliminant par décret ou par législation plus de 200 petites municipalités en 25 unités administratives locales, et la fermeture de 85 paroisses dont le potentiel agricole est évalué comme étant nul. La question persiste encore aujourd'hui : fallait-il éliminer les « colonies jugées non rentables » sans se soucier de la culture rurale fortement ancrée de ces communautés? Le traumatisme créé par le déplacement forcé de quelque deux cents familles, vivant paisiblement sur leur terre de colonisation, illustre la méconnaissance du milieu rural et l'improvisation du BAEQ dans ses recommandations et ses communications avec les populations concernées.

Le BAEQ a semé lui-même le doute sur la rigueur de sa démarche et la pertinence du modèle de développement à implanter dans l'Est-du-Québec. L'animation participative, dont l'originalité et la nouveauté devaient révolutionner l'approche communicationnelle du BAEQ avec la population, s'est retournée contre lui.

Le signataire de cette thèse dont le père, pêcheur, fut impliqué au sein des comités locaux d'animation sociale uniformisée du BAEQ, estime essentiel de réitérer que les planificateurs, ces spécialistes au langage hermétique, ont manqué de doigté, n'ont pas su

tendre l'oreille et aplanir les tensions dans leurs relations avec des citoyens pourtant bien intentionnés. Ils ont manqué de compassion dans leurs relations avec les participants peu scolarisés, de psychologie et de pédagogie, créant ainsi une distance culturelle attribuable aux régionalismes linguistiques, aux habitudes langagières des habitants, aux artifices de langage et aux anglicismes propres à certains villages. Le signataire garde en mémoire les propos de son père (1965) exprimant son humiliation et sa frustration « *Y parlaient avec des grands mots, longs comme le bras. Pi quand qu'on voulait les questionner, y nous r'yaient en pleine face* ».

7.2.2 Gaspésie, la « sous-région »

Dans *Les grands objectifs du projet pilote*, la Gaspésie est placée en marge de la réalité territoriale étudiée. Outre l'éloignement et la démographie, l'absence d'infrastructures est placée en tête de liste des causes justifiant l'impossible implantation d'un pôle de développement semi-urbain en Gaspésie. Aux yeux des experts, la situation dans laquelle se trouve la région la disqualifie. La Gaspésie, « zone dévastée », ne réunit pas les conditions minimales à l'aménagement planifié de son territoire comme les sous-régions de Rimouski et de Rivière-du-Loup.

En ce qui concerne la Gaspésie [...], les très grandes distances et le peu de densité de la population ont rendu impossible l'émergence d'une ville qui y jouerait le même rôle que Rivière-du-Loup et Rimouski dans leurs sous-régions respectives. (BAEQ, 1966, p. 114-116)

Les deux villes-centres plus peuplées et mieux pourvues en infrastructures industrielles que les villes de Gaspé et Chandler notamment se sont imposées comme pôles de croissance. La petite ville portuaire et industrielle de Matane, porte d'entrée de la Gaspésie, ne répond pas davantage aux exigences des chercheurs. À défaut d'implanter à Matane un pôle semi-urbain de croissance, on peut s'étonner du fait que le BAEQ n'ait pas reconnu la ville portuaire de Gaspé comme capitale régionale et pôle intermédiaire de développement de la Gaspésie. Pour sa part, l'historien Jules Bélanger (2014, entretien) estime qu'une telle mesure, fût-elle palliative, eut rendu la lointaine capitale régionale (Rimouski) moins étrangère et mieux incarnée dans sa réalité bas-laurentienne. L'historien remet en question la méthodologie du BAEQ. Selon lui :

les experts du BAEQ n'avaient pas compris qu'il y a de profondes disparités dans ce territoire dont ils voulaient planifier l'aménagement et que tenter de les oublier ne pouvait être qu'une erreur susceptible de stériliser tous leurs projets trop théoriques et homogénéisateurs. Or c'est ce qui se produisit. Une telle

incompréhension de la réalité socioéconomique aussi bien que géographique du territoire a entraîné l'aménagement à Rimouski d'une capitale administrative que les Gaspésiens ont toujours jugée trop coûteuse, trop lointaine et doublement inefficace et inutile parce qu'à peu près démunie de pouvoirs décisionnels. (Bélanger, 1993, p. 75-76)

Sans être outrageant sur le caractère scientifique de la recherche, on peut légitimement s'interroger sur la pertinence de la méthodologie appliquée à un territoire s'étendant de La Pocatière aux Îles-de-la-Madeleine, et d'y inclure la Gaspésie dont le niveau de développement est nettement inférieur au Bas-Saint-Laurent. Georges-Henri Dubé, président du BAEQ, admet que « les démarches en vue d'associer le territoire de la Gaspésie furent assez laborieuses et que ça brassait pas mal » (Dubé, 2016, p. 35). Au sein de la Fédération économique de la Gaspésie, une fraction refusait de s'associer au Bas-Saint-Laurent dans la préparation du plan du territoire-pilote. Selon Dubé, « Ils voulaient avoir leur propre bureau d'aménagement » (Dubé, 2016, p. 35). Après de vives tractations, la Fédération fut dissoute et remplacée par le CREE-GÎM qui devint le partenaire du COEB. De guerre lasse, « les Gaspésiens décidèrent de faire partie du territoire-pilote ». Les réticences des Gaspésiens étaient-elles fondées? Sûrement. Ce faisant, le BAEQ a-t-il erré en plaçant la Gaspésie et le Bas-St-Laurent dans le même territoire d'analyse avec à la clé la promotion d'un modèle théorique applicable aux régions développées? La démarche laisse apparaître une certaine contradiction.

Certes, le biais urbain du BAEQ s'est exprimé dès la préparation méthodologique du Plan. En repoussant les limites du territoire-pilote vers l'Ouest jusqu'aux limites de Montmagny, en bordure de la région de Québec, la manière de procéder consistait à élargir le modèle analytique en y intégrant la ville de Rivière-du-Loup. La Gaspésie s'en trouve excentrée dans le nouvel espace semi-urbain, et perdait en pertinence. On peut constater la subjectivité productive du BAEQ dans sa démarche en se positionnant à distance de la Gaspésie, et en faisant de Rimouski la capitale régionale de l'Est-du-Québec. La « sous-région » gaspésienne fut marginalisée à la faveur du Bas-Saint-Laurent. L'ex-député et ministre Henri Lemay émet ce commentaire : « On était hors-jeu avant que la partie commence » (Lemay, 2016, entretien).

La cohérence est reconnue comme vertu capitale d'une démarche théorique. À cet égard, le BAEQ, d'abord pris à partie pour sa méthodologie, le fut également pour ses raccourcis théoriques de sa démarche économique. L'application de la théorie des « pôles de croissance » à des villes secondaires comme Rimouski et Rivière-du-Loup, fut qualifiée

d'erreur incompréhensible par les économistes Higgins, Martin, Raynauld. Les trois professeurs jugent que l'organisme a pris de grandes libertés sur le plan théorique et que « les planificateurs et les politiciens ont fait violence au concept original de Perroux » (HMR, 1970, p. 118). La justification théorique et son application pratique trouvent leur pertinence en zones urbaines fortement industrialisées dont Montréal, Toronto ou New York. Le concept de pôle de croissance appliqué aux zones semi-urbaines et prioritaires de Rivière-du-Loup et de Rimouski est « une distorsion du concept original et n'a aucune base scientifique » (HMR, 1970, p. 118). L'espace économique et géographique d'une « région retardée » comme l'Est-du-Québec ne pouvait donc justifier la présence de pôles de croissance sur son territoire. Nous y reviendrons au paragraphe 7.6.1. La réponse à cet égarement théorique se fait toujours attendre.

Des éléments justifiant les critiques de HMR sont repérables dans certaines recommandations de l'organisme. La suppression de la pêche côtière à la faveur de la pêche hauturière est reçue en Gaspésie comme une atteinte à la dignité de la personne. Les pêcheurs y ont vu la perte de leur gagne-pain et la crainte de se retrouver sans moyens face à l'avenir. Placés devant l'inconnu, sans formation et dépourvus financièrement, ils considèrent que l'achat de bateaux mécanisés qu'exige la pêche hauturière est hors de portée. « Les objectifs de rentabilité inhérents à la modernisation ne pouvaient que reléguer la pêche côtière au rang de parent pauvre de la pêche hauturière! » (Larocque, 1978, p. 276-278).

Les travaux de Larocque laissent entendre que le BAEQ n'a pas scruté les données produites par les technocrates fédéraux sur la faible productivité des pêcheurs côtiers, de leur faible pouvoir d'achat dans un contexte d'économie de marché et de la hausse des prix causée par la rareté de l'espèce. Toute porte à croire que le BAEQ n'a pas saisi l'ampleur et le caractère systématique des politiques fédérales mises en œuvre pour favoriser la pêche hauturière, de même que la timidité et l'incohérence des mesures d'atténuation devant permettre aux pêcheurs côtiers d'expérimenter de nouvelles technologies intermédiaires. Le BAEQ fut manifestement incapable de trouver une solution originale aux problèmes des pêcheurs côtiers de la Gaspésie, préférant s'enfermer dans sa bulle théorique et méthodologique, rangeant commodément du côté des moyens de production modernes et l'emploi de navires à haute productivité. Dans son étude décrivant la situation économique et financière des pêcheurs, Larocque relate des faits connus des experts du BAEQ, notamment les études provenant de spécialistes terre-neuviens

proposant la révision des territoires de pêche, des techniques de pêche côtière plus productives et plus rentables, sans toutefois proscrire d'autres techniques de capture. Les pêcheurs gaspésiens furent livrés désarmés au grand jeu de l'offre et de la demande. Laurent Normand, spécialiste des pêches, ne décolère pas : « pour les pêcheurs et leurs familles, le BAEQ c'est la misère, c'est l'incertitude face à l'avenir » (Normand, 2014, entretien). Le caractère violent et immédiat de certaines recommandations, que d'aucuns ont qualifié de « catastrophe annoncée » a discrédité le BAEQ et empêché l'examen serein de ses recommandations. Cinquante ans plus tard, les élites cherchent à comprendre les motifs qui ont conduit la troupe d'experts à ce manque de réalisme. Laurent Normand, dont le père pêcheur a participé aux ateliers d'animation, esquisse l'hypothèse selon laquelle « le monde rural était une abstraction pour le BAEQ et le Plan d'aménagement a d'abord été pensé et préparé en fonction des réalités et des possibilités qu'offrait le Bas-Saint-Laurent » (2015, entretien).

7.2.3 Les « villages sacrifiés »

Les recommandations du BAEQ concernant la fusion ou la fermeture de 200 municipalités dont une dizaine de paroisses de l'arrière-pays furent de loin les plus médiatisées. Cette saga est restée dans l'imaginaire collectif comme l'exemple le plus éloquent des dérives du BAEQ. Le démantèlement d'une fraction importante de la structure paroissiale et municipale fut interprété comme une agression. La relocalisation des populations visées par la fermeture des villages et l'impuissance des gouvernements à régler le fiasco créé par l'Entente Canada-Québec (1968) sur l'application des programmes d'aménagement du territoire provoquent l'impatience des députés défavorables à l'expérience pilote de planification dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Le commentaire de l'historien Jacques Lemay (1970) dans la page éditoriale de *La Voix Gaspésienne* n'est pas sans intérêt quant à la migration des populations à la suite des recommandations du BAEQ. « Les sommes fabuleuses dépensées à la mise en place de structures pour l'aménagement du territoire serviront elles au déménagement de notre région et à la formation d'une région marginale et entretenue par le ministère social de la Charité publique. À ce compte-là, on se serait payé la tête de la population ». [...] Les « politiciens et fonctionnaires qui s'engueulent à qui mieux mieux sur les modalités à donner à l'aménagement du territoire, tandis que la population de ces paroisses croupit dans une vie où, sans espoir, elle attend vainement des jours meilleurs qui ne viennent jamais » (Lemay, 1970, p. 4).

Les réactions de la population et les commentaires des élites sont relayés dans la presse régionale, et les acteurs gouvernementaux s'inquiètent de l'accueil réservé au rapport. Les écrivains et cinéastes parlent des « paroisses marginales » ou de « villages sacrifiés » pour nommer ces vestiges de la colonisation de l'arrière-pays. Pour mettre en lumière la période d'incertitude (1966-1968) et l'angoisse des populations visées par la fermeture de certaines localités, on a qu'à penser aux débats interminables et pointus entre spécialistes pour définir les concepts de marginalité, de localité marginale et de relocalisation. Lemay en conclut que *la question des paroisses marginales* (2016) met en lumière le traumatisme des paroissiens délocalisés. Il évoque, aux motifs ayant affecté le moral de ces populations, l'attentisme des gouvernements et les lenteurs des opérations de démarrage en vue d'une entente de collaboration pour l'exécution du Plan (Lemay, 2016, p. 151). De 1968 à 1971, pendant que l'on s'empêtre dans les structures, les colons, dépossédés de leur terre sont contraints de retourner au bord du littoral ou encore de se rassoier sur les bancs d'école. Désespérés, ils réclament de l'aide de l'État ne pouvant imaginer tourner le dos à tant de labeurs. Le climat de panique s'empare de plusieurs familles qui quittent leur village sans aide ou subventions des gouvernements. C'est la fuite avant, la dispersion dans la désolation.

La Voix Gaspésienne, dans son édition du 2 septembre 1970, rapporte les propos du premier ministre Robert Bourassa fustigeant les fonctionnaires fédéraux : « dans une région qui accuse un taux de 30 % de chômage, nous devons faire en sorte que cesse les retards inexplicables et injustifiés dans l'exécution du Plan de développement de l'Est-du-Québec ». Depuis 1970, René Lévesque blâme tour à tour le fédéral et le provincial : « Le BAEQ est un échec total. Il y a des limites à faire rire de soi en pleine face pendant des années par deux gouvernements » (*La Voix Gaspésienne*, 30 sept. 1970, p. 5). L'inquiétude du lendemain fait dire à Jean-François Simard (2009) que les planificateurs du BAEQ ont manqué de réalisme dans leur échéancier, de sensibilité politique et de compassion dans leur stratégie de communication. Il exprime l'idée qu'une élite technocratique davantage désireuse d'imposer un modèle de développement sans égard à la réalité et aux besoins du milieu régional a fait en sorte que « Le territoire était devenu une vaste école; on essayait des techniques nouvelles d'animation [...] On essayait de modifier la façon de penser des gens, de les faire accéder à des comportements nouveaux et plus modernes et a changé leur mentalité » (Dugas (1974), cité par Simard, 2009, p. 464).

Le mouvement social amorcé dans la péninsule sous la poussée du syndicalisme rural et forestier dont les coopératives de pêcheurs et l'agriculturisme lié à la colonisation de l'arrière-pays sont occultés dans l'analyse du BAEQ. L'organisme de recherche a fait l'impasse sur l'action des leaders de l'époque, et le labeur investi dans la construction d'un modèle de développement communautaire et paroissial compatible avec les contraintes d'une économie régionale traditionnelle. Laplante rappelle avec justesse les efforts déployés par l'Union des cultivateurs catholiques, le mouvement coopératif agricole et les coopératives forestières pour faire émerger « une approche territoriale intégrée » (Laplante, 2016, p. 113). Dans son ouvrage *Pêche et Coopération au Québec* (1978), Paul Larocque apporte un éclairage saisissant sur le rôle du mouvement coopératif comme outil de survie, de libération et d'épanouissement collectif des pêcheurs gaspésiens. L'impérieux besoin de prendre en main leur destinée est inscrit dans l'histoire de l'industrie des pêches, et traduit l'un des fondements de la société gaspésienne d'aujourd'hui.

Au début des années 1960, la Gaspésie est une communauté rurale dont l'économie repose sur l'exploitation des richesses naturelles. Les conditions internes préalables au décollage économique, telles que présentées par Rostow (1963) dans sa théorie du développement par étapes, ne pouvaient être réunies. La région, sans capitaux privés et publics ne disposant pas d'un entrepreneuriat local conséquent ni les agrégats des régions développées, n'a pu amorcer la première étape de son développement. Simard (2016) rappelle que le BAEQ, en s'inscrivant dans une logique de dépassement de la région-ressource, s'éloigne ainsi des modèles anciens et oriente le développement vers la modernisation des structures archaïques du monde rural. Il soumet au passage l'hypothèse selon laquelle le BAEQ a voulu rompre avec deux mythes fondateurs de la Révolution tranquille : l'évolutionnisme économique et le messianisme étatique. Gardons en tête l'évolutionnisme économique popularisé par Rostow qui « postule que l'inégalité économique des territoires n'est qu'une question de temporalité sociale différenciée » (Simard, 2016, p. 160-161). Comme mentionné au chapitre II, il se trouve parfois sur un territoire des entités dont les dynamismes peuvent faire avancer une région vers l'étape du *take off* « démarrage » économique. Le rattrapage économique axé sur la croissance et le mythe du développement égal pour tous a longtemps été une croyance occidentale déconstruite par Gilbert Rist dans deux éditions publiées en 1996 et en 2001.

Pourtant, les nombreuses réalisations de François-Xavier Ross témoignent que la Gaspésie ne fut jamais dépourvue d'expériences concrètes dans plusieurs secteurs ni

disqualifiée comme milieu capable de regrouper et de gérer les forces locales en émergence. En créant un cadre de développement compatible avec les valeurs sociales du monde rural, il eut été possible de faire avancer la Gaspésie vers l'étape du démarrage. Il eut fallu au BAEQ un brin de réalisme pour saisir le fait social gaspésien dans sa globalité. Les aménagistes avaient l'occasion d'innover, de se distancier des modèles économiques classiques en proposant aux Gaspésiens un plan de développement audacieux, spécifique à une région sous-développée et ce faisant, de créer les conditions préalables au *décollage* économique de la région GÎM. Figée dans un modèle urbain incompréhensible, l'équipe du BAEQ a démontré son impuissance à concevoir un modèle opératoire propre à une région sous-développée.

Le paradigme de l'urbanité a dicté les paramètres de son approche et orienté l'ensemble de ses recommandations. « On ne fait pas l'aménagement d'une région rurale en lui imposant des normes, des cadres, des critères conçus par les villes. Il s'agit de deux réalités sociales distinctes dont il faut connaître et respecter les caractères propres » (Bélanger, 1975, p. A5). Bélanger juge sévèrement le travail exécuté par le BAEQ en Gaspésie. Il parle *d'espoir déçu*. L'historien gaspésien espérait beaucoup de cette vaste enquête. Il en attribue l'échec et le désenchantement de cette période noire à « une profonde incompréhension ». Finalement, « notre région récolta bien peu de la célèbre aventure planificatrice » (Bélanger, 1993, p. 75).

Le BAEQ prend fin dans un climat délétère. Les chercheurs ont bousculé une population entière, mis dans l'embarras le gouvernement, compromis l'ensemble de leur œuvre et privé la région d'un plan d'aménagement certes contestable, mais néanmoins inédit. Un rapport qui aux yeux des opposants traduisait un déni de la réalité et l'effacement du réel au profit de la théorie. Le modèle urbain et moderniste a mis à mal la ruralité. Le modèle théorique du BAEQ fut perçu comme une tentative de déconstruction de la maison commune.

L'aporie des communications ne peut expliquer totalement le rejet des recommandations du BAEQ par la population gaspésienne et ses élites. Le député Gaétan Lelièvre, spécialiste en développement régional livre le commentaire suivant :

Rien ne me permet de croire que le BAEQ fut à l'écoute de la population gaspésienne. Si ce fut le cas, son rapport prouve le contraire. Le modèle d'aménagement proposé était porteur d'une contradiction. Le modèle de développement du BAEQ proposait la modernisation et l'urbanisation rapide d'une région rurale en même temps que la déstructuration d'une partie de son

patrimoine institutionnel : écoles, villages, paroisses et municipalités. Une vision du développement incompatible avec la réalité gaspésienne de l'époque. Consciemment ou non, par idéologie ou ignorance, le BAEQ fut le fossoyeur de la ruralité. (2015, entretien)

Les auteurs Anger et Dion, se référant à l'animation auprès des agriculteurs en concluent que : « la participation a eu de moins en moins d'importance à mesure que l'expérience progressait; en effet, d'une enquête participation, on est passé à une consultation de tous les cultivateurs impliqués sur un plan élaboré par des experts » (Anger et Dion, 1971, p. 181).

Néanmoins, l'étude entreprise par le BAEQ fut un apport inestimable à l'avancement des connaissances en matière de planification et d'aménagement du territoire. L'ampleur et la nouveauté des travaux effectués sont sans précédent depuis les écrits d'Esdras Minville sur le sujet. Les millions d'argent public investi dans ce Bureau privé d'intérêt public n'ont pas donné les résultats espérés. Après avoir enlevé le BAEQ de sa route en 1966 (dissolution de l'organisme), le gouvernement Lesage a tout de même retenu quelques-unes des recommandations pour étoffer ses stratégies de développement et d'occupation du territoire québécois. Au-delà des blessures profondes du passé et des dénonciations publiques récentes, Jean-François Simard incline à croire que « l'histoire retiendra sûrement que l'Est-du-Québec, et en particulier la Gaspésie, a raté une occasion unique de se doter d'un modèle planifié de développement » (Simard, 2015, entretien).

La conclusion de Simard soulève une question importante : en quoi ledit « modèle planifié de développement » aurait-il pu changer la situation économique et sociale d'une région rurale dont le BAEQ a ignoré des pans entiers de son histoire maritime, coopérative et syndicale? Les planificateurs urbains ignoraient les efforts et la créativité déployés par les élites locales et les communautés rurales pour imaginer des solutions structurantes à leurs problèmes. Une partie de la réponse réside dans le fait que la mécanique consultative et citoyenne du BAEQ a connu des ratés évidents. Les informations tirées de l'animation sociale étaient approximatives, et l'analyse du fait social gaspésien manquait de pertinence. Faute d'un diagnostic approfondi du malaise, le BAEQ n'a pu apporter une réponse rurale à un problème rural. Faute d'écoute, les auteurs n'ont pu convaincre des citoyens habitués à un mode de vie rural et communautaire de se plier à des logiques marchandes de développement au nom de la modernité. Le BAEQ s'est plutôt évertué à détruire les anciennes structures, les pratiques et les savoir-faire auxquels le monde rural

est profondément attaché. L'analyse rigoureuse du problème gaspésien est absente du volumineux rapport d'enquête. Vermot et Desroches abondent dans le même sens :

Dans l'ensemble, il en est ressorti plusieurs actions très dommageables. Ainsi une douzaine de villages ont été totalement fermés avec leurs paroisses. Les habitants ont été délocalisés selon une pure rationalité économique vers de petits centres comme Matane ou vers la côte gaspésienne. Les alternatives proposées ne prenaient pas du tout en compte ces aspects plus émotifs et très humains qui se rattachent à l'appartenance territoriale. (Vermot-Desroches, 2012, p. 497)

Les chercheurs et acteurs regroupés autour du sociologue Bruno Jean ont revisité l'œuvre du BAEQ cinquante ans après sa publication. *Le BAEQ revisité* (2016) est une contribution remarquable et nécessaire à la compréhension de l'aventure planificatrice du BAEQ dans l'Est-du-Québec. Le document n'apporte pas de réponse convaincante à la question découlant de l'affirmation selon laquelle la Gaspésie, région sous-développée, aurait raté le train du développement. Néanmoins, Bruno Jean, apporte un certain éclairage au débat en citant deux extraits du Plan illustrant la volonté du BAEQ d'offrir des services urbains auxquels les ruraux aspirent. La livraison de tels services est impossible sans la fermeture de zones (municipalités ou villages) dont le potentiel est quasi nul ou en pleine désintégration. C'est le corollaire à la base du postulat de *la restructuration spatiale*. Jean, s'en remet à Gérald Fortin pour rappeler que les ruraux en attente de services ne souhaitent pas nécessairement « adopter les valeurs et les habitudes de consommation des populations urbaines... ni devenir des urbains et vivre dans un environnement urbain comme tel ». Le sociologue d'ajouter :

On peut alors faire l'hypothèse que les luttes sociales rurales qui ont marqué la décennie post-BAEQ ont illustré une des faiblesses de ce plan, qui n'était pas en mesure de reconnaître le potentiel d'une ruralité modernisée qui peut avoir sa place et apporter une contribution décisive à une société moderne. (Jean, 2016, p. 4-5)

En 1967, René Lévesque a pris la mesure du *Plan d'aménagement de l'Est-du-Québec* : « ce Plan n'a servi qu'à endormir la population depuis le début par de belles promesses ». Lévesque ironise : « L'Est-du-Québec est une région qui a passé cinq ans sur le fauteuil d'un psychiatre et présentement toute cette région s'est détériorée suite au Plan mal conçu. Ce qui explique que la population en a assez et se réveille » (Lévesque, 1967, p. 13). René Lévesque remettait en question la rationalité des planificateurs du BAEQ, et doutait de l'objectivité de la méthode utilisée dans l'examen de la situation gaspésienne tout autant que le choix des moyens pour relancer l'économie.

En fouillant les archives du professeur Gérald Fortin, Dominique Morin présente les analyses critiques d'un acteur important du BAEQ. Fortin est connu pour ses recherches sur l'aménagement participatif au Québec. Morin analyse ces documents et en fait ressortir des aspects qui nourrissent les critiques formulées précédemment :

[...] le refus technocratique des directeurs du Bureau de discuter de la question politique du développement, une confusion néfaste entre les activités de participation et des activités de diffusion des résultats des chercheurs, de même qu'une animation sociale qui compromettrait la participation des acteurs locaux en les conditionnant à une définition de la situation reçue des sciences sociales.[Par ailleurs,] en misant sur une grande enquête participative au service de la planification, l'expérience du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ, 1963-66) est aujourd'hui reconnue en développement régional comme l'opération ayant initié au Québec l'acte fondateur d'un dépassement des logiques du ruralisme, du patronage, de l'exploitation des régions-ressources, de l'assistance et de la dépendance à l'égard de l'État central. (Morin, 2012, p. 10)

Les travaux de Morin apportent un aspect jusque-là absent de l'analyse critique de l'expérience du BAEQ dans l'Est-du-Québec. Inspiré des textes et remarques d'un éminent chercheur en sciences sociales, Morin présente le professeur Fortin comme « le premier critique d'un projet pionnier dont il fut l'un des concepteurs, l'acteur et le promoteur d'une vision du développement social et territorial et de l'acceptabilité sociale et de la démocratie comme principes de l'aménagement participatif » (Morin, 2012, p. 9). Fortin, un ancien membre du BAEQ et auteur de *La fin d'un règne* (1971), adopte une position critique qui va bien au-delà de la vision d'aménagement planifié du territoire recommandé par le BAEQ. Il précise sa pensée sur la participation et la planification, et cela mérite d'être retenu :

La participation implique donc non seulement égalité dans la redistribution du bien-être, mais égalité dans la décision et la réalisation du développement. Au nom de la participation, la société moderne refuse de confier son devenir à un petit groupe de détenteurs de pouvoir, peu importe si ce groupe est le plus compétent et le plus désintéressé possible. [...] La planification économique et la participation sont souvent en contradiction dans les situations concrètes. Comme nous l'avons indiqué plus haut, la participation peut conduire à un développement rationnel et planifié si, et seulement si, tous les agents participants ont à peu près le même genre de rationalité et la même somme de connaissances. Si les agents sont à différents niveaux de rationalité et de connaissance, la planification triomphera, mais la démocratie sera remplacée par une technocratie, ou encore la démocratie triomphera, mais le développement sera ralenti sinon arrêté. En pratique, la planification semble exclure la participation et lui substituer l'aléatoire dans le développement. (Fortin, 1971, p. 354-355)

En terminant sur ce sujet, soulignons que les citoyens qui ont participé ou subi l'examen scientifique de leur territoire attendaient de la part des planificateurs du BAEQ un plan d'action concret dont la finalité participerait à l'accroissement de la richesse et du bien-être de la population. L'encadrement institutionnel déployé par BAEQ plaçait les participants dans un processus d'animation/participation, plutôt qu'un contexte d'expression des besoins. La directivité de l'animation ne favorisait pas le débat ni la recherche de solutions à des problèmes sectoriels. Comme le mentionne Fortin, « l'animation est directive en ce sens qu'elle donne une nouvelle façon de penser et en même temps qu'elle transforme une mentalité et des personnalités » (Fortin, 1971, p. 361). Le BAEQ, en utilisant une démarche autoritaire n'a daigné écouter l'expression des besoins des acteurs locaux. Le Bureau a choisi d'imposer aux Gaspésiens un modèle de développement conçu et planifié pour le Bas-Saint-Laurent.

7.2.4 Politiques publiques et développement régional

Au cours des années 1970, le développement régional prend une grande place dans le débat public. C'est sous la pression des régions périphériques en difficulté que les inégalités économiques furent montées en épingle, et qu'elles ont retenu l'attention des pouvoirs publics. Le débat entourant la fermeture des *paroisses marginales* de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent et les *Opérations Dignité* -- mouvement social initié par des agents de pastorale et 19 curés -- ont suscité la colère et l'indignation face aux interventions des gouvernements. Le clergé s'est fait l'écho des besoins de leurs paroissiens et le catalyseur des forces vives du milieu. « À défaut de représentants valables, le clergé se fait le porte-parole de la population » (Gagnon, 1981, p. 6). Ceux qui portent le flambeau du développement régional revendiquent des mesures de création d'emploi, la diminution du chômage et l'engagement à combattre la pauvreté. Les politiciens préoccupés par le sort de leurs électeurs et soucieux de leur réélection vont revendiquer de l'État des mesures qui s'attaquent à la misère des pauvres. Au début, l'action des gouvernements se limite à des programmes d'atténuation, sans perspective à long terme et souvent inefficaces. Par ailleurs, les gestes de l'État ont eu le mérite de soulager la misère des plus touchés sans toutefois éliminer les causes du mal développement dans certaines régions. Sans négliger le bien-être des populations en difficulté, les véritables politiques de développement régionales se présentent sous l'angle du rattrapage économique, de l'occupation du territoire et de l'amélioration des services publics. Pour la première fois, l'État manifeste, par ses politiques et programmes,

l'intention d'éliminer les causes des inégalités entre les régions. C'est du moins le but recherché par les élites politiques et économiques de l'Est-du-Québec. On a voulu reprendre l'analyse des inégalités là où le BAEQ l'avait laissée.

Certaines communautés menacées par les enjeux d'une économie marquée par la mondialisation obligent les leaders régionaux à s'interroger sur la place du local dans un contexte économique complexe et mondialisé. La mondialisation de l'économie et la globalisation des échanges suscitent la crainte des ruraux et nourrissent le débat public. Benoit Lévesque présente le global et le local comme deux composantes d'un même processus. En complément à l'analyse de Lévesque, Favreau, Robitaille et Tremblay s'interrogent: « La mondialisation n'a t-elle pas amené le local et le régional à prendre de l'importance? ». Si oui, « le développement régional fait-il partie du modèle québécois de développement? » (Favreau, Robitaille et Tremblay, 2001, p. 19 à 30). La question soulevée par l'OÉSD appelle une mise en contexte. Le développement effectif d'un territoire se produit moyennant un certain nombre de conditions. Généralement, on réfère aux ressources disponibles, à la qualité des infrastructures, à la main d'œuvre, aux capitaux de démarrage, etc. Au début des années 1970, les conditions économiques et institutionnelles nécessaires au développement de la Gaspésie n'étaient pas réunies. Certes, les CRD furent créés durant cette période. Au fond, l'État tend l'oreille aux requêtes des acteurs dans le but avoué de connaître les préoccupations des usagers sur la qualité ou les carences des services publics offerts à la population des régions. Sont ainsi créés des organismes de concertation sectorielle : les conseils régionaux de la culture, des loisirs, de la santé et des CLSC et des services sociaux. C'est le début du dialogue structuré entre les régions et l'État. De ces structures délibératives vont éclore les germes de l'économie collaborative perçue alors comme le volet social du modèle québécois de développement. Dans les années 1970, les bienfaits de l'État providence se font lentement sentir. Toutefois, des voix puissantes de la droite conservatrice s'élèvent pour en dénoncer les largesses.

Durant la même époque, les régions particulièrement touchées par le chômage et le sous-emploi se tournent vers l'État pour contrer la menace mondiale. Les leaders régionaux militent en faveur d'une stratégie de développement économique fondée sur les dynamismes locaux en émergence. Les instances politiques nationales, sans céder de leurs prérogatives, accueillent avec bienveillance l'idée d'une appropriation du développement par les régions. Avec la mise en place des CRCD de la Gaspésie et du

Bas-Saint-Laurent débute l'implantation d'un modèle institutionnalisé de développement axé sur la concertation des acteurs de la société civile. Les CAR s'ajouteront à l'arsenal institutionnel. La CAR est une initiative de l'ODEQ visant à faciliter l'application de l'entente Canada-Québec sur le développement des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. D'aucuns parlèrent d'un acte de déconcentration administrative des ministères et organismes vers les régions. La présence de nouvelles institutions de concertation n'est pas le signal de la reconnaissance effective d'une responsabilité partagée entre des instances-infraétatiques et l'État. L'histoire du développement régional est riche en enseignements sur la tradition centralisatrice de l'État, et du peu d'engouement des gouvernements à bâtir des partenariats État/Région de type paritaire dans l'élaboration des politiques de développement régional. Nous verrons plus loin que la culture de la centralisation est pérenne et profondément enracinée dans l'appareil technocratique.

Le présent chapitre a pour objet la présentation de quelques politiques publiques qui ont marqué un tournant dans le développement des régions du Québec au cours des quarante dernières années. Les stratégies gouvernementales destinées au développement des régions seront analysées à l'aune des idéologies les ayant façonnées. Les politiques publiques sont-elles le produit du centralisme étatique dans leur conception et leur exécution? Dans quelle mesure la participation de la société civile fut-elle associée à leur définition et à leur mise en œuvre? Finalement, nous évaluerons les effets concrets des politiques et jusqu'où elles ont marqué le développement de la région. En somme, il importe de saisir l'intentionnalité des concepteurs de ces politiques et d'identifier si elles sont porteuses de valeurs publiques. Le choix des politiques publiques soumises à l'analyse est celui du chercheur, après consultation d'acteurs régionaux et nationaux. Notre objectif est de vérifier lesquelles ont contribué significativement à l'avancement économique et social de la Gaspésie.

Les voici sommairement présentées :

- Gouvernement Bourassa I (1970-1973) : mise en place des CRD; implantation des CAR; division du territoire québécois en dix régions administratives; le développement régional vu par HMR.
- Gouvernement de René Lévesque (1976-1985) : le rêve de la décentralisation des structures de l'État; la loi 125 (1980), la création des MRC; l'Énoncé de politiques : Le choix des régions, François Gendron, (1983).

- Gouvernement Bourassa II (1985-1989-1994) : division du territoire en 16 régions administratives (1987); plan d'action en matière de développement régional : Le Québec à l'heure de l'entrepreneuriat régional (1988); La Réforme Picotte (1992).
- Gouvernement Parizeau (1994-1996) : énoncé de politique (Livre vert) sur la décentralisation : un choix de société (1995); Politique de soutien au développement local et régional et création des CLD (réforme Chevrete 1997); les CLE (réforme Harel); Plan de relance de la Gaspésie, Bernard Landry, (1999-2003); La politique nationale sur la ruralité, Gilles Baril, (2001-2006).
- Gouvernement Landry (2001-2003) : Poursuite du Plan de relance de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.
- Gouvernement Charest (2003-2012) : Changement de paradigme; adoption de la loi 34 sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (2001) ; création des CRE et la municipalisation du développement local (2003); La politique nationale de la ruralité, une force pour tout le Québec, Nathalie Normandeau, (2007-2014).
- Gouvernement Marois (2012-2014) : stratégie de développement (2013-2018) portant sur la restructuration économique de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; Politique nationale sur la ruralité (2014-2024) (version III).

Nous portons notre regard sur les normes qui ont présidé à la définition des politiques publiques ainsi qu'aux valeurs, aux motivations et aux stratégies qui ont guidé les élus dans leurs choix. Les décisions relatives à la modernisation des structures de l'État et aux changements apportés à la gestion et à la livraison des services aux citoyens ont fait l'objet d'une attention particulière.

La modernisation des structures de l'État est à l'agenda des gouvernements depuis la Révolution tranquille. Le souci de doter l'État du Québec d'une administration publique efficace a préoccupé tous les gouvernements. Certains parmi eux, se sont inspirés de modèles de gestion de l'entreprise privée pour révolutionner leur administration. Par conséquent, nous pensons utile d'évaluer si les valeurs organisationnelles et les stratégies des gestions des gouvernements s'inscrivent dans le courant moderniste des experts du NPM ou en rupture avec les expériences vécues dans certains pays, dont l'Angleterre.

Au milieu des années 1970, des auteurs canadiens, dont Lasswell ont investi le champ de « l'instrumentalisation » de l'État dans une perspective classique de *policy analysis*, soit « de mise à la disposition du gouvernement des analyses de sciences

sociales en vue de la recherche d'une meilleure efficacité de l'État » (Lascoumes et Simard, 2011, p. 5-22). L'approche dite pragmatique est fondée sur une rationalité de type économique (coûts/avantages). Au début des années 1980, un nouveau courant de pensée interpelle les pays industrialisés surtout les pays anglo-saxons dont l'Angleterre, les États-Unis et le Canada. Selon Bernier et Angers, « le nouveau management s'alimente à deux sources. La première est idéologique et portée par le néolibéralisme et la seconde est pragmatique et popularisée par Margaret Thatcher en Angleterre et Ronald Reagan aux États-Unis » (Bernier et Angers, 2010, p. 238-239). Un fatras d'idées parfois contradictoires fait son apparition concernant la gouvernance des États et leur administration dans la gestion des services publics. Certaines sont présentées comme la voie à emprunter pour sortir de l'ornière des lourdeurs de l'administration publique traditionnelle. Ainsi, le NPM comme le rappelle Hood, est l'application des méthodes du secteur privé au secteur public (Christopher Hood (1991), cité par Lévesque (2003)). Il affirme que le NPM s'impose comme un « idéal type » et présenté comme la nouvelle *doxa* de la gestion publique.

7.3 Le gouvernement Bourassa I : La création d'emplois

7.3.1 Encadrer le développement

En avril 1970 Robert Bourassa est porté au pouvoir avec l'objectif de créer 100 000 emplois. Le slogan est accrocheur et les électeurs sont sensibles à l'ampleur de la promesse. Le politicien de 37 ans, formé dans les grandes écoles, projette l'image d'un jeune technocrate. Lors de la course à la direction du PLQ, l'ascension du candidat est soigneusement planifiée. Selon l'historien Jocelyn Saint-Pierre, « le Robert Bourassa des années 70 est un pur produit des faiseurs d'images et des sondeurs » (Saint-Pierre, 2012, p. 127). Le futur premier ministre incarne la modernité. Le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand, discrédité pour ses politiques scolaires et linguistiques est surtout taxé d'incompétent en matière d'économie. Dès 1968, Robert Bourassa, député de Mercier de l'opposition officielle, se montre très critique envers le gouvernement d'alors sur les questions d'économie et de finances. Il juge sévèrement le gouvernement de l'Union nationale sur sa gestion de l'économie. Il déplore qu'un organisme de premier plan comme le Conseil économique soit devenu inopérant en raison du non-remplacement des membres démissionnaires. « Une situation qui démontre clairement le peu d'intérêt qu'a le gouvernement à utiliser les instruments qu'il possède, aux fins de relancer l'économie »

(Bourassa, 1970, p. 10). Le député condamne le « laisser-faire » qui contraint le Québec à faire du surplace devant une situation économique sans précédent. En février de la même année, il publie un livre dans lequel il précise ses priorités et ses objectifs. Comme Jean Lesage avant lui, sa priorité pour le Québec dans les années à venir est: « d'abord et avant tout le développement économique ». Il précise sa pensée : « il faut, par tous les moyens dont dispose l'État, mettre en marche la relance de notre économie ». « Sans prospérité économique, nous ne pourrions jamais attendre nos objectifs culturels et sociaux que nous cherchons tous » (Bourassa, 1970, p. 11). « Si le défi du plein emploi n'est pas relevé énergiquement, Dieu seul sait de quel côté les Québécois vont se tourner » (Bourassa, 1970, p. 17). Le chef du PLQ s'inquiète du sort réservé aux 50 000 jeunes travailleurs spécialisés qui sortiront des cégeps et des universités, et qui arriveront sur le marché du travail. La réponse témoigne de son engagement : « Il faut absolument être en mesure de leur fournir des emplois » (Bourassa, 1970, p. 17). On pouvait s'y attendre, Bourassa annonce son intérêt pour le développement de « l'imposant potentiel hydroélectrique québécois dans le contexte nord-américain » et il souligne « qu'il est impérieux que le gouvernement formule une politique énergétique, laquelle pourrait assurer, dans le cas de certains moyens énergétiques, une tarification adaptée aux nécessités régionales » (Bourassa, 1970, p. 62).

En 1971, le gouvernement Bourassa ratifia l'*Entente générale de coopération sur la réalisation du plan de développement de la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*. En apposant sa signature au bas de l'entente fédérale-provinciale, le premier ministre reconnaît que « la région est une zone rurale où les revenus ont été généralement faibles et qu'elle offre des possibilités de développement reconnues » (Québec (Province), OFDQ, 1971, p. 4). Un premier accord signé en 1968 donnait suite à l'étude du BAEQ en vue de mettre en œuvre un Plan de développement devant favoriser le progrès économique de l'Est-du-Québec. Dans l'Entente modifiée en 1971, le Conseil régional de développement de l'Est-du-Québec inc. agira comme interlocuteur privilégié de la population auprès des gouvernements et prodiguera ses avis sur la mise en œuvre de la stratégie de développement. Le rôle du Conseil, pour important qu'il soit, est consultatif. Le développement régional est néanmoins mis à l'agenda du gouvernement. L'article 4 de l'entente donne le ton de l'action gouvernementale. L'accent porte principalement sur l'accélération de l'urbanisation, la mise en place d'infrastructure et le regroupement de la population en quelques centres urbains convenablement équipés. L'esprit du BAEQ est présent dans le plan annoncé.

Le mandat du gouvernement Bourassa débute dans un climat social tendu. La récession est ravageuse, le choc pétrolier est brutal et l'État providence est remis en question. Pour ramener la confiance, le gouvernement doit lancer de nouveaux chantiers et créer des emplois. Le chef du gouvernement est entouré de quelques ministres issus du milieu des affaires. Malgré les déboires de son gouvernement sur le front constitutionnel, la stagnation économique (création de seulement 12 000 emplois la première année), la Crise d'octobre (*Loi sur les mesures de guerre*), la crise du Front commun de la fonction publique (emprisonnement des chefs syndicaux) en 1973, l'économie québécoise avait pour la première fois créé 129 000 emplois. L'honneur du premier ministre était sauvé et sa victoire électorale assurée. Appuyés de grands mandarins hérités des administrations précédentes, les nouveaux dirigeants veulent poursuivre la Révolution tranquille laissée en plan par l'Union nationale. Les hauts fonctionnaires, universitaires pour la plupart, sont sensibles aux nouvelles théories économiques et managériales en émergence dans les pays anglo-saxons. Le développement axé sur la modernisation des structures de l'État devient en quelque sorte un modèle économique.

S'agissant du développement régional, le gouvernement libéral prend ses distances de l'Union nationale qui a envisagé le problème du mal développement des régions éloignées d'une façon incohérente. Pour contrer le retard économique des régions ressources, le chef libéral admet que « le problème économique des régions défavorisées ne pourra être résolu isolément sans tenir compte de ce qu'il adviendra de la zone centrale du Québec, celle dont le potentiel de développement est le plus considérable » (Bourassa, 1970, p. 67). Entendons par là, Montréal, « pôle de croissance » exposé au sous-chapitre 7.7.1. Le rapport HMR (1970) servira de modèle au gouvernement dans l'élaboration de ses politiques.

La réforme de l'administration gouvernementale et les innovations à apporter à la fonction publique dans la livraison des services à la population posent la question de la direction et de la gestion des politiques publiques. La séparation entre la fonction politique (steering) et la fonction opérationnelle (rowing) est depuis toujours une question philosophique délicate chez les hauts fonctionnaires. Le questionnement consiste à distinguer la gouvernance (le pilotage) des politiques et l'exécution ou la gestion de l'application des politiques publiques de l'État.

La nomenclature des théories économiques à l'étude est variée. Elle a débuté en 1966 avec la proposition du BAEQ portant sur l'aménagement planifié du territoire. Le

Plan a reçu un accueil mitigé dans l'Est-du-Québec. La théorie des pôles de croissance de François Perroux, réinterprétée par HMR (1970), jugée inapplicable en zone rurale, fut également rejetée par les Gaspésiens. Le NPM est encore méconnu au début des années 1970. Mais au début des années 1960, la Commission d'enquête Glassco recommandait au gouvernement fédéral la séparation du politique et de l'administratif; « letting the managers manage; laisser les gestionnaires gérer » (Bernier et Angers, 2010, p. 241-242). Les travaux de la Commission Glassco ont attiré l'attention des mandarins de la haute fonction publique québécoise. Les questions relatives à la gouvernance de l'État, les façons de restructurer la gestion du développement et la modernisation de l'administration des services publics étaient à l'agenda du gouvernement Bourassa. Les premières décisions vont porter sur l'encadrement du développement régional. En 1970, le gouvernement procède au redécoupage du territoire québécois en 16 régions administratives, et crée 25 sous-régions. Plus tard, on assiste à l'implantation des Conseils régionaux de CRD dans toutes les régions et à la mise en place des CAR. Plus loin dans cette recherche, la concertation sociale et économique sera traitée comme une étape marquante du développement régional. L'arrivée de la SDI en 1971 s'inscrit dans la stratégie de soutien au développement industriel des régions.

Le gouvernement de Robert Bourassa s'attarde au rapport du BAEQ. Le premier ministre s'impatiente quant à sa mise en œuvre. Il demande que l'on procède prestement à l'examen des travaux de l'ODEQ, organisme créé en 1968. L'organisme a le mandat de préparer des plans de développement et d'aménagement et de coordonner la recherche, de donner des avis au gouvernement et de réorganiser l'action des ministères et des organismes chargés de l'aménagement du territoire. Disposant d'un plan mieux structuré, le gouvernement peut négocier l'Entente fédérale-provinciale de 1971 évoquée antérieurement.

À Québec on constate la présence d'un éléphant dans la place. L'espace occupé par le nouveau ministère fédéral de l'Expansion économique et Régionale (MEER) et sa prodigalité crée la confusion dans les communications. Dans les régions en attente de réconfort, le ton est plutôt à la réjouissance. Des témoins de cette époque, notamment les grands mandarins, André Larocque, Louis Bernard et l'historien Jules Bélanger, conviennent de l'efficacité du MEER dans l'Est-du-Québec. D'autant que les mesures fédérales destinées à la lutte au chômage dans les régions les plus touchées reçoivent un accueil favorable des élites régionales. Au programme du MEER, s'ajoutent des objectifs

de développement industriel accompagné de généreuses subventions et de garanties de prêts applicables à des zones particulièrement fragilisées. Selon Dugas (2003), les critères du Programme font de « la province de Québec une zone spéciale » et admissible. L'auteur précise : « Bien que la taille des subventions soit fonction du degré d'acuité des problèmes économiques régionaux, l'étendue de la base territoriale d'application du Programme contribue à réduire considérablement son impact sur la lutte aux disparités régionales » (Dugas, 2003, p. 7-8).

En dépit des largesses d'Ottawa, les acteurs du développement régional recherchent un interlocuteur plus près de leur réalité. La prise en considération des revendications territoriales par un gouvernement disposant de compétences exclusives en la matière serait un gage d'efficacité. Selon André Larocque (2015, entretien), les débats entourant la négociation de l'Entente Ottawa-Québec sur le Plan d'aménagement de l'Est-du-Québec a fait naître chez les hauts fonctionnaires l'idée de doter l'État d'un plan global de développement pour le Québec. La pensée du gouvernement n'est pas arrêtée; mais il cherche un nouveau modèle de développement applicable à l'ensemble du territoire. André Larocque prétend que le gouvernement hésite à fonder ses politiques de développement régional sur la base des recommandations du BAEQ. L'Union nationale (1966-1970) avait retenu plusieurs aspects du rapport du BAEQ, notamment la création deux organismes centraux de l'État soit l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), et l'Office du Plan. La frustration des populations concernées par le rapport du BAEQ et l'embarras qu'il a créé au gouvernement Lesage convainquent le premier ministre Bourassa que le modèle régional du BAEQ est difficilement applicable à l'ensemble du Québec. Le premier ministre confie aux trois professeurs d'université Benjamin Higgins, Fernand Martin, et André Raynauld, le mandat de définir les grands axes d'une stratégie de développement pour les régions du Québec, « dans une perspective d'aménagement du territoire » (Higgins, Martin et Raynauld, 1970, p. 1).

7.4 La concertation, développement par le bas

7.4.1 Des initiatives venues de l'Est

La plupart des spécialistes conviennent que la création des CRCQ et des CAR, au début des années 1970, marque les débuts de l'encadrement des partenaires socioéconomiques comme élément d'une stratégie de développement régional. Les premiers pas de la concertation sont l'œuvre de deux organismes régionaux de

développement de l'Est-du-Québec. Le COEB et le CREE-GÎM s'inscrivent dans la mouvance des travaux du BAEQ et de l'émergence d'une nouvelle conscience sociale issue des *Opérations Dignité*. Les deux organismes sont à l'origine de la politique québécoise des Conseils économiques régionaux (CÉR) de laquelle naîtront les Conseils régionaux de développement (CRD). Le mémoire déposé par les organismes de développement auprès du gouvernement du Québec en 1967 décrit le CRD comme un carrefour, un lieu de concertation et de défense des intérêts économiques d'une région. Le CRD se positionne comme l'interface de l'État et joueur de premier plan auprès des institutions régionales de planification. Les auteurs ont vu dans le CRD un endroit de mise en commun des idées et des intérêts des partenaires, mais également un organisme de pression auprès des instances nationales notamment, le futur Conseil économique et social du Québec.

Les activistes de l'Est-du-Québec vont utiliser efficacement cette instance pour exprimer les besoins urgents de leur région. L'appel à l'union des forces du milieu est la manifestation du désir de se parler, d'échanger tacitement des informations et des connaissances avec leurs voisins. La proposition faisant du CRD la voix collective des régions dans l'expression de leurs priorités, les acteurs de la société civile vont démontrer l'importance accordée au poids d'un réseau structuré de connaissances et de solidarité. L'histoire récente accrédite la prétention de plusieurs acteurs selon laquelle la venue des CRD fut une façon inédite de redonner à la société civile une part de responsabilité dans l'élaboration des politiques publiques, amorçant ainsi le virage d'un développement par le bas (*bottom-up*). Bon nombre d'organismes, d'acteurs politiques locaux et de députés crurent que le développement régional trouvait enfin sa place dans l'appareil de l'État.

Les pressions exercées sur le pouvoir étatique conduiront à la création des CAR. La première a vu le jour dans l'Est-du-Québec en 1966. Ce type d'institution, inspiré du BAEQ, déplorait l'absence de mécanismes de coordination verticale et horizontale au sein de l'administration publique québécoise. Logiquement, le BAEQ ne pouvait concevoir l'application de son ambitieux Plan d'aménagement sans une structure d'exécution jusque-là inexistante. En 1969, l'ODEQ procède à la mise en place de la Conférence administrative régionale de l'Est-du-Québec (CAREQ). Le nouvel organisme regroupe des représentants des ministères impliqués dans l'exécution du Plan de l'Est. Le Plan découle de l'Entente Québec-Canada pour l'aménagement de la grande région de l'Est-du-Québec. Le mandat de la CAREQ est de mettre en place les mécanismes de collaboration

entre les deux paliers de gouvernements et d'agir comme interface administrative au CRD. Par ce geste administratif, l'État encadre le développement régional tout en procédant à la déconcentration des structures de certains ministères et organismes vers les régions. L'arrimage de deux organismes régionaux de développement, le CRD émanant du milieu et la CAR de l'État s'avèrera concluant aux yeux des acteurs de l'Est-du-Québec. À telle enseigne que les CAR seront implantés sur l'ensemble du territoire québécois en 1974 et 1975.

L'ère de la concertation socioéconomique connaît un début prometteur. Selon Henri Lemay, « sur une période de plus de trente ans, l'expérience de la concertation socioéconomique a fait naître des pratiques qui ont renforcé le dialogue entre partenaires, a consolidé leur solidarité, produit des innovations sociales tangibles (entreprises d'économie sociale) et contribué à forger l'identité régionale » (Lemay, 2016, entretien). Cette expérience sans précédent a été saluée comme un patrimoine social à préserver. La concertation régionale est donc la clé du mouvement en faveur d'un modèle de développement *bottom-up*.

7.4.2 Le rôle du gouvernement fédéral dans le développement régional

Le gouvernement fédéral a joué un rôle déterminant dans la lutte aux disparités régionales au Québec et au Canada. Les politiques gouvernementales inspirées des théories de John Ménéard Keynes ont profondément marqué les fondements de l'analyse économique des gouvernements canadien et québécois entre 1945 et 1985. De ces « décennies de gloire » a surgi un nouvel acteur, dans le champ du développement des régions du Québec.

Sans procéder à la genèse de la place occupée par le fédéral dans le développement, rappelons qu'à l'aube des années 1960, les gouvernements Diefenbaker et Pearson ont initié plusieurs programmes d'aide au développement des régions en difficulté, dont l'adoption d'une politique directement orientée vers le développement des territoires. La Loi prévoyant la remise en valeur des terres agricoles et l'aménagement des régions rurales au Canada, adoptée en 1961, est une avancée au plan conceptuel et du jamais vu dans les luttes aux inégalités. Cette loi marque les débuts de l'intervention du gouvernement canadien dans le développement de son territoire. La loi autorise le financement conjoint (fédéral-provincial) de différents projets d'aménagement dans le cadre du Programme d'aménagement rural et de développement agricole (ARDA). Ce

programme, à l'origine du BAEQ, constitue une première expérience bureaucratique d'aménagement régional dans l'Est-du-Québec. Le financement de ce programme de recherche et d'enquête fut assumé par le fédéral à la hauteur de 80%. Dès lors, Ottawa prend l'initiative de la lutte aux disparités régionales au nom de l'équité entre les régions du pays. Les provinces, sans ressources financières, sans expertises adéquates et peu soucieuses jusque-là par les inégalités, ne sont plus autorisées à agir seules dans le champ du développement régional.

L'État fédéral s'engage par des actions concrètes et des investissements massifs dans les provinces de l'Atlantique et dans le Québec urbain et périphérique, dans la pure tradition macroéconomique inspirée par le keynésianisme et de l'idéalisme libéral. C'est en quelque sorte, le repositionnement de l'État comme appareil idéologique en situation de pouvoir, « substituant une vision fonctionnelle à une vision individuelle » (Boisvert, 1996, p. 193) du développement. Michel Boisvert rappelle, avec à-propos, qu'« en régime fédéral, comme au Canada, une place importante dans les stratégies de développement régional sera consentie au partage de responsabilités et à la coordination des actions entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement central » (Boisvert, 1996, p. 193).

Cependant, la place réservée aux provinces dans le vaste chantier économique est bien mince. Le gouvernement du Québec, historiquement absent du développement et sans moyens financiers, devra ferrailler avant d'être reconnu comme acteur du développement sur son territoire. L'État central dispose d'atouts multiples : une haute fonction publique compétente, des instruments monétaires et fiscaux puissants, avec à la clé, un pouvoir de dépenser presque sans limites. Ainsi outillé, l'État a la capacité politique de réguler le système de production capitaliste, de penser le développement et d'imposer à ses partenaires un modèle de développement *top-down* et de concevoir des politiques publiques vigoureuses afin d'atténuer les inégalités au Canada et dans les régions particulièrement frappées par le chômage, spécialement l'Est-du-Québec.

La décision d'implanter un parc national (1968-1970) dans la presqu'île de Forillon, dans la région de Gaspé, met en lumière la domination de l'État fédéral dans la planification et l'aménagement du territoire québécois. Selon Aryane Babin, la Loi ARDA, marque « le départ des politiques interventionnistes et la volonté de l'État fédéral de prendre part au développement régional » (2013, p. 21). L'auteur souligne la motivation politique du gouvernement d'implanter un premier parc fédéral en sol québécois. Le

gouvernement souhaitait étendre le réseau de parcs nationaux dans le but de préserver le patrimoine naturel et culturel de la région. De plus, il s'engage à développer l'industrie touristique mais sans égard au traumatisme et à la désolation créés au sein de la population expulsée de ses terres par la force. Le territoire convoité pour aménager le parc est de juridiction provinciale. Le gouvernement de l'Union nationale va céder le territoire au fédéral au grand dam des citoyens de Forillon. .

Selon Marc-Urbain Proulx, la préoccupation centrale à la base des politiques du gouvernement canadien est la restauration du plein emploi et la stabilisation de l'économie à moyen plutôt qu'à long terme.

Dans leur analyse de la situation prévalant en région, les chercheurs Danielle Lafontaine et Bruno Jean accréditent la thèse de Dufort. Ils estiment qu'Ottawa prend conscience que « laissée à elle-même, l'économie de marché a tendance à se développer de manière discontinue dans l'espace géographique et qu'il en résulte des disparités spatiales significatives » (Lafontaine et Jean, 2005, p. 112). Au début des années 1960, seul l'État fédéral dispose de moyens pouvant aplanir les écarts de richesse entre les régions. En 1968, le premier ministre Trudeau parle de la société juste en devenir. Jusque-là peu intégrée, l'économie canadienne devait se réorganiser afin de garantir l'égalité des chances pour tous au nom de l'unité nationale. Dès son élection, le gouvernement Trudeau lance une politique systématique de développement régional et instaure le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER). Sa mission est vouée au rattrapage des régions les moins avantagées de l'Est du pays (les Maritimes) et les zones dévastées de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent qui « [exigeaient] une attention particulière » selon Savoie (1986, p. 224).

Outre les programmes d'infrastructures, le gouvernement fédéral fut l'initiateur de multiples politiques et programmes de développement régional en association avec le gouvernement du Québec. Le trésor de l'État étant bien garni, la période était à la redistribution de la richesse. Les spécialistes s'accordent pour dire que la Loi ARDA et le fonds de développement régional (FODER) sont les assises du développement économique du Canada et des provinces. De l'avis de Savoie (1986), les deux programmes à vocation fédérale et provinciale visaient à promouvoir la croissance dans le secteur de l'agriculture et les ressources naturelles des régions rurales. L'État cherchait à assurer le développement ordonné des régions défavorisées. L'interventionnisme étatique dans le but d'atténuer les disparités régionales au Canada va s'intensifier. Deux mesures

vont changer la dynamique du développement régional dans l'Est-du-Québec. En 1966, le gouvernement fédéral procède à la création du Fonds de développement économique et social des régions spéciales d'aménagement rural. L'autre, annoncée en 1968 par le gouvernement de l'Union nationale, met en place l'OPDQ.

Les politiques et programmes susmentionnés montrent la détermination du gouvernement central de se donner les moyens de ses ambitions. Le ministre Jean Marchand lance divers programmes et distribue l'argent aux quatre coins du pays et 80% du budget du MEER devait être dépensé à l'est de Trois-Rivières et dans les zones spéciales. Les sommes investies dans les infrastructures (ports, aéroports, autoroutes, réseaux d'aqueducs et d'égouts), les projets financés à 75% voire 100% dans certains cas, sont attribués selon le niveau de développement de la région visée. La consolidation des pôles urbains était au programme du ministre Marchand et Montréal est désignée zone admissible au programme de subvention.

L'ampleur de l'aide accordée aux provinces crée un malaise à Québec. L'argent versé par Ottawa est bienvenu, mais la présence envahissante du MEER fait des remous. L'arbitraire pratiqué par le ministère dans le ciblage des zones spéciales et la discrimination dans les choix des programmes irritent le gouvernement du Québec. Ce dernier, plus jaloux de ses juridictions que les autres provinces, « ne tolère pas l'attitude du MEER à l'égard des relations fédérales-provinciales » (Savoie, 1986, p. 225). Le gouvernement du Québec « n'aimait pas l'arrogance des hauts fonctionnaires du MEER ». Puis, la partisanerie et les menaces s'installent. Selon Donald J. Savoie (1986), les provinces récalcitrantes sont avisées qu'elles seront privées de fonds fédéraux si elles refusent de participer aux initiatives du gouvernement fédéral. Blâmé pour son unilatéralisme, Ottawa révisé ses programmes de développement régional. Les ententes-cadres avec les provinces, la diversité des projets et les ententes auxiliaires négociées et applicables dans les régions ouvraient la porte à de nouvelles dépenses. Les provinces proposaient et le fédéral payait. Les milliards investis dans les régions sont considérables. Certains auteurs évaluent à six milliards les investissements. D'autres parlent de dix milliards. En Gaspésie, on estime qu'une fraction importante fut gaspillée dans des projets pensés à Ottawa, mal adaptés et sans création d'emplois permanents.

En résumé, les relations tendues entre Québec et Ottawa n'ont pas empêché les collectivités (zones spéciales) de profiter de la manne fédérale. Dans l'Est-du-Québec, les résultats ont été minimes, en plus de semer la controverse. Le rapport de force inégal

entre les deux ordres de gouvernement a fait en sorte que le développement s'est déroulé dans un rapport de dépendance, voire de soumission au pouvoir fédéral. Les ratés de la politique fédérale sont largement attribuables aux frustrations causées par l'empiètement du fédéral dans les champs de compétences provinciales. En pleine Révolution tranquille, le gouvernement du Québec ne pouvait tolérer d'être exclu des décisions concernant le développement de son territoire, d'autant que dans l'Est-du-Québec, les conseils économiques régionaux et l'OPDQ attendaient l'avènement de jours meilleurs à la suite des travaux du BAEQ. Les retombées de cette aventure planificatrice furent globalement décevantes, tout comme l'implantation de pôles industriels dans une région périphérique comme la Gaspésie. « Après trois ou quatre ans, rien ne semblait prouver que les deux programmes avaient contribué à réduire les disparités régionales de façon marquée. Au contraire, les indicateurs économiques, tels le taux de chômage et le revenu par habitant, révélaient des écarts encore plus marqués entre les différentes régions » (Savoie, 1986, p. 225).

Le gouvernement Trudeau, fragilisé lors de l'élection de 1972, a dû battre en retraite. L'économie allant moins bien, les programmes de développement furent révisés. Le ministre Jean Marchand est remplacé et finalement, le MEER est aboli et le nouveau ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) est créé afin de permettre au gouvernement de poursuivre à la fois ses programmes de développement régional et ceux consacrés au développement touristique et industriel. Le même scénario se répéta en 1979 pour le ministère fédéral des Affaires urbaines aboli par l'éphémère gouvernement de Joe Clark. L'ensemble de l'œuvre avait du plomb dans l'aile. Les députés fédéraux, dont Pierre de Bané, député de Matane-Matapédia, eurent à gérer la grogne engendrée par le peu d'effet des politiques fédérales dans l'Est-du-Québec. Lentement, les provinces prirent le relais et les tenants du développement, à Québec comme à Ottawa, convenaient que le rêve de l'égalité des chances de l'Atlantique au Pacifique était terminé.

Les collectivités isolées et peu peuplées de l'Est-du-Québec voyaient le développement de leur territoire impulsé par des politiques publiques d'inspiration sociale. Les effets plutôt timides des politiques, inspirées du modèle économique *top-down*, sur les villages agricoles et forestiers, laissaient les acteurs socioéconomiques dubitatifs. Pierre Dufort, président Opération-Dignité 1, témoigne du mode de production capitaliste, du gaspillage des ressources, des chantiers abandonnés, des usines désertées, et « des combines entre l'État et le capital. Il illustre sa pensée par l'exemple de la surexploitation

de la forêt domaniale de Matane par la Canada Softwood. En revanche, Dufort rappelle la participation citoyenne aux organisations reconnues : UPA, Opérations Dignité, Société d'Exploitation et d'Aménagement des ressources. Dans un cas comme dans l'autre, les actions doivent être orientées dans ce double but : démystifier la nature et le fonctionnement de l'État aux yeux des aménagés et donner confiance aux travailleurs et en leur force de travail » (Dufort, 1976, p. 173-174). Par la suite, l'approche conceptuelle du développement devient paritaire entre le gouvernement et ses partenaires régionaux. La péréquation, bien comprise, implique la redistribution équitable de la richesse selon des critères négociés et agréés entre les acteurs régionaux et les partenaires de la fédération canadienne. En recevant sa juste part, le Québec dispose des compétences techniques et du savoir-faire fiscal pour assurer l'aménagement et le développement à long terme de ses régions.

À cette époque, l'Est-du-Québec connaît une vague de contestation d'une grande ampleur. Les animateurs des Opérations Dignité s'en prennent à la manière dont les gouvernements perçoivent et organisent la lutte aux disparités régionales. L'arrivée d'activistes ruraux dans le débat public donne naissance à une prise de conscience sociale sans précédent dans la région. Le manifeste, signé par 19 curés (1970), exprime la colère du milieu contre la fermeture de dix « paroisses marginales ». L'annonce de l'ODEQ d'en fermer 85 autres souffle sur les braises de la colère et donne naissance à trois modèles d'Opération Dignité. « À défaut de représentants valables, le clergé se fait porte-parole de la population » (Gagnon, 1981, p. 4).

Les Programmes d'initiatives locales (PIL) proposés par le fédéral sont de la poudre aux yeux et des expédients, disent les ruraux. Les mesures budgétaires pour moderniser l'économie et favoriser le rattrapage des régions ressources participent principalement à la modernisation des entreprises manufacturières des villes et à la formation de leur main-d'œuvre industrielle. L'aide gouvernementale servait à améliorer la productivité des entreprises, et non à la relance du développement des communautés rurales. La colère des syndicats et des groupes populaires convaincra le gouvernement du Québec de conclure une entente partenariale avec les acteurs de la société civile. L'Entente s'est avérée un atout favorable au développement local et un facteur d'apaisement des milieux concernés. Par contre, les généreuses subventions (297 730 000 \$) incluses dans l'Entente générale de coopération Canada-Québec sur la réalisation du Plan de développement de l'Est-du-Québec, conclue en 1968 et amendée en 1971-1976,

découlaient d'une logique centralisatrice et affairiste qui s'est avérée incompatible avec un modèle de développement par le bas (bottom-up). Selon l'Entente « Le Plan vise surtout à changer les structures économiques de la Région, afin qu'elles répondent aux exigences d'une économie moderne » (Québec (Province), OFDQ, 1971, p. 18). Le langage des gros sous ramène le gouvernement du Québec à la réalité. L'Entente de coopération Canada-Québec reproduit l'idéologie moderniste et urbaine du BAEQ, et le partenariat Québec-Canada est devenu parfaitement compatible avec les intérêts des entreprises privées et des entreprises d'État dont la SGF et la Caisse de dépôt et placements du Québec (CDPQ) (1966). Ces grandes institutions publiques ont contribué à la création d'entreprises industrielles en zones urbaines. Les régions moins attrayantes au développement des affaires ont été oubliées.

À défaut de trancher entre le modèle de développement par le bas souhaité par les régionaux et le modèle keynésien centralisé, favorable à la grande entreprise, le gouvernement Bourassa choisit une autre option et confie à des experts le soin de lui dicter la marche à suivre.

7.5 Le modèle Higgins-Martin-Raynauld (HMR)

7.5.1 Montréal, pôle de croissance

Le BAEQ ferme ses portes en 1968 et laisse en héritage quelques idées novatrices sur l'institutionnalisation et l'organisation du territoire. En 1966, le gouvernement unioniste procède à la réorganisation des structures administratives du Québec. Aux dix régions administratives s'ajoutent sept métropoles régionales, et dix-huit centres sous régionaux. Des auteurs, dont Gow en 1970, Lajoie en 1966 et principalement Jean-François Simard, ont cru voir « la première manifestation de l'adhésion du Québec à la théorie des « pôles de développement ». Le concept est popularisé en Europe par l'économiste François Perroux » (Simard, 2016, p. 182).

Le gouvernement Bourassa procède à son tour à une nouvelle délimitation des régions administratives et met en place des structures de concertation et de développement, dont les Communautés urbaines et les CRD. Au début des années 70, les appareils centraux de l'État, notamment l'OPDQ, conviennent de doter le Québec d'un modèle de développement économique applicable sur l'ensemble du territoire. Insistons sur le fait que les trois experts montréalais HMR ont le mandat de tracer les grands axes d'une stratégie de développement pour le Québec, « dans une perspective

d'aménagement optimal du territoire » (Higgins, Martin et Raynauld, 1970, p. 1). Le projet de recherche vise l'ensemble du territoire, mais limite son étude à quatre régions seulement, soit : Québec, Sept-Îles, Trois-Rivières et Montréal. Mais, c'est la région de Montréal dont l'avenir économique est incertain qui inquiète le gouvernement et les chercheurs HMR.

Par ailleurs, le document est présenté comme une alternative aux propositions incomplètes du BAEQ (1966). Les chercheurs proposent une réponse exhaustive au problème des disparités économiques entre les régions. La Gaspésie, exclue de la recherche, est considérée par HMR comme « une région arriérée ». Nombre de spécialistes sont surpris de l'insistance des auteurs à sermonner le BAEQ pour avoir *violé* le concept des « pôles de croissance ». Sans reprendre les explications formulées au paragraphe 7.4, sur le modèle économique du BAEQ, rappelons simplement que les chercheurs HMR ont soulevé un problème d'ordre éthique, davantage qu'idéologique. Il accuse le BAEQ d'avoir travesti la pensée de l'économiste français François Perroux en appliquant abusivement le concept à des villes secondaires comme Rimouski et Rivière-du-Loup. De petits centres semi-urbains qui, selon les économistes, ne possèdent pas la démographie, les infrastructures industrielles, commerciales et technologiques nécessaires à l'implantation d'un concept applicable uniquement aux grandes villes nord-américaines. Les commentaires accusateurs de HMR à l'endroit du BAEQ ne sont pas sans fondement. Les chercheurs HMR respectueux de la théorie qui a guidé leurs travaux acceptèrent difficilement la banalisation du modèle théorique conçu par leur maître à penser.

Malgré les remontrances d'ordre conceptuel et méthodologique, HMR font l'impasse sur l'avenir des régions. La théorie économique, à l'appui de leurs recommandations, porte principalement sur le développement de Montréal. Le modèle proposé est tiré, il est vrai, d'un ouvrage savant, *L'économie du XX^e siècle* du professeur François Perroux (1961). Les trois chercheurs soumettent que toute politique de développement régional pour le Québec consiste à consolider et à renforcer l'espace économique de Montréal, et d'en faire le carrefour dominant du développement pour le Québec; sans quoi, le risque de compromettre l'avenir des autres régions est inévitable. Les auteurs avertissent que la suprématie de Toronto sur Montréal est écrasante et que les gouvernements doivent agir en conséquence.

Le plan HMR se résume ainsi : la Métropole réunit toutes les conditions favorables à l'innovation et à la mise en place sur le territoire d'un *pôle de croissance* capable de produire une force motrice dont la puissance industrielle et commerciale peut engendrer la croissance économique dans toutes les régions. L'étude tend également à démontrer que le développement urbain et régional passe à long terme par « la domination croissante de Montréal sur l'économie de la province et que la sagesse élémentaire pourrait être de reconnaître et d'admettre franchement qu'il n'y a pas d'autre pôle de développement au Québec que Montréal et aucun pôle de croissance – au sens où nous l'avons défini précédemment » (Higgins, Martin et Raynald, 1970, p. 45). C'est une invitation à oublier la théorie économique approximative des aménagistes du BAEQ et les velléités de développement endogène qu'elle inspire. Le pôle montréalais recèle les atouts pouvant sauver du naufrage des régions périphériques comme la Gaspésie. La conviction des auteurs envers Montréal est sans nuance « Cette région est le seul foyer autonome de dynamisme dans la province de Québec » (Higgins, Martin et Raynald, 1970, p. 5).

Les signataires voient juste quant à l'avenir de Montréal, qu'ils jugent menacé par l'attraction qu'exercent Toronto et New York comme pôles dominants du commerce nord-américain. L'argument de Polèse et Sheamur (2003) confirme que Montréal dispose « d'une densité et d'une masse critique nécessaire, avec tout ce que cela implique en termes de réseaux d'innovation et d'attraction industries modernes [...] pour renforcer l'ensemble de l'économie québécoise, pour faire contrepoids aux forces qui favorisaient l'Ontario, il tombait sous le sens qu'il fallait renforcer l'économie montréalaise » (Polèse et Sheamur, 2003, p. 61-86). Développer la métropole du Québec est en théorie une proposition acceptable. On peut toutefois douter qu'une théorie économique mute en paradigme incontournable et produise des effets comparables à une déferlante dont l'ampleur peut propulser l'ensemble du Québec vers une croissance continue. Même Rostow eut été renversé. Cela mérite qu'on s'y attarde. Roméo Bouchard résume bien le commentaire du leader des patriotes gaspésiens, l'économiste Gaston Langlais. Paraphrasant HMR en 1997, Langlais fait savoir qu'« un investissement à Montréal est plus utile à la Gaspésie qu'un investissement en Gaspésie » (Bouchard, 2013, p. 69). La concentration de la prospérité économique à Montréal fut reçue comme une vision fantaisiste du développement et conçue sans égard à la réalité du terrain. L'idée de propulser le développement vers les régions à partir de la métropole sur un territoire trois fois plus vaste que la France est une hypothèse risquée. François Perroux en écrivant sa théorie ne pouvait imaginer qu'elle fût applicable à un territoire trois fois plus grand que la

France. La Gaspésie, région peu peuplée et excentrée avec une superficie comparable à la Belgique, était située loin de la manne industrielle montréalaise. Par ailleurs, les auteurs du rapport ne pouvaient ignorer des réalités géoéconomiques aussi évidentes.

La vision idéalisée des pôles de croissance portée par HMR a certes contribué à nourrir le scepticisme des acteurs du développement régional. La croissance économique est présentée comme le maître mot du progrès. L'effet parapluie du super pôle urbain, qui va « intégrer les régions du Québec aux circuits montréalais, et partant, aux circuits canadiens et étrangers », est perçu comme un illogisme. Clermont Dugas parle plutôt d'une « velléité de développement planifié » (Dugas, 1983, p. 67).

Les réactions des leaders des régions dites « *arriérées* » oscillent entre la résignation et la colère. Jules Bélanger répudie la légende urbaine de la résignation gaspésienne.

Les Gaspésiens acceptent trop facilement comme naturelle, par habitude, leur immémoriale situation de parents pauvres. Notre histoire, que nos richesses naturelles ont toujours été exploitées au profit des autres et qu'ainsi nos gens ont à peu près toujours été réduits et maintenus dans la pénible condition de « cheap labour », de servitude et de pauvreté, sinon de réel servage. (Bélanger, 1993, p. 61).

En réaction à la lecture du rapport HMR, Dominic Fortin, citant le leader des patriotes gaspésiens, Gaston Langlais, écrit :

Affamer la Gaspésie pour nourrir les grands centres urbains, déclare Langlais, qui prétend que depuis les années 1970, dans la foulée du rapport Higgins-Martin-Raynauld, les gouvernements et les fonctionnaires ont orienté leur décision sur la base du raisonnement suivant : « L'investissement dans l'économie globale du Québec, explique Langlais, passe par le renforcement de l'espace économique de Montréal ». Selon cette conception une entreprise qui s'établit à Montréal rend plus service aux Gaspésiens que si elle s'établit en Gaspésie. Citant un théologien allemand, monsieur Langlais incite les Gaspésiens à la mobilisation et à la prise de parole, car, « le premier acte de lâcheté réside dans le silence. Au-delà de la lâcheté, le silence est un cautionnement tacite aux équarisseurs de liberté. » (Fortin, 2000).

La Gaspésie poussée en touche par les intellectuels du développement relève la tête. La dénonciation du modèle « pôle de croissance *top-down* » repose sur le fait que la région reste dépourvue de moyens financiers et institutionnels lui permettant la mise en œuvre de mesures de décollage économique. La Gaspésie, laissée à elle-même,

s'appauvrira davantage et les jeunes péninsulaires quitteront leur coin de pays comme ce fut le cas depuis un siècle. Comment développer une région défavorisée située à mille kilomètres de Montréal se demande-t-on là-bas? Est-ce réaliste de croire que le parapluie montréalais de la croissance se déploiera jusqu'en Gaspésie? Ces questions sont demeurées sans réponse.

Plusieurs économistes et commentateurs ont vu le modèle HMR comme un atout pour la grande région de Montréal. Le gouvernement du Québec a reçu ce courant conceptuel comme une incitation à s'en inspirer dans la prise en main du développement des régions. Les critiques formulées publiquement par les acteurs des régions ressources ne laissent aucun doute quant au rejet du modèle HMR. Les commentaires négatifs n'ont pas ébranlé les gouvernements québécois, tant s'en faut. Sans souscrire totalement à l'idéologie centralisatrice du rapport HMR, les recommandations sont compatibles avec le keynésianisme. Le centralisme qui s'en dégage est la base des stratégies de développement des gouvernements, et elles ont participé aux grandes politiques publiques de développement régional depuis les années 1970 à nos jours.

Le modèle HMR est revenu dans l'actualité lors de l'arrivée de l'ancien ministre des Finances du Québec au poste de président de l'Institut économique de Montréal en 2014. Raymond Bachand reprend presque le mot à mot des passages du rapport HMR : « Quand Montréal s'enrichit, le Québec des régions s'enrichit ». L'ex-ministre veut contrer le scepticisme des régionalistes : « Il faut convaincre les gens de Rimouski, de Sept-Îles et de Drummondville que, s'il y a un investissement qui est fait à Montréal, il faut que tout le monde soit content parce qu'ils seront plus riches demain, dans leur région ». La réponse du professeur Bruno Jean et de certains experts-conseils en économie sociale et développement territorial n'a pas tardé : « Cette approche nous renvoie 50 ans en arrière » (Jean et Brassard, 2014). D'où l'échec du développement par le haut.

7.6 Le gouvernement René Lévesque

7.6.1 Développement économique et décentralisation

Le développement polarisé conçu selon le « pôle de croissance montréalais » revient en débat au Parti québécois lors de son congrès de 1974. Les députés Lucien Lessard (Côte-Nord) et Claude Charron (Montréal) débattent devant leurs partisans de la pertinence du modèle économique HMR qui abandonne les régions périphériques au profit de la zone montréalaise. En 1975, le Parti organise un sommet du monde rural au cours

duquel les agriculteurs, les forestiers et les pêcheurs interpellent les acteurs politiques sur l'importance de confier aux régionaux la responsabilité et les moyens de développer leur territoire. Lors d'une allocution prononcée le 12 octobre 1976, René Lévesque positionne idéologiquement son parti sur le plan économique. La démocratie économique et la décentralisation transpercent son exposé :

Sur le plan du développement économique, notre option fondamentale consiste à privilégier les instruments dont nous avons le contrôle (coopératives, État, capital québécois) par rapport à ceux dont la maîtrise nous échappe. De cette façon, on peut espérer remettre de l'ordre dans nos priorités en ne gardant aux investissements étrangers que le rôle complémentaire qu'ils doivent jouer chez un peuple qui se respecte. Quand on sait que parmi les cinquante plus grandes entreprises industrielles au Québec, seulement cinq sont contrôlées par des Québécois francophones, et que deux sont coopératives (Coop-Fédérée et Coop de Granby), que deux sont des entreprises d'État (Sidbec et Marine Industrie) et qu'une cinquième est privée (Bombardier), il est clair qu'on ne peut miser uniquement sur un modèle capitaliste traditionnel pour assurer notre développement. Il faut donc compter avec les institutions d'État et avec le mouvement coopératif. (Lévesque, 1976, p. 13)

René Lévesque est plus interventionniste que son prédécesseur, Robert Bourassa. Comme ce dernier, il s'affiche en continuateur de la Révolution tranquille et propose la mise en œuvre de politiques économiques dont les bases, les moyens et les objectifs sont québécois. Le modèle économique de Lévesque est mixte et inspiré du modèle « scandinave » soit l'arrimage du secteur privé, le mouvement coopératif et les institutions d'État à des fins de développement du Québec et de ses régions. Pour Lévesque, « les critères de rentabilité économique devront bien apprendre à tenir compte de la rentabilité sociale ». La démocratisation du fonctionnement de l'économie, les formes collectives d'organisations sociales et la participation des travailleurs aux décisions de leur entreprise sont au cœur du programme économique du chef du Parti québécois. Son préjugé favorable aux travailleurs, bien accueilli chez les leaders ouvriers.

Le 15 novembre 1976, le Parti québécois arrive au pouvoir avec un projet de pays. La mobilisation de la population en vue d'un référendum sur la souveraineté ne l'empêche pas d'inscrire à son programme électoral un train de réformes dans tous les domaines : assurance automobile, zonage agricole, financement des partis politiques, réforme du mode de scrutin, et réforme des institutions scolaires et municipales. La modernisation de l'État et le développement économique du Québec et de ses régions, amorcés sous la Révolution tranquille, doivent s'intensifier. Le gouvernement péquiste s'inscrit en

continuateur de la Révolution tranquille. Gaspésien d'origine, René Lévesque comprend l'ampleur des problèmes liés à l'exploitation des ressources. Le volontarisme qu'il affiche par rapport à la décentralisation surprend son entourage. Il exprime sa pensée dans un Livre blanc jamais publié. Le texte étonne par son audace et son originalité conceptuelle.

L'objectif immédiat du premier ministre vise à changer les rapports de pouvoirs entre l'État et les régions. Il écrit qu'« il est urgent de réviser la répartition des pouvoirs dans notre collectivité pour rapprocher des citoyens des pouvoirs de décision... » (Lévesque, 1978, p. 148), texte reproduit dans l'essai *Libérer les Québécois* en 2007.

Lévesque présente la décentralisation comme un acte politique et une marque de confiance dans les capacités créatrices des régionaux. La proposition est ambitieuse :

Sur le plan politique, nous favorisons une véritable décentralisation des pouvoirs en faveur des municipalités, des commissions scolaires et des établissements hospitaliers. Pour y arriver, nous voulons valoriser le gouvernement municipal en améliorant ses structures de fonctionnement et en accroissant à la fois ses pouvoirs et, surtout, ses ressources fiscales. Nous voulons même que l'administration des affaires gouvernementales soit régionalisée dans toute la mesure du possible, de façon à redonner un sens véritable à la notion de développement régional. (Lévesque, 1976, p. 14)

Lévesque voit la délégation de pouvoirs aux instances locales et régionales comme « l'assise de solidarités nouvelles » et « la participation accrue des citoyens » au développement des collectivités locales, comme la refondation de la démocratie participative. À ses yeux, « La décentralisation est un vaste projet collectif qui renouvelle la façon de vivre en société [...] c'est une conception démocratique de l'organisation sociale et politique [...] » (Lévesque, 2007, p. 150 et Bouchard, 2007 p. 62 à 107).

L'ancien sous-ministre André Larocque remarque que Lévesque éprouvait un malaise avec les concepts : décentralisation, déconcentration, aménagement administratif, etc.; des « inventions technocratiques » qui ne lui convenaient pas. Il préférerait les termes de « démocraties régionale et locale » expression plus claire, plus souple et plus conforme à sa vision de la démocratie incarnée dans le territoire régional d'appartenance. Il se résignera à utiliser le terme traditionnel dans son Livre blanc parce qu'en usage chez les technocrates et abondamment utilisé par les politiciens.

L'expérience acquise au sein du gouvernement Lesage donne à Lévesque une compréhension assez juste de l'approche des gouvernements précédents en matière de dévolution de responsabilités aux instances territoriales. Il en témoigne lors de son arrivée

au gouvernement en 1960. Il convainc le premier ministre Lesage de la nécessité de doter les communautés autochtones d'une gouvernance territoriale autonome. La logique de la responsabilité citoyenne des autochtones prend forme par la création du Secrétariat aux affaires autochtones dirigé par Éric Gourdeau (1978). Plus tard en 1985, le gouvernement reconnaîtra officiellement l'autonomie politique des onze nations autochtones du Québec.

D'après Larocque, Lévesque savait d'instinct la futilité des discours sur la prise en charge par les régionaux de leur avenir, des promesses électorales sur le transfert de responsabilités et des énoncés de politiques publiques en faveur des régions ressources. « De la poudre aux yeux de parler de décentralisation quand le partage du pouvoir demeure la denrée rare que les gouvernements refusent de partager de peur de perdre le contrôle » (Larocque, 2015, entretien). La concentration du pouvoir est inhérente à la culture étatique et colore la pensée des ministres sectoriels et des hauts fonctionnaires. Les motifs de blocage invoqués par la « machine » pour préserver son influence sont généralement financiers. La légèreté de l'argumentaire révèle un manque vision de la haute fonction publique ou l'absence de courage de la part des politiciens. Le centralisme étatique est sécurisant et participe de la culture managériale des appareils centraux de l'État. Lévesque veut contrer l'aveuglement technocratique qui nuit à l'avancement de la démocratie. Les habitués de la structure bureaucratique prétendent que le Conseil du trésor abrite les éléments les plus réfractaires au changement. Aux obstacles rencontrés par le chef du gouvernement, s'ajoute le refus de sa famille politique à transférer aux instances régionales une partie des pouvoirs exercés par l'État avant que n'advienne la souveraineté du Québec.

Les documents produits par les technocrates et les avis de toute nature n'ont jamais convaincu René Lévesque que la décentralisation est réelle quand l'État conserve pour lui seul le pouvoir de décider de tout. À ses yeux, décentralisation, déconcentration et aménagements administratifs ne sont pas de même nature. Dans son Livre blanc, Lévesque trace les contours de la dévolution de nouveaux pouvoirs aux instances inférieures. La décentralisation est un geste politique, un transfert d'attribution du centre en direction de la périphérie. Sa démarche est sans ambiguïté quant à l'objectif. Le pouvoir décentralisé appartient aux citoyens. Ce faisant, ils élisent leurs représentants au suffrage universel. L'organisme régional décentralisé possède la capacité de prélever des taxes pour financer ses opérations et la liberté d'élaborer ses politiques de développement, de fixer ses priorités et d'édicter ses propres règlements. Dans

l'exposition de sa pensée, Lévesque distingue clairement les notions de délégation administrative et la dévolution politique. Les compétences dévolues à des instances inférieures sont multisectorielles (éducation, santé, bien-être), et les dirigeants de ces instances sont élus au suffrage universel. Le citoyen est à la base de la réflexion de Lévesque sur la décentralisation des pouvoirs. Dans son esprit, le citoyen est aussi un contribuable. Delà la notion d'imputabilité des dirigeants devant les payeurs de taxes.

Roméo Bouchard salue le Livre blanc de l'ancien premier ministre comme une « contribution exceptionnelle à la réflexion sur l'avenir des régions ». Le leader du monde rural soumet que Lévesque a voulu insuffler aux Québécois « le goût de se prendre en main » (Bouchard, 2007, p. 25-30). L'ancien sous-ministre, André Larocque va plus loin : « René Lévesque avait la conviction que la souveraineté populaire s'exprime d'abord localement » (Larocque, 2015, entretien). Pourtant, le Livre blanc sur la décentralisation rédigé de la main du chef du gouvernement ne fut jamais diffusé, ni traduit en législation ou présenté sous la forme d'une politique publique. Larocque allègue que c'est en raison de la résistance de la haute fonction publique. Comment interpréter cette réflexion de la part d'un ancien haut gradé de la fonction publique de l'époque? Pour comprendre l'enterrement du Livre blanc de René Lévesque, remontons aux sources du malaise.

7.6.2 Lévesque, ministre d'État

Lors de l'assermentation de son gouvernement, René Lévesque innove. Le nouveau modèle de gouvernance qu'il présente comporte deux catégories de ministres : des ministres sectoriels agissant sous l'autorité de ministres d'État responsables des missions suivantes : Aménagement, Condition féminine, Développement culturel, Développement culturel et scientifique, Développement économique, Développement social, Réforme électorale et parlementaire. Ces ministres n'ont pas de responsabilités administratives. Ils assistent le Conseil exécutif dans l'élaboration des grandes politiques de l'État, président différents comités ministériels et certains d'entre eux siègent au Comité des priorités.

Les ministres d'État voient à la coordination de l'action de plusieurs ministères sectoriels. Par exemple, sous la tutelle du ministre d'État au Développement de l'économie, sont regroupés les ministères suivants : les Finances, le Développement économique, l'Industrie et Commerces et le ministère du Revenu. Chaque ministre d'État préside le comité ministériel du secteur qui lui est assigné.

Sans surprise, Lévesque s'attribue le titre de ministre d'État à l'Aménagement du territoire, de la refonte des gouvernements locaux et de la décentralisation. À ce titre, il préside le Comité ministériel sur la régionalisation et la décentralisation. Aucun premier ministre avant lui n'avait présidé un comité autre que le Comité ministériel des priorités. De ce point d'observation, le chef de l'État peut surveiller l'action du gouvernement et s'assurer du contrôle complet des ministères et organismes.

Selon André Larocque, de ce poste stratégique, « Lévesque a vu venir les premiers obstacles à son projet de décentralisation et à plus long terme, la mise à mort de la réforme du mode de scrutin » (Larocque, 2015, entretien). Le Comité chargé de la refonte des institutions et de l'aménagement du territoire regroupe le ministre des Affaires municipales et « son puissant sous-ministre », Yvon Tremblay et d'autres commis de l'État. La position du sous-ministre Tremblay est connue des initiés, soutient André Larocque, qui précise qu'une divergence subsiste entre les membres du Comité quant à la dévolution de nouveaux pouvoirs aux instances locales et régionales. Le cheminement du dossier de la décentralisation des instances étatiques prend la forme d'un cul-de-sac. Voyant que les travaux traînent en longueur, Lévesque s'en remet au Conseil de planification et de développement du Québec (CPDQ) et quitte la présidence du Comité en 1977. La responsabilité de l'Aménagement du territoire est confiée à Jacques Léonard, ministre des Affaires municipales.

Le contexte place le chef de l'exécutif dans une situation paradoxale. L'appareil bureaucratique, par sa cohésion interne, aurait-il imposé sa vision au gouvernement? En principe, le chef du gouvernement peut-il être mis en échec par sa bureaucratie? Le système parlementaire britannique attribue au premier ministre des pouvoirs quasi absolus s'il dispose d'une majorité à l'Assemblée nationale. Des pouvoirs comparables à ceux d'un monarque absolu. La seconde interrogation est complémentaire à la première. Le réaménagement des structures de l'État dont la décentralisation de nouveaux pouvoirs aux régions et la réforme du mode de scrutin sont aux yeux de Lévesque des priorités démocratiques intimement liées qui s'emboîtent les unes aux autres. Le chef de l'État avait donc le pouvoir et l'autorité morale lui permettant d'imposer ses choix. D'autant, qu'il faisait de « la décentralisation, la reprise du pouvoir par les citoyens, le fondement de la démocratie, la pierre d'assise du développement du Québec et une nouvelle façon de vivre en société » (Lévesque, cité par Bouchard et la Coalition pour un Québec des régions, 2007, p. 156). Larocque fait remarquer que des projets prioritaires étaient à

l'agenda à cette époque notamment la tenue d'un référendum sur la souveraineté. (Larocque, 2015, entretien) En vérité, la proximité de l'appel au peuple aura eu raison du grand projet de décentralisation de René Lévesque. Allons plus loin pour comprendre les motivations de Lévesque à réformer les institutions démocratiques.

Si René Lévesque a perdu la bataille du « dossier » de la décentralisation, il n'avait pas perdu la guerre. Deux autres chemins importants pouvaient mener à la décentralisation, chacun à sa façon : la réforme du mode de scrutin et l'introduction de l'initiative populaire.

Dans le discours inaugural du 21 février 1978, le premier ministre annonce l'intention de son gouvernement de réformer le mode de scrutin. La formule retenue par Lévesque (et que l'on retrouve dans le projet de loi sur la représentation populaire) est celle d'un mode de scrutin par représentation proportionnelle. Dans ce genre de système, on n'élit pas un député par circonscription, mais plusieurs. Ainsi la base électorale traditionnelle, qu'était la circonscription uninominale, cède la place à une circonscription plurinomiale, territoriale ou régionale. À partir du moment où les députés sont élus directement par la population d'une région, on se retrouve au cœur même de la décentralisation : la présence d'une gouvernance régionale élue. Par le biais de la réforme du système électoral, la décentralisation se mettait en place concrètement tout en court-circuitant l'éternel débat théorique sur la question. Malheureusement, l'opposition acharnée de l'organisation électorale du Parti Québécois, menée par Pierre Boileau, et la résistance ouverte de ministres importants notamment Jacques Parizeau, et du ministre responsable du dossier, Marc-André Bédard, ont fourni les munitions nécessaires aux députés du PQ, réunis en caucus à Drummondville en 1984, pour bloquer le projet de réforme du mode de scrutin de René Lévesque. Le député de Saint-Jean, Jérôme Proulx, présent lors de l'événement écrira : « La plus grande déconvenue de René Lévesque au caucus lui vint de l'avortement de son projet concernant la représentation proportionnelle [...] Il croyait en l'absolue nécessité de ce mode de représentation électorale [...] Ce fut-là, pour René Lévesque, démocrate, une déception amère » (Proulx, 1992, p. 137). Le premier ministre chérissait un second projet aux dimensions fondamentales : celui d'introduire au Québec la pratique de l'initiative populaire (voir son projet de loi à ce sujet). Par le biais de l'initiative populaire, une pétition citoyenne enclenchait un processus qui permettait que l'Assemblée nationale soit saisie de projets de loi émanant, non des législateurs, mais des citoyens; ces projets s'ils étaient refusés par l'Assemblée devaient être soumis au peuple

par référendum. L'intention de René Lévesque était exprimée dans le Livre blanc publié en vue du référendum de 1980. Dans ses propres mots : « [*Le Livre blanc*] évoquait l'initiative populaire que nous aimerions voir se développer au Québec comme pratique politique » (Lévesque, 1978, p. 147). Mal lui en pris (comme dans le cas de la réforme du mode de scrutin), la machine électorale du Parti Québécois et les éléments traditionalistes du parti ont fait obstacle au projet. Larocque (2015) est d'avis que les organisateurs électoraux avaient une vision différente de la démocratie. Laisser aux citoyens la possibilité de déclencher un référendum sur la souveraineté de l'État du Québec enlevait au parti l'initiative de décider de la date, de la question et de la démarche à suivre.

7.6.3 La symphonie inachevée

Malgré les grincements de la machine étatique, le nouveau premier ministre est déterminé à poursuivre sa mission de modernisation des structures politiques et administratives de l'État. Pour Lévesque, « la modernité passe par la décentralisation et un nouveau partage des pouvoirs entre l'État central et les régions ». On l'a dit, sa volonté est clairement exprimée dans le Livre blanc sur la décentralisation. Le texte est le prélude au Livre vert sur *la décentralisation : une perspective communautaire nouvelle* publiée en 1978 par le Secrétariat à l'Aménagement et à la Décentralisation sous l'autorité du ministère du Conseil exécutif. Le document contient huit fascicules dont le cinquième est le plus célèbre et le plus pertinent; il revêt un intérêt chez les spécialistes en développement. Ce fascicule traite à la page 2 du réaménagement des pouvoirs et des responsabilités entre l'État, les circonscriptions et les municipalités; il pose la question sur « quelles activités ou responsabilités, présentement entre les mains du gouvernement, pourraient être transférées aux comtés ou aux municipalités ». On y traite notamment de responsabilités portant sur l'aménagement du territoire, sur le développement économique et sur de nouvelles responsabilités en matière d'équipement, d'infrastructures et de services tels que : l'éducation, la santé, voirie, loisirs et culture. Ce fascicule octroie à « la communauté régionale de comté » les pouvoirs d'un gouvernement régional chargé de planifier et de gérer l'organisation et l'occupation du territoire, de lever des impôts aux fins de financer les communautés locales et garantir aux citoyens des services de qualité. Les lignes de force de cet écrit sont reprises dans le Livre blanc de Lévesque sous la rubrique *les fonctions décentralisables* à savoir, l'aménagement et l'appropriation du territoire, la gestion des richesses naturelles, le développement des infrastructures industrielles, les

services à la population, dont l'accès à la forêt, à la faune et aux loisirs, à l'aide juridique, etc.

Gaétan Lelièvre (2014, entretien), député de Gaspé, familier avec ces concepts admet que la notoriété du fascicule V est attribuable à l'emphase mise sur l'enjeu politique et stratégique que représente la décentralisation vers les régions. La distribution des services publics habituellement réservés à l'État central ne pouvait être confiée à des instances inférieures. Laisser aux régions la responsabilité de la santé (aide sociale et soins de première ligne) et des services éducatifs (pédagogie, le transport scolaire) heurtait de plein fouet la bureaucratie. Lelièvre, se référant à ce fascicule, voit une similitude de pensée avec les propositions contenues dans le Livre blanc de René Lévesque dans lequel il énonce que la décentralisation « reconnaît aux collectivités locales le droit de définir elles-mêmes, et selon les aspirations de leur population, le nombre et le type de services et d'équipements qui leur conviennent le mieux » (Bouchard, 2007, p. 155). La réappropriation par les citoyens du droit à gérer leur environnement ne pouvait faire consensus. De son côté, le fascicule V décrit les instances locales et régionales renforcées comme un cadre institutionnel plus près des citoyens et de leurs besoins et de leurs aspirations. Le Livre blanc présente des instances décentralisées imputables et munies de pouvoirs fiscaux avec les moyens financiers pour agir de façon efficace, autonome et responsable. La pensée de Lévesque se précise : « La décentralisation doit conduire à déplacer l'axe de mise en place des services et des activités qui affectent le cadre de vie immédiat des citoyens », soit une décentralisation qui conduit à « un renouvellement du cadre institutionnel et politique des municipalités de comté de manière à en faire des instruments modernes de développement communautaires » (Lévesque, 1978, p. 151).

La compréhension de la démarche décentralisatrice de Lévesque, exposée dans les paragraphes qui suivent, porte pour l'essentiel sur l'ampleur des fonctions que devrait occuper l'État dans l'organisation générale de la société (Larocque, 2015, entretien). Selon l'ancien sous-ministre, l'aspect central de la pensée de Lévesque sur le *réajustement du rôle de L'État* est contenu dans les deux citations qui suivent :

Il apparaît en effet nécessaire de recentrer l'action de l'État sur son rôle fondamental, c'est-à-dire l'exercice du leadership dans l'établissement de l'orientation des politiques générales et dans la planification d'ensemble [...]. Ce réaménagement conduit en définitive à faire de l'État un lieu de convergence des aspirations collectives et un outil d'orchestration des grands

objectifs sociaux, culturels et économiques du pays. (Lévesque, 2007, p. 158-159)

Indubitablement, Lévesque répudie le concept d'État central dominateur et tout puissant qui décide de tout au nom de tous. L'idéologie dominante (*top-down*) héritée du centralisme keynésien implantée dans la culture étatique est mise à mal par le modèle *bottom-up* qu'induit le Livre blanc de Lévesque. On y décèle le fossé idéologique qui sépare le chef du gouvernement de son parti et de l'appareil bureaucratique. Néanmoins, Lévesque garde le cap, convaincu de la nécessité de faire bouger les lignes.

L'idée d'une redistribution des pouvoirs et des responsabilités au sein de la collectivité nationale se fonde sur la nécessité de remettre aux citoyens le pouvoir de décider des services nécessaires dans leur vie de tous les jours. L'ampleur de la révision est paradigmatique, c'est *la décentralisation* que Lévesque appelle de tous ses vœux. Dans le discours inaugural de 1978, les concepts de gouvernement régional (communauté régionale de comté), *la région politique* et la *citoyenneté régionale* sont clairement exposés. Toutefois, son rêve de voir l'État se recentrer sur ses missions essentielles (leadership, planification, orientation, redistribution) n'a pas abouti. Il en fut de même pour la remise aux instances locales et régionales des pouvoirs et des moyens de faire émerger de nouvelles solidarités locales comme apport original au développement de leur collectivité. Une telle décentralisation devait s'amorcer rapidement. À l'opposé de son parti, Lévesque ne rendait pas la décentralisation conditionnelle à la souveraineté.

Le projet de modernisation des structures de l'État à la faveur des régions a conduit certains chercheurs, dont Jean-François Simard, à utiliser la métaphore de *La Symphonie inachevée* (symphonie en trois mouvements de Schubert) pour qualifier l'idéal démocratique proposé par Lévesque dans son Livre blanc. L'analogie avec un chef-d'œuvre musical témoigne du respect qu'accordent les spécialistes à la révolution démocratique conçue par le fondateur du Parti québécois. Les visées démocratiques de Lévesque sont nobles, et le moyen de les atteindre passe par la remise aux citoyens d'une partie des pouvoirs détenus par l'État. Ce n'est pas faire violence à l'œuvre de Schubert de prétendre que la métaphore avec *La Symphonie fantastique* (quatre mouvements) de Berlioz est toute aussi appropriée pour mettre en perspective l'affection que porte Lévesque aux valeurs démocratiques. D'autant que le grand musicien, désespérément amoureux d'Orphélia, voulait qu'elle fût « la plus belle, la plus gracieuse » pour le grand

bal. Lévesque a idéalisé la démocratie, il la voulait noble pour l'amener au bal de la délibération citoyenne alors qu'en coulisse, des sorciers préparaient le gibet.

La symphonie décentralisatrice de Lévesque peut se décliner en quatre moments précis : le Livre blanc sur les régions (1977), les huit fascicules sur l'aménagement du territoire, dont l'important fascicule V (1977), l'Avis du Conseil de planification et de développement (1978) et le Livre vert sur la décentralisation (1978) avec, à la clé, la réforme du mode de scrutin. De ces mouvements forts de la symphonie, aussi fantastique qu'inachevée, s'ajoute l'obstruction de la haute fonction publique réfractaire aux changements. Viennent s'interposer au décor symphonique, la machine électorale péquiste, obsédée par la tenue d'un référendum, et des parlementaires incapables de concevoir la décentralisation sans l'encadrement juridique d'un État indépendant. Larocque, acteur important de l'époque, formule ce commentaire : « le pouvoir technocratique a rallié à sa cause la majorité des membres du gouvernement et de l'aile parlementaire péquistes. Une solidarité technocratique et politique qui a empêché René Lévesque de doter le Québec et ses régions d'une *charte de la deuxième Révolution tranquille* » (Larocque, 2000).

Les visées décentralisatrices de Lévesque ne disparaissent pas pour autant. Elles réapparaissent dans le projet de loi 125 créant les Municipalités régionales de comté. La nouvelle législation ne confère aucun pouvoir additionnel aux régions, mais elle crée une instance infraterritoriale élargie et elle définit le territoire de la MRC comme lieu d'orchestration et de concertation du développement local.

Sans avoir réalisé son rêve, René Lévesque a forcé les gouvernements de 1977 à nos jours à débattre sur décentralisation et la réforme des structures de l'État. Sous sa gouverne, le concept de « pouvoir citoyen » a pris du galon. La modernisation de l'État est mise à l'agenda et la professionnalisation de la fonction publique a augmenté son pouvoir de régulation. Néanmoins, Lévesque avait de l'État une conception très démocratique. L'accroissement de son rôle crée généralement une pression vers le centre et l'augmentation des contrôles. Lévesque voyait l'État dans sa mission de redistribution garantissant à tous les moyens de parvenir à leur but. Lévesque applique le principe de subsidiarité en confiant à des entités plus près des besoins, la responsabilité de la gestion et de la distribution des services aux citoyens. Sans remettre en cause la légitimité de l'État, il voulait en reformer les institutions, ministères et organismes. En partageant ses pouvoirs traditionnels avec les instances décentralisées, Lévesque souhaitait contrer sa

puissance omnipotente, limiter ses abus sans entraver ses immenses capacités d'agent régulateur de l'économie et moteur du développement social du Québec.

Lévesque, journaliste de profession, est un démocrate entêté. Il n'avait rien de l'intellectuel engagé dans « les nouvelles façons de gérer de l'État » emprunté à l'entreprise privée et prônée par les théoriciens du NPM. Il avait, néanmoins, le souci d'une gouvernance efficace partagée entre l'État et les régions. Avec ardeur, il a souhaité que « la démocratie représentative soit complétée par la démocratie participative et que la coordination fasse appel à une gouvernance collaborative ou partenariale » (Côté, Lévesque et Moreau, cité par Lévesque, 2012).

Avant que les spécialistes ne s'emparent du sujet, Lévesque a tracé le sillon de *la Valeur publique (Public value)*. Les manifestations les plus significatives en l'espèce furent l'élection référendaire de 1962 sur la nationalisation et l'expropriation de neuf compagnies privées d'électricité et l'avènement d'Hydro-Québec comme entreprise publique de développement économique. S'agissant de l'accession du Québec à l'indépendance, elle ne pouvait se réaliser sans un mandat du peuple de négocier avec le reste du Canada. La culture politique de Lévesque le poussait naturellement à soumettre les grands projets de société à la délibération citoyenne. En résumé, le communicateur professionnel, le pédagogue averti, excellait dans l'art d'expliquer aux citoyens, aux collectivités régionales, les avantages pour le peuple de doter le Québec d'outils puissants de développement. Écouter, expliquer, convaincre, plutôt que de bousculer les citoyens, telle était sa conviction : rien ne pouvait advenir sans la volonté populaire. Le respect du citoyen était au cœur du jeu politique. Sa conception de la souveraineté est fondée sur cette croyance profonde et mal comprise encore aujourd'hui. Lévesque voyait dans la prise en charge par les citoyens de leur avenir à tous les niveaux, une pratique sociopolitique innovante, un exercice d'éducation populaire attribuant au peuple sa pleine souveraineté.

Nos remerciements vont à la *Coalition pour un Québec des régions* d'avoir publié le texte de l'ancien premier ministre sur le partage des pouvoirs entre l'État et les collectivités locales et régionales. Précisons qu'en présentant une version documentée de sa pensée sur la décentralisation, elle ne fait pas du signataire de cette thèse un laudateur complaisant de l'ancien premier ministre. Nous avons voulu mettre en évidence les valeurs démocratiques qui ont animé l'homme, son acharnement à doter les citoyens de pouvoirs et de moyens de se gouverner à tous les niveaux et le droit strict de vivre, de travailler et de fonder une famille en région. Ajoutons pour mémoire qu'aucun premier ministre de

l'histoire politique du Québec ne soit allé aussi loin dans la dévolution des pouvoirs de l'État en faveur des régions. Aucun chef de gouvernement, ni avant ni après lui, n'a présenté une vision aussi claire, cohérente et généreuse de la décentralisation. Sa relation avec le peuple, fondée sur le respect et l'affection, donnait à son discours une valeur pédagogique. Chez Lévesque, la démocratie s'exprime à la base chez le citoyen électeur et non au sommet de l'État. C'est une litote d'affirmer que le citoyen était l'élément moteur de sa démarche démocratique, et le fondement de son engagement politique.

7.6.4 Début de l'occupation du territoire : Les MRC

Les Municipalités régionales de comtés (MRC) ne sont pas nées de la volonté des régionaux, tant s'en faut. Elles sont la résultante d'un cheminement parsemé d'embûches entre l'État, ses technocrates et les citoyens concernant l'aménagement rationnel du territoire. La MRC est, en quelque sorte, le compromis auquel est parvenu le gouvernement Lévesque. La création d'une instance territoriale infrarégionale fut la réponse d'un gouvernement profondément divisé et des élus municipaux dépourvus d'outils d'aménagement et de développement de leurs territoires. Dans l'Est-du-Québec, la territorialisation du développement local a fait des vagues successives : des avancées, des reculs et des blocages importants. Le mouvement social de contestation en milieu rural a mis en évidence les maladroites des gouvernements canadien et québécois dans les régions préoccupées par l'occupation du territoire. La prise en charge du développement régional par l'État et la définition d'un modèle de développement acceptable pour tous n'ont pas connu le succès. Les projets pilotes et les expérimentations menés par les gouvernements sur le territoire furent jugés inadéquats et généralement contestés. Un nouveau discours citoyen apparaît et des pratiques sociales innovantes ont cours dans plusieurs villages. La prise de conscience est qualifiée de choc culturel par Charles Banville et Alain Gagnon pour illustrer l'étatisation du développement par les gouvernements et la volonté des régionaux de prendre en main leur avenir. La culture de la participation citoyenne et de la concertation régionale depuis le BAEQ (1963) s'est implantée dans plusieurs municipalités et elle s'est intensifiée avec les *Opérations Dignité*. Les *Opérations Dignité* sont nées d'une vision antinomique du développement opposant les réformateurs inspirés des travaux du BAEQ et des citoyens inquiets de l'avenir de leurs paroisses et craintifs de ne pouvoir tirer profit des richesses de leur milieu. Pierre Jobin, directeur général du Conseil de développement de l'Est-du-Québec de l'époque, soumet que la situation socioéconomique particulière du milieu rural a provoqué

l'affrontement sur « le retard des ruraux à se moderniser ou à être moderne, accompagné de politiques qui finalement méprisaient ces gens-là » (Jobin, cité par Gagnon, 1981, p. 217). Jobin enchaîne en citant les propos des impatients « On va les fermer ces maudits villages-là! [...] C'est méprisant comme attitude. C'est pour cela qu'on a parlé de Dignité » (Jobin, cité par Gagnon, 1981, p. 217).

Selon Banville, le rapport du BAEQ laisse les gens indifférents. Les dix volumes de textes techniques et abstraits étaient pour des raisons évidentes difficiles à digérer. Si le rapport a créé l'illusion que l'Est-du-Québec « serait bientôt au même niveau que les régions les plus prospères du pays », de leur côté, les citoyens appelés à subir la liquidation de leur paroisse, l'obligation de retourner à l'école pour trouver un travail, l'exode des jeunes vers les centres urbains et la lourdeur des structures décisionnelles mises en place, n'ont pu bénéficier de la réalisation de projets concrets. Le bilan des retombées du BAEQ et de l'Entente Québec-Canada est mince. Selon Banville, « la population n'était pas déçue, elle était frustrée. Une étincelle suffisait pour amorcer la contestation et ce fut Sainte-Paule » (Banville, 1977, p. 23). Dans la population, le BAEQ a été une trahison; la politique partisane des gouvernements a déçu la population et les institutions régionales chargées de l'exécution du Plan étaient inféodées au pouvoir.

Avant de jeter aux orties le Plan d'aménagement de l'Est-du-Québec déposé en 1966, le texte fut soumis à d'âpres négociations entre les signataires. La complexité et la lourdeur des structures mises en place pour en assurer l'exécution a créé un malaise chez les citoyens. Dès la signature de l'Entente générale Canada-Québec de mai 1968, amendée en septembre 1971, le premier ministre du Québec a élevé la voix sur la lenteur à mettre en place les structures d'exécution du Plan. Le délégué régional au Plan, chargé de la planification et des contrôles administratifs, est nommé et la Conférence administrative régionale composée de fonctionnaires provinciaux assume sa mise en œuvre. De son côté, le Canada se dote d'une structure d'exécution analogue dirigée par un administrateur fédéral qui, jumelé au délégué régional du Québec, forment paritamment le Comité directeur responsable de la direction pratique du Plan. Outre les structures prévues à l'Entente générale, l'ODEQ et le CRD sont impliqués dans l'exécution du Plan et dans les tractations entourant le Plan d'aménagement du territoire, la fermeture des paroisses, le projet de fermes forestières et l'implantation d'une cartonnerie à Matane. Les structures de développement régionales sont en place depuis 1968, mais les collectivités locales sont en attente. Visiblement, rien ne bouge.

Qualifiés de « structurite » aiguë, les gestes d'institutionnalisation du développement ont montré leur limite. La lenteur dans la prise de décisions pour amorcer le processus d'aménagement exaspère les agents locaux. Par ailleurs, la présence de nombreux organismes décisionnels, de consultation, de participation et de représentation, et de surcroît l'ajout de deux gouvernements aux intérêts parfois divergents, ont compromis l'intériorisation des nouvelles règles régissant les pratiques économiques et sociales inhérentes au développement par le bas. Les divergences idéologiques entre acteurs locaux et régionaux quant au modèle de développement approprié au milieu rural ont coloré le débat public sur l'avenir de la région. Sans égard au néo-institutionnalisme émergeant et instauré dans l'espoir de transformer économiquement la région, le centralisme étatique en matière développement régional est demeuré intact. En dépit de la panoplie de programmes découlant de l'Entente Canada-Québec, destinés à la revitalisation des milieux ruraux, les gouvernements n'ont rien cédé aux régions sur le plan des initiatives. Ils ont gardé jalousement la main haute sur le processus décisionnel. En région, les contestations du modèle jugé inacceptable n'ont pas cessé, mais ledit modèle fut maintenu.

Les travaux de Gagnon et Banville, sur les *Opérations Dignité*, mettent en évidence le mécontentement des populations rurales accompagné « d'une prise de conscience aiguë d'un état de détérioration de certaines paroisses menacées de disparaître si un coup de barre n'est pas donné dans un autre sens. En rassemblant toutes leurs énergies, les gens de l'arrière-pays se sont ligués pour se fabriquer un avenir meilleur tout en s'assurant d'un aménagement plutôt qu'un déménagement » (Gagnon, 1981, p. 195). La participation citoyenne a contribué à la conscientisation des acteurs régionaux sur les contradictions du discours gouvernemental dans sa lutte aux disparités économiques entre les municipalités de l'Est-du-Québec. « Il existait dans la population, une méfiance viscérale vis-à-vis de beaucoup d'organismes, particulièrement les structures créées par les gouvernements [...] Il fallait la convaincre que le seul espoir d'en sortir, c'était qu'elle prenne elle-même ses affaires en main » (Banville, 1977, p. 33-34). La décision des leaders des *Opérations Dignité* d'ignorer les avis du CRD, de l'UCC et de l'OPB de la région, dans sa stratégie d'intervention auprès de la population locale, est symptomatique du malaise existant entre les citoyens et les institutions (Banville, 1977, p. 36-37). Le ras-le-bol à l'endroit des gouvernements est généralisé.

Les *Opérations Dignité*, chapeautées par des curés courageux, confèrent au mouvement d'indignation une crédibilité morale et sociale dans toute la région. Les solutions aux problèmes du sous-développement avéré ne peuvent venir exclusivement de l'État. Les *Opérations Dignité* ont eu des répercussions à une assez grande échelle, car leur action n'a laissé personne indifférent. Des hommes politiques influents dont le député fédéral Pierre de Bané, le chef péquiste René Lévesque et le ministre Kevin Drummond, vont soutenir et approuver, voire accompagner les *Opérations Dignité* (Banville, 1977, p. 28). Au-delà de la rhétorique politico-religieuse des leaders, les *Opérations Dignité* sont la manifestation d'une volonté de prise en charge des collectivités locales et avec elles, des exemples concrets d'occupation du territoire : création de « fermes forestières, des Sociétés d'exploitation des ressources (SER) » et la mise en place des Organismes de gestion en commun (OGC). Les nouvelles pratiques sociopolitiques héritées des *Opérations Dignité* deviennent productrices de « valeurs publiques » interpellant, au passage, les gouvernements à se mettre à l'heure de la production de biens et de services. L'opération est impossible sans le soutien financier et les compétences techniques nécessaires à sa réalisation. Le triangle de Moore montre bien que « la nouvelle valeur publique est intimement liée à la mise en place d'une gouvernance collaborative en raison de l'importance des parties prenantes. « De même qu'elle ne saurait s'imposer sans de nouvelles innovations sociales dans le domaine de l'administration publique » (Lévesque, 2012).

Quelques leaders politiques dont René Lévesque, ont entendu la clameur montante du monde rural à la recherche de moyens accrus et de pouvoirs additionnels. Le premier ministre René Lévesque, soucieux de rapprocher les citoyens de leurs institutions, y voit là la clé qui transformera leur communauté d'appartenance en un lieu de solidarité et d'expression de leurs besoins. Son gouvernement crée, en 1997, les MRC, des instances supra-locales dont la responsabilité est de développer le territoire, et de livrer des services aux communautés visées. Lévesque s'impose bien avant l'heure en « définisseur » de valeurs publiques.

Si nous avons évoqué si largement l'étendue des *Opérations Dignité*, c'est qu'elles sont apparues comme des exemples de ce que pouvaient accomplir de petits groupes d'hommes et de femmes conscients, bien placés et déterminés à changer leur réalité dans le respect de leurs traditions. Même s'ils se heurtaient à des organisations étatiques régionales et nationales et marchant à contre-courant des idées reçues, les *Opérations*

Dignité ont confronté l'idéologie urbanisant du BAEQ et de puissants intérêts économiques et politiques. Des hommes d'Église et des laïques solidaires se sont élevés au-dessus des contingences pour sauver leur patrimoine religieux, agricole et forestier, et montrer la direction à prendre pour développer et occuper le territoire. Sans la méthodique mise en place des *Opérations Dignité*, le développement local aurait pu prendre un cours plus défavorable.

Le gouvernement Lévesque, incapable d'avancer sur la voie la décentralisation, investira le niveau local. Deux mesures transformeront le milieu municipal. L'Assemblée nationale vote la *Loi unifiant sur le territoire municipal*, la *Loi sur les Cités et Villes* et le *Code municipal*. Le 21 novembre 1979, l'Assemblée nationale adopte la loi 125 intitulée *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* créant les MRC. Le sigle MRC semble inapproprié pour nommer le territoire. La MRC n'est ni une municipalité, ni une région, et encore moins un comté. Il s'agit d'un organisme supra municipal voué à l'aménagement du territoire. Un mot valise qui fait sourciller René Lévesque. Il aurait préféré regrouper les comtés municipaux en une structure régionale appelée *la communauté régionale de comté*. La loi 125 n'est pas une révolution. Cependant, certaines dispositions sont contraignantes. Les municipalités locales sont regroupées sous une instance sans ancrage politique. Le regroupement force la cohabitation de villes de 5 000 habitants et plus avec une multitude de municipalités de 5 000 habitants et moins.

Le concept MRC est apparu en 1978 après la régionalisation administrative de 1967 comme une solution de compromis. À défaut de créer des gouvernements régionaux, le gouvernement Lévesque institue des instances politiques intermédiaires. La MRC chapeaute politiquement des municipalités de moyennes et de petites tailles. Klein (1995) utilise le néologisme *micro-région identitaire* pour nommer la MRC. La nouvelle institution est dirigée par les maires de municipalités locales. Par conséquent, le conseil de direction de la micro-région n'a pas la légitimité d'un organisme élu puisqu'il exerce des pouvoirs délégués. Les revenus de la MRC proviennent du produit de la taxe foncière et de subventions de l'État. « Le mandat principal d'une MRC consiste à produire un schéma d'aménagement conçu comme un document de planification fixant les grandes lignes de l'affectation et du développement du territoire » (Klein, 1995, p. 138). Le schéma d'aménagement est le référent pour l'élaboration du plan d'urbanisme de toutes les municipalités. Progressivement, les MRC sont devenues des agents de concertation et avec le temps, des acteurs dans d'implantation de services gouvernementaux en région.

Selon Yvon Leclerc, la structure MRC contraint les élus municipaux au dialogue. L'apprivoisement prend fin quand « le législateur confie aux MRC de nouvelles missions en matière d'environnement et de développement local » (Leclerc, 2007, p. 67). Du coup, les MRC deviennent des agents de développement local et participent à la concertation régionale avec les acteurs de la société civile regroupés au sein des CRD.

Cependant la loi 125 ajoute une nouvelle institution sur le territoire local et la MRC devient l'« instrument moderne de développement communautaire, des espaces d'appartenance et d'expression de nouvelles solidarités » (Bonneau et Dionne en 1986, cité par Klein et Dionne, 1993, p. 219-240). Le but recherché par le législateur est d'établir un lieu approprié pour aménager et développer des territoires que les municipalités locales (trop petite) et la région administrative (trop grande) ne peuvent réalistement assumer. Les auteurs soulignent avec pertinence que le projet de loi du gouvernement Lévesque « se voulait porteur d'une restructuration sociale de l'espace régional. L'objectif a été atteint d'une certaine façon, mais pas dans le sens désiré par ces concepteurs » (Bonneau et Dionne en 1986, cité par Klein et Dionne, 1993, p. 219-240).

Les faiblesses du modèle territorial MRC sont apparues rapidement. Elles sont de trois ordres : représentation, pouvoir et fiscalité, qui additionnées, peuvent entraver sa mission. D'abord, la structure de représentation par délégation hypothèque sa légitimité démocratique, limite son pouvoir de taxation et la rend dépendante de l'État, réduisant ainsi ses capacités d'initiative. Manifestement, la majorité des élus locaux n'avaient pas les compétences nécessaires pour diriger efficacement un organisme supra-local dont les responsabilités élargies exigeaient des connaissances minimales. La MRC est une micro-région proche des besoins de sa population. Cependant le cadre restreint de son action s'est avéré inapproprié pour exercer convenablement son rôle d'acteur du développement à l'échelle régionale. En 1996, l'État a tranché : « le territoire de la concertation resterait la région administrative et le territoire de développement serait celui de la MRC, lieu privilégié des solidarités entre les habitants d'un territoire et, par conséquent, territoire d'appartenance » (Leclerc, 2007, p. 68). Le contexte a fait de la région administrative un espace sans identité forte qui n'a pas dépassé le stade de la concertation des acteurs socioéconomiques. Le dysfonctionnement entre la MRC et la région administrative n'a fait que s'accroître avec les années.

Depuis la réforme Ryan sur la fiscalité municipale (1990), « la quasi-totalité du champ foncier que les municipalités partageaient auparavant avec les commissions

scolaires » leur fut transférée (Leclerc, 2007 p. 67). Depuis, rien n'a fondamentalement changé dans les attributions et le fonctionnement des MRC. Des mandats débordant leurs compétences leur furent confiés, notamment le développement régional, sans toutefois consentir de nouveaux pouvoirs fiscaux. Depuis 2014 d'un pacte fiscal à l'autre les municipalités deviennent des mendiantes; des instances locales sans pouvoir et sans moyen. La structure politico-administrative municipale a fait des MRC des créatures que le gouvernement manipule selon ses besoins et ses intérêts électoraux. Depuis leur création, les problèmes des MRC s'accumulent, les conflits sont nombreux; les gouvernements passent et les solutions tardent à venir. Aujourd'hui, les MRC assument au nom de l'État, la responsabilité du développement de leur territoire. Elles demeurent des instances décentralisées, dysfonctionnelles et sans statut juridique clair. Les ténors municipaux aspirent légitimement à plus d'autonomie dans l'exercice de leur mission avec les sources de revenus à l'avenant. La réponse est la même depuis la Réforme de 1990. « Tout arrangement traitant de ces matières doit en contrepartie être compatible avec les principes du gouvernement responsable qui caractérise notre système » (Québec (Province), MAM, 1990, p. 12). Les ministres qui se succèdent parlent d'ajustements, et non d'équilibre entre les deux ordres de gouvernement. La démocratie municipale par délégation n'a pas suivi l'évolution des nouvelles pratiques » (Leclerc, 2007, p. 73). Le déséquilibre actuel des responsabilités semble conforter le statu quo. Conséquemment, le gouvernement ne voit pas la nécessité de redéfinir radicalement le rôle des instances majeures risquant ainsi un déséquilibre des forces en présence. Le regroupement des préfets au sein d'une instance régionale (CRÉ) ne constitue pas une force politique régionale légitime. Une analyse plus fine conduirait sans doute à la conclusion que la création des MRC a empêché l'avènement de gouvernements régionaux.

7.7 Le gouvernement Bourassa II : La concertation

7.7.1 L'entrepreneuriat régional

En 1985, le PLQ reprend le pouvoir. Robert Bourassa après dix ans d'absence est un politicien transformé. La défaite de 1976 l'a marqué. Ses études en Belgique sur le fonctionnement des grandes Institutions européennes ont influencé sa pensée quant à sa conception de l'organisation d'un État fédéré. À l'évidence, le fédéralisme canadien doit évoluer. Pour en avoir débattu avec lui lorsque j'étais journaliste, la fédération canadienne était un marché commun et un patrimoine économique à préserver. Sa conception

rappelle à certains égards celle défendue jadis par Paul Gérin-Lajoie, soit un fédéralisme au sein duquel les États fédérés sont souverains, ici et à l'étranger, dans leurs champs de compétences exclusives. Bourassa est nationaliste et sa conception du fédéralisme canadien est axée sur le respect des compétences des provinces. Il conçoit la fédération canadienne d'abord comme un marché commun et un patrimoine économique à préserver. Quant à la place du Québec dans la fédération, elle est clairement affirmée par une politique sur la « souveraineté culturelle ». À ce titre, le Québec doit être reconnu et traité comme une société distincte par les partenaires de la fédération. À ceux qui cherchent où se trouve la force du Québec, Bourassa pointe du doigt le peuple : « La seule minorité culturelle, en Amérique du Nord, qui dispose d'un gouvernement et de pouvoirs étendus pour la défense de ses droits et pour son progrès ». (Bourassa, 1981, p. 7). La préface de son livre, *Deux fois la Baie James*, lui fournit l'occasion de réaffirmer sa foi dans l'État comme levier privilégié pour accélérer le développement du Québec. Le créneau par excellence pour enrichir le Québec rapidement passe par l'exploitation des richesses naturelles en misant d'abord sur ses fabuleuses richesses hydrauliques.

Sur le plan économique, Bourassa est fidèle à la tradition libérale de l'époque de Jean Lesage. Il propose l'ouverture d'un chantier hydroélectrique d'envergure. L'exportation d'électricité à l'étranger est au cœur du projet. Ce faisant, la province pourra « augmenter sensiblement l'activité économique interne du Québec et de hausser le revenu des Québécois » (Bourassa, 1981, p. 75). Sa vision du développement énergétique est exposée dans un ouvrage, un peu aride, dans lequel il propose le devancement des aménagements hydroélectriques et l'utilisation immédiate de l'imposant potentiel de 45 000 MW non aménagé au Québec et au Labrador à des fins de développement économique, et à la création de milliers d'emplois. (Bourassa, 1981, p. 75-94). L'ambition du premier ministre est de faire du Québec « l'Alberta de l'Est », un état exportateur d'énergie propre vers les États américains limitrophes. L'essai du chef libéral ouvre une grande perspective: les surplus d'énergie serviront à payer rapidement les barrages et les nouvelles lignes de transport d'électricité. Le premier ministre est convaincu de la pertinence de son projet qui, selon lui, est un puissant levier économique destiné à l'enrichissement du Québec et des régions. Pour certains régionalistes, le développement d'une deuxième Baie James favorisera principalement la Côte-Nord. Bourassa estime au contraire que les bas tarifs d'Hydro-Québec seront avantageux pour tous les consommateurs et qu'ils accéléreront le renouvellement des infrastructures,

l'implantation d'usines énergivores dans les régions en transition technologique et participeront à la modernisation de leur machinerie de production. En 1981, Robert Bourassa propose de développer le Québec selon un modèle d'économie mixte. Bourassa est économiste et il comprend que notre situation économique est difficile à maîtriser « car les pouvoirs de l'État sont circonscrits ». Qu'importe les limites qu'impose le système fédéral, l'essor économique est essentiel et l'État doit en assumer le leadership. Le premier ministre se fait le défenseur d'un « nationalisme économique où le savoir-faire des Québécois s'affirmera de plus en plus » (Bourassa, 1981, p. 10).

Le gouvernement Bourassa prend en considération les habitudes de concertation instituées par les régions. Il s'engage à encourager les acteurs régionaux dans la prise en charge des enjeux du développement régional. Le gouvernement a entre les mains l'énoncé de politique : *Le choix des régions* publié en 1983 par le ministre du Développement des régions, François Gendron. Le document est la synthèse des conclusions découlant des Sommets socioéconomiques régionaux. « Les régions étaient invitées à organiser elles-mêmes leur développement à partir d'une stratégie qui reposait sur l'engagement des preneurs de décision sur leur territoire » (Vermot-Desroches, 2012, p. 491). *Le choix des régions* énonçait le concept d'autodéveloppement soit : *Construire le Québec de l'intérieur*. L'esquisse de la politique reçoit un accueil favorable des leaders régionaux. En mai 1985, le ministre délégué au développement, Henri Lemay, rend public le rapport de consultation sur *Le choix des régions*. Le consensus qui s'y dégage porte sur le « respect des particularités régionales, le renforcement des institutions régionales et locales, la nécessité d'une présence plus dynamique du gouvernement dans et pour les régions et enfin, sur le développement d'une concertation permanente avec les régions ». Des spécialistes, dont Marc-Urbain Proulx (2012), reconnaissent que *Le choix des régions* est l'assise sur laquelle reposera l'institutionnalisation du développement régional.

Le gouvernement Bourassa s'en inspire et propose trois mesures qui témoignent de son intérêt pour développement régional. En 1987, le territoire du Québec est découpé en 16 régions administratives. En 1988, le gouvernement signe une entente fédérale-provinciale multisectorielle de 820 millions \$ d'une durée de cinq ans. Mais la somme consentie est bien en deçà des ententes antérieures. Néanmoins, l'Est-du-Québec se voit octroyer un budget de 210 millions \$. Avec les revenus provenant du fédéral, le gouvernement québécois dépose sa deuxième mesure : un *Plan d'action en matière de*

développement régional : Le Québec à l'heure de l'entreprise régionale. La troisième mesure (1992) est la plus significative de l'ère Bourassa : *Développer les régions du Québec*. La nouvelle politique de développement régional portera le nom du ministre responsable, la « Réforme Picotte ». Lors d'un entretien en 2016 avec l'ancien ministre, il reconnaît d'emblée que les disparités régionales laissées en plan par le gouvernement précédent sont des obstacles au développement.

La lutte menée par le gouvernement fédéral à cet effet n'a pas connu le succès attendu. Cela était prévisible puisque ses efforts ont porté principalement sur le développement de la grande région de Montréal. En considérant que l'Est-du-Québec bénéficiait depuis le début des années 1980 de programmes particuliers - dont un de 20,8 millions \$ pour les Îles-de-la-Madeleine et un autre de 264,7 millions \$ d'une durée de cinq ans applicable à la Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent - on peut penser qu'avec autant d'argent cela eut suffi à solutionner le problème (Dugas, 2003, p. 3-6). Les retombées des mesures sont largement attribuables à l'activisme des acteurs ruraux déterminés à prendre en charge du développement de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent.

Durant cette période, la coopération Canada-Québec aux fins d'éliminer les disparités régionales prendra une autre orientation. Sans nier les difficultés économiques vécues dans certaines régions, dont l'Est-du-Québec, Dugas soumet que les gouvernements vont mettre l'accent sur la lutte à l'inflation, à l'élimination des dettes publiques, « reléguant au second plan les problèmes de chômage, le faible niveau de revenu et la diminution de population dans les vastes régions rurales du pays » (Dugas, 2003, p. 5). Les budgets voués au développement étant moins généreux, les gouvernements ajustent leur discours à celui du milieu des affaires : croissance économique, entrepreneuriat, développement d'entreprises et de création d'emplois. Nous verrons plus loin (La *Réforme Picotte* de 1992) qu'avec la crise financière des États et le nouvel environnement économique mondialisé, les gouvernements sont soumis à des mécanismes nationaux de régulations et les géants de la finance internationale vont modifier considérablement le rôle de l'État dans le développement des régions.

7.7.2 L'État Partenaire, l'État *Provigo*

Le concept « nouveau management » trouvera preneur auprès de politiciens québécois. Le gouvernement Bourassa abrite des gestionnaires de marchés

d'alimentation, des ingénieurs et des avocats liés au milieu des affaires et issus pour la plupart de l'entreprise privée. Les nouveaux managers sont déterminés à faire subir à l'État une « cure minceur ». Seront publiés successivement : le rapport Gobeil sur le démantèlement ou la réingénierie de l'État, le rapport Fortier sur la privatisation d'entreprises publiques, et le rapport Scowen prônant la dérèglementation. S'ajoutent à la troupe libérale, d'autres ressortissants du milieu des affaires, notamment Pierre Macdonald, André Vallerand et Gérald Tremblay tous inspirés par la théorie du NMP des années 1970. Les nouveaux managers souhaitent améliorer la productivité de l'administration publique avec des méthodes de l'entreprise privée. Idéalement, la mise en concurrence des services publics remet en question la mission de l'État et les valeurs traditionnelles de l'administration publique. Les commentaires sur la lourdeur de la fonction publique frôlent le mépris. Les gazettes parlaient de remplacer l'État-providence, machine désuète, lourde et coûteuse par l'État des épiciers. Le premier ministre Bourassa, flairant les retombées négatives de ce modèle pour son gouvernement, calmera le jeu et déclarera que l'État québécois est au service du bien commun, et ne saurait être géré comme une entreprise. Dans l'analyse des politiques publiques proposées durant cette période, il est opportun de vérifier si les gouvernements se sont inspirés du modèle NPM dans l'élaboration et l'application des dites politiques.

Les prochaines pages permettront de distinguer les logiques qui poussent les gouvernements à privatiser certains services publics et la manière qu'ils ont assumé leurs nouvelles fonctions « steering » d'initiateurs de politiques publiques et de partenaires de l'entreprise privée dans le développement des régions.

7.8 La Réforme du ministre Picotte

7.8.1 L'État partenaire : Stratégies horizontales et verticales

Depuis le début des années 1970, les gouvernements se sont inquiétés des disparités économiques considérables existant entre les régions. L'Est-du-Québec a retenu l'attention des pouvoirs publics à la suite de la publication du rapport du BAEQ en 1966. Les *Opérations Dignité* ont sonné le réveil du monde rural. La prise de conscience marque un tournant dans la volonté des ruraux de prendre en main l'avenir de leur territoire. Yvon Picotte, acteur politique influent du gouvernement Bourassa, prend la mesure du mécontentement des milieux ruraux. Le gouvernement répond en partie aux attentes en invitant les groupes de la société civile à une démarche partenariale dans

l'établissement des priorités de développement local et régional. L'appel à la responsabilité, à la participation, à la concertation motive et rassure la plupart des intervenants. Le maintien et le renforcement des CAR et des CRD donnent du lustre à la réforme annoncée. La consolidation des institutions conforte les acteurs régionaux dans leurs croyances en un plan stratégique de développement applicable à leur territoire. Cependant, le ministre précise que le rôle du nouveau CRD « ne pourra pas être assimilé à un gouvernement régional. Il ne sera pas élu au suffrage direct et ne disposera pas de pouvoirs de réglementation ni de taxation » (Picotte, 1992, p. 39). Sans légitimité électorale apparente, le CRD est cependant maintenu dans son rôle d'organe de coordination et de programmation du développement. La mise au point du ministre n'est pas anodine. Elle annonce à regret, le retrait définitif de la décentralisation de l'agenda gouvernemental. La fonction de l'instance régionale se limitera à la concertation des intervenants, à la définition d'une stratégie de développement et à l'identification des axes prioritaires de développement à réaliser en partenariat avec l'État. Le virage est néanmoins significatif en ce qu'il modifie la portée idéologique du modèle de développement envisagé par le gouvernement.

Néanmoins, la réforme du ministre Picotte vise à mettre fin aux tergiversations entre le gouvernement fédéral et celui du Québec quant à l'orientation à donner au développement régional. Picotte est de l'école bourassienne. Il estime que la responsabilité constitutionnelle du développement régional relève d'abord de l'État québécois. Largement inspiré des acquis laissés en héritage par les Sommets régionaux, Picotte souhaite le renforcement des organismes régionaux de concertation, et préconise l'institutionnalisation d'un dialogue permanent entre l'État et les régions. Des atouts indispensables aux yeux de l'ancien ministre qui reconnaît que « l'ambition du gouvernement était l'élimination des disparités économiques entre les régions pauvres et les régions plus développées » (Picotte, 2016, entretien). Avec la réforme Picotte, un nouveau ton est donné à l'action de l'État et le concept de développement local acquiert ses lettres de créance.

Les politiciens nationaux engagés dans le développement régional à cette époque, notamment François Gendron, Henri Lemay et Guy Chevrette, sont d'avis que la grande Réforme de 1992, sans connaître le succès espéré, fut l'assise d'un renouveau conceptuel en matière de développement. Pour Guy Chevrette « la Réforme Picotte fut un pas important dans la reconnaissance de la région comme lieu de concertation du

développement local. Mais en gardant le développement sous l'autorité du Secrétariat aux Affaires régionales et du Conseil exécutif, le gouvernement a conservé au niveau national, un contrôle puissant sur l'ensemble du processus ». Selon l'ancien ministre, la politique *Le Québec à l'heure de l'entrepreneuriat régional* (1988) duquel fut tiré le Plan d'action de 1989 en matière de développement est à l'origine de la *Réforme Picotte* et le prélude d'un changement paradigmatique du développement des régions périphériques (Chevrette, 2016, entretien). Comme son titre l'indique, l'orientation vise à stimuler l'entrepreneuriat local, le démarrage d'entreprises et la création d'emplois dans les régions. L'aspect sans doute le plus méconnu du Plan d'action est le train de mesures concrètes d'adaptation des entreprises locales à la mondialisation. Le financement du processus d'innovation et le développement technologique sont garantis par des ententes-cadres et des ententes spécifiques signées entre le gouvernement et les régions (Picotte, 1992, p. 43).

Le contexte économique dans lequel s'insèrent les deux politiques publiques nous ramène au climat effervescent du libre échange. Vers la fin des années 1980, les États-Unis, le Québec et le Canada marchent main dans la main vers l'ouverture des marchés. L'Accord de libre-échange (ALE) est signé en 1986. Les partenaires canadiens et américains récidivent en 1993 en signant un Accord élargi (ALÉNA) incluant le Mexique. L'intérêt pour le Québec d'y adhérer réside dans la possibilité pour les PME exportatrices des zones urbaines de tirer certains avantages d'un marché élargi. C'est le contraire pour les petites entreprises situées en zones rurales. Compte tenu de la faiblesse de leurs structures industrielles et un secteur primaire déprimé (mines, bois, pêche), les régions dont l'économie repose essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles ne pouvaient en profiter. Le contexte fait en sorte que les petites entreprises en milieu rural n'ont pu survivre à la concurrence d'un marché hautement concurrentiel. Le gouvernement libéral, conscient des problèmes qu'occasionne aux régions le nouvel environnement mondial, tente d'y remédier par la *Réforme Picotte*.

Dès 1986, le gouvernement décide de revoir le rôle des conférences socioéconomiques régionales (1988). Les régionaux qui ont vécu ou étudié le virage imposé aux régions par la *Réforme Picotte* font une analyse comparable à celles des spécialistes Hamel et Klein, (1989-1991), Lafontaine (1995), Dionne et Tremblay (1997). L'affirmation selon laquelle, *Le choix des régions* (Gendron, 1983), *Développer les régions du Québec* (1988) et *La réforme Picotte* (1992) auraient métamorphosé la conception de l'État en matière de politiques régionales, est devenue un truisme. La philosophie à la

base de la Réforme est de donner aux régions les moyens financiers et institutionnels leur permettant d'établir leurs priorités. Le ministre Picotte, ruraliste convaincu, aura maille à partir avec ses collègues ministres sur la régionalisation des fonds publics. L'obligation pour les ministres sectoriels de distribuer des fonds de l'État à des instances décisionnelles non imputables est perçue comme une perte de pouvoir dans leurs champs de compétence. L'ancien ministre admet à l'occasion du colloque de l'ÉNAP en 2000 que « les sous-ministres des autres ministères ont tenté de discréditer la Réforme en décrivant la perte de pouvoir des ministres par le transfert de leur budget vers des paliers de gouvernement inférieurs » (Picotte, entretien). Le commentaire du ministre montre une fois de plus que le partage du pouvoir est un sujet sensible qui rappelle que les technocrates et les politiciens peuvent faire cause commune pour protéger leur zone d'influence.

Dès le dépôt de sa politique, le ministre annonce que le développement régional n'est plus la responsabilité exclusive du gouvernement du Québec. « Cette responsabilité appartient désormais à tous les intervenants et organismes présents sur le territoire d'une région et elle devra être partagée par tous les ministères et organismes gouvernementaux » (Picotte, 1992, p. 4). Avec la « réforme Picotte » prend fin l'époque où les besoins et le niveau de services aux citoyens étaient définis par l'État central, et normalisés par la haute fonction publique. L'ancien ministre déclare lors d'un atelier sur la décentralisation tenu à l'ÉNAP à l'été 2000 : « Arrêtez de penser que ce qui est bon pour les autres est bon pour soi ». Le Plan ministériel est sans équivoque quant aux limites financières de l'État. Celui-ci ne disposant plus des ressources financières nécessaires à soutenir le développement, il ne peut être le seul « à pouvoir et à devoir assumer le développement économique des régions comme au temps de la Révolution tranquille (Picotte, 1992, p. 43).

Le gouvernement veut impulser une nouvelle orientation au développement régional. L'État-interventionniste sensible aux revendications des collectivités en panne de croissance cède le pas à l'État partenaire soit « une démarche d'accompagnement du dynamisme des régions ». Ainsi, l'État renouvelle la dynamique partenariale qui caractérise son action. Le positionnement du gouvernement en fait l'allié objectif des « agents économiques qui eux ont la responsabilité du développement économique » (Picotte, 1992, p. 18). La Réforme ne soustrait pas l'État de ses responsabilités. Cependant, elle annonce que le développement régional est désormais une responsabilité partagée.

Le support idéologique du discours gouvernemental contenu dans cette réforme s'inscrit dans une logique néolibérale dictée par les contraintes qu'impose la mondialisation à l'économie des régions dont les structures industrielles sont déficientes. L'idéologie gouvernementale annonce une modification, voire une diminution du rôle et des pouvoirs de l'État dans le développement économique. Le document ministériel est explicite (p. 18) : « Les règles internationales de l'économie permettent d'ailleurs de moins en moins ces interventions directes de l'État ». La nouvelle politique est caractérisée par le repli de l'État qui oriente le transfert des responsabilités du développement aux intérêts privés et invite à la responsabilisation des acteurs sociaux locaux à l'égard du sort économique des régions » (Klein, 1995, p.138-139). Ce dernier cite Scott et Storper (1992) et analyse que « la réforme du développement régional et l'atténuation du rôle de l'État comme cadre unificateur de la société civile révèlent une volonté d'adaptation des mécanismes de gestion du développement aux exigences d'un environnement économique qui impose la souplesse et la flexibilité » (Scott et Storper en 1992 cité par Klein, 1995, p. 139). La nouvelle mouture du développement prend une orientation affairiste qui évacue du paysage la priorité accordée à la lutte aux disparités économiques entre les régions périphériques qui perdent, et les régions urbaines qui gagnent. À ce jeu, selon Pierre Michaud, président du Conseil de la culture, « la Gaspésie classifiée région perdante est disqualifiée et condamnée à la marginalité économique et sociale » (Michaud, 2015, entretien).

La « Réforme Picotte » est l'œuvre des technocrates de l'État central. L'essentiel de la politique émane de l'OPDQ. Le plan de développement qui s'en dégage repose sur la théorie des pôles de croissance. Ce modèle prisé durant les années 1970-1980 retrouve une nouvelle vie dans le concept des « grappes industrielles » inspiré de *L'avantage concurrentiel des nations* de Michael E. Porter (1993). Cette construction idéologique permet de déterminer la productivité et le taux de croissance afférent en « étudiant l'économie non dans son ensemble, mais des secteurs et des segments industriels spécifiques » (Porter, 1993, p. 9). La théorie de Porter dont les paramètres généraux sont applicables à tout pays industrialisé peut servir à la limite de guide aux gouvernements dans l'élaboration de leur stratégie industrielle. C'est en effet la ligne de conduite adoptée par le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, Gérald Tremblay, pour implanter des grappes industrielles à Montréal notamment. Le concept est innovant et compatible avec l'implantation de technopoles dans certaines villes régionales importantes. Dans la foulée de la réforme libérale, le gouvernement lance le *Programme d'adaptation et*

d'action concerté de coopération régionale de développement (ACCORD) dans le but de soutenir les PME manufacturières exportatrices par l'ajout d'un crédit d'impôt pour la deuxième et troisième transformation.

7.8.2 Stratégie horizontale et verticale : l'ambiguïté

Au cœur des réformes initiées jusqu'à la Réforme Picotte transparaissent les valeurs managériales de la NPM dont nous avons exposé les fondements précédemment. On y retrouve les valeurs et les idées liées au néolibéralisme et à la libéralisation des échanges à la base de la mondialisation. Les idéologies de la NPM sont portées par certains économistes, les firmes de comptables, les consultants et les intermédiaires financiers. Elles logent d'abord au sein des institutions internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, etc. Celles qui justement ont alimenté les concepteurs du Plan d'action en matière de développement régional : Le Québec à l'heure de l'entreprise (1988) et la Nouvelle politique de développement régional : Développer les régions du Québec (La réforme Picotte 1992). L'État s'institue alors comme accompagnateur de l'entreprise privée dans le développement des régions. Les promoteurs de l'idéologie libérale qualifient la nouvelle réforme d'innovante et stimulant les défis qu'elle impose. On y retrouve la réduction de la taille de l'État, la limitation au minimum de ses interventions dans l'économie, la diminution de la bureaucratie, l'intégration dans l'appareil de l'État des règles administratives incluant les pratiques de l'entreprise privée. Le nouveau modèle d'affaires de l'État est à la base de la création d'agences de gestion autonomes dans la livraison des services aux citoyens. Bref, l'État mammoth est remplacé par l'État libéré de sa bureaucratie traditionnelle, inefficace et coûteuse, par une nouvelle administration réduite, plus légère et axée sur l'atteinte de résultats.

Dans l'argumentaire sur le passage d'un modèle étatique de développement à un autre, n'apparaît pas de justification du modèle choisi. Le modèle est-il un instrument d'analyse ou de synthèse? Comment en saisir l'intentionnalité, la portée et la signification? La difficulté de présenter le modèle comme théorie explicative d'un phénomène social rend sa formalisation complexe et crée une certaine confusion, notamment sur le plan des stratégies horizontale et verticale. Le sous-chapitre qui suit tente d'apporter un peu de lumière à cette apparente contradiction.

Les chapitres VI et VII ont montré le positionnement ambigu de l'État dans ses choix stratégiques de développement depuis la Crise économique des années 1930. Dès les années 1960, le gouvernement canadien prend le virage du keynésianisme et du développement par le haut. Du même souffle, il s'invite dans le développement régional avec le Programme ARDA et le fonds FODER. Par mimétisme ou manque de moyens, le gouvernement Lesage et les suivants ont tour à tour présenté des politiques publiques visant à structurer le développement sur une base horizontale à partir des instances municipales : regroupement et renforcement des municipalités à l'époque du BAEQ (1966), centralisation des décisions avec la création de l'Office du Plan (1966), le découpage des régions administratives (1968) et la création des MRC (1979). En 1983, les CRD prennent place dans certaines régions, dont l'Est-du-Québec. En 1990, le gouvernement se dote d'un ministère des Régions et généralise l'implantation des CRCD dans les 17 régions administratives du Québec. Ces gestes ont été interprétés comme un choix rationnel de l'État en faveur d'un développement horizontal de l'espace territorial régional. Les acteurs se sont crus investis de la mission de penser le développement régional et de s'appropriier les mécanismes de mise en œuvre des politiques. La stratégie axée sur la régionalisation des pouvoirs de l'État annonçait le rapprochement, voire la décentralisation de l'administration centrale vers les citoyens dans une perspective de développement horizontal.

Paradoxalement, l'effervescence créée par l'énoncé de politique, Le Choix des régions (1983) et les attentes nées de la Réforme Picotte (1992) n'ont pas abouti à un dénouement conséquent. Certains crurent ingénument que les conditions préalables à la décentralisation étaient réunies, d'autant qu'elle fut promise aux électors régionaux. L'efficacité d'une stratégie de développement horizontal induit la dévolution de nouvelles compétences à des instances infra-étatiques décentralisées. Pendant que les acteurs régionaux rêvaient de nouveaux pouvoirs et davantage de moyens, les gouvernements négociaient des agencements marchands avec l'entreprise privée et exploraient de nouvelles théories économiques.

En 1992, le gouvernement Bourassa prend ses distances de la stratégie horizontale, et arrête son choix sur les « grappes industrielles » (cluster), un modèle vertical de développement. Dès lors, la stratégie verticale prend du gallon au sein de l'État. Le modèle *top-down* est porté par le ministre de l'Industrie Gérald Tremblay, partisan des travaux du professeur de stratégie d'entreprise de l'université de Harvard,

Michael Porter. Le chercheur américain « s'est inspiré de la théorie des avantages comparatifs pour proposer en 1990 la notion de pôles de compétitivité qui rassemblent, sur une même zone géographique et dans une branche d'activité spécifique, une masse critique de ressources et de compétences procurant à cette zone une position-clé dans la compétition économique mondiale » (Grappe industrielle, 2017).

Le développement des grappes consiste à créer des leviers de développement d'économies diversifiées dans le but de générer des gains de productivité à travers le Québec. D'aucuns crurent à un remake ou la réapparition des pôles de croissance de Perroux. La notion de pôles de compétence géographique de Porter est analogue sinon semblable à la théorie de François Perroux. Les économistes HMR (1970) se sont approprié cette théorie en l'adaptant à leur objet de recherche en 1970.

À l'époque durant laquelle les grappes sévissaient, l'État québécois n'a d'yeux et d'oreilles que pour ce modèle industriel. Il était de bon ton de se dire favorable à un tel assemblage technologique et d'argent public et privé aux fins d'industrialisation des villes. Il est précisé que les grappes se développent en terrain propice, dans des zones urbaines, là où les assises territoriales regroupent des centres de recherche et des activités industrielles diversifiées. En d'autres termes, leur réussite requiert la présence de relations de proximité favorables à l'innovation technologique et à la polarisation de l'économie dans différents secteurs industriel et commercial. Curieusement, certains territoires, au demeurant peu nombreux, pour des raisons liées principalement à leur localisation géographique, à la force attractive des ressources naturelles et à la créativité des entrepreneurs régionaux, se sont ajustés aux conditions d'implantation de pôles industriels majeurs. Ce fut notamment le cas de Rivière-du-Loup avec Premier Tech, une entreprise modeste devenue une multinationale qui brasse des affaires dans le domaine de l'horticulture, de l'agriculture, des équipements industriels et des technologies de l'environnement. À une échelle moindre, le Techno-Parc éolien de Gaspé et l'entreprise industrielle, LM Wind Power, moteur de l'économie de la MRC de Gaspé, font figure d'exception. Les régions périphériques en général, dont les économies sont peu ou pas diversifiées, n'ont pas la force économique et technologique pour faire émerger de leur territoire des projets du genre « districts industriels » européens et des clusters américains tels que décrits par Claude Courlet (2002) dans son ouvrage *Territoires et Régions*, les grands oubliés du développement. N'empêche que la force du local peut faire mentir les experts en créant les conditions favorables au développement technologique lié

notamment à l'éolien et à la transformation des produits marins. La créativité des acteurs locaux rend possibles les conditions favorables à la réalisation de noyaux industriels innovants et créateurs d'emplois en milieu rural.

Sans rompre totalement avec la stratégie horizontale, imperceptiblement, l'État est passé d'une approche de développement horizontal favorable aux régions à une approche verticale de type sectoriel (les grappes). La mission des pôles d'expertise ainsi créés est de deux ordres : industrialiser les régions et produire des gains de profitabilité pour les investisseurs. L'État, agissant sur deux fronts à la fois, aura semé le doute et nourri l'ambiguïté au plan conceptuel. L'appareil technocratique chargé d'élaborer les politiques de développement pour des gouvernements soufflant le chaud et le froid, la dyade conceptuelle horizontale/verticale, plutôt que de s'harmoniser et de se compléter, a mis en opposition la périphérie peu inspirante et le centre industrialisé plus attractif pour les investisseurs. La mise en concurrence des campagnes et des villes n'a pu favoriser l'implantation de pôles de compétences géographiques (Porter's Clusters) qu'en régions urbaines. On peut croire à une succession des modes de production ayant concentré les industries motrices et la croissance économique en zones urbaines. Le transfert net de valeurs technologiques et la spécialisation des échanges ont conduit à une forme d'échange inégal, ou à tout le moins, à l'absence de réciprocité de traitement et des avantages, voire à une croissance déséquilibrée entre les régions excentrées et les pôles urbains. L'État caméléon a surfé en surplomb des modèles de développement en adoptant des stratégies d'intervention verticales en zone urbaine et horizontales en milieu rural ou semi urbain.

Néanmoins, le choix de la verticalité du développement par le haut n'a pas effacé en totalité les traces laissées par l'horizontalité, ni levé l'ambiguïté conceptuelle de l'État en matière de développement régional. Au sens webérien du terme, une telle ambivalence s'est traduite par des relations marchandes distinctes selon les clientèles ciblées, opposant de cette manière, des modes de production industriels, nantis de technologies sophistiquées, à un mode de production dépourvu de machinerie complexe et de main-d'œuvre spécialisée. D'aucuns virent cette perspective comme une voie d'évitement permettant de garer quelques wagons de la périphérie pour laisser passer le TGV de la croissance urbaine. Plutôt que de clarifier ses choix stratégiques de développement et d'en justifier la pertinence auprès des acteurs socioéconomiques régionaux, l'État a préféré saupoudrer quelques millions dans des fonds de développement, financer des

projets de création d'emplois temporaires et offrir des crédits d'impôt aux entreprises désireuses d'investir en Gaspésie. Autrement dit, l'État s'est limité à calmer les activistes des campagnes, tout en répondant à l'appel des théoriciens du développement fusionnel des villes et du monde rural. Si les politiciens ont pensé trouver dans les grappes industrielles, la réponse à la question fondamentale : « En quoi les formes sociales traditionnelles freinent-elles ou favorisent-elles le développement économique? » (Ansart, 1999, p. 144), on peut douter que le gouvernement ait cherché la réponse au carrefour de la sociologie du développement et du savoir économique. Je cite de mémoire, le président des Patriotes gaspésiens, Gaston Langlais, qui qualifiait d'assistanat les miettes distribuées en périphérie alors qu'une manne inespérée fut jetée en pâture dans les pôles technologiques de la métropole.

Nos recherches ont permis de cerner les agissements ambigus de l'État dans ses relations avec les acteurs du développement. Elles attestent qu'il a ingénieusement entretenu l'équivoque dans le but de les entourlouper. En lieu et place d'une véritable stratégie de développement dotée d'un volet rural spécifique, l'État québécois a conduit une opération de mystification dont les conséquences ont hypothéqué le développement des régions ressources.

En 2003, une dilogie refait surface sous l'empire de la Loi 34 annonçant l'arrivée des élus municipaux aux commandes du développement local et régional (CRÉ). Avec les gouvernements Charest et Couillard, l'État social cède le pas à l'État partenaire et s'associe au milieu des affaires. En 2014, c'est la rupture. L'État décrète l'austérité budgétaire, une idéologie inspirée du néolibéralisme. Le crédo de l'austérité n'est pas sans conséquence. L'équilibre des comptes publics l'emporte sur la justice sociale. Le budget des municipalités est amputé, les régions ressources sont durement éprouvées et les services à la population sont réduits. La déconstruction des structures institutionnelles (CLD, CRÉ, Solidarité rurale etc.) entrave le développement local. En moins de deux décennies, les gouvernements Charest et Couillard ont mis à mal le développement régional institutionnalisé.

Marc-Urbain Proulx tire des leçons en regard des approches régionales et sectorielles utilisées à tour de rôle par l'État. « Il serait peut-être pertinent de miser sur ces territoires réels plutôt que sur des chimériques Silicon Valley qui drainent les ressources publiques par des miroirs aux alouettes » (2017, p. A7).

7.9 Gouvernement Parizeau

7.9.1 Développement par le bas

Le passage de Jacques Parizeau a été court (1994-1996). Cependant, les engagements électoraux de son parti à l'égard des régions seront en partie respectés par le gouvernement Bouchard. Les travaux qu'il a menés en 1985 et 1986 pour le compte des municipalités (*Commission d'étude sur les municipalités*) sont à la base de sa réflexion. Un exercice au cours duquel il découvre la diversité de régions ressources et leur riche potentiel de développement. Il se convainc, comme René Lévesque et Yvon Picotte avant lui, d'aller à la rencontre des régions en procédant à la décentralisation des pouvoirs de l'État. En campagne électorale, il déclare « la fin de l'État jacobin, *le mur-à-mur c'est fini*, le centralisme étatique est terminé ». Il poursuit : « Il faut arrêter de croire que ce qui est bon pour Rouyn-Noranda est nécessairement bon pour Gaspé [...] il faut se dire, au contraire, que presque toujours ce qui est nécessaire à Montréal n'est pas utile à Hull » (Parizeau, 1994, p. 8). Il faut prendre les régions pour ce qu'elles sont : « l'expression de la diversité des besoins et des projets. » (Parizeau, 1994, p. 9-10). Le premier ministre exprime sa conviction que le mot « diversité » est synonyme de richesse. « Il faut la respecter et la cultiver, ne pas l'étouffer » (Parizeau, 1994, p. 10). Ainsi, le Parti québécois devient celui des régions. Lors de l'assermentation des membres de son gouvernement, le nouveau premier ministre présente à la population l'équipe des délégués régionaux. Il annonce que les nouveaux acteurs politiques du développement régional sont placés sous son autorité et que la coordination de leurs actions est confiée au ministre Guy Chevrette. S'adressant à ce dernier, il mentionne :

Aujourd'hui, je place sur vos épaules la mission qui, avec le projet souverainiste, constitue la tâche la plus importante de notre nouvelle équipe. En tant que ministre d'État au Développement des régions et ministre des Affaires municipales, et de concert avec les délégués régionaux, vous veillerez à ce que la régionalisation des leviers de décision s'effectue de façon rapide, efficace, ordonnée. Vous êtes, M. Chevrette, l'ennemi numéro un du mur à mur. (Parizeau, 1994)

Sur un ton solennel, le premier ministre déclare : « Qu'on ne s'y trompe pas. Avec ses délégués, les régions sont arrivées à Québec ». Aux délégués réunis, il précise : « La structure des délégués régionaux vient combler l'absence de pouvoir politique de la région administrative » (Parizeau, 1994). Le mandat de relayer les projets des acteurs des régions, d'exiger des résultats, et d'ultimement de les présenter directement au chef de

l'État, met en évidence la sous-représentativité des régions au sein de l'appareil étatique. Le nouveau premier ministre a voulu combler cette carence.

Dans les officines ministérielles, la troupe de « demi-ministres », perçue comme un gouvernement parallèle, dérange. Le chef de l'État avait pris soin d'aviser « Mesdames et messieurs les ministres sectoriels, vous êtes assis à ma droite, je vous présente, à ma gauche, vos empêcheurs de centraliser tranquille, votre conscience des régions, et, au besoin, vos chiens de garde » (Parizeau, 1994). Au-delà des perceptions et des sensibilités, le nouveau premier ministre veut que le message soit entendu : « le développement économique et social du Québec passe désormais par les régions, conséquemment il faut ajouter un rouage politique à cette fin » (Parizeau, 1994). La déclaration reprend en substance l'Énoncé de politique (Livre vert du ministre Chevrete) sur *La décentralisation : Un choix de société* (1995).

Le deuxième volet, consacré aux régions, surprend la classe politique. La tenue des Commissions régionales sur l'avenir du Québec est une entreprise qualifiée par les observateurs politiques du plus grand exercice de consultation populaire organisée au Québec au 20^e siècle. Les citoyens et les citoyennes sont invités à s'exprimer sur l'avenir politique et économique de leurs régions dans la perspective d'un Québec indépendant. Dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, les participants dressent la liste des mécanismes et des attributs qu'ils souhaitent acquérir pour assumer efficacement le développement de leur région. La décentralisation politique occupe une grande place dans le débat. Les intervenants veulent impérativement savoir si le gouvernement posera des gestes de décentralisation avant, pendant et après le référendum. En vérité, la décentralisation était devenue la locomotive de la souveraineté et les rapports des commissions régionales confirment le malaise des participants. Plus de pragmatisme dans la démarche politique eût été avantageux à moyen et long terme pour l'avancement du concept de région autonome d'appartenance et d'espace vécu.

Le troisième aspect de la pensée économique de Jacques Parizeau en regard des régions concerne le rôle de l'État. L'État est au service des régions. Cette priorité était à l'agenda dans tous les ministères et organismes. L'idée circule à l'effet que monsieur Parizeau s'est désormais converti au régionalisme économique sans égard aux coûts de ses engagements pour le trésor public. Le keynésien éclairé préférerait l'endettement public, si nécessaire, au dépérissement économique et social des régions. Au-delà de la création immédiate d'emploi, il cède aux acteurs régionaux les outils nécessaires à l'appropriation

du développement et la responsabilité de définir le modèle économique compatible aux valeurs et aux forces vives de leur milieu. L'engagement de Jacques Parizeau est l'amorce d'un modèle de développement régional fondé sur la participation de la société civile en vue d'élaborer les politiques et les projets en adéquation avec les besoins des communautés locales. Les ministères et organismes sont invités à contribuer de façon plus optimale au développement régional en intégrant davantage la dimension régionale dans leurs priorités sectorielles. Cette vision du développement se voyait intégrée à la stratégie économique globale de l'État.

7.9.2 La société civile, acteur du développement local

En 1997, le ministre Guy Chevrette dirige le ministère des Affaires municipales et assume la fonction de ministre d'État responsable des régions. Le Secrétariat au développement des régions travaille à la préparation de la *Politique de soutien au développement local et régional*. Les consultations menées par le Secrétariat au développement des régions et le ministère des Régions serviront à tracer les paramètres de ladite Politique. Ces travaux s'inscrivent dans la démarche de décentralisation impulsée par Jacques Parizeau et prolongée par son successeur Lucien Bouchard. La Politique est une main tendue aux acteurs locaux et régionaux. Elle apporte une réponse aux attentes de prise en charge maintes fois exprimées par les élus municipaux et les acteurs régionaux. Avant son départ, le premier ministre Parizeau s'assurera que son engagement en faveur des régions soit tenu. La responsabilité déléguée à la société civile par cette Politique est inédite. Elle s'incarne principalement dans le CLD et le CRD. Le message du ministre responsable du Développement des régions, Guy Chevrette, indique que l'organisme ainsi créé est « soutenu par le gouvernement et géré par le milieu et selon un modèle propre à chaque communauté » (*Secrétariat au développement des régions*, 1997, p. VI). Le développement de l'économie, la création d'emploi, les services aux citoyens et l'entrepreneuriat local incombent désormais au CLD. L'État confie la gestion des services et programmes de création d'emploi et l'enveloppe budgétaire afférente à un organisme plus à même de les adapter à leurs besoins et à leurs spécificités. Le ministre rejette les formules de « mur à mur », non respectueuses des particularismes locaux, et prétend que sa politique « vise à rapprocher le plus possible l'action gouvernementale des citoyens » (*Secrétariat au développement des régions*, 1997, p. V).

La dévolution de nouvelles responsabilités à la société civile n'attribue pas *de facto* de nouveaux pouvoirs politiques aux municipalités et aux régions. Toutefois, la Politique attribue au CRD plus d'emprise sur le processus décisionnel. Le CRD est la cheville ouvrière du développement et l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de stratégies. Son rôle s'étend à celui d'aviseur dans la détermination des priorités ministérielles en région. Le CRD, organisme de concertation, est ainsi appelé à jouer un « rôle accru dans l'orchestration de l'ensemble des activités ayant des répercussions sur le développement du territoire régional » (*Secrétariat au développement des régions*, p. 26).

Le ministre Chevrette soutient que sa Politique marque un virage par rapport à la « réforme Picotte ». D'abord, les acteurs du milieu local ont le pouvoir de décider de leurs priorités de développement, dont celles d'assumer la prise en charge de l'occupation de leur territoire. Le modèle endogène (*bottom-up*) annoncé dote les intervenants des milieux du statut de partenaires de l'État dans les décisions qui les concernent. Le plan Chevrette se distancie de la « réforme Picotte » en ce qu'il intègre les élus municipaux comme membres minoritaires à part entière des conseils d'administration des CLD. Finalement, la nouvelle approche réintroduit la notion d'équité interrégionale que l'État se doit d'assumer aux fins d'atténuer les disparités entre les régions périphériques et celles du centre. Les inégalités entre les régions seront traitées par des mesures de soutien appropriées et soumises à la concertation des partenaires socioéconomiques régionaux.

7.9.3 Accueil favorable

Pour rendre compte de l'évolution des CLD, de sa création jusqu'à 2007, nous avons sollicité l'avis des acteurs du CLD de la Haute-Gaspésie. Le constat le plus fréquent fut la difficulté de fédérer autant de cultures, d'intérêts et d'énergies diverses en peu de temps (1^{er} avril 1998). Les ajustements dialogiques entre les acteurs auront permis à la machine de se mettre en marche. Une minorité de participants fait valoir que la lourdeur et la lenteur du processus décisionnel lors des séances du conseil d'administration créent des tensions. Peu habitués à la délibération et au travail en symbiose avec des personnes de milieux divers, certains ont qualifié d'irritantes les méthodes de travail du conseil d'administration. Pour les membres provenant des milieux des affaires et institutionnels notamment, le principal désagrément était la présence autour de la table d'environ 40 personnes dont certaines rendaient le processus décisionnel trop lent. Les palabres ont éloigné du conseil d'administration des interlocuteurs compétents. Certains départs ont

appauvri le CLD le privant ainsi de l'expertise nécessaire à sa réussite. Les fréquentations difficiles n'ont pas empêché l'apprivoisement, voire le retour de plusieurs récalcitrants.

Dès sa création, le CLD fut accueilli par les partenaires du marché du travail comme un événement économique et social d'importance. En 2007, l'évaluation des intervenants socioéconomiques de la MRC demeure positive (mémoire de maîtrise) et montre un certain enthousiasme et le goût de l'engagement bénévole chez plusieurs agents. Les observations faites en 2014 vont dans le même sens avec quelques nuances cependant. Selon Henri Lemay (2016, entretien), l'implantation des CLD dans l'ensemble des MRC de la Gaspésie a structuré le dialogue social, généré la mise en commun d'expertises et doté la région d'une Table d'action en entrepreneuriat (*TAE GÎM*), laquelle travaille à préparer la relève.

Globalement, le CLD est un outil de développement économique voué à la création d'emplois. L'expertise professionnelle de ses employés a contribué à la mise en valeur du potentiel humain, intellectuel et financier d'un territoire rural en difficulté. Tel était l'esprit de la Politique, à laquelle adhéraient les acteurs régionaux de la Gaspésie. La priorité accordée à l'économie et à l'emploi donnera naissance au service à l'entrepreneuriat local du CLD. Selon Chevrette (2016), l'initiative a fonctionné parce que « le gouvernement a soutenu chaque communauté et répondu à leurs attentes » (Chevrette, 2016, entretien). Depuis sa création, le CLD s'est affirmé comme leader entrepreneurial et le creuset au sein duquel les éléments les plus dynamiques de la société civile ont apporté leur expertise, leur doigté, et la rigueur qu'exige la préparation d'un Plan quinquennal de développement cohérent.

La Politique a suscité un vif intérêt chez les élus municipaux. Les maires, toujours à la recherche d'argent neuf, ont vu les CLD comme une nouvelle source de revenus. Les élus municipaux intégrés à la société civile prennent place au sein des conseils d'administration des CLD. Nous verrons que le geste du gouvernement n'est pas innocent. Sans leur céder le premier rôle en matière de développement, leur présence est requise pour en assurer le succès.

Rapidement, les maires ont revendiqué la majorité des sièges au conseil d'administration. La Politique officielle stipule qu'aucun groupe représenté au conseil d'administration ne peut détenir la majorité des sièges. La collaboration du monde municipal étant nécessaire à la réussite de sa stratégie d'implantation sur l'ensemble du

territoire Québec, Guy Chevrette, politicien pragmatique, concède aux maires 50 % des sièges au conseil d'administration du CLD de la Haute-Gaspésie.

Selon les intervenants, la décision du ministre de sacrifier la représentation majoritaire de la société civile au profit des maires était une erreur. Gilles-Renaud Vallée, directeur d'entreprise, résume la pensée de quelques membres du conseil d'administration :

[...] la compétence et l'expertise nécessaire au bon fonctionnement d'un organisme de développement comme le CLD, se trouvent principalement au sein des entreprises, des syndicats, des organismes sociocommunautaires représentant la société civile. C'est là que l'on retrouve les ressources requises pour élaborer des stratégies, mobiliser des partenaires et identifier les sources de financement pour des projets structurants. (Vallée, 2007, entretien)

La dérogation mineure à la Politique aura des répercussions importantes sur la suite des événements même si la parité avec le monde municipal était exclue de la politique du ministre. La Politique encourage la représentation adéquate des partenaires du marché du travail, soit les employeurs et les syndicats, les groupes communautaires et ceux de l'économie sociale. Guy Chevrette dont les relations avec les élus municipaux sont bonnes cède aux pressions des maires influents, dont Jude Landry (Cap-Chat), Georges Fournier (Sainte-Anne-des-Monts) et Benoît Arsenault, indépendantiste reconnu et préfet des Îles-de-la-Madeleine. Ces personnalités publiques convaincront le ministre que la parité au conseil d'administration du CLD est nécessaire à la réussite de sa Politique. Aux yeux des acteurs du milieu, cet accroc s'est avéré une entrave à l'implantation des CLD.

Les difficultés d'implantation rencontrées n'enlèvent pas la pertinence à cette Politique et à ses retombées sur la région depuis 1998. L'ajout de L'Entente-cadre de développement de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, signée en septembre 2000 entre le gouvernement du Québec et le CRCD-GÎM, a scellé le partenariat gouvernement-régions visant l'établissement d'un plan stratégique quinquennal pour la région. Parmi les personnes engagées depuis quelques années dans le développement local en Gaspésie, certaines ont participé à la mobilisation citoyenne (300 personnes dans toute la région) qui a débouché sur l'Entente-cadre de 2001. Elles témoignent, selon Henri Lemay, que :

Pour la première fois, une politique publique participe à l'institutionnalisation du développement local. L'implantation sur notre territoire des Carrefours jeunesse emploi (CJE), les Centres locaux d'emplois (CLE) et des Centres locaux de développement (CLD) avec à la clé les fonds d'investissement

nécessaires à leur fonctionnement à donner aux groupes et aux individus le goût d'un nouveau départ. (Lemay, 2016, entretien)

L'intervention gouvernementale a consacré le territoire de la MRC comme lieu privilégié de la planification, de l'organisation du développement économique et social et de la création d'emplois. Si tout pouvoir doit avoir un lieu, la Politique du ministre Chevrette donne à l'instance MRC un atout supplémentaire. La Politique de soutien au développement local et régional a confié au CLD la mission de fédérer les énergies et d'encadrer le travail des partenaires économiques et sociaux de la société civile. Comme organisme du milieu, il fut à l'origine de projets structurants propres à stimuler le marché de l'emploi. L'institutionnalisation du développement local a fourni aux décideurs les outils professionnels et techniques nécessaires à la prise de décisions éclairées. Cela accrédite la perception du milieu selon laquelle le CLD est l'acteur principal du développement et de la création d'emplois en Gaspésie. L'application de la Politique vient concrétiser l'engagement du premier ministre Parizeau selon lequel son gouvernement serait celui des régions. Le ministre Chevrette d'ajouter : « le geste de l'État avait des allures révolutionnaires. Il était bien fini le temps où le développement régional était l'apanage unique du gouvernement et que les régions étaient peu ou pas consultées » (Chevrette, 2016, entretien).

7.10 Gouvernement Charest : réinventer l'État et la région

En avril 2003, le PLQ est porté au pouvoir avec l'objectif de mettre de l'ordre dans le réseau de la santé. Son chef est un politicien professionnel issu de la mouvance conservatrice canadienne. En campagne électorale, il déclare « Nous sommes prêts ». Dans son discours d'ouverture, le premier ministre remet en question le « modèle québécois » de développement et annonce la « réingénierie de l'État ». L'ère Charest débute sous le signe d'un changement de modèle économique pour le Québec. Jean Charest se dit sensible aux bouleversements en cours aux États unis et en Angleterre. À cette époque, les valeurs néolibérales sont incarnées par le président américain, Ronald Reagan, et la première ministre du Royaume-Uni, Margaret Thatcher. Dans son message inaugural en mai 2003, le nouveau premier ministre annonce la réingénierie de l'État. Un projet ambitieux inspiré du thatchérisme et perçu par certains comme un démantèlement de l'appareil étatique.

En septembre 2002, le PLQ annonce ses couleurs en rendant public le plan d'action *Un gouvernement au service des Québécois*. Le document de politique « Faire confiance aux régions et le défi de réinventer le Québec des régions » (PLQ. Comité des régions, 2003) est l'œuvre d'une équipe dirigée par la députée de la circonscription de Bonaventure en Gaspésie, Nathalie Normandeau. L'ensemble des travaux constitue l'essentiel du discours de campagne du PLQ. Le repositionnement idéologique de l'équipe de Jean Charest en matière de développement régional passe prioritairement par l'accompagnement des régions dans leur développement et par la modernisation l'État. Deux volets qu'il importe de saisir pour mieux comprendre le rôle de l'État à travers les stratégies gouvernementales.

Les libéraux veulent réinventer le Québec des régions dans un document intitulé *Faire confiance aux régions*. Que signifient ces postulats?

- Modifier les rapports entre le gouvernement et les régions en décentralisant des responsabilités et des ressources de manière à permettre aux populations locales de prendre en charge leur développement;
- Doter les régions d'un environnement (infrastructures en santé, en éducation, en transport et en communication) propice à la création d'emplois et à l'émergence d'entreprises exportatrices;
- Chaque région pourra dès lors se développer en fonction de ses atouts, de ses spécificités et de ses volontés propres (PLQ. Comité des régions, 2003, p. 9-10).

Nous reviendrons sur les enjeux du développement régional au sous-chapitre 7.10.1, *La région comme acteur*.

La fusion d'organismes publics et l'adaptation des structures de l'État aux préceptes de l'entreprise privée et du NPM ne sont pas nouvelles. En vérité, elle est présente dans l'appareil gouvernemental depuis la Révolution tranquille. On peut penser que les libéraux ont puisé dans les travaux du Groupe de travail des députés péquistes (Rapport Facal 1997) présidé par le député de Fabre Joseph Facal, adjoint parlementaire du premier ministre Lucien Bouchard. Manifestement, la Direction de la réforme administrative du ministère du Conseil exécutif est mise à contribution dans l'élaboration du Plan de réingénierie de l'État. Les deux cas de figure révèlent un discours sensiblement le même. Lucien Bouchard et Jean Charest sont deux politiciens conservateurs et tenants de l'équilibre budgétaire. Le gouvernement Bouchard se préoccupe de l'humeur des agences de notation et s'inquiète des difficultés financières du

Québec. Le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, annonce que « la situation est telle que l'on doit, face à l'urgence de la situation financière du Québec, repenser en profondeur les structures de l'État et dessiner de nouvelles priorités et revoir nos façons de faire [...] Nous n'avons pas le choix. Conséquemment, le gouvernement doit adapter la réalité québécoise à l'expérience britannique « Next Step » en privilégiant la mise en place d'unités autonomes de service » (Léonard, cité par Larocque, 2011, p. 249).

Le discours libéral est analogue à celui du gouvernement péquiste : diminuer le poids de l'État, réaliser des économies d'échelle et diminuer le fardeau fiscal des contribuables. S'agissant de la modernisation des structures de l'État amorcée sous le gouvernement de Lucien Bouchard et de Bernard Landry, le premier ministre Charest s'inspire, comme ses devanciers, de ce qui se fait en Angleterre et aux États-Unis. L'expérience du Royaume-Uni est citée en modèle : « le Royaume-Uni a été un leader dans la mise en place et dans l'évaluation de nouvelles formes de gouvernance, qu'elles soient privées ou publiques. Nous avons beaucoup à apprendre de l'expérience britannique [pour des services de qualité aux citoyens] » (Jean Charest, cité dans Lessard, 2004, p. A9 et par Larocque, 2011, p. 249).

En mai 2004, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, propose une révision en profondeur des priorités d'action du gouvernement du Québec : *Moderniser l'État pour des services de qualité aux citoyens*. C'est la « réingénierie de l'État », un néologisme nommant le réaménagement des structures de l'État et la volonté du gouvernement d'améliorer la qualité des services à la population. Le gouvernement manifeste la volonté d'amener le Québec à *Briller parmi les meilleurs*. Parmi les grands enjeux, le gouvernement veut sortir du piège budgétaire et de la situation financière difficile laissée en héritage par le gouvernement précédent. Le développement économique, le soutien aux régions périphériques et la modernisation de l'État sont parmi les priorités d'action. Au plan économique, l'État s'en remet à l'investissement privé et à l'allègement réglementaire auxquels s'ajoutent le soutien à l'entrepreneuriat et une stratégie d'aide aux petites et moyennes entreprises. L'industrie du capital de risque est appelée à y jouer un rôle d'optimisation des capitaux investis. Le gouvernement entend ainsi modifier le cadre d'intervention de l'État dans l'économie par l'introduction de partenariats publics-privés (PPP) comme façon moderne d'augmenter la croissance et de livrer des services dans toutes les régions. En somme, le document propose l'élimination de structures et d'institutions considérées comme des entraves au développement au

niveau régional. Le gouvernement prend donc des mesures appropriées de mise en œuvre du processus de déconcentration administrative comme axe central de sa politique de développement régional. À cet égard, il veut renforcer la base démocratique sur laquelle seront bâties les nouvelles agglomérations (Québec (Province), 2004, p. 140). La posture du gouvernement s'inscrit dans une logique de délégation des responsabilités à des agents locaux et non à la décentralisation des pouvoirs à des instances inférieures.

La modernisation des structures étatiques est présentée comme « un devoir d'État [...] À défaut de revisiter nos façons de faire, l'écart entre le vouloir et le pouvoir de l'État ira en s'accroissant. L'heure est venue d'entreprendre une profonde remise à jour du fonctionnement de l'État québécois » (Québec (Province), 2004, p. VI).

La modernisation de l'État est présentée dans une perspective d'augmentation de la qualité et de la quantité des services afin de répondre aux véritables besoins de la population. La stratégie prévoit une révision systématique du fonctionnement de l'État en revisitant aussi bien les structures que les programmes.

Au plan dialectique, « les unités autonomes de service » et la gestion par résultats sont des concepts qui apparaissent dans l'administration publique sous le gouvernement Bouchard. Ils sont à la base de l'expérience britannique *Next Steps* et leur application concrètement reviendra au gouvernement Charest. Ces notions font débat entre les politiciens progressistes et les conservateurs. L'idéologie moderniste du gouvernement incite à la mise place des « unités autonomes de service » et à la création des PPP, une réorganisation qui s'inscrit dans une logique de privatisation des services publics. À cet égard, le plan de modernisation privilégie les nouvelles technologies comme moyens d'accès aux services offerts aux entreprises. Le passage au « gouvernement en ligne » favorisera la modernisation et le rapprochement des services de proximité. (Québec (Province), 2004, p. 125 et 190).

La pensée du chef du gouvernement est claire: l'heure est venue d'entreprendre de profondes remises à jour du fonctionnement de l'État. Nous allons faire le tri des engagements de l'État et déléguer à d'autres ce qu'ils peuvent faire mieux que l'État ou à meilleurs coûts (Québec (Province), 2004, p. VI). L'intérêt du premier ministre pour ce qu'il nomme « décentralisation » témoigne d'une démarche politique visant à rapprocher l'administration publique de ses clientèles. Ce statut place la région au centre du processus décisionnel. Le discours du premier ministre véhicule une ambiguïté. Ce qu'il nomme décentralisation est en principe est une déconcentration laissant le contrôle

administratif des politiques publiques au gouvernement et non une dévolution des pouvoirs aux instances régionales. Le principe de subsidiarité est d'ordre moral davantage que juridique ou constitutionnel. Son caractère fédérateur et son existence conventionnelle furent reconnus dans « le traité de Maastricht, en 1992 en tant qu'instrument d'intégration européenne » (Clergerie, 1997, p. 59). L'évocation selon laquelle la région « peut faire mieux que l'État et à meilleur coût » fut saluée comme la reconnaissance des acteurs régionaux. Les élites gaspésiennes se mirent à espérer. D'aucuns crurent apercevoir les contours d'une instance décentralisée et autonome comportant des responsabilités accrues.

7.10.1 Nouveau paradigme : La région comme acteur

La décentralisation des structures est présentée comme le cadre d'une intervention de l'État en matière de développement économique et régional. Rappelons que le repositionnement idéologique du PLQ s'est manifesté peu de temps avant son élection. En février 2003, deux documents d'orientation sont rendus publics : *Faire confiance aux régions* et *Priorités d'actions politiques pour des emplois et des services en régions*. Le Parti s'engage à faire des régions des acteurs de premier plan du développement économique et social du Québec. Mais l'objectif est lié à la dévolution des pouvoirs vers les MRC avec à la clé, des moyens financiers importants : nouveau partage de l'assiette fiscale, création d'un environnement propice aux entreprises et au développement de l'emploi, etc. Le deuxième volet est consacré à la critique du modèle d'affaire du gouvernement du Parti québécois. La panoplie de programmes, de subventions et de crédits d'impôt octroyés aux entreprises par le ministre des Finances Bernard Landry ont « le grand désavantage de placer les régions en compétition les unes contre les autres. Elle est inéquitable, car elle favorise une entreprise au détriment d'une autre. Enfin, les programmes d'aide sont si complexes que les entreprises, surtout les PME, ne s'y retrouvent plus. En raison de la rigidité des critères, il est souvent difficile de bénéficier des mesures annoncées [...] des mesures jugées trop lourdes, peu souples et ne reflétant pas les particularités régionales [...] un gouvernement libéral établira un régime fiscal équitable pour les entreprises concurrentielles et innovantes » (PLQ. Comité des régions, 2003, p. 19). S'ajoute au train de mesures, l'élimination de la taxe sur le capital pour les PME. Globalement, le PLQ fait de la région un acteur du développement et le lieu d'orchestration de la création d'emplois dans un environnement propice aux entreprises exportatrices. Le régime proposé favorisera « la création d'emplois, les investissements, le

démarrage et à l'expansion des entreprises ». (PLQ. Comité des régions, 2003, p. 18-19). Le gouvernement concrétise donc ses engagements en faveur des régions et confie aux élites municipales la gouvernance des CLD et la concertation des acteurs économiques à la CRÉ. La réforme du gouvernement libéral change significativement le modèle mis en place en 1998. Le statut de la région administrative reste inchangé. La région servira désormais comme lieu d'encadrement des activités de concertation des MRC et de la CRÉ sur le territoire.

7.10.2 Le partenariat

Le projet de loi 34 du gouvernement modifie les structures du ministère des Régions et donne une orientation institutionnelle au développement régional. La législation crée le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR). La mission du nouveau ministère est redéfinie pour intégrer les fonctions exercées précédemment par le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie et le ministère des Régions. La réforme instaure de nouvelles institutions locales et régionales dont les Conférences régionales des élus. Le projet de loi maintient les dispositions relatives au Conseil de la science et de la technologie et celles liées aux différents fonds constitués en vertu des lois des ministères fusionnés par le projet de réforme. Les nouvelles dispositions législatives sont intégrées à la loi sur le MDÉRR. En résumé, la loi institue trois niveaux d'intervention pour réaliser sa mission économique:

- Local : le Centre local de développement (CLD) est maintenu et municipalisé;
- Régional : le CRD est remplacé par la Conférence régionale des élus (CRE);
- National : la Table Québec-Régions (TQR) est maintenue.

La déconcentration introduite par la loi 34 confie de nouvelles responsabilités aux MRC. La nouvelle instance infrarégionale est dotée de moyens financiers nécessaires à la réalisation de ses objectifs de développement économique, social et culturel fixés par le gouvernement. Les sommes transmises aux MRC sont des transferts verticaux et non des pouvoirs fiscaux consentis aux municipalités. En mai 2004, le gouvernement rend public le *Plan de modernisation 2004-2007* de l'État. Le statut politique des municipalités n'est pas modifié pour autant. Ne disposant d'aucun pouvoir additionnel, les MRC n'ont pas théoriquement l'imputabilité territoriale suffisante pour accueillir de nouvelles dévolutions. Par contre, le Plan gouvernemental délègue aux CRÉ, un palier d'intervention régionale

composé de préfets désignés par lui, des fonctions de concertation et de gestion de fonds publics importants. Au niveau local, la loi stipule que les membres du conseil d'administration des CLD seront désormais nommés par le conseil de la MRC. Les élus municipaux y sont majoritaires et les personnes issues de divers milieux, dont le député de la circonscription, sont invitées comme observateurs.

Nous verrons plus loin que le gouvernement instaure un nouveau partenariat avec le monde municipal. Sans mettre fin totalement à la *Politique de soutien au développement local et régional*, le gouvernement procède à l'abolition de certaines institutions et au maintien et à la création de nouvelles. Ainsi, les CRCD sont abolis et remplacés par les CRÉ. Le nouvel organisme est placé sous l'autorité des préfets et de quelques acteurs régionaux. Les CLD passent sous l'autorité des municipales. Le changement, en apparence anodin, est d'importance. La logique citoyenne du développement local disparaît à la faveur des maires. Le réaménagement institutionnel confère aux MRC la gestion quotidienne du développement local. Par contre, le gouvernement s'en réapproprie le contrôle puisque l'instance inférieure (MRC) ne possède ni le savoir ni les pouvoirs adéquats pour l'assumer pleinement. Selon l'ancien ministre Guy Chevrette (2016, entretien), « c'est une erreur d'avoir confié à des élus municipaux sans expertise, la responsabilité de gérer les CLD. C'est également une erreur d'avoir donné aux CRÉ la gestion et la répartition des fonds publics sans obligations de rendre des comptes aux citoyens » (Chevrette, 2016, entretien). En 2011, un rapport d'expert, commandé par l'UMQ, remet en question la compétence et le leadership des élus municipaux pour assumer efficacement la responsabilité du développement local et régional. La mairesse de Sainte-Anne-des-Monts, Micheline Pelletier, est de cet avis. « On a confié à des personnes bien intentionnées, mais incompetentes, une mission impossible » (Pelletier, 2014, entretien).

7.10.3 Les CLD sous tutelle

La gouvernance des CLD, issue de la loi 34, modifie substantiellement la gestion du développement local. Certains spécialistes, dont le sociologue Jean-François Simard, y voient un changement paradigmatique, voire un paradoxe. En passant d'un modèle de gestion axé sur la participation citoyenne à un paradigme valorisant l'imputabilité politique des élus locaux, les CLD deviennent des organismes municipaux financés par l'État. L'imputabilité n'est que miroir aux alouettes puisque les attributions dévolues à la MRC sont des pouvoirs délégués. La logique d'une délégation de pouvoirs additionnels aux

MRC est incompatible avec leur statut d'élus locaux. Malgré les faiblesses apparentes et ses contradictions, la réforme est bien accueillie par les élus municipaux. Les organismes de la société civile, dont les grands syndicats, les milieux d'affaires et communautaires, se sont inquiétés de la nouvelle mission confiée aux CLD. La plupart reconnaissent que l'initiative du développement n'appartient plus au milieu. L'ancien ministre Guy Chevrette estime que « le transfert de responsabilité de la société civile aux élus municipaux a eu pour effet de détourner le CLD de sa mission entrepreneuriale et de démobiliser les forces vives du milieu. [...] L'abolition des CRD à la faveur des CRÉ enlève aux acteurs de la société civile l'initiative de la concertation structurée des partenaires socioéconomiques. En conséquence, la concertation a perdu son sens véritable » (Chevrette, 2016, entretien).

Les changements institutionnels imposés par la loi 34 demandent d'être analysés de manière qualitative. À cette fin, les principes qui sous-tendent les deux modèles de gouvernance du développement local y gagneront en clarté. Pour y parvenir, nous analyserons le cas du CLD de la Haute-Gaspésie.

7.10.4 Le CLD de la Haute-Gaspésie, version 2003

Le cas du CLD de la Haute-Gaspésie illustre concrètement la mise sous tutelle d'un organisme de développement local en vertu de la loi 34. Deux élus municipaux et des professionnels à l'emploi du CLD ont accepté de discuter sur le sujet.

Les motifs du virage vers un modèle de régulation politique du développement par les municipalités et le rôle que s'arrogent l'État à travers les nouvelles structures ne sautent pas aux yeux. Au premier abord, l'idée de valoriser le palier municipal est de bon aloi. La question : quel en est l'impact dans la réalité? La loi 34 ne répond pas à cette interrogation. Voyons la réaction des premiers intéressés. La mairesse Pelletier y répond en partie. « En 2003, l'État s'est délesté de l'accessoire pour mieux contrôler l'essentiel [...] Le cri « assez c'est assez » lancé par les acteurs de notre MRC en 2007 exprimait bien notre ras-le-bol des politiques improvisées par des fonctionnaires, et imposées par des politiciens qui nous méprisent » (Pelletier, 2014, entretien). Les représentants de la société civile, dont un directeur d'entreprise et un préfet rencontrés lors d'un colloque, s'interrogent :

[...] avec la loi 34, le gouvernement a évacué la dimension citoyenne du fonctionnement du CLD, sans doute pour éliminer la lourdeur, le « palabrage » et ultimement alléger le processus décisionnel tant au niveau local que régional. [En plaçant le CLD sous le contrôle politique et administratif des

maires de la MRC,] le citoyen n'a plus sa place et les gens de la société civile font de la figuration. Le CLD a perdu son autonomie, son caractère de neutralité et son appartenance au milieu, pour devenir un appareil du pouvoir central voué à la politisation du développement local. (Cormier, 2016, entretien)

Par ailleurs, la politisation du développement se manifeste par l'abolition des CRD et leur remplacement par les CRÉ. Cependant, le geste du gouvernement dissimule une nouvelle réalité : le développement local et régional est confié à des élus locaux agissant sous le contrôle de l'État. En vertu de la loi, les acteurs politiques nationaux ont l'initiative du jeu, d'autant qu'ils ont l'entier contrôle des fonds publics et des organismes de développement. La loi déleste l'État des soucis liés à la gestion quotidienne du développement pour en confier la responsabilité aux municipalités. La reddition de comptes, vertu cardinale en administration publique, s'effectue devant les autorités des ministères concernés.

L'État, par ses ministères et organismes, dispose de l'expertise pour orienter le développement selon ses priorités économiques et politiques. C'est précisément ce modèle de développement par le haut que les Gaspésiens répudient. L'opposition vient principalement de la Haute-Gaspésie dont les acteurs sont passés du modèle classique à un modèle de développement endogène inspiré de la *Politique de soutien au développement régional* (plan Chevette, 1998). On comprend aisément la réaction négative des Gaspésiens face au modèle politisé et bureaucratique (plan Audet 2003) dont le pouvoir décisionnel sur les grands enjeux repose entre les mains de quelques ministères. Les piliers du développement de la Haute-Gaspésie doutent du sérieux des promesses libérales de réorganiser le territoire par une décentralisation effective de nouveaux pouvoirs vers les instances locales. Pour certains, le non-respect des engagements est attribuable à un manque de vision de la part du gouvernement. Il aurait cédé aux pressions des élus municipaux pendant la campagne électorale de 2003. D'autres ont vu l'habileté politique d'un gouvernement désireux d'investir le niveau local sans modifier les structures de pouvoirs, gratifiant au passage les élus locaux à la recherche d'argent. Selon certains, c'est du clientélisme et pour d'autres, de la manipulation. L'entrepreneur, Laurent Normand, de la Haute-Gaspésie, est plus explicite : « Le gouvernement a voulu enlever du paysage le modèle de développement local implanté par le ministre Chevette. Il a choisi de calmer des affamés en leur donnant de l'argent. Plutôt que de servir les citoyens en élus responsables, les maires sont devenus des mercenaires du gouvernement » (Normand, 2014, entretien).

La volonté de conserver le CLD dans sa formule originale convainc la ministre Normandeau du maintien partiel d'un collège électoral pour le choix des membres du conseil d'administration. Sept membres sont choisis par des collèges électoraux, et neuf par des élus municipaux. La loi prévoit que le préfet et huit maires de municipalités locales en sont membres.

L'entente conclut entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et la MRC de la Haute-Gaspésie, peut laisser croire à une forme de dérogation à l'article 94 de la loi 34 quant au processus de nomination des membres au conseil d'administration du CLD. L'entente respecte les dispositions de la nouvelle loi. Le compromis ne change en rien aux nouvelles règles de fonctionnement du CLD et la domination des maires reste entière. La parcelle de pouvoir cédée à la société civile est sans effet sur le rapport de force quant au contrôle du CLD par les élus municipaux. La mansuétude de la ministre vers la Haute-Gaspésie a tôt fait de calmer une MRC trop audible. Selon Maryse Létourneau (2015) directrice du CLD, « les maires n'étaient pas disposés à créer un nouvel organisme en remplacement du CLD, déjà en place depuis cinq ans, même si la nouvelle loi le permettait » (Létourneau, 2015, entretien).

La nouvelle mouture institutionnelle traduit une perte d'autonomie du CLD dans sa fonction programmatique et de gestionnaire du Plan de développement du territoire. Les commentaires des professionnels du CLD sont les suivants : « Les maires décident de tout. Ils ont demandé l'argent et plus d'influence, ils ont été exaucés ». Ce sont les pressions exercées par certains groupes sur les élus qui ont contribué à convaincre la ministre Normandeau d'accorder au CLD une dérogation mineure quant à la mission de l'organisme et du mode d'élection des membres du CA.

En consentant aux opposants une victoire morale, le mandat dévolu au CLD par la loi est revenu au centre des discussions. En retour, les dirigeants du CLD (toutes catégories confondues) ont reçu et accepté le mandat du gouvernement à l'effet de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire. Pour certains élus, c'était le compromis pour que les membres la société civile au conseil d'administration acceptent les dispositions de la loi. Certains acteurs, dont la mairesse Micheline Pelletier, soutiennent que « le mandat n'est pas en cause, mais son exécution. Maintenant que les maires ont le contrôle du CLD et du développement local, les aspects techniques ou juridiques de la représentation au conseil d'administration ne les intéressent pas » (Pelletier, 2014, entretien). La mairesse Pelletier est catégorique : « l'autonomie du

CLD fut sacrifiée, non sans réticence, sur l'autel de l'argent neuf que l'on faisait miroiter au monde municipal » (Pelletier, 2014, entretien). En conférant aux maires plus d'autorité sur le CLD, le gouvernement en a fait des leaders économiques dans leur milieu. De plus, en confiant le contrôle et l'évaluation des CLD à la CRÉ, la mise en tutelle était complète. Revêtus de nouveaux habits, les élus municipaux ont entrepris leur nouvelle mission. En Gaspésie, l'instance régionale CRÉ est perçue principalement comme un guichet de service aux entreprises, une machine distributrice de fonds publics, et comme l'interface de l'État dans la planification, la concertation et de la gestion des fonds consacrés au développement. Voyons maintenant en quoi consiste la mission de ce nouvel organisme de concertation.

7.10.5 La Conférence régionale des Élus (CRÉ) ou la fin des illusions?

La loi 34 accentue le contrôle de l'État sur le développement régional. La suppression des CRD, institution vieille de plus de 30 ans, est perçue comme un recul par les acteurs régionaux. La création des CRÉ met en péril l'existence des CAR, structures privilégiées par les gouvernements précédents pour assurer l'articulation, la cohérence et l'harmonisation de l'administration de l'action gouvernementale en région. L'objectif est d'en arriver à une vision intégrée du développement du territoire. Nous avons évoqué précédemment, les responsabilités confiées aux CRÉ en matière de gestion, de contrôle et d'évaluation des organismes locaux de développement (CLD). S'y ajoute la négociation d'ententes spécifiques avec des organismes gouvernementaux et les ententes particulières avec des partenaires privés. Finalement, la CRÉ se voit confier l'élaboration du Plan quinquennal de développement régional. En vérité, le gouvernement fait de la CRÉ un « interlocuteur privilégié en matière de développement régional » (PL 34, 2003, art. 98).

Le président du Conseil de la culture de la Gaspésie s'interroge sur la dévolution, par législation, à une instance régionale non élue, « la gestion de fonds publics aussi considérables ». Là réside, selon lui, la grande faiblesse des CRÉ. « Ses membres sont nommés et conséquemment, non imputables devant l'électorat régional » (Michaud, 2015, entretien). Sans égard à la qualité des personnes, Pierre Michaud incline à croire que « le gouvernement a fait un pari risqué en faisant reposer sa stratégie de développement sur une assise régionale dont la légitimité politique est à tout le moins douteuse » (Michaud, 2015, entretien). Un agent de développement de la SADC, préférant conserver l'anonymat, précise que « seuls les élus locaux ont une légitimité. Les préfets n'ont pas la

représentativité des élus locaux. Ils exercent des fonctions déléguées par les municipalités locales. Le gouvernement cherchait des personnes représentatives, mais il n'a pas choisi les bonnes » (Anonyme, 2015, entretien).

Selon la mairesse Pelletier (2014, entretien), il faut porter un regard plus sociologique sur le modèle de développement du gouvernement Charest. Résumons la pensée de madame Pelletier. Le gouvernement aurait voulu apaiser la colère des élus municipaux à la suite des bouleversements engendrés par le regroupement des municipalités. Les « fusions forcées » enflammaient le débat public. Le gouvernement précédent a fait des mécontents, et les libéraux voulaient la paix avec le milieu municipal. En annonçant la fin des fusions municipales et, en prime, le début des non moins fameuses défusions, le gouvernement signait la paix avec les municipalités. En juin 2003, le projet de loi 9, déposé à l'Assemblée nationale, invite les citoyens à débattre de la réorganisation territoriale de certaines municipalités. Le gouvernement voulait démontrer que les fusions sont derrière lui et qu'il est désormais « l'accompagnateur » et non le « bulldozer » des municipalités dans leur nouvelle mission économique et sociale (Pelletier, 2014, entretien).

La nouvelle politique inspirée de la Loi 34 visait principalement les élus municipaux du West Island (l'Ouest-de-Île). Cependant, le gouvernement a également voulu mettre fin à la campagne trop tapageuse et sécuriser les maires et préfets ruraux inquiets pour leur avenir politique. Le nouvel encadrement législatif fait du gouvernement l'allier de ceux et celles qui désirent conserver les municipalités dans leur forme actuelle. Selon Pierre Michaud, la manœuvre est habile. « Valoriser un terreau aussi fertile est la façon subtile de fidéliser électoralement des personnes influentes » (Michaud, 2015, entretien).

Peu d'acteurs gaspésiens crurent le gouvernement dans sa croisade en faveur de la décentralisation au profit des régions. Était-ce le fruit d'une savante théorie mûrement réfléchie de la part de l'État québécois? Henri Lemay y voit plutôt « le pragmatisme d'un gouvernement astucieux, soucieux de répondre aux attentes des élus municipaux toujours en quête de pouvoir, et de sous, sans pour autant leur fournir les outils nécessaires au développement d'une région en difficulté » [...] « confier la gestion de gros budgets à des préfets et les associant à sa démarche politique, le gouvernement les recycle en gestionnaires influents et remet la mise en œuvre de ses politiques et programmes à des exécutants dociles » (Lemay, 2016, entretien).

Pour terminer, « le projet de réingénierie » de l'État a fait long feu. Cependant, l'idéologie néolibérale qui le porte s'est enracinée dans la gestion des ministères et organismes. Les velléités de décentralisation annoncées ont fait rêver les régionaux. Les acteurs du développement cherchant de nouveaux moyens d'occuper efficacement leur territoire, ont perçu la CRÉ comme l'étape menant à la reconnaissance de la région politique. Les espoirs suscités par la réingénierie de l'État favorisaient la remise en question du modèle désuet encadrant la région administrative actuelle. La reconfiguration de la région d'appartenance offrait au gouvernement l'occasion de réaliser l'un des axes importants de son *Plan de modernisation des structures de l'État*. Le renforcement de la région par la décentralisation prévu dans le discours gouvernemental a nourri l'espoir d'un nouveau territorial. En Gaspésie, l'idée de coiffer la région d'une instance politique est en débat depuis les travaux du BAEQ. La proposition libérale permettait d'engager une démarche citoyenne sur la pertinence de remettre en question le statut juridique de la région administrative. À ce jour, le mode d'organisation du territoire a donné lieu à des délimitations territoriales, aussi hétérogènes les unes que les autres. Les redécoupages successifs du territoire gaspésien furent arbitraires et coûteux. L'absence de vision du gouvernement, en 1987, a privé la région d'un riche patrimoine forestier et touristique. Laurent Normand qualifie le geste de « charcutage d'une partie importante du territoire gaspésien. Effacer d'un trait de plume la zone urbaine industrielle de Matane, des réserves fauniques, des lacs et des rivières splendides, est un geste criminel » (Normand, 2015, entretien).

7.11 Pauline Marois sur les traces de Bernard Landry

Le 4 septembre 2012, les Québécois élisent un gouvernement souverainiste minoritaire. Pauline Marois devient la première femme première ministre dans l'histoire du Québec. Pendant la campagne électorale, son parti prend des engagements concrets en faveur des régions ressources. De passage en Gaspésie, elle s'engage à travailler avec les acteurs du développement et de poursuivre, voire accentuer les mesures spécifiques contenues dans le Plan de relance de l'ancien premier ministre Bernard Landry. La Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent envoient à l'Assemblée nationale des députés indépendantistes. Lors de l'assermentation des membres du Conseil des ministres, elle confie au député de Gaspé, Gaétan Lelièvre, le portefeuille du développement des régions, et celui de ministre responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le geste de la première ministre est salué comme un engagement envers la région.

Rappelons pour fins de contextualisation que la première intervention significative de l'État en Gaspésie est le *Plan de relance* du ministre des Finances, Bernard Landry. Le Plan vise à redresser rapidement l'économie de la région. Le ministre prend acte des doléances des acteurs locaux et régionaux et fait siennes les remarques des députés et ministres portant sur l'ampleur des difficultés que vivent les péninsulaires. Dans la région, les mauvaises nouvelles s'accumulent, le climat social s'alourdit et les élites appellent le gouvernement à l'aide. L'usine Gaspésia de Chandler annonce sa fermeture en 1999 et fermera définitivement en 2002. Le projet de Cimenterie à Port-Daniel bat de l'aile. Les cimentiers québécois s'y opposent. La Noranda annonce la fermeture de ses installations en Gaspésie : D'abord, la mine de cuivre à Murdochville en 1999 et la fonderie en 2002. La cartonnerie Smurfit Stone de New Richmond lance des messages de détresse; elle fermera en 2005. La crise forestière frappe de plein fouet et les scieries menacent de suspendre leurs activités, faute d'approvisionnement en matière ligneuse. Les usines de transformation des produits de la mer subissent un ralentissement causé par le moratoire fédéral sur la pêche aux poissons de fond. Dans la Gaspésie du Nord, les acteurs du développement parlent d'une crise économique et sociale majeure.

Durant le premier trimestre de l'an 2000, le taux de chômage en Gaspésie est de 21 %. Il passe à 24,2 % au début de 2001. Pendant cette période, l'économie américaine est en croissance, et celle du Québec progresse à un rythme encourageant. En Gaspésie, la crise de l'emploi s'est aggravée malgré l'adoption d'un Plan quinquennal de développement régional (1999-2005) connu sous le vocable de « Plan Landry ». Pour l'ancien premier ministre, la relance économique et sociale de la Gaspésie passe par *une vigoureuse intervention de l'État*. En novembre 1999, le gouvernement alloue 12,5 millions \$ en investissement manufacturier et un Fonds de diversification de l'économie de 7,5 millions \$ permettant d'enclencher une démarche de restructuration économique afin de relancer l'économie et favoriser la création d'emploi. Pour soutenir le développement local, le Fonds de création d'emplois municipaux est bonifié de 4,1 millions \$ pour soutenir des organismes à but non lucratif parraînés par les municipalités. La Gaspésie est reconnue par le gouvernement comme une région en difficulté. Le regain d'énergie de l'État en faveur de la région résulte d'une prise de conscience du monde rural provoquée par l'action militante des *Opérations Dignité* au cours des années 1970. Les manifestations nombreuses et les mobilisations citoyennes se sont échelonnées sur plusieurs décennies. Le ministre des Finances, Jacques Parizeau, influencé par les études du BAEQ, affirmait en 1979 qu'il « a en poche de

l'argent à investir pour accélérer le relèvement économique de l'Est-du-Québec et qu'il ne s'agit pas de l'ajustement régional du régime québécois de fiscalité, mais l'injection directe de fonds dans des projets créateurs d'emplois » (Bergeron, 1979).

Ces déclarations illustrent la préoccupation des élites politiques depuis des décennies sur l'avenir de la Gaspésie. Les problèmes économiques et sociaux de la région ont été le lot de François-Xavier Ross et d'Esdras Minville dans la première moitié du 20^e siècle. Depuis la Révolution tranquille, le problème gaspésien a retenu l'attention des élus qui ont représenté la péninsule à l'Assemblée nationale du Québec et au Parlement fédéral. Mais l'appel à l'aide des péninsulaires n'a fait l'objet d'aucune étude économique et sociale approfondie de la part de l'État depuis le BAEQ. Les réponses furent partielles et jamais satisfaisantes parce qu'elles furent préparées sans la participation des acteurs du milieu. Lentement, un climat de suspicion voire de crise s'installe en permanence en Gaspésie.

En 2007, les élites locales décrètent « l'état d'urgence ». Le constat est accablant; rien n'a substantiellement changé au chapitre du développement et le niveau de vie des citoyens est demeuré inchangé. La colère s'installe, le discours des élites locales se radicalise, les statistiques sont cruelles et le cri lancé aux autorités gouvernementales est sans équivoque. *Assez c'est assez.*

7.11.1 Plan de relance: un engagement gouvernemental

En 1999, Bernard Landry prend l'engagement personnel de plaider le dossier de la Gaspésie au Conseil des ministres. Landry, économiste de formation, est conscient de l'écart qui se creuse entre la Gaspésie et le reste du Québec. Landry expose la gravité de la situation économique qui afflige la région à la suite de la fermeture de plusieurs usines, le moratoire sur la pêche à la morue et les dommages que peut causer à la région la détérioration accrue du climat social. Il fut le premier politicien québécois, après Jacques Parizeau, à prendre fait et cause pour la Gaspésie. Il trouvait normal d'utiliser les ressources de l'État pour aider une aussi belle contrée. Selon lui, la dégradation de son économie commande un traitement rapide et vigoureux. Manifestement, Landry veut désamorcer la crise et le *Plan de relance* pour la Gaspésie s'inscrit dans le court terme. Deux décrets gouvernementaux sont pris en faveur de la Gaspésie. Le premier prévoit la création d'un comité ministériel spécial présidé par le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances. Le ministre des Régions en sera le vice-président et

plusieurs ministres sectoriels, dont ceux du Tourisme, du Travail et de l'Emploi et des Ressources naturelles en seront membres. « Le mandat vise la coordination de l'action du gouvernement, des ministères et organismes, incluant les sociétés d'État. En matière de création d'emplois et de développement économique, la priorité à court terme consiste à favoriser la diversification économique de la région et, à moyen terme, la création d'emplois structurants ». (Québec (Province), 1999).

Le second décret concerne la création d'un *Fonds de diversification économique* de 7 millions \$ pour soutenir des projets structurants et permettre la diversification des assises économiques de la région. Les secteurs visés sont ceux des pêches et de l'aquaculture commerciale, de la mariculture, des biotechnologies marines, de l'agriculture, des forêts, du tourisme et des nouvelles technologies de l'information.

Dans le discours sur le budget 2001-2002, le gouvernement apporte un nouvel élan à la relance de la Gaspésie. Une stratégie et un ensemble de mesures fiscales et budgétaires adaptées aux besoins et aux priorités de la région sont adoptés.

Bernard Landry adopte une logique de développement analogue à celle appliquée à l'Est-du-Québec par les gouvernements précédents. En proposant un *Plan de relance* « spécial » pour la Gaspésie, il en fait un cas d'espèce mettant en lumière le fait que tous les modèles économiques et toutes les interventions précédentes de l'État n'ont pas réussi à endiguer la détérioration des structures économiques et sociales de la région. La signature d'Ententes spécifiques (2000) et d'Ententes-cadres (2000-2005), accompagnées de mesures fiscales exceptionnelles (crédits d'impôt), le Programme d'emplois municipaux et l'implantation de centre d'appels à Gaspé n'a pas empêché la stagnation de l'économie, principalement en Haute-Gaspésie. Les opposants ont décrit ce Plan comme une mesure autoritaire, isolée, sans cadre général et incompatible avec les critères d'accès aux programmes réguliers. Par ailleurs, les efforts déployés ont laissé des traces.

Le *Plan de relance* économique de la Gaspésie fut accueilli avec soulagement par les élites locales et régionales. Le ministre en appelle aux entrepreneurs, aux agents de développement et aux acteurs socioéconomiques de la société civile désireux de s'engager à la reconstruction économique de la région. Porté par un homme de pouvoir, le *Plan de relance* suscite de l'espoir. Devenu premier ministre en 2001, Landry demeure président du Comité ministériel responsable de l'application du Plan et poursuit sa croisade en faveur du renouveau économique de *notre chère Gaspésie* comme il aimait la

nommer. Bien déterminé à changer la situation, le premier ministre déclare, lors d'annonces économiques pour la région :

La bataille du développement économique est commencée. La Gaspésie n'est pas sauvée, mais on vient de mettre une pierre au mur de sa reconstruction. Tout ce qu'on annonce aujourd'hui avec joie n'est rien en comparaison avec ce que nous allons faire au cours des prochains mois. (Tremblay, 2000)

Victime du temps, le Plan Landry ne produit pas les résultats attendus. Le gouvernement péquiste est défait en avril 2003 et les libéraux laisseront tomber l'ensemble des mesures prévues au *Plan de relance*. Le nouveau gouvernement n'accorde pas de traitement particulier à la Gaspésie, et prend ses distances des programmes de crédits d'impôt et de subventions aux entreprises pour soutenir le développement régional. Le gouvernement Charest considère que « cette politique de crédits d'impôt et de subvention a le grand désavantage de placer les régions en compétition les unes contre les autres, en plus d'être inéquitable, car elle favorise une entreprise au détriment d'une autre » (PLQ. Comité des régions, 2003, p. 18-19). L'approche économique du gouvernement en matière de développement diffère de celle du gouvernement Landry. Dans son document de politiques, le gouvernement affirme sa foi dans le dynamisme du secteur privé pour stimuler l'économie. Cependant, il confirme la nécessité de « l'intervention directe de l'État et du modèle économique mixte, associant capitaux privés et publics » à des fins de développement industriel et commercial dans le but d'orienter les forces productives en fonction des intérêts des citoyens et des entreprises autochtones. Le gouvernement Charest s'inscrit dans le moyen et le long terme. C'est en pensant en termes d'urgence que Bernard Landry avait lancé le chantier gaspésien pensant donner un second souffle à une région en panne de croissance.

Les retombées économiques découlant du *Plan de relance* sont objet de débat encore aujourd'hui. En tête de liste, le fiasco de la papetière Gaspésia. Selon Landry (entretiens recueillis par Alain Chaperon, parus en 2016), « c'est une erreur historique, mais pas de notre part, parce que la Gaspésia a fermé 19 mois après notre départ du pouvoir » [...] « L'explication, c'est que nous avons géré ça de façon serrée » (Landry, cité par Chaperon et Fortin, 2016, p. 182). L'ancien premier ministre soutient que le projet fut géré avec rigueur par le comité de surveillance du gouvernement, la Société générale de financement (SGF) et le Fonds de solidarité de la FTQ. Tous les acteurs régionaux et au premier rang, les travailleurs syndiqués, souhaitaient la modernisation de l'usine et la préservation de centaines d'emplois. Certes, le gouvernement Charest a une part de

responsabilité, mais la violence, la discrimination et l'intimidation sur le chantier de la part des syndiqués furent largement documentées dans le rapport d'enquête du juge Lesage. Landry reconnaît que « les syndicats n'ont pas été corrects », mais il écorche le juge Robert Lesage, qu'il accuse d'être inféodé aux libéraux, et d'avoir produit un rapport biaisé. (Chaperon et Fortin, 2016, p.182-183) On comprend, à la lumière des propos de Landry que les communications entre le syndicat et le gouvernement Charest furent totalement rompues. Landry précise que « pour les libéraux, la Gaspésie n'était pas leur priorité. Dès leur arrivée au pouvoir, c'est devenu une fin de non-recevoir » (Landry, cité par Chaperon et Fortin, 2016, p. 184). Député gaspésien à l'époque, l'auteur a vécu les avatars entourant l'aventure de la Gaspésie. La fermeture de l'usine fut un drame économique pour la population et jugée comme un échec politique retentissant pour le gouvernement péquiste et le gouvernement Charest.

Les milieux d'affaires, Landry a échoué. Des intellectuels, dont Marcel Landry, Jules Bélanger et Pierre Michaud sont plutôt nuancés : Landry a agi très rapidement et sans doute dérangé les élites économiques et bousculé les syndicats. D'autres ont eu l'impression d'assister impuissants à la prise en charge de la région par l'État. L'entrepreneur, Laurent Normand, porte un jugement sévère sur l'attitude des gens d'affaires et des élus municipaux relativement au *Plan de relance* de Landry:

Sans vision et sans moyens, ils se sont comportés comme des assiégés. Ils ont subi une occasion en or de s'en sortir plutôt que de la saisir. Ici, c'est connu, les élus municipaux veulent plus d'argent, plus de pouvoir. Le problème c'est qu'ils n'ont pas le talent de s'en servir efficacement (Normand, 1995, entretien).

L'ancien ministre Marcel Landry est de cet avis : « des ignorants, des farfouilleurs incapables de penser le développement de la région à partir des forces du milieu et des ressources professionnelles à l'œuvre sur le territoire » (Landry, 2016, entretien). Selon les agents locaux des CLD, il serait trop facile de conclure que le Plan Landry n'a rien changé à la dynamique économique régionale. Ils donnent comme exemple *la Stratégie de développement des régions ressources* qui a donné au Plan de relance un second souffle. Une nouvelle énergie qui a conduit à l'implantation de centres d'appel gouvernementaux et corporatifs et la création de centaines d'emplois. Les acteurs du développement de la Haute-Gaspésie évaluent que les investissements d'une centaine de millions de la SÉPAQ dans le parc national de la Gaspésie ont contribué à développer un réseau de gîtes en montagne, le tourisme d'hiver, notamment le ski hors-piste. Le

développement de la filière éolienne a contribué à la création de plusieurs centaines de nouveaux emplois. Les investissements évalués à plus de 142 millions \$ et la création de 400 emplois auront permis de stimuler la croissance économique et contribué à la chute des prestataires de la sécurité du revenu et à diminuer le taux de chômage sous la barre des 20 %. Les faits démontrent que le Plan de relance, sans être un grand succès, n'est pas un échec, tant s'en faut. Les mesures audacieuses contenues dans le Plan Landry n'ont pas réussi à endiguer à court terme les problèmes liés aux carences structurelles de la région, le faible niveau de formation de la main-d'œuvre, ni la culture de la dépendance dont parlent certains acteurs du développement. Les résultats du Plan de relance ont motivé la première ministre Pauline Marois à poursuivre dans la voie tracée par son devancier.

7.11.2 La Stratégie économique du gouvernement Marois

La *Stratégie d'intervention du gouvernement Marois 2013-2018* pour relancer le développement de la région GÎM s'inscrit dans la continuité du *Plan de relance* (1999-2003) de Landry. Le gouvernement Marois prend officiellement acte de la situation particulière de la Gaspésie. La Stratégie proposée vise à donner à la région un nouvel élan et la « propulser sur la voie de la croissance et rejoindre ainsi la moyenne de la croissance économique québécoise » (Québec (Province), 2013, p. 1). Le Plan est issu d'un exercice mené avec les acteurs socioéconomiques de la région en consultation auprès des partenaires régionaux et différents ministères concernés. Les initiés, dont Henri Lemay, y ont vu une intervention ciblée se déployant en partenariat avec les acteurs régionaux. Selon Lemay, « sans un partenariat effectif, État/Région, les activistes du développement se seraient désistés » (Lemay, 2016, entretien). Les sceptiques ont parlé d'un recyclage de vieilles promesses et d'un air de déjà-vu. Certes, la lutte aux écarts de développement entre les régions s'est manifestée de diverses manières dans l'Est-du-Québec selon qu'elles viennent des gouvernements québécois ou canadiens et les résultats furent mitigés, voire décevants.

Avant d'analyser l'ensemble de l'œuvre, certains éléments sont à placer dans les actifs du Plan Marois, principalement ceux concernant les acteurs impliqués dans l'élaboration de la Stratégie. D'abord, l'engagement personnel de la première ministre en octobre 2012 en faveur d'une région ressource dont les difficultés économiques et sociales lui sont familières depuis fort longtemps. Puis, l'acceptation de présider le Comité

ministériel sur la Gaspésie témoigne de sa volonté à soutenir les Gaspésiens dans leur démarche vers la prise en charge de leur avenir.

Le deuxième aspect concerne les acteurs du milieu : la vice-présidence du Comité ministériel chargé d'élaborer le Plan est confiée au député de Gaspé, spécialiste en développement régional et administrateur municipal. L'arrimage de l'autorité politique et de l'expertise technique confère au Comité les compétences technique et stratégique pour exécuter son mandat. Le député et ministre responsable de la région GÎM et ministre délégué aux régions était le choix approprié dans la circonstance. D'autant que la coordination des travaux du Comité ministériel, au sein duquel siègent des députés, des ministres et de hauts fonctionnaires devait être assumée par un acteur politique très au fait des enjeux locaux et régionaux.

Le Comité disposait d'atouts permettant d'agir en aval et en amont du processus. Les conditions liées à la coordination, à la supervision, à la réflexion et à la consultation avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux concernés étaient réunies. La troisième phase du processus concernait la concertation et la mobilisation des acteurs du milieu dans l'élaboration des projets et chantiers devant couvrir les multiples secteurs de la vie économique, sociale et culturelle de la région.

Cette phase s'inscrit dans la continuité de l'action gouvernementale. L'État ne fait pas table rase du passé dans l'élaboration de sa Stratégie. Le respect des règles applicables au développement durable s'inscrit en appui ou en complémentarité avec d'autres stratégies, notamment, celles concernant *l'occupation et la vitalité du territoire* (2011-2016) et *la Politique nationale de la ruralité* (2007-2014).

Des voix se sont élevées pour mettre en doute la participation effective des acteurs du milieu à l'élaboration de la Stratégie d'intervention du gouvernement. Est-elle l'œuvre conjointe des partenaires de l'État, des groupes d'intérêts et des acteurs issus de la société civile? Ou une création *top-down* venu d'en haut, élaborée par les technocrates des ministères constamment préoccupés par le contrôle des processus d'implantation d'une politique?

La proposition Marois découle-t-elle d'une démarche de coconstruction et de coproduction d'une politique publique comme le conçoit Vaillancourt (2014)? Le contexte dans lequel s'inscrit la Stratégie indique l'intention de procéder à son élaboration sous l'égide d'un comité ministériel dont les objectifs sont les suivants : L'élaboration et

l'exécution de la Stratégie sont-elles fondées sur un partenariat entre l'État et les acteurs du marché du travail et de la société civile – dont ceux de l'économie sociale? Les auteurs du projet dont le député de Gaspé répondent par l'affirmative : « c'est une configuration institutionnelle où l'on retrouve l'État, l'entreprise privée et la société civile marchant main dans la main [...] la participation effective de tous les acteurs au Plan s'est déroulée dans le respect des groupes en présence sans privilégier un au détriment d'un autre » (Lelièvre, 2015, entretien). Familier avec les concepts de *coproduction* et de *coconstruction* des politiques publiques conçues par Vaillancourt et Leclerc (2007), Lelièvre présume que les deux concepts sont présents dans la Stratégie. Résumons son commentaire. La Stratégie d'intervention du gouvernement est un projet ciblé s'adressant à une région dont les difficultés économiques sont connues, et qui requiert une attention particulière de l'État. Le député invite au réalisme. Dans un tel contexte, l'État ne pouvait agir seul et jouer les sauveurs. Pour coconstruire la Stratégie gaspésienne, il fallait faire appel à une diversité d'acteurs : entreprises capitalistes et d'économie sociale, coopératives, commissions scolaires, municipalités, institutions financières. Bref, l'État s'est adjoint des acteurs étatiques et des acteurs non étatiques, dont la société civile, le marché et l'économie sociale, pour définir ses orientations générales et fixer ses priorités d'intervention.

Les échos de la presse régionale et des témoignages venant d'acteurs municipaux, ruraux, communautaires et du milieu des affaires, lors de l'annonce par la première ministre, font état d'un large consensus et semblent donner raison au député de Gaspé. Plus de 200 personnes, provenant de tous les secteurs d'activités, « ont pu exprimer leur vision des principaux enjeux de développement de la région » lors d'une tournée organisée par le préfet de chacune des MRC, en collaboration avec les CLD (Québec (Province), 2013, p. 69).

Néanmoins, une part d'ombre existe quant à la démarche de coconstruction de la Stratégie appliquée à la région GÎM. Le document de présentation précise les modes de consultation et le nombre de partenaires et d'acteurs locaux et régionaux ayant participé à l'élaboration. Le doute provient du poids qu'occupent l'appareillage bureaucratique mis en place et les ressources humaines mobilisées dans chacun des ministères impliqués dans la rédaction de la Stratégie. Deux entrepreneurs gaspésiens, préférant garder l'anonymat, doutent du poids de la société civile dans le processus de consultation. « La présence des hauts fonctionnaires dans ce projet fut envahissante et a laissé peu de place à la participation effective de la société civile gaspésienne » (Anonyme, 2015, entretien). La

démonstration objective de la coconstruction par l'État et les acteurs du milieu demeure difficile, mais les efforts déployés par le gouvernement pour associer les artisans du développement à son Plan stratégique méritent d'être évalués à la lumière des faits. Toutefois, *la coproduction* de la politique publique renvoie à la mise en œuvre des projets et chantiers inclus dans la Stratégie. Le Comité de mise en œuvre, placé sous la gouverne de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) veille à la supervision de la mise en application de la politique. Cependant, c'est le Comité économique de la CAR-GÎM qui « assurera la mise en œuvre de la Stratégie sur le terrain en menant les actions nécessaires à sa réussite » (Québec (Province), 2013, p. 63-64).

Le concept de *coproduction* apparaît plus clairement lorsque le Plan associe la Table des parlementaires regroupant tous les acteurs socioéconomiques de la région. On y retrouve les présidents de chaque CLD appelés à *participer à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie*. Le contrôle effectif de la mise en œuvre par le milieu se précise lorsque les acteurs locaux et régionaux sont intégrés au processus d'évaluation du Plan. Ainsi, ils peuvent mesurer l'état d'avancement des projets, des chantiers et des programmes de soutien à la région et à l'établissement des priorités de la Stratégie pour les années à venir.

En résumé, la coproduction de la politique publique appliquée à la Gaspésie fait appel à un partenariat pluriel. En accordant une place importante au secteur privé lucratif et en laissant une large place au capital public et aux acteurs du tiers secteur de l'économie sociale, l'orientation idéologique du gouvernement dans sa Stratégie traduit une volonté entrepreneuriale *bottom-up*, inclusive, innovante et génératrice de valeur publique (*Public Value*). La Stratégie du gouvernement Marois se distingue de celle des gouvernements précédents en ce qu'elle met l'accent sur la société civile à l'étape de l'élaboration et de la mise en œuvre. La Réforme Picotte a mis l'accent sur des partenariats avec le secteur privé et le gouvernement Charest privilégiait les PPP, un courant idéologique dominant, inspiré du NPM des années 1980. Le modèle NPM est une réorganisation qui se traduit par l'abolition d'organismes publics, la diminution des effectifs de la fonction publique et le recours à l'entreprise privée pour produire et livrer des services aux citoyens.

7.11.2.1 Une approche sociale-démocrate?

La Stratégie d'intervention (Plan Marois) s'inspire d'une idéologie sociale-démocrate, conçue selon un modèle de développement *bottom-up*. Le Plan remet effectivement en cause les hypothèses néoclassiques génératrices de croissance déséquilibrée et ramène à la surface les disparités régionales. Nous avons observé à l'étude des modèles de développement présentés dans ce chapitre que les capitaux, les technologies et les populations se déplacent des régions périphériques vers les régions urbaines industrielles en expansion. Ces mouvements porteurs de richesses désavantagent les premières au profit des secondes. Nous avons vu avec Myrdal (1959) une explication convaincante de ce phénomène dans sa *théorie du déséquilibre cumulatif*. L'auteur explique que les « effets de remous » (*back-wash effects*) et les *effets de propagation* (*spread effects*) sont de nature contradictoire, et à la limite s'annulent. Le déséquilibre engendré par la diffusion de la richesse en zones urbaines tend à se perpétuer, le rendement sur le capital étant garanti. Selon Courlet, les effets de remous allant des régions prospères vers les périphériques se produisent s'il y a une augmentation de la demande de produits de ces dernières (produits agricoles et matières premières) (Courlet, 2001, p. 14).

La réalité régionale démontre que l'économie des régions riches a atteint un niveau tel que les effets de propagation et de concentration se sont accentués et, inversement, les régions périphériques comme la Gaspésie se sont appauvries. Qu'il nous soit permis de rappeler que les pôles de croissance qui devaient produire des effets en aval et en amont ne se sont pas avérés. La promotion du développement régional par l'industrie motrice formulée par HMR semble avoir accru les déséquilibres économiques et sociaux entre les régions du Québec. Courlet apporte l'explication suivante : « la non-articulation entre agriculture et industrie a nourri la désertification rurale, le déclin du tissu économique traditionnel local s'est accéléré, les migrations se sont généralisées » (Courlet, 2001, p. 17). Il importe d'ajouter que le constat de Courlet est analogue à celui formulé par les professionnels de développement des CLD de la Gaspésie en 2014. L'entrepreneur Atkins est parvenu à la même conclusion dans son analyse économique de la Gaspésie en 2015. L'analyse de l'espace économique et social de la Gaspésie fut portée à l'attention de la chef du Parti québécois lors de ses fréquents passages dans la région. Le cheminement de sa pensée s'est traduit par un engagement électoral suivi d'une politique publique innovante.

Le document de présentation de la Stratégie indique qu'elle est issue d'un exercice mené auprès des acteurs locaux et régionaux, des partenaires socioéconomiques et des représentants des ministères et organismes à l'œuvre dans la région. La Stratégie est évolutive avec un soutien continu et adapté aux initiatives et projets susceptibles de générer la prospérité économique et favoriser l'essor de la région. À la différence du *Plan de relance* de Bernard Landry, perçu comme un électrochoc appliqué sur le court terme, la *Stratégie d'intervention* du gouvernement s'inscrit dans le moyen et long terme, et se définit comme une entreprise de reconversion industrielle, économique, sociale et culturelle.

Le Plan Marois est interventionniste et se distancie de « l'État accompagnateur » du gouvernement Charest. Le maître d'œuvre du développement est l'État Partenaires de la société civile gaspésienne. L'entreprise privée occupe une place de choix à côté des entreprises d'économie sociale et les micro-entreprises de type coopératif et communautaire. Le Plan quinquennal de développement régional fait de l'État un acteur conscient des enjeux majeurs auxquels la région fait face. C'est l'État investisseur qui intervient dans une région où « tous les secteurs de l'économie nécessitent un soutien dans une perspective de consolidation et de mise en valeur de leur potentiel ou de diversification des activités ». C'est l'État acteur « à l'écoute des enjeux, des orientations et projets que le gouvernement devrait prioriser pour favoriser le développement de la région » (Québec (Province), 2013, p. 15 à 17). L'État interventionniste pose cependant des conditions. D'abord, les projets et chantiers doivent être structurants et présenter un potentiel raisonnable de création d'emplois. Comme autres conditions, le Plan propose la mise en place d'infrastructures routières, ferroviaires, maritimes, aériennes tout en s'appuyant sur la créativité des Gaspésiens pour inventer un nouveau cadre de vie et développer une nouvelle économie créatrice d'emplois. Lelièvre (2015, entretien) parle d'une stratégie axée sur « l'entrepreneuriat social ». Le préfet de la Gaspésie, Allen Cormier, estime que le plan Marois, pour la Gaspésie, fut l'un des projets les plus imaginatifs et le plus respectueux des besoins de notre région. Nous avons senti que nous étions écoutés et respectés (Cormier, 2016, entretien).

7.11.2.2 Des exemples

Dans la Stratégie d'intervention 2013-2018 du gouvernement Marois, l'État se présente comme un acteur à la fois du renouveau et de la continuité. Son engagement est celui d'un entrepreneur disposant de moyens financiers à l'avenant. Il se manifeste à la

fois comme investisseur dans des projets modestes venant de microentreprises, et également dans projets industriels majeurs comme la Cimenterie de Port-Daniel et l'exploitation de l'alumine des terres rares du secteur de l'Estran en Haute-Gaspésie. Les investissements d'importance s'effectuent dans les entreprises dont les activités de production sont soutenues par des incitatifs spécifiques (crédits d'impôt) dont l'accès aux programmes publics d'investissement a été facilité. Aucun projet à fort potentiel de création de nouveaux emplois n'est exclu de l'analyse des agents de développement. Outre les efforts déployés pour insuffler un nouveau dynamisme à la région, des gestes en apparence simples sont des apports positifs.

L'intégration de la Politique nationale sur la ruralité (PNR) à la Stratégie de développement du gouvernement, sa prolongation de même que son renforcement furent reçus comme des engagements concrets de l'État à poursuivre la revitalisation des villages en déclin. La PNR est une initiative des États généraux du monde rural tenus en 1991. Bernard Landry reconnaissait à l'époque que la PNR comme une mesure découlant du rapport sur les *Villages prospères* publié en 1996. Selon lui, cette politique avait ouvert « une fenêtre sur le monde rural ». Présent à l'Assemblée nationale en 2001, l'auteur veut exprimer l'honneur qui lui fut fait de suivre le cheminement du projet, de débattre sur sa pertinence dans les instances et d'appuyer après dix ans d'attente, un engagement exceptionnel de l'État dans le développement et la gestion de la ruralité. Témoin de sa mise en œuvre, il a pu suivre avec intérêt son évolution et le soutien prévisionnel (Budget 2001-2002) de plus de 200 millions de mesures spécifiques aux milieux ruraux en difficulté. Après quinze ans, la PNR conserve sa pertinence et les résultats sont éloquents. Cette politique sociale et rurale a fait l'unanimité chez les acteurs régionaux de la Gaspésie. L'originalité de la PNR fut saluée à l'étranger et l'OCDE a reconnu le caractère progressiste des aides publiques au développement rural et sa contribution originale à l'avancement des politiques qui lui sont dédiés.

La première mouture de la PNR est l'œuvre de l'Université rurale québécoise (URQ), un organisme virtuel, devenu, avec les années, un laboratoire de l'innovation rurale au Québec. Les grands objectifs de la PNR visaient deux cibles : « à court terme, permettre aux communautés rurales de faire face aux situations qui exigent des solutions dans l'immédiat ; à long terme, construire le monde de demain, celui des générations futures » (Québec (Province), 2001, p. VII). Plus précisément : mobiliser les acteurs du monde rural dans un chantier visant à créer de nouvelles activités et à transformer leur milieu par la

mise en valeur des ressources humaines, culturelles et financières du territoire. La Politique visait ainsi l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, et finalement, la pérennité des villages dévitalisés. L'action des acteurs se déroulait selon un modèle de développement rural inclusif axé sur la participation citoyenne. La PNR découle d'une entente conjointe et solidaire signée par le gouvernement du Québec et tous les acteurs du monde rural. Sa force s'exprime par la capacité collective qu'elle octroie aux acteurs d'intervenir avec créativité sur leur situation particulière. Son succès est largement attribuable à la ministre Nathalie Normandeau qui l'a endossée. La ministre influente du gouvernement Charest, préoccupée par la dévitalisation des communautés rurales, recommande en 2007 le renouvellement de la PNR pour une durée de sept ans. Par la suite, le gouvernement l'intègre comme élément-clé de sa Stratégie de développement pour la Gaspésie jusqu'en 2026.

Bruno Jean, dans *l'État du Québec* (2016b), estime que les objectifs de la PNR visaient des facteurs intangibles de développement. De telles politiques sont menacées dès qu'arrive leur renouvellement. Le Conseil du trésor doit en évaluer les effets et décider de leur avenir. Jean explique pourquoi les facteurs intangibles s'effacent au profit des facteurs tangibles « Dans un contexte de restrictions budgétaires, il est plus facile de sabrer dans de telles politiques que dans d'autres, plus tangibles, où les coupes se traduisent par des réductions de services directs à la population » (Jean, 2016b, p. 271). Certes, les minuscules sommes versées aux communautés rurales n'ont pas le poids économique et les retombées électorales des gros investissements en infrastructures ou l'implantation d'une usine de transformation des matières premières. Cependant, en Gaspésie, le sociofinancement de petits projets innovants pour la plupart furent créateurs de fierté locale et la chance fut donnée à certains villages de définir une vocation singulière. Ce vaste chantier de petits projets n'a pas empêché le gouvernement Couillard d'abolir la PNR en 2014. Le même sort fut réservé à Solidarité rurale et les MRC chargées de poursuivre le travail avec des enveloppes budgétaires diminuées de moitié. Il faut savoir gré à Bruno Jean de rappeler l'une des riches retombées de la PNR : le déploiement à la grandeur du Québec d'un réseau de plus de 150 agents de développement rural qui a orchestré la mobilisation des forces vives des milieux ruraux. En Gaspésie, le soutien intellectuel et logistique des CLD a contribué à l'ajustement de la PNR aux réalités locales et facilité son enracinement sur le territoire.

Depuis plus de 20 ans, les entreprises d'économie sociale et les coopératives ont connu une forte croissance en Gaspésie. Le territoire compte plus de 200 entreprises non capitalistes dont la majorité est constituée d'organismes à but non lucratif (OBNL). Les données récentes indiquent que ce sont les OBNL et les nombreuses coopératives qui créent le plus d'emplois dans la région. Plus de 2 700 travailleurs et travailleuses occupent un emploi dans ces entreprises et plus de la moitié y travaille à temps complet. Les plus importants employeurs de la Gaspésie du Nord sont des entreprises d'économie sociale (EÉS) d'aide à domicile multiservice. La Corporation de Grande Vallée procure de l'emploi à 275 personnes et 300 à certaines périodes de l'année. Son territoire de desserte couvre la MRC de la Côte-de-Gaspé et la partie est de la MRC de la Haute-Gaspésie. L'entreprise d'économie sociale *L'Entretien*, dont le siège social est à Sainte-Anne-des-Monts, donne du travail à 125 personnes. C'est le plus gros employeur de la Haute-Gaspésie.

Les entreprises de type coopératif ou solidaire ont démontré leur pertinence et leur efficacité dans des secteurs d'activités où l'entreprise privée manifeste peu d'intérêt. L'État, de son côté, trouve avantageux de s'en remettre aux organismes communautaires pour livrer à meilleur coût et avec efficacité, des services de première ligne à la population. Le directeur de la Corporation de services à la personne, André Richard, soumet que :

[...] l'économie sociale fut longtemps victime de préjugés : économie de pauvre ou de subsistance (cheap labor), économie subventionnée, économie de complémentarité. Donc, une économie non reconnue à sa juste valeur alors qu'en réalité elle est le moteur de l'économie régionale. (Richard, 2015, entretien)

Les acteurs régionaux auraient souhaité que la Stratégie d'intervention du gouvernement soit implantée à partir des acquis produits par le modèle coopératif et communautaire. Ils y voyaient l'occasion d'en élargir le rayonnement à d'autres secteurs de l'économie. En Gaspésie, l'économie sociale n'agit pas en complémentarité de l'économie marchande. C'est l'inverse. Selon André Richard, « elle se positionne comme leader du développement local à mi-chemin entre les entreprises capitalistes et les sociétés d'État. La culture de la solidarité régionale amène les EÉS à s'approvisionner principalement chez les commerçants et entrepreneurs locaux et régionaux pour la livraison de leurs services à la population ». (Richard, 2015, entretien). Une enquête menée en 2011 nous apprend que les EÉS de la région appuient les entreprises privées dans leur développement. Selon Bouchard, « l'économie sociale est un modèle solidaire

en phase avec une région très vaste, peu industrialisée et en décroissance démographique. Une façon d'occuper le territoire en lien avec la culture entrepreneuriale en émergence dans la région ».

On se pose aujourd'hui la question à savoir si les concepteurs de la Stratégie Marois avaient cette vision dynamique de la diversification économique de la région? On peut répondre prudemment par l'affirmative puisque l'économie sociale et solidaire, sans être priorisée, n'a pas été évacuée de la Stratégie Marois. La formule de partenariat choisi par l'État invite le secteur privé à cohabiter avec la société civile. Ce faisant, « l'économie sociale est reconnue et soutenue par les pouvoirs publics » (Vaillancourt et Leclerc, 2008, p. 31). Le scepticisme de certains acteurs locaux s'est avéré utile. Il a permis de circonscrire avec plus de nuances, la nature sociale du partenariat souhaité par le gouvernement. Nous avons cru pertinent de valider si les concepts de *coconstruction* et de *coproduction*, associés au processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique, étaient fondés.

Notre analyse ne permet pas de conclure que l'utilisation des concepts de coconstruction et de coproduction de politiques publiques, mis en évidence dans cette recherche, ont été dénaturée ou violentée par les concepteurs du Plan Marois. L'approche gouvernementale s'est inscrite dans la continuité des politiques sociales québécoises depuis 20 ans. On y retrouve l'État québécois à l'écoute de multiples partenaires œuvrant à la construction d'une politique publique dans le but de répondre aux besoins économiques et sociaux pressants d'une région qualifiée de sous-développée. La démarche gouvernementale apparaît inclusive, innovante et audacieuse au plan conceptuel. Elle en appelle à des pratiques innovatrices et les idées maîtresses sont l'expression des réalités économiques et sociales du milieu. La mise en œuvre des mesures proposées est contrôlée localement. La Stratégie réunit les conditions favorables et elle peut s'avérer génératrice de valeur publique (Public Value). De plus, le modèle ainsi créé peut servir, moyennant adaptation, aux besoins à toute région en attente de renouveau. Le député de Gaspé admet que la *Stratégie Marois* est une première au Québec. « De mémoire, aucune politique publique destinée au développement régional ne fut le résultat d'un partenariat d'égal à égal entre l'État et la société civile. La Stratégie d'intervention du gouvernement Marois reflète les priorités mises de l'avant par les acteurs socioéconomiques de la région. Le Plan stratégique d'intervention est une coconstruction et une coproduction de partenaires socialement égaux. Sa réussite est attribuable au

paritarisme effectif qui a fourni aux Gaspésiens l'occasion d'agir en aval et en amont du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet qui les concerne » (Lelièvre, 2015, entretien).

7.12 Commentaires sur les fondements des politiques publiques

7.12.1 Continuité et rupture

L'importance accordée aux politiques publiques dans cette recherche nous amène à conclure ce chapitre par quelques commentaires sur la pérennité des modèles et politiques de développement. Les modèles de développement et les politiques publiques mis en exergue ont contribué significativement à l'encadrement territorial des régions administratives et à l'institutionnalisation du développement local et régional. On observe d'emblée qu'au cours des décennies, les actions de l'État, pour accroître le développement et l'occupation du territoire, se sont inscrites dans la continuité et parfois mise au rancart pour des motifs idéologiques ou partisans. Les acteurs de la Révolution tranquille font reposer leurs politiques sur le modèle keynésien implanté à Ottawa et imposé aux provinces par le gouvernement canadien au début des années 1960. Certaines d'entre elles furent efficaces et parfois maintenues par le gouvernement nouvellement élu. Le maintien de la réforme de l'éducation et la nationalisation de l'électricité par l'Union nationale en 1966 sont l'illustration d'une certaine continuité des politiques publiques. L'institutionnalisation de la concertation des agents socioéconomiques (CRCD) au début des années 1970 a pris une dimension sociale et politique sans précédent et a traversé les régimes jusqu'en 2014. Certaines politiques, jugées moins pertinentes, furent significativement amendées ou abandonnées.

L'énoncé de politique Le choix des régions de François Gendron (1983) est à tous égards éclairant. Le ministre, inspiré par les résultats venus des régions à la suite de la tenue de neuf sommets économiques régionaux couronnés de succès, acquiert la conviction que pour développer le Québec de l'intérieur, les régions avaient besoin de nouveaux pouvoirs et d'une politique fiscale conséquente. L'énoncé reflétait l'intention du gouvernement Lévesque de doter les régions d'instances infra étatiques décentralisées et d'une politique d'occupation du territoire par l'auto-développement. L'avènement de gouvernements régionaux élus et fiscalement outillés a fait long feu. Les divisions au sein du gouvernement Lévesque sont à l'origine de cet abandon. Avec le départ de René Lévesque et la défaite du gouvernement de Pierre-Marc Johnson en 1985, l'engagement

du ministre Gendron n'a pas eu de suite. La Réforme Picotte, Développer les régions du Québec (1992) s'inscrit dans la continuité de l'énoncé Le choix des régions. Les deux politiques ont fortement contribué à structurer la concertation des agents du développement et à l'institutionnalisation du dialogue social. En 1986, le gouvernement Bourassa annonce le changement le plus substantiel apporté à l'énoncé Le choix des régions, soit l'engagement « des intervenants régionaux dans leurs prises en charge du développement [visant] à inscrire la concertation dans une véritable stratégie de développement à moyen et long terme. Globalement, le gouvernement [remet également en question] la formule des conférences socio-économiques et favorise la conclusion d'ententes-cadres de développement entre le Gouvernement et chacune des régions. Cette nouvelle orientation consacrait la démarche de concertation précédemment engagée [et] amenait une responsabilisation accrue des intervenants régionaux » (Picotte, 1992, p. 19). La Réforme Picotte pose un diagnostic sur le « Plan d'action de 1988 en matière de développement régional » et met en lumière les disparités qui se manifestent entre les principaux centres urbains et les territoires ruraux.

Le ministre Picotte, régionaliste fervent, conçoit le développement régional par la décentralisation des structures de l'État vers les régions. Soit « l'instauration d'une instance représentative de la région » (Picotte, 1992, p. 3), assumant la responsabilité du développement en partenariat avec le Gouvernement. Comme le ministre Gendron, il se heurte aux réticences de la bureaucratie gouvernementale. Il exprime son désarroi en 1994 : « Ma plus grande frustration depuis que je suis ministre me vient de la résistance de l'appareil administratif gouvernemental au changement » (cité dans Falcon, 1994, p. 8). La politique de soutien au développement local et régional du ministre Guy Chevrette (1998) s'inscrit dans la foulée de la Réforme Picotte. De La Réforme Picotte à la Politique du ministre Chevrette, on constate une certaine continuité institutionnelle suivie d'une rupture au plan idéologique. La Réforme Picotte est affairiste et met l'accent sur le partenariat avec l'entreprise privée dans une perspective de développement de l'employabilité, alors que la politique du ministre Chevrette fait reposer le pouvoir décisionnel en matière de développement sur les acteurs de la société civile. L'engagement du gouvernement Parizeau envers les régions en 1995 s'est traduit par une délégation aux acteurs de la société civile de la responsabilité du développement local par la création des CLD. Les politiques publiques, mettant en valeur la société civile comme acteur principal du développement local, furent peu nombreuses et la Réforme Chevrette (1998-2003), qui en était l'illustration, fut de courte durée. Donc, les exemples qui

précèdent expliquent que certaines politiques publiques se sont inscrites dans la continuité alors que d'autres ont été amendées ou abandonnées.

En réponse aux suppliques des élus municipaux à la recherche de pouvoir et pour calmer la colère des populations locales aux prises avec des situations aliénantes, comme celles prévalant en Haute Gaspésie, en 2003 le gouvernement Charest confie la gouverne des CLD aux MRC. La Loi 34 abolit les CRD et institue les Conférences régionales des élus (CRÉ). Cette politique, sans être une rupture, est significativement différente de La Politique de soutien au développement local et régional de 1998. Premièrement la direction des CLD, jusque-là entre les mains des acteurs de la société civile, passe sous la tutelle des élus municipaux. En second lieu, la concertation des partenaires socioéconomiques à l'échelle locale régionale disparaît à la faveur d'un nouvel organisme, composée majoritairement de préfets. La CRÉ est l'interface du gouvernement dans la région. Sa priorité est de gérer et de distribuer aux MRC des fonds publics selon les règles définies par le gouvernement.

En 2002, le gouvernement Landry institue la Stratégie nationale de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale (Loi 112) en appui à la Politique nationale sur la ruralité dans une démarche intégrée en développement social. L'objectif de la Loi : éradiquer la pauvreté dans les zones défavorisées et créer les conditions favorisant le mieux-être des citoyens, contribuant de cette façon à la revitalisation des villages en difficulté. Votée à l'unanimité des par les députés de l'Assemblée nationale, la politique fut abolie en 2003 par le gouvernement Charest et la PNR le fut en 2014.

7.12.2 Le développement local dans la tourmente des politiques publiques

Latouche introduit l'idée que « le développement local apparaît ainsi comme une expression antinomique pour toute une série de raisons liées » (Latouche, 2004, p. 45-46). Historiquement, le développement régional au Québec est l'aboutissement d'un processus qui n'est ni local, ni régional, mais national puisque l'État en est l'acteur privilégié. À l'image du Québec des années 1960, les Gaspésiens perçoivent l'État comme « un moteur de développement et un instrument d'émancipation collective et l'unique recours pour assurer le mieux-être de la population » (Harvey, cité par Gagnon, 1981, p. 8). On constate que les politiques de l'État furent généralement dictées à l'aune du processus globalisé du développement, rendant de la sorte leur inscription, en territoire rural, victime du modèle productiviste. Les années 1970 ont vu apparaître dans les régions ressources,

l'implantation d'industries de transformation des matières premières. Le grand capital est invité à investir en région moyennant certaines conditions. Les investissements publics avaient pour objectifs la modernisation des milieux défavorisés et la création d'emplois pour contrer le déménagement des familles vers les villes. En vérité, l'État s'est évertué à transformer le milieu rural pour l'offrir à rabais aux entreprises multinationales sous la forme d'avantages fiscaux, l'imposition de la flexibilité du travail et la dérèglementation de diverses activités, dont le dézonage de terres agricoles. La logique économique et fiscale l'emporte sur le social local. « Les initiatives locales, la créativité locale sont dévoyées, récupérées, marginalisées dans la logique de l'économie du développement » (Latouche, 2004, p. 49-50).

Les travaux de l'économiste Esdras Minville et du géographe Raoul Blanchard visaient précisément à contrer ces dérives. Ces visionnaires ont publié les premières réflexions bien documentées et rigoureuses établissant un lien scientifique entre l'exploitation rationnelle des richesses de l'espace territorial et le développement économique régional impulsé de l'extérieur. De 1930 à 1960, des modèles alternatifs de développement apparurent sous des formes collectives : les coopératives vont accompagner les travailleurs de la mer et la colonisation de l'arrière-pays; le coopératisme porté par Minville et Ross dans le domaine des pêches, de la forêt et de l'agriculture générera une légère prospérité économique. Bien que modestes, ces initiatives vont néanmoins contribuer à la stabilisation de l'économie régionale et à l'atténuation de la pauvreté.

Le rapport du BAEQ (1966) enclenche une prise de conscience citoyenne du développement polycentrique du territoire (implantation de trois pôles secondaires dans l'Est-du-Québec) il est le prélude à des propositions formulées par l'État pour contrer les inégalités économiques entre les régions périphériques et les centres urbains industrialisés. La vision polycentrique du développement de l'espace territorial proposée aux instances gouvernementales, reconnaît l'existence de pôles primaires, secondaires et tertiaires différenciés socialement et économiquement. Une telle vision est bien documentée dans l'analyse du territoire d'Andrée Fortin (2002). Le monocentrisme (centre-périphérie), publicisé à la suite des études économiques de HMR (1973), met en évidence la polarisation du développement économique dans la région de Montréal et sa capacité de diffusion dans l'espace québécois.

Des phases importantes du développement ont retenu l'attention des gouvernements au cours des années 1970. Tel qu'évoqué plus haut, le découpage des régions administratives en instances infranationales et l'institutionnalisation du développement par le gouvernement Bourassa, marquent le début de la concertation des agents socioéconomiques. Un apport significatif de l'État, inspiré de l'école théorique néo-institutionnaliste, est développé plus loin. La réalité territoriale du Québec est remise à l'agenda par le gouvernement de René Lévesque avec un double objectif : l'aménagement intégré du territoire dans une perspective de développement planifié de l'espace et, le second, la décentralisation des pouvoirs de l'État selon une logique de cohérence territoriale. Corrélativement, la création d'une instance politique régionale était dans les cartons du gouvernement, mais jamais elle ne fut mise en place. Le gouvernement régional, devenu hors de portée, la cohérence territoriale prit une autre forme et donna naissance à une instance supra locale, la MRC, dirigée par des élus locaux. La réforme de 1979 définit le territoire de la MRC comme une aire d'harmonisation de l'espace rural et urbain et le lieu de planification et d'organisation du développement local.

Le chapitre VII prend fin avec la présentation du Plan de relance de la Gaspésie du ministre des Finances Bernard Landry (1999-2003), dont les effets sur les communautés furent rapidement ressentis, notamment : le développement de l'industrie de l'éolien, l'investissement de 150 M\$ dans l'aménagement du Parc national de la Gaspésie et l'aide aux chantiers navals. Le Plan Landry intégrait le projet de relance de la papetière Gaspésia dont l'échec retentissant fut exposé par le juge Lesage chargé d'enquêter sur les problèmes entourant la relance et la fermeture de l'usine. La vie du Plan Landry sur le développement de la Gaspésie fut de courte durée. Pendant la campagne électorale de 2003, le chef du PLQ critiquait sévèrement le Plan péquiste jugé fiscalement coûteux et peu favorable à l'investissement privé. La Stratégie du gouvernement Marois (2013-2018), appelée à devenir un modèle type de développement par le bas pour l'ensemble des régions ressources, fut mise prestement au rancart en 2014 par le gouvernement Couillard. La concertation des acteurs est sacrifiée, au nom du libéralisme triomphant et de son corollaire, l'austérité budgétaire. Les politiques publiques furent rarement pérennes; leur longévité ou leur brièveté sont généralement subordonnées aux idéologies économiques et aux stratégies électorales qui les portent.

7.12.3 En 2014, la rupture

En 2014, le développement régional prend un virage inattendu. Le nouveau gouvernement engage le développement sur une voie sans issue. Le gouvernement Couillard procède à la désinstitutionnalisation du développement local par l'abolition d'organismes locaux et régionaux de concertation et de développement dont les CLD et les CRÉ. L'organisme Coalition Solidarité rurale perd son financement, et le Programme d'aide aux municipalités dévitalisées n'est pas renouvelé. La Politique nationale sur la ruralité et le Pacte rural sont abolis. Les acteurs de la société civile et les professionnels du développement sont retirés du processus et l'État se réapproprie tous les leviers du développement et du coup, la conception des politiques publiques. Depuis quelques années, le concept même de Régions devient symboliquement évanescent. Le développement régional fut longtemps chapeauté par un ministère des régions autonomes et doté d'un ministre en titre. Le développement et l'occupation du territoire avaient alors bonne presse dans le monde rural. En 2003, le ministère des régions est subtilement intégré à un nouveau ministère créé par la Loi 34, nommé ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDÉRR). En 2008, le développement régional passe d'un ministère à vocation économique au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dont le poids au sein de l'État est moindre. Le gouvernement Couillard pose le geste le plus marquant en supprimant le mot régions du titre du ministère MAMROT. Le nouvel acronyme MAMOT, a certes valeur de symbole, mais, il témoigne d'une intention que les régionaux ont rapidement décodée. La disparition du terme régions de l'écran radar de l'État envoie un signal ambigu aux acteurs locaux et régionaux. Les élites s'interrogent : les MRC peuvent-elles assumer convenablement la responsabilité de l'occupation et de la vitalité de leur terroir sans l'apport des organismes de concertation et de développement (CLD, CRÉ) nécessaires à l'expression de leurs besoins, à la coordination de leur action et à la concertation de leurs objectifs fondamentaux? Deuxièmement, le gouvernement confie aux municipalités des compétences en matière de développement local et régional. Dans son énoncé, le gouvernement évoque au passage une décentralisation sans précédent sans accroître l'autonomie fiscale et administrative des municipalités. Dans la région gaspésienne, la confusion est totale.

Concrètement, les effets des politiques d'austérité du gouvernement ont affaibli financièrement la région gaspésienne. La suppression des organismes institutionnels l'a

privée annuellement de 10 à 13 millions \$ de revenus. D'ici la fin de son mandat (octobre 2018), le gouvernement aura amputé près de 40 M\$ au titre du développement de la Gaspésie. C'est sans compter les pertes causées par les coupes de 300 millions par année (1,2 milliard sur quatre ans), somme enlevée aux municipalités en vertu du Pacte fiscal signé en septembre 2015. Pour la région GÎM, le manque à gagner est considérable.

Pour calmer la colère des élites régionales et faire oublier le Pacte fiscal, le MAMOT crée, en 2015, le Fonds de développement des territoires locaux (FDT), doté d'une enveloppe de 100 M\$ pour la première année d'application (2016), et d'une enveloppe de 320 M\$ pour la période 2017-2019. Les sommes sont jugées largement insuffisantes pour compenser les pertes encourues depuis 2014. En 2017, le gouvernement innove en créant le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), dont le budget de 100 M\$ est réparti à l'ensemble des régions à l'exception de Montréal et Québec. Le geste vise à contrebalancer les pertes de crédits encourues par l'abolition des CRÉ. Le Programme alloue au développement de la Gaspésie, pour 2017-2018, un modeste 2 M\$ avec une majoration pouvant atteindre 5,53 M\$ pour un total d'environ 17 millions \$ jusqu'en 2022. Les deux programmes dans leur état actuel sont des mesures palliatives; une mystification qui annonce le désinvestissement de l'État dans le développement des régions. Le FARR, de même que le FDT, n'ont pas les attributs ni la portée d'une politique publique. Le contexte particulier de leur apparition, de leur conception, de même que les idées et les valeurs qu'ils portent sont celles de l'État. Des valeurs qui renvoient forcément à leurs faibles capacités budgétaires pour le financement et la réalisation de leurs projets. À cause des ressources jugées insuffisantes ou contraires à l'intentionnalité des acteurs locaux, le FARR et le FDT, risquent de s'arrêter à l'étape de la conception ou de la mise en œuvre, faute d'adéquation avec la réalité sociale. Les deux programmes ne sont portés par aucun modèle de développement et rien n'indique qu'une stratégie innovatrice peut en émerger, ni un écosystème économique et social dont l'effet levier favoriserait la relance d'une région rurale en retard par rapport au reste du Québec.

Le professeur Bernard Vachon établit une comparaison éclairante entre les sommes dévolues aux MRC avant l'abolition des CRÉ, des CLD, de la PNR et du Fonds de soutien aux territoires dévitalisés en 2015, pour un total de 217 M\$, avec les 110 M\$ provenant des crédits du FDT et du FARR pour l'année 2017-2018. « Le manque à gagner pour l'ensemble du Québec (moins Montréal et Québec) est de 107 M\$ » (Vachon, 2017). Le député de Gaspé évalue qu'en 2021-2022, « le manque à gagner depuis avril 2014 (pour

la Gaspésie) s'établira à plus de 70 M\$ » (Lelièvre, 2017). La Gaspésie, « région retardée » selon les experts, est maintenant dépourvue d'institutions, de moyens financiers et humains pour assumer son développement.

Le programme gouvernemental FARR, devant contribuer au rayonnement de la région, envoie le signal que l'État est peu sensible aux besoins des régions défavorisées. Par ailleurs, l'empressement jubilatoire de certains élus municipaux à la vue du dépouillement institutionnel de la région en échange d'une parcelle de pouvoir, a rendu perplexes les entrepreneurs sociaux. On peut s'étonner de la lecture du discours gouvernemental par les élites municipales. Ces derniers semblent se réjouir du transfert de la responsabilité du développement local et régional aux MRC. Aveuglés par la promesse de pouvoir négocier les conditions de travail de leurs employés et à la limite, de les décréter, les élus n'ont pas mesuré l'ampleur des désavantages causés aux entrepreneurs de leur territoire ni l'impact de la centralisation à Québec (MAMOT) de la gestion des budgets consacrés au développement des régions. L'absence de distance critique entre les unions municipales (UMQ et FQM) face au gouvernement et ses politiques, s'est révélée lors de la signature du Pacte fiscal qualifié de marché de dupe par l'ancien ministre Henri Lemay. « Dès qu'ils voient de l'argent et une lueur de pouvoir, ils deviennent aveugles. Le Pacte fiscal était destiné à calmer les membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et les grandes villes, dont Montréal et Québec ». Selon l'ancien président du CRD de la GÎM, « la perte d'expertise locale provoquée par l'abolition des CLD est probablement le pire coup porté à la Gaspésie par un gouvernement. Il déplore la désinvolture et l'imprévoyance de certains préfets à liquider sans état d'âme leur CLD » (Lemay, 2016, entretien).

La contradiction dans la démarche du gouvernement est manifeste. Le principe, selon lequel il souhaite établir un partenariat État/Régions vs l'autonomie municipale, est un appât factice qui entre en contradiction avec les dispositions de la loi 122 adoptée à l'Assemblée nationale le 15 juin 2017. Le préfet de la Haute-Gaspésie, Allen Cormier, s'inquiète du sort réservé à la Gaspésie par les politiques économiques du gouvernement Couillard. L'élu soumet que le discours gouvernemental sur le développement régional sème le doute. « D'un côté, la loi 122 reconnaît aux municipalités le statut de gouvernements de proximité et, en théorie, leur autonomie et leurs pouvoirs sont augmentés; de l'autre, on coupe les budgets et on centralise dans les ministères sectoriels le pouvoir de valider l'admissibilité des projets, de gérer leur financement et de décider de

nos priorités locales » (Cormier, 2017, entretien). Il explique que le Programme FARR prévoit la mise en place d'un comité directeur constitué de préfets, de fonctionnaires du MAMOT et le représentant du ministre régional. Il est loisible à ce comité d'analyser des projets, sans toutefois décider de leur faisabilité. Puis, le préfet s'interroge : « J'ai demandé au ministre responsable de la région GÎM, Sébastien Proulx, la modulation des critères généraux de gestion du Programme FARR (qui privilégie les projets régionaux) pour le rendre applicable à des projets locaux prioritaires au développement de la Haute-Gaspésie. La rebuffade du ministre est sans nuance : « c'est moi le ministre, c'est moi qui décide » (Cormier, 2017, entretien). La déconvenue de l'élu est d'autant plus grande que les modalités d'application du FARR peuvent être modulées pour les rendre applicables aux régions qui ont des « particularités régionales ». Étrangement, et pour des raisons géographiques, culturelles ou juridiques, « la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine constituent des entités distinctes pour la gestion du FARR. [...] Dans ces entités, les projets doivent rayonner dans plusieurs communautés » (Québec (Province), MAMOT, 2017, p. 4). En présentant la Haute-Gaspésie comme entité locale géographiquement éloignée, économiquement sous-développée et regroupant des communautés dévitalisées, le préfet en appelait à l'ajout de critères de sélection particuliers aux normes de base du FARR. Généralement, c'est le rôle du ministre régional de trouver les accommodements, et le cas échéant, faire advenir les projets qui demandent un taux d'aide supérieur à ceux prévus par le FARR. D'autant que premier ministre Couillard reconnaissait publiquement la nécessité d'accorder une attention spéciale à la situation prévalant en Gaspésie du Nord. Le préfet Cormier conclut qu'il y a « contradiction dans les termes au sujet du FARR et le fait que les acteurs politiques se contredisent me dépasse » (Cormier, 2017, entretien).

Les politiques et programmes gouvernementaux en matière de développement régional se résument essentiellement au soutien direct à la création d'emploi afin d'atténuer les affres du chômage et calmer la colère des populations touchées par le sous-emploi. La Gaspésie est devenue un cas d'espèce. Dans ce contexte, la portée de l'intervention de l'État est plus utilitariste que pragmatique. Il s'agit d'une gestion de crise à la petite semaine conditionnée d'abord par le souci d'éteindre des feux que d'ériger un système cohérent de développement économique à partir des potentialités libératrices du milieu. Des embellies se manifestent, le taux de chômage diminue, l'aide directe à l'emploi diminue en conséquence. Ce chapitre a montré les comportements partisans et souvent opportunistes des décideurs politiques. Il est réaliste de croire que l'institutionnalisation du

développement régional fut mise à l'agenda des gouvernements comme mesure accessoire d'accompagnement des acteurs régionaux devenus tapageurs. S'il est un aspect sur lequel les politiciens et les technocrates s'entendent, c'est lorsque les citoyens des régions se révoltent, tournent le dos à l'État et le rendent responsable de leur misère. Les technocrates omniscients se saisissent du problème, forment des comités sectoriels mixtes, canalisent la contestation, synthétisent les bruits venant du bas et recommandent à la haute bureaucratie les mesures permettant à l'appareil étatique de capitaliser à son profit, la solution à un problème qu'il a lui-même causé. « Un labyrinthe sociopolitique » qui rappelle « des entonnoirs qui aspirent les divergences » dont parle Jean-Jacques Simard (1979) dans *La longue marche des technocrates*. Les politiques de soutien à l'emploi et les institutions de concertation étaient la réponse de l'État à la théorie du développement économique endogène en émergence chez les technocrates. On a observé que le paradigme du soutien à l'emploi disparaît dès que les déficits budgétaires s'accumulent, et que les mesures d'austérité prennent le pas sur la création d'emploi. Le constat est plus clair aujourd'hui. Lorsque l'État constate que le taux de chômage se contracte, les structures normatives du développement perdent leur utilité et ultimement, leur raison d'être. La résurgence du laisser-faire vient hanter les acteurs du développement.

Nous attestons que les crises de l'emploi ont contribué à la création de structures de développement au sein desquelles les acteurs sociaux furent parfois associés. Cependant, faute d'y croire, certains acteurs ont perdu leur enthousiasme. Elle se manifeste par un faible intérêt à prendre le relais de l'État. Pourtant, les structures de développement territoriales furent conçues pour être déployées vers les régions. Mais l'État n'a jamais cédé la conception des politiques de développement aux instances régionales. Le processus est demeuré largement top-down.

Nous verrons au sous-chapitre 7.12.4 que l'institutionnalisme, né de la concertation et de la déconcentration administrative vers les instances régionales, s'est heurté aux assauts des gouvernements en 2003 et en 2014. Les modèles économiques locaux n'ont pu s'enraciner, le temps d'adaptation ayant manqué. L'État a sous-estimé les forces endogènes en émergence, empêchant de cette façon, la construction d'une offre territoriale spécifique à la Gaspésie. L'entrepreneur Laurent Normand (2014) résume le désarroi de la société civile : « l'État nous a dépossédé d'outils essentiels à notre survie et nos dirigeants restent assis tranquilles dans leur chaise d'élu municipal ». Normand

s'interroge : « sont-ils conscients de la gravité de situation? Certains peut-être [...] le comportement de la majorité démontrent plutôt jusqu'à quel point ils sont dépourvus de leadership, d'esprit critique et dépendants de l'État. » (Normand, 2014, entretien). Les régions périphériques sont confrontées à un dilemme. Elles sont victimes d'un scénario de développement dont les élites locales saisissent mal les conséquences ; ou encore, ces régions sont confrontées à la logique keynésienne par laquelle la société civile, devenue débilite et attentiste, quémande les miettes tombant de la table de l'État. Le préfet Allen Cormier s'inquiète de la situation : « la société civile gaspésienne n'a plus de rôle à jouer; sans rôle précis et sans structure d'encadrement, les plus compétents s'en désintéressent ou quittent la région. En Haute-Gaspésie, on s'est battu et gratté les fonds de tiroirs pour conserver notre CLD. On est les seuls à lutter au quotidien pour le sauver. C'est un outil de développement nécessaire pour notre avenir » (Cormier, 1997, entretien).

Par ailleurs, l'analyse des stratégies destinées à la relance économique de la Gaspésie laisse apparaître des pistes prometteuses pour l'avenir. Les politiques affairistes de l'État et le dépouillement progressif des institutions de concertation régionale n'entravent pas l'imagination créatrice des agents. Au contraire, elles la stimulent. La société civile semble disposer à concevoir des projets ambitieux et adaptés aux besoins des populations locales et à prendre le relais de l'État dans leur mise en œuvre. Lors de l'élaboration et de l'implantation du Plan de relance du ministre du ministre Landry et de la Stratégie de développement du gouvernement Marois, les acteurs régionaux ont démontré leurs capacités entrepreneuriales. L'ouverture et la maturité, manifestées dans leurs relations avec leurs partenaires gouvernementaux, furent qualifiées d'exemplaires par le ministre responsable du dossier, Gaétan Lelièvre. Après plus 20 ans d'action concertée des partenaires socioéconomiques d'institutionnalisation de la concertation et d'expérimentation concrètes dans le champ du développement local, la culture entrepreneuriale émergente se traduit par une volonté de prise en charge. Les paradigmes dominants du développement top-down et la contingence prônée comme valeurs universelles ne sont plus pertinents.

Les commentaires et témoignages rapportés dans ce chapitre ont permis de juger de la vacuité de certaines politiques ou programmes adressés aux régions pour soutenir leur développement. On observe que les actions des gouvernements ont oscillé entre la timidité et l'abandon. L'institutionnalisation, saluée par les élites gaspésiennes comme une période faste de l'engagement citoyen, a pris fin abruptement en 2014. Depuis les années

1960, les politiciens nationaux, faute de vision ou de courage, ont choisi l'accommodement qu'offrait la concertation plutôt que la décentralisation. Au lieu de partager le pouvoir avec une instance politique inférieure, les gouvernements se sont approprié tous les leviers du développement.

Dès l'époque du BAEQ, la réorganisation administrative de la région était fortement recommandée. Toutefois, la création d'un gouvernement régional n'était pas formellement proposée, mais la mise en place d'un organisme central de planification chargé de l'organisation et de l'occupation planifiée du territoire a lancé le débat sur le concept de « gouvernement régional ». Le pouvoir dévolu aux régions visait la consolidation de la participation citoyenne et orientait le développement vers une utilisation rationnelle des ressources naturelles et de la mise en valeur du potentiel humain et financier disponible dans le milieu.

Les experts du BAEQ et les acteurs des CRD qui ont investi le territoire de l'Est-du-Québec voulurent y créer une conscience régionale sur un espace immense et différencié. Les grandes manifestations et les Opérations Dignité, menées dans les paroisses et des villages, ont montré l'existence d'une conscience régionale très forte. On a pensé, à tort, que les péninsulaires étaient incapables de regarder au-delà des frontières de leur village. La conscience sociale des Gaspésiens s'est forgée par l'action solidaire entre les paroissiens, les coopératives ouvrières, les regroupements communautaires, mais aussi par le dialogue et la concertation d'intérêts divergents. Elle émane de la révolte des pêcheurs, de la mobilisation du monde rural, des luttes ouvrières et des manifestations contre la fermeture de paroisses, des politiques du mur-à-mur et du désaveu de l'État pour les nombreuses requêtes laissées sans réponse. De requêtes en déceptions, les Gaspésiens ont pris le goût de l'action collective et l'ambition de formuler eux-mêmes leurs projets de développement. Du BAEQ à nos jours, la culture de la centralisation est pérenne, et elle imprègne désormais les structures étatiques. Quant à la responsabilisation sociale des acteurs dans le processus de développement régional, elle n'est plus à l'agenda du gouvernement. Depuis 2014, une tendance se dégage : le gouvernement semble déterminé à développer les régions sans les régionaux.

7.12.4 Institutionnalisme et encadrement du développement

Dans le présent chapitre, nous avons montré qu'un modèle économique tire son efficacité de sa capacité à répondre efficacement aux besoins d'une communauté. La

maire Pelletier (2014, entretien), dont l'expertise en la matière est connue, convient que « sans institutions fortes et stables et sans l'expertise d'acteurs déterminés, le développement est impossible ». Selon l'élue, l'arrimage du courant institutionnel (néo-institutionnaliste) avec les capacités d'innovation des acteurs (possibilisme hirschmanien) est à l'origine du renouveau conceptuel qui anime les professionnels engagés dans le renouvellement du discours entrepreneurial. L'analyse du modèle institutionnel confirme la perspective théorique d'Albert Hirschman selon laquelle seules la rationalité des acteurs et la mobilisation des forces humaines innovantes à l'œuvre sur un territoire peuvent assurer l'avenir d'une communauté. S'agissant du modèle keynésien, nous avons observé qu'il fut dominant depuis la Révolution tranquille. Sa légitimation est attribuable aux pressions exercées sur les gouvernements et par les exigences de la modernité. De cette mouvance réformatrice naissent les grands projets de développement. L'élan impulsé par le vent du changement se répercute dans tous les domaines de l'activité humaine pendant plusieurs décennies.

Les contrées les plus isolées ont peu reçu des retombées de la Révolution tranquille. Le développement de l'économie axée sur les technologies et la croissance économique ont favorisé l'industrialisation des villes. Les modèles inspirés du libéralisme ont liquidé les vestiges du développement collectif et le legs coopératif, laissé aux régions ressources par Esdras Minville et François-Xavier Ross. Faute de contrôle étatique suffisant, les ressources naturelles furent données en pâture à l'industrie, et le patrimoine rural de certains fut dilapidé. Le productivisme a éliminé les rapports de réciprocité entre l'homme et la nature, entre les ruraux et les urbains. On aurait tort de penser que le combat mené par l'Union paysanne (UP) pour protéger les petites fermes et l'agriculture de proximité contre le modèle productiviste, incarné par l'Union des producteurs agricoles (UPA), est un affrontement entre les anciens et les modernes. Ce sont des rationalités divergentes qui s'affrontent sur un même territoire. Une vision opposée de la science et de la technologie en matière de développement, soit deux conceptions réfléchies de la richesse, du progrès, de l'espace, la nature et de la vie en société. L'UP propose une vision humaine de l'agriculture, une manière de produire respectueuse du sol cultivable, de la production animale et de l'environnement. Une agriculture protectrice de la qualité des produits et de la santé des consommateurs. Une rationalité, dite raisonnable, mais différente de la technoscience prométhéenne ayant cours dans le milieu agricole d'aujourd'hui.

Après ce survol, on constate qu'aucun modèle de développement ni qu'aucune politique n'ont placé la Gaspésie sur la trajectoire du développement rostowien; ils n'ont pas non plus réussi à atténuer l'écart de développement entre la région et le reste du Québec. Le modèle du BAEQ, la seule construction intellectuelle inspirée d'enjeux régionaux parvenue à s'imposer, fut rejeté pour l'essentiel par les Gaspésiens faute d'acceptabilité sociale.

7.12.5 La construction du modèle institutionnel

Les modèles économiques et les politiques publiques associées au développement régional impliquent largement les institutions. L'institutionnalisme associé au développement ne procède pas de la potion magique. Généralement, il se construit sous la poussée des agents socioéconomiques. La réflexion de Courlet (2001) sur l'institutionnalisme contemporain, a permis d'observer que les relations entre les agents ou les acteurs s'inscrivent pour une bonne part en dehors des relations marchandes et que « le poids des règles, normes et signes de la communauté d'appartenance est élevé [...], et les institutions sont très largement impliquées et imbriquées dans le fonctionnement et la dynamique du développement local » (Courlet, 2001, p. 53). Au cours des quarante dernières années, des changements importants sont survenus; ils ont modifié les pratiques économiques et des remises en causes de l'espace territorial. L'arrivée des CRD, le découpage administratif des régions, la création des MRC notamment, ont encadré l'aspect spatial du développement et le déplacement des centres de décision vers le local. Les décisions économiques s'accommodent de plus en plus d'arrangements institutionnels et se prennent en fonction des entreprises capitalistes de grandes et de petites tailles des entreprises de type coopératif ou d'économie sociale. Le cas de la région GÎM a mis en évidence le rôle d'institutions dont les CLD et la CRÉ qui ont orienté les partenaires de la Table régionale en entrepreneuriat vers des pratiques et des trajectoires du développement jusque-là inédites. La priorité accordée au choix institutionnel nous contraint à repositionner « l'institutionnalisme du choix rationnel » comme modèle historique du développement régional. Muller et Surel nous rappellent qu'« Il s'agit d'une perspective néo-institutionnaliste, qui s'attache à inclure dans l'école du choix rationnel une dimension supplémentaire centrée sur le rôle des institutions comme réductrices d'incertitudes et facteur déterminant de production et d'expression des préférences des acteurs sociaux » (Muller et Surel, 1998, p. 45).

Une étude comparative des modèles mis sur pied par les gouvernements de divers pays depuis 50 ans pour stimuler le développement et l'occupation de leur territoire montre que l'État keynésien et providentialiste n'a pas fait bande à part.

Depuis les années 1970, le Québec est entré dans une logique de développement dont l'action prend appui sur les acteurs socioéconomiques. La crise de l'emploi dans les régions périphériques, principalement dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, s'est manifestée par un taux de chômage élevé. L'impératif de la création d'emplois incite les gouvernements à jeter les bases d'un dialogue permanent avec les communautés. Le processus d'institutionnalisation prend forme soit par conviction, soit par mimétisme organisationnel. Qu'importe, le modèle institutionnel essaime dans toutes les régions. Lemay (2015, entretien) prétend que « la concertation régionale en Gaspésie est la résultante d'initiatives locales ». L'ancien ministre soutient que la culture du dialogue débute effectivement en Gaspésie avec la création du CRCD, de la CAR et les MRC. « Pour la première fois, les acteurs sociaux et les élus municipaux abordent l'aménagement du territoire et le développement économique par la concertation. Les partenaires du marché du travail vont leur emboîter le pas et la concertation connaîtra un étonnant succès » (Lemay, 2015, entretien). C'est le premier endroit au Québec où des pratiques sociales sont encadrées par des institutions. Progressivement, le développement prend une nouvelle orientation et s'incarne dans des institutions locales. Les Fonds d'investissement locaux (FIL) s'implantent dans les MRC de la Gaspésie, une initiative parraînée par le Fonds de solidarité de la FTQ. Le Carrefour jeunesse emploi (CJE), organisme de réinsertion et de concertation géré par les acteurs de la société civile voit le jour à Gatineau. Le premier ministre Parizeau manifeste un grand intérêt pour le concept, et le généralise dans toutes les MRC. La décision du premier ministre d'implanter des CJE en région peut s'apparenter à du mimétisme institutionnel. La portée sociale du geste posé à l'endroit des jeunes en difficulté d'insertion en emploi conserve toute sa pertinence, surtout en région périphérique. La logique de réappropriation du développement par le milieu découle en partie d'une initiative gaspésienne : le Guichet unique d'information en matière économique mis à la disposition des partenaires socioéconomiques est une avancée significative. Selon Lemay, « le Guichet est en somme l'ancêtre du *Centre local de développement* (CLD) ». La panoplie d'institutions est façonnée selon le modèle citoyen issu de la mobilisation des acteurs. L'institutionnalisation du développement territorial n'est donc pas l'œuvre exclusive de l'État. Elle découle principalement du volontarisme d'acteurs à la recherche de pratiques et de moyens

facilitant la résolution de problèmes économiques et sociaux dont l'ampleur exige de nouveaux outils. Les nouvelles institutions sont la légitimation de la pensée des intervenants régionaux et de leur capacité à identifier les vrais enjeux. Pour Thelen et Steinmo (1992), si « les institutions constituent autant de craintes aux luttes politiques; elles ne sont jamais les seules causes de décisions politiques, mais elles les canalisent et les orientent » (cité par Gow, 2016, p. 14).

L'élan institutionnaliste de l'époque amène certains spécialistes à s'interroger sur les causes du mimétisme institutionnel. Selon Jean-François Simard rencontré en 2015 « l'engouement tient au fait que l'on a imité un modèle qui a marché ailleurs par imitation dictatoriale ». (Akoun et Ansart, 1999) définissent la notion de mimétisme comme « l'imitation volontaire ou inconsciente des modèles auxquels on cherche à s'identifier ». En sociologie, la réflexion de Simard donne à penser que le mimétisme aurait suppléé à l'indigence conceptuelle d'une élite politique empêtrée dans les méandres de l'aménagement et de l'occupation de son territoire. Ironiquement, le modèle de développement créé par imitation, et non par innovation, a fait du Québec un champion du développement local. L'institutionnalisation de la concertation n'a pas changé le cours de l'histoire économique de la Gaspésie. Faute de temps, le modèle n'a pu s'implanter durablement ni se sédimenter à l'histoire de la région. Néanmoins, le modèle a laissé des traces et préservé la culture du dialogue entre les acteurs. Selon André Turmel (1997), les institutions permettent à des personnes de devenir des acteurs sociaux dotés d'habiletés et de capacités pouvant en faire des membres actifs de la société. Nous y reviendrons au chapitre VIII.

Ce chapitre a montré la diversité des tentatives de l'État d'aménager et de développer les régions du Québec. Globalement, les gouvernements ont cherché par des politiques de redistribution à concilier le développement urbain et le développement rural selon des modèles éloignés de la réalité d'un territoire dont les disparités entre les villes et les campagnes sont démesurées. L'idéologie centralisatrice a engendré un rapport de force entre l'État et les acteurs régionaux sur l'avenir de la région. Le souci des régionaux porte sur le développement de leur espace géographique et la protection de leur identité régionale. La décentralisation des pouvoirs de l'État et la répartition des compétences sont apparues comme des moyens d'y parvenir. Le refus de la subsidiarité identitaire a montré que les gouvernements ont accordé la préférence au développement urbain et à la

protection de l'identité nationale. La région est devenue la grande oubliée du développement.

L'État québécois a élaboré ses politiques et programmes sans prendre en compte les réalités territoriales. En outre, le modèle de développement *top-down* appliqué était plus propice au développement urbain qu'au réaménagement des territoires ruraux en déclin. De ce constat d'échec se dégage le sentiment que l'espace régional a été une dimension absente dans l'analyse économique des gouvernements qui se sont succédé depuis la Révolution tranquille. Pourtant, le BAEQ présentait l'aménagement du territoire comme la cible de l'action publique et le lieu d'émanation d'une logique de l'action qui s'incarne dans des groupes et des institutions. Nous avons la conviction que les politiques globalisantes conçues pour industrialiser le territoire québécois tout entier étaient inappropriées. Élaborées sans égard à la diversité des structures sociales, régionales et locales, elles ont essuyé les critiques, l'indifférence ou carrément le rejet. Les tenants du développement par le haut se sont montrés incapables de concevoir un processus graduel structuré autour de sous-systèmes régionaux prenant forme dans le tissu social des milieux ruraux le cas échéant. René Lévesque (Livre blanc sur la décentralisation) et Jacques Parizeau (Politique de soutien au développement local et régional) avaient compris que c'est au niveau territorial que les acteurs du développement se manifestent, que le dynamisme prend forme, que la coopération s'installe entre les entreprises et les groupes et que s'organise l'action. Ces anciens premiers ministres ont souhaité renouveler le discours régional pour faire du territoire l'élément explicatif et constitutif de l'organisation et du développement économique régional. Leurs successeurs avaient une vision différente.

Chapitre VIII

Développement et innovation sociale : le retour de l'acteur

Ce chapitre est largement inspiré des analyses et des commentaires recueillis auprès d'agents réagissant aux conditions infligées à la Gaspésie par l'État et l'économie de marché. Plus spécifiquement, nous reproduisons l'opinion de personnes ayant investi le champ du développement de la Gaspésie. C'est le retour de l'acteur dans le développement local. Au sens sociologique, ce sont des individus regroupés au sein d'une organisation qui planifie et coordonne des savoirs, des comportements en vue d'actions communes et qui s'assurent de la continuité de leurs initiatives comme acteurs de la vie économique et institutionnelle. Nous mettons en lumière les efforts consentis par ces acteurs à la définition d'un modèle original de développement pertinent à leurs besoins. On y retrouve le souci de créer préalablement, un milieu innovateur favorable au renforcement des liens entre les acteurs socioéconomiques et les diverses composantes de la société civile. D'où la nécessité d'un lieu qui structure et qui regroupe les ressources intellectuelles et la synergie des compétences nécessaires à la mise en place de la *Table d'action en entrepreneuriat pour la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (TAE GÎM)*. Cette Table réunit une communauté d'acteurs dont le mandat est de coordonner les efforts des partenaires du marché du travail et d'agir en appui aux entrepreneurs dans toutes les phases de leur carrière. Les acteurs de la TAE inscrivent à leur programme d'action, la formation permanente des jeunes entrepreneurs afin de garantir une relève entrepreneuriale qualifiée.

L'innovation sociale est un concept opératoire présent à toutes les étapes la démarche des acteurs de la Table. Son introduction permet de repenser les processus et les stratégies de développement selon un modèle de développement en phase avec les valeurs rurales. Le modèle proposé est endogène, participatif, démocratique et ratisse plus large que les modèles classiques. Il se situe à bonne distance du centralisme qui guide l'État dans ses choix stratégiques à l'égard des régions. On y trouvera aussi les résultats d'une recherche-action découlant d'une opération médiatrice entre des acteurs, dont les connaissances se sont cristallisées en un modèle micro et innovant de développement.

Le ficelage de l'essai eut été impossible sans la générosité et la célérité des acteurs du milieu. La coopération, le soutien logistique et documentaire inestimable fourni par les CLD, le directeur régional du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, Roger Cyr, du coordonnateur de la *TAE GÎM*, Joël Dallaire et de la directrice générale du CLD de la Haute-Gaspésie, Maryse Létourneau, ont ajouté à la qualité du récit sur l'entrepreneuriat.

8.1 L'engagement des acteurs

L'idée d'une hybridation conceptuelle d'un modèle de développement s'est imposée à la suite de nombreuses rencontres avec des représentants de la société civile gaspésiens. Les acteurs engagés dans le développement sont nombreux. Ils proviennent de tous les secteurs, et la plupart d'entre eux craignent le retour à un passé récent; delà l'obligation de résultat. Ces agents dressent le bilan des politiques de l'État et leur réflexion est axée sur le rattrapage économique de la Gaspésie. Ceux du milieu de l'entreprise, regroupé au sein de la Table d'action en entrepreneuriat Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (*TAE GÎM*), se sont livrés à un exercice prospectif sur les moyens d'assurer la pérennité et la prospérité de leur région. Leur vision n'est pas une abstraction : « faire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, une société innovante, dynamique et ouverte à la diversité, qui fait de l'entrepreneur le moteur de sa prospérité et de son développement durable » (Québec (Province), MFE, 2013b, p. 9). Cette projection dans l'avenir implique le renforcement d'une culture de l'entrepreneuriat social. Le Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat (2013-2015), élaboré par la *TAE* est ambitieux, et l'atteinte des objectifs est fortement tributaire de l'action et de la créativité des partenaires et des groupes engagés dans l'exercice. Ils souhaitent redonner au territoire sa fonction active d'où surgiront des configurations organisationnelles donnant naissance à des *start-ups*, à des entreprises d'économie sociale, à des groupes d'agents et à des institutions orientées vers une vision commune. Selon Courlet, « cette façon de voir les choses a le mérite de nous faire réfléchir à une conception de l'espace beaucoup plus conforme à l'analyse de la réalité » (Courlet, 2001, p. 8-9).

L'institutionnalisation du développement, la concertation des partenaires, la présence des CLD, les fonds d'investissement régionaux et le Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAEN) sont des actifs au bilan de l'État d'avant 2014. Quant au passif, il est lourd et ses effets ont laissé un goût amer. Le modèle *top-down*, a rendu la Gaspésie

exsangue et sous-développée par rapport aux centres urbains. Les propos de la mairesse Pelletier sont on ne peut plus clairs en affirmant que « Le développement pensé en haut lieu, imposé aux régions ressources par des forces économiques externes, participe au creusement des inégalités entre les MRC et les régions » (Pelletier, 2014, entretien). Elle écrit en 2011 : « On a construit des théories qui s'appuient sur deux principes de base : la centralisation et la productivité » (Pelletier, 2011, p. 23). Depuis le BAEQ, les activistes du développement ont ouvert le débat sur le décalage persistant entre le niveau de développement de la Gaspésie et le reste du Québec. Le diagnostic qu'ils posent est objectivement observable (voir la partie 5.2 du chapitre V). L'engagement des agents socioéconomiques envers le développement de la région n'est pas récent. Depuis deux décennies, ils ont investi les organismes de concertation (CRD, CLD, CJE, CLE, CRÉ) et contribué à la structuration du dialogue social. Et depuis 2011, ces acteurs s'arrogent le droit de penser le développement sans égard aux référents théoriques classiques *top-down* qui se résument ainsi : *ce qui est bon pour Montréal est bon pour la Gaspésie*, ou encore *quand l'économie du Québec va, la Gaspésie en profite*. La démarche en cours répudie les slogans creux de l'économie classique. Elle vise à élargir le spectre conceptuel et analytique, et à circonscrire l'objet d'étude autour de l'aménagement de l'espace gaspésien. Le territoire est ainsi appréhendé dans sa totalité, et le développement porté par un modèle qui concilie le développement économique et le développement social. Tel qu'évoqué aux chapitres II et V, la construction des modèles implique un certain nombre d'exigences. Sans reproduire la réalité, le modèle doit la stimuler en créant une approximation qui permette de penser et d'interpréter le réel.

Les travaux entrepris (2012) à la *TAE-GIM* ont donné naissance à une équipe de chercheurs artisans engagés dans une approche cognitive du développement local. La Table est composée de 15 personnes (voir annexe III) provenant de tous les horizons économiques et sociaux : Forum jeunesse GÎM, Femmessor de la Gaspésie, Pôle régional d'économie sociale GÎM, chambres de commerce, Coopérative de développement GÎM, les CLD de la région, institutions financières, Table d'éducation inter-ordres et Réseau M de la région. L'ensemble des agents locaux et régionaux du développement ont vu la *TAE* comme une occasion à saisir, moyennant certains ajustements à la *Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat*. Ils se sont approprié le champ du développement grâce à l'entrepreneuriat social. Le Plan d'action 2013-2015 de la Table annonce une pénurie d'entrepreneurs sans précédent pour le Québec au cours des décennies. Dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la situation prend une tournure critique. Pour en

mesurer l'ampleur, un diagnostic posé à partir de l'environnement interne (forces et faiblesses) et l'environnement externe (menaces et opportunités). Le développement est appréhendé selon une logique innovante et ouverte à la diversité des moyens. La culture entrepreneuriale en émergence présente l'entrepreneuriat comme le moteur de la prospérité. Le démarrage économique espéré se consolidera si le modèle développement respecte les principes du développement durable. En d'autres termes, une construction représentant le fonctionnement des acteurs selon l'approche fonctionnaliste de Malinowski, et les rôles et interactions qui les relient ou les opposent sont inhérents au fonctionnement du modèle. En somme, le modèle est le fruit d'un travail dialectique entre les faits sociaux observables et la permutation de corrélations applicables.

8.1.1 La mission sociale des acteurs

Les Gaspésiens nourrissent l'espoir de reprendre en main leur avenir. Ce rêve reste inachevé. L'appel lancé à l'État de se mettre à l'écoute de besoins fondamentaux n'a pas été entendu. Après des décennies, le désenchantement, la colère et la crainte refoulée de disparaître se manifestent. Le ton parfois rageur cache l'inquiétude de l'échec. Une certaine impuissance face au changement se manifeste et la crainte de l'isolement et l'obsession du dépeuplement causé par l'imparable déclin démographique ne sont jamais loin.

Le problème gaspésien interpelle tous les acteurs du milieu et fait appel à des solutions originales, voire inédites. On évoque en guise de motivation l'héritage entrepreneurial laissé par François-Xavier Ross et Esdras Minville. René Lévesque revient à l'avant-scène pour remémorer sa décision de déménager une partie du ministère des Pêcheries de Québec à Gaspé. Son engagement de céder aux régions des pouvoirs traditionnellement détenus par l'État a stimulé les élites locales de l'époque. Les grandes manifestations qui ont ponctué l'évolution de la région se sont estompées, et le paysage politique s'est ombragé. Lentement, mais sûrement, le scepticisme face à l'avenir s'est emparé de la population. La mairesse Pelletier résume ainsi l'attitude des gouvernements : « Les yeux et les oreilles s'ouvrent quand les Gaspésiens descendent massivement sur la route 132 et bloquent la circulation. À ce moment-là, des pompiers viennent de Québec pour éteindre le feu, non pour régler le problème » (Pelletier, 2014, entretien). La situation justifie-t-elle la révolte? « Nous en sommes là », d'ajouter l'élue municipale. Le défi est colossal; il sème le doute chez certains. Les acteurs les plus optimistes comme Micheline Pelletier ont la conviction que les ressources humaines

disponibles recèlent un fort potentiel de créativité. Madame Pelletier appelle de ses vœux « un leadership régional fort, capable de faire émerger le riche potentiel intellectuel enfoui dans les entreprises, les CLD, les SADC, les organismes communautaires, Solidarité rurale, etc. ». Elle reproche à ses collègues municipaux de « boudier le savoir, de boudier les néo (les nouveaux intellectuels) », la nouvelle génération de professionnels du développement, « les empêchements de tourner en rond ». Une élite dont les maires se méfient et restent distants. L'élue a acquis la conviction que l'État est aveugle et ne peut rien changer à la réalité. Elle s'accroche au laboratoire de recherche mis en place par les acteurs de la TAE GÎM.

La mise au rancard du *Plan de relance* du premier ministre Landry (1999-2003) et le rejet de la *Stratégie de développement* proposée par le gouvernement Marois (2013-2018) sont des indices que la transition économique de la région ne passe plus par Québec. Pour certains, la Gaspésie s'est enlisée depuis des décennies. Trois facteurs sont évoqués : des élites municipales sans envergure, la procrastination des gouvernements devant le problème et la réticence des détenteurs de capitaux à investir en régions éloignées. Le moral de certains agents de développement est à son plus bas. « Certes, la fatigue s'est installée dans le milieu. On s'épuise à crier dans le désert » analyse la mairesse Pelletier (2014, entretien). Cette fatigue fut longtemps la mienne parce que je suis de ce pays. Je conserve au fond de moi une sensibilité ouverte face aux difficultés que vivent les Gaspésiens. En vérité, je me sens concerné par l'avenir de la région et je cherche, comme d'autres avant moi, de nouvelles avenues pouvant donner un second souffle à la patrie. Depuis, je me suis mis à l'écoute d'une nouvelle classe de professionnels et d'entrepreneurs à la recherche d'une approche innovante du développement.

Sur une note plus personnelle, d'aucuns s'étonneront de la place qu'occupe la mémoire vive dans la réflexion sur le malaise gaspésien. Du reste, le retour aux sources du problème est omniprésent tout comme le souci de ne rien brusquer et de cheminer par les sentiers de l'histoire avant d'emprunter la voie du renouveau. Pour Micheline Pelletier, « la reconstitution de quelques fragments de notre histoire simplifie la compréhension du présent et permet d'éviter les erreurs du passé » (Pelletier, 2014, entretien).

Par ailleurs, la mission sociale des acteurs locaux prend son élan à partir de la réalité telle qu'elle se présente à l'observateur dans les villages et les MRC. L'énergie investie suscite un regain d'espoir au sein des institutions locales. Le ton du discours a

changé, la recherche de solutions prend une tournure inédite et les actions à entreprendre à courts et moyens termes se précisent. Le maintien de relations courtoises avec les gouvernements et les instances régionales sont nécessaires à l'atteinte d'objectifs prévus au Plan d'action. L'énergie est palpable principalement chez les employés permanents des CLD. Elle se manifeste par la mobilisation des compétences et des forces créatrices. Quant aux participants à la *TAE* engagés dans l'analyse de la réalité gaspésienne, ils trouvent leur motivation dans l'innovation sociale. Atkins les qualifie « d'activistes dérangeants, de briseurs de rêves qui déstabilisent les tenants du statu quo ». (Atkins, 2014, entretien).

On constate que la vision réformiste de Schumpeter, viscéralement opposée à l'approche néoclassique, se retrouve partiellement dans l'approche de la *TAE GÎM*. Certes, le cheminement conceptuel de l'économiste puise à plusieurs sources disciplinaires. Les spécialistes classent Schumpeter parmi les économistes évolutionnistes. Chez lui les innovations ne sont pas synonymes de croissance et « ne doivent pas être confondues avec les inventions, qui n'ont pas d'emblée de signification économique. Elles (innovations) se manifestent par de nouvelles combinaisons dans les méthodes de production, les biens, les débouchés, les sources de matière première et les manières d'organiser la production » (Dostaler, 2016, p. 250-251). La pensée schumpétérienne trouve écho chez Atkins qui veut réhabiliter la perception de la réalité entrepreneuriale en associant l'entrepreneur à la réussite de la démarche innovatrice. Une telle logique engage l'entrepreneur à jouer un rôle déterminant comme agent non conformiste dont la rationalité et la créativité font en sorte que « c'est lui qui saisit les opportunités, gère les innovations et les transforme en investissements » (cité dans Dostaler, 2016, p. 251).

8.1.2 L'orientation du développement selon la *TAE GÎM*

Au sein de la *TAE GÎM*, on cherche à dépasser le cadre traditionnel du développement et le paradigme théorique de la coconstruction et de la coproduction des politiques de Vaillancourt évoquées au chapitre VII. La logique conceptuelle des membres de la *TAE GÎM* révèle la distance entre l'État accompagnateur – résidu d'une politique productiviste maladroitement bâtie – et l'intuition réflexive d'*endogénéiser* le développement, situe les acteurs locaux en aval et en amont du processus. Disposant d'un niveau de connaissance pertinent, la *TAE* s'est imposée comme une référence indispensable au développement. L'attitude mentale du groupe place l'acteur en retrait des

soulèvements populaires et la politisation de la colère comme ce fut souvent le cas. Les acteurs sociaux empruntent la voie de *l'auto-organisation citoyenne*. La méthode s'enracine dans les villages et les MRC et sa pédagogie rappelle le *catholicisme social* de Ross, structuré autour de la paroisse et les besoins des paroissiens. Selon l'évêque, les besoins de la population s'exprimaient à travers les représentants religieux, les laïques engagés et les élites locales. L'analogie entre l'auto-organisation citoyenne et le catholicisme social tient la route dans la mesure où l'action repose sur les leaders naturels dont la rationalité permet de mobiliser les énergies et faire bouger les choses. Ainsi, la rationalité de l'acteur local influent le rend apte à encadrer l'auto-organisation du développement.

James Atkins, entrepreneur influent de la *TAE* témoigne de l'orientation que doit prendre le développement pour assurer l'avenir de la Gaspésie. La voie qu'impose le capitalisme classique a démontré son inaptitude à résoudre les problèmes économiques des communautés rurales et agricoles du Québec. Le ralentissement économique qu'a connu la région depuis les trente dernières années a fait grimper le taux de chômage de 15 à 25 %, et plongé une fraction de la population dans la précarité poussant ainsi de nombreuses familles vers l'exclusion sociale. Nous avons exposé, au chapitre V, le portrait sociographique de la région. Les données recueillies décrivent un état de sous-développement qui nécessite une remise en question des modes de production traditionnels. Parmi les solutions figure le rôle des acteurs socioéconomiques comme moyen de penser et de résoudre les problèmes du monde rural.

Le diagnostic posé par la *TAE GÎM* identifie les symptômes d'un malaise et suggère une méthode de correction des erreurs du passé. Le plaidoyer en faveur de l'éradication de la culture de la dépendance vise à atténuer le pessimisme. Par ailleurs, certaines élites de la Haute-Gaspésie, dont la mairesse Pelletier, y voient le syndrome d'une société bloquée. La région porte en elle le germe de la révolte comme ce fut le cas des laissés-pour-compte des pays pauvres vivant en marge de l'économie marchande. Pour contrer la contestation comme le blocage de la route 132, les moyens traditionnels sont dépassés. Ni le discours violent, ni la révolte permanente, ni la répression policière n'ont apporté de réponses satisfaisantes. Le remède est ailleurs. D'aucuns voient dans la recherche d'un modèle de développement inventé par les régionaux la voie à emprunter. Le modèle ne peut se résumer à la seule rentabilité financière des projets. Doit apparaître la rentabilité

sociale de l'économie découlant de la responsabilité sociale des acteurs publics et des entrepreneurs privés.

Les entrepreneurs membres de la *TAE GÎM* conçoivent différemment la lutte aux inégalités entre la Gaspésie et le reste du Québec. Leur conception diverge de celle des spécialistes au service de grandes institutions comme le Conference Board, l'OCDE, la Banque mondiale et les gouvernements. Les penseurs de l'économie mondialisée prétendent que la croissance passe par l'investissement dans les technologies de pointe, les infrastructures, la souplesse de l'organisation du travail et, accessoirement, dans le développement de la main-d'œuvre financée par l'État.

Un tel discours est une vue de l'esprit théoriquement contestable et concrètement improductive dans le milieu qui nous concerne. Les faits sont éloquentes et malgré les efforts des gouvernements, l'écart de la richesse entre la péninsule et les régions urbaines s'est accru et le revenu moyen des ménages en Gaspésie est moindre qu'il y a trente ans. Pour l'homme d'affaires Laurent Normand, « oui, il faut investir, mais pour le faire, ça prend de l'argent venant du privé et de l'État. Ici les capitaux sont rares. Ils sont même inexistantes pour les jeunes entrepreneurs ». Mais « Où trouver la motivation d'entreprendre quand le gouvernement du Québec veut contrôler ses finances en coupant les transferts aux régions? » (Normand, 2014, entretien). Hélène Ouellette de l'Association des femmes d'affaires de la GÎM est plus explicite: « la grande priorité en investissement, c'est dans l'éducation des jeunes, dans la formation de la main-d'œuvre et dans le développement des services publics, dont les transports et les services sociaux ». Selon l'entrepreneure, « les transferts gouvernementaux doivent augmenter pour appuyer l'investissement en éducation et garantir un minimum de services accessibles et de qualité à la population. C'est le prix à payer pour relancer le développement et garder les jeunes dans la région » (Ouellette, 2014, entretien).

En mettant leur expérience au service de la *TAE GÎM*, les entrepreneurs se positionnent en faveur de la relève et d'un entrepreneuriat jeunesse avec à la clé la maîtrise du concept de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) proposé par le professeur Yvon Gasse. Ce dernier admet que « le développement d'une culture entrepreneuriale locale génère non seulement une variété d'entreprises à but économique, mais entraîne aussi la création d'un bassin d'entreprises sociales, coopératives, culturelles, etc. à la base de l'économie solidaire, leviers du développement économique durable » (Gasse, 2012, p. 12). La notion de RSE ne fait pas l'unanimité. Elle varie selon

qu'elle est portée par des théoriciens ou des praticiens du développement et de l'entrepreneuriat social. Elle est globalement partagée par les acteurs de la *TAE GÎM*. Les aspects théoriques, contenus dans la démarche socioéconomique des spécialistes sont présents dans le cadre analytique des agents. Cependant, le caractère empirique de l'exercice en cours basé sur des faits sociaux dont les attributs sont le produit de la société gaspésienne prise dans sa totalité s'est imposé. Les groupes de recherche-action rejettent le dogmatisme omniscient. La définition donnée au concept de RSE n'est pas définitivement arrêtée. En revanche, on semble vouloir s'en rapprocher quand les acteurs sociaux se distancient de l'activité économique classique. Ils mettent l'accent sur la nécessaire cohabitation des principes relatifs à la rentabilité financière et la notion de rentabilité sociale. Le choix va dans le sens du développement coopératif, de l'économie sociale, de l'entreprise privée et de l'entreprise collective et solidaire. La formulation est analogue à l'approche de Moulhade et Ndiaye, dans leur ouvrage consacré à l'entrepreneuriat social et solidaire dans le contexte local (Dokou, 2012, p. 119-127). La plupart, dont Atkins, estiment que la place qu'occupent l'économie sociale et le rôle des groupes communautaires et des coopératives forestières et agricoles dans la production de biens et des services essentiels de proximité est importante dans l'équation de la RSE. Sans cet apport, les Gaspésiens eurent été privés de services essentiels que délaissent l'économie marchande et l'État, faute d'intérêt ou de moyens.

L'idéologie sous-jacente à la démarche n'est pas inopportune. Les participants recherchent un nouveau modèle de développement et présentent la réalité sociale et économique de la Gaspésie selon une logique compréhensive. Ils souhaitent à la manière de Bourdieu, comprendre la réalité avant de l'expliquer et de s'engager à la changer. Au préalable, il faut saisir les carences structurelles de l'économie régionale, les causes expliquant les échecs du passé, l'ampleur des besoins et des moyens à prendre pour les combler. Le but immédiat est d'évaluer les avenues à emprunter pour satisfaire les besoins fondamentaux de la collectivité. Appréhender la réalité dans sa totalité devient la motivation qui pousse les innovateurs sociaux vers l'action et la fixation des paramètres d'un modèle économique et social différent. L'importance accordée à la réalité rappelle la définition de Fernand Dumont, reprise par Romain Gaudreau (2014), selon laquelle, le mouvement de pensée porté par la nouvelle génération d'acteurs (un sujet collectif et politique) comporte d'une part des « jugements de réalité et des jugements de valeur » et d'autre part, « des objectifs d'action ». Conséquemment, l'idéologie véhiculée exprime essentiellement la prise de conscience d'une réalité précise et d'une interrogation sur les

moyens. Et Gaudreau d'ajouter : « si ses besoins de conservation ou de protection sont satisfaits (jugements de réalité et de valeurs), la suite de la démarche commande l'abandon du statu quo et la décision de s'orienter vers l'innovation sociale comme moyen de modifier la situation et de renverser la tendance » (Gaudreault, 2014, p. 87-88).

Les groupes de recherche évoquent trois domaines clés pouvant conduire à un changement de paradigme. La nécessité pour les réformateurs sociaux d'associer à leur projet les entités suivantes : les individus, les groupes, les organismes et les institutions agglutinées autour d'une idée qui tend vers un but commun. Autrement dit, restituer à la société civile la prérogative de fixer les priorités du développement de sa communauté. Une telle démarche appelle au regroupement et à la coordination des connaissances et des compétences professionnelles des entreprises, des CLD, des CLE, des CJE, des CRÉ et de Solidarité rurale. Les entreprises et les institutions sont appelées à encadrer les groupes et à soutenir la réflexion amorcée dans divers secteurs. La synergie créée par l'actualisation et le redéploiement des ressources professionnelles est un préalable à la définition d'un modèle entrepreneurial novateur. La citation qui suit confirme la combinaison d'éléments favorables à la réussite d'un projet innovant dont les finalités sont économiques et sociales. « La dimension sociale de toute innovation renvoie au mécanisme par lequel s'établit l'encastrement de la nouveauté dans un tissu territorial. Cette dimension sociale concerne l'ensemble des actions individuelles et collectives, organisationnelles et institutionnelles qui sont déployées ou qui sont interpellées au moment du déroulement de l'usage social d'une nouveauté ». (Bellemare et Klein, 2011, p. 27)

Les trois dimensions clé de la réussite d'une approche innovante du développement sont : la société civile, le savoir local et l'entrepreneuriat social.

8.1.3 L'entrepreneuriat, une culture en développement

Les artisans de l'entrepreneuriat social regroupés au sein de la *TAE GÎM*, sont conscients du défi que représente la cohabitation de très petites, de moyennes et grandes entreprises au sein d'un projet innovant qui inclut des entreprises d'économie sociale, des coopératives et des groupes communautaires. Leur vision transcende les risques liés à la coexistence d'intérêts divergents. Pour innover, il faut évoluer, s'élever au-dessus des intérêts immédiats et concevoir l'innovation à la manière de Tremblay, Klein et Fontan, soit comme « un processus d'apprentissage ou un processus cognitif » (2009, p. 209). Atkins

fait le pari que « l'induction structurelle d'une culture entrepreneuriale régionale » rend possible la réalisation des objectifs établis par la *TAE GÎM*. Nous verrons plus loin que l'induction est une notion hirschmanienne dont Atkins s'inspire pour penser le développement endogène.

Tel qu'évoqué précédemment, la « cellule entrepreneuriale » n'est pas un bloc monolithique dominé par des entrepreneurs privés. Le groupe est diversifié et la polyvalence des compétences est au rendez-vous : des entrepreneurs d'expérience ou néophytes, un directeur général de commission scolaire, le président d'une chambre de commerce locale, un directeur d'une coopérative de services, un propriétaire d'un salon de coiffure ainsi que de différentes ressources spécialisées issues des CLD. Le pluralisme des expertises et la diversité des provenances confèrent à la « cellule entrepreneuriale » les atouts nécessaires à la prospection d'un territoire pour en induire le potentiel. Pierre-André Julien fait remarquer que l'acte d'entreprendre et le succès du développement régional reposent sur la créativité des acteurs et sur leur capacité à saisir les besoins d'un milieu, et à orchestrer de manière différente les moyens de les satisfaire. Pour y parvenir, l'économiste suggère d'abandonner le « mimétisme urbain » et de « faire autrement que les régions centrales ou les grandes entreprises, à se distinguer de la concurrence nationale et internationale par des productions particulières. Essayer de reproduire ce que font déjà les régions bien développées ou les grandes entreprises, c'est se heurter à des barrières à l'entrée, souvent insurmontables. Le succès du développement régional et des entreprises en région provient essentiellement de l'innovation » (Julien, 1997, p. 67).

La pensée d'Hirschman rejoint celle d'Atkins au sujet de la *croissance déséquilibrée* comme source d'inspiration du dynamisme économique d'avant-garde. Son intérêt porte sur le comportement de « l'acteur rationnel » et sa détermination à agir sur le développement local selon ses motivations quant aux questions que l'acteur se pose relativement à l'enchevêtrement des mécanismes de marché et ses aspects irréalistes, réducteurs et parfois immoraux de l'économie classique. Atkins affirme que l'enjeu est perdu sans « une pépinière permanente de talents » (Atkins, 2014, entretien). La culture du développement passe par la valorisation de l'entrepreneuriat local et la formation des jeunes désireux de démarrer leur entreprise ou d'améliorer la performance d'une entreprise déjà existante. Le projet est empreint de pragmatisme. Atkins croit en la possibilité pour un jeune entrepreneur d'accéder rapidement à un « gagne-pain » et de s'épanouir s'il peut s'offrir une perspective *d'accomplissement* dans son milieu.

L'entrepreneuriat jeunesse est regroupé en cellules actives, permanentes et responsables, comportant des objectifs clairs et un financement minimaliste. Les communautés de base sont interpellées : de la municipalité à la chambre de commerce en passant par la commission scolaire, les groupes communautaires, le milieu de l'économie sociale et de la ruralité. La formation repose sur une stratégie concertée et vise l'inscription de l'entrepreneuriat dans un « *curriculum* » scolaire mettant en évidence des projets concrets, encadrés et productifs. Le souhait d'Atkins est que les maisons d'enseignement (écoles secondaires et cégeps) soient « instamment » invités à inclure dans leurs programmes de fin d'études, l'« option entrepreneuriat ». Cette option est le premier enjeu conduisant à la création d'un vivier permanent de nouveaux talents et le développement d'une culture de l'innovation.

James Atkins, membre actif du *think thank* en entrepreneuriat aborde la question du développement de la Gaspésie de manière décomplexée. Il témoigne que la mondialisation néolibérale est une menace à l'idéal de justice sociale, à l'égalité des chances et à la protection des programmes sociaux, laissant peu de chance à la Gaspésie de s'en tirer indemne. La plupart des participants à la *TAE GÎM* sont familiers avec les rouages de l'entreprise privée et avec les pratiques de l'économie sociale. Selon Atkins, les acteurs de la Table se sont aperçus que l'économie déréglementée désarticule les structures économiques locales, décourage l'investissement et rend presque impossibles la création d'entreprises et la redistribution de la richesse. De là l'obligation de penser le développement sur d'autres bases que la croissance constante et le profit maximum. Les valeurs qui guident Atkins et les artisans de la *TAE GÎM* sont mises en application dans le projet qui les anime. Elles sont fondées sur la conviction que tout projet de transformation ou de reconversion de l'économie gaspésienne doit profiter à la communauté locale concernée. Atkins témoigne :

Près de vingt ans dans le domaine des affaires fut l'occasion de moult rencontres nous permettant de jauger bien des aspects de notre réalité régionale : organismes de développement, services gouvernementaux, institutions financières, institutions d'enseignement représentant des gouvernements de tous les niveaux, associations à vocations sociales ou économiques, etc. Conscients que, dans les organisations, ce sont les individus qui font la différence, nous y avons bien sûr rencontré l'enthousiasme et le défaitisme, l'ouverture et le sectarisme, la générosité et la cupidité, la droiture et la mauvaise foi, la suavité et l'acrimonie. Qui n'a pas été exposé en Gaspésie à la guerre de clocher, à l'opposition typiquement gaspésienne entre le nord et le sud, au jeu des influences avec ceux qui sont du bon bord, etc.?

Après vingt ans d'engagement, beaucoup de cela nous apparaît désormais comme de la petite histoire, voire carrément du mythe. Chez nous, ici en Haute-Gaspésie, personne ne peut réaliser un projet sans avoir le concours de ceux dont il est en droit de s'attendre. Nous sommes un exemple vivant du fait que, sans rien enlever à la persévérance et au savoir-faire des individus, les mérites d'une réussite doivent sincèrement être partagés avec les ressources humaines locales et régionales dédiées au développement économique. (Atkins, 2011, p. 97)

La pensée d'Atkins sur le développement local recouvre donc des valeurs sociales importantes. Les principes qui le guident comme entrepreneur se fondent sur la conviction que tout projet de transformation ou de reconversion de l'économie s'incarne dans une pratique entrepreneuriale dont les résultats sont probants pour les communautés locales visées.

Les statistiques présentées au chapitre V mettent en lumière la dégradation de la situation économique de la Gaspésie depuis plusieurs décennies. L'analyse des politiques publiques présentée aux chapitres VI et VII révèle le peu d'intérêt des gouvernements à corriger les problèmes infligés aux régions ressources par le néolibéralisme. Un néolibéralisme laissé à lui-même, désormais sans contrepoids et sans issue. La démocratie libérale n'a pas assumé pleinement sa responsabilité d'infléchir la logique marchande par la régulation. Le blâme adressé à l'État contient la remise en cause, une fois de plus, de la capacité du marché à corriger les inégalités économiques. L'engagement des acteurs à débattre entre eux des moyens pour faire avancer la région s'est imposé comme un principe de précaution. Ce principe est évoqué ici pour expliquer les risques de dégradation que les politiques publiques font planer sur la région gaspésienne. La conviction des acteurs est claire : la survie des communautés rurales passe par la révision en profondeur du modèle classique de développement. Les travaux de Courlet (2001), Moulaert et Nussbaumer (2007) et Tremblay, Klein, et Fontan (2009) ont servi d'étalon de mesure du degré de pertinence du développement local et de l'innovation sociale. La pensée de Fortin (2002) sur l'entrepreneuriat comme antidote à la pauvreté fut accueillie positivement et intégrée à la démarche de l'auteur avec les acteurs du milieu.

Deux remarques s'imposent en lien avec la pensée néolibérale et l'innovation sociale. La première est une mise en garde inspirée de Moulaert et Nussbaumer et reprise par Klein et Harrisson en lien avec le discours officiel. La rhétorique néolibérale a « imposé une pensée économique [...] qui reflète [...] les aspirations de certains groupes

d'intérêt liés au mouvement de concentration financière » (Klein et Harrisson, 2007, p. 77). La structure financière mondialisée a « des conséquences bouleversantes pour la structure [...] locale ». Parallèlement, l'orthodoxie économique et financière prend plaisir à dénigrer les approches « alternatives » jugées inefficaces, inefficientes et pouvant freiner le développement par le marché.

Deuxièmement, le manque de conviction de l'État pour ce qui est de protéger le filet de sécurité sociale est l'autre élément qui s'impose à la réflexion. Perçue comme un acquis de l'État providence, la protection sociale est présentée par les néolibéraux « comme une source de démotivation à l'effort au travail » (Klein et Harrisson, 2007, p. 78). En appui à leur thèse, les auteurs susmentionnés puisent à la pensée de Galbraith pour expliquer que les politiques néolibérales sont sans justification, qu'elles restent au niveau du discours idéologique et que les opérations de privatisation des services publics et des structures de l'État sont sans pertinence et « sans fondement scientifique » (Klein et Harrisson, 2007, p. 78). Pour certains intervenants des CLD dont Étienne Bouchard (Bonaventure 2014), ils craignent le démantèlement des organismes de développement. Un sentiment d'urgence s'est emparé des partenaires de la TAE-GÎM afin de contrer les effets immédiats et futurs de *l'utopie néolibérale*. Ils veulent éviter ce que Bourdieu appelle :

[...] la disparition progressive des univers autonomes de production et la destruction [...] de toutes les instances collectives capables de contrecarrer les effets de la machine infernale, au premier rang desquelles l'État, dépositaire de toutes les valeurs universelles associées à l'idée de *public*, et l'imposition, partout, dans les hautes sphères de l'économie et de l'État, ou au sein des entreprises, de cette sorte de darwinisme moral, qui, avec le culte du *winner*, [...] instaure comme norme de toutes les pratiques de la lutte de tous contre tous et le *cynisme*. (Bourdieu, 1998, p. 3)

L'engagement des agents sociaux fut également motivé par les risques économiques qui guettent la Gaspésie si rien ne change au niveau régional. Les participants de la TAE GÎM de leurs côtés veulent éviter les inconvénients causés par le régime politico-économique en place. Ils ont écarté le cynisme et les manifestations publiques pour faire place à la réflexion, à l'engagement et à l'innovation. En fait, un engagement à penser le développement autrement.

Le malaise gaspésien attribuable aux effets pervers du libéralisme a suscité en quelque sorte un regain d'énergie, et fait surgir un nouveau courant de pensée. Une pratique socioéconomique s'est progressivement implantée au sein du groupe d'étude et

de recherche. Certains, dont James Atkins et Edmond Gagnon (2014) se sont interrogés sur la faisabilité d'un modèle de développement localisé sans rupture avec le milieu rural et sans rompre les liens de solidarité entre les petites entreprises régionales. En somme, une entité socioterritoriale, caractérisée par la présence active de groupes et d'entreprises aptes à construire un système de production localisé et performant de biens et services destinés au milieu local, est ouverte au marché d'exportation. Les apprentis chercheurs ont concentré leurs énergies à la définition du projet. Maryse Letourneau, du CLD de la Haute-Gaspésie (2015, entretien), incline à croire que, sans l'appui des ressources spécialisées des CLD et l'accord du directeur régional du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR), les résultats du programme de recherche/action auraient été différents. La remise en cause du modèle et des politiques publiques en matière de développement a déclenché par-delà le regard posé par les spécialistes et les fonctionnaires un mouvement d'idées qui a jeté les bases d'un nouveau concept.

Les agents permanents des CLD, les membres de la *TAE GÎM*, de même que l'auteur ont puisé leur inspiration dans les travaux universitaires de Klein et Harrison (2007), du Centre de recherche sur les innovations sociales et d'économie sociale (CRISES), auprès des organisations syndicales et dans les écrits portant sur l'économie sociale et la recherche partenariale en économie collaborative. Entre 2005 et 2010, le gouvernement canadien a créé six centres régionaux de recherche en économie sociale et a participé à l'implantation du Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS). En 2013, le gouvernement du Québec a publié sa *Politique nationale de la recherche et de l'innovation* dont l'un des volets est en appui à l'entrepreneuriat, à la valorisation de l'innovation et aux entreprises en démarrage. Fontan et Klein expliquent « comment se crée, par une initiative locale, une plus-value en matière de développement des capacités d'intervention pour des communautés aux prises avec un problème majeur d'industrialisation ». À cet égard, *la mobilisation du capital socioterritorial* « permet la systématisation des connaissances et la mobilisation stratégique et dynamique des ressources nécessaires à la conceptualisation et au démarrage de projets locaux » (Fontan et Klein, 2004, p. 148).

8.2 Innovation sociale et entrepreneuriat

Depuis quelques années, une nouvelle élite constituée de professionnels du développement a investi le champ du développement local sous l'angle de la région comme *espace vécu*. Au fil du temps un courant de pensée a émergé, et a trouvé preneur chez les acteurs socioéconomiques de la région. Ce vent de renouveau s'est incarné dans le laboratoire de l'innovation, là où a pris forme une approche alternative en développement local. Les participants ont emprunté une voie détournée des chemins tortueux qui ont mené la Gaspésie dans l'impasse. Ils se reconnaissent globalement « la capacité d'initier des projets de développement dans une communauté qui dépend fortement du cadre relationnel dans lequel évoluent les acteurs » (Prévost et Sévigny, 2005). Le cadre gaspésien fait de liens qu'entretiennent les groupes d'acteurs socioéconomiques depuis deux décennies, a porté assistance à un flux de connaissances et d'expertises dont la mise en commun peut induire une synergie porteuse de projets, de politiques ou de modèles. Le contexte particulier de la région a contraint les acteurs à innover dans trois domaines prioritaires : l'emploi, les conditions de vie, le développement et l'occupation du territoire.

Les membres de la *TAE GÎM* ont une vision schumpetérienne de l'innovation, de l'entrepreneur et de l'entreprise. L'entreprise est le lieu où se posent les actions à réaliser et l'entrepreneur est celui qui organise et réalise de nouvelles combinaisons de facteurs de production. En d'autres termes, l'entrepreneur n'est pas l'inventeur d'une découverte, mais plutôt l'innovateur qui introduit la découverte dans l'entreprise, dans l'économie et en assume la diffusion dans l'espace. Finalement, l'entrepreneur, par sa créativité, participe à vaincre les résistances au changement et il permet ainsi à l'économie de se développer en dehors des pratiques traditionnelles.

L'environnement relationnel au sein duquel évoluent les représentants de la *TAE GÎM* est une construction mise sur pied, coordonnée et financée par la direction régionale du ministère des Finances et de l'Économie et des CLD de la région. La concertation des intervenants engagés dans les groupes sectoriels a fourni des occasions d'échanges, des espaces de réflexion et des débats favorables à l'exploration des diverses facettes du problème et au façonnement de solutions adéquates. Le foisonnement d'idées a secrété les connaissances propres à influencer de l'intérieur la trajectoire du développement intégré du territoire.

Les diverses sources de connaissance observées font que la région ressource d'hier cherche désormais à s'autotransformer. La région intériorise son développement avant d'en formuler les contours. Il s'agit là d'un exercice par lequel la Gaspésie réfléchit sur elle-même pour mieux repenser son avenir. Une aptitude que Touraine appelle « l'historicité, c'est-à-dire la capacité d'une société de se produire et de se transformer » (Touraine, 2013, p. 190). Longtemps perçue comme une région dont le développement est propulsé de l'extérieur, les entrepreneurs d'aujourd'hui s'efforcent de démontrer qu'un niveau d'historicité (mémoire vive) existe et permet de juger sans complaisance le passé, d'évaluer les forces en présence et de proposer des choix rationnels pour relancer le développement (Touraine, 2013, p. 190-194). Par ailleurs, les agents entrepreneurs ne sont pas les seuls à repenser les fondements du développement local et l'avenir des régions. Autour des années 1980 et 1990, le Secrétariat au développement des régions reçut le mandat de définir des politiques de développement régional. La réforme Picotte et la Politique de soutien au développement local et régional sont l'œuvre du SDR. Depuis 1998, la concertation des acteurs socioéconomiques s'est accrue. De nouvelles connaissances venant des organismes de développement (CLD, CRD, CRE, etc.) sont apparues. Un réservoir de ressources humaines et professionnelles capables de penser le développement régional s'est constitué. La culture du développement local a pris racine en territoire gaspésien. Sur la planche à dessin du laboratoire de l'innovation, le modèle projeté est un défi lancé à l'État.

James Atkins propose une définition de l'innovation sociale qui s'apparente à celle de Norbert Alter (2005). Les *briseurs de rêves* d'Atkins se reconnaissent dans le processus de *destruction créatrice* d'Alter, lequel présente l'innovation comme un instrument de recomposition des hiérarchies économiques. L'entrepreneur veut renverser le processus de développement *top-down* : la redéfinition du modèle développement réside d'abord à la base, chez les acteurs de la société civile et chez les entrepreneurs locaux. La contradiction n'est qu'apparence puisque la « *destruction créatrice* », chère à Schumpeter (1963) dont parle Alter, présume le courage de mourir à ses anciennes habitudes, de faire fi des pratiques économiques et des politiques publiques imposées antérieurement. La définition « permet de comprendre que l'innovation est l'occasion des émergences de rationalités et d'acteurs nouveaux, mais qu'elle représente un « coût » : celui de la destruction des régulations sociales antérieures » (Alter, 2005, p. 139). L'effort de Faïz Gallouj pour saisir les effets causés par le processus de *destruction créatrice* dans l'œuvre de Schumpeter lui fait voir que :

Les secteurs économiquement dominants ne le demeurent pas éternellement. Le processus de destruction créatrice agit en effet comme un instrument de recomposition des « élites » économiques et signifie une redistribution des rôles de leaders économiques à travers les différents secteurs. (Gallouj, 1994, p. 179)

Par ailleurs, les spécialistes du développement sont généralement conscients que la Gaspésie évolue dans un environnement économique national et mondialisé. Le Québec, parallèlement à la mondialisation, s'est développé en maintenant un réseau de petites entreprises exportatrices et de grandes entreprises multinationales qui se sont ajustées aux règles du capitalisme sans frontière. Au Québec, plusieurs moutures du capitalisme ont coexisté dont certaines prirent des variantes sociales-démocrates ou marchandes. Le modèle économique de type libéral valorise plutôt la réussite individuelle, et le développement relève d'abord du domaine privé. Quant au modèle participatif orienté vers la société civile, là où l'entreprise privée est un acteur associé socialement au bien-être des communautés, l'État demeure l'agent de régionalisation, de réglementation, de régulation et d'encadrement du développement.

Chez les habitués du développement, la prise en considération de la réalité globale et nationale ne peut oblitérer la réalité locale. Ceux qui ont sous-estimé cette perspective n'ont pu produire des schémas satisfaisants. L'aventure planificatrice du BAEQ et le développement polarisé inspiré du modèle urbain de HMR n'ont rien apporté à la Gaspésie. Les gouvernements dépourvus devant le cas gaspésien ont assisté en spectateurs à sa désertification, à sa désertion et à la dévitalisation des villages comme de fâcheux concours de circonstances. Les avatars du malaise gaspésien font dire à Roméo Bouchard que la solution est ailleurs qu'à Québec : « L'espoir réside dans une nouvelle génération de Gaspésiens qui croient fermement qu'on peut créer dans ce pays libre, loin du continent, des lieux d'avenir, une nouvelle économie et une société différente, faisant mentir une certaine idée du progrès et du développement économique » (Bouchard, 2013, p. 226). La nouvelle génération d'acteurs sociaux ne résulte pas de la « génération spontanée » ni de la puissance créatrice de la machine étatique. Elle est née de la nécessité de combler un vide conceptuel et du besoin de faire coexister des capacités organisationnelles et économiques, des façons de produire innovantes et compatibles avec les ressources humaines et financières du milieu. Les connaissances nouvelles comme le savoir-faire, le savoir-être et la capacité d'appréhender le développement sont, au contraire, apparentées à une perception objective de la réalité. Armés de nouveaux outils, les agents du développement ont acquis la pratique de la réflexion, de la

délibération et de l'action qui leur sont propres. Ce sont des indices que le travail de conceptualisation est à portée de main. En d'autres mots, les entrepreneurs sociaux se sont auto-transformés avant de songer à transformer la société gaspésienne.

Touraine convient que les agents ont intégré un ensemble de facteurs qui élargissent leur vision de la réalité et par conséquent leur capacité d'appréhender le réel, ils s'en trouvent renforcés et leur liberté de créer s'accroît. Le sociologue français fait remarquer que le sujet porteur de connaissances devient, par la pratique, innovateur et agent de changement, puis définisseur de droits sociaux et de projets de développement. Ce sont des acquis intellectuels et conceptuels qui les prémunissent contre l'instrumentalisation idéologique des fonctionnaires et des affairistes. Partant, la priorité n'est plus la recherche du gain rapide, ni la puissance envahissante de l'argent et le pouvoir qui s'y rattache. La logique de l'acteur réside en sa capacité de réagir aux situations, et d'en évaluer les effets économiques et sociaux. Le renforcement de l'acteur nourrit son engagement à trouver des solutions qui collent à la réalité.

Les règles de fonctionnement régissant les modules de réflexion ont contribué à la mise en contact continu des acteurs de la TAE-GÎM dans la prise en considération des principaux enjeux à l'étude. Le souci d'encadrer, de structurer et de coordonner les travaux a contribué au succès d'une entreprise commune. La réussite advient selon certaines conditions : addition des savoirs, vision partagée des problèmes, concertation des forces innovantes et solidarité des acteurs. Autant d'éléments qui ont contribué à forger une communauté d'intérêts. Le modèle entrepreneurial témoigne de l'importance accordée à la cohésion entre les cellules de réflexion. Il crée *de facto* un front commun du savoir qui s'impose comme bouclier face au gouvernement. Le danger de l'électoralisme inhérent à la culture politique des gouvernements fait en sorte que l'opportunisme l'emporte sur les convictions. L'État peut néanmoins prendre en considération la portée du travail amorcé par les élites d'une région et, à la limite, reconnaître implicitement la pertinence de leurs actions. Sans trop d'illusion, les rénovateurs gaspésiens se consolent à l'idée qu'ils sont une force avec laquelle il faudra désormais collaborer. Ultimement Atkins en arrive à la conclusion que : « le développement de la Gaspésie se fera avec ou sans l'État » (Atkins, 2014, entretien).

La perspective entrepreneuriale énoncée précédemment vise le relèvement du niveau de vie des habitants par la recherche de nouvelles façons de produire. Elle est possible sous l'angle d'un système d'acteurs assurant l'apprentissage collectif et

l'accumulation d'un capital cognitif nécessaire au changement. Ainsi, l'innovation sociale couvre un spectre plus étendu que l'innovation sociale liée aux services destinés aux citoyens. L'innovation étant un concept large et ouvert à toutes formes d'innovation, les auteurs Klein et Harrison soutiennent que les diverses manifestations empiriques de l'innovation sociale ne sont pas exclusives. « Penser l'innovation sociale signifie donc réfléchir à leur convergence dans le contexte du passage d'une économie du savoir à une « société du savoir », où la valeur produite par la connaissance est largement partagée aussi bien sur le plan matériel que sur le plan immatériel, comme le proposait Sakaiya en 1991, l'un des premiers à avoir popularisé cette notion » (Klein et Harrisson, 2004, p. 3). « On en est là » de dire l'entrepreneur Atkins : « détruire pour reconstruire sur de nouvelles bases » (Atkins, 2014, entretien). Le directeur général du CLD de la Baie-des-Chaleurs adopte une posture analogue : « les acteurs du changement rament le vent devant » [...] « Les vents contraires (la résistance au changement) risquent de ralentir les ardeurs. [...] La nullité des élus est navrante. Ils ont davantage besoin de rituels et de symboles que de gens qui inspirent » (Bouchard, 2014, entretien). Le gestionnaire local estime que le but recherché est vaste et exigeant et reconnaît que les conditions favorables à l'implantation d'un modèle de développement pouvant redresser une économie défailante sont un enjeu colossal. Atkins récidive pour affirmer que : « Le moment est venu de penser le développement par nous-mêmes » (Atkins, 2014, entretien). Les propos témoignent du fait qu'une méta-analyse prend place en Gaspésie. Elle évolue en surplomb des structures étatiques, des entreprises et du monde municipal. Le discours laisse croire qu'une prise de conscience collective s'amorce et même surprend par son audace. Un positionnement qui suscite l'inquiétude et des remises en question déchirantes, principalement chez les élus municipaux. Une élite pensante a pris place, elle illumine la route et évolue en dépit des tribulations d'une population rongée par l'inquiétude.

Le volontarisme affiché n'est pas sans rappeler les propositions d'Esdras Minville et de François-Xavier Ross au début des années 1930 : « Une révolution dont la réussite passait par l'éducation et le réveil des esprits » (Bélanger, 2015, entretien). Hier comme aujourd'hui, la mobilisation des énergies disponibles est la condition de la réussite. Le travail de reconversion de la pensée dans le but de changer le modèle de développement État-MRC est une vision que les rénovateurs d'aujourd'hui ont intériorisée. Cependant, l'opérationnalisation de cette vision n'est pas donnée à priori. L'implantation d'une culture entrepreneuriale basée sur la solidarité des acteurs sociaux est la voie choisie par les

participants à la *TAE-GÎM* pour y parvenir. À l'inverse des animateurs du BAEQ, ils s'imposent à la communauté par leur écoute et une connaissance intime du terrain. L'argumentaire est structuré, la dialectique est rigoureuse et le foisonnement des idées stimule. Sommes-nous en présence d'idéologues, d'aventuriers ou d'héritiers de François-Xavier Ross et d'Esdras Minville? Bien entendu, les idéologies constituent un système de significations, de croyances et de valeurs qui sont intimement liées à la vie en société. Si l'on pense qu'elle sont « un moyen limité, mais incontournable de fixer ou de modifier les règles du jeu social » (Ansart, 1999, p. 265-266) et qu'elles expriment les objectifs et le sens du développement social, alors les idéateurs gaspésiens sont les héritiers d'illustres devanciers que sont F.-X. Ross et Esdras Minville. Ils sont membres de l'incubateur de l'innovation sociale à la base d'un projet dont les modalités portent en elles les éléments constitutifs d'un modèle de développement pour la Gaspésie. (Roy, 1993, p. 9-10) Certes, les temps ont changé, mais la volonté et le talent pour faire bouger les lignes se sont regroupés au sein du laboratoire de l'innovation.

Aux yeux des spécialistes, les travaux du laboratoire de recherche peuvent sembler désordonnés et contraires à la limite aux règles classiques de la recherche en développement. Les agents et les acteurs qui s'apprêtent à monter sur la scène du développement local ne sont pas habités par la colère qui rend aveugle ni par l'envie de *casser le système*. Pourtant, les motifs d'indignation ne manquent pas. S'ils deviennent acteurs, c'est que la scène est vide ou mal occupée. Leur manifestation n'a pas pour but de se donner en spectacle ou d'accumuler du capital politique. L'objectif est plutôt modeste : contribuer à la transformation de l'organisation sociale de leur milieu, promouvoir le respect des droits fondamentaux, le droit au travail, à des services publics de qualité et le droit de vivre dignement en région. Les sujets conscients dont parle Touraine sont présents à leur milieu. Ils comprennent l'ampleur des besoins, ils se sentent interpellés face aux injustices subies par les citoyens depuis longtemps. Le travail de recherche et d'analyse effectué sur la précarité économique et sociale qui afflige la région en fait des témoins experts. Leur engagement les amène à témoigner publiquement. Selon l'entrepreneur Laurent Normand « refuser de dénoncer et d'avancer, c'est devenir complice » (Normand, 2014, entretien). La compétence est un atout inestimable dans la recherche de solutions à des problèmes sociaux, et l'engagement public l'est tout autant. L'appui de la communauté doit être sollicité, car elle conditionne la réalisation de projets porteurs de changement. C'est ce qui oblige, à la limite, à rechercher l'appui de personnes

influentes : préfets, députés ou partis politiques favorables à des changements de mentalité et de structures. Elles peuvent s'avérer profitables à des moments bien choisis.

La rhétorique guerrière d'hier a fait place au discours apaisant. L'activisme entrepreneurial qui s'installe repose sur une perspective multidisciplinaire. Sa reconnaissance publique est un soutien inestimable. Toutefois, l'apolitisme ne convient pas à tous. L'intérêt pour la justice sociale s'exprime sans retenue. Le refus du débat public pour des raisons idéologiques est contraire à leur engagement. En se réservant le droit de critiquer les manœuvres politiciennes entre les MRC et les politiques improvisées de l'État, les agents utilisent la distance ainsi créée pour juger des capacités réflexives des élus et condamner au passage leur refus obstiné de voir la réalité. Touraine admet que « l'acteur n'existe que dans la mesure où ses conduites sont à la fois réflexives, critiques et proactives » (Touraine, 2013, p. 550-551). Il décrit les acteurs comme des personnes capables de s'élever au-dessus du système politique et économique dominant. Il prétend qu'ils ont les habiletés pour changer les règles du jeu en mettant de l'avant des mesures de redressement qui vont modifier l'environnement économique et social de leur territoire. La volonté inébranlable de changer la situation ne peut cacher le caractère fragile des assises de l'engagement. Les professionnels et entrepreneurs à l'œuvre dans les CLD et à la *TAE-GÎM* reconnaissent que l'État peut compromettre leur mission et, à la limite, l'annuler. L'abolition, en 2014, d'organismes de planification et de concertation, la mise au rancart de politiques publiques propres à la région et la suppression des fonds consacrés au développement sont autant d'éléments pouvant influencer le cours des événements et mettre en danger leur mission. Le travail de définition est engagé sur une voie conceptuelle dont la pertinence semble s'inscrire dans la durée. L'idéalisme de Philippe Couillard est inspirant quand il soutient qu'« *une bonne idée ne meurt jamais* ». Peut-on penser que les idées ont une existence propre et qu'elles transcendent les réalités matérielles? Le concept de l'innovation sociale a pris place dans la démarche intellectuelle des acteurs du développement.

Définition

D'aucuns sont d'avis qu'un lien très fort existe entre le fait social gaspésien, son territoire et le marché. Cette prise de conscience a contribué à l'émergence et la mise en œuvre de l'innovation. Selon Tremblay, Klein et Fontan (2009), « ce lien est essentiel pour comprendre les différentes dynamiques de développement en présence sur des territoires

précis, en articulation avec des processus mondiaux et continentaux » (Tremblay, Klein et Fontan, 2009, p. 201). Nous y reviendrons plus loin.

Le terme innovation sociale est très populaire. On l'évoque à la moindre occasion. À la manière d'un effet de mode, on le consomme comme un mot valise dont la polyvalence rend son utilité multiforme. Les experts du néocapitalisme invitent les entreprises et les gouvernements à investir le champ de l'innovation tantôt pour en tirer un capital cognitif, tantôt pour raffiner leurs technologies productives et maximiser la profitabilité de leurs entreprises. Klein et Harrisson font remarquer que « vue ainsi, l'économie dite du savoir ne fait pas preuve de sagesse. Elle exclut des pans entiers de la société peu ou pas concernés par les nouvelles technologies et met en œuvre une société à plusieurs vitesses où règnent l'iniquité et la fracture sociale » (Klein et Harrisson, 2004, p. 1). Ainsi conçue, écrivent les auteurs, l'innovation fabrique des riches d'un côté, et des pauvres de l'autre, des gagnants et des perdants selon la formule célèbre de Benko et Lipietz (1992). La démarche compréhensive de la présente recherche nous amène naturellement à présenter l'innovation sociale dans un contexte où les acteurs sociaux cherchent à en élargir le champ d'application. Ce faisant, l'innovation place la Gaspésie au centre de la recherche de formes particulières d'interactions entre le territoire, la société civile et l'État. À certains égards l'innovation devient sociale et elle résulte de la transformation des rôles de plusieurs individus qui affectent, selon le cas, l'économie et le tissu social d'une région tout entière. Tremblay, Klein et Fontan (2009) ont peut-être trouvé la définition la plus adaptée au contexte dans lequel se déroule le concept de développement par l'innovation chez les groupes associés à la transformation de la société civile gaspésienne :

L'innovation sociale nous apparaît comme un processus multiforme et multidimensionnel de production et de rénovation de l'existant dans le but de produire du changement social : un processus où le social intervient en amont, en cours de processus et en aval de l'invention et qui, en rétroaction, est porteur de redéfinition de l'ordre social. L'innovation n'implique pas inévitablement le progrès, mais elle correspond à des changements de modalités de production et de consommation, à des changements dans les formes d'appropriation de ces produits et de la richesse qu'ils génèrent, et à la territorialisation de ces changements. (Tremblay, Klein & Fontan, 2009, p. 220)

Les auteurs mettent en scène le social et le territoire dans divers processus interactifs qui permettent de conclure que l'innovation est l'œuvre d'actes individuels se déroulant dans un contexte social et économique favorable, et parfois défavorable où la négociation entre acteurs est souvent nécessaire à « la définition d'un nouvel usage social ». En somme, « l'innovation sociale englobe à la fois l'objet innovant, c'est-à-dire

une action inventive orientée culturellement, produit de l'imaginaire ou du hasard, et le processus institutionnel de reconnaissance sociale de son usage » (Tremblay, Klein et Fontan, 2009, p. 221). Les praticiens et les théoriciens régionaux du développement, soit par intuition ou par logique inductive (empirisme), ont fixé la méthode pour parvenir à la connaissance et appréhender le concept de l'innovation. Ils se sont emparés du concept en scrutant la conduite, le savoir, l'inventivité et le raisonnement logique des groupes présents à la *TAE-GÎM*. Les travaux du groupe ont permis d'observer qu'en milieu gaspésien l'innovation est « un processus d'apprentissage (cognitif) qui met fondamentalement en jeu des connaissances et des savoir-faire, des capacités et des aptitudes. Il s'agit là d'atouts qui ne sont pas nécessairement formels et explicites, mais qui peuvent tout aussi bien être implicites et informels » (*Ibid.* p. 208-209). De façon concrète et immédiate, les participants à la Table régionale conçoivent l'innovation comme un processus conduisant à la rupture radicale d'avec les pratiques entrepreneuriales traditionnelles. Selon Atkins (2014), l'innovation doit prendre forme dans les petites entreprises désireuses de moderniser et de dynamiser leur potentiel de production par la mise en marché de produits de niches et par une offre de services variés à des clientèles particulières.

L'entrepreneuriat est ici considéré comme un phénomène sociétal, davantage qu'économique. On retrouve ce concept dans les écrits de Jean-Jacques Obrecht qui propose de considérer :

L'entrepreneuriat comme un processus social interactif qui émerge de la vie quotidienne dans un milieu où toutes sortes de gens contribuent à façonner le contexte des activités économiques à travers leurs activités de tous les jours. Il ne se réduit pas à un groupe élitiste d'entrepreneurs, car il peut prendre des formes sociales, culturelles, écologiques, civiques, artistiques, etc. (Dokou, 2012, p. 153-154)

Le fossé conceptuel se creuse davantage dès que le gouvernement s'affiche en zélateur du libéralisme et de l'austérité dans le but d'équilibrer les comptes publics. Le discours sur l'allègement des structures de l'État et le rôle accru des forces du marché pour créer la richesse sèment l'inquiétude chez les partisans d'un nouvel ordre économique en milieu rural et semi-urbain. L'abolition d'organismes de développement local et régional comme les CLD, les CRÉ et Solidarité rurale a eu des effets perturbants dans le milieu, en plus de déstructurer les économies locales. En 2014, les choix budgétaires et les stratégies de développement du gouvernement Couillard se sont avérés improductifs en Gaspésie, et les résultats furent exposés dans les médias régionaux et

nationaux. Outre la colère des élites locales et régionales, une prise de conscience a émergé du côté des professionnels du développement local. Le discours gouvernemental sur la désinstitutionnalisation du développement et les coupes budgétaires annoncées furent accueillis par une vague de contestations de l'idéologie qui anime le gouvernement libéral. Le contexte de privation créé par la rigueur budgétaire a accéléré la recherche d'une sortie de secours. Les contours d'un modèle de développement alternatif, prenant appui sur le savoir-faire, le savoir-être et la créativité des acteurs, ont surgi et se sont manifestés dans divers secteurs.

La démarche conceptuelle à l'origine d'un nouveau modèle entrepreneurial mobilise le savoir-faire propre aux intellectuels, aux acteurs privés et publics, de même que celui des agents possédant des connaissances pratiques de l'économie collaborative. L'expertise accumulée est parmi les plus utiles; elle reste du domaine tacite et elle se transmet généralement de bouche à oreille. La proximité des acteurs économiques et sociaux incite les commis de l'État à prendre en compte le poids des réseaux implantés discrètement. La démarche s'oppose à la conception traditionnelle du progrès, voulant que l'innovation se définisse selon des paramètres techniques ayant pour vocation de s'appliquer uniformément, et partout. Traditionnellement, l'innovation était axée sur l'amélioration technologique des équipements de production et sur l'augmentation de la productivité des grandes entreprises exportatrices. L'innovation de procédés ne touche pas seulement les équipements, mais aussi l'organisation. On découvre que les gains de productivité proviennent tant de la participation des employés dans l'amélioration des machines vétustes que dans la gestion des ressources humaines. Pierre-André Julien (1997) distingue diverses combinaisons allant de l'innovation radicale à l'innovation globale en passant par l'innovation sporadique. Selon Julien « l'innovation n'a à peu près pas de limite. On peut faire n'importe quoi en combinant de mille et une manières ce qui se fait ailleurs ». L'innovation n'appartient pas aux seules grandes entreprises et aux seules grandes régions. Les études montrent que plus de 60 % des PME y compris les toutes petites entreprises (Julien, 1997, p. 69-70) font de l'innovation, à tout le moins de façon épisodique. Ce courant de pensée rejoint la Gaspésie du début des années 1990 et s'est introduit dans plusieurs secteurs, dont la culture, le tourisme, les pêcheries, le vêtement, les services à la personne, etc. Selon Atkins, pour atteindre un niveau de développement fondé sur l'innovation sociale, un effort supplémentaire de réflexion s'impose aux entrepreneurs locaux. Trois exemples de PME novatrices suffiront à expliquer la pertinence de la démarche. La transformation des produits marins (troisième

transformation) par l'entreprise *Produits Atkins*, sont maintenant vendus sur les marchés extérieurs. *GÎMEXPORT* dont la mission est de favoriser l'essor économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en proposant aux entreprises et organisations de la région différents services d'accompagnement en exportation, en transport et logistique, en commercialisation et marketing, en développement commercial et industriel ainsi qu'en productivité et innovation. L'Auberge Chic-Chac, située en Haute-Gaspésie, est dirigée par un entrepreneur innovant. Guillaume Molaison a décidé de mettre en valeur le potentiel récréotouristique de la ville fantôme de Murdochville. L'offre touristique est variée et multidisciplinaire allant du ski hors-piste (domaine skiable), à la raquette, le rafting en passant par des randonnées éducatives permettant des activités touristiques et culturelles à l'année longue.

« D'abord il fallait ajuster notre modèle de production en fonction du milieu rural et des forces partenariales locales tout en actualisant notre démarche par des activités de recherche-action nourries de formations acquises sur le terrain » (Atkins, 2014 entretien). L'avènement d'un modèle, prenant appui sur la créativité et la valorisation des connaissances, s'est manifesté sous plusieurs formes, en différents secteurs. Sans parler de méfiance, les agents se distancient des intellectuels dont les tendances les transforment naturellement en experts, en gestionnaires ou en metteurs en scène de la vie collective. On retrouve cette précaution chez Fernand Dumont par rapport au travail des intellectuels auprès ses acteurs sociaux :

Je crois que l'intellectuel doit se faire pédagogue, rappelant avant tout l'ouverture, la transcendance garante de la démocratie. Ce qui le délègue à une médiation de caractère éthique reposant sur des convictions : que la vérité n'est pas réductible à la vérification et qu'elle se profile sur un horizon de valeurs; que les problèmes font appel à l'engagement autant qu'à l'analyse; que pour en juger, la communauté humaine est convoquée, et pas seulement les initiés. (Dumont, 1993, p. 327-329)

La définition de l'innovation sociale proposée par Bouchard correspond aux valeurs sociales, économiques et entrepreneuriales repérables chez les acteurs du développement de la Gaspésie. Selon Bouchard, il s'agit :

[...] d'une intervention initiée par des acteurs sociaux, pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou de profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles. (Bouchard, 2011, p. 7)

Tremblay, Klein et Fontan (2009) reviennent sur la notion de développement local en l'associant plus particulièrement à l'innovation socioterritoriale.

Si dans un premier temps, les initiatives de développement local ont été davantage associées aux mouvements sociaux, il semble qu'elles soient de plus en plus associées à l'innovation, sans que cela n'exclue nécessairement l'action des mouvements sociaux, et c'est lorsqu'ils sont associés à des initiatives territoriales ou de reconstruction notamment que l'on peut parler de véritables innovations socioterritoriales. (Tremblay, Klein et Fontan, 2009, p. 201)

Les auteurs présentent l'innovation comme un processus culturel multiforme et multidimensionnel. La place du social et du territoire dans le processus permet, selon eux, de « conclure que l'innovation découle d'actes certes individuels, mais en même temps, réticulés (réseautés) et systémiques, encadrés, rendus possibles par un contexte culturel favorable ou défavorable, par un contexte économique plus ou moins conciliant et par les négociations entre des acteurs plus ou moins en accord avec la définition d'un nouvel usage social » (Tremblay, Klein et Fontan, 2009, p. 220-221).

C'est au sein des Tables locales que la médiation s'est cristallisée entre les participants et qu'une ébauche de solution au problème du développement de la Gaspésie fut élaborée. De ce lieu de coordination des savoirs et de mise en dialogue des enjeux, se sont diffusées l'inventivité et la mise en place des jalons de la culture entrepreneuriale et des assises nécessaires à la poursuite des activités de recherche des acteurs. Des professionnels et des praticiens de l'économie privée et publique ont conçu une façon de faire pour assouplir les rapports complexes entre l'implacable profitabilité commerciale des entreprises, et les impératifs liés au développement social de petites communautés rurales. Les prescriptions de la réussite entrepreneuriale, ajoutées à la solidarité sociale, furent le prélude à la levée des contraintes rattachées au partenariat économique et social des acteurs. Le dialogue et la structure de communication entre les personnes et les groupes ont mené au partage d'information et mis à l'épreuve la créativité organisationnelle des acteurs dans la définition d'un modèle conceptuel micro de développement.

La recherche d'un diagnostic a commencé modestement par l'exploration empirique des faits sociaux marquants les organismes de développement local et les forces économiques et sociales en présence. Le manque d'infrastructures industrielles, le retard technologique de la région, l'absence d'une instance politique régionale forte et le peu d'intérêt de l'État approfondir les causes du malaise sont des préoccupations de la société

gaspésienne depuis des lustres. L'observation de la réalité a donné lieu au constat suivant : si une solution existe, elle ne peut venir que de l'intérieur. C'est à l'échelle gaspésienne, fut-elle imparfaite dans sa capacité à reconnaître sa pluralité constitutive que l'émancipation doit s'envisager. Sans élever ce concept en dogme, la région est le lieu concret où peuvent se négocier des partenariats féconds entre des intérêts divergents. L'exercice est exigeant pour des acteurs dont les valeurs furent renvoyées au rang d'utopie par les néolibéraux. La recherche d'une solution de rechange à la tradition libérale, axée sur la croissance, la création d'emplois et le support aux entreprises, n'allait pas de soi. L'identification de solutions ingénieuses à des problèmes économiques et sociaux complexes misant principalement sur la culture entrepreneuriale des acteurs du milieu et des agents des CLD, suppose un retour aux principes fondamentaux du développement local évoqué plus haut. Il s'agit de construire un tissu socioéconomique propice à l'emploi certes, mais appuyé sur un modèle de développement basé sur la démocratisation et la redistribution des fruits de la croissance et l'accentuation de la participation citoyenne pour une plus grande maîtrise de la communauté sur l'avenir du territoire.

La deuxième remarque concerne l'émergence du concept d'innovation sociale en Gaspésie. Au-delà des effets calamiteux des politiques publiques inspirées du néolibéralisme, les élites gaspésiennes éprouvent depuis plusieurs décennies une incompréhension face au rôle de l'État ; entre autres, son refus obstiné de partager ses pouvoirs régaliens avec les instances régionales, son peu d'intérêt pour la société civile dans le développement et sa méfiance à l'égard de la revendication portant sur la fonction politique de la région comme lieu d'échange et d'appartenance. À part quelques exceptions, les gouvernements ont montré peu d'ouverture devant la situation particulière de la Gaspésie, et un dialogue constructif est devenu impossible. Ce sont autant de récriminations qui discréditent la classe politique et alimentent le cynisme envers les élus nationaux. Il a fallu attendre le Sommet économique de Montréal en 1996 pour que l'État reconnaisse sans trop d'enthousiasme le « Grand chantier de l'économie sociale ». Malgré les embûches, les entreprises d'économie sociale et les coopératives ont connu un certain succès en Gaspésie. Aujourd'hui, les OBNL sont des donneurs d'ouvrage qui participent à la livraison de services essentiels aux citoyens. La force de l'économie sociale a contribué au rapprochement des entreprises privées et des entreprises collectives. Les deux secteurs ont établi une structure d'échange de produits et de services mutuellement avantageuse.

Le regain de l'économie sociale rappelle le succès des coopératives de consommateurs, de pêcheurs et les syndicats forestiers au temps de François-Xavier Ross. Depuis quelques années, l'économie sociale et solidaire est la réponse que tentent d'apporter les acteurs sociaux aux problèmes de l'emploi, du chômage, de la dépendance aux transferts gouvernementaux. C'est une menace à la cohésion sociale de confier à l'économie classique, le sort des laissés-pour-compte de la société. D'aucuns se sont intéressés à ce que Moulhade et Ndiaye en 2012 nomment « la notion de rentabilité sociale de l'économie ». Selon ces auteurs, la notion apparaît sous la pression des ventres creux, « cette frange importante de la population qui nécessite un traitement particulier » (Dokou, 2014, p. 119). Ainsi, les grands principes de l'économie qui concernent la rentabilité financière des entreprises sont passés de l'aphorisme à une optique entrepreneuriale sociale et solidaire.

Les assises constituées grâce à la collaboration entre l'économie privée et sociale ont concouru à l'arrivée de l'innovation dans la recherche d'une voie de sortie au malaise gaspésien. La structure de dialogue unissant les partenaires a favorisé la cueillette d'informations sur l'état des lieux. Les problèmes persistants se sont manifestés aux *acteurs de terrains*. Ils ont surgi de partout : commerce et industrie, économie solidaire, tourisme d'aventure, création et diffusion de la culture, logement social, soins à domicile pour les aînés, éducation et aide aux devoirs pour les élèves en difficulté, etc. Par conséquent, la recherche sur l'innovation sociale a éclairé la marche à suivre, et ouvert une fenêtre à des groupes d'action locale animés de valeurs de solidarité, de partage et de coopération économique. La voie du partage a permis à des personnes en difficultés et privées de moyens de subvenir à leurs besoins élémentaires. La concertation des partenaires socioéconomiques a déclenché par induction un courant de pensée stimulant pour celles et ceux qui se sentent asphyxiés par les effets de l'économie classique. Selon Moolaert et Nussbaumer « le concept d'innovation sociale cherche à reconstruire les liens sociaux – hors du marché et en combinaison avec lui » (Klein et Harrisson, 2007, p. 78). La prise de conscience est le reflet et la réponse constructive à la vision économiste et technologiste de développement rêvée par les protagonistes de l'approche libérale.

L'autre domaine visé par l'innovation sociale est celui des rapports entre l'État et la société civile. En Gaspésie, c'est un lieu commun de dire que le développement local ne va pas de soi. Il n'est pas le fruit d'un décret de l'État central. Dans leur démarche, les agents en appellent à une reconfiguration du rôle de l'État dans la préparation d'une

politique destinée à la Gaspésie. La solution au problème gaspésien sera le produit d'une médiation entre différents partenaires qui s'affrontent et débattent d'enjeux, d'intérêts, d'objectifs et de solutions mettant en scène une pluralité d'intervenants dans l'élaboration d'une stratégie commune. Les professionnels des CLD et les entrepreneurs locaux souhaitent la cohabitation active de l'État et des diverses composantes de la société civile locale. Le scénario qui se dessine repose sur ce que Favreau et Molina appellent : « le trinôme État, marché et société civile. C'est une des clés possibles pour le renouvellement de l'État social. Ici, la synergie ne se fait plus à deux (le marché et l'État), mais à trois (marché, État et communauté) » (Favreau et Molina, 2011 p. 79).

Le repositionnement de l'économie en dehors de la dynamique contraignante du marché place le débat sur un spectre élargi qui intègre des composantes marchandes (coopératives et mutuelles), et prend en compte des entreprises d'économie solidaire lesquelles se substituent aux institutions étatiques, en particulier lorsque celles-ci sont incapables de répondre aux nouvelles demandes des populations concernées. Les tenants du développement local s'estiment mieux placés que l'État pour produire et livrer à meilleur coût des biens de consommation et des services grâce à des ressources dont ils connaissent les disponibilités et les compétences. Le principe de subsidiarité proposé n'a pas pour but d'évincer l'État du processus d'élaboration et de production des politiques publiques. Cependant, ils contestent les valeurs, les normes et les règles d'un processus qui nie le changement par l'innovation sociale. Les rapports de l'État avec le marché ont stimulé et orienté prioritairement les investissements privés vers la création d'emplois. Autour de l'État se sont regroupés les Chambres de commerce, les Sociétés de développement économique des municipalités et les Commissariats industriels. Dans ce processus, les réseaux locaux et les communautés locales sont tenus à l'écart. L'État demeure un rouage essentiel du développement économique du Québec. C'est à lui que revient la responsabilité de réguler l'économie et d'arbitrer au nom du bien commun la priorité des investissements. Il est de commune compréhension qu'il est responsable de l'élaboration des politiques destinées à briser les inégalités entre les régions pauvres et les régions plus favorisées.

8.3 L'entrepreneuriat social innovant

En premier lieu, l'entrepreneuriat porté par l'innovation sociale est étudié dans le but trouver une réponse constructive à la vision affairiste et technologiste du développement.

La démarche fait appel à la solidarité des partenaires : coopération entre les groupes, partage des connaissances, mobilisation du capital et diversité des approches dans la recherche de solutions à des problèmes humains, économiques, sociaux et culturels.

L'implantation d'un processus économique et social adapté à une contrée sous-développée commande un niveau de rationalité correspondant aux exigences de l'économie et de la sociologie. Outre les auteurs rencontrés, la qualité des observations et commentaires recueillis sur le terrain étonne par leur hardiesse et leur originalité. La force du local semble vouloir se substituer à la résistance étatique. Les échecs du passé ont conduit les innovateurs sociaux d'aujourd'hui à revendiquer à l'égal de leurs prédécesseurs, le droit de penser le développement selon des règles différentes de celles de l'économie classique. Perçue de prime abord comme atypique, la démarche s'inscrit dans le non-respect des modèles idéologiques existants et remet en cause l'État lui-même et ses institutions de concertation créées pour soutenir le développement.

Le choix démocratique de la *TAE-GÎM* ne va pas de soi. L'entrepreneuriat induit la création de la richesse et nécessite la mise en commun de valeurs axées sur le savoir-faire au profit des collectivités territoriales. Toutefois, le projet d'implanter un modèle de développement entrepreneurial incluant les acquis du capital privé, du capital public et des secteurs tiers dont l'économie sociale, les coopératives de solidarité et le capital de risque provenant de sources institutionnelles, exige un engagement de la part des institutions concernées : Capital régional Desjardins, Fonds de solidarité FTQ et du Fonds d'action CSN. S'agissant du soutien technique et culturel, il vient en appui au milieu, et parfois ce sont des externalités non marchandes (contrats de recherche, expertises technologiques) qui s'ajoutent au processus de production.

Les pratiques socioéconomiques de proximité mises en place par les acteurs locaux révèlent certains aspects facilement repérables du *Système productif localisé* (SPL) définis par le professeur Claude Courlet (2001) comme étant une *sorte d'antidote à la dictature de la mondialisation*. La reformulation paradigmatique du développement local se manifeste dans ce qu'Alain Touraine convient d'appeler « le retour de l'acteur dans l'analyse sociale ». Les travaux d'élaboration d'un concept de développement innovant par la *TAE GÎM* illustrent l'importance qu'accordent les acteurs locaux à la reconquête du territoire. Quant aux sciences politiques et économiques, elles facilitent la compréhension de la problématique des inégalités entre la Gaspésie et le reste du Québec. À cet égard, Bellemare et Klein, rappellent que

[...] les sciences du développement redécouvrent les lieux du développement, car c'est à travers ce dispositif territorial et à cette échelle que s'expriment les revendications de la société civile en termes de développement (Gumuchian *et al.* 2003) et que se mettent en œuvre des initiatives socialement innovantes. (Moulaert et Nussbaumer (2005), cités dans Bellemare et Klein, 2011, p. 5)

Le troisième facteur à la base d'un nouveau cadre de référence en développement endogène mérite quelques explications. Premièrement, le contexte social particulier de la Gaspésie avec ses caractéristiques géographiques et ses spécificités rurales et maritimes a rappelé aux partenaires de la Table, l'importance de repenser le développement à partir du territoire. Ce dernier s'est imposé comme cadre de référence et acteur du développement. Le contexte microsocial simplifie la saisie qualitative des rapports internes des acteurs sociaux, les tensions entre municipalités et les relations inégales entre la région et le reste du Québec. Le contexte devient une source d'inspiration pour les acteurs désireux de délimiter le lieu de structuration des interrelations et des actions collectives. De ce terreau, la mouvance entrepreneuriale innovante s'est inscrite dans le savoir local, qui à son tour, induit la *Responsabilité sociale de l'entreprise* (RSE).

À première vue, l'expression RSE étonne. Le sens semble relever de l'oxymore. Généralement, la mission première de l'entreprise privée est le profit à redistribuer aux actionnaires, et non la recherche du bien-être pour tous. Le système économique capitaliste axé sur la propriété privée des moyens de production fait de l'entrepreneur un rouage de l'économie de marché. Les chercheurs néoclassiques conçoivent l'entreprise comme un lieu d'organisation et de production de croissance économique. La recherche du profit illimité est sa raison d'être et un idéal à atteindre. Cependant, depuis J. Locke, Montesquieu et Adam Smith, le libéralisme économique a évolué, et le pouvoir politique n'est plus l'ennemi naturel des droits de l'homme. Au Canada et au Québec, les formes d'intervention de l'État ont laissé au marché son mode d'organisation et de représentation de ses intérêts. Selon Bagnasco Trigilia, cité par Marco Oberti : « le welfare capitalism, l'économie institutionnalisée ou encore des constructions sociales du marché » ont donné lieu à des imbrications innovantes entre les entreprises et les collectivités » (Boudon et collab, 2012, p. 22-23).

Le détournement conceptuel vers un modèle localisé prenant appui sur l'innovation sociale rend obligatoire le développement des compétences locales, puisque les fonctions de conception et de mise en œuvre leur sont dévolues. Les expériences de développement localisé vécues ailleurs : grappes industrielles, clusters, et systèmes

productifs localisés (SPL) ont montré que la créativité des entrepreneurs est une source de savoir et de développement pour une région donnée. La perspective d'*endogénéiser* les facteurs déterminants de la croissance incite les entrepreneurs dynamiques à entreprendre un nouveau cycle de changement économique et à générer de nouvelles méthodes de production. L'approche du développement local à partir du paradigme de l'innovation met l'accent sur un savoir collectif qui s'exerce dans un contexte qui met en relation des entrepreneurs privés, des entreprises sociales et des institutions publiques dans le but de mettre en place « un système territorial d'innovation » (Tremblay, Klein et Fontan, p. 14). Si la RSE revêt une signification, c'est dans les propos de Martin Lacasse, propriétaire du *Rona L'Entrepôt* de Gatineau, qu'elle s'exprime. Sa définition de la RSE se résume ainsi :

Je crois que dans l'économie d'aujourd'hui, l'entrepreneur ne peut ignorer les impacts sociaux de son activité commerciale. Pour que le développement économique puisse se conjuguer au développement social, l'entrepreneur devra devenir raisonnable, et investir quelques bénéfices au profit d'une communauté dont les membres font partie de son entreprise, et tenir compte d'une donnée essentielle : ces êtres humains ont besoin d'être heureux. Pour moi, l'équation est simple : des employés heureux offrent un meilleur service à une clientèle satisfaite qui revient et assure la croissance de l'entreprise. Et si l'on poursuit la déduction, n'est-ce pas là notre plus grand mandat social que de conserver nos entreprises dynamiques pour assurer un travail à nos employés, leur conservant leur pouvoir d'achat et leur statut d'individu responsable au sein de la communauté? (Favreau, Robitaille & Tremblay, 2001, p. 151)

L'apparente contradiction entre l'équité sociale et les bénéfices personnels n'a pas échappé aux membres de la *TAE GÎM*. Leur point de vue est plus large et il inclut la composante marchande du développement régulé par l'État et ses institutions. Les valeurs et les normes sociales à changer pour sauver la Gaspésie du naufrage s'y retrouvent. La RSE se transforme ainsi en une valeur ajoutée, ni de droite ni de gauche. Le mercantilisme associé à l'entreprise privée se dissout dans l'analyse sociale des acteurs. Le principe à la base de ce raisonnement réside dans la conception du capital, à sa référence et à la nature du capital social global présent sur le territoire. En d'autres termes, l'accent porte sur les interactions de personnes qui s'activent au sein de groupes ou d'entreprises dans le but de développer une conscience territoriale. C'est un comportement marqué du sceau de la solidarité qui transcende l'individualisme qui entrave la réalisation d'actions partenariales. L'ambition de tourner le dos au passé s'est construite en réaction aux pratiques anciennes survenues depuis l'époque du « laisser-

faire », depuis la « période noire » durant laquelle les grandes entreprises étrangères ont fait main basse sur les richesses naturelles avec la complicité de l'État (Lemay, entretien, 2016). Le passage des entreprises étrangères en Gaspésie est riche en leçons affirme Martin Richard. « Elles exposaient ostensiblement leur modèle d'affaires devant de petits entrepreneurs locaux ébahis. Elles ont puisé à pleine main dans les ressources régionales sans les transformer sur place. Ce modèle d'exploitation nous a appauvris » (Richard, 2014, entretien). Depuis, l'État sous l'influence du keynésianisme a pris le relais du capitalisme industriel et de multiples véhicules de concertation économique furent créés et des fonds d'investissement ont contribué à la création d'emplois.

En Gaspésie, l'activisme étatique des années 1980 a favorisé l'apparition d'entreprises d'économie sociale et solidaire dont les succès ont lentement contribué à la reconfiguration du modèle entrepreneurial de la région. Elle a pris place entre l'économie publique et l'économie privée. En Gaspésie, « le secteur de l'économie sociale fait donc figure de troisième « pilier », à côté du marché et de l'État » (Tremblay, Klein et Fontan, 2009, p. 63). Pour sa part, André Richard, directeur général de la Corporation de service à la personne de Grande-Vallée, confirme que « l'économie sociale prend place sans complexe, à côté de l'économie marchande et que son avenir est intimement lié au partenariat solidaire et conjoint existant entre les deux modèles d'affaires (Richard, 2014, entretien). La pratique entrepreneuriale à laquelle Richard adhère établit qu'un lien de complémentarité et de réciprocité est nécessaire à la réussite de l'entreprise privée, de l'entreprise sociale et des coopératives. Le contexte particulier dans lequel elles évoluent les y oblige. À la *TAE-GÎM*, on estime que sans concertation des acteurs locaux, le partenariat est impossible et la réappropriation du territoire comme lieu de développement est impensable. Henri Lemay se remémore : « nous en sommes arrivés là grâce à la venue du CRCD sur le territoire. L'organisme est devenu le lieu de dialogue des partenaires socioéconomiques d'où a émergé une culture de la concertation entre les acteurs de la société civile » (Lemay, 2016, entretien).

L'avenir de l'entreprise en territoire gaspésien passe par une remise en question des dogmes classiques du capitalisme. Atkins, affirme que l'entreprise privée ne peut se limiter à une seule finalité : faire de l'argent ». L'entrepreneur doit se mettre à l'écoute des besoins exprimés par le milieu en joignant les groupes de réflexion qui s'activent à définir un nouveau partenariat, de nouvelles règles du jeu en matière de développement d'entreprises. Le message s'adresse particulièrement à l'entrepreneur: « Il ne peut

s'astreindre à brasser des affaires et attendre des subventions de l'État ». Se référant aux thèses de Dokou (2012), il ajoute « l'avenir de l'entrepreneur gaspésien, sa réussite financière, est aussi sociale et intimement lié à la réussite de tous les entrepreneurs privés, sociaux, coopératifs et communautaires de la région ». L'ancrage de l'entreprise privée en Gaspésie est désormais lié à une démarche citoyenne. « Elle n'est plus considérée comme une simple unité de profit, elle doit devenir un acteur économique socialement implanté dans sa communauté » (Atkins, 2014, entretien). De là, la clarification des concepts: RSE et entrepreneuriat social innovant.

L'entrepreneuriat social innovant dont parlent les praticiens du développement existe comme concept, mais son implantation n'est pas assurée. Le modèle en façonnage dans l'esprit de plusieurs incluant James Atkins (Mont-Louis) dont le discours sur la RSE, est comparable à celui de Martin Lacasse (Gatineau) et d'André Richard (Grande-Vallée) cités plus haut. L'entreprise *Produits Atkins* située en Haute-Gaspésie, fabrique des produits fins dont le saumon fumé vendu sur le marché d'exportation, et de l'agrotourisme. L'entrepreneur s'est dit d'un « optimisme raisonnable » face à l'avenir de la péninsule. Son volontarisme est partagé avec les membres de la *TAE-GÎM*. Cette vision est présente chez certains administrateurs des MRC, et au sein du personnel d'encadrement des CLD. Un aspect de la démarche fait l'unanimité : la réussite du projet entrepreneurial est obligatoirement liée à la formation permanente. Les compétences techniques, scientifiques, administratives sont les fins mots conduisant au succès. Selon Maryse Letourneau, du CLD de La Haute-Gaspésie, « pour monter une entreprise, avoir une idée brillante ne suffit pas. Il faut savoir l'organiser pour lui donner vie » (Létourneau, 2015, entretien). L'idée fait son chemin et le renversement de la tendance est, à tout le moins, observable.

Fuyant l'instrumentalisation et le dogmatisme découlant d'une école ou d'une vérité fondamentale, les individus et les groupes appartenant à des courants philosophiques différents se sont distanciés de la pensée dominante afin d'atteindre un niveau de compréhension commune de l'objectif recherché. À la *TAE-GÎM*, l'idée d'objectiver les faits sociaux dans leur totalité plutôt que de subir l'esbroufe idéologique des politiciens et le prêchi-prêcha des gourous du marché a porté fruit.

Les années 1980 ont débuté sous de bons auspices. Les dirigeants politiques ont misé sur l'effet dynamisant du pôle de croissance montréalais dans le but de contenir le recul économique des régions périphériques. Après plus d'une décennie, le modèle *top-*

down ou « pôle de croissance », n'a pas contré les inégalités entre les régions. À cette époque, « l'idée de redonner directement aux régions une plus grande autonomie et la responsabilité de leur développement refait surface » (Vermot-Desroches, 2012 p. 499). La création des MRC, en 1978, a concrétisé la conception autonomiste du développement. Quant à la région administrative, elle est demeurée aussi impersonnelle et sans plus de pouvoirs que naguère. Cependant, les débats sur la décentralisation lors des Sommets économiques et les travaux qu'ils ont engendrés en 1983, lesquels proposent de confier aux régions le développement de leur territoire à partir d'une stratégie reposant sur l'engagement des preneurs de décision, font dire à François Gendron que toute cette réflexion est demeurée lettre morte (Gendron, 2016, entretien). L'occupation du territoire par l'autodéveloppement proposé par le gouvernement du Québec dans *Le choix des régions* (Gendron, 1983) et la concertation des acteurs régionaux qui devaient contribuer à construire le pays par l'intérieur sont demeurés à l'état de projet.

8.3.1 État du projet

L'entrepreneuriat régional gaspésien est un sous-produit de la concertation à l'honneur dans l'Est-du-Québec depuis quarante ans. L'Action menée par le gouvernement fédéral en la matière a contribué à mettre de l'avant plusieurs chantiers économiques sur ce vaste territoire. La pratique sociopolitique de la concertation initiée par les gouvernements québécois a préparé l'entrée en scène de l'État partenaire du développement régional. La création d'un lien de confiance avec des entrepreneurs privés a favorisé le rapprochement de l'État avec les partenaires du marché du travail. Des partenariats structurants seront conclus (ententes-cadres, ententes spécifiques) avec le monde des affaires, notamment dans le domaine de l'éolien. Les soutiens fiscaux accordés aux instances syndicales par les gouvernements d'Ottawa et du Québec ont favorisé la création des fonds de travailleurs et la collaboration démocratique et solidaire avec des groupes communautaires dans des projets d'intérêt collectif. Le mouvement a incité les élites locales à s'associer à l'État fédéral et provincial considérés comme acteurs principaux de la relance économique de la Gaspésie.

Pendant longtemps, les élus municipaux, s'en remettaient à l'État comme le seul habilité à développer les régions et à modifier les lois et les règlements liés aux structures organisationnelles du développement local. Chez les acteurs de la *TAE GÎM*, on veut éviter le piège du dualisme État/municipalités. La logique entrepreneuriale développée au

laboratoire de l'innovation incite les organisations et les groupes du milieu à s'élever au-dessus du modèle existant. C'est une invitation à collaborer d'abord entre eux, et ensuite avec les entreprises publiques et d'économie sociale, sans négliger l'apport des entreprises privées locales et extraterritoriales. L'État accompagnateur aura créé plusieurs types de partenariats avec de multiples acteurs, et le développement aura connu de multiples configurations. Cependant, les acteurs locaux et régionaux sont demeurés absents de la construction conjointe et solidaire des politiques pertinentes à leur terroir.

Les rencontres d'acteurs sociaux locaux et régionaux survenues en 2014, 2015 et 2016, ont révélé l'enrichissement du discours par rapport à celui entendu en 2007. L'expérience régionale de la concertation (CRD et CRÉ) incarnée dans des institutions locales (CLD, CJE) a incité les agents du développement à trouver, en lieu et place de l'État, des solutions à leurs problèmes. Ne disposant d'aucun modèle satisfaisant préalablement défini, ils se sont engagés dans une logique de substitution des rôles de l'État. La pratique inhérente à leur démarche a conduit à l'analyse de situations sociales et économiques concrètes et à l'envie de trouver les solutions adaptées à la réalité. En résumant la pensée de Gasse (2012) sur l'entrepreneuriat coopératif, nous verrons que la culture entrepreneuriale en Gaspésie, sans être clairement affirmée, se nourrit de ce que l'auteur appelle le développement de la culture *entrepreneuriale locale*. Celle qui génère non seulement une variété d'entreprises à but économique, mais entraîne aussi la création d'un bassin d'entreprises sociales, coopératives, culturelles, etc. à la base de l'économie solidaire, levier du développement économique durable.

L'évaluation des projets et des programmes destinés à la Gaspésie depuis deux décennies donne une impression de déjà-vu. L'État laissé à lui-même n'a pu réaliser le développement holistique de la péninsule. Les entrepreneurs Laurent Normand et Hélène Rioux expliquent le peu de succès des politiques mal conçues en ces mots : « d'abord, elles sont élaborées à Québec sans se soucier des besoins urgents de la population; deuxièmement, leur mise en application est généralement source de conflit entre les élites locales et les fonctionnaires. Mais, la domination gouvernementale qui a prévalu depuis longtemps tire à sa fin. On a toujours cru que les gens d'affaires et le gouvernement couchaient dans le même lit. « Eh bien, en Gaspésie, c'est pas vrai! » » (Normand et Rioux, 2015, entretien). L'opinion des agents du développement traduit un sentiment d'éviction de l'État du processus. L'autonomie qui habite les acteurs n'est pas synonyme de rejet; leur confiance est fondée sur des connaissances acquises de la pratique

entrepreneuriale. Leur capacité à saisir le fait social gaspésien est supérieure à celle des technocrates des ministères et des organismes de l'État. Atkins admet sans prétention : « nous possédons l'expertise et la créativité pour mesurer l'ampleur de nos problèmes et suffisamment de génie pour proposer des solutions adaptées à nos priorités, compatibles avec les ressources disponibles et l'efficacité de nos institutions » (Atkins, 2014, entretien). En vérité, toutes les cellules de réflexion engagées dans la redéfinition du développement annoncent leur détermination à coconstruire et à coproduire un modèle de développement endogène avec le soutien l'État. Les compétences nécessaires à la création d'un partenariat équilibré sont réunies.

8.4 Le modèle endogène

Le territoire gaspésien a subi des transformations continues, et très souvent régressives depuis les travaux du BAEQ. Le mouvement a pris des tendances parfois étonnantes. Du BAEQ jusqu'aux *Opérations Dignité*, rien de linéaire ou de progressif n'ont porté le développement vers des trajectoires dynamiques. On retient les mouvements successifs de contestation face à la crise de l'emploi, les replis stratégiques devant l'incertitude, des moments d'adaptation devant des situations nouvelles, etc. En somme, la Gaspésie a connu un développement discontinu, l'incertitude économique a engendré la cassure sociale et le territoire s'est fracturé en deux pôles : le premier, de type industriel (Cimenterie à Port-Daniel, l'éolien à Gaspé), et l'autre de type social comportant une myriade de petits îlots de pauvreté qui ont essaimé sur un territoire déserté par le progrès. Une polarisation intérieure caractéristique et dépassée, mais significative du vieux schéma centre-périphérie.

Cette remontée dans le temps a favorisé le début d'une réflexion sur les modèles de développement endogène. La *TAE-GÎM* devait garantir l'autonomie du processus de transformation du système économique local par les acteurs locaux et en leur capacité à contrôler et à externaliser les connaissances et les informations d'origine externe. Selon Courlet, le modèle de développement est en réalité endogène s'il est « basé sur l'utilisation des ressources locales, la capacité de contrôle au niveau local du processus d'accumulation, le contrôle de l'innovation, la réaction aux pressions extérieures et l'introduction plus ou moins aisée des formes spécifiques de régulations sociales au niveau local » (Courlet, 2001, p. 40). Certes, il y a une variété de modèles de développement endogène. L'originalité, l'individualité, les bifurcations dans leur évolution

dépendent des décisions des agents locaux quant à la création de nouvelles capacités productives et leur aptitude à initier des stratégies avant-gardistes avec leurs partenaires.

Les travaux de la *TAE GÎM* définissent les contours d'un modèle applicable au développement des villages et des petites villes situées en milieu rural. Cette vision ouvre la voie à des trajectoires adaptées aux communautés désireuses de s'ajuster aux espaces nationaux et supranationaux et de contrer ainsi les affres de la mondialisation. Cette manière de voir a diminué considérablement l'influence de l'État dans le développement des régions donnant de la sorte au local un rôle plus important. Les stratégies menant au développement local peuvent être variées, voire opposées, même si la remise en question du rôle de l'État est partagée quant à la gouvernance de la société et à son aptitude à assurer la redistribution de la richesse. La réflexion des auteurs permet de déduire que l'État ne peut plus et ne doit plus assumer seul le développement du territoire. Sa prise en charge doit reposer sur un partenariat qui s'exerce dans « un système où convergent l'État, l'entreprise privée et l'acteur social sous des modes de coordination qui fonctionnent à des échelles différentes » (Bellemare et Klein, 2011, p. 6). À cet égard, la recherche-action effectuée à l'échelle de la Gaspésie est pertinente et justifie la présentation des grands axes d'un modèle de développement endogène conçu par des Gaspésiens soucieux d'en assurer l'efficacité et la mise en œuvre.

La perception du modèle souhaité sans être totalement défini est résolument solidaire, consensuelle et intégratrice. Tous les secteurs de l'économie sont visés; qu'il s'agisse de la production industrielle, du tourisme, du commerce de détail et des services sociaux de proximité à caractère public ou privé. L'approche, à tout le moins méthodique, peut se résumer ainsi : sans être semblable, elle est analogue à celle suggérée par les auteurs cités plus haut. Soit, la cohabitation de l'économie sociale avec ses règles et ses valeurs et l'économie solidaire, en mettant l'accent sur la réciprocité et la proximité des savoirs, puis une hybridation de l'économie marchande et de l'économie non marchande axée sur la redistribution de la richesse réalisée par l'État. En complément de ce qui précède, le modèle, ainsi défini, fait appel à la réciprocité des échanges et au partage d'expertise entre tous les partenaires. Toutes « les formes d'économie devant s'insérer et se consolider dans le processus de développement afin d'inaugurer un nouveau modèle » compatible avec les besoins du milieu (Dokou, 2014, p. 126).

La démarche exploratoire nous conduit à approfondir le rôle de l'État dans sa fonction de redistribution de la richesse sur l'ensemble du territoire québécois. Nous

porterons un regard sur l'action de l'État dans une région où les difficultés sont parfois difficiles à saisir. Selon Jean Tirole, « le marché et l'État sont complémentaires et non des substituts comme le veut souvent le débat public » (Bélanger, 2016, p. 757). L'auteur cherche à nuancer le propos de Tirole sans le rejeter. « Bien que cette proposition m'apparaisse excessive, elle s'applique toutefois à la base de l'activité économique » (Bélanger, 2016, p. 757). D'où la volonté d'esquisser à la fin de cette réflexion les grandes lignes d'un développement original, résolument démocratique et applicable à un territoire déclassé économiquement, et délaissé par les adeptes de la modernité urbaine. Les soutiens structurants de la prise en charge passent par le milieu et reposent sur l'innovation sociale, le coopératisme, l'actionnariat ouvrier, le capital privé et à la participation de l'État comme arbitre du bien commun. Le positionnement du paradigme hétérodoxe de développement, élaboré dans la recherche intègre au premier chef ce que Storper (1997) qualifie de nouvelle *Sainte Trinité* du développement, soit la technologie, les organisations sociales et le territoire. Trois piliers que l'auteur définit comme les articulations interactives d'un paradigme qui n'a pas encore été intégré pleinement. En incorporant au paradigme hétérodoxe des formes de régulation fondées sur la solidarité locale, l'espace territorial et l'identité régionale, la démarche s'en trouve renforcée. Toutes catégories confondues, les partenaires du développement local ne croient plus à la création d'emplois par les seules forces productivistes; ils renouent avec une valeur centrale ignorée par le modèle néocapitaliste, soit *la coconstruction et la coproduction de politiques publiques* appliquées à leur région.

Dans cette perspective, nous voulons apporter un début d'explication à une question demeurée sans réponse : faut-il rejeter le modèle de développement inspiré du keynésianisme appliqué depuis 50 ans au Québec? Devant le sous-emploi persistant d'une région aussi pauvre qu'elle ne l'était avant la Révolution tranquille, la remise en question du modèle va de soi. Selon Hirschman, « le concept de sous-emploi en tant que caractère essentiel du sous-développement » est un fait social étroitement relié au rapport de domination des institutions financières nationales et internationales sur les instances régionales (Hirschman, 1984, p. 50). Le temps du krach boursier des années 1930 qui a précipité le monde en dépression et fait exploser le chômage est bien loin. Celui de l'euphorie du keynésianisme des années 1960 également. Malgré tout, le sous-emploi demeure un des indicateurs éloquentes du sous-développement de la Gaspésie.

L'aspect théorique du développement fut exposé au chapitre II. Sans y revenir indûment, rappelons simplement que, depuis la Révolution tranquille, des mesures d'atténuation furent prises par le gouvernement fédéral et celui du Québec pour diminuer le chômage dans les régions périphériques. L'effet de ces mesures fut variable selon les milieux. Selon Keynes (1936), dans un système économique marchand, « lorsque l'investissement faiblit, il en résulte un chômage involontaire ». Dans la tradition keynésienne, la relance de l'emploi se concrétise par une politique anti-crise de la relance de la demande soutenue principalement par l'action budgétaire de l'État que par l'instrument monétaire (Échaudemaison, 1998, p. 249). La croyance selon laquelle le modèle keynésien endiguerait le chômage et le sous-emploi néglige le fait que le plein emploi n'est jamais assuré, de même qu'il ne faut pas sous-estimer le rôle de l'État comme agent régulateur des hauts et des bas du système économique. Comme nous l'avons exposé, son intervention veut aussi empêcher que ne se bouclent des cercles vicieux générateurs de chômage de masse : moins de demandes, donc moins d'investissement, donc moins d'emplois, donc moins de revenus, donc moins de demandes. Par ailleurs, les néo-keynésiens font une relecture de *La Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, publiée en 1936, et découvrent que Keynes ne visait pas prioritairement la réduction du chômage et l'élimination de la pauvreté par la création d'emplois subventionnés, telle que pratiquée par les gouvernements depuis la Révolution tranquille. Il voyait plutôt l'intervention massive de l'État dans l'économie afin de stimuler la croissance pour ultimement créer des emplois sans égard à l'endettement public. Le concept keynésien d'économie mixte aura inspiré les politiques économiques et la plupart des mesures de protection sociales qui ont fait la réputation des *révolutionnaires tranquilles*. Sans éliminer le chômage et la pauvreté, elles ont néanmoins eu un effet de levier sur les dispositifs d'entraînement et les mécanismes d'impulsion dont parle Hirschman, pour qu'émergent des capacités qui aujourd'hui, s'expriment en faveur d'un renouveau conceptuel fondé sur l'innovation sociale.

Keynes revient hanter les experts du développement régional à l'heure où ses théories font l'objet de réinterprétation. Parmi les néo-keynésiens influents, Joseph Stiglitz et Paul Krugman, Amartya Sen aux États-Unis, Daniel Cohen et Thomas Pikety en France se tournent vers l'économie mixte. Au Québec, les anciens ministres des Finances Jacques Parizeau et Bernard Landry furent de cette école. Le professeur Fortin et la plupart des économistes progressistes se réclament de la logique néo-keynésienne : déficit public pour relancer la demande, incitation à l'investissement dans les

infrastructures, soutien aux revenus en cas de récession, etc. Il est raisonnable de croire que l'arsenal conceptuel keynésien n'a pas produit de politiques et de programmes favorables au développement des régions ressources. Néanmoins, au chapitre VI, deux tentatives d'intervention de l'État en faveur de la région gaspésienne sont présentées soit : les mesures incluses dans le *Plan de relance* du ministre Bernard Landry (1999-2003) destiné à la diversification de l'économie et à la création d'emplois, puis la *Stratégie d'intervention* (2013-2018) du gouvernement Marois, dont l'objectif visait à propulser la Gaspésie sur la voie de la croissance et à un niveau de vie comparable au reste du Québec. Les plans Landry et Marois furent chamboulés par le changement de gouvernement survenu en avril 2003. La Stratégie d'intervention de la première ministre Pauline Marois s'est terminée abruptement avec l'élection du gouvernement de Philippe Couillard en avril 2014.

L'audacieux programme de réorganisation sociale et économique proposé par le BAEQ et le rapport HMR sur la théorie des pôles de croissance sont deux recherches économiques qui viennent hanter les péninsulaires encore aujourd'hui, tel un mal lancinant que d'aucuns souhaitent oublier. Malgré les déboires du passé, l'exercice demeure pertinent en ce qu'il donne un meilleur éclairage des limites des politiques de développement de l'État québécois appliquées à la région.

Cependant, des programmes spéciaux de développement sont à placer au compte du gouvernement fédéral et provincial dont ceux appliqués aux villages dévitalisés des régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Plus près de nous, certains furent accueillis avec enthousiasme, notamment la *Politique nationale sur la ruralité* (2001). Ces mesures palliatives n'ont pas permis à la Gaspésie de rattraper le niveau de vie et de développement humain des autres régions du Québec. L'ancien ministre Henry Lemay s'interroge : « étude après étude, enquêtes après enquête, plans d'investissement et plans d'action successifs, rien n'a fondamentalement changé au pays de François-Xavier Ross » (Lemay, 2016, entretien).

La réponse à l'interrogation de l'ancien ministre ne coule pas de source. Les travaux exploratoires portant sur des hypothèses de solution au *problème gaspésien* fournissent certains éléments de réponse. Les composantes de la problématique sont complexes et les solutions doivent être audacieuses, originales et proportionnelles à l'ampleur des problèmes. Les efforts consacrés à la recherche de nouvelles avenues sont prometteurs

surtout que les acteurs du milieu sont à l'œuvre et sollicitent l'aide technique et financière de l'État dans l'élaboration et l'application d'un vaste plan de relance pour leur région.

Par ailleurs, le Centre de recherche multidisciplinaire CIRANO, dans une étude portant sur la dimension territoriale des politiques de développement, formule quatre principes basés sur de grandes tendances du marché mondial. Deux des grands principes présentés sont vus comme des fatalités auxquelles les régions ressources doivent se soumettre : « certaines disparités régionales apparaissent acceptables; les conditions économiques régionales ont toujours fluctué et elles continueront de le faire, au gré de conditions de marché de plus en plus mondialisées » (Joanis et Martin, 2005, p. 34). Le deuxième nous ramène à celui des « pôles de croissance » et au développement de grappes industrielles dans la perspective de « renforcer les villes ». Mais les auteurs se livrent à quelques constats connus depuis longtemps et que les acteurs régionaux avaient également identifiés : « les régions périphériques sont là pour rester; le secteur de l'écotourisme est en pleine expansion; le développement des régions concerne de moins en moins les gouvernements fédéral et provincial, dont bien peu d'actions ont donné des résultats dans le passé et dont certaines ont probablement donné des résultats plus négatifs que positifs (par exemple, la surexploitation des richesses naturelles) » (Joanis et Martin, 2005, p. 46). Pour les auteurs, la politique régionale et la politique économique sont indissociables et la croissance économique reste la meilleure façon de consolider les nombreuses mesures sociales et distributrices, dont la « péréquation interrégionale ». Mais de quelle péréquation s'agit-il? Sans diminuer le mérite des auteurs, on peut noter que leur étude ne fournit pas d'éléments permettant la construction d'un modèle de développement du capital humain disponible en Gaspésie. À quelques nuances près, ils reproduisent les modèles de développement classiques.

Quinze années se sont écoulées (1998-2013) avant que la société civile gaspésienne réapparaisse comme leader du développement. L'esprit de la *Politique de soutien au développement local et régional* (1997) du ministre Chevrette (création des CLD) revient dans la *Stratégie d'intervention gouvernementale* (2013-2018) pour la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du gouvernement Marois. Le député Gaétan Lelièvre déclare que « la Stratégie de développement du gouvernement Marois est la seule politique publique élaborée par les acteurs socioéconomiques de la région » (Lelièvre, 2015, entretien). Le document mentionne la pertinence du *Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat* (2013-2015) de la TAE-GÎM. La proposition gouvernementale incite la

Table à poursuivre sa mission de formation en mettant l'accent sur l'urgence de développer une culture entrepreneuriale dans toutes les MRC. De plus, la Stratégie Marois (2013-2018) invite les artisans locaux à poursuivre la conceptualisation d'un modèle économique et social visant la diversification d'une économie adaptée au monde rural. La priorité devient la formation des jeunes entrepreneurs dont le potentiel reste à découvrir. Sans surprise, la Stratégie fait de l'entrepreneuriat la clé de l'essor économique de la Région (Québec (Province), 2013, p. 47). Selon Lelièvre, « l'arrimage de la *TAE-GÎM* et de l'État était un des fondements de la réussite du Plan Marois » (Lelièvre, 2015, entretien). Selon Atkins, les rêves brisés sont constitutifs du développement chaotique de la Gaspésie. (Voir chapitre VI, modèles contemporains de développement)

Avec les politiques d'austérité budgétaires du gouvernement Couillard, le développement par l'innovation sociale est remis en question. L'orientation du gouvernement dans la présentation de ses politiques est en rupture avec tous les modèles mis de l'avant antérieurement. Selon Jean-François Simard, le développement régional est dans un cul-de-sac. Tout est à recommencer. On recule de quarante ans (Simard, 2016, entretien). Après avoir cédé pendant des décennies les ressources naturelles à des entreprises étrangères, l'État libéral s'apprête à donner le sol et le sous-sol à des compagnies pétrolières et gazières. De ce potentiel incertain, les nouveaux propriétaires des lieux détiennent des droits considérables consentis aux entreprises par la loi sur les hydrocarbures; elles espèrent ainsi en tirer des millions de barils de pétrole et des milliards de mètres cubes de gaz sans égard à l'environnement et aux dangers pour les populations locales, de même que pour la faune terrestre (chevreuil) et aquatique (saumon). Les milliers de kilomètres carrés visés par ces projets sont principalement situés à Anticosti, en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent.

S'agissant des contradictions liées à l'environnement, le premier ministre Couillard est passé maître en la matière. Tous les projets mis de l'avant par les gouvernements précédents sont éliminés. Le cas de l'exploitation pétrolière à l'île d'Anticosti est saisissant. Certes, le projet de développement mis de l'avant par le gouvernement Marois a créé la controverse dans l'île et au Québec en général. Grand défenseur de l'Entente de Paris sur le climat signée par le Canada, le premier ministre Couillard devient émotif au sujet du projet pétrolier d'Anticosti. « Le délabrement de ce milieu unique ne portera pas ma signature » (Lecavalier, 2015b).

Les Gaspésiens ont-ils droit à autant d'émotions de la part du chef de l'État quant à la fracturation hydraulique en Gaspésie. Les questions posées par Boucar Diouf sont pertinentes : « Pourquoi est-il plus noble de protéger Anticosti de l'exploration pétrolière que la péninsule gaspésienne? Pourquoi minimiser les inquiétudes des Gaspésiens pour leurs sources d'eau potable? » Le commentaire du biologiste rejoint la pensée des élites municipales et entrepreneuriales de la Gaspésie. Il renchérit :

La Gaspésie est aussi un lieu unique, et ce dont elle a le plus besoin, c'est d'initiatives novatrices, d'infrastructures et de projets structurants pour en faire un lieu de tourisme et d'écotourisme incontournable en Amérique du Nord, à longueur d'année. [...] La Gaspésie est une région des plus exceptionnelles, qui espère encore le politicien visionnaire qui verra en elle la perle qui n'attend que d'être révélée plus largement à la planète, pour le bien du Québec au complet. (Diouf, 2017)

L'idéologie libérale semble reproduire le même modèle capitaliste de développement « *top-down* » et les mêmes contradictions. L'histoire du développement gaspésien se répète et les perspectives restent sombres.

8.4.1 L'opposition *top-down* - *bottom-up*

Les modèles de développement présentés au chapitre V se superposent, et parfois s'annulent comme des sédiments provenant du modèle de développement dominant *top-down*. Les modèles dominants dégradent les modèles parallèles endogènes (*bottom-up*) par une forme d'érosion planifiée. Dans ce contexte l'État a-t-il joué le rôle de remblai ou d'agent dégradant? Roméo Bouchard (2011) apporte un élément de réponse dans son analyse sur *Le modèle québécois selon Esdras*. Dans la foulée post-BAEQ (1966-1970), la notion de planification économique est reprise par l'OPDQ et les balbutiements de l'État québécois en matière de développement planifié du territoire, sont apparus. Le souci du gouvernement Lesage d'aller à la rescousse du monde rural était inscrit dans le programme électoral du PLQ. Mais selon Bouchard :

Malheureusement, au cours des années 1970, les gouvernements ont abandonné la planification économique et l'approche régionale au profit des régions administratives, assorties d'une centralisation politique. La poussée de la mondialisation et, avec elle, de la concentration économique a fini par faire mourir toute velléité de l'État québécois de planifier son développement économique et de décentraliser son pouvoir. Nous sommes de retour au point de départ : les grandes corporations économiques dictent les règles du jeu, les gouvernements s'y adaptent et les populations récoltent les dégâts du développement anarchique qui ne tient compte de rien d'autre que les dividendes aux actionnaires privés. (Bouchard, 2011, p. 65-66)

Le modèle de développement *top-down* s'est installé dans l'appareil de l'État durant la Révolution tranquille. La logique du gouvernement Lesage d'investir le domaine du développement économique a concentré les leviers du processus au sein des appareils centraux de l'État. L'élite politique au pouvoir a mis fin à « la sous-utilisation de l'État provincial comme instrument de développement économique » (Fortin, 2011, p. 99) en instituant le concept de coordination comme moyen d'exécution d'un plan de développement. « Toute planification régionale ou nationale implique, comme l'une des tâches principales, la coordination des décisions de multiples agents dont les actions sont susceptibles d'influencer le développement socioéconomique. Cette fonction revient de droit à l'État, à ses ministères et agences, à ses instances déconcentrées (administrations territoriales) et à ses instances décentralisées (gouvernements municipaux) » (BAEQ, 1966, cahier 9, p. 141). À l'évidence, la démarche moderniste et centralisatrice de l'État fut inspirée par les travaux du BAEQ. L'exécution du Plan de développement du territoire-pilote exigeait la mise en place d'un organisme central chargé d'assumer d'importantes fonctions de coordination et d'exécution. L'Office régional de développement (ORD) dirigé par quinze membres nommés par le gouvernement laissait ainsi à l'État le contrôle de la mise en œuvre du Plan d'aménagement de l'Est-du-Québec. La culture de la centralisation et du développement *top-down* s'est imposée comme une nécessité causée par l'absence d'instances politiques et administratives régionales. Le BAEQ recommande donc à l'État d'exercer un contrôle plus efficace à l'égard de l'ORD, « compte tenu de la quasi-inexistence d'administrations gouvernementales régionales et de l'existence de gouvernements municipaux inadéquats, et compte tenu aussi de la nécessité d'associer l'administration gouvernementale, les gouvernements municipaux et le Conseil régional de développement à la direction de l'organisme » (BAEQ, Chapitre VI, 1966, p. 156). Les observations du BAEQ relatives à l'inadéquation des instances locales et régionales et leur inaptitude à exercer des responsabilités fiscales et financières davantage associées à l'État central révèlent un aspect fondamental de la naissance du centralisme étatique. Les régions privées d'ancrage historique significatif n'ont pu connaître la décentralisation et, de ce fait, développer leur identité régionale. Ce faisant l'identité régionale est devenue incompatible avec l'identité nationale.

Le BAEQ a mis en lumière une carence institutionnelle majeure : la culture de la centralisation a mis un frein à la dévolution de certains pouvoirs de l'État. Les transferts de compétences relevant des ministères furent confiés à des fonctionnaires en région. Le choix de la déconcentration a pérennisé l'obsolescence des régions administratives et

nourri, chez les élus municipaux, l'ambition d'envahir le champ du développement local et régional. Le modèle dominant *top-down* a des origines et une pérennité dictées par une volonté étatique largement attribuable aux règles de fonctionnement de l'État comme agent incontournable du développement économique. Toutes velléités de modèles alternatifs de développement *bottom-up* ou endogènes furent anéanties par l'érosion planifiée du modèle dominant.

Le cas de la Gaspésie exige un effort de réflexion supplémentaire puisque les modèles marchands ont dominé son économie (sans contrainte) en l'absence de toute régulation du marché par l'État. Les effets dégradants de ces modèles ont sacrifié des régions entières au profit d'une logique d'appropriation des richesses naturelles sans égard à la redistribution des bénéfices en faveur de territoires producteurs. Micheline Pelletier estime que « les exploiters ont une dette historique envers la Gaspésie. Un jour, ils devront rembourser » (Pelletier, 2014, entretien). Au cours des années, l'idée d'enlever à l'État la responsabilité exclusive du développement régional s'est imposée. Pour James Atkins, la preuve est faite. Depuis des décennies, l'État a failli à la tâche d'élaborer un modèle de développement économique et social original et démocratique dont la souplesse rendrait l'application compatible avec les territoires ruraux peu peuplés. Le modèle pluriel gaspésien d'inspiration minvillienne valorisant la société civile et les principes de l'économie sociale et du coopératisme est inscrit à l'ordre du jour des agents socioéconomiques régionaux. Le caractère mixte du modèle ainsi conçu rend possible une combinaison fusionnelle avec les fonds de travailleurs, avec le capital privé et le soutien financier et réglementaire de l'État.

Les cinquante dernières années ont influencé la pensée économique des développeurs régionaux. Le centralisme étatique a dominé les relations entre l'État et les régions. La transition vers de nouvelles formes d'organisation territoriale fut imprégnée par la culture d'une classe dirigeante plus attentive aux intérêts du milieu des affaires qu'à mettre en place une décentralisation effective de pouvoir réorganisant de la sorte le processus du développement en partenariat les acteurs régionaux. Déjà en 1966, le modèle de développement urbain recommandé par le BAEQ a engendré de vifs débats en Gaspésie. On garde en mémoire une expérience de consultation et d'animation bâclée vécue dans la précipitation. En remontant le cours de l'histoire, certaines élites gaspésiennes (Pelletier, Atkins, Lemay, Normand) et des intellectuels (Bélanger, Bouchard, Côté, Alain et Spain) découvrent que depuis Minville et Ross, aucun modèle de

développement n'a endigué la décroissance économique de la Gaspésie. La pensée de Minville a traversé le temps. Elle conserve toute sa pertinence, et s'impose aujourd'hui à la réflexion de ceux et celles qui cherchent une voie de sortie pour la Gaspésie. Côté insiste sur la nécessité de replacer le discours de Minville dans son contexte et, si l'on sait le transposer, il demeure d'actualité (Bouchard, 2011, p. 47). Jean-François Spain mentionne que « grâce aux efforts combinés de François-Xavier Ross, Esdras Minville et autres personnalités fortes du renouveau économique, qu'un cadre de développement d'une nouvelle économie endogène structurée, contrôlée et planifiée par des exploitants prend forme » (Baillargeon, 2016, p. 20).

Les conditions économiques et sociales qui affligent la Gaspésie d'aujourd'hui rappellent aux acteurs locaux, les ravages vécus dans la région après la crise économique et financière des années 1930. Le message économique et social humaniste de Minville revient dans le discours public. On a tendance à blâmer le pouvoir politique de ne pas les avoir protégés contre l'impérialisme hypocrite et sauvage des peuples forts. Côté commente l'époque durant laquelle Minville dominait la pensée économique des élites canadiennes-françaises. « Le pouvoir de l'Église au Québec est incontesté, mais c'est essentiellement le message humaniste et social du christianisme que retient Minville. Au-delà des questions religieuses, le débat sur le système économique, le régime politique et les questions sociales, en d'autres mots le débat sur la démocratie, est au cœur de cette période historique, tout comme il l'est de nos jours » (Bouchard, 2011, p. 48). L'auteur rappelle avec à-propos que la crise financière de 2008 et la démocratie libérale ont montré leur impuissance à assurer l'avenir économique de la planète. Le diagnostic vaut pour le Québec puisque les mêmes causes ont produit les mêmes effets : les disparités économiques entre les régions pauvres et les régions plus développées se sont élargies.

Les interrogations soulevées sur l'efficacité des modèles de développement mis en place avant la Révolution tranquille montrent qu'il existe en Gaspésie une culture du développement par le bas. Qu'ils cherchent à comprendre les causes du déclin économique de la Gaspésie et pourquoi elle est aussi pauvre aujourd'hui qu'elle l'était avant la Révolution tranquille, est révélateur de la logique économique qui les guident. Les quelques avancées observées depuis dans la péninsule ont été répertoriées. De manière ponctuelle, un certain enrichissement s'est manifesté, mais les modèles *top-down* ne lui ont pas permis de rattraper le niveau de développement des autres régions du Québec. Les faits sont têtus et les données sociographiques (chapitre IV) montrent un état de

dégradation continu depuis plus d'un siècle. Le cas particulier de la Haute-Gaspésie présente les caractéristiques d'un territoire sous-développé. Le rôle important des acteurs sociaux dans la définition et la structuration du modèle entrepreneurial innovant mérite qu'on s'y attarde.

8.4.1.1 Les étapes

Les facteurs pertinents à l'opérationnalisation du modèle de développement innovant se déclinent en trois étapes. La première vise à confier à la société civile la mission de décider des grandes orientations à lui donner. La seconde concerne le pouvoir et les moyens de mobiliser les forces économiques et sociales autour d'objectifs concrets. Finalement, établir conjointement avec les ressources professionnelles du milieu (institutions) les priorités immédiates et, à plus long terme, fixer les échéanciers de réalisation. L'atteinte de l'objectif suppose une dévolution de pouvoirs à la société civile qui exige des amendements législatifs et réglementaires. Un tel renversement de tendance fait consensus chez les entrepreneurs et les praticiens du développement depuis deux décennies. Avec la loi 34 en 2003, le cheminement des élites municipales a pris une nouvelle tangente. Le pouvoir qui leur est dévolu a donné naissance au partenariat État/MRC en matière de développement local. Ce fut le début d'une relation privilégiée qui a créé l'illusion d'un nouveau rapport de force entre le monde municipal et le gouvernement. Le modèle ainsi créé a nourri autant d'espoirs que de déceptions si bien qu'en 2014, les nouveaux souverains locaux découvrirent les torts causés à la région par les décisions du gouvernement.

Le 20 février 2017, les préfets de la région GÎM s'adressent aux parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec leur annonçant que « l'heure des tergiversations doit maintenant prendre fin » (MRC de la Haute-Gaspésie, 2017, p. 2). En 2003, les élus se sont accommodés des procédés issus de la loi 34 (2003). Mais en 2014, le gouvernement Couillard concevait le développement selon un modèle *top-down*. Il décrète l'abolition des CLD et des CRÉ. À la différence des attermoissements d'un passé récent, le discours préfectoral s'est élevé d'un cran. Les élus municipaux ont en mémoire les coupures budgétaires de 2014 et la colère qu'elles ont engendrée chez les acteurs de la société civile. L'aphorisme *Touche pas à ma région* est un appel à la mobilisation qui a marqué l'imaginaire des régionaux. En 2017, l'indignation dépasse les revendications entendues antérieurement. Le simple rappel des faits économiques et sociaux, illustrés par les données sociographiques (chapitre V), est éloquent. Ils portent l'empreinte d'un modèle

traditionnel de développement, le rejet du centralisme étatique dans la dépossession lente et inexorable des centres de décision et des moyens institutionnels et financiers assurant le développement endogène de la région. Contrairement au discours suppliant et quémandeur, l'argent n'est plus la priorité. « Davantage qu'une question d'argent, nous sommes en face d'un modèle de développement dont les politiques publiques fragilisent de plus en plus notre région ressource, la Gaspésie. La ruralité, élément constitutif de notre tissu social semble disparue des écrans radars de l'État » (MRC de la Haute-Gaspésie, 2017). On intime aux deux ordres de gouvernement, la restitution à la région le pouvoir de « concevoir et d'appliquer des projets structurants de nature à créer de l'emploi et de garder nos jeunes en région » (MRC de la Haute-Gaspésie, 2017). Les CLD, *bras opérateur des MRC*, renaîtraient sous la gouverne de la société civile. Sinon, la concertation des acteurs socioéconomiques, condition préalable à la mobilisation de la population autour de grands objectifs, est pratiquement impossible. Allen Cormier est courroucé de la surdité gouvernementale. Le cri des Gaspésiens est resté sans écho. L' élu, prenant appui sur la résolution (numéro 9778-02-2017) du conseil de la MRC de la Haute-Gaspésie, revendique « un statut particulier » pour la MRC la plus dévitalisée et la plus touchée par les mesures d'austérité budgétaire et démographiquement agonisante. Le préfet enchaîne : « après avoir dépouillé la région de moyens financiers importants et aboli nos institutions de concertation et de développement (CLD-CRÉ), le gouvernement devrait se rendre compte des dommages causés à une région déjà affaiblie par des décisions dictées par l'aveuglement budgétaire. En Haute-Gaspésie, l'heure de la réparation a sonné : Remettez-nous au moins nos outils de développement et les budgets afférents. Un simple décret du gouvernement suffirait! Est-ce trop demander? Le temps presse et notre patience a des limites » (MRC de la Haute-Gaspésie, 2017, p. 3). Le ton du discours témoigne de la déconvenue des préfets et du je-m'en-foutisme du gouvernement devant un état de fait.

Les responsabilités confiées aux élus municipaux depuis 2003 créent un malaise. Plusieurs agents estiment que cela a contribué à la politisation du développement local et engendré une concurrence malsaine entre les municipalités. Les directeurs des CLD évoquent deux éléments de blocage de la nouvelle politique instaurée en 2003. Sans égard à la qualité des élus municipaux, les agents locaux considèrent que les élus n'ont ni les connaissances ni les moyens financiers d'assumer cette charge. Le deuxième élément de freinage lié au peu de pouvoirs rattachés aux nouvelles responsabilités confiées aux municipalités peut paraître étonnant. D'autant que le gouvernement par sa loi 122 qualifie

les municipalités de *gouvernement de proximité*. Ce faisant, les MRC exécutent des mandats gouvernementaux sans avoir les compétences requises, sans le financement approprié et sans la reddition de compte que suppose l'imputabilité. En Gaspésie, les élus municipaux se sont emparés du développement sans réfléchir aux conséquences ni à l'ampleur de la tâche. Selon Laurent Normand, les pouvoirs consentis aux maires et préfets sont sans effet; « Pourquoi confier des pouvoirs accrus à des gens incapables de les utiliser? Ils ont atteint, depuis longtemps, leur niveau d'incompétence en matière de développement local et régional » (Normand, 2014, entretien).

La vision du développement, véhiculée par la *TAE GÎM*, s'éloigne de la tutelle qu'exercent les MRC sur les CLD depuis plus d'une décennie. Plusieurs agents permanents des CLD et des élus locaux reconnaissent que la municipalisation du développement local, découlant de la loi 34, entrave le travail des professionnels des CLD. Le directeur général de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, Martin Richard, pense que la nouvelle reconfiguration va à l'encontre de la mission originale des CLD soit celle de jouer pleinement leur rôle de conseiller auprès des dirigeants politiques municipaux. Il soutient que la législation prive la région d'un guichet multiservice en entrepreneuriat. Ce faisant, l'élaboration du Plan quinquennal du développement local pour l'emploi est compromise (Richard, 2014, entretien). L'abolition des CRD prive également la région d'une instance de concertation et dépossède les CLD du statut « d'instance de gouvernance territoriale favorisant la coordination des acteurs locaux et régionaux apparentés aux institutions publiques, au marché et à la société civile » (Benko et Lipietz, 1995; Gilly et Pecqueur, 1995; Le Galès, 1995, cité par Morin, 2006, p. 40).

La vision du développement qui s'élabore en Gaspésie porte un message destiné aux décideurs gouvernementaux : la *coconstruction* et la *coproduction* des politiques, des programmes et des projets de développement doivent s'inspirer du savoir local et des compétences puisés chez les partenaires socioéconomiques. Le rapport de domination exercé par l'État sur les élites locales doit céder le pas à un partenariat d'égal à égal. La solidarité des partenaires et la vision qu'ils portent en font des intervenants de choix que l'État se doit de privilégier dans la définition et la régulation du développement local. Ce discours rappelle la conviction maintes fois exprimée par la mairesse Pelletier : « les élus municipaux n'ont pas l'expertise, la crédibilité et le dynamisme pour percevoir et analyser finement le potentiel qu'offre le territoire gaspésien. Sans mépris à leur égard, ils ne peuvent assumer efficacement le soutien aux entrepreneurs pour identifier et développer

de nouveaux produits pour le marché national et international » (Pelletier, 2014, entretien). La conviction qui s'accrédite consiste à montrer que l'avenir économique et social de la Gaspésie n'est plus seulement industriel et commercial; il est aussi social. Un horizon qui passe par le savoir local et l'innovation sociale.

La nouvelle donne induite par le concept d'innovation sociale ouvre la voie à la recherche d'un modèle de développement parallèle élaboré selon une démarche entrepreneuriale qui promeut le territoire comme point d'ancrage et lieu de conceptualisation du développement.

8.4.1 Modèle hétérodoxe de développement

Le modèle émergent place le territoire au cœur du débat sur le développement de la Gaspésie. Selon Simard, « L'État québécois a élaboré ses politiques publiques sans égard au territoire, sans prendre en compte les forces du milieu et les besoins exprimés par les acteurs de la société civile » (Simard, 2014, entretien). Une telle hypothèse présuppose que, laissé à lui-même, le territoire s'affaiblit faute de règles liées à l'organisation des comportements des individus et des groupes qui s'y trouvent. L'absence de régulation sociale peut créer une rupture des solidarités entre les agents du développement et les élites politiques locales, lesquels remettent rarement en cause le rôle traditionnel de l'État. L'atonie régionale découle également du discours électoraliste improductif et des promesses électorales sans lendemain. Les gouvernements ont adhéré, pour la plupart, aux thèses modernistes de spécialistes, plaidant l'urgence d'aider les régions retardées à rattraper les régions urbaines. Un point de vue partagé en partie par Bellemare et Klein qui expliquent qu'on se limite à « élaborer une stratégie de développement régional de type fordiste d'uniformisation sociale, économique et politique avec, comme référent territorial, le cadre national » (Bellemare et Klein, 2011, p. 4).

Les acteurs du développement local sont engagés dans la recherche d'une troisième voie entre l'économie de marché et l'État. Les largesses de l'État providence ne sont plus au programme des gouvernements; l'incapacité de l'économie de marché à redistribuer la richesse et à créer des emplois durables dans les régions ressources est désormais connue. Chez les agents en quête d'un nouveau modèle, le capitalisme moderne est lointain et envahissant. La concentration croissante des entreprises a conduit à la création de grands groupes sans frontières dirigés par des cadres salariés. L'internationalisation

des échanges et des capitaux a miné l'indépendance des États et le développement des régions périphériques.

Les membres de la Table ambitionnent d'occuper le territoire autrement. L'aménagement doit s'effectuer rationnellement en misant d'abord sur les forces présentes en milieu rural. Leurs observations mettent en lumière deux points de convergence : l'importance des relations sociales entre les entreprises et l'obligation qu'elles ont de déboucher sur le soutien aux entreprises en amorçage (*start-up*) et le lancement de projets structurants et créateurs d'emplois. Par ailleurs, le processus d'innovation est compris comme une démarche collective, prenant en compte le savoir des ruraux, dont les débats et les interactions entre partenaires sont prioritaires. S'incorporent à la démarche d'innovation, toutes les composantes humaines, institutionnelles du milieu régional en un réseau d'acteurs à la recherche d'un ancrage territorial, de relations de solidarité et de réciprocité. Si le recours à des partenaires externes devient nécessaire, l'audace peut s'avérer riche en innovation. La révolution technologique et numérique et l'éclatement des lieux de travail qu'elle engendre dans de nombreux métiers et professions amènent les acteurs à repenser le développement territorial. De ce foisonnement d'idées a surgi la volonté de libérer le développement territorial des exigences d'une croissance illimitée. Une vision qui, selon James Atkins, « aborde le développement par des voies qui permettent de penser l'avenir d'une région, au-delà de l'injonction de la croissance du PIB et de l'espoir de s'enrichir rapidement » (Atkins, 2014, entretien).

L'implantation d'un modèle non conventionnel change la perception traditionnelle du territoire. Dans cette perspective, la Gaspésie n'est plus un lieu de production et un centre de profits, mais davantage un espace vécu. Le virage est significatif par rapport au modèle libéral ancré depuis des décennies. Les mots de Marie J. Bouchard (2011,) pour parler du modèle hétérodoxe de développement dessiné à la *TAE-GÎM*, ressemblent moins à un soubresaut conjoncturel qu'à une probable rupture d'avec le modèle classique de développement. Dans ce contexte, l'intérêt pour le développement endogène et l'économie mixte prend du galon. « Le laboratoire de l'innovation où se dessinent les plans d'une économie fondée sur les besoins des personnes et des collectivités est en place » (Atkins, 2014 entretien). L'optimisme est modéré, mais il est au rendez-vous. Bientôt, les politiques publiques conçues au sommet de la pyramide étatique auront vécu, disent les plus fervents. D'autant qu'elles n'ont pas enrayer le chômage et la pauvreté, et que la

Gaspésie est demeurée une région perdante. Dans ces conditions, l'innovation sociale s'est imposé comme mode opératoire d'expression du changement et une manière de mettre en commun les énergies disponibles.

8.4.2 Changement de paradigme

Le modèle de développement qui émane de la *TAE-GÎM* se décline selon une logique sociale inclusive et communautaire. Le scénario proposé est inspiré des travaux de Moulaert et Nussbaumer (2008). Il décrit le déroulement d'un plan de développement intégré des ressources matérielles, intellectuelles et morales d'un milieu. Le Plan stratégique d'intervention de la *TAE-GÎM* est impulsé par l'innovation sociale dans le but d'améliorer les conditions générales de vie des personnes et des groupes. Un modèle démocratique qui subordonne le développement axé sur le dogme de la croissance à celui de la redistribution. Le cadre organisationnel spécifique du laboratoire de recherche en entrepreneuriat regroupe des catégories de participants distincts au sein desquels l'idée de « la démocratisation sociale de l'économie » proposée par Amartya Sen (2015) est largement partagée. Selon ce dernier : « le développement économique et social doit être compris comme un processus permettant aux individus de réaliser pleinement leur liberté et d'analyser et construire à travers un travail collectif, un projet social innovant » (Sen, cité par Noël et Martin, 2002, p. 6). Il décrit l'économie comme une science morale et sa proposition sur le développement ne se limite pas à la croissance des revenus et à la consommation de masse. Elle induit le développement de toutes les potentialités humaines et la liberté d'entreprendre (dans le respect de la personne), de travailler à l'éradication de la pauvreté et à garantir l'égalité des chances pour tous (Noël et Martin, 2002). Cependant, l'aspiration au bien-être et à l'égalité est constitutive de la démocratie et elle ne peut jamais être satisfaite totalement (Schnapper, 2002, p. 82-83). Le support théorique et conceptuel lié à la démocratisation et à la redistribution énoncée précédemment renvoie à la mission même de l'État au sein des sociétés capitalistes. On convient généralement qu'il incombe à l'État de garantir les droits socioéconomiques fondamentaux de la personne et des communautés. Sa responsabilité est de mobiliser les forces vives de ces communautés dans la définition d'un modèle de développement approprié à leur milieu. La culture de l'État, relativement au développement local, n'a pas atteint ce niveau de réflexion, car le vide créé par l'absence de partenariat État/Régions contribue dans les faits à l'avènement d'une nouvelle ère conceptuelle en la matière.

Sans en exagérer l'importance, l'esquisse d'un nouveau modèle dédié à la relance de la Gaspésie est une entreprise audacieuse. Vu sous l'angle de la redistribution et de l'innovation, il incombe aux agents de démontrer que le modèle conçu est compatible avec l'économie de marché. En d'autres termes, le concept peut-il s'arrimer avec un type de capitalisme qui prend des formes sociales diverses? Quel est le niveau d'intervention de l'État et quelle place est laissée au marché pour modeler un système de développement localisé? L'expertise institutionnelle et entrepreneuriale développée localement laisse croire que le projet est réalisable. Cependant, l'ampleur de l'enjeu et les caprices bureaucratiques peuvent nécessiter le recours à une expertise externe. En ne laissant rien au hasard, la *coconstruction* des politiques publiques au niveau local n'est plus fantaisiste. Elle s'affirme comme une donnée incontournable du processus et conditionne l'atteinte des effets recherchés.

La démarche proposée découle d'une logique de *coconstruction* se situant en amont de l'adoption des politiques publiques, tandis que la *coproduction* survient en aval, soit au moment de l'application. (Vaillancourt et Leclerc, 2011, p.116) L'application du plan, élaboré par la TAE GÎM, est de nature à alimenter le débat sur le changement de paradigme annoncé comme un espace de concertation, un lieu où les agents locaux se livrent à des pratiques économiques et sociales alternatives qui prennent forme sur la base de critères géographiques, sociaux, culturels et historiques. Le concept est inspiré de la sociale démocratie dont la dynamique interne se nourrit des valeurs marchandes et non marchandes de la participation à des relations de marché par la « valorisation synergétique des divers types de capitaux » (Vaillancourt et Leclerc, 2011, p. 117).

L'approche exploratoire sur la « *région sociale* » peut s'avérer prometteuse à la condition de mettre l'accent sur des dimensions multiples de l'existence humaine. Moolaert et Nussbaumer (2008) avancent avec prudence que le développement des communautés ne peut pas se restreindre aux seules forces de la compétition de marché, mais que les capitaux investis sont tout de même importants dans une région où l'argent est rare et où le capitalisme marchand est toujours dominant. Les relations de marché sur un territoire donné (région sociale) évoluent selon un contexte au sein duquel sont prises en compte d'autres types d'interactions pouvant contribuer au bien-être des populations. On peut en déduire que le modèle classique de développement ne peut à lui seul assurer la relance d'une région dont le retard économique est important. Le développement de l'économie sociale et l'action solidaire des coopératives depuis deux décennies,

démontrent les limites de l'économie marchande dans une région qui paie chèrement les échecs de l'époque du *laisser-faire*. La nouvelle génération d'acteurs cherche une autre avenue. La fraction de son élite qui s'active à dessiner les contours d'un nouveau modèle est consciente des entraves à surmonter. L'idée d'inventer un modèle favorisant un changement structurel de l'économie d'un territoire, longtemps fragilisé, est l'expression d'un désaveu qui entre en conflit avec la culture étatique.

Néanmoins se dessine le repositionnement ontologique du développement des communautés locales dans une perspective endogène. Les droits fondamentaux de la personne, dont le droit au travail et au respect de l'environnement, impliquent la responsabilité sociale des entrepreneurs et, ultimement, la présence sur le territoire d'une économie sociale forte à l'intérieur d'un modèle économique pluriel. Le scénario mis de l'avant n'exclut pas l'économie de marché, mais tourne le dos au néocapitalisme évoqué dans la problématique (chapitre I). Les écrits de Hirschman, de Vaillancourt, de Moulhade et Ndiaye contribuèrent à l'avancement de nos travaux d'autant que le courant applicable aux pays sous-développés prend racine dans le néo-marxisme, lui-même fondé sur le postulat suivant :

[...] les échanges entre pays développés (le centre) et pays sous-développés (la périphérie) reposent sur l'exploitation (l'échange inégal) et deuxièmement que ce rapport d'exploitation conduit à une structure socioéconomique proprement différente des pays industrialisés, nécessitant la découverte d'une voie de développement particulière. (Hirschman, 1984, p. 46)

La voie qui s'ouvre suscite un rapprochement voire une analogie entre les pays sous-développés et les régions sous-développées du Québec telle qu'exposée au chapitre V traitant de la région sociale. La réflexion met en évidence la nécessité d'additionner les forces État, les collectivités locales et la mise en œuvre de politiques aptes à changer les conditions économiques et sociales de la région. Les intervenants doivent s'assurer que ces politiques soient asymétriques et évolutives, continuellement adaptables et qu'elles fusionnent avec le milieu. Il s'agit d'une vision du développement axée sur la lutte au sous-emploi rural et à la délocalisation industrielle. Le courant induit prioritairement la satisfaction des besoins individuels et collectifs des citoyens. Bref, une démarche empirique qui transforme « les rapports sociaux de gouvernance en une « capacitation » apte à faire face à l'influence souvent paralysante du grand monde de l'économie et de la politique » (Hirschman, 1984, p. 45-46 et Moulhade et Nussbaumer, 2008, p. 116-117).

Soulignons que la région présentée dans ce chapitre est un laboratoire d'idées et un lieu d'expérimentation de pratiques économiques et sociales novatrices. On y rencontre une nouvelle génération d'acteurs investis dans le champ complexe du développement local et qu'ils sont, pour la plupart issus des groupes communautaires, du milieu des affaires, des institutions financières, du monde de l'éducation (écoles secondaires, cégeps), etc. Les plus actifs sur le plan du soutien conceptuel sont des employés permanents des secteurs institutionnels : CLD, CLE, SADC et les CJE. L'engagement des chefs d'entreprises et de spécialistes du milieu des affaires impliqués dans la définition d'un modèle de développement est perçu comme une valeur ajoutée.

Les groupes se perçoivent comme l'interface crédible, communicationnelle, complémentaire et à la limite fusionnelle avec les divers paliers du pouvoir politique : MRC, CRÉ, État, sociétés d'État, entreprises, etc. Le positionnement entrepreneurial des membres de la Table n'a de prétention que celle d'agir rationnellement en partenariat avec l'État au regard des politiques publiques. De ce partenariat intellectuel, solidaire et conjoint naîtront les nouvelles pratiques afférentes à l'implantation d'un nouveau modèle. Quelques élus municipaux bien informés partagent cette vision. Mais la richesse de l'expérience en cours, le cheminement de même que l'inventivité des agents sont les constituants de l'échafaudage conceptuel du modèle en préparation. Les divers groupes voient dans l'arrimage des compétences et des énergies la force motrice pouvant mener à un changement de paradigme en matière de développement local. La mouvance intellectuelle entourant le renouveau de la pensée est certes attribuable à divers groupes et organismes, mais le point d'orgue se situe à la *TAE-GÎM*. En 2013, le gouvernement reconnaît la qualité du modèle en l'associant à la conception et à la mise en œuvre de la Stratégie d'intervention gouvernementale (2013-2018) visant à redémarrer le développement économique, social et culturel de la région.

Au sens strict du terme, TAE-GÎM ne peut être assimilée à un groupe de pression. Plus largement, elle constitue un groupe de réflexion (task force) qui partage un intérêt commun. Leur action publique consiste à influencer le pouvoir politique et les groupes régionaux environnants. En ce sens, leur intérêt pour le développement les amène à prendre part au débat sur l'élaboration des politiques publiques qui les concernent directement.

8.5 Le tandem État-MRC

Dans le discours portant sur le modèle de développement local émerge la critique du processus de développement axée sur le tandem État-MRC. Par ailleurs, on ramène à l'avant-plan le cadre conceptuel de la *coconstruction* et de la *coproduction* des politiques publiques conçu par Vaillancourt (2011) et qualifié par certains d'idéal type ou de fabulation par d'autres. La conviction de ces derniers est que toute transformation du modèle de développement est inconcevable compte tenu du refus persistant de l'État à reconnaître les acteurs de la société civile comme partenaires égaux. Toutefois, le paradigme constructiviste s'inscrit en réaction au schéma dualiste État-MRC qui aurait morcelé la réalité sociale, créé des antagonismes inutiles et compromis l'action économique et sociale du milieu. Aux yeux des membres du laboratoire social gaspésien, le dualisme a atteint ses limites. Dit autrement, le développement local axé sur le tandem État-MRC est inefficace, et il faut le remplacer. Quant au rôle de la société civile, l'État maintient l'ambiguïté et nourrit la contingence en le considérant d'importance secondaire ou comme un luxe inutile. Le vide laisse l'organisation et la maîtrise du développement local aux élus municipaux. Les CLD, placés sous leur égide depuis 2003, ne sont plus en mesure d'assumer le rôle de partenaire de l'État dans l'élaboration des plans locaux de création d'emploi. Malgré les inconvénients, la Loi 34 maintient une certaine continuité du modèle institutionnel du développement.

Nous avons esquissé une réponse à ces questions au chapitre VII consacré à l'analyse des politiques de développement appliquées à la Gaspésie. Leurs retombées sur la région GÎM furent sans effets probants. La plupart des personnalités rencontrées en attribuent la cause à un modèle de développement qui a déstructuré la région et dévitalisé la majorité des villages riverains depuis la fin des années 1980.

Dans un rapport paru en 2009, l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ) présente une analyse sur la gouvernance des CLD depuis 2004. L'organisme mentionne qu'avec la loi 34 en 2003, on a opéré une mutation de leur gouvernance. Les spécialistes chargés de l'étude pour le compte de l'ACLDQ ne proposent pas de changement à la gouvernance des CLD. Cependant, ils recommandent la production d'un Guide de bonnes pratiques à l'intention des administrateurs et du personnel directement impliqués dans le développement. Les auteurs ne mentionnent pas explicitement l'inaptitude des élus municipaux à développer leur territoire. Néanmoins, ils décèlent des carences et invitent les unions municipales à prendre les mesures « afin que

soit incluse dans la formation offerte aux élus, une section consacrée au rôle et aux responsabilités d'un élu lorsqu'il agit à titre d'administrateur d'un CLD » (Breton et Pilote, 2009, p. 32). Deux recommandations répondent aux préoccupations exprimées par le milieu, notamment par la mairesse Pelletier. Elle reconnaît que « la démocratie municipale est malade. Malgré eux, les Gaspésiens élisent des nullités ». Elle mentionne que « le pouvoir municipal est diffus, sans vision claire du développement local » (Pelletier, 2014, entretien). Ce témoignage est partagé, avec quelques nuances, par les acteurs de la TAE GÎM.

Depuis la réforme Picotte de 1992, le territoire gaspésien fut tributaire d'un modèle de développement public-privé. Le *Plan Landry* s'est inscrit dans cette mouvance conceptuelle. Il fut conçu par l'État avec l'accord tacite des élites municipales. Un jugement fondé sur le fait que l'attelage État-MRC a donné certains résultats, mais a laissé au bord de la route du progrès une population en attente d'une politique vigoureuse de développement intégré du territoire. En excluant la société civile du processus d'élaboration du *Plan local de développement*, les employés du CLD furent relégués à un rôle de fonctionnaires municipaux. Les fonctions-conseil et programmatique des CLD sont devenues obsolètes. Les élus ont transformé le développement local en un objet de politisation générateur de conflits entre les municipalités. Des voix s'élèvent parmi les professionnels pour exprimer un certain malaise face à la mission, au fonctionnement, à la gestion, au financement et au processus décisionnel au sein des CLD de la Gaspésie.

8.6 Le savoir local

De l'avis de certains auteurs et spécialistes consultés au cours de cette recherche, la proposition des acteurs de la TAE-GÎM d'ouvrir un nouvel horizon au développement en remplacement du mode confusionnel de production qui a sévi en Gaspésie, s'appuie sur une certitude : *revisiter et revitaliser le terreau local*. Le sentiment d'échec engendré par l'approche des pôles de croissance a cédé la place à une vision plus modeste : *le développement local*. Cette vision prône la responsabilisation de tous les partenaires du développement du territoire. Selon Martin et Joanis, « cette approche a connu son paroxysme au Québec, avec les réformes municipales et régionales du début des années 1990 » [...] et « se caractérise par une valorisation du capital humain local, par un préjugé favorable aux petites et moyennes entreprises (PME) et par la décentralisation et la régionalisation » (Martin et Joanis, 2005, p. 8-9). Cette manière d'envisager le

développement s'est enracinée progressivement l'habitude de la concertation chez les acteurs locaux et les gouvernements l'ont inscrite dans leurs priorités dans les années 1980. En prenant acte de ces facteurs positifs en lien avec le terreau local, la poursuite de la recherche s'est enrichie et elle est devenue prometteuse.

Le premier pas dans cette direction fut franchi avec l'implantation des CLD sur le territoire municipal. Sur une période de vingt ans, le dispositif institutionnel a doté la région d'une nouvelle génération de spécialistes dans le champ du développement. Des équipes de professionnels aux compétences multiples ont doté la Gaspésie d'une expertise jusque-là inexistante. Les CLD exercent leurs compétences techniques à deux niveaux. D'abord, en amont du processus par l'élaboration et l'encadrement du plan quinquennal de développement local en entrepreneuriat pour l'emploi. En aval, l'État s'alimente des avis des CLD dans l'élaboration de ses politiques. La participation des acteurs sociaux en amont et en aval du processus de conception et de mise en œuvre des politiques s'est manifestée clairement en 2013 lors de l'élaboration de la Stratégie d'intervention (2013-2018) du gouvernement Marois pour la relance de la région GÎM. Les organismes engagés dans le développement de l'emploi (CLD), la formation de la main-d'œuvre (CLE) et la réinsertion sociale des jeunes (CJE), le développement rural (Solidarité rurale) emboîtèrent le pas à la démarche globale. Les acteurs de la *TAE-GÎM* ont vu dans la convergence des énergies un puissant levier institutionnel et une structure fonctionnelle de coordination d'un réseau d'acteurs et d'organismes. Selon Gaëtan Lelièvre, à cette occasion, aucun secteur d'activité ne fut laissé au hasard : agriculture, ruralité, développement industriel, commercial, technologique, tourisme, économie sociale, culture et développement de la main d'œuvre. Le savoir local, lorsqu'il existe, devient le moteur du développement.

De 1998 à 2014, malgré les obstacles, le savoir local est à l'origine d'une pratique entrepreneuriale compatible avec les enjeux du monde rural. La présence d'un réservoir de connaissances ne présume pas de son utilisation maximale, tant s'en faut. Les témoignages vont dans le sens d'une mise à distance du nouveau modèle entrepreneurial conçu par le tandem État/MRC. L'appel à la mobilisation des savoirs et des énergies ne pouvait venir des élus municipaux. La convergence des avis provenant des CLD révèle que les commentaires des entrepreneurs et des employés de CLD vont dans cette direction. Les élus disposent d'un pouvoir d'initiative, mais n'ont pas le savoir pour mener à bien le développement. Les craintes entretenues par les maires à l'endroit de ceux qui

savent gênent la créativité, et freinent leur dynamisme entrepreneurial (Lemay, 2016, entretien).

La nouvelle génération d'experts perçue comme la manifestation d'une réalité cachée témoigne néanmoins d'une prise de conscience aiguë chez les forces émergentes. Le potentiel cognitif des acteurs, le harnachement des savoirs et des expertises sont ressentis comme une *épiphanie*, une illumination soudaine dans le firmament du *développement* territorial selon un modèle *bottom-up*. En somme, une *endogénisation* dont les racines s'enfoncent dans un terreau intellectuel fertile. La croyance s'installe lentement : le savoir-faire des acteurs locaux permet de penser que les Gaspésiens peuvent assumer leur avenir. Comme F.-X. Ross, à son époque, « il croit entendre autour de lui le bruit sourd d'un peuple en marche vers son émancipation totale » (Lavoie, 1989, p. 129-130).

Nous avons exposé précédemment les réticences associées au modèle issu du duo État-MRC. Les résultats attendus de ce partenariat n'ont pas satisfait les besoins pressants des collectivités locales. Aujourd'hui, des acteurs sont d'avis qu'il faut remettre à des mains expertes disposant d'une analyse fine de la réalité la responsabilité du développement selon une formule *gagnant-gagnant*. Pour les agents du renouveau entrepreneurial, une *fenêtre d'opportunité* est maintenant ouverte. Mais avec quels moyens d'action? Qui fait quoi? La construction du modèle repose moins sur l'État et ses institutions, mais davantage sur le riche potentiel qu'offre l'entrepreneuriat social innovant. Les modèles économiques de l'État sont rarement remis en cause par les élites politiques nationales et régionales. Pour éviter un tel écueil et hâter le processus en cours, mieux vaut s'en remettre aux ressources présentes sur le territoire. Du reste, l'approche participative des membres de la TAE appelle à un changement de culture sociale, à des modifications aux lois et aux structures liées au développement. Les promoteurs délaissent le terrain national pour investir l'échelon local dans l'espoir d'accroître l'utilisation des capacités créatrices regroupées dans le laboratoire des futures victoires. « Les meilleurs parmi nous vont créer les conditions d'un avenir meilleur. Après, nous serons en mesure de parler d'égal à égal avec quiconque désire s'engager à nos côtés dans la réalisation de nos projets » (Atkins, 2014, entretien).

8.7 La formation permanente

L'enjeu de la formation permanente est à la base du *Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat 2013-2015* de la TAE-GÎM. La formation prévue au Plan vise à garantir la qualité des interventions en développement et la pérennité des entreprises locales. L'échec d'une entreprise naissante (*start-up*) est généralement attribuable à la faiblesse de la gestion (*management*). On attribue généralement l'échec ou la réussite d'une entreprise à la compétence personnelle des dirigeants ou à la faiblesse de l'administration des ressources humaines. Ces difficultés sont souvent dues à la méconnaissance des règles du marché ou à l'ignorance de la réglementation relative à l'environnement. Le tout devient *hors de contrôle* sans le souci des entrepreneurs en action ou en devenir d'élargir le savoir-faire par de la formation permanente. Atkins, soumet que « la culture du perfectionnement permanent évite de nombreux écueils à l'entrepreneur à toutes les étapes de son parcours : la préparation d'un plan d'affaires, le financement du projet, l'embauche d'employés et la préparation de la relève » (Atkins, 2014, entretien). Un état d'esprit qui se développe facilement dans la mesure où le premier enjeu est respecté. De plus en plus, les spécialistes de l'entrepreneuriat incitent les dirigeants d'entreprises à améliorer leur *expertise in situ, sur le tas*, à l'aide de coaching individuel (mentorat), d'un comité interne de gestion, ou par les consultations externes, etc. L'investissement permanent dans le développement des connaissances est le prix à payer pour rendre accessibles les activités de formation et leur adaptation aux besoins des entrepreneurs. En Gaspésie, où la natalité est faible et la population vieillissante, la formation entrepreneuriale des jeunes est prioritaire pour les retenir en région et garantir la relève de ceux qui partent à la retraite. Faute de jeunes entrepreneurs en nombre suffisant, les cercles d'affaires se désactivent et les investisseurs actuels ou potentiels manquent d'audace ou manifestent des craintes. C'est la proposition contenue dans le *Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat 2013-2015* de la TAE-GÎM. La promotion de l'entrepreneuriat est le moyen d'aller plus loin que le Plan proposé en souhaitant le rendre compatible et mieux adapté aux besoins particuliers de la Gaspésie. La formation professionnelle de l'entrepreneur, ses qualités personnelles et la pertinence de son projet sont les conditions à la base du démarrage. Toutefois, le capital afférent l'est tout autant.

Dans l'univers du capital de risque, avant de sortir un billet vert pour aider un entrepreneur, un investisseur prend en considération la qualité de l'entrepreneur. S'il a un

bon projet sous le bras, il finira par trouver quelqu'un pour le financer, et ce, peu importe qu'il soit de Montréal, de Québec ou de Rimouski (Leduc, 2017).

8.8 Le capital patient

La situation des entrepreneurs en milieu rural et les difficultés rencontrées dans le financement de leurs projets est au cœur du problème gaspésien. Traditionnellement, la création et le développement d'entreprises reposent sur les avoirs de l'entrepreneur, de sa famille ou de la générosité de quelques amis. En Gaspésie, les hauts revenus, les gros épargnants et les grandes fortunes sont rares. Trouver des sources de financement en zone rurale est difficile, et parfois impossible. Le financement des petites entreprises se heurte aux réticences des banques. La situation n'est pas unique à la Gaspésie. Selon les analystes de l'OCDE (2006) dont le Canada est membre, c'est le fonctionnement du marché du crédit qui est défaillant parce qu'il se focalise sur la personne de l'entrepreneur, et non sur son projet d'affaires. Le système est également discriminatoire à l'égard de certaines populations. « Les Banques tendent à ne considérer que les montants des garanties et les caractéristiques de l'emprunteur, au lieu de faire une analyse de l'entreprise » (OCDE, 2006, p. 78). Si l'emprunteur n'a pas d'entrées privilégiées auprès de sa succursale bancaire, l'exécution de la transaction se déplace à un niveau supérieur. Dès lors arrive ce qui doit arriver aux entrepreneurs ruraux à la recherche de petits montants : le prêt à l'entreprise repose sur les valeurs des actifs donnés en garanties. À défaut de posséder les valeurs résiduelles à mettre en garantie et en cas de défaut, l'emprunteur doit trouver une âme charitable qui endossera sa créance. Dans les régions rurales, l'étroitesse du marché rend le cautionnement des prêts problématique. La plupart des entreprises en démarrage ou en développement sont davantage orientées sur les secteurs traditionnels et les services aux personnes que vers les secteurs manufacturiers et les entreprises à fort potentiel technologique.

Le soutien des banques étant difficile, les agents de développement et entrepreneurs gaspésiens se sont tournés vers les socio-investisseurs. Les fonds de travailleurs tels le Fonds de solidarité FTQ, le Fonds d'action CSN et Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) fournissent avec la CDPQ, l'essentiel du capital de risque institutionnel au Québec.

L'opinion du président du nouveau Fonds Innov-Export sur la localisation géographique du capital de risque au Québec est très éclairante. Convenons avec

monsieur Bordeleau que la qualité de l'entrepreneur influence l'investisseur potentiel. L'importance accordée à la formation par les entrepreneurs sociaux de la *TAE GÎM* répond précisément à cette préoccupation. Néanmoins, en région périphérique, la réussite d'un projet entrepreneurial est liée pour une bonne part au démarrage. Le cas de la Gaspésie est notable. L'accès au capital de démarrage est un problème à ne pas sous-estimer. L'entrepreneur, « jeune pousse » en devenir et porteur d'une idée prometteuse (*start-up*) ne peut démarrer son entreprise s'il ne dispose pas des ressources financières personnelles ou de l'apport de la famille ou d'amis. Selon Atkins, « Le capital de démarrage n'est pas toujours à portée de main ». C'est le cas de ceux qui veulent actualiser leur plan d'affaires, agrandir des locaux, ajouter de l'équipement, embaucher des ressources humaines dans le but d'améliorer la capacité de production et la compétitivité de leur entreprise. La lenteur et la complexité du processus inquiètent le jeune entrepreneur qui parfois abdique avant que ne débute le processus d'amorçage. Les institutions financières autant publiques que privées ou institutionnelles ont hélas tendance à juger incomplets ou non pertinents les projets aux risques peu élevés, alors que le potentiel reste à découvrir à l'étape du démarrage. Atkins parle des vertus du « capital patient ».

Le capital-risqueur provenant d'investisseurs individuels, de grands fonds privés, de fonds de pension, de compagnies d'assurance, etc., exige des rendements élevés sur les investissements. La Gaspésie compte peu ou pas d'entreprises inscrites en bourse et les petites entreprises sont marginalisées dans la course à l'investissement. La vaste majorité des entreprises sont de petite taille et les entreprises naissantes le sont aussi. Forcément, leurs besoins en investissements sont modestes, mais revêtent une importance aussi grande que ceux consentis aux entreprises exportatrices. Rappelons par ailleurs que l'industrie du capital de risque a une composante publique largement institutionnelle et tourne autour des fonds de travailleurs et de capital régional et coopératif Desjardins. Quant à la CDPQ, elle investit dans les grands projets industriels comme la cimenterie de Port-Daniel, Bombardier ou des projets de transport rapide dont le Réseau Express Métropolitain (REM) à Montréal.

Le cas précis de la Gaspésie met en évidence la nécessité pour les investisseurs, institutionnels ou privés, d'être plus attentifs aux besoins de l'entrepreneur qui soumet des projets modestes de développement. Un peu de souplesse et de persistance de leur part permettrait le démarrage et la pérennité de certains projets qui, souvent, exigent une

première, puis une deuxième et parfois une troisième campagne de financement. Les acteurs locaux souhaitent vivement que l'institution investisseuse soit à l'écoute de l'entrepreneur désireux d'augmenter la capacité de production de son entreprise. Celui-ci possède les informations sur les coûts liés à l'amélioration de son projet. Il est mieux placé pour évaluer ses besoins en main-d'œuvre, justifier la pertinence du créneau qu'il veut explorer et jauger avec l'investisseur l'équilibre à privilégier entre le risque et le rendement. Le respect entre l'investisseur et l'emprunteur nourrit la confiance et favorise la négociation. Un plan d'affaires jugé incomplet peut être revu et corrigé par l'emprunteur avant d'être rejeté. La présence et l'expertise des fonds de travailleurs et du capital régional et coopératif Desjardins doivent se manifester avec plus de constance. Dans la région, Desjardins est la bannière financière de marque. *Capital régional et coopératif Desjardins* demeure un atout économique et social inestimable et sous-exploité. Ces institutions sont riches, et elles disposent d'un savoir financier hors du commun. Les entrepreneurs le savent et souhaitent qu'elles soient plus accessibles et à l'écoute des besoins et plus tolérantes envers les entrepreneurs moins expérimentés.

Selon Richard Bordeleau, le carrefour stratégique du capital de risque est à Montréal et « l'investisseur montréalais aura toujours un parti pris favorable en faveur de l'entrepreneur qui mène ses affaires à partir de Montréal » (Leduc, 2017). Les entrepreneurs gaspésiens n'ont pas accès au réseau des *investisseurs* privés (*Anges Québec*) pour mettre en marche une *jeune pousse* ou réaliser un plan de développement. Par ailleurs, les fonds de travailleurs et Desjardins sont la base d'un écosystème financier pouvant fournir aux régions, lesquelles font figure de parents pauvres, le savoir-faire et le capital de démarrage dont les développeurs ont besoin.

L'ensemble des intervenants rencontrés souhaitent voir ces grandes institutions financières habituées à transiger en milieu urbain se doter d'une grille d'analyse adaptée aux réalités du monde rural. Sans réclamer de privilèges, on se prend à espérer que la primauté du critère de rendement immédiat sur le capital investi soit modulée en fonction du contexte économique et social de l'entrepreneur local. La réalité semble accréditer le souhait des demandeurs, puisque du milliard \$ investi en 2016 en capital de risque, 835 millions \$ et 119 transactions ont été transigées à Montréal. Sur les 164 transactions en capital de risque effectuées au Québec en 2016, le rapport du Canadian Venture Capital and Private equity Association (CVCA) ne mentionne aucun investissement fait en Gaspésie en 2016. Les spécialistes prétendent que le capital de risque est un indicateur

du niveau de confiance dans une économie. Si la prétention est fondée, la Gaspésie est peu inspirante pour les investisseurs.

Le projet de la mairesse Pelletier revient sur la Table des agents de développement. Le projet invite l'État et le ministère responsable des Régions à devenir les agents fédérateurs et régulateurs des capitaux voués au développement local. La faible richesse foncière et le manque des ressources financières des entrepreneurs rendent la concertation des acteurs économiques et financiers éminemment souhaitable. De même que la présence d'un guichet unique facilitant la planification, l'orientation et la quantification des besoins en capitaux destinés aux entreprises en démarrage. En région périphérique, l'aide au développement est du ressort de l'État et des institutions financières en fonction de leur capacité à prendre des risques. Les fonds de travailleurs (FTQ, CSN et CRCD) ont développé des connaissances en amont et en aval auprès des entrepreneurs en attente de conseils et de capitaux. La décision d'investir pour l'entrepreneur est un acte social qui accapare la presque totalité de son patrimoine financier. Dans de nombreux cas, on préfère y renoncer plutôt que de placer sa famille dans l'embarras. Au début de sa démarche, le jeune entrepreneur a davantage besoin des conseils et des connaissances de l'investisseur institutionnel que de gros capitaux. C'est généralement le cas du porteur d'une *start-up*, qui sans les conseils d'experts ne peut prévoir le bien-fondé de son projet ni la possibilité qu'il prenne forme pour finalement démontrer son originalité ou sa pertinence économique.

D'après Atkins, le modèle coopératif dans plusieurs secteurs d'activité a donné de bons résultats. La diversité des compétences, l'expérience des marchés, le savoir-faire managérial développé par le mouvement coopératif Desjardins doivent être harnachés et misent à la disposition des entrepreneurs. La mise en commun d'une fraction des actifs en capital des caisses populaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est un réservoir de capitaux à valoriser. L'image publique de Desjardins est synonyme de puissance, et d'aucuns prétendent que Desjardins fait partie du modèle québécois au même titre que la Caisse de dépôt. Cependant, Desjardins se distingue par son réseau de caisses, et cela en fait le banquier des régions et le leader du développement des régions ressources. On y revient au sous-chapitre 8.8.1 : Le réengagement de Desjardins en Gaspésie.

On observe chez les acteurs régionaux, l'intuition que la voie de l'économie solidaire fait rêver. La formule inspirée du *commerce équitable*, dont les réussites dans plusieurs pays viennent de petits projets, inspire les agents locaux. Le microcrédit,

particulièrement connu dans les pays en développement, sert à financer la création d'entreprises, à combler les besoins en fonds de roulement ou à lancer des projets d'investissements particulièrement ciblés. Il ouvre la porte aux prêts risqués souvent accordés sans garantie. Le défaut de paiement est contré en partie par le volume de prêts successifs et assumé collectivement par un ensemble d'emprunteurs individuels. Atkins, défenseur du coopératisme, voit la création d'un réseau d'investisseurs et d'emprunteurs agissant en partenaires et prestataires comme une avenue à explorer afin de remédier à la pénurie de capitaux de démarrage. Cette carence est, selon lui, « le deuil économique le plus important dans un milieu comme la Gaspésie où l'enracinement d'une culture entrepreneuriale prend forme ». Il estime qu'« ils sont légion *Les Mozart assassinés* autour de la péninsule ». Atkins, va plus loin : « en Gaspésie, l'argent est rare, mais le potentiel de création est présent et les idées lumineuses ne manquent pas. Il faut juste écouter et les organiser en entreprise ». L'entrepreneur est convaincu qu'un gouvernement audacieux réaliserait un coup de génie en mobilisant les milieux d'affaires, les institutions financières publiques institutionnelles autour d'un fonds d'investissement d'un milliard de dollars destiné au financement d'un grand chantier économique et social en Gaspésie. Atkins fait le pari qu'en moins de dix ans, un tel investissement planifié et géré paritairement avec les acteurs du milieu, investi selon un modèle endogène, confondrait les sceptiques, et on parlerait du *miracle gaspésien* (Atkins, 2014, entretien).

8.8.1 Le réengagement de Desjardins en Gaspésie

Desjardins occupe le paysage gaspésien depuis 117 ans. La culture du coopératisme s'y est enracinée depuis François-Xavier Ross. L'institution se distingue par sa présence dans la plupart des villages depuis des décennies. Un lien de solidarité s'est tissé entre le territoire et Desjardins. La caisse populaire symbolise l'appartenance d'une communauté à un service essentiel de proximité. Au cours des décennies, le Mouvement s'est imposé comme banquier régional et leader du développement des régions ressources du Québec. D'aucuns s'inquiètent aujourd'hui de la fermeture de la caisse populaire dans plusieurs villages, des décisions qui éloignent la caisse de ses sociétaires et les privent d'un service essentiel. La négociation d'un prêt, d'une hypothèque ou le financement d'un projet d'affaires avec un guichet automatique est difficile et davantage lorsqu'il disparaît.

Aujourd'hui des voix s'élèvent pour dénoncer la disparition progressive des guichets automatiques et des points de service de Desjardins dans les municipalités. Entre 2012 et

2017, le parc de guichets et de points de service a diminué respectivement entre 18 et 20%. Ce sont les petites municipalités éloignées des grands centres qui sont les plus touchées. Dans certains cas, on craint pour leur survie. C'est le cas en Gaspésie où l'on compte des dizaines de municipalités dévitalisées, des populations vieillissantes qui ont à parcourir de grandes distances, jusqu'à cent kilomètres, pour accéder à des services ou à de l'argent.

La fermeture de la caisse dans un village et l'éloignement des services créent un sentiment d'abandon qui fragilise les communautés. Historiquement située au cœur de la paroisse à proximité de l'église, de l'école, du bureau de poste et la pompe à essence, la caisse complétait le noyau symbolique d'une expérience humaine commune. Selon Jovette Gasse, ex-employée de Desjardins et mairesse de Marsoui, en Haute-Gaspésie « le départ de la caisse, en 2001, fut vécu par la population comme une rupture et une menace à sa survie. Ce fut la fin d'une union historique entre un village et son institution » (entretien, 2016).

En vertu de sa vocation singulière, le Mouvement Desjardins est généralement attentif au bruit de fond venant du monde rural. En 1900, le fondateur, Alphonse Desjardins et son illustre épouse Dorimène, avaient en tête la protection de petits épargnants. Leur indépendance financière et leur regroupement en coopérative était le moyen d'y parvenir. La petite caisse populaire de Lévis a muté en un méga Mouvement coopératif, une force économique et une puissance financière incontournable, bref un moteur de changement économique et social pour le Québec. Le débat public entourant le virage numérique de Desjardins donne l'impression que les sociétaires en font les frais. L'exercice d'expliquer à de petits épargnants que le leader mondial de l'économie collaborative abandonne les régions périphériques pour des motifs essentiellement mercantiles, est en effet délicat. Certes, le déclin démographique en région, la fulgurante transformation de l'industrie des services financiers portée par le numérique, conduisent Desjardins à supprimer des guichets sous-utilisés ou peu fréquentés.

La clameur venant des coopérateurs est une dénonciation du virage numérique de Desjardins au nom du profit. Bien malin serait celui qui ignore les dommages que crée une telle rationalisation pour ces communautés. Desjardins être soigneusement analyser la portée de ses gestes, surtout dans les milieux économiquement fragiles. Dans les villages gaspésiens, la perte ou l'éloignement d'un service jugé essentiel n'est pas sans conséquence. Leur plaidoyer est accusateur certes : Desjardins a perdu son âme ; il n'est

plus la grande coopérative à laquelle hier encore, on s'identifiait. Selon, Henri Lemay, « après le départ du président Claude Béland, le Mouvement est devenu un banquier capitaliste comme les autres » (Lemay 2017, entretien). Dans une analyse critique du Mouvement qu'il a présidé, Claude Béland déclare que « ce Mouvement n'en est plus un ». Les banques du Québec et du Canada ont procédé à la rationalisation de leurs services financiers, de la même manière que Desjardins. Cependant, la Coopérative de Lévis est l'unique institution financière dont la mission est résolument sociale. Desjardins demeure une coopérative : la propriété de l'organisation est collective; le pouvoir décisionnel est fondé sur la règle un membre un vote ; une part des profits est redistribuée sous forme de ristournes aux membres et investie dans des projets collectifs. Au Québec présentement, aucune institution financière ne compte autant de points de service dans les villages de moins de 2000 personnes que Desjardins. Cela n'excuse pas tout, mais atténue la psychose de l'abandon. Les hauts cris venus des régions appellent au maintien du couple symbolique : sociétaire et caisse populaire. La caisse n'est pas une « succursale » bancaire et le sociétaire, un vulgaire « client ». C'est un sociétaire.

Les acteurs régionaux ont une vision plus nuancée et plus large de la situation. Ils proposent un réengagement original et audacieux de Desjardins dans la région. En vérité, le Mouvement est invité à un réinvestissement en partenariat avec d'autres institutions. L'arrivée en force de Desjardins aurait un effet d'entraînement sur l'ensemble des activités économiques et commerciales. Dans le passé, Desjardins a démontré une grande créativité dans le processus d'informatisation du réseau des caisses populaires. Aujourd'hui, la réalité du numérique rend la situation plus complexe et appelle des solutions originales, audacieuses, simples et accessibles, voire inédites. Bref, la caisse, bien que plus éloignée, demeure présente à ses sociétaires, aux commerçants et aux entreprises. La présence effective de Desjardins en Gaspésie est devenue un besoin. Avant son retrait d'une municipalité, la coopérative doit ouvrir le dialogue avec le milieu afin de garantir un accompagnement aux utilisateurs : le transport vers un guichet ou un point de service, service adapté pour les personnes âgées et à mobilité réduite, l'installation de terminaux dans les commerces et les entreprises, etc. En somme, relever le défi par la créativité et l'innovation. Mais le réengagement de Desjardins en Gaspésie déborde le guichet automatique et les points de service.

La fierté à l'égard de ce « grand Mouvement » à vocation économique et sociale suscite aujourd'hui des attentes. En plus de gérer des actifs de 250 milliards, de générer

des excédents d'un milliard et demi annuellement et d'abriter une institution spécialisée en gestion du capital de risque, Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), les acteurs sociaux invitent les spécialistes de la Coopérative à porter un regard sur la mouvance entrepreneuriale qui s'opère en Gaspésie. La loi du marché a creusé les inégalités entre les régions. Tellement que le productivisme industriel en Gaspésie n'a pas réussi à transformer les richesses de la nature en actifs financiers. Les Gaspésiens regardent ailleurs, se méfient du grand capital et se tournent vers de nouveaux agencements marchands dans lesquels Desjardins peut y jouer le rôle d'agrégateur de contenu technologique et fédérateur de capitaux risqués. Nous reprenons à notre compte une idée chère à la mairesse Pelletier et partagée par James Atkins tout en l'adaptant aux attentes d'aujourd'hui.

Le modèle envisagé consiste en la création d'un Fonds spécial Gaspésie de 400 millions pour soutenir et accompagner les entrepreneurs socioéconomiques de la région dans un vaste Plan stratégique d'aménagement et de développement du territoire s'échelonnant sur une période de 10 ans. Les contributeurs au fonds se verraient gratifiés d'un crédit d'impôt pouvant atteindre 35% garanti par le ministre des Finances du Québec sur leur investissement. Le capital, ainsi recueilli, rendrait disponible des liquidités dont l'effet levier fournirait l'accès au capital de risque aux entrepreneurs régionaux, aux coopératives forestières et agricoles et aux corporations de développement ayant des projets audacieux dont la vision du développement économique est plus juste et plus verte. Idéalement, la composition du Fonds spécial Gaspésie doit être l'initiative de Desjardins et de sa filiale CRCD en réponse aux attentes des acteurs locaux et régionaux. Formulons, à titre d'hypothèse, que la création du Fonds revient d'abord à Desjardins qui s'engage à la hauteur de 200 millions et sollicite la participation de partenaires institutionnels prestigieux : la Caisse de dépôts et de sa filiale Espace CDPQ pour 100 millions et les Fonds de travailleurs CSN et FTQ pour 50 millions chacun. Il s'agit donc d'un fonds d'investissement de 400 millions provenant de quatre géants québécois de la finance s'alliant à la TAE-GîM (incubateur et accélérateur d'entreprises innovantes) afin de propulser la Gaspésie vers le développement. La conception du Plan stratégique regrouperait des acteurs du milieu, des directeurs généraux des caisses populaires de la région, de représentants du gouvernement et des partenaires financiers. La planification et l'organisation de la consultation des acteurs de la société civile dans le but de dégager les priorités de développement seraient la responsabilité des acteurs socioéconomiques de la région sous la coordination d'un comité directeur.

L'engagement audacieux de Desjardins et de partenaires financiers majeurs dans un vaste projet collectif de rénovation sociale, économique et communautaire en faveur d'une région défavorisée serait une première dans l'histoire des institutions du capital de risque au Québec. Le leadership de Desjardins, dans un chantier visant à renforcer la capacité des acteurs locaux à mener collectivement des projets structurants dans leur collectivité, confère au discours du président Cormier une teneur hautement symbolique dans une région à la recherche d'un second souffle. D'autant que le président de Desjardins ne cache pas la volonté du Mouvement « d'enrichir la vie des personnes et des communautés ». De tels propos, prononcés en 2017, adressés aux acteurs socioéconomiques du Québec, démontrent que Desjardins n'a pas vendu son âme au capitalisme et que le coopératisme n'est pas à l'agonie. Le président Cormier affirme clairement que :

« Le capitalisme à outrance nous a montré ses limites. [Je suis convaincu que si] nous continuons sur le même rythme qu'au cours des 30 dernières années, nous aurons, à brève échéance, encore plus d'inégalités dans notre monde, encore plus d'insatisfactions dans les populations et une planète en bien mauvais état » (Grenier, 2017, p. 22). « Si nous, les gens d'affaires, nous les financiers, on ne s'occupe pas aussi du « social », des personnes, ce qui va moins bien aujourd'hui ira encore plus mal demain. [Il conclut] que s'en remettre à la seule loi du marché n'est plus une option » (Trudel, 2017).

Si Desjardins « ne détient pas le monopole de la vertu, [le président] Cormier assure que le statut coopératif de l'institution financière lui confère « des avantages certains » puisque le profit n'est pas la fin exclusive dans un monde en profonde transformation » (Trudel, 2017). Le discours d'ouverture de Cormier sur la « prospérité partagée » justifie les acteurs gaspésiens de penser que le coopératisme et les partenariats financiers font partie de la solution au problème de leur région. Le réengagement de Desjardins en Gaspésie marquerait le début d'une nouvelle modélisation du développement collaboratif en région périphérique. L'implication d'acteurs financiers institutionnels importants dans la planification et le financement de projets innovants dans une région défavorisée signifierait la fin des enchaînements des cercles vicieux du sous-développement : pauvreté et bas revenu – faible épargne et faible investissement –, faible investissement et faible productivité, etc. Le Plan stratégique de Desjardins et de ses partenaires serait l'amorce d'un mécanisme économique et financier favorable (cercle vertueux) au lancement de

projets innovants prenant en compte les valeurs du milieu rural et l'ingéniosité des entrepreneurs locaux. Les retombées économiques prévisibles sur les communautés restitueraient à la Coopérative nationale ses lettres de noblesse.

8.9 Péréquation interrégionale et protection du territoire

Le concept de péréquation a surgi lors de rencontres avec des acteurs régionaux : la mairesse de Sainte-Anne-des-Monts, Micheline Pelletier, le député de Gaspé, Gaétan Lelièvre, l'administrateur municipal, Martin Richard et l'ancien président du CRC DGIM, Henri Lemay. Sans être unanime sur le mécanisme approprié, l'idée de la redistribution par la fiscalité obligeant les régions prospères à contribuer au développement des collectivités en difficulté semblait aller de soi. Tous avaient à l'esprit le *Programme fédéral ARDA* institué dans les années 1960 pour aplanir les inégalités au Canada. Le Programme fut étendu sous le gouvernement Trudeau afin aider les provinces de l'Atlantique et le Québec à rattraper le retard économique d'avec le reste du Canada. Par la péréquation, le gouvernement fédéral oblige les provinces riches à contribuer à l'avancement des provinces pauvres. À cette époque, la vie politique canadienne rythmait avec « la société juste » promise par le premier ministre Pierre E. Trudeau. Plus tard, le programme fut modifié à la faveur du *Transfert social canadien* pour la santé et l'éducation postsecondaire.

Par ailleurs, les interlocuteurs admettent qu'à partir du moment où les dépenses publiques représentent près de la moitié du revenu national, la pertinence de la péréquation comme outil de redistribution de la richesse devient légitime. Pour contrer les inégalités et voler à la rescousse des régions périphériques, le choix du mécanisme de redistribution doit reposer normalement sur une stratégie de développement des régions. Au Québec, une telle stratégie, si elle existe, est peu connue. La notion de péréquation financière induit un principe fondamental sous-jacent, soit l'équité territoriale. Celle-ci est garantie dans la mesure où le principe de l'égalité de traitement entre des collectivités (qui elles ne sont pas égales) est assuré. Les sociétés engagées dans la lutte aux inégalités ont mis l'accent sur des valeurs importantes : la justice sociale et l'égalité des chances pour tous. Parmi les modèles soumis à la réflexion *le système français de péréquation territoriale* a retenu notre attention. Gardons en tête la notion de péréquation évoquée précédemment par les quatre acteurs régionaux, ceux-ci estimant que la péréquation ne peut être basée exclusivement sur le nombre de citoyens, mais également sur le potentiel

de richesse ou de pauvreté présente ou absente sur un territoire. Ce faisant, portons notre regard sur la légitimité théorique du mécanisme et la spécificité fonctionnelle des régions, à la lumière du modèle français. La question de la compétence et du partage des pouvoirs se pose à un État unitaire et centralisé comme la France. En principe, la France semble concilier à la fois unité nationale et diversité régionale. Autrement dit : l'identité nationale et l'identité régionale sont compatibles.

Mais dans quelle mesure les instances infraétatiques traditionnellement financées à même la taxe foncière et affectée ponctuellement à la gestion de programmes gouvernementaux, peuvent-elles redistribuer les subventions versées en cascade par l'État? En quoi ces instances infraétatiques paraissent-elles légitimées au plan pratique et théorique, d'accueillir une responsabilité décentralisée de redistribution? L'État français, au nom de l'équité territoriale, autorise par voie de transfert vertical la redistribution horizontale de fonds publics par des instances régionales décentralisées. Le cadre régional québécois dépourvu de légitimité politique ne peut accueillir une fonction de redistribution de la péréquation interrégionale. En principe, la dévolution de pouvoir commande la création de nouvelles institutions dont la légitimité autorise la redistribution horizontale avant d'amorcer la correction des inégalités interrégionales. L'État québécois dispose du pouvoir légitime de transférer verticalement des ressources fiscales et financières à des instances municipales. Par ailleurs, l'instance qui accueille les ressources étatiques doit disposer de la légitimité que nécessite la redistribution horizontale de ressources vers d'autres régions ou territoires inégalement développés

. L'atteinte de l'équité territoriale par la péréquation et la redistribution horizontale entre les régions est réalisable dans la mesure où l'État québécois délègue pratiquement à des gouvernements régionaux une fonction de redistribution équitable de la richesse nationale. En théorie, la péréquation permet de réduire les écarts de richesse donc les inégalités entre les différentes régions, et les collectivités locales, quelle que soit leur situation financière et économique. Le but recherché est d'assurer une certaine parité des chances aux citoyens face au marché du travail, face à l'utilisation des services publics et face au produit de l'impôt. Selon Marie-Jacqueline Marchand, la péréquation poursuit donc un double objectif de solidarité et de justice sociale d'une part et d'aménagement du territoire d'autre part » (Marchand, 1999, p. 39). Au Québec, les notions de justice, de solidarité et d'aménagement sont des valeurs que portent en eux les régionaux depuis plusieurs décennies. Malgré la magnificence des notions évoquées, leur application n'a pu se matérialiser faute d'instances redistributrices appropriées. Marchand précise que les

politiques de redistribution doivent « contribuer à la correction des inégalités de situations et de charges entre les collectivités : inégalités financières (allocation insuffisante des ressources), inégalités de coûts de production, des coûts liés à l'usage, de même que les inégalités face aux externalités de consommation ou des taux d'imposition » (Marchand, 1999, p. 39). Sans aller jusqu'à l'uniformisation des taux d'imposition entre des collectivités et risquer de priver les autorités locales de leur autonomie de gestion, les politiques de redistribution visent néanmoins à proportionner l'effort fiscal demandé aux contribuables pour atteindre un niveau de service rendu aux l'usager. En d'autres termes, atteindre l'égalité de traitement des contribuables-usagers situés dans des localités différentes.

Revenons sur les concepts de transferts directs (verticaux) de l'État vers les différentes MRC bénéficiaires et sur les transferts horizontaux d'une MRC vers une autre MRC ou d'une région vers une autre région. Le but recherché est la participation des MRC et des régions les plus prospères au financement des charges de celles qui le sont moins. En principe, se pose la question de la légitimité théorique et de la légitimité institutionnelle des MRC comme instances habilitées à exercer une activité de redistribution des ressources publiques et d'orienter l'aménagement de l'espace régional. Les conseillères et les maires des municipalités sont élus pour diriger et administrer des municipalités locales, et non des régions.

Pour l'heure, rien ne permet d'affirmer que les nouveaux pouvoirs confiés aux MRC par la loi 122 sur l'autonomie municipale leur confèrent une nouvelle fonction allocutive horizontale de fonds destinés à l'égalité des chances entre les MRC. Au Québec, l'instance locale décentralisée (MRC) ne peut transférer directement des fonds venant de l'État vers une autre MRC. Ce pouvoir appartient à l'État central. L'absence d'une région politique, d'une instance territoriale décentralisée à part entière modifierait la donne de la gestion régionale de la péréquation. Sans fiscalité régionale, il est inenvisageable de faire émerger la réalité des disparités financières entre les régions et, encore moins l'introduction de mécanismes péréquateurs. Il devient illusoire de prétendre transférer verticalement et horizontalement des fonds publics destinés à contenir les disparités interrégionales. Selon la logique de Marchand, l'instauration de l'équité territoriale et la création d'une péréquation passe par une réforme territoriale et le réaménagement de la fiscalité locale. Puisque des ressources nécessaires à la péréquation sont prélevées suivant un schéma bien précis, il incombe aux autorités gouvernementales de le définir de concert avec les responsables régionaux.

Au chapitre V, les différences de moyens entre la Gaspésie et les autres régions du Québec ont été mises en lumière. D'aucuns croient avec raison que les régions ressources bénéficient déjà de transferts gouvernementaux importants. Les multiples plans d'aide qui leur sont destinés sont modulés selon un indice de pauvreté fixé par l'État. Ces programmes sont mis sur pied par le gouvernement selon ses priorités et distribués à partir de ses intérêts politiques et électoraux. Nous pensons utile d'insister sur l'importance de mettre un frein aux inégalités toujours croissantes entre les régions au moyen d'un système de redistribution juste et efficace. Dans les circonstances, l'impact des nouvelles responsabilités dévolues aux MRC en matière de développement territorial n'est pas négligeable. Les municipalités sont désormais définies par la loi 122 comme des *gouvernements de proximité* dotées de pouvoirs accrus en matière d'aménagement et d'urbanisme, de développement économique, de fiscalité et de gestion contractuelle. De prime abord, « la loi accorde aux municipalités locales un pouvoir général de taxation et un pouvoir d'exiger des redevances réglementaires » (PL 122, 2017, p. 1-3). Selon le chapitre III de la Loi, les municipalités peuvent par règlement imposer une taxe directe, mais le nombre de limitations réglementaires (13), les critères d'application liés aux biens, fournitures et services (11) et l'empêchement fait aux municipalités d'imposer une taxe à toute personne morale gravitant autour de l'État québécois et canadien (7) rendent la Loi incompréhensible pour les élus municipaux et difficilement applicable (PL 122, 2017, p. 43-46). Le corset réglementaire qui encadre le droit de taxer rend son application ardue et sa fonctionnalité douteuse. Dès lors, la capacité juridique d'une MRC à répartir les fonds provenant de l'État, selon une logique de redistribution et d'égalité des chances entre les MRC d'une région, est improbable. La concurrence malsaine que se livrent les MRC depuis des décennies risque de se poursuivre.

Contrairement à l'article 1000.2 de la Loi, l'article 1000.5 donne néanmoins à penser que les municipalités ont entre les mains les outils pour contrer les inégalités régionales, et jeter les bases de l'aménagement ordonné du territoire. La municipalité peut conclure avec une autre personne, y compris l'État, une entente prévoyant le prélèvement et le recouvrement d'une taxe. Celle-ci voit à l'application et à l'exécution du règlement qui l'impose. On peut imaginer l'ébauche d'une péréquation volontariste qui tienne compte de l'ensemble des ressources, des forces, des carences et d'un indice de richesse et de pauvreté des collectivités avant de mettre en œuvre un tel programme. Cependant, les difficultés ne manquent pas. D'abord, c'est la municipalité locale qui détient le pouvoir de taxer, et non la MRC. Comme instance supra locale, elle ne peut conclure d'alliances

stratégiques avec d'autres personnes dans le but d'établir une péréquation inter MRC. La péréquation s'appuie sur le transfert de pouvoirs fiscaux (*transferts verticaux*) de l'État central vers une instance régionale décentralisée. Sans la présence d'un palier régional disposant du pouvoir de taxer et de redistribuer horizontalement les ressources, l'équité territoriale interrégionale est impossible à atteindre. Il ressort des études menées par l'Institut de la statistique du Québec, par Statistique Canada et d'autres chercheurs que les transferts gouvernementaux en faveur des régions n'ont pas rempli leur mission avec une parfaite efficacité.

Nombreux sont les auteurs, les spécialistes et les acteurs du développement qui ont étudié et proposé des stratégies visant à adapter les économies locales aux changements. D'aucuns ont élaboré des scénarios de reconfiguration politique et de reconversion économique des collectivités rurales sans recevoir la moindre attention de l'État. L'abandon de la Politique nationale sur la ruralité (PNR) en 2014 illustre la préoccupation des acteurs. En revanche, l'État dispose de moyens et l'expertise pour entreprendre une réforme de la péréquation financière entre les régions et les collectivités territoriales. L'interrogation soulevée par Pierre Racicot en 2007 conserve sa pertinence.

À l'heure de la mondialisation, est-ce que la région administrative est le cadre le plus adapté pour y faire face? La question se pose lorsque les régions sont trop petites. Dans ce cas, comment le gouvernement du Québec assumerait-il, à l'échelle internationale, le leadership dû à des secteurs de force économique de ces régions administratives? Aujourd'hui, lorsque l'on compare les pouvoirs des régions du Québec avec ceux des régions des autres pays, il n'y a pas à hésiter, il faut que l'organisation des régions du Québec passe de l'âge de pierre à l'ère de la mondialisation. (Racicot, 2007)

La péréquation à l'échelle régionale, vue dans une perspective élargie, est un levier de redistribution, de lutte aux inégalités et de justice sociale envers les communautés aux prises avec la pauvreté.

8.9.1. Pauvreté et justice sociale

Au Québec, c'est une lapalissade d'affirmer que le développement stagne faute de volonté politique. La lutte à la pauvreté traduit bien la désaffection des gouvernements pour la question : amorcée avec détermination par le gouvernement Landry en 2002, elle fut mise au rancart en 2003. La loi 112 institue *la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Cette législation prévoit un ensemble d'actions à mettre en œuvre par le gouvernement et les partenaires de la société civile. L'abandon de cette

politique sociale témoigne du peu de cohésion entre le discours gouvernemental et l'action auprès des personnes et des familles privées de revenu et du bien-être essentiel à la dignité. La loi 112 est une législation contraignante, votée à l'unanimité des membres de l'Assemblée nationale. Elle devait amener le Québec dans le club des pays riches comptant le moins de personnes pauvres. En 2003, le gouvernement Charest n'a pas donné suite à l'application de la Stratégie du gouvernement précédent. Selon Marcel Landry (2016), la Stratégie nationale de lutte à la pauvreté fut reçue en Gaspésie comme un réconfort et un levier voire, un complément à la PNR.

Des chercheurs se sont penchés sur ce sentiment d'injustice vécu dans certaines communautés. Une enquête sur les représentations sociales des inégalités et de la pauvreté au Québec, menée en 2013, dénote du niveau d'intérêt pour les populations dont les conditions de bien-être font défaut. Cette préoccupation liée à la justice sociale est présente en permanence sur le territoire gaspésien. Les quelques données exposées plus bas mettent en lumière les capacités des acteurs sociaux de la Haute-Gaspésie à se mobiliser autour d'enjeux liés à la pauvreté et au bien-être de la collectivité. Une quarantaine d'organismes de différents milieux sont engagés dans une démarche compréhensive commune.

L'insistance accordée à la situation particulière de la Haute-Gaspésie vient compléter le portrait socioéconomique de la région présenté au chapitre V. Notre but n'est pas de donner une définition substantialiste de la pauvreté ni de définir qui sont les pauvres. Nous nous sommes intéressés aux conditions de vie et le manque de biens matériels élémentaires des familles de la Haute-Gaspésie. De plus, nous voulons attirer l'attention sur la situation des personnes démunies et de groupes privés des ressources jugées essentielles à la satisfaction des besoins de base. Depuis plusieurs décennies, on assiste à l'appauvrissement d'une bonne partie de la population de la Haute-Gaspésie. La faiblesse des investissements et des infrastructures ainsi que la faible production de biens et de services engendrent un faible niveau de vie et la précarité des individus. La Gaspésie du Nord présente les caractéristiques d'une région périphérique aux prises avec les cercles vicieux du sous-développement.

La *Démarche intégrée en développement social* de la Haute-Gaspésie (DIDS 2016-2022) a pour mission de contribuer au développement de conditions favorisant le mieux-être des Hauts-Gaspésiens et de participer à la revitalisation des villages en difficulté. Chez les personnes à faible revenu âgées de 65 ans et plus recevant un supplément de

revenu, le taux est de 70.4% en Haute-Gaspésie, de 65.2% pour la région GÎM et de 44% au Québec. « Les personnes seules et les prestataires d'aide sociale demeurent les principaux bénéficiaires d'aide alimentaire, mais les personnes âgées figurent maintenant parmi les groupes prépondérants » (Beauchesne, 2017). En GÎM, c'est près de 36 % de la population qui habite des secteurs pouvant être considérés comme des « déserts alimentaires », c'est-à-dire des secteurs qui, à la fois, ont un faible accès à des commerces pouvant favoriser une saine alimentation, et qui sont défavorisés sur le plan socioéconomique, alors que pour l'ensemble du Québec, c'est 5,7 % de population qui vit cette réalité.

Selon les auteurs de la *Démarche intégrée en développement social*, l'indice de vitalité économique des territoires repose sur le dynamisme du marché du travail, le niveau de vie et sur la dynamique démographique.

Données socioéconomiques

Les faits qui suivent vont sembler superflus. En 2015, le revenu moyen par habitant se situe à 21 665 \$ pour la Haute-Gaspésie, et à 24 458 \$ pour la région GÎM comparativement à 26 857 \$ pour l'ensemble du Québec. La proportion des 18 à 64 ans bénéficiaires des programmes d'aide sociale est de 17,8 % en Haute-Gaspésie, de 10,9 % pour la GÎM et de 7,4 % au Québec. En Haute-Gaspésie particulièrement, la part des revenus alloués au logement constitue un facteur d'appauvrissement. Elle tend à augmenter puisqu'en 2006, elle représentait 27 % des revenus des ménages, alors qu'en 2011, cette proportion était de 30 % pour se loger, et le taux augmente à 32 % si le logement nécessite des rénovations. Au Québec, le coût du logement privé représente 7.7 % du revenu des ménages. (Truchon et collab., 2017, p. 12)

Démographie

La décroissance démographique représente une donnée significative du degré de dévitalisation de la Gaspésie en général et de la Haute-Gaspésie en particulier. La population est de plus en plus vieillissante et en décroissance naturelle (le nombre de naissances est inférieur au nombre de décès) depuis les 35 dernières années. Entre 1981 et 2016, la Haute-Gaspésie a perdu 4 133 personnes, soit 26,8 % de sa population, comparativement au reste de la région GÎM où la perte a été de 19,9 %. Au Québec c'est l'inverse : on observe un accroissement de la population de 27,2 %. (Truchon et collab., 2017, p. 11)

Niveau de formation

Le niveau de scolarité est un indice révélateur du dynamisme d'une région et de la capacité d'intégration de ses citoyens au marché du travail. À cet égard, le portrait apparaissant plus bas suscite l'inquiétude chez les acteurs socioéconomiques. En 2011, la Haute-Gaspésie comptait 42.2% de personnes de 15 ans et plus sans diplôme d'études secondaires (DES). Dans la région GÎM, ce pourcentage atteignait les 34,2% et au Québec 22.2%. Les détenteurs d'un DES ou l'équivalent regroupaient seulement 15.3% de la population active de la Haute-Gaspésie, 20.5% en GÎM et 21.7% au Québec. Le pourcentage de détenteurs d'un grade universitaire est relativement faible par rapport au reste du Québec : Pour ces mêmes territoires, il est respectivement de 7.2%, 8.6% et 18,6%. (Truchon et collab., 2017, p. 13). L'inquiétude s'accroît à la lumière des données de 2007 relatives à la sous-scolarisation des mères. Dans la Haute-Gaspésie, 62,4 % des mères et 34,7 % des mères de la région GÎM sont sans diplôme et ont moins de 12 ans de scolarité (Truchon et collab., 2017, p. 14). Elles sont pour la plupart inaptes au travail :

La Haute-Gaspésie est un territoire comportant des problématiques particulières en ce qui concerne la pauvreté. Effectivement, le développement social ne s'est pas effectué à la même vitesse qu'ailleurs au Québec. Les causes de ce retard sont complexes et sont le résultat d'une multitude d'événements qui se sont enchaînés au fil du temps. Compte tenu de la réalité géographique de notre territoire et du profil socioéconomique de la population relatif à son niveau de défavorisation élevé, un constat général se dégage et guide les objectifs à atteindre de cet espace de concertation. Il se résume ainsi : plusieurs personnes dont les aînés éprouvent des difficultés à se nourrir. (Truchon et collab., 2017, p. 51)

Les faits invoqués par les acteurs sociaux de la Gaspésie pour justifier leurs inquiétudes sont fondés. Les revendications en faveur de meilleures conditions sont minimalistes : éducation, santé et bien-être. Les élites municipales de la Haute-Gaspésie revendiquent leur juste part et sollicitent auprès du gouvernement le statut de « région sinistrée » et des mesures d'urgence pour les plus démunis.

Simon Langlois analyse les données de l'enquête de 2013 évoquée précédemment, et il en fait ressortir quelques indices d'inégalité sur la base des données recueillies concernant le sentiment de bien-être, le bonheur ressenti et les inégalités. Selon l'auteur « il apparaît ensuite que la relation bien établie entre le revenu et le sentiment de bien-être, qui est aussi observé dans l'enquête québécoise, ne peut-être analysée sans prendre en compte la représentation sociale que les acteurs sociaux se font de leur situation » (Langlois, 2014, p. 389). Si le revenu ne détermine pas à lui seul l'atteinte du

bonheur, son effet sur le sentiment de privation et l'aspiration au bien-être est bien réel. Langlois résume : « l'enquête confirme l'importance de prendre en compte le sentiment de justice dans l'estimation du bien-être, en distinguant le jugement porté sur sa situation personnelle et le jugement posé sur la société dans son ensemble » (Langlois, 2014, p. 389).

Lorsque les acteurs sociaux de la Haute-Gaspésie mettent en évidence le profil socioéconomique de leur territoire et son niveau de défavorisation élevé ou de sous-développement, ils expriment le sentiment d'un traitement injuste de la part de l'État et manifestent leur appartenance à une communauté, dont le niveau de développement ne peut garantir le bien-être de sa population. En empruntant à l'analyse de Langlois, disons que la *Démarche intégrée en développement social* des hauts-gaspésiens axée sur la justice sociale peut s'avérer pertinente en sciences sociales et comporte « une certaine critique sociale, ou autrement dit, une évaluation critique sur la répartition des biens dans la société » (Langlois, 2014, p. 418). Le chantier pauvreté et besoins de base, prévu au Plan de développement social de la Haute-Gaspésie, a procédé à une analyse exhaustive de la situation avant de s'attaquer aux dimensions matérielles et sociales de la pauvreté. La force de la Démarche repose sur une compréhension commune de la pauvreté et de l'exclusion sociale en région rurale.

À la manière d'une récurrence à l'approche du grand rendez-vous électoral, les gouvernements deviennent attentifs à la misère des pauvres. À ce chapitre, Le gouvernement Couillard n'est pas en reste. Son Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a pour objectif de sortir 100 000 personnes de la pauvreté d'ici 2023. Le gouvernement compte investir par tranches successives, trois milliards de dollars sur six ans au financement de son projet. La portion la plus significative de cette somme (plus de 80%) sera versée après les élections de l'automne 2018. L'examen attentif des documents indique que la générosité gouvernementale est bien relative puisque selon l'exercice financier en cours, soit celui allant du 1^{er} avril dernier jusqu'au 31 mars 2018, le gouvernement Couillard « n'injecte dans la lutte à la pauvreté qu'un modeste 41 millions de dollars par rapport aux sommes déjà prévues » (Girard, 2017). Plus globalement, l'investissement gouvernemental en faveur des pauvres n'a presque pas bougé depuis le budget 2013-2014. La somme de 6,32 milliards d'aide financière prévue pour 2017-2018 est sensiblement le même montant que lors de l'exercice financier 2013-2014. Les groupes de défense des assistés sociaux se sont insurgés contre l'aspect discriminatoire

du Programme d'aide financière aux plus démunis. Ils s'indignent que le gouvernement établisse une distinction entre « les bons pauvres » ceux qui ont une contrainte sévère à l'emploi (CSE) et « les mauvais pauvres » ceux qui n'en ont pas, comme critère d'accès au Programme. Rappelons que sur les quelque 400 000 de prestataires d'aide sociale, près de 130 000 ont des CRE. Pourquoi exiger des personnes sans CRE et vivant en situation de pauvreté prolongée, la production d'un rapport médical et risquer de les laisser à la rue avec une prestation de dernier recours entre 7 000 \$ et 8 000 \$ et peut-être 9 929 \$ en 2023? Le gouvernement a choisi la voie de la stigmatisation de paresseux qui refusent de travailler et les bons pauvres qui méritent de l'aide. Pourquoi ne pas revenir à la première Loi de l'aide sociale de 1969? Les prestataires recevaient le même montant qu'importe leur condition physique ou mentale : Selon le *Collectif pour un Québec sans pauvreté*, l'idée, à cette époque « était de reconnaître qu'une personne qui se trouve à une situation de pauvreté a droit à l'aide de l'État parce que la pauvreté est un problème structurel, pas individuel » (Rousseau, 2017). En matière d'aide aux plus démunis, les acteurs politiques, qu'importe leur allégeance, deviennent tyranniques ou marchands d'illusions quand l'échéance électorale approche.

8.9.2 La protection du territoire

Le projet de loi 122 visant à donner plus d'autonomie et de pouvoirs aux municipalités réserve des surprises à toute personne préoccupée par la protection et l'occupation dynamique du territoire. Derrière l'intérêt du gouvernement à mettre un baume sur les 300 millions \$ retirés aux municipalités en 2014 et à satisfaire leur quête incessante d'argent neuf, des assouplissements législatifs (projet de loi 122) fragilisent la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) répondant ainsi aux doléances du milieu municipal. Concrètement, que veulent les élus municipaux? L'intérêt des maires réside dans la possibilité de dézoner des terres agricoles pour y construire des maisons, des commerces et ultimement encaisser de nouvelles taxes. Si d'aventure la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) s'oppose aux intérêts financiers des élites locales, le gouvernement Couillard, par voie réglementaire, peut s'arroger le pouvoir de déréglementer le zonage de certaines terres en lieu et place de la Commission. Le projet de loi 122 s'inscrit dans la logique néolibérale du gouvernement et transcende les instances locales, les institutions réglementaires, les règles de gestion du territoire et distille son idéologie à travers les municipalités ouvrant de la sorte une nouvelle voie à la marchandisation du territoire agricole et à la dépossession progressive du monde rural.

L'esprit de la LPTAA porté par le ministre Jean Garon (1978) consiste à protéger le faible pourcentage de sol cultivable (environ 2 %) et à contrer sa disparition au profit de l'urbanisation galopante. Le zonage du sol cultivable ne peut être remis en cause sans un débat citoyen au cours duquel tous les acteurs du monde rural peuvent s'exprimer et, ultimement, il revient à la CPTAQ de décider. L'affaiblissement de l'autorité de la CPTAQ comme tribunal administratif et la banalisation d'une loi aussi fondamentale pour l'avenir des régions ressources sèment l'inquiétude chez les agriculteurs et dans le monde rural. Changer les règles arbitrales sur un enjeu d'envergure nationale et remettre aux élus municipaux la pérennité du territoire cultivable est un risque à ne pas courir.

8.9.3 La politique nationale sur la ruralité

La Politique nationale sur la ruralité (PNR) fut présentée comme une façon originale d'engager les ruraux à s'approprier l'espace en agissant sur le terrain de l'innovation agroalimentaire. La « clause territoriale » incluse dans cette politique exprime la volonté du législateur de territorialiser les politiques publiques, et de soutenir les initiatives locales et régionales. Le développement d'une agriculture paysanne, le soutien technique et financier accordé aux agriculteurs innovants, l'aide à la production et à la mise en marché des produits du terroir ont-ils favorisé la diversification de l'économie et l'occupation du territoire? La PNR est un engagement gouvernemental qui incite les Gaspésiens à marquer à nouveau leur territoire comme ils le firent jadis pendant la période mythique où la morue était abondante. La morue, vendue à vil prix, fut un marqueur territorial parce qu'elle est nourricière. Le marquage du territoire, que le sociologue Bruno Jean attribue « au volontarisme des collectivités humaines », éclaire notre a priori selon lequel les acteurs gaspésiens du développement travaillent à concevoir leur projet de territorialisation du développement qui s'apparente à une démarche de construction politique du développement de l'espace local et régional.

Rappelons le coup asséné à la Gaspésie en 2014 par le gouvernement Couillard, en procédant à l'abolition des CLD, des CRÉ et de la Politique nationale sur la ruralité (PNR). Les acteurs du milieu sont sans mot pour qualifier le geste. En 2007, lors du renouvellement de la PNR, la ministre Normandeau écrivait que « les orientations et les objectifs poursuivis font l'objet d'un large consensus et visent fondamentalement à assurer le développement des communautés rurales et l'occupation dynamique du territoire en misant sur leurs particularités ainsi que sur la capacité d'initiative des milieux ruraux » (Québec (Province), 2006, p. 1). Le premier ministre Charest y voyait les assises solides

d'un nouveau partenariat en faveur du monde rural. Dévoilée le 6 décembre 2001, la PNR fut bonifiée en 2007 et reconduite jusqu'en 2022 par le gouvernement Marois en 2013. La PNR a reçu un accueil enthousiaste en Gaspésie dès sa publication et une forte adhésion, car elle a apporté, grâce à la ministre Normandeau, les ajustements aux enjeux et aux défis liés à la mise en valeur des communautés rurales en déclin. La version 2007-2014 a mis l'accent sur la valorisation du travail des acteurs locaux à la recherche de modèles et de processus adaptés à leur situation particulière. Les enjeux et défis portent sur la décroissance démographique, la mise en valeur du potentiel humain des communautés rurales, la recherche de modèle d'organisation du territoire propre aux communautés locales et le développement durable. Ce sont les atouts importants sur lesquels une région comme la Gaspésie pouvait miser pour donner une nouvelle vie à ses villages en déclin. Les enjeux et les défis retenus par le gouvernement Charest furent maintenus par le gouvernement pour les années 2013-2022. La Stratégie d'intervention (2013-2018) du gouvernement Marois pour développer la Gaspésie fait de la PNR une composante de son programme économique et social en l'adaptant aux priorités et aux besoins urgents de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. La PNR, que certains croyaient inscrite dans la durée, fut sacrifiée sur l'autel de l'austérité néolibérale en 2014.

8.10 Conclusion

La réflexion contenue dans ce chapitre s'est nourrie de la pensée d'acteurs locaux et régionaux, de personnes engagées dans une démarche de reconversion conceptuelle du développement local. Habités par un lointain passé, ils prirent appui sur l'histoire et s'en sont inspirés pour éviter de reproduire les erreurs antérieures. Le développement est redevenu possible grâce au savoir local, à la concertation des énergies disponibles et à la mise en valeur des compétences. La démarche conceptuelle s'est organisée en misant à fond sur l'innovation sociale. La direction tracée par ces idéateurs pour redonner vie à la région tient du réformisme rural. Le paradigme rural gaspésien se caractérise principalement par la mise en contexte des petites communautés locales pour en faire ressortir le potentiel. L'accent porte sur l'occupation du territoire et sur les secteurs prioritaires à développer. Les investissements publics et privés à caractère social et économique ont préséance sur les subventions et les transferts gouvernementaux. Face à la défavorisation qui frappe la Gaspésie, les acteurs régionaux se sont institués en chercheurs de nouvelles façons d'aborder les problèmes de développement local et régional. Les politiques de développement régional doivent s'articuler à partir des

caractéristiques propres aux différentes régions. Pour aider ces dernières à se développer, la redistribution des ressources financières de l'État ne suffit pas. Les exemples puisés dans de nombreux pays ont montré que des programmes conçus dans le but de développer les régions rurales en les rendant plus autonomes et plus compétitives sont possibles par la mobilisation des forces du milieu. L'enjeu économique et social de la reconstruction est tel qu'il en appelle à l'histoire et à la mémoire vive. Cette capacité à récupérer la représentation des faits sociaux a permis aux agents gaspésiens de reconstituer des pans entiers du développement de leur région.

Tributaire pendant des décennies d'une économie de subsistance, la Gaspésie a perdu une fraction de sa population active et de ses ressources intellectuelles. Les pertes sont palpables encore aujourd'hui. Les constats et les espoirs déçus ont été exposés dans cette recherche. Un regard critique fut porté sur les grandes idéologies à l'origine des politiques de l'État. L'échec présumé du développement est certes attribuable au positionnement idéologique des gouvernements. Mais, la part de mauvaise foi, de tricherie et de manipulation politique de la population est difficile à mesurer. Donc, les conclusions impératives deviennent difficiles. L'inventaire des idéologies qui ont influencé le développement du Québec au cours du 20^e siècle s'inscrit dans une logique explicative de la situation économique et sociale de la péninsule. Ces idéologies ont-elles produit des politiques publiques satisfaisantes? En effectuant une synthèse des modèles de développement et des politiques publiques qui en découlent, des Rénovateurs sociaux jusqu'à l'installation d'un État moderne au début des années 1960, nous avons montré les limites de ces modèles. Ce faisant, l'analyse du phénomène social gaspésien fut occultée et, du coup, trouver des éléments de réponse à la question principale devenait ardu. Par conséquent, c'est en analysant quelques grandes politiques de développement régional (chapitre VII) depuis la Grande Dépression à nos jours que les postulats idéologiques et normatifs qui les ont soutenus ont montré leurs limites. Ces politiques n'ont pas généré les retombées positives prévues ni relancé la péninsule vers la prospérité.

La situation économique de la Gaspésie vue par d'aucuns comme anachronique, moyenâgeuse, anormale et potentiellement dangereuse fut débattue avec des personnalités politiques et rigoureusement analysée par l'auteur et les acteurs des CLD et de la *TAE-GÎM*. L'exercice a conduit à l'orée des connaissances disponibles en longeant les fils conducteurs de l'histoire. En cours de route, il a fallu se mettre à l'écoute de nombreux acteurs pour en arriver au carrefour de deux modèles de développement : celui

du statu quo et de la résignation et de l'autre, le développement par l'innovation sociale et l'engagement citoyen. Le chapitre VIII est une proposition, un essai et une sortie de secours branchés sur les singularités du monde rural et formulés dans le but d'ouvrir le débat sur l'avenir d'une région à la croisée des chemins : sortir des sentiers battus par la force de la pensée ou regarder le pays du grand large s'enfoncer dans le sous-développement. À l'inverse des théories néoclassiques, le modèle de développement social proposé est une contribution originale en réponse à la question principale. Tant mieux si la proposition inspire les acteurs du développement dans leur quête de modèles économiques voués à l'élimination des inégalités entre « les régions qui perdent » et « les régions qui gagnent ».

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette thèse explique le sens à donner à la notion de sous-développement de la Gaspésie. C'est le fil conducteur qui a alimenté nos connaissances sur les finalités particulières des politiques publiques et leur incidence sur le développement du territoire Gaspésien. La démarche empruntée met en évidence le rôle dominant de l'État québécois et l'application de ses politiques à la région avant et après la Révolution tranquille. En 1960, le gouvernement Lesage modifie significativement le rôle de l'État dans l'économie. Le leadership étatique se manifeste également à propos du développement régional. Cela dit, cette thèse n'a pas la prétention d'expliquer dans leur totalité les causes et les effets du sous-développement de la Gaspésie, même si la tentation compréhensible du lecteur serait d'y trouver des solutions concrètes aux problèmes de la région. Après les efforts consacrés au diagnostic, exiger des remèdes est justifié. En vérité, tel n'était pas l'objectif initial et nous n'avons pas conçu notre objet de recherche sur cette base. En vérité, l'objectif était d'appréhender le fait social gaspésien autrement, plutôt que de trouver des solutions définitives. En somme, la démarche est née d'un constat : le développement de la Gaspésie, de la Crise des années 1930 à nos jours, n'a pas donné à la région de retombées économiques notables. Sans être un échec, le succès est peu apparent. À travers le prisme gaspésien, nos efforts ont consisté à donner un sens au concept de développement sous l'angle des politiques publiques. Chemin faisant est apparue la nécessité de mettre en relation les acteurs du développement pour en extraire un modèle nouveau. De l'État jusqu'aux agents, l'accent fut mis sur l'entrepreneuriat social innovant. La connexion fusionnelle entre partenaires a conduit à l'analyse causale entre les politiques d'aide au développement et le constat de demi-échec qui a déclenché le projet de la présente thèse.

Qu'il nous soit néanmoins permis d'en synthétiser les éléments forts sur lesquels nous nous sommes arrêtés plus en détail.

Au terme d'un périple analytique sur le développement d'une péninsule géographiquement excentrée, reconnue mondialement pour sa zone de pêche et en proie à un sous-développement permanent, nous concluons en mettant en évidence les aspects jugés les plus pertinents. Du haut du mont Jacques-Cartier, on voit poindre le territoire des Micmacs ingénieux, la géographie physique et économique de Raoul Blanchard, les paysages vus du ciel de Pierre Lahoud et Henri Dorion et cette mer démesurée, morutière

et nourricière de Sylvain Rivière. C'est aussi, le « païs » plein de bois, de rochers, de mines et de montagnes vertigineusement magnifiques du missionnaire récollet Chrestien Leclercq. Toutes les facettes du vaste territoire péninsulaire parce qu'elles procèdent autant de la géographie que de la légende, sont matière à pétrir les rêves, les racines où puise l'imaginaire, les promesses d'un futur échappé. De ce pays contrasté et mystérieux, les poètes ont fait leur pâture et les marchands leur partage inégal. Voilà ce qui se dégage du cadrage géomorphologique duquel a pris place le malaise gaspésien.

Nos recherches montrent des moments forts parmi lesquels des éléments particulièrement parlants expliquent le fait social gaspésien. Le premier s'inscrit dans une logique classique d'aménagement dans laquelle l'État implante sur le territoire des infrastructures paraétatiques s'inscrivant dans un écosystème qui prédispose au développement. La présence des CRD, des CAR et des MRC est constitutive d'une logique institutionnelle révélatrice d'une intentionnalité politique qui souvent transcende la réalité physique et économique du territoire concerné. L'État keynésien a conçu ses politiques selon un modèle agissant en surplomb des institutions locales et régionales et sans égard besoins du milieu et sans l'avis des acteurs socioéconomiques impliqués dans la concertation. Le deuxième élément se rapporte à l'éloignement géographique de la Gaspésie des grands centres urbains (chapitre IV) et aux décisions du gouvernement fédéral en matière de transport maritime et de son Plan d'aide au développement des régions ressources. Des décisions qui expliquent peu ou pas l'isolement de la région et son retard économique.

Les historiens semblent s'entendre pour dire qu'au-delà des empires, de la Conquête et des tourments qui ont façonné l'histoire de la Gaspésie, le choix politico-économique dominant survenu en Gaspésie à la fin du 19^e siècle et qui a amené à son isolement du circuit économique continental est sans contredit, la déviation vers Halifax du tracé du chemin de fer l'*Intercolonial*, à la hauteur de Mont-Joli. À la suite de la création de la Confédération en 1867, la voie ferrée prévue pour desservir tout l'Est-du-Québec jusqu'en Gaspésie fut abandonnée par le gouvernement canadien aux bénéfices d'Halifax et de son port de mer. Deux préjudices gravissimes en découlent: le port naturel et multifonctionnel de Gaspé fut privé d'un développement spectaculaire, empêchant ainsi l'avènement d'un centre important de transbordement des marchandises pour l'Est du Canada. Puis, le rêve de F.-X. Ross de doter la péninsule d'un chemin de fer TransGaspésien s'est évanoui à jamais. Vouée à un brillant avenir économique et situé à

la porte du pays, à l'entrée des grandes voies navigables, la Gaspésie est située au cœur des routes commerciales du Continent. L'économiste Esdras Minville écrit : « aucune région du Québec n'est mieux placée que celle-là. Mais, il a suffi d'un acte politique pour la priver des avantages dont la nature l'avait pourvue » (Minville, cité par Côté, 2011, p. 100). L'arbitraire gouvernemental lié à son empressement d'intégrer une nouvelle province dans la fédération canadienne a projeté la Gaspésie hors des circuits commerciaux empêchant ainsi, l'implantation d'un pôle moteur de développement à Gaspé et l'établissement d'une capitale régionale prospère. En brisant les attaches commerciales de la péninsule d'avec le reste du Québec et du Canada, le gouvernement fédéral a condamné à jamais la région à l'isolement, à la pauvreté et contré la jeunesse à l'exode. La mise en lumière de cet abandon jette un éclairage cru sur un moment décisif de l'histoire économique de la Gaspésie. Cette injustice n'a jamais été réparée et la Gaspésie attend toujours un système de transport ferroviaire fonctionnel.

Avant la Révolution tranquille

Les chapitres VI et VII regroupent essentiellement les modèles de développement qui ont eu cours avant et après la Révolution tranquille. C'est le second élément est de loin le plus le pertinent. Son mis en scène, l'État dans son rôle d'intervenant majeur, et d'autre part des acteurs régionaux criant leur misère à des politiciens inféodés au grand capital. Du reste, il n'a pas fallu attendre la Révolution tranquille pour constater à quel point on pensait le territoire et les manières de l'occuper. Durant la Crise économique des années 1930, la décentralisation a pris place dans le discours des rénovateurs sociaux sans toutefois s'implanter dans la réalité. Nos travaux ont montré que la décentralisation s'est présentée sous diverses appellations: décentralisation politique, décentralisation administrative, déconcentration, etc. Nous avons indiqué sous quelle forme ces concepts se sont actualisés en territoire gaspésien. De même, *La Gaspésie dans tous ses États* (titre de la thèse) rappelle que le développement de la région a subi la fugacité des configurations particulières prise par l'État lors de ses interventions sur le territoire depuis la Révolution tranquille. La Gaspésie fut privée des bienfaits de l'État providence, et elle a manqué les retombées de l'État entrepreneur et a raté son alliance avec l'État partenaire. En paraphrasant Jean-Jacques Simard (1979), nous verrons qu'après la Révolution tranquille, la longue marche de la décentralisation et du développement régional va suivre *La longue marche des technocrates*.

La Crise a montré la faiblesse économique du Canada français et les séquelles persistantes qu'elle a causées à la Gaspésie. C'est l'époque durant laquelle Minville et les *Rénovateurs sociaux* ont projeté des rayons de lumière sur cette période sombre. Ross et Minville, pionniers de cette époque, furent les artisans du grand chantier des années 1930 en Gaspésie. Plus loin, on observe que la Gaspésie n'a pu se développer normalement faute de synchronisme avec l'économie des villes en voie d'industrialisation. L'urbanisation galopante incite la main-d'œuvre disponible des territoires ruraux à migrer. Dépourvue de pôle moteur de croissance, la Gaspésie tombe dans l'intemporalité sociale par rapport au développement. La Crise économique a sonné le réveil. Avant que n'advienne la révolution rédemptrice des années 1960, la société québécoise d'alors fut secouée par les bouleversements engendrés par la crise du capitalisme. L'État, appelé en renfort, porte assistance aux milieux ruraux les plus touchés et apporte son soutien aux institutions de l'Église œuvrant dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de la sécurité sociale. La présence discrète de l'État dans l'économie est née de la Crise. L'État n'avait d'autre choix que de secourir les populations menacées par le dysfonctionnement du capitalisme. Les programmes d'aide aux entreprises furent orientés principalement vers les petites entreprises forestières, agricoles, minières et les coopératives et les entrepôts de l'industrie des pêches. Le manque de synchronisme avec l'économie nationale a rendu la Gaspésie plus vulnérable face à la Crise. La colonisation est apparue comme un exutoire, une mesure d'atténuation.

La Crise a contraint les élites canadiennes-françaises à prendre la mesure d'un fait économique et social sans précédent. Les effets désastreux sur les populations rurales et urbaines ont incité les intellectuels et les acteurs de la société civile à approfondir les causes du désordre social qui frappait la nation. Se sont alors manifestés d'illustres devanciers qui ont ouvert la voie aux acteurs de la Révolution tranquille: *Programme de restauration sociale* des *renovateurs sociaux* pendant les années 1930-1940, et *Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels* (Commission Tremblay), instituée en 1953 par le gouvernement de Maurice Duplessis. Les deux documents ne peuvent être occultés et classés parmi les faits divers de l'histoire : Ils font la critique du système capitaliste et condamnent ses abus. Ces études ont suscité l'adhésion d'une fraction de l'élite canadienne-française, évitant de faire l'impasse sur les années des gouvernements Taschereau et de l'Union nationale, et démystifiant au passage l'idée que rien ne s'est passé au Québec pendant la *grande noirceur*.

Certes, le Québec des années 1930 et 1940 a traversé une période de décroissance économique sévère. À cette époque, le Québec est largement dominé par un clergé conservateur défenseur d'un passé révolu. Le discours de l'Église véhicule une idéologie conservatrice. Le Haut-Clergé prône un nationalisme identitaire, la survie de la race, les valeurs familiales et le développement de l'agriculture. Dans l'imaginaire collectif, le Québec est figé dans le temps. Paradoxalement, l'image passéiste du Québec occulte une mouvance réformatrice dont l'Église est l'acteur principal. La société civile évolue, de multiples organismes de charité font leur apparition, la Jeunesse ouvrière catholique (JOC) et la Jeunesse étudiante catholique (JEC) manifeste contre le système, les jeunes frappent à la porte du pouvoir, les syndicats ouvriers naissants militent pour un salaire décent, et les universités s'affairent au renouveau de la pensée sociale, économique et politique. Tous les groupes qui s'activent ont le souci du changement.

L'enjeu du développement des régions rurales comme la Gaspésie figurait parmi les priorités des rénovateurs sociaux : coopératives agricoles et forestières, syndicats forestiers, colonisation de l'arrière-pays, décentralisation du pouvoir vers les régions et prise en charge du développement local par la société civile. L'influence de l'Église sur l'évolution socioéconomique de la région mérite qu'on s'y attarde. L'Église et l'État prônent le corporatisme subsidiaire comme mode opératoire du développement par le bas et le retour à la terre comme solution au chômage et à l'exode des jeunes. La remise de lots de colonisation à des citoyens inactifs, prévue au Programme d'occupation du territoire, va favoriser la création d'emploi et de nombreuses familles se regrouperont en paroisses marginales. L'agriculturisme, perçu au départ par Michel Brunet (1954) comme une hérésie économique-sociale, né du conservatisme de l'Église et du nationalisme de survivance, aurait favorisé l'émigration des Canadiens français aux États-Unis et l'appauvrissement du peuple. Le positionnement idéologique de l'Église dans le développement économique du Québec de l'époque regroupe les attributs d'une contre-thèse au capitalisme marchand. Le catholicisme social et l'agriculturisme ne sont pas la cause de tous les maux de la nation, Esdras Minville vient nuancer les propos de Brunet :

Il n'est pas exagéré de dire qu'au cours du siècle qui se termine en 1922 avec la quasi-fermeture des frontières américaines, un million de nos compatriotes ont quitté le pays. Après 1760, c'est peut-être là la partie la plus sombre de notre drame national. À ceux qui n'avaient plus d'avenir dans les vieilles paroisses et qui préparaient leur départ, comme il était naturel dans ce pays à peine entamé de proposer les terres nouvelles! C'était pour les dirigeants d'un peuple rural, un crime ou une fausse orientation? Que pouvaient-ils offrir

d'autre que des conseils et des discours, eux qui n'avaient pas les lumières et les capitaux de 1959? (Beaudin, 1960, p. 527-528)

Ce sont des néo-nationalistes, dont l'historien Michel Brunet, le journaliste Jean-Marc Léger, le père Georges-Henri Lévesque et le professeur Arthur Tremblay, qui lors des travaux de la Commission Tremblay, exigeront le respect des compétences des provinces, un nouveau partage fiscal avec le Canada et des politiques de création d'emplois destinées principalement aux régions les plus touchées par le chômage.

Nous avons montré au chapitre VI que l'humanisme chrétien issu de la Doctrine sociale de l'Église a conduit à des remises en question déchirantes. Des laïcs éminents et des hommes d'Église, dont Minville et le père Lévesque, ont investi le champ de l'économie et forgé une vision sociale du catholicisme. Le mouvement de l'Action catholique ouvre la porte du quotidien *Le Devoir* à Claude Ryan et le pousse à l'engagement politique. Des intellectuels et des militants de tous les horizons s'investissent au nom de la foi dans des programmes syndicaux, économiques, communautaires et politiques dans le but d'instaurer une société plus juste, plus égalitaire. Nous pensons utile de nuancer la vision dichotomique d'un Québec arriéré, prisonnier de la hiérarchie catholique, mais craintif face aux changements qu'imposent la modernité. De même qu'il faut chasser l'illusion que la Révolution tranquille symbolise le triomphe de l'État québécois sur l'Église catholique. Elle est davantage l'aboutissement d'un processus intellectuel né des mouvements sociaux porteurs de grands projets de transformations économiques et sociales. Ce réformisme social a inspiré Georges-Émile Lapalme et les libéraux de sa génération.

Pendant la Révolution tranquille

Le troisième élément concerne le manque de synchronisme de la Gaspésie par rapport au reste du Québec. Notre attention a porté sur la construction du modèle québécois. Les gouvernements du Québec et d'Ottawa s'intéressent au développement de l'Est-du-Québec dès le début de la Révolution tranquille. Les programmes ARDA, la nationalisation de l'électricité et la création du BAEQ en sont des exemples concrets. Après la longue période du *laisser-faire*, voilà que l'État centralisateur, typiquement paramétrique dans sa programmation des politiques publiques, jette un regard singulier sur la problématique toute particulière de la Gaspésie. C'est l'époque du BAEQ, dont le mandat est d'élaborer un modèle planifié d'aménagement et d'occupation du territoire. Le rapport de l'État avec le territoire prend une nouvelle dimension. Malgré la controverse

soulevée par la participation citoyenne, la rigueur du travail des experts et le rejet de la plupart des recommandations, le passage du BAEQ dans l'Est-du-Québec a changé le rapport de l'État avec le territoire.

La Révolution tranquille apporte avec elle l'intervention de l'État dans l'économie. Le chapitre VII le « *grand bond en avant* », provoqué par l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Jean Lesage en 1960. Le concept keynésien du développement, jusque-là méconnu des politiques et de fonctionnaires, arrive dans l'appareil de l'État pour y rester. Les spécialistes de l'économie, recrutés par le gouvernement sont familiers avec les théories de Keynes et lui propose le modèle économique keynésien afférent. L'ère des technocrates omniscients, omniprésents et éminemment influents annonce le début d'un temps nouveau dans l'administration. Autrefois, la fonction publique était famélique et les hommes politiques décidaient de tout. Au début des années 1960, une élite technocratique spécialisée partage le pouvoir avec le gouvernement et exécute ses politiques. D'aucuns parlent de l'État technocratique qui dirige le Québec. L'Union nationale se plaint d'une force occulte qui gouverne le Québec, et pointe du doigt les mercenaires qui seront remerciés dès son retour au pouvoir. L'État technocratique dont parle l'opposition ne dirige pas politiquement le Québec, il alimente le pouvoir politique. Quant à l'État keynésien, il s'est installé durablement. Depuis la Révolution tranquille, les gouvernements ont élaboré et mis en œuvre des politiques de développement régional consubstantielles au modèle keynésien. Le keynésianisme a magnifié le principe de l'endettement public en le rendant socialement acceptable. La noblesse des fins liée aux investissements en justifie les moyens. Le centralisme étatique est devenu un mode opératoire d'élaboration et d'application des politiques et des programmes de développement régional. Depuis les années 1960, les gouvernements n'ont pas tourné le dos au keynésianisme, tant s'en faut. Arrivée au pouvoir en 1966, l'Union nationale s'est inscrite dans la continuité du keynésianisme du gouvernement précédent.

Progressivement, l'adage selon lequel les gouvernements passent et les technocrates demeurent prend tout son sens. Le pouvoir technocratique assurant la continuité de l'État, l'essentiel du modèle keynésien sera maintenu. Pour les gestionnaires de haut niveau, administrer c'est prévoir. Afin d'atténuer les bruits de fond venant des « *régions qui perdent* », les gouvernements vont modifier accessoirement le processus d'élaboration des politiques publiques et y intégrer la participation des acteurs régionaux. L'expérience du BAEQ a montré que les aménagistes et les technocrates de l'État sont

des apôtres de l'animation sociale et de la participation citoyenne. Ils sont convaincus que les populations pauvres des régions, animées par des gourous venus des villes vont, de guerre lasse, s'en remettre à l'État providence pour assurer leur bien-être. De fait, les institutions régionales de concertation nées de cette mouvance ont calmé la contestation et maintenu la cohésion sociale, sans toutefois altérer le modèle original. Au contraire, le keynésianisme a pris du galon, ses méthodes se sont raffinées et le centralisme étatique préside depuis à la conception des politiques de développement régional.

Le cri lancé lors des grandes manifestations gaspésiennes, les *Opérations Dignité* de la Matapédia et du Témiscouata et les revendications des villes et villages en faveur d'un partage des pouvoirs entre l'État et les régions n'ont pas infléchi l'obsession centralisatrice des gouvernements. René Lévesque, défenseur du pouvoir citoyen, a vécu le refus obstiné des technocrates à céder des parcelles de pouvoir. Conscients de leur légitimité, ces hommes de l'ombre ont partagé cette obsession avec les parlementaires et sécurisé les gouvernements jaloux de leurs prérogatives. Le modèle keynésien a empêché toutes velléités de décentralisation et privé les régions d'instances politiques habilitées à planifier et à organiser l'aménagement et l'occupation de leur territoire. La Gaspésie est la victime exemplaire de la gestion sans partage du développement *top-down*.

Le quatrième élément complète le précédent. L'intérêt tient à la volatilité de l'État et l'inconstance de son comportement objectivement observable traverse les chapitres VI et VII. Les multiples versions ou moutures du modèle de développement régional au cours des décennies fascinent au regard des visages qu'emprunte l'État. On est surpris de constater l'incapacité cognitive des gouvernements à créer les conditions favorisant l'émergence des forces de changement présentes dans les régions. Sur le plan conceptuel, les variantes apportées au modèle étatique sont riches de signification : D'abord, elles ont servi d'écran à l'immobilisme gouvernemental et nous rappellent l'aphorisme moyenâgeux : *l'habit ne fait pas le moine*. Le Chapitre VI est révélateur du comportement imprévisible des gouvernements quant au rôle de l'État dans le développement des régions. La durée légale de la vie d'un gouvernement, généralement brève (quatre ans), fait en sorte que leurs actions s'inscrivent dans l'immédiateté et parfois dans la continuité. En 1966, le gouvernement Johnson s'empresse d'atténuer la portée des politiques et des projets mis en œuvre par les libéraux. Ce faisant, la continuité de l'action de l'État est mise à mal, les motifs invoqués tenant davantage de la partisanerie

qu'à des principes de bonne gouvernance. La continuité de l'État est subordonnée aux engagements électoraux, aux manœuvres électoralistes et à la ruse de certains candidats prêts à tout risquer pour conserver le pouvoir. Gérer le présent, tel est le quotidien des élus. Les technocrates, libérés des contraintes électorales, protègent l'État et mesurent les risques liés aux changements.

Depuis la Révolution tranquille, l'État s'est dissimulé sous de nombreux habits. Les populations régionales ont subi la période du *tout marché* ou du *laisser-faire* des années 1940 et 1950 pour passer brusquement à l'exaltation de l'État, moteur du développement économique durant les années 1960. Après l'État providence, présumé dilapidateur de fonds publics, se sont succédé l'État investisseur, l'État accompagnateur, l'État partenaire et en 1994, l'État social. Finalement, en 2004, le gouvernement annonce une restructuration en profondeur de l'État, soit *Moderniser l'État : pour des services de qualité aux citoyens*. Le projet, sorti tout droit du Secrétariat du Conseil du trésor, est mort-né. En 2014, l'allègement des structures de l'État réapparaît dans le discours du premier ministre Couillard. Inspiré des idéologues néolibéraux Micklethwait et Wooldridge (2014), auteurs de *The Fourth Revolution : the global race to reinvent the state*, c'est aux sources du néolibéralisme que le chef du gouvernement puise l'idée de réinventer l'État. L'État néolibéral est en principe *svelte* (plus mince) et il pratique là l'austérité budgétaire sans état d'âme et il banalise les dommages infligés aux populations vulnérables. Cette période est qualifiée de *restauration*, pendant laquelle « nous avons sauvé le Québec », de prétendre le premier ministre.

L'État aux multiples visages illustre les valse-hésitations, les feintes, les esquives, les dérobades des gouvernements, lesquels prennent plaisir à butiner dans l'accessoire pour fuir l'essentiel. Nos travaux ont montré que depuis cinquante ans, sans égard aux masques posés épisodiquement au visage de l'État, aucun gouvernement n'a osé lever l'hypothèque que fait peser le modèle unique de développement sur les régions ressources du Québec. Aucun n'a risqué imaginer le développement dans ses dimensions spatiale et plurielle. L'État a perdu le monopole de la pensée en la matière. Les régions ont acquis un « savoir penser le développement » selon un modèle adapté aux forces économiques et sociales de leur territoire (voir chapitre VII). La création de modèles originaux de développement endogène déployés en association symbiotique dans l'espace économique québécois peut contribuer à jeter les bases d'un système de péréquation interrégionale et à relancer ainsi la lutte aux inégalités.

La concertation, école de formation des acteurs

Nos observations nous ont amenés à porter un regard attentif aux régulations sociohistoriques et spatio-temporelles exercées par l'État sur le territoire et sur la capacité réflexive des acteurs régionaux et des institutions locales à inventer le changement. Sont mises en lumière dans cette thèse les origines d'une récurrence historique qui a fait du territoire gaspésien un espace excentré dominé, dépendant et exploité. Des logiques, dont la continuité, qui à tout le moins, sont des résidus que le temps n'a pas totalement effacés. Il existe en Gaspésie un instinct de survie qui dépasse les idéologies. Depuis des décennies, cette disposition de l'esprit a muté en pulsion, une aptitude à combattre l'instinct prédateur d'une petite minorité qui cherche à s'approprier les surplus de l'économie au détriment des populations; la surexploitation des richesses naturelles, sans obligation de les transformer en région, a suscité la colère. Toutefois, la rage provoquée par la voracité des oiseaux de proie s'est érodée, à la faveur d'une propension généreuse à combattre l'abus par la pensée positive. Les acteurs sociaux se sont attablés pour définir un modèle social qui place l'acteur et les institutions au centre d'une nouvelle vision du développement à parti des régulations exercées sur le territoire par les institutions et les forces du milieu, un consensus a surgi sur les bienfaits de l'institutionnalisation. L'institutionnalisme a été un rempart au keynésianisme débridé, en plus de contrer les déviations du centralisme étatique. En somme, l'institutionnalisme est devenu une école pour les praticiens du développement par le bas.

Les organismes de développement sont apparus sous la poussée des conseils de développement économique de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. On reconnaît d'emblée à ces conseils le mérite d'avoir préparé la venue du BAEQ et que ce dernier a contribué à leur généralisation. Les CRCD furent les premiers symboles institutionnels de la concertation. L'institutionnalisme s'est imposé aux acteurs régionaux comme une force, un mécanisme d'arbitrage entre, d'une part, les tenants du développement axé sur la décentralisation, et d'autre part, ceux du centralisme étatique inspiré des règles de l'économie classique. L'arrimage des CRCD, CRÉ, CLD, CJE avec les CAR, est la manifestation de la volonté de l'État de déconcentrer les activités de ses ministères et organismes dans les régions. L'institutionnalisme de choix rationnel aura contribué puissamment à instaurer des structures de dialogue entre les régions et l'État.

Au chapitre VIII de la thèse, nous avons montré que l'institutionnalisme de choix rationnel a servi d'antidote aux dérives centralisatrices de l'État inspirées du modèle *top-*

down. Le modèle institutionnel a fait recette à cause de sa capacité médiatrice et comme révélateur des forces cachées du changement. Nous avons montré qu'un modèle économique tire son efficacité de sa capacité à répondre efficacement aux besoins d'une communauté. L'arrimage du courant institutionnel (néo-institutionnalisme) avec les capacités créatrices des acteurs (possibilisme hirschmanien) est à l'origine du courant conceptuel qui préside au renouvellement du discours entrepreneurial en Gaspésie. Une manière de faire qui dépasse l'approche classique du *Rational comprehensive theories of planning* de Friedmann et Hudson (1974). Notre analyse du modèle institutionnel valide la perspective théorique d'Albert Hirschman évoquée précédemment, selon laquelle seules la rationalité des acteurs et la mobilisation des forces humaines innovantes à l'œuvre sur un territoire peuvent assurer l'avenir d'une communauté.

La domination du modèle keynésien et sa légitimation depuis la Révolution tranquille sont attribuables aux pressions qu'ont exercées les exigences de la modernité sur les gouvernements afin de contrer les inégalités. La créativité des acteurs régionaux (exposée au chapitre VIII), constitue la contribution du milieu à l'atténuation des carences conceptuelles de l'État. La dynamique entrepreneuriale incarnée par des leaders locaux se révèle comme la retombée positive de l'institutionnalisme. Son apport réside dans le dialogue structuré entre des partenaires aux intérêts souvent divergents et insérés dans des rapports de réciprocité entre l'homme et l'économie, entre les ruraux et les urbains et entre les régions et l'État.

Les chapitres VI et VII ont établi qu'aucun modèle de développement ni aucune politique n'ont placé durablement la Gaspésie sur la trajectoire typiquement rostowienne du développement par étapes (voir chapitre II). Ledit modèle repose sur un développement industriel intensif, propulsé par des investissements majeurs dans les infrastructures publiques et porté par des programmes de création d'emplois. Aucune politique, aucun programme n'a atténué significativement l'écart de développement de la Gaspésie d'avec le reste du Québec. Cette conclusion en apparence lapidaire a permis de découvrir la difficulté de l'État à faire des choix économiques et politiques congruents en faveur des régions en panne de croissance. L'État s'est révélé inhabile à faire l'arbitrage entre les exigences démesurées de l'économie de marché et l'importance de la redistribution sociale de la richesse. On blâme à bon droit l'État libéral d'abaisser les fins humaines de la politique et de protéger la suprématie des droits de l'entreprise sur ceux des populations privées de biens et de services essentiels. L'État, protecteur du

libéralisme moderne fondé sur les droits individuels, fut impuissant à réguler l'économie au nom du bien commun. L'insuccès de l'État en Gaspésie est manifeste, selon les commentaires des acteurs rencontrés entre 2015 et 2017. Depuis 2014, l'État québécois établit sa légitimité économique sur une idéologie fondée sur le néolibéralisme, le centralisme étatique, l'équilibre des comptes public et la désinstitutionnalisation du développement. Ainsi, le développement régional est dans un cul-de-sac.

Comme un mauvais rêve, le modèle du BAEQ vient hanter les acteurs régionaux. C'est pourtant la seule construction intellectuelle inspirée d'enjeux régionaux qui est parvenue à s'imposer. La vision planificatrice des experts, faute d'acceptabilité sociale, fut rejetée pour l'essentiel par les Gaspésiens. Néanmoins, les retombées pédagogiques liées à l'expérience d'animation et de participation des personnes furent à certains égards, positives : Les institutions nées dans la mouvance du BAEQ ont concouru à la formation des acteurs régionaux du développement. Ces derniers ont tiré une leçon précieuse de cette aventure : le développement en milieu rural obéit à des stratégies et à normes différentes de celles appliquées en milieu urbain.

Le modèle gaspésien

La démarche amorcée en 2012 à la Table d'action en entrepreneuriat régional pour la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (*TAE-GÎM*) présentée au chapitre VIII, a poussé l'ensemble des acteurs socioéconomiques de la Gaspésie sur de nouveaux sentiers. L'organisme a favorisé l'émergence d'une avant-garde inventive désireuse de changer les règles du jeu du développement régional. La convergence des forces en présence a donné des résultats étonnants. Les apprenants de la *TAE-GÎM* n'ont pas agi seuls; ils se sont inspirés de certains auteurs, et l'encadrement des agents des CLD et des institutions régionales ont contribué au bon fonctionnement des groupes d'acteurs présents à la *TAE-GÎM*. Par leur action, ils se sont imposés comme les concepteurs d'une dynamique entrepreneuriale endogène. L'ampleur des problèmes et la complexité des mécanismes de participation aux décisions ont amené les participants à se poser la question : comment créer de la « synergie créatrice » dans une région comme la Gaspésie de manière à produire et à stimuler le développement comme nous le rappelle Pierre-André Julien (1997) dans son étude sur *les conditions nécessaires* au changement. Nous avons montré que les acteurs ont trouvé la réponse dans la mise en place de la *TAE GÎM*, un mécanisme d'échange et de concertation capable de créer un processus de « synergie créatrice ». La *Table* est en soi un mécanisme fonctionnel d'échange d'informations, de

connaissances et de capacités à innover, soit un laboratoire apte à produire les conditions pour modifier les pratiques traditionnelles de l'économie.

Le modèle économique et social développé au chapitre VIII est un renversement par rapport à la conception classique du développement. Le rôle d'acteur central du développement traditionnellement réservé à l'État et à la grande entreprise (partageant la mission de stimuler et de diffuser la croissance), change de mains. Le modèle issu du laboratoire de recherche-action traduit l'idée d'en finir avec le capitalisme au service des oligarchies économiques et politiques. Sans rompre avec le marché, une forme d'humanisme rafraichissant, répudiant la violence et la cupidité du libéralisme, s'invite dans le débat. Une vision dans laquelle le territoire est une composante permanente et la cible de l'action entrepreneuriale. Les termes utilisés pour nommer le territoire ont une parenté avec l'idée de Courlet, quand il témoigne que le territoire « n'est pas un simple support neutre, subissant passivement des lois de fonctionnement extérieures, définies sans référence aux exigences ou besoins des régions » (Courlet, 2001, 4^e de couverture). C'est bien davantage un lieu de recomposition des tissus social, économique et industriel. Quant aux acteurs du développement, ils sont organisés en grappes d'entreprises privées et d'entreprises d'économie sociale, solidairement engagées avec les ressources institutionnelles, dans des relations intersectorielles : agriculture et environnement, tourisme et culture, pêche et produits du terroir, éducation et emploi, infrastructures et communications, etc.

Le changement de paradigme exposé dans ce chapitre suggère une mutation dans l'approche en développement régional. Il se substitue aux politiques classiques qui n'ont pas su exploiter le potentiel de croissance du monde rural.

Le modèle exposé n'est pas utopique, c'est l'illustration d'une volonté d'appropriation de l'espace régional et le résultat d'une pratique de la solidarité de proximité.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDELMALEK, Ali Aït (2004). « Edgar Morin, sociologue et théoricien de la complexité : des cultures nationales à la civilisation européenne », *Sociétés*, no 86, avril, p. 99-117.
- AHERN, Stéphanie (2013). « L'appropriation du territoire et les effets perçus de la dévitalisation en Haute-Gaspésie » Mémoire de maîtrise. Montréal : Université du Québec à Montréal, 142 p.
- AKOUN, André et Pierre ANSART (dir.) (1999). *Dictionnaire de sociologie*, Paris : Le Robert : Seuil, 587 p.
- « Albert Hirschman » (2013), *Wikiberal* http://www.wikiberal.org/wiki/Albert_Hirschman. (page consultée le 20 janvier 2016)
- ALBERT, Madeleine et DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS (DGE) (2002). *L'élection de 1792*, Coll. « La Revue électorale. Synthèses et documents », 1188-6161, Sainte-Foy, Québec : Directeur général des élections, 62 p.
- ALLARD, Lionel (1963). « L'éducation en Gaspésie en 1900 », *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 1, no 4, octobre-décembre, p. 161-166.
- ALPE, Yves et collab. (2007). *Lexique de sociologue*, 2^e éd., Toulouse : Dalloz, 377 p.
- ALTER, Norbert (2005). *L'innovation ordinaire*, Paris : Presses universitaires de France, 284 p.
- ALTER, Norbert (2007). « On ne peut pas institutionnaliser l'innovation », dans KLEIN, Juan-Luis et Denis HARRISSON (dir.). *L'innovation sociale : émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 139-150.
- ANCTIL, Pierre (1979). « La franco-américaine ou le Québec d'en bas », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 23, no 58, p. 39-52.
- ANDERSON, James E. (1975). *Public policy-making*, New York : Praeger, 178 p.
- ANDREW, Caroline (1996). « Les élus municipaux, blocage ou accélérateur du développement local », dans ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES. SECTION DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. COLLOQUE (1995 : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI). *Le Québec des régions : vers quel développement? : actes du colloque de la Section développement régional de l'ACFAS 1995 tenu à l'UQAC du 22 au 24 mai 1995*, Rimouski, Québec : GRIDEQ ; [Chicoutimi, Québec] : GRIR, p. 275-283.
- ANGERS, Paul et Léon DION (1971). *Participation et planification régionale : l'expérience du bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec, 1963-1966*, Québec : Université Laval, 319 p.

- ANSART, Pierre (1995). *Les sociologies contemporaines*, Paris : Seuil, 346 p.
- ASHEIM, Bjorn T. et Arne ISAKEN (1997). « Location, Agglomeration and Innovation: Towards Regional Innovation Systems in Norway? », *European Planning Studies*, vol. 5, no 3, p. 299-330.
- ASSIDON, Elsa (2002). *Les théories économiques du développement*, Paris : Éditions La Découverte, 122 p.
- ATKINS, James Henry (2011). « Chronique de la Gaspésie : vent d'est, vent de solidarité » dans BOUCHARD, Roméo. *La reconquête du Québec. Esdras Minville et le modèle gaspésien*, Montréal : Éditions Écosociété, p. 95-98.
- AUCLAIR, Timothée (1963). « Gaspé-Nord en 1860 : Les souvenirs d'un pionnier. La Côte nord de la péninsule de Gaspé telle qu'elle était il y a un demi-siècle, le récit vécu d'un témoin oculaire », *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 1, no 4, octobre-décembre, p. 175-183.
- AUSTRUY, Jacques et Guy CAIRE (1965). *Le scandale du développement*, Paris : M. Rivière et Cie, 535 p.
- BABIN, Aryane (2013). « L'expropriation du territoire de Forillon : étude du processus décisionnel des responsables étatiques fédéraux et provinciaux, 1968-1975 ». Mémoire de maîtrise, Québec : Département d'histoire, Faculté des lettres de l'Université Laval, 161 p.
- BAILLARGEON, Normand (dir.) (2016). « Dossier : Gaspésie : forces vives », *À bâbord! : Revue sociale et politique*, no 65, p. 17-34.
- BAJOIT, Guy (1989 ou 1990). « Introduction à la critique de la sociologie du développement », *Peuples et Libérations*, no 113.
- BAJOIT, Guy (1997). « Pourquoi les richesses du monde sont-elles si inégalement réparties? », *Antipodes*, numéro spécial « Le développement », l'ITECO, octobre.
- BALANDIER, Georges (dir.) (1970). « Sociologie des mutations ». Paris : Anthropos, 531 p.
- BANVILLE, Charles (1977). *Les Opérations Dignité*. Sainte-Foy, Québec : Fonds de recherches forestières de l'Université Laval, 128 p.
- BARRAL, Pierre (1978). « La crise », dans *Les sociétés rurales du XX^e siècle*. Paris : A. Colin, p.142-164.
- BASSAND, Michel (1990). *Culture et régions d'Europe*, Coll. « Hommes, techniques, environnements », Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 255 p.
- BASSAND, Michel (1991). *Identité et développement régional*, Berne : p. Lang, 170 p.

- BEAUCHESNE, Léa (2017). « Les aînés gaspésiens ont faim ». *Radio-Canada Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine* <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1069212/aide-alimentaire-paniers-noel-gaspesie-personnes-agees-aines-pauvrete-aide-sociale>. (page consultée le 9 décembre 2017).
- BEAUCHESNE, Pascal (2013). « La participation citoyenne, qu'est-ce que ça donne? ». *Le Devoir* (Montréal), 12 août, p. A7.
- BEAUDET, Pierre, Paul HASLAM et Jessica SCHAFFER (dir.) (2008). *Introduction au développement international. Approches, acteurs et enjeux*, Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 507 p.
- BEAUDIN, Dominique (1960). « L'agriculture, margarine de l'histoire », *L'Action nationale*, vol. XLIX, no 7, mars, p. 506-530.
- BEAUDRY, Raymond et Hugues DIONNE (1996). « Vivre quelque part comme agir subversif : les solidarités territoriales ». *Recherche sociographiques*, vol. 37, no 3, p. 537-557.
- BEAUDRY, Raymond (2000). « La restructuration organisationnelle de la ruralité : entre le national et le local », dans *La résistance incertaine : La ruralité dans le passage de la modernité à la postmodernité*, Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université Laval; Paris : L'Harmattan, p. 73-172.
- BÉDARD, Éric et Julien GOYETTE (dir.) (2006). *Parole d'historiens : anthologie des réflexions sur l'histoire au Québec*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 481 p.
- BÉDARD, Royer (2003). *La grève de Gaspé Copper au jour le jour : Murdochville, 1957*, Montréal : MFR éditeur, 367 p.
- BÉLAND, Claude (2007). « Pourquoi une coopérative de santé? », *L'Action nationale*, vol. XCVII, no 4, avril, p. 45-102.
- BÉLANGER, Gérard (2017). « Réflexions à propos du livre de Jean Tirole, Économie du bien commun, au moment d'un départ à la retraite », *L'Actualité économique. Revue d'analyse économique*, vol. 92, no 4, décembre, p. 753-759.
- BÉLANGER, Jules, et collab. (1981). *Histoire de la Gaspésie*, Coll. « Les Régions du Québec », Montréal : Boréal Express; [Québec] : Institut québécois de recherche sur la culture, 797 p.
- BÉLANGER, Jules (1993). *Ma Gaspésie : le combat d'un éducateur*, Saint-Laurent, Québec : Fides, 221 p.
- BELLAVANCE, Marcel (dir.) (1990). *La grande mouvance*, Sillery, Québec : Septentrion, 223 p.
- BELLEMARE, Guy et Juan-Luis KLEIN (dir.) (2011). *Innovation sociale et territoire : convergences théoriques et pratiques*, Coll. « Innovation sociale », Québec : Presses de l'Université du Québec, 198 p.

- BELLEY, Serge et Diane SAINT-PIERRE (2017). *L'administration des territoires et les instruments de l'action publique*, Coll. « Administration publique et gouvernance », 3, Québec : Presses de l'Université du Québec, 400 p.
- BÉNICOURT, Emmanuelle (2006). « Amartya Sen : une nouvelle ère pour le développement? Réponse à Alexandre Bertin », *Revue Tiers Monde*, vol. 2, no 186, avril-juin, p. 433-447.
- BERGER, Daniel, William EASTERLY et Shanker SATYANATH (2008). *Superpower interventions and their consequences for democracy*, Coll. « NBER working paper series », 13992, Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research, 43 p.
- BERGER, Peter L. et Thomas LUCKMANN (1986). *La construction sociale de la réalité*, Paris : Méridiens Klincksieck, 288 p.
- BERGERON, Pierre (1979). « Est-du-Québec : Parizeau aurait de l'argent pour nous », *Le Pharillon*, 28 février, p. 5.
- BHERER, Laurence et Vincent LEMIEUX (2002). « La référence aux valeurs dans le débat sur la réorganisation municipale au Québec », *Revue canadienne de science régionale*, vol. 25, no 3, automne, p. 447-472.
- BERNARD, Marie-Christine (2008). *Mademoiselle Personne*, Montréal : Hurtubise HMH, 319 p.
- BERNIER, Lionel (2001). *La bataille de Forillon : roman*, [Montréal] : Fides, 561 p.
- BERNIER, Luc et Guy LACHAPELLE (2010). « L'étude des politiques gouvernementales », dans PAQUIN, Stéphane, Luc BERNIER et Guy LACHAPELLE (dir.). *L'analyse des politiques publiques*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2010. p. 9-36.
- BERNIER, Luc et Michael HOWLETT (2013). « La capacité d'analyse des politiques publiques au gouvernement du Québec », dans *L'état du Québec*, Montréal : Fides. p. 200-206.
- BERNIER, Luc et Sébastien ANGERS (2010). « Le NMP, ou, Le nouveau management public », dans PAQUIN, Stéphane et collab. (dir.), *Analyse des politiques publiques*, Montréal : Presses de l'université de Montréal, p. 229-254.
- BERNIER, Réjean, Daniel DESHAIME et Georges GUY (2010). *St-Octave-de-l'Avenir 1932-1971...*, 2^e éd., Cap-Chat, Québec : DeShaime et associés éditeur, 284 p.
- BÉRUBÉ, Joane (2017). « Le nouveau fonds pour les régions est insatisfaisant, estime le député de Gaspé », *Radio-Canada.ca*. <http://beta.radio-canada.ca/nouvelle/1020768/le-nouveau-fonds-pour-les-regions-est-insatisfaisant-estime-le-depute-de-gaspe> (page consultée le 24 août 2017).

- BÉRUBÉ, Joane (2017). « Québec réinvestit dans le développement régional en Gaspésie », *Radio-Canada.ca*. <http://beta.radio-canada.ca/nouvelle/1050498/quebec-reinvestit-dans-le-developpement-regional-en-gaspesie> (page consultée le 24 août 2017).
- BILLINGSLEY, Roberta (2014). « Portrait de la communauté anglophone de la Gaspésie », *Magazine Gaspésie*, vol. 51, no 1, mars-juin, p. 40-42.
- BIRKLAND, Thomas (2001). *An introduction to the policy process: theories, concepts, and models of public policy making*, Armonk, NY: ME Sharpe, 294 p.
- BLAIS, Christian (2001). « L'émergence d'un établissement acadien à Tracadie depuis 1755 jusqu'à 1801 », Mémoire de maîtrise, Montréal : Université de Montréal, 140 p.
- BLAIS, Christian (2004). « Les Micmacs et les Acadiens au XVIII^e siècle : de la cordialité à l'animosité », *Gaspésie*, vol. 41, no 1, été, p. 24-27.
- BLAIS, Christian (2005). « Pérégrinations et conquête du sol (1755-1836) : l'implantation acadienne sur la rive nord de la Baie-des-Chaleurs », *Acadiensis*, vol. XXXV, no 1, automne, p. 3-23.
- BLAIS, Christian, et collab. (2008). *Québec : quatre siècles d'une capitale*, Québec : Publications du Québec; Assemblée nationale du Québec, 692 p.
- BLAIS, Christian (2012). « Introduction historique : Un portrait du Québec de 1934 », dans *Débats de l'Assemblée législative : 18^e législature, 3^e session*. Québec : Assemblée nationale du Québec. Journal des débats, p. vii-viii.
- BLAIS, Christian (2015a). « Un vent de changement : 18^e législature, 2^e session, du 9 janvier au 20 avril 1934 », dans BLAIS, Christian (dir.). *Histoire parlementaire du Québec, 1928-1962 : la crise, la guerre, le duplessisme, l'État providence*, Québec : Septentrion, p. 127-149.
- BLAIS, Christian (dir.) (2015b). *Histoire parlementaire du Québec, 1928-1962 : la crise, la guerre, le duplessisme, l'État providence*, Québec : Septentrion, 716 p.
- BLAIS, Christian et al. (2017). *Documents politiques et parlementaires du Québec*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, mise à jour 2 février 2017, <http://bibliotheque.assnat.qc.ca/content.php?pid=282496&sid=2325933>
- BLANCHARD, Raoul (1930). *La presqu'île de Gaspé*, Coll. « Études canadiennes », 1, Grenoble : Université de Grenoble, Institut de géographie alpine, 112 p.
- BLANCHARD, Raoul (1935). *L'est du Canada français : « Province de Québec »*. Tome 1. Coll. « Publications de l'Institut scientifique franco-canadien », Paris : Masson; Montréal : Beauchemin, 366 p.
- BLONDEAU, Maurice (1979). « Un nouvel éclairage : « Le Capital et son Espace » d'Alain Lipietz », *Espaces Temps*, vol. 10, no 1, p. 66-71.

- BOCK-CÔTÉ, Mathieu (2010). « La mémoire du duplessisme et la question du conservatisme au Québec », dans GÉLINAS, Xavier et Lucia FERRETTI (dir.). *Duplessis : son milieu, son époque*, Québec : Septentrion, p. 432-454.
- BOISVERT, Michel (1996). « L'analyse économique régionale : un éventail de concepts, anciens et nouveaux », dans PROULX, Marc-Urbain (dir.). *Le phénomène régional au Québec*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 187-213.
- BOUCHARD, Gérard (1990). « Les mutations de l'historiographie québécoise : les chemins de la maturité », dans DUMONT, Fernand (dir.). *Société québécoise après 30 ans de changements : [actes d'un Colloque organisé par l'Institut québécois de recherche sur la culture et tenu à Québec en octobre 1989]*, Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, p. 253-272.
- BOUCHARD, Gérard et Alain ROY (2007). *La culture québécoise est-elle en crise?*, Montréal : Boréal, 218 p.
- BOUCHARD, Marie J. (sous la dir.) (2011). *L'économie sociale, vecteur d'innovation : l'expérience du Québec*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 259 p.
- BOUCHARD, Roméo et COALITION POUR UN QUÉBEC DES RÉGIONS (2007). *Libérer les Québécois : décentralisation et démocratie*, Montréal : Éditions Écosociété, 179 p.
- BOUCHARD, Roméo (dir.) (2007). *Libérer les Québécois : décentralisation et démocratie*, Montréal : Éditions Écosociété, 179 p.
- BOUCHARD, Roméo (2011). *La reconquête du Québec. Esdras Minville et le modèle gaspésien*, Montréal : Éditions Écosociété, 224 p.
- BOUCHARD, Roméo (2013). *Y a-t-il un avenir pour les régions : un projet d'occupation du territoire*, Nouv. éd. rev. et augm, Montréal : Éditions Écosociété, 270 p.
- BOUDON, Raymond et collab. (2012). *Dictionnaire de la sociologie*, Madrid : Larousse, 279 p.
- BOUDREAU, Karyne (2014). « 9000 Gaspésiens sous le seuil de la pauvreté », *Graffici.ca*, < <http://www.graffici.ca/dossiers/9000-gaspesiens-sous-seuil-pauvrete-3840/> > (Page consulté le 6 mai 2017).
- BOURASSA, Robert (1970). *Bourassa Québec!*, Montréal : Éditions de l'Homme, 126 p.
- BOURASSA, Robert (1981). *Deux fois la Baie James*, Montréal : La Presse, 157 p.
- BOURDIEU, Pierre (1998). « L'essence du néolibéralisme », *Le monde diplomatique*, 1^{er} mars, p. 3.
- BOURQUE, Gilles L. (2012). « Les Canadiens après la conquête : les débuts de la résistance passive », *Revue Vie économique*, vol. 4, no 2, décembre, p. 170-207.

- BOUSSAGUET, Laurie et collab. (2014). *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po, 771 p.
- BRETON, Jean-François et Nancy PILOTE (2009). *Enquête sur la gouvernance dans cent centres locaux de développement du Québec*. [S.l.] : Association des centres locaux de développement du Québec, 38 p.
- BROSSARD, Olivier (2017). « ÉCONOMIE (Histoire de la pensée économique) - Keynésianisme », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 17 juillet 2017. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/economie-histoire-de-la-pensee-economique-keynesianisme/>
- BROWN, George (1865). « Discours prononcé en 1865 en faveur de la Confédération », *Encyclopédie Canadienne* [en ligne], consulté le 9 mai 2018. URL : <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/george-brown-discours-prononce-en-1865-en-faveur-de-la-confederation/>
- BRUNEL, Sylvie (1996). *Le sous-développement*, Paris : Presses universitaires de France, 127 p.
- BRUNET, Michel (1954). « Problèmes contemporains de la société canadienne-française » dans *Canadians et Canadiens : études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas*, Montréal ; Paris : Fides, p.107-118.
- BRUNET, Michel (1958). « Les Canadiens après la conquête : les débuts de la résistance passive », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 12, no 2, p. 170-207.
- BUREAU D'AMÉNAGEMENT DE L'EST-DU-QUÉBEC (BAEQ) (1966). *Plan de développement : région-pilote : Bas-St-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine*, Mont-Joli, Québec : B.A.E.Q. 8 t. en 10 v.
- CAMPAGNA, Norbert (2005). « L'empirisme » dans *Dictionnaires des idées*, Coll. « Notionnaires », 2, Paris : Encyclopædia Universalis, p. 250 à 252.
- CASANOVA, Jean-Claude (2010). « Albert Hirschman présenté par Jean-Claude Casanova », *La Revue Tocqueville*, vol. 31, no 2, p. 53-59.
- CASTELLS, Manuel (1972). *La question urbaine*, Paris : Maspero, 451 p.
- CARY, Paul et André JOYAL (sous la dir.) (2010). *Penser les territoires : en hommage à Georges Benko*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 343 p.
- CHAPERON, Alain et Pierre FORTIN (2016). *Bernard Landry : l'homme fidèle*, Montréal : Mots en toile, 310 p.
- CLERGERIE, Jean-Louis (1997). *Le principe de subsidiarité*, Coll. « Le droit en question », Paris : Ellipses, 126 p.
- COHEN, Louis, Lawrence MANION et Keith MORRISON (2007). *Research methods in education*, 6th ed., London; New York: Routledge, 638 p.

- COMMISSION DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC (1995). « Profil socio-économique de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine » dans *Rapport*. Québec : Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat national des commissions sur l'avenir du Québec, p. 1-5.
- COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES DÉPASSEMENTS DE COÛTS ET DE DÉLAIS DU CHANTIER DE LA SOCIÉTÉ PAPIERS GASPÉSIA DE CHANDLER et Robert LESAGE (2005). *Rapport d'enquête sur les dépassements de coûts et de délais du chantier de la Société Papiers Gaspésia de Chandler*. Québec: Commission d'enquête sur la Société Papiers Gaspésia, 332 p.
- COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES MÉTHODES D'ACHAT UTILISÉES AU DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION ET AU SERVICE DES ACHATS DU GOUVERNEMENT et Élie SALVAS (1963). *Rapport des commissaires sur les méthodes d'achat utilisées au Département de la colonisation et au Service des achats du gouvernement du 1^{er} juillet 1955 au 30 juin 1960*. Québec : Commission d'enquête sur les méthodes d'achat utilisées au Département de la colonisation et au Service des achats du gouvernement, 216 p.
- COMMISSION NATIONALE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC (1995). *Commission nationale sur l'avenir du Québec : rapport*, [Québec] : Conseil exécutif, Secrétariat national des commissions sur l'avenir du Québec, 102 p.
- COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS (2008). *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir : propositions pour une agriculture durable et en santé : rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*, Québec : La Commission, 272 p.
- CONTE, Bernard (2009). *La Tiers-Mondialisation de la planète*, Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, 237 p.
- CONTE, Bernard (2003-2004). *La diversité des approches du développement*, <http://conte.u-bordeaux4.fr/> (page consultée le 20 janvier 2016).
- CORIAT, Benjamin (2008). « Économie : Histoire de la pensée économique : École de la régulation » dans *Encyclopædia Universalis*, Corpus 8, Paris : Encyclopædia Universalis, p. 140.
- CORIN, Ellen E., et collab. (1990). *Comprendre pour soigner autrement : repères pour régionaliser les services de santé mentale*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 258 p.
- CORNELLIER, Manon (1995). « Le Canada devra décentraliser ». *Le Soleil* (Québec), 19 avril, p. A6.
- CÔTÉ, Charles (1991). *Désintégration des régions : le sous-développement durable au Québec*, Chicoutimi : JCL éditions, 261 p.

- CÔTÉ, Serge, Juan-Luis KLEIN et Marc-Urbain PROULX (dir.) (1995). *Et les régions qui perdent...? : actes du colloque de la section développement régional de l'ACFAS 1994 tenu à l'UQAM les 17 et 18 mai 1994*, Rimouski, Québec : GRIDEQ, 382 p.
- CÔTÉ, Serge, Juan-Luis KLEIN et Marc-Urbain PROULX (dir.) (1997). *Action collective et décentralisation : actes du Colloque de la Section développement régional de l'ACFAS 1996 tenu à l'Université McGill du 14 au 16 mai 1996*, Coll. « Tendances et débats en développement régional », no 3, Rimouski, Québec : GRIDEQ ; [Chicoutimi, Québec] : GRIR, 258 p.
- COUILLARD, Philippe (2014). « Discours d'ouverture », *Journal des débats de l'Assemblée*, vol. 44, no 2, 21 mai, p. 16-25.
- COUILLARD, Simon (2014). « La Gaspésie ou l'avenir d'une sociologie du colonial », *L'Action nationale*, vol. CIV, no 1, p. 40-50.
- COURLET, Claude (2001). *Territoires et Régions, les grands oubliés du développement économique*, Coll. « Pour comprendre », Paris : Harmattan, 133 p.
- COURVILLE, Serge (2000). *Le Québec : genèses et mutations du territoire : synthèse de géographie historique*, Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université Laval, 508 p.
- CROZIER, Michel et Erhard FRIEDBERG (1977). *L'Acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Coll. « Sociologie politique », Paris : Seuil, 436 p.
- DE BRIE, Christian (1998). « Comment l'AMI fut mis en pièces : vers une mondialisation de la résistance », *Monde diplomatique*, no 537, décembre, p. 21.
- DELÂGE, Denys (1991). *Le pays renversé : Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est, 1600-1664*, Montréal : Boréal, 416 p.
- DELAS, Jean-Pierre et Bruno MILLY (2009). *Histoire des pensées sociologiques*, 3^e éd., Coll. « Collection U. Série Sciences humaines et sociales », Paris : A. Colin, 450 p.
- DANEAU, Marcel (1991). *Les pêches maritimes au Québec : enjeux économiques et intervention de l'État*, Québec : Presses de l'Université Laval, 214 p.
- DESJARDINS, Marc, et collab. (1999). *Histoire de la Gaspésie*, nouv. éd., Sainte-Foy Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 795 p.
- DEUBEL, Philippe et collab. (2008). *Dictionnaire de sciences économiques et sociales*, nouv. éd., Rosny-sous-Bois : Bréal, 575 p.
- DIONNE, Hughes (2001). « Le Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ) revisité. Acte fondateur québécois de planification régionale et démocratique » dans LAFONTAINE, Danielle (dir.) *Choix publics et prospective territoriale, Horizon 2025 : La Gaspésie : futurs anticipés*. Rimouski : GRIDEQ, p. 123-134.
- DIONNE, Hughes et Juan-Luis KLEIN (1993). « La question régionale au Québec contemporain », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 37, no 101, p. 219-240.

- DIOUF, Boucar (2017). « Le vernis environnementaliste ». *La Presse*, 16 septembre, p. A22.
- DOKOU, Gérard Akrikpan Kokou (dir.) (2014). *Acteurs territoriaux, identités et capacités entrepreneuriales : territoire et entrepreneuriat*, Coll. « Économie plurielle », Paris : L'Harmattan, 355 p.
- DOLOREUX, David et Pierre BITARD (2005). « Les systèmes régionaux d'innovation : discussion critique », *Géographie, économie, société*, vol. 7, no 1, p. 21-36.
- DORION, Henri et Pierre LAHOUD (2009). *La Gaspésie vue du ciel*, Montréal : Éditions de l'Homme, 203 p.
- DORION, Henri (2011). *Le Québec : territoire incertain*, Coll. « Collection Territoires », Québec : Septentrion, 328 p.
- DOSTALER, Gilles (2016). *Les grands auteurs de la pensée économique*, [S.l.] : Les éditions Somme toute, 520 p.
- DUBÉ, Georges-Henri (2016). « Le BAEQ et les paroisses marginales » dans JEAN, Bruno (dir.) *BAEQ revisité : un nouveau regard sur la première expérience de développement régional au Québec*. Québec : Presses de l'Université Laval, p. 51-63.
- DUBET, François (dir.) (2014). *Inégalités et justice sociale*, Paris : Éditions La Découverte, 304 p.
- DUCASSE, Pierre L. et Tom VOULOUMANOS (2013). *Pour une économie démocratique : guide d'action stratégique pour construire une économie au service de tous les citoyens*, Montréal : VLB éditeur, 350 p.
- DUFOUR, Stéphane, Dominic FORTIN et Jacques HAMEL (1991). *L'enquête de terrain en sciences sociales : l'approche monographique et les méthodes qualitatives : bibliographie annotée*, Montréal : Éd. Saint-Martin, 183 p.
- DUFORT, Pierre (1976). « Comment sous-développer rationnellement l'est du Québec ou l'aménagement vu par les aménagés », dans *La Problématique du développement en milieu rural : actes du colloque, tenu à l'Université du Québec à Rimouski, les 24 et 25 octobre 1975*. Rimouski, Québec : Université du Québec à Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est-du-Québec, p. 173-186.
- DUGAS, Clermont (1973). «Le développement régional de l'Est-du-Québec de 1963 à 1972», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 17, no 41, p. 281-316.
- DUGAS, Clermont (1983). *Les régions périphériques : défi au développement du Québec*, Sillery, Québec : Presses de l'Université du Québec, 253 p.

- DUGAS, Clermont (1994). « Le sous-développement régional », dans DUMONT, Fernand, LANGLOIS, Simon et MARTIN, Yves. *Traité des problèmes sociaux*, Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, p. 103-126.
- DUGAS, Clermont (2003). *Les politiques de développement régional au Canada depuis 1960 : éléments de bilan : Texte d'une conférence prononcée en juin 2003 au Congrès annuel de l'ACFAS (l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences) à l'Université du Québec à Rimouski*, http://classiques.ugac.ca/desintegration/dugas_clermont/pol_devel_regional_cana_da/pol_devel.html (page consultée le 5 février 2016).
- DUMONT, Fernand (1963). « Notes sur l'analyse des idéologies », *Recherches sociographiques*, vol. 4, no 2, p. 155-165.
- DUMONT, Fernand (1969). « La fonction sociale de l'histoire », *Histoire sociale = Social history*, vol. 2, no 4, p. 5-16.
- DUMONT, Fernand (1971). *La vigile du Québec, octobre 1970 : l'impasse?*, Montréal : Hurtubise HMH, 234 p.
- DUMONT, Fernand (1978). « Les années 1930 : la première révolution tranquille », dans DUMONT, Fernand, HAMELIN, Jean et MONTMINY, Jean-Paul. *Idéologies au Canada français, 1930-1939*, Québec : Presses de l'Université Laval, p. 18-20.
- DUMONT, Fernand (1993). « L'intellectuel et le citoyen », *Possibles*, vol. 17, nos 3-4, été/automne, p. 319-333.
- DUMONT, Fernand (1996). *Genèse de la société québécoise*, 2^e éd., Montréal : Boréal, 393 p.
- DUMONT, Fernand (1997). « Essor et déclin du Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 38, no 3, p. 419-467.
- DUMONT, Fernand et Serge CANTIN (2008). *Œuvres complètes de Fernand Dumont, tome 5 ; Poèmes et mémoires*, Québec : Presses de l'Université Laval, 516 p.
- DUMONT, Fernand et Yves Martin (1963). *L'analyse des structures sociales régionales : étude sociologique de la région de Saint-Jérôme*, Québec : Presses de l'Université Laval, 267 p.
- DUMONT, Fernand, Jean HAMELIN et Jean-Paul MONTMINY (dir.) (1981). *Idéologies au Canada français, 1940-1976*, Coll. « Histoire et sociologie de la culture », 12, Québec : Presses de l'Université Laval, 3 v.
- DUNCAN, Andrew R. (1926). *Rapport de la Commission royale sur les réclamations des Provinces maritimes*. Ottawa : F.A. Acland, Imprimeur de sa très excellente majesté le roi, 48 p.
- DUPUIS, François (1970). « Déblocage en perspective : Bourassa fustige les Hauts fonctionnaires ». *La voix gaspésienne*, 2 septembre, p. 1.

- DURKHEIM, Émile (1991). *De la division du travail social*, 2^e éd., Coll. « Quadrige (Paris, 1981) », 84, Paris : Presses universitaires de France, 417 p.
- DURKHEIM, Émile (1992). *Les règles de la méthode sociologique*, 6^e éd., Paris : Presses universitaires de France, 149 p.
- DUTRISAC, Robert (2015). « C'est la fin pour les élections scolaires », *Le Devoir* (Montréal), 15 avril, p. A1 et A8.
- EASTERLY, William (2006). *The white man's burden : why the West's efforts to aid the rest have done so much ill and so little good*, New York: Penguin Press, 436 p.
- ÉCHAUDÉMAISON, Claude-Danièle (dir.) (1998). *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Tours : Éditions Nathan, 480 p.
- ÉCOLE DE MÉTIERS DE STE-ANNE DES MONTS (1962). *Étude préparée à la demande de monsieur Roger Guérin, ingénieur au Service de la construction, ministère de la Jeunesse*, [S.l.] : [s.n.].
- ÉDOUARD, Roberson (2008). *Le développement inégal et la production des conditions de vie : le cas des Inuit de l'Arctique canadien*, Thèse de doctoral, Québec, Université Laval, 425 p.
- EMPLOI-QUÉBEC. DIRECTION RÉGIONALE GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2009). *Portrait du marché du travail (fiche territoriale) : MRC La Haute-Gaspésie*, [Gaspé] : Emploi-Québec, [Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine], 49 p.
- ESTLUND, David (2011). *L'autorité de la démocratie : une perspective philosophique*, Coll. « L'avocat du diable », Paris : Hermann, 523 p.
- ETHIER, Diane (2010). *Introduction aux relations internationales*, 4^e éd., Coll. « Paramètres », Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 288 p.
- FALARDEAU, Jean-Charles, Simon LANGLOIS et Robert LEROUX (2013). *Sociologie du Québec en mutation : aux origines de la Révolution tranquille*, Québec : Presses de l'Université Laval, 322 p.
- FALCON, Émilie (1994). « Personnalité du mois : Yvon Picotte conciliateur et décentralisateur », *Bulletin des agriculteurs*, vol. 77, no 8, juill.-août, p. 8-10.
- FALLU, Jean-Marie (2004). *La Gaspésie*, Sainte-Foy, Québec : Éditions GID, 557 p.
- FALLU, Jean-Marie (2013). « Inspirante Gaspésie », *Continuité*, no 137, été, p. 30-34.
- FANON, Frantz (1961). *Les Damnés de la terre*, Paris : F. Maspero, 242 p.
- FAVREAU, Louis et Ernesto MOLINA (2011), *Économie et société : pistes de sortie*, Coll. « Collection Initiatives », Québec : Presses de l'Université du Québec, 162 p.

- FAVREAU, Louis et Mario HÉBERT (2012), *La transition écologique de l'économie : la contribution des coopératives et de l'économie solidaire*, Coll. « Collection Initiatives », Québec : Presses de l'Université du Québec, 152 p.
- FAVREAU, Louis, Martin ROBITAILLE et Daniel TREMBLAY (dir.) (2001). *Quel avenir pour les régions?*, Hull : Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Université du Québec en Outaouais, 343 p.
- FERLAND, Jean-Baptiste-Antoine (1861). « Journal d'un voyage sur les côtes de la Gaspésie », Dans *Soirées canadiennes*. Québec : Brousseau et frères, p. 301-476.
- FERLAND, Jean-Baptiste-Antoine (1877). *La Gaspésie*, Québec : Imprimerie A. Côté, 300 p.
- FERRATON, Cyrille et Ludovic FROBERT (2013). « Albert Hirschman : un tempérament autosubversif », *Social Science Research Council* < <http://www.laviedesidees.fr/Albert-Hirschman-un-temperament.html> > (Page visitée le 25 novembre 2015).
- FERRÉOL, Gilles (dir.) (1995). *Dictionnaire de sociologie*, 2^e éd. revue et augmentée, Coll. « Cours Sociologie », Paris : A. Colin, 315 p.
- FERRETTI, Lucia (1999). *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal : Boréal, 203 p.
- FERRETTI, Lucia et Xavier Gélinais (dir.) (2010). *Duplessis : son milieu, son époque*, Québec : Septentrion, 513 p.
- FOISY-GEOFFROY, Dominique (2004). *Esdras Minville : nationalisme économique et catholicisme social au Québec durant l'entre-deux-guerres*, Sillery, Québec : Septentrion, 174 p.
- FONTAN, Jean-Marc et Juan-Luis KLEIN (2004). « La mobilisation du capital socio-territorial : le cas du technopôle Angus », *Lien social et Politiques*, no 52, automne, p. 139-149.
- FORTIN, Andrée (2002). « Territoires de l'identité, territoires de la culture », *Organisations et territoires. Réflexion sur la gestion, l'innovation et l'enquête entrepreneurship*, Vol. 11, no 1, hiver, p. 39-42.
- FORTIN, Dominic (2000). « Près de 13 000 membres de l'Action des patriotes gaspésiens disent non, c'est assez! », *L'Aut'journal*, no 187, < <http://archives.lautjournal.info/autjourarchives.asp?article=706&noj=187> > (page consultée le 15 mai 2017).
- FORTIN, Gérald (1965). « Milieu rural et milieu ouvrier : deux classes virtuelles », *Recherches sociographiques*, vol. 6, no. 1, p. 47-57.
- FORTIN, Gérald (1971). *La fin d'un règne*. Montréal : Hurtubise HMH, 397 p.

- FORTIN, Marie-Fabienne (2006). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives*, Montréal : Chenelière Éducation, 485 p.
- FORTIN, Marie-Josée (2016). « Post-réforme : points de vue depuis deux régions "ressources" », *Vie économique*, vol. 8, no. 1, p. 1-8.
- FORTIN, Paul A. (2002). *La culture entrepreneuriale : un antidote à la pauvreté*. Montréal, Charlesbourg : Éditions Transcontinental, Éditions de la Fondation de l'entrepreneurship, 248 p.
- FORTIN, Pierre (2011). « La Révolution tranquille et l'économie : où étions-nous, que visions-nous, qu'avons-nous accompli? », dans BERTHIAUME, Guy et Claude CORBO (dir.). *La Révolution tranquille en héritage*, Montréal : Boréal, p. 87-133.
- FORTIN, Pierre (2014). « Austérité : pourquoi êtes-vous pressé, monsieur Couillard? », *Le blogue Économie de l'Actualité*, 17 décembre.
- FORUM SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL EN MILIEU RURAL (1998 : SHERBROOKE, QUÉBEC) (1999). *Actes du Forum sur le développement local en milieu rural : Sherbrooke le 21 octobre 1998*. Québec : Ministère des régions, 108 p.
- FOURNIS, Yann (2012). « Le développement territorial entre sociologie des territoires et science régionale : la voix du GRIDEQ », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, no. 4, octobre, p. 533-554.
- FOURNIS, Yann et Amélie DUMARCHER (2016). « Repenser l'innovation dans les régions-ressources au Québec : vers la fabrique territoriale de l'innovation? », dans FORTIN, Marie-Josée et Mario HANDFIELD (dir.), *Repenser l'innovation hors métropole : l'action publique dans le secteur bioalimentaire*, Rimouski : Éditions du GRIDEQ : Éditions du CRDT, p. 10-29.
- FREDET, Jean-Gabriel (2008). « François Léotard : le fugitif », *Nouvel observateur*, no. 2260, 28 février, p. 4-5.
- FRÉMONT, Armand (1999). *La région, espace vécu*, 2^e éd. Montréal : Flammarion, 288 p.
- FRIBOULET, Jean-Jacques (2008). « Développement économique et social » dans *Encyclopaedia Universalis*, Corpus 7, Paris : Encyclopaedia Universalis, p. 673-678.
- FURIO-BLASCO, Elies (2002). « Du développement économique au développement de la connaissance : une étude comparative des ouvrages de Albert O. Hirschman », *Cahiers d'économie politique*, no 42, p. 89-109.
- FURTADO, Celso (1970). *Théorie du développement économique*, Coll. « Économiste », 19, Paris : Presses universitaires de France, 262 p.
- GABAS, Jean-Jacques (2003). « Acteurs et politiques publiques », *Mondes en développement*, vol. 4, no 124, p. 33-47.

- GABAS, Jean-Jacques (2008). « La notion de «développement» », dans GERONIMI, Vincent et collab. (dir.), *Savoirs et politiques de développement : questions en débat à l'aube du XXI^e siècle*, Paris : Karthala : GEMDEV, Groupement pour l'étude de la mondialisation et du développement, p. 45-64.
- GAGNÉ, Gilles (2016). « Et si on parlait de transports au ministère des Transports? ». *Le Soleil* (Québec), 4 octobre, p. 22.
- GAGNON, Alain G. (dir.) (1981). *Les opérations dignité : Naissance d'un mouvement social dans l'Est-du-Québec*, Outremont, Québec : Leméac, 262 p.
- GAGNON, Laval et Camil GIRARD (2004). « Regard sur l'avenir des régions nordiques », *Organisations et territoires. Réflexion sur la gestion, l'innovation et l'entrepreneurship*, vol. 13, no 2, printemps-été, p. 31-37.
- GAGNON, Nicole et Jean HAMELIN (1979). *L'homme historien : introduction à la méthodologie de l'histoire*, Saint-Hyacinthe : Edisem; Paris : Maloine, 127 p.
- GAGNON, Marcel-Aimé (1976). « Esdras Minville et l'Action nationale », *L'Action nationale*, Vol. LXV, nos 9-10 (mai-juin), p. 677-688.
- GAILLARD, Jacques et Anne-Marie GAILLARD (1998). « Fuite des cerveaux, retours et diasporas », *Futuribles*, no 228, p. 25-49.
- GALBRAITH, John Kenneth (1984). *La voix des pauvres ou ce qu'ils ont à nous dire sur l'économie*, Paris : Gallimard, 121 p.
- GALLOUJ, Faïz (1994). « Cycles économiques et innovations de service : à la lumière de la pensée schumpéterienne », *Revue française d'économie*, vol. 9, no 4, p. 169-213.
- GASSE, Yvon (dir.) (2009). *L'entrepreneuriat francophone : évolution et perspectives*, Paris : L'Harmattan, 375 p.
- GASSE, Yvon (2011). *L'inadéquation des formations et les pénuries de main-d'œuvre dans les régions éloignées : le cas d'une région canadienne*, Québec : [Chaire en entrepreneuriat et innovation]. Faculté des sciences de l'administration. Université Laval, 22 p.
- GASSE, Yvon (2012). « De l'entrepreneur au gestionnaire : le développement de la PME », *Revue des PME et de l'entrepreneuriat*, vol. 4, no 2, juin, p. 16-20.
- GASSE, Yvon et Marie-Andrée Katia BERTRAND (dir.) (1996). *L'entrepreneuriat coopératif : une perspective de développement : actes du colloque tenu le 30 novembre 1995 à Sainte-Foy (Québec), Canada*, [Sillery : Fisher Presses], 205 p.
- GAUDREAU, Romain (2014). « Jalons pour la lutte idéologique au Québec », *L'Action nationale*, vol. CIV, no 10, décembre, p. 81-104.

- GAUDREAU, Sylvain (2004). « À propos de la démocratie municipale », *Organisations et territoires. Réflexion sur la gestion, l'innovation et l'entrepreneurship*, vol. 13, no 2, printemps-été, p. 71-76.
- GÉLINAS, Jacques B. (1994). *Et si le Tiers Monde s'autofinçait : De l'endettement à l'épargne*, Montréal : Éditions Écosociété, 238 p.
- GENDRON, François (1983). *Le choix des régions : document de consultation sur le développement des régions*, Québec : Cabinet du ministre délégué à l'aménagement et au développement régional, 132 p.
- GEOFFROY, Bernard (1984). « Un espace nord-américain vide : l'Est-du-Québec », *Norois*, no 124, octobre-décembre, p. 587-592.
- GÉRIN-LAJOIE, Paul (1963). *Pourquoi le bill 60?*, Montréal : Éditions du Jour, 142 p.
- GERMAIN, Olivier, Michel GRENIER et Octave NIAMIE (2015). « Entrepreneuriat et société : une nouvelle alliance? », dans *L'état du Québec 2016*, [Montréal] : Institut du Nouveau Monde, Del Busso éditeur, p. 149-155.
- GIDDENS, Anthony (1984). *The constitution of society: outline of the theory of structuration*, Berkeley: University of California Press, 402 p.
- GILL, Louis (2016). « Endettement et austérité au Québec, fin 2015 », *L'Action nationale*, vol. 106, no 1, janvier, p. 74-93.
- GIORDANO, Yvonne (dir.) (2003). *Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative*, Colombelles, France : Éditions EMX, 318 p.
- GIRARD, Michel (2017). « Les « négligés » de l'État ». *Le Journal de Québec*, 13 décembre, p. 30.
- GRANDBOIS, Maryse (1983). « Le développement des disparités régionales en Gaspésie 1760-1960 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, no 4, p. 483-506.
- GODBOUT, Jacques T. (1989). *La participation contre la démocratie*, Montréal : Éditions coopératives A. Saint-Martin, 190 p.
- GORDON, Mace et François PÉTRY (2000). *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, 2^e éd. Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université Laval, 134 p.
- GOUSSAULT, Yves (1982). « Où en est la sociologie du développement? », *Revue Tiers Monde*, vol. 23, no 90, avril-juin, p. 237-243.
- GOW, James Iain (2016). « Introduction : Du bon usage de l'histoire administrative », dans SARRA-BOURNET, Michel. *Les grands commis et les grandes missions de l'État dans l'histoire du Québec*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 11-27.
- GOYETTE, Julien (2006). « Postface. Saisir l'historiographie dans sa dynamique historique », dans GOYETTE, Julien et Éric BÉDARD. *Paroles d'historiens :*

- anthologie des réflexions sur l'histoire du Québec*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, p. 441-463.
- « Grappe industrielle », (2017), *Wikipédia* https://fr.wikipedia.org/wiki/Grappe_industrielle. (page consultée le 10 mai 2018).
- GRENIER, Pascal (2017). « Bravo à Guy Cormier ». *Le Soleil* (Québec), 5 juin, p. 22.
- GUIDÈRE, Mathieu (2003). *Méthodologie de la recherche : guide du jeune chercheur en lettres, langues, sciences humaines et sociales : maîtrise, DEA, master, doctorat*, Paris : Éditions Ellipses, 128 p.
- HALL, Peter A. et Rosemary C.R. TAYLOR (1997). « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47, no 3, p. 469-496.
- HARRIBEY, Jean-Marie (2013). « Du capitalisme et des chauves-souris : Créer de la richesse, pas de la valeur », *Le monde diplomatique*, décembre, p. 3.
- HARVEY, Fernand (dir.) (1994). *La région culturelle : Problématique interdisciplinaire*, Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 231 p.
- HARVEY, Fernand (2001a). « L'historiographie régionaliste des années 1920 et 1930 au Québec », *Les Cahiers des dix*, vol. 55, p. 53-102.
- HARVEY, Fernand (2001b). « Présentation », *Les Cahiers des dix*, vol. 55, p. 5-18.
- HARVEY, Fernand (2002). « Les diocèses catholiques au Québec : un cadre territoriale pour l'histoire sociale », *Les Cahiers des dix*, vol. 56, p. 51-124.
- HARVEY, Fernand (2013). « La création des diocèses catholiques et la structuration des régions du Québec, 1836-1973 », dans PÂQUET, Martin, Matteo SANFILIPPO et Jean-Philippe WARREN. *Le Saint-Siège, le Québec et l'Amérique Française : les archives Vaticanes, pistes et défis*, Québec : Presses de l'Université Laval, p. 233-256.
- HAUBERT, Maxime (1993). « Sociologie du développement : quelle sociologie et de quel développement? », dans CHOQUET, C. et collab. *État des savoirs sur le développement, trois décennies de sciences sociales en langue française*, Paris : Karthala, p. 177-190.
- HEROUARD, Florent (2014). « Habiter, Être, bien-être : éléments de méthode pour une investigation auprès des habitants », *Laboratoire ESO* <http://eso.cnrs.fr/fr/manifestations/pour-memoire/peut-on-pretendre-a-des-espaces-de-qualite-et-de-bien-etre/habiter-etre-bien-etre-elements-de-methode-pour-une-investigation-aupres-des-habitants.html>. (page consultée le 15 mars 2015)
- HIGGINS, Benjamin, Fernand MARTIN et André RAYNAULD (1970). *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec : rapport*

soumis au Ministère de l'expansion économique régionale, le 21 février 1970.
Ottawa : Ministère de l'Expansion économique régionale, 190 p.

HIRSCHMAN, Albert O. (1958). *The Strategy of Economic Development*, New Haven : Yale University Press, 217 p.

HIRSCHMAN, Albert O. (1963). *Journey Toward Progress: Studies of Economic Policy-Making in Latin America*, New York : Twentieth Century Fund, 308 p.

HIRSCHMAN, Albert O. (1966). « Classification et quasi-démantèlement des obstacles au développement », *Revue Tiers Monde*, tome 7, no 26, p. 285-300.

HIRSCHMAN, Albert O. (1967). *Development Projects Observed*, Washington : Brookings Institution, 197 p.

HIRSCHMAN, Albert O. (1971). *A Bias for Hope: Essays on Development and Latin America*, New Haven : Yale University Press, 374 p.

HIRSCHMAN, Albert O. (1981). « Grandeur et décadence de l'économie du développement », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol 36, no 5, p. 725-744.

HIRSCHMAN, Albert O. (1984). *L'économie comme science morale et politique*, Coll. « Hautes études », Paris : Éditions du Seuil, 111 p.

HORBER-PAPAZIAN, K. (2010). « Le rôle des indicateurs dans le pilotage des politiques publiques : entre idéal et réalité », dans SEVAL - Jahrestagung 2009 : *Evaluationmethoden im Spannungsfeld von Ansprüchen, Ressourcen und Kompetenzen*. 2010/1, p. 43-53.

HOURS, Bernard (2007). « La sociologie du développement dans la revue tiers monde 50 années pour une discipline improbable », *Revue Tiers Monde*, vol. 23, no 191, p. 699-716.

HUGON, Philippe (1970). « Intégration de l'enseignement africain au développement », *Revue Tiers Monde*, vol 11, no 41, p. 17-46.

HUGON, Philippe (1993). « Les trois temps de la pensée francophone en économie du développement », dans CHOQUET, C. et collab. *État des savoirs sur le développement : trois décennies de sciences sociales en langue française*, Paris : Karthala, p. 43-74.

HUGON, Philippe (2003). « Le concept d'acteurs du développement chez les pionniers du développement : Albert Otto Hirschman et François Perroux », *Mondes en développement*, no 124, p. 9-31.

HUGON, Philippe (2008). *L'économie du développement et la pensée francophone*, Paris ; Montréal : Archives contemporaines ; Agence universitaire de la francophonie, 96 p.

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2013). *Bulletin statistique régional : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. Édition 2013, Québec : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques et sociales, 36 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2015). *Bulletin statistique régional : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. Édition 2015, Québec : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques et sociales, 42 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2016). *Bulletin statistique régional : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. Édition 2016, Québec : Institut de la statistique du Québec, 40 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2017). *Panorama des régions du Québec*. Édition 2017, Québec : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques et sociales, 194 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) et collab. (2014). *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061*. Édition 2014, Québec : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques, 121 p.
- JACOB, Steve (2010). « L'évaluation des politiques publiques », dans PAQUIN, Stéphane, Luc BERNIER et Guy LACHAPPELLE (dir.). *L'analyse des politiques publiques*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2010. p. 279-308.
- JACQUEMAIN, Marc et Bruno FRÈRE (dir.) (2008). *Épistémologie de la sociologie : paradigmes pour le XXI^e siècle*, Bruxelles : De Boeck, 224 p.
- JEAN, Bruno (2006). « Présentation : le développement territorial : un nouveau regard sur les régions du Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 47, no 3, p. 465-474.
- JEAN, Bruno (dir.) (2016). *BAEQ revisité : un nouveau regard sur la première expérience de développement régional au Québec*, Québec : Presses de l'Université Laval, 215 p.
- JEAN, Bruno (2016b). « Le désengagement de l'État envers la ruralité : un virage inattendu » dans *État du Québec, 2016*. Montréal : Éditions Écosociété, p. 267-272.
- JEAN, Bruno et Danielle LAFONTAINE (dir.) (1984). *Région, régionalisme et développement régional*, Coll. « Collection Cahiers du GRIDEQ », 14, Rimouski : Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est-du-Québec de l'Université du Québec à Rimouski, 358 p.
- JEAN, Bruno et Marie-Joëlle BRASSARD (2014). « Il faut nuancer la thèse de « Montréal, locomotive » ». *Le Devoir* (Montréal), 18 décembre, p. A7.
- JEAN, Bruno, Steve DIONNE et Laurence DESROSIERS (2009). *Comprendre le Québec rural*, Rimouski : Chaire de recherche du Canada en développement rural, Université du Québec à Rimouski, 79 p.

- JENKINS, William leuan (1978). *Policy analysis*, New York: St Martin's Press, 278 p.
- JÉRÔME-FORGET, Monique (2004). Moderniser l'état : pour des services de qualité aux citoyens : en bref : plan de modernisation 2004-2007, Québec : Secrétariat du Conseil du trésor, 34 p.
- JOANIS, Marcelin et Fernand MARTIN (2005). *La dimension territoriale des politiques de développement économique au Québec : enjeux contemporains*, Montréal : CIRANO, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, 48 p.
- JONCAS, Paul (1972). « Les évêques du diocèse de Gaspé », *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 10, nos 2 et 3 (spécial), avril-septembre, p. 80-121.
- JONES, Charles (1977). *An introduction to the study of public policy*, 2e ed., North Scituate, Mass. : Duxbury Press, 258 p.
- JUIGNET, Patrick (2016). « Edgar Morin et la complexité ». *Philosophie, science et société*. <https://www.philosciences.com/Pss/philosophie-generale/complexite-systeme-organisation-emergence/17-edgar-morin-complexite> (Page consultée le 31 mars 2017).
- JULIEN, Pierre-André (1997). *Le développement régional : comment multiplier les Beauce au Québec*, Ste-Foy : Les éditions de l'IQRC, 142 p.
- KEABLE, Jacques (1996). *La révolte des pêcheurs : l'année 1909 en Gaspésie*, Outremont, Québec : Lanctôt éditeur, 165 p.
- KECK, Frédéric (2004). *Lévi-Strauss et la pensée sauvage*, Paris : Presses universitaires de France, 154 p.
- KEYNES, Frédéric (1936). *Lévi-Strauss et la pensée sauvage*, Paris : Presses universitaires de France, 154 p.
- KLEIN, Jean Luis (1978). « Du matérialisme historique aux inégalités régionales », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 22, no 56, p. 173-187.
- KLEIN, Jean Luis (1995). « De l'État-providence à l'État accompagnateur dans la gestion du social : le cas du développement régional au Québec », *Lien social et Politiques*, no 33, p. 133-141.
- KLEIN, Jean Luis (2008). « Territoire et régulation : l'effet instituant de l'initiative locale », *Cahiers de recherche sociologique*, no 45, janvier, p. 41-57.
- KLEIN, Juan Luis et Denis HARRISSON (dir.) (2007). *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 465 p.
- LABBÉ, Dominique et Denis MONIÈRE (2008). *Les mots qui nous gouvernent : le discours des premiers ministres québécois : 1960-2005*, Montréal : Monière-Wollank, 249 p.

- LABBENS, Jean (1978). *Sociologie de la pauvreté : le tiers et le quart monde*, Coll. « Idées, 393, Sciences humaines », Paris : Gallimard, 312 p.
- LACOUR, Claude (2013). « Lectures bibliographiques : Forêts et foresteries, mutations et décroissements », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, no 5, décembre, p. 951-956.
- LACOUR, Claude et Marc-Urbain PROULX (2012). « La « Belle Province » de la science régionale québécoise », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, no 4, octobre, p. 471-489.
- LAFONTAINE, Danielle et Bruno JEAN (dir.) (2005). *Territoires et fonctions, tome 1 ; des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance aux débats*, Rimouski : Éditions du GRIDEQ, Éditions du CRDT, 408 p.
- LAFONTAINE, Danielle et Bruno JEAN (dir.) (2005). *Territoires et fonctions, tome 2 ; des pratiques aux paradigmes : Les systèmes régionaux et les dynamiques d'innovations en débats*, Rimouski : Éditions du GRIDEQ, Éditions du CRDT, 298 p.
- La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : un maillon essentiel de notre économie*, (2001), Québec : Ministère des finances : Ministère des régions, 63 p.
- LAMONDE, Yvan (2016). *Histoire sociale des idées au Québec*, Montréal : Fides. 2 tomes.
- LANDRY, Bernard (2002). *La cause du Québec*, Montréal : VLB éditeur. 247 p.
- LANDRY, Bernard, et collab. (2016). *Bernard Landry : l'homme fidèle*, Montréal : Mots et en toile, 310 p.
- LANGLOIS, Simon (2014). « Bonheur, bien-être subjectif et sentiment de justice sociale au Québec », *L'Année sociologique*, vol. 64, no 2, p. 389-420.
- LANGLOIS, Simon (2017). *Le Québec change : chroniques sociologiques*, [Montréal] : Del Busso Éditeur, 300 p.
- LAPALME, Georges-Émile (1988). *Pour une politique : le programme de la Révolution tranquille*, Montréal : Vlb éditeur, 348 p.
- LAPLANTE, Robert (2016). « Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec : questionner les possibles », *L'Action nationale*, vol. CVI, no 8, octobre, p. 106-116.
- LAROCQUE, André (dir.) (2000). *La décentralisation au Québec*, Québec : École nationale d'administration publique, 378 p.
- LAROCQUE, André, Marc-Urbain PROULX et Roméo BOUCHARD (2007). « Les principes d'une décentralisation démocratique » dans BOUCHARD, Roméo (dir.), *Libérer les Québécois : décentralisation et démocratie*. Montréal : Éditions Écosociété, p. 44-57.

- LAROCQUE, André (2011). *Notes de cours : Principes et enjeux de l'administration publique*, Québec : École nationale d'administration publique.
- LAROCQUE, André (2013). « La démocratie au Québec : les partis contre les citoyens », *L'Action nationale*, vol. CIII, no 1, janvier, p. 106-130.
- LAROCQUE, Paul (1978). *Pêche et coopération au Québec*, Montréal : Éditions du Jour, 379 p.
- LASCOUMES, Pierre et Louis Simard (2011). « L'action publique au prisme de ses instruments », *Revue française de science politique*, vol. 61, no 1, p. 5-22.
- LATOUCHE, Daniel (1977). *Le Manuel de la parole : Manifeste du parti national*, Sillery : Éditions du Boréal Express, 3 volumes.
- LATOUCHE, Serge (1986). *Faut-il refuser le développement? : essai sur l'anti-économique du tiers-monde*, Paris : Presses universitaires de France, 216 p.
- LATOUCHE, Serge (2004). *Survivre au développement : de la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*, Coll. « Les Petits libres ; no 55 », Paris : Éditions Mille et une nuits, 126 p.
- LAVIGNE, Alain (2014). *Lesage : le chef télégénique : le marketing politique de « l'équipe du tonnerre »*, Québec : Septentrion, 186 p.
- LAVOIE, Laval (1989). *Mgr François-Xavier Ross, libérateur de la Gaspésie*, Sainte-Foy : Éditions Anne Sigier, 261 p.
- LAVOIE, Laval (1995). *Monseigneur François-Xavier Ross, un bâtisseur*, Outremont : Éditions Quebecor, 190 p.
- LEBEL, Maurice (1948). « Réponse de M. Maurice Lebel », *Présentation*, no 5, p. 77-95.
- LE BRAS, Hervé (2014). *Atlas des inégalités : les Français face à la crise*, Paris : Autrement, 96 p.
- LECAVALIER, Charles (2015a). « Le Conseil du patronat veut favoriser l'exode rural ». *Le Journal de Montréal*, 30 janvier, <http://www.journaldemontreal.com/2015/01/30/le-conseil-du-patronat-veut-fermer-les-regions-pauvres> (Page consultée le 15 novembre 2017).
- LECAVALIER, Charles (2015b). « Philippe Couillard dit non au « délabrement » d'Anticosti ». *Le Journal de Québec*, 12 décembre, p. 22.
- LECLERC, Félix (1978). *Le petit livre bleu de Félix*, Montréal : Nouvelles éditions de l'Arc, 302 p.

- LECLERC, Karine et Jacques BEAUCHEMIN (2002). « La société civile comme sujet politique : une nouvelle représentation de l'intérêt général », *Lien social et Politiques*, no 48, automne, p. 35-52.
- LECLERC, Yvon (2007). « Pour accueillir la décentralisation : une MRC et des municipalités plus démocratiques et plus efficaces » dans BOUCHARD, Roméo (dir.), *Libérer les Québécois : décentralisation et démocratie*. Montréal : Éditions Écosociété, p. 66-81.
- LE CLERCQ, Chrestien (1910). *New Relation of Gaspesia: with the Customs and Religion of the Gaspesian Indians*, translated and edited, with a reprint of the original, by William F. GANONG, Toronto: The Champlain Society, 452 pages.
- LE CLERCQ, Chrestien (1999). *Nouvelle relation de la Gaspésie*, édition critique de Réal Ouellet, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 791 pages.
- LEDUC, Gilbert (2017). « Le chemin de croix des entrepreneurs ». *Le Soleil* (Québec), 28 février, p. 38.
- LEE, David (1972). « Les Français en Gaspésie, de 1534 à 1760 », *Lieux historiques canadiens : cahiers d'histoire et d'archéologie*, no 3, p. 24-68.
- LEE, David (1980). « La Gaspésie, 1760-1867 », *Lieux historiques canadiens : cahiers d'histoire et d'archéologie*, no 23, p.117-192.
- LEGOUTÉ, Jean Ronald (2001). *Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque*, Montréal : Groupe de recherche sur l'intégration continentale, 43 p.
- LELIÈVRE, Gaétan (2017). « Communiqué : Fonds d'appui au rayonnement des régions : Le FARR nettement insuffisant pour la Gaspésie », 14 août.
- LEMAY, Jacques (2016). « La question des paroisses marginales : une analyse de contenu de la presse régionale » dans Bruno JEAN (dir.) *BAEQ revisité : un nouveau regard sur la première expérience de développement régional au Québec*. Québec : Presses de l'Université Laval, p. 131-153.
- LEMIEUX, Jean-Mathias (2000). *Le bon vieux chez nous*, revu, corr. et aug. Coll. « du Millénaire », Sainte-Anne-des-Monts : Éditions de la S.H.A.M., 135 p.
- LEMIEUX, Vincent (1995). *L'étude des politiques publiques : les acteurs et leur pouvoir*, Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, 184 p.
- LEMIEUX, Vincent (1997). *La Décentralisation*, Sainte-Foy : Éditions de l'IRQC, 129 p.
- LEMIEUX, Vincent (2001). *Décentralisation, politiques publiques et relations de pouvoir*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 198 p.
- LEMIEUX, Vincent (2002). *L'Étude des politiques publiques : les acteurs et leur pouvoir*, 2^e éd. rev. et augm., Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, 195 p.

- LE MOIGNAN, Michel (1965). « Un grand éducateur : Monseigneur François-Xavier Ross, premier évêque de Gaspé », dans SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE. *Rapport 1965*, Ottawa : La société, p. 67-73.
- LENOIR, Rémi (2005). « Structuralisme génétique, sociologie », dans COUVELAIRE, Bernard, et François DERNAY (dir.). Coll. « Notionnaires, 2 », *Dictionnaires des idées*, Paris : Encyclopaedia Universalis, p. 755-756.
- LESAGE, Jean (1958). « «Je suis prêt à la lutte » : texte de la déclaration faite à Québec par M. Jean Lesage ». *La Réforme*, 8 mai, p. 1.
- LESAGE, Jean (1959). *Lesage s'engage : libéralisme québécois d'aujourd'hui, jalon de doctrine*, Montréal : Éditions politiques du Québec, 13 p.
- LESAGE, Jean (1961). *Inauguration de la Maison du Québec, Paris : 5 octobre 1961, 11h : Honorable Jean Lesage, premier ministre*, Québec : [s.n.], 3 p.
- LESAGE, Jean (1962). *Discours du budget prononcé par l'Honorable Jean Lesage, premier ministre et ministre des Finances de la province à l'Assemblée législative le 12 avril 1962*, Québec : [s.n.], 137 p.
- LESSARD, Denis (2004). « Privatisations : Charest s'inspire de l'Angleterre ». *La Presse*, 21 janvier, p. A9.
- LÉTOURNEAU, Jocelyn, (2000). « Se souvenir d'où l'on s'en va : L'Histoire et la mémoire comme reconnaissance et distance », *French Historical Studies*, vol. 23, no 2, printemps, p.277-300.
- LÉVESQUE, Benoît et collab. (2002). *Analyse de la gestion des fonds et des portefeuilles des Centres locaux de développement du Québec*, Québec : Association des centres locaux de développement du Québec, 57 pages.
- LÉVESQUE, Benoît (2003). « Le modèle québécois et le développement régional et local : vers le néolibéralisme et la fin du modèle québécois? », dans LAFONTAINE, Danielle et Bruno JEAN (dir.). *Territoires et fonctions, Tome 1 ; Des politiques aux théories : Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, Rimouski : Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) : Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est-du-Québec (GRIDEQ) : Université du Québec à Rimouski, p. 15-43.
- LÉVESQUE, Benoît (2012). « La nouvelle valeur publique, une alternative à la nouvelle gestion publique », *Revue Vie économique*, vol. 4, no 2, décembre.
- « Lévesque : Le BAEQ un échec total ». *La voix gaspésienne*, 30 septembre 1970, p. 5.
- LÉVESQUE, René (1976). *La situation politique, économique et sociale des Québécois : « On mérite mieux que ça » : Texte de l'allocution prononcée par M. René Lévesque, président du Parti québécois, devant les membres de la Chambre de commerce de Ste-Foy le 12 octobre 1976*, [s.l.] : Parti québécois, 18 p.
- LÉVESQUE, René (1978). *La passion du Québec*, Montréal : Québec/Amérique, 238 p.

- LÉVESQUE, René (1994). *Attendez que je me rappelle...*, rééd. Montréal : Québec/Amérique, 563 p.
- LÉVESQUE, René (2007). « La décentralisation selon René Lévesque », dans BOUCHARD, Roméo (dir.), *Libérer les Québécois : décentralisation et démocratie*, Montréal : Éditions Écosociété, 179 p.
- LÉVESQUE, Robert (1970). « Manifestations dans l'Est-du-Québec : Premier signe d'une vraie santé collective (René Lévesque) ». *Le Soleil* (Québec), 28 septembre, p. 13.
- LÉVI-STRAUSS, Claude (1962). *La pensée sauvage*, Paris : Plon, 349 p.
- LEWIS, W. Arthur (1954). « Economic Development with Unlimited Supplies of Labour », *The Manchester School*, vol. 22, no 2, may, p. 139-191.
- LINTEAU, Paul-André, et collab. (1989). *Le Québec depuis 1930, t. 2 de Histoire du Québec contemporain*, nouv. éd. rev. et mise à jour, Montréal : Boréal, 834 p.
- LIPIETZ, Alain (1977). *Le capital et son espace*, Paris : F. Maspero, 165 p.
- Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)*, LC 1966-67 (14-15-16 ElizII), c. 11.
- Loi prévoyant la remise en valeur des terres agricoles et l'aménagement des régions rurales au Canada*, LC 1960-61 (9-10 ElizII), c. 30.
- LOMBARD, Jacques (1982). « La sociologie et le développement, pluridisciplinarité ou spécificité? », *Revue Tiers Monde*, vol. 23, no 90, avril-juin, p. 245-256.
- MACE, Gordon (1988). *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Québec : Presses de l'Université Laval, 119 p.
- MACE, Gordon et François PÉTRY (2000). *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Québec : Presses de l'Université Laval, 134 p.
- MAILLARD, Jacques de et Daniel KÜBLER (2009). *Analyser des politiques publiques*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 221 p.
- MAILLARD, Jacques de et Daniel KÜBLER (2015). *Analyser des politiques publiques*, 2^e éd., Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 259 p.
- MALVY, Martin (2007). « Les politiques en faveur de l'innovation dans les petites villes : Quels enjeux et quels leviers d'action pour les élus? éditorial », *La Gazette des communes, des départements, des régions*, no 1882, p. 5.
- MANN, Patrice (1985). « L'état, l'action collective et l'histoire. À propos de trois livres », *Revue française de sociologie*, vol. 26, no 4, octobre-décembre, p 695-712.
- MARCH, James Gardner et Herbert Alexander SIMON (1969). *Les organisations*, 2^e éd. rev. et corr., Paris: Dunod, 253 p.

- MARCHAND, Marie-Jacqueline (1999). « La redistribution des ressources publiques entre régions : légitimité, efficacité », *Annuaire des collectivités locales*, vol. 19, no. 1, p.39-60.
- MARTEL, Marcel (2008). « Être pauvre en période d'abondance : développement économique et communautés francophones depuis 1945 », *Francophonie d'Amérique*, no 26, automne, p. 95-117.
- MARTIN, Paul-Louis et Gilles ROUSSEAU (1978). *La Gaspésie de Miguasha à Percé*, Montréal : Librairie Beauchemin; Québec : Éditeur officiel du Québec, 236 p.
- MARTIN, Philippe (2007). « Convergences des richesses, cumul des handicaps : les effets de la mondialisation sur les territoires », *Esprit*, no. 6, juin, p. 29-44.
- MARTIN, Thibault (2003). *De la banquise au congélateur : mondialisation et culture au Nunavik*. Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université Laval, 202 p.
- MATHEWS, Georges (1996). « L'avenir démographique des régions : analyses critiques et implications des plus récentes perspectives démographiques du BSQ », *Recherches sociographiques*, vol. 37, no. 3, p.411-437.
- MATTEACCIOLI, Andrée (2004). *Philippe Aydalot, pionnier de l'économie territoriale*, Paris : L'Harmattan, 413 p.
- McCULLUM, John (1980). *Unequal beginnings : agriculture and economic development in Quebec and Ontario until 1870*, Toronto : University of Toronto Press, 148 p.
- MELDOLESI, Luca (1993). « Aux origines du possibilisme d'Albert Hirschman (1932-1952) », *Revue française de science politique*, vol. 43, no 3, juin, p 379-411.
- MÉNY, Yves et Jean-Claude THOENIG (1989). *Politiques publiques*, Paris : Presses universitaires de France, 391 p.
- MERTON, Robert King (1997). « Structure sociale, anomie et déviance », dans *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Coll. « U2, série Sociologie », Paris : A. Colin, p. 163-187.
- MICHAUD, Henri (2001). « Les deux Gaspésie créent des déchirements ». *Le Soleil* (Québec), 5 décembre, p. A-19.
- MICKLETHWAIT, John et Adrian WOOLDRIDGE (2014). *The fourth revolution: the global race to reinvent the state*, New York : Penguin Press, 305 p.
- MIMEAULT, Mario (1988). « Compte rendu : Pêcheurs et marchands de la Baie de Gaspé au XIX^e siècle de Roch Samson », *Le Travail*, vol. 21, printemps, p. 258-261.
- MIMEAULT, Mario (1998). « La Gaspésie, une mosaïque culturelle », dans LAROCQUE, Paul, Jean LARRIVÉE (dir.). *Parcours historiques dans la région touristique de la Gaspésie*, Rimouski, Québec : GRIDEQ, p. 459-475.

- MIMEAULT, Mario (1998b). *La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, une économie en continue évolution*. Conférence prononcée devant des acteurs du développement régional de la Gaspésie. et présenté par le Ministère des Régions.
- MIMEAULT, Mario (2002). « La Gaspésie, une société multi-ethnique ». *Encyclobec*. 25 août. http://encyclobec.ca/region_projet.php?projetid=391 (Page consultée le 30 mai 2017).
- MIMEAULT, Mario (2004). *La Gaspésie*, coll. « Les régions du Québec. Histoire en bref, 6 », Sainte-Foy, Québec : Éditions de l'IQRC, 190 p.
- MIMEAULT, Mario (2017). *La pêche à la morue en Nouvelle-France*, Québec : Éditions du Septentrion, 448 p.
- MIMEAULT, Martin (1998). *Le port franc de Gaspé 1861-1866*, Gaspé : Musée de la Gaspésie, 86 p.
- MIMEAULT, Martin et Louise LANGEVIN (1999). « Le port franc de Gaspé », *Gaspésie*, vol. 36, no. 2, automne, p. 6-11.
- MINISTÈRE DES RÉGIONS (2000). *Les ententes spécifiques de régionalisation : l'outil privilégié de partenariat entre l'État et les régions*, Sainte-Foy : Publications du Québec, 18 p.
- MINVILLE, Esdras (1924). « L'ennemi dans la place : le capital étranger », *L'action française*, vol. 11, no 6, juin, p. 323-349.
- MINVILLE, Esdras (1927). « La Gaspésie n'entend pas mourir », *L'actualité économique*, vol. 3, no 6, septembre, p. 106-112.
- MINVILLE, Esdras (1933). « L'œuvre de la colonisation », dans SEMAINES SOCIALES DU CANADA (12^e session : 1933 : Rimouski), *Le problème de la terre : compte rendu des cours et conférences*, Montréal : ESP, Semaines sociales du Canada, p. 212-238.
- MINVILLE, Esdras (1946). « Le problème social du pêcheur », dans *Pêche et chasse*, coll. « Études sur notre milieu », Montréal : Éd. Fides, p. 153-183.
- MINVILLE, Esdras (1981). « Une terre d'avenir; La Gaspésie », dans édité et présenté par ALBERT, François. *La vie économique. Tome 4. Plan et aménagement : les secteurs de base*, Montréal : Fides : Presses HEC, p. 427-447.
- MISSE, Misse (2014). « Les théories critiques en communication pour le changement social : regard critique », *Recherches au féminin en Sciences de l'Information et de la Communication*, [en ligne], no 4, mise en ligne le 1^{er} janvier 2015, consulté le 25 octobre 2017. (<http://rfsic.revues.org/931>)
- MORENCY, Marc-André (1968). *Animation sociale : l'expérience du BAEQ*, Coll. « Rapport abrégé / ARDA, RA-no 14 », Ottawa : Direction générale du développement rural, Ministère des forêts et du développement rural, 14 p.

- MOREUX, Colette (1969). *Fin d'une religion? : monographie d'une paroisse canadienne-française*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 485 p.
- MORIN, Dominique (2012). *Dans les archives de Gérald Fortin et du BAEQ : sur les traces d'un premier critique de l'aménagement participatif au Québec : conférence*, (Québec, 24 février 2012), Québec : Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD).
- MORIN, Edgar (1973). « Conférence d'ouverture », *Études littéraires*, vol. 6, no 3, p. 297-320.
- MORIN, Edgar (1984). *Sociologie*, Paris : Fayard, 465 p.
- MORIN, Edgar (2005). *Introduction à la pensée complexe*, nouv. éd., Paris : Éditions du Seuil, 158 p.
- MORIN, Edgar (2012). « De la complexité en sociologie », *Quatrième Rencontre de socio-anthropologie de Grenoble, 20-21 janvier 2012*. <http://www.intelligence-complexite.org/fileadmin/docs/1306morin.pdf> (page consultée le 31 mars 2017).
- MORIN, Richard (2006). *La régionalisation au Québec : les mécanismes de développement et de gestion des territoires régionaux et locaux, 1960-2006*, nouv. version, Montréal : Éditions Saint-Martin, 75 p.
- MOULAERT, Frank et Jacques NUSSBAUMER (2008). *La logique sociale du développement territorial*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 174 p.
- MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE (2017). *Lettre adressée à tous les parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec : Résolution 9778-02-2017 de la MRC*. [S.l.] : [s.n.], 20 février.
- MULLER, Pierre (2011). *Les politiques publiques*, 9^e éd. mise à jour, Coll. « Que sais-je? », Paris : Presses universitaires de France, 126 p.
- MULLER, Pierre et Yves SUREL (1998). *L'analyse des politiques publiques*. Paris : Montchrestien, 156 p.
- MYRDAL, Gunnar (1959). *Théorie économique et pays sous-développés*. Paris : Éd. Présence africaine, 190 p.
- MYRDAL, Gunnar (1963). *Planifier pour développer : de l'État-Providence au Monde-Providence*. Paris : Les éditions ouvrières, 261 p.
- NAHAVANDI, Firouzeh (2000). *Globalisation et néolibéralisme dans le tiers-monde*. Paris : L'Harmattan, 237 p.
- NAVARRE, Maud (2015). « La force des solidarités locales : entretien avec Hervé Le Bras », *Sciences humaines*, no 267, février, p. 32-35.
- NOËL, Alain et Claude MARTIN (2002). « La démocratisation du social », *Lien social et Politiques*, no 48, automne, p. 5-15.

- NURKSE, Ragnar (1953). *Problems of capital formation in underdeveloped countries*, Oxford: Blackwell, 163 p.
- OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC (OPDQ) (1985). *Le choix des régions : rapport de la consultation*, Québec : Office de la planification et de développement du Québec, 13 volumes.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre (2001). « Les trois approches en anthropologie du développement », *Revue Tiers Monde*, Vol. 42, no 168, p. 729-754.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE) (2006), *Le nouveau paradigme rural : politiques et gouvernance*, Paris : OCDE, 172 p.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE) (2010). « Une affaire de famille : la mobilité sociale intergénérationnelle dans les pays de l'OCDE », Québec : Presses de l'Université Laval, 19 p.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE) (2015), *Assurer des moyens de subsistance pour tous : Prévoir pour mieux agir*, Paris : OCDE, 159 p.
- OUELLET, Lucie-Soleil et James MCINNES (2012). *L'Est-du-Québec, par mer et monts : 1000 kilomètres de mémoire, de nature et de poésie*, Boucherville : Bertrand Dumont, 229 p.
- PAMPALON, Robert et Guy RAYMOND (2003). « Indice de défavorisation matérielle et sociale : son application au secteur de la santé et du bien-être », *Santé, Société et Solidarité*, no 1, p. 191-193.
- PAQUET, Gilles (1999). *Oublier la révolution tranquille : pour une nouvelle socialité*, Montréal : Liber, 159 p.
- PAQUIN, Stéphane, Luc BERNIER et Guy LACHAPELLE (2010). *L'analyse des politiques publiques*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2010. 426 p.
- PARIZEAU, Jacques et UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC. COMMISSION D'ÉTUDE SUR L'AVENIR DES MUNICIPALITÉS (1986). *Rapport de la commission d'étude sur les municipalités*, Montréal : Union des municipalités du Québec, 292 p.
- PARIZEAU, Jacques (1994). *Discours de présentation des membres du Conseil des ministres et des délégués régionaux du gouvernement de M. Jacques Parizeau, le lundi 26 septembre 1994*. [s.l.] : [s.n.], 30 p.
- PARIZEAU, Jacques (1999). « L'AMI menace-t-il la souveraineté des États », *L'action nationale*, vol. 89, no 1, p. 37-54.

- PARIZEAU, Jacques (2001). « La liberté des échanges, les droits des multinationales et le dilemme de l'État : réflexion sur le Sommet des Amériques, une fois la fumée dissipée », *L'action nationale*, vol. 91, no 6, p. 11-22.
- PARSONS, Talcott (1955). *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris : Plon, 355 p.
- PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC (PLQ). COMITÉ DES RÉGIONS (2003). *Faire confiance aux régions : priorités d'actions politiques pour des emplois et des services en région : document de travail*, Montréal : Le Parti, 38 p.
- PAUGAM, Serge (2013). *Les formes élémentaires de la pauvreté*, 3^e éd. rev. et augm., Paris : Presses universitaires de France, 290 p.
- PELLAND, Alfred (1914). *La Gaspésie : esquisse historique, ses ressources, ses progrès et son avenir*, Québec : Ministère de la colonisation, des mines et des pêcheries, 276 p.
- PÉPIN, Marcel (1968). *Le deuxième front : rapport moral du président Marcel Pépin au congrès de la CSN, le 13 octobre 1968*, Montréal : CSN, 70 p.
- PERROUX, François (1961). *L'économie du XXe siècle*, Paris : Presses universitaires de France, 598 p.
- PERROUX, François (1964). *L'économie du XXe siècle*, 2^e éd. augm., Paris : Presses universitaires de France, 692 p.
- PERROUX, François (1969). *L'économie du XXe siècle*, 3^e éd. augm., Paris : Presses universitaires de France, 764 p.
- PICOTTE, Yvon (1992). *Développer les régions du Québec*, Québec : Secrétariat aux affaires régionales, 47 p.
- PIKETTY, Thomas (2013). *Le capital au XXIe siècle*, Paris : Éditions du Seuil, 969 p.
- PIOTTE, Jean-Marc (1999). *Les grands penseurs du monde occidental : l'éthique et la politique de Platon à nos jours*, Saint-Laurent, Québec : Fides, 619 p.
- PL 5 (loi 5), *Bill pour assurer aux colons le crédit nécessaire à la bonne exploitation de leur lot*, 5^e sess, 21^e lég, Québec, 1944 (sanctionné le 9 mars 1944), SQ 1944, c. 23.
- PL 34 (loi 34), *Loi sur les ministères du Développement économique et régional et de la Recherche*, 1^{re} sess, 37^e lég, Québec, 2003 (sanctionné le 18 décembre 2003), LQ 2003, c. 29.
- PL 39 (loi 39), *Bill modifiant la loi concernant les prêts agricoles*, 3^e sess, 26^e lég, Québec, 1962 (sanctionné le 20 juin 1962), SQ 1962, c. 32.
- PL 49, *Loi assurant la mise en œuvre de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent*, 1^{re} sess, 41^e lég, Québec, 2015.

- PL 122 (loi 122), *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, 1^{re} sess, 41^e lég, Québec, 2016 (sanctionné le 16 juin 2017), LQ 2017, c. 13.
- PL 125 (loi 125), *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, 4^e sess, 31^e lég, Québec, 1979 (sanctionné le 21 novembre 1979), LQ 1979, c. 51. Présenté pour la 1^{re} fois en 1978.
- PL 171 (loi 171), *Loi sur le ministère des Régions*, 2^e sess, 35^e lég, Québec, 1997 (sanctionné le 19 décembre 1997), LQ 1997, c. 91.
- POLÈSE, Mario (1996). « Le développement local, revu et corrigé : récit d'une douce illusion dangereuse », dans CÔTÉ, Serge et collab. (dir.) (1996). *Le Québec des régions : vers quel développement? : actes du colloque de la Section développement régional de l'ACFAS 1995 tenu à l'UQAC du 22 au 24 mai 1995*, Coll. « Tendances et débats en développement régional, 2 », Rimouski, Québec : Université du Québec à Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est-du-Québec, p. 321-335.
- POLÈSE, Mario et R. SHEAMUR (2003). « R.I.P.- H.M.R : À propos du concept de pôle de développement et des stratégies de développement économique des régions québécoises », *Canadian Journal of Regional Science = Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 26, no 1, printemps, p. 61-86.
- PONGO, Mawana (dir.) (2016). *Portrait économique des régions du Québec*, Québec : Ministère de l'économie, de l'innovation et des exportations, 119 p.
- PORTER, Michael E. (1993). *L'avantage concurrentiel des nations*, Saint-Laurent, Québec : ERPI; Paris : InterÉditions, 883 p.
- POURTOIS, Jean-Pierre et Huguette DESMET (1988). *Épistomologie et instrumentation en sciences humaines*, Liège : p. Mardaga, 235 p.
- POURTOIS, Jean-Pierre, Huguette DESMET et Willy LAHAYE (2006). « Quelle complémentarité entre les approches qualitatives et quantitatives dans les recherches en sciences humaines? Discussion méthodologique de la recherche de I. Roskam et C. Vandenplas-Holper », dans PAQUAY, Léopold, Marcel CRAHAY et Jean-Marie DE KETELE. *L'analyse qualitative en éducation : des pratiques de recherche aux critères de qualité : hommage à Michael Huberman*, coll. « Pédagogies en développement », Bruxelles : De Boeck, p. 135-142.
- PRÉVOST, Paul et Bernard SÉVIGNY (2005). « La collectivité apprenante comme stratégie de développement local », *The Journal of Community Informatics*, juin.
- PROST, Antoine (1996). *Douze leçons sur l'histoire*, Coll. « Points, Histoire, H225 », Paris : Éditions du Seuil, 330 p.
- PROULX, Jérôme (1992). « René Lévesque à l'Assemblée nationale et au "caucus" des députés », dans BÉLANGER, Yves et Michel LÉVESQUE (dir.). *René Lévesque :*

l'homme, la nation, la démocratie, Sillery, Québec : Presses de l'Université du Québec, p 133-138.

PROULX, Marc-Urbain (1995). *Regards sur la décentralisation gouvernementale au Québec : actes du Forum régional sur la décentralisation*. Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi, 422 p.

PROULX, Marc-Urbain (2004). « La trajectoire économique régionale », *Organisations et territoires. Réflexion sur la gestion, l'innovation et l'entrepreneurship*, vol. 13, no. 2, printemps-été, p. 23-30.

PROULX, Marc-Urbain (2012). « Centre et périphérie : le nouveau modèle québécois », *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 4, octobre, p. 597-621.

PROULX, Marc-Urbain (2017). « Idées – Développement du Québec : Synergies territoriales ou sectorielles? ». *Le Devoir* (Montréal), 19 décembre, p. A7.

PROVOST, Roland (1983). *La vie quotidienne en Gaspésie*, Sainte-Anne-des-Monts : Éditions de la SHAM, 159 p.

PROVOST, Roland (1989). *Tricentenaire : seigneuries gaspésiennes concédées à Denis Riverin : album-souvenir, 1688-1988*, Sainte-Anne-des-Monts : Éditions de la SHAM, 200 p.

PROVOST, Roland (1996). *Album-souvenir : Société d'histoire et d'archéologie des Monts, 25^e, noces d'argent, 1970-1995*, éd. rev. et corr. Sainte-Anne-des-Monts : Éd. de la S.H.A.M., 425 p.

PROVOST, Roland (2005-2006). *Les Gaspésiens s'expriment avec des mots*, Sainte-Anne-des-Monts : Éditions de la S.H.A.M., 3 tomes.

QUÉBEC (PROVINCE) (1999) Décret 1231-99 du 4 novembre 1999, *CONCERNANT la constitution d'un comité ministériel spécial pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, (1999) 131 G.O. II, 58375.

QUÉBEC (PROVINCE) (2001). *Politique nationale de la ruralité : des communautés rurales innovantes pour une occupation dynamique du territoire québécois*, Québec : Ministère des régions, 73 p.

QUÉBEC (PROVINCE) (2004). *Briller parmi les meilleurs : la vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec*, Québec : Gouvernement du Québec, 201 p.

QUÉBEC (PROVINCE) (2006). *Politique nationale de la ruralité 2007-2014 : une force pour tout le Québec*, 2^e éd., Québec : Affaires municipales et régions Québec, 68 p.

QUÉBEC (PROVINCE) (2013). *Stratégie d'intervention gouvernementale pour le développement de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : une région qui voit grand, 2013/18*, Québec : Ministère du Conseil exécutif, 94 p.

- QUÉBEC (PROVINCE). EMPLOI-QUÉBEC (2004). *Fiche territoriale : MRC La Haute-Gaspésie*, [Gaspé] : Emploi-Québec, [GÎM], octobre, 31 p.
- QUÉBEC (PROVINCE) LÉGISLATURE. ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE (1925). *Débats de l'Assemblée législative, 16^e législature, 2^e session*. Québec : Assemblée nationale, Journal des débats, vol. 2.
- QUÉBEC (PROVINCE) LÉGISLATURE. ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE (1929). *Débats de l'Assemblée législative, 17^e législature, 2^e session*. Québec : Assemblée nationale, Journal des débats, vol. 2.
- QUÉBEC (PROVINCE), MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MESS) (2011). *Le Québec mobilisé contre la pauvreté : profil statistique régional : la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, Québec : Le Ministère, 22 p.
- QUÉBEC (PROVINCE), MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES (MAM) (1990). *Partage des responsabilités Québec-municipalités : vers un nouvel équilibre*, Québec : Ministère des affaires municipales, 206 p.
- QUÉBEC (PROVINCE), MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) (2017). *Fonds d'appui au rayonnement des régions : critères généraux de gestion du programme*, Québec : Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire, 9 p.
- QUÉBEC (PROVINCE), MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) (2017). *Fonds d'appui au rayonnement des régions : priorités régionales détaillées : Gaspésie*, Québec : Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire, 16 p.
- QUÉBEC (PROVINCE), MINISTÈRE DES FINANCES (2001). *La force des régions : maillon essentiel de notre économie*, Québec : Ministère des finances : Ministère des régions, 161 p.
- QUÉBEC (PROVINCE), MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE (MFE) (2013a). *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, Automne, Québec : Finances et économie Québec, 271 p.
- QUÉBEC (PROVINCE), MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE (MFE) (2013b). *Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat 2013-2015*, mai, Québec : Finances et économie Québec, 19 p.
- QUÉBEC (PROVINCE), OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC (OFDQ) (1971). *Entente générale de coopération sur la réalisation du plan de développement de la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*, [S.l.] : [s.n.], 28 p.
- QUÉBEC (PROVINCE), SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS (1997). *Politique de soutien au développement local et régional*, Sainte-Foy : Publications du Québec, 49 p.

- QUIVY, Raymond et Luc van CAMPENHOUDT (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*, 3^e éd., revue et augm., Paris : Dunod, 256 p.
- RACICOT, Pierre (2007). « Les régions : des décisions à prendre ». *Le Journal de Québec*, 19 mars, p. 17.
- RAPPORT FINAL DU COMITÉ DE DÉPUTÉS SUR L'ÉVALUATION DES CLD. (2000). *Renforcer les CLD, c'est renforcer la stratégie industrielle du Québec*, 2 mai.
- RAYNAULD, André, Fernand MARTIN et Benjamin HIGGINS (1970). « Forces et faiblesses de Montréal comme pôle de développement ». *Le Devoir* (Montréal), 23 juillet, p. 2 et 5.
- RAYNAULD, André, Fernand MARTIN et Benjamin HIGGINS (1970). « Une priorité majeure : renforcer Montréal ». *Le Devoir* (Montréal), 24 juillet, p. 5.
- REDOR, Dominique (2007). *Les gagnants et les perdants de la mondialisation*, Paris : Économica, 183 p.
- REICH, Robert B. (2015). *Saving Capitalism*, New York: Alfred A. Knopf, 279 p.
- « Revue des livres », *Revue trimestrielle canadienne*, vol. 14, 1928, p. 226.
- RICHARDSON, Robert Dale (2016). *Henry David Thoreau : biographie intérieure*, Traduction de Pierre Madelin, Marseille : Éditions Wildproject, impr., 476 p.
- RIOUX, Matthias (2010). *La Haute-Gaspésie : une région à l'épreuve des modèles de développement?* Mémoire de maîtrise. Québec : Matthias Rioux, 164 p.
- RIST, Gilbert (2001). *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, 2^e éd. mise à jour et augm. d'un postface, Paris : Presses de Sciences Po, 442 p.
- RIST, Gilbert (2003). « Le « développement » : la violence symbolique d'une croyance » dans Christian CORNELIAU (dir.) *Brouillons pour l'avenir*. Genève : Graduate Institute Publications, p. 135-151.
- RIVIÈRE, Sylvain (2000). *Gaspésie rebelle et insoumise*, Outremont, Québec : Lanctôt, 164 p.
- RIVIÈRE, Sylvain (2002). *Le bouc décorné : contes*, Trois-Pistoles : Éditions Trois-Pistoles, 400 p.
- RIVIÈRE, Sylvain (2011). *La Gaspésie par-devant*, édition rév. de *Gaspésie rebelle et insoumise*, Trois-Pistoles, Québec : Éditions Trois-Pistoles. 236 p.
- RIVIÈRE, Sylvain (2013). *L'empire des Robin : histoire de l'esclavage du pêcheur gaspésien*, Québec : Éditions Trois-Pistoles. 230 p.
- ROBICHAUD, David et Patrick TURMEL (2012). *La juste part : repenser les inégalités, la richesse et la fabrication des grille-pains*, Montréal : Atelier 10, 97 p.

- ROBY, Yves (1990). « Les Canadiens français en Nouvelle Angleterre », dans BELLAVANCE, Marcel (dir.). *La Grande Mouvance*, Sillery, Québec : Septentrion, p 89-114.
- ROCHER, Guy (1969). « Préface » dans MOREUX, Colette, *La fin d'une religion? Monographie d'une paroisse canadienne-française*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, p. VII-XV.
- RODRIK, Dani (2014). « Les bonnes et les mauvaises inégalités », *Project Syndicate : The World's Opinion Page*. <https://www.project-syndicate.org/commentary/equality-economic-growth-tradeoff-by-dani-rodrik-2014-12/french?barrier=accessreg> (page consultée le 20 novembre 2016).
- ROSENSTEIN-RODAS, Paul (1943). « Problems of Industrialization of Eastern and South-Eastern Europe », *The Economic Journal*, vol. 53, nos 210/211, p. 202-211.
- ROSS, François-Xavier (1920). « Le nouveau programme primaire et l'enseignement de l'anglais ». *Le Devoir* (Montréal), 14, 15, 16, 17, 18 et 20 septembre, p. 1.
- ROSTOW, Walt Whitman (1963). *Les étapes de la croissance économique*, Paris : Éditions du Seuil, 201 p.
- ROUSSEAU, Guillaume (2016). *L'État-Nation face aux régions : une histoire comparée du Québec et de la France*. Québec : Septentrion, 525 p. (Cahiers des Amériques, collection Politique, 15)
- ROUSSEAU, Marie-Lise (2017). « Aide sociale : Les médecins s'attendent à subir des pressions ». *Le Devoir* (Montréal), 18 décembre, p. A1 et A8.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques (1989) *Discours sur l'origine et les fondements des inégalités parmi les hommes*, éd. de Jean Starobinski, Paris : Éditions Gallimard, 288 p.
- ROUYER, Muriel (2000). « L'économie peut-elle être rationnelle? À propos d'Albert O. Hirschman », *Esprit*, no 260, janvier, p. 148-169.
- ROY, Carmen (1955). *La littérature orale en Gaspésie*, Coll. « Bulletin / Musée national du Canada, no 134. Série anthropologique, no 36 », Ottawa : Ministère du Nord canadien et des ressources nationales, 389 p.
- ROY, Fernande (1993). *Histoire des idéologies au Québec aux XIXe et XXe siècles*, [Montréal] : Boréal, 127 p.
- RYAN, Claude (2004). « L'autorité politique et le service du bien commun dans les conditions d'aujourd'hui », *Éthique publique*, vol. 6, no 1, printemps, p. 7-16.
- SACHS, Wolfgang et Gustavo ESTEVA (1996). *Des ruines du développement*. Montréal : Éd. Écosociété, 1996, 138 p.
- SAINT-PIERRE, Gilles (dir) (1989). *L'entrepreneurship minier : la révolution tranquille du Québec minier*, Boucherville, Québec : G. Morin, 252 p

- SAINT-PIERRE, Jocelyn (2012). « Le journalisme politique entre 1960 et 1985 : de l'information au spectacle » dans STEFANESCU, Alexandre et Éric BÉDARD (dir.). *René Lévesque : homme de la parole et de l'écrit*. Montréal : VLB Éditeur, p. 109-129.
- SAMSON, Roch (1980). *La pêche à Grande-Grave au début du XXe siècle*, Coll. « Histoire et archéologie, 0227-3551 », 36, Ottawa : Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, 151 p.
- SANDERS, Irwin Taylor (1966). *The community - an introduction to a social system*, New York: Ronald Press, 549 p
- SARRA-BOURNET, Michel (dir.) (2016). *Les grands commis et les grandes missions de l'État dans l'histoire du Québec*, Coll. « Administration publique et gouvernance; 1 », Québec : Pesses de l'Université du Québec, 277 p.
- SASSEN, Saskia (2009). *La globalisation, une sociologie*, traduit de l'anglais par Pierre Guglielmina, Paris : Gallimard, 341 p.
- SASSIER, Philippe (1990). *Du bon usage des pauvres : histoire d'un thème politique (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris : Fayard, 450 p.
- SAVARD, Stéphane (2013). *Hydro-Québec et l'État québécois, 1944-2005*, Québec : Septentrion, 435 p.
- SAVARD-TREMBLAY, Simon-Pierre (2014). *Le souverainisme de province*, Montréal : Boréal, 226 p.
- SAVOIE, Daniel J. (1986). « Le développement régional au Canada : un aperçu historique » dans SAVOIE, Daniel J. et André RAYNAULD (dir.). *Essais sur le développement régional*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, p. 221-235.
- SAVOYARD, Paysan (2010). « Les trente glorieuses : une combinaison réussie d'étatisme et d'économie de marché », *Fdesouche*. <http://www.fdesouche.com/19860-les-trente-glorieuses-une-combinaison-reussie-detatisme-et-deconomie-de-marche> (page consultée le 28 avril 2017).
- SCHNAPPER, Dominique (2002), *La démocratie providentielle : essai sur l'égalité contemporaine*, Paris : Gallimard, 325 p.
- SCOTT, Allen J. et Michael STORPER (2006). « Régions, mondialisation et développement », *Géographie, économie, société*, vol. 8, no 2, p. 169-192.
- SEERS, Dudley (1969). *The Meaning of Development*, coll. « Communication », 44, [s.l.] : Institute of Development Studies, 26 p.
- SEN, Amartya (2000). *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*, traduit de l'anglais par Michel Bessières, Paris : Éd. Odile Jacob, 356 p.

- SEN, Amartya (2015). « Les conséquences économiques de l'austérité », *L'économie politique*, no 67, juillet, p. 102-112.
- SHAPIRO, Edward (1970). « The Classical Theory » dans *Macroeconomic Analysis*, 2nd ed., New York: Harcourt, Brace & World.
- SHEFFER, Gabriel (1986). *Modern diasporas in International Politics*, New York: St. Martin's Press, 349 p.
- SIMARD, Jean-François (2001a). « Mentalité ouvrière et développement local », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 24, no 2, été, p. 289-310.
- SIMARD, Jean-François (2001b). *Montmorency : histoire d'une communauté ouvrière*, Sillery, Québec : Septentrion, 236 p.
- SIMARD, Jean-François (2009). « L'influence du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec dans le développement de l'administration publique québécoise », *Administration publique du Canada*, vol. 52, no 3, septembre, p. 457-483.
- SIMARD, Jean-François (2016). « Le BAEQ : réhabiliter un moment phare de la Révolution tranquille » dans JEAN, Bruno (dir.) *BAEQ revisité : un nouveau regard sur la première expérience de développement régional au Québec*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2016. p. 155-189.
- SIMARD, Jean-Jacques (1979). *La longue marche des technocrates*, Laval, Québec : Éditions coopératives A. Saint-Martin, 198 p.
- SIMMEL, Georg (2013). *Sociologie : études sur les formes de socialisation*, Traduction de Soziologie publié en 1908, Francfort-sur-le-Main : Suhrkamp, 756 p.
- SMITH, Keith (2000). *What is the "Knowledge economy"? Knowledge Intensity and Distributed Knowledge Bases*, Oslo: STEP Group, 30 p.
- SULTE, Benjamin (1996). « Le système seigneurial », dans PROVOST, Roland (1996). *Album-souvenir : Société d'histoire et d'archéologie des Monts, 25^e, noces d'argent, 1970-1995*, éd. rev. et corr. Sainte-Anne-des-Monts : Éd. de la S.H.A.M., p 54-56.
- SUNKEL, Osvaldo (1977). « The Development of Development Thinking », *The IDS Bulletin*, vol. 8, no 3, March, p. 6-12.
- STIGLITZ, Joseph E. (2002). *La grande désillusion*, Paris : Fayard, 324 p.
- STORPER, Michael (1997). *The regional world: territorial development in a global economy*, New York: Guilford Press, 338 p.
- TAPIE-GRIME, Muriel, Cécile BLATRIX et Patrick MOGUAY (2007). *Développement durable et démocratie participative : La dynamique performative locale*, Coll. « PUCA recherche, 0249-8804, no 181 », Paris : Plan urbanisme construction architecture, 173 p.

- TARDIF, Nelson (2015). « La réalité n'est pas une idéologie », *L'Action nationale*, vol. 105, no 1, janvier, p. 9-13.
- TAYLOR, Arthur John (1972). *Laissez-faire and state intervention in nineteenth-century Britain*, Coll. « Studies in economic history », London: Macmillan, 80 p.
- TAYLOR, Charles (2011). *L'âge séculier*, Montréal : Boréal, 1339 p.
- TESSIER, Claude (1970). « Rapport Higgins-Martin-Raynault : Québec a un talent pour les mauvaises industries : L'avenir de la Capitale dépend de la croissance de Métropole ». *Le Soleil* (Québec), 14 août, p. 18.
- THIBEAULT, Jean-Marie et Éline RÉHEL (2014). *Pour ne pas en finir avec l'arrière-pays gaspésien : devoir de mémoire*, Gaspé, Québec : Éditions 3 sista, 263 p.
- THIBEAULT, Jimmy (2015). *Des identités mouvantes : se définir dans le contexte de la mondialisation*, Montréal, Nota bene, 393 p.
- THOENIG, Jean-Claude (1985). « L'analyse des politiques publiques », dans GRAWITZ, Madeleine et LECA, Jean (dir.). *Traité de science politique*, vol. 4, Paris : Presses universitaires de France, p. 1-60.
- TÖNNIES, Ferdinand (2011). « Statistique et sociographie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, no 188, p. 32-43.
- TOURAINE, Alain (1965). *Sociologie de l'action*, Paris : Seuil, 506 p.
- TOURAINE, Alain (1984). « Les mouvements sociaux : objet particulier ou problème central de l'analyse sociologique? », *Revue française de sociologie*, vol. 25, no 1, janv.-mars, p. 3-19.
- TOURAINE, Alain (2013). *La fin des sociétés*. Coll. « La couleur des idées », Paris : Éditions du Seuil, 656 p.
- TOURÉ, El Hadj (2009). *Décentralisation et gouvernance locale : les effets sociopolitiques de la gestion foncière décentralisée dans la communauté rurale de Ross Béthio (Delta du fleuve Sénégal)*, Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 354 p.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle, Juan-Luis KLEIN et Jean-Marc FONTAN (2009). *Initiatives locales et développement socioterritorial*. Québec : Télé-université, Université du Québec à Montréal, 353 p.
- TREMBLAY, Luc (2000). « Gaspé recevra aussi un centre d'appels ». *Le Transgaspésien*, 21 mai, p. 1.
- TREMBLAY, Pierre-André (2004). « Le social local : un nouvel enjeu pour les villes », *Organisations et territoires. Réflexion sur la gestion, l'innovation et l'entrepreneuriat*, vol. 13, no. 2, printemps-été, p. 103-110.
- TREMBLAY, Roland (2006). *Les Iroquoiens du Saint-Laurent : peuple du maïs*, Montréal : Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, 139 p.

- TRUCHON, Anik et collab., (2017). *Plan de communauté : Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie*, [S.l.] : [s.n.], 68 p.
- TRUDEL, Pierre-Luc (2017). *Guy Cormier dénonce les dérives du capitalisme*. Conseiller.ca. (30 mai 2017).
- TURMEL, André (1997). « Le retour du concept d'institution », dans TURMEL, André (dir). *Culture, institution et savoir*, Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université Laval, p. 1-24.
- VACHON, Bernard (1993). « Le développement local : théorie et pratique : réintroduire l'humain dans la logique de développement », Boucherville : Gaétan Morin, 331 p.
- VACHON, Bernard (2013). « Libre opinion – La révolution numérique et la reconquête des territoires ruraux ». *Le Devoir* (Montréal), 2 août, p. A8.
- VACHON, Bernard (2016). « Et si le gouvernement Couillard portait un autre retard sur les régions! », *Nous.blogue : Le blogue de l'action collective au Québec*. <http://nousblogue.ca/et-si-le-gouvernement-couillard-portait-un-autre-regard-sur-les-regions/> (page consultée le 24 août 2017).
- VACHON, Bernard (2016b). « Libre opinion – Émouvante, résiliente, inspirante Gaspésie ». *Le Devoir* (Montréal), 24 octobre, p. A6.
- VACHON, Bernard (2017). « Idées – Les libéraux et le développement régional – La main qui prend est plus gourmande que la main qui donne ». *Le Devoir* (Montréal), 3 juin, p. B5.
- VAILLANCOURT, Claude (2014). *L'empire du libre-échange*, Coll. « Mobilisations », Mont-Royal, Québec : M éditeur, 155 p.
- VAILLANCOURT, Yves et Philippe LECLERC (2007). « Vers un État stratège partenaire de la société civile », [S.l.] : Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), 46 p.
- VAILLANCOURT, Yves et Philippe LECLERC (2008). « Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale dans la coproduction et la coconstruction des politiques publiques », [S.l.] : Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), 39 p.
- VAILLANCOURT, Yves et Philippe LECLERC (2011). « La coconstruction des politiques publiques : l'apport de l'économie sociale », dans BOUCHARD, Marie J. (dir.). *L'économie sociale, vecteur d'innovation : l'expérience du Québec*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 115-143.
- VERMOT-DESROCHES, Bernard (2012). « Les sciences régionales au Québec : une régéologie particulière », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, no 4, p. 491-511.

- VERSCHELDEN, Jean-Paul (1933). « Vers l'ordre », *L'Action nationale*, vol. II, no 3, novembre, p. 155-170.
- VILTARD, Yves (2004). « Dix ans après : réactions d'un politiste sur le livre *L'État des savoirs sur le développement* », *GEMDEV, Séminaire État des savoirs sur le développement*, 18-19 novembre 2004. <http://www.youscribe.com/BookReader/Index/213225?documentId=182106> (page consultée le 15 mars 2014)
- WARREN, Jean-Philippe (2005). « Universalisation et traditionalisation de la discipline sociologique : Le cas du Québec francophone », *Sociologie et sociétés*, vol. 37, no 2, automne, p. 65-89.
- WILKINSON, Richard G. et Kate PICKETT (2013). *L'égalité, c'est mieux : pourquoi les écarts de richesse ruinent nos sociétés*, Montréal : Écosociété, 378 p.
- WIRTH, Louis (2003). « Préface », dans MANNHEIM, Karl. *Idéologie et utopie : une introduction à la sociologie de la connaissance*, Coll. « Classiques des sciences sociales », Chicoutimi : J.-M. Tremblay, p. 6.
- YOUSFI, Louisa, (2013). « Abécédaire de la complexité », *Sciences Humaines. Edgar Morin : L'aventure d'une pensée*, Hors-série, no. 18, mai/juin, https://www.scienceshumaines.com/abecedaire-de-la-complexite_fr_30612.html (page consultée le 20 janvier 2015).

ANNEXE I

GUIDE D'ENTRETIEN DESTINÉ AUX ACTEURS DU MILIEU

Juillet 2014 et octobre 2015

Remarques

L'ensemble des questions posées, lors des rencontres avec les acteurs du milieu gaspésien, ont été déterminées par l'évolution du contexte social et économique en Gaspésie depuis l'enquête menée en 2007 en Haute-Gaspésie.

Les questions portent principalement sur le malaise gaspésien et ses causes et, accessoirement, sur les moyens mis de l'avant pour améliorer la situation générale de la région. Puis, les questions subséquentes portent surtout sur la gouvernance territoriale, le rôle des MRC dans le développement local. Ensuite, on a voulu connaître l'opinion des acteurs locaux concernant les politiques publiques appliquées à la Gaspésie depuis la Révolution tranquille, de même que des modèles économiques qui leur ont donné naissance.

Finalement, les acteurs furent amenés à donner leur opinion sur un modèle de développement original axé sur l'innovation sociale et applicable à la situation particulière d'une région ressource en difficulté.

Questions sur le malaise

D'aucuns prétendent que le malaise gaspésien, ou plus précisément son sous-développement, est attribuable à sa géographie, son isolement, son déclin démographique, voire à sa culture de la soumission.

Question 1 : *Quelle est votre évaluation du malaise gaspésien et des conditions sociales et économiques qui prévalent actuellement dans la région?*

Question 2 : *Selon vous l'État québécois a-t-il élaboré ses politiques publiques applicables aux régions ressources sans égard au territoire? Plus précisément, est ce que l'État a élaboré ses politiques de développement régional avec les acteurs de la société civile locale et régionale?*

Questions sur la gouvernance régionale

En 1998, le gouvernement du Québec crée le ministère des Régions, (loi 71) et instaure une Politique de soutien au développement local et régional en créant, dans chacune des MRC, un Centre local de développement (CLD). La Politique plaçait le CLD sous l'autorité de la société civile. En somme, le conseil d'administration du CLD était dirigé par des représentants venant des groupes socioéconomiques de la MRC et des élus municipaux. Aucun groupe n'avait la majorité au conseil. En 2003, le gouvernement, par sa loi 34, place le CLD sous l'autorité des MRC.

Question 3 : *Selon vous, lequel des modèles de gouvernance a le mieux contribué au développement planifié du territoire local? Quels ont été les résultats obtenus dans chacun des modèles?*

Question 4 : *Diriez-vous que le modèle de 2003 fut un échec ou un succès?*

Question 5 : *Faut-il redonner à la société civile la responsabilité du développement local et la direction des CLD?*

Questions sur la politique nationale de la ruralité

Le monde rural est reconnu comme un acteur majeur et incontournable dans la construction et la cohésion de la société québécoise, tant dans la perspective d'occupation du territoire et du développement démographique ou encore de la mise en valeur de la main-d'œuvre et de la consolidation économique. L'État a donc mis de l'avant une politique nationale de la ruralité (PNR) en 2001-2007, et l'a modifiée en 2007-2014 et à nouveau de 2014-2022. Cette Politique fut saluée par les acteurs des régions ressources comme une volonté de l'État d'associer le monde rural au développement du Québec.

Question 6 : *Selon vous, l'alliance entre la base rurale et l'État a-t-elle produit les résultats attendus, principalement dans la mise en valeur des municipalités dévitalisées?*

Question 7 : *La Gaspésie a-t-elle reçu sa juste part? Si oui, sous quelle forme?*

Question 8 : *Les fonds publics consacrés au Pacte rural ont-ils été gérés judicieusement par les MRC?*

Question 9 : *La PNR a-t-elle contribué à inverser la tendance démographique et le déclin économique de la Gaspésie*

Questions sur l'entrepreneuriat social et le rôle de la MRC

Depuis notre enquête menée en 2007, on constate que le discours politique et économique concernant la Gaspésie a changé. De 1999 à 2003, le ministre Landry a conçu et appliqué un Plan de relance spécifique à la Gaspésie. En 2012, la première ministre Pauline Marois a mis au point une stratégie de développement applicable à la Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Des politiques que d'aucuns ont qualifiées d'innovantes et qui ont motivé, en quelque sorte, les acteurs du développement local.

Depuis peu, une nouvelle élite s'impose dans le développement local. Elle est à l'œuvre dans les CLD, les CLE, les CJE, les SADC, les MRC et chez certains entrepreneurs désireux de développer en Gaspésie une culture entrepreneuriale. Contrairement à l'observation de 2007, on voit poindre de nouveaux acteurs du développement local, désireux de changer les stratégies et les façons de faire du développement en créant une dynamique collective, innovante et solidaire.

Question 10 : *Voyez-vous l'arrivée de cette nouvelle élite de professionnels comme un espoir ou une menace pour les élus municipaux, ou encore, comme une crainte de voir le milieu municipal marginalisé dans son rôle de développeur économique?*

Question 11a : *Croyez-vous que les élus municipaux craignent les néo spécialistes du développement, cette élite de professionnels qui militent dans les CLD, les CLE, les CJE, les SADC et les entrepreneurs désireux de s'investir dans le développement local?*

Question 11b) : *La mobilisation de cette élite est-elle nécessaire ou urgente afin de guider les élus dans leur priorité de développement?*

Question 11c) : *Certains vont jusqu'à prétendre que les élus municipaux bloquent le développement local. Cette affirmation est-elle réaliste, exagérée ou fausse?*

Question 11d) : *Quelle importance accordez-vous à l'économie sociale et aux coopératives dans le développement économique de la Gaspésie?*

Question 11e) : *Quelles sont les valeurs, les motivations, les facteurs à privilégier par vos élites locales pour définir un nouveau modèle de développement pour la région? Selon vous, est-ce à l'État seul que revient la responsabilité de définir le modèle de développement pour la région?*

Questions sur la gouvernance territoriale et la capitale régionale

Longtemps les acteurs politiques de la région gaspésienne ont souhaité la création d'une capitale régionale en Gaspésie. Ils ont préféré, jusqu'à ce jour, la lointaine capitale régionale : Rimouski. Des voix s'élèvent aujourd'hui pour que Gaspé devienne la capitale régionale.

Question 12 : *Une capitale régionale serait-elle un atout pour le développement régional ou une source de division chez les dirigeants des MRC?*

Au cours des années 1990 et jusqu'en 2003, la Gaspésie a vécu à l'ère de la concertation régionale par la mise en place d'un CRCD. Certains acteurs se posent aujourd'hui la question à savoir si l'État québécois devrait doter la Gaspésie d'un gouvernement régional élu et imputable afin d'organiser son développement.

Question 13 : *Une telle décentralisation du pouvoir vers la région pourrait-elle constituer les assises politiques permettant une expérience pilote de développement local et régional?*

Question 14 : *Serait-il préférable de doter la Gaspésie d'un organisme régional de concertation et de développement comparable aux CRCD que l'on a connu entre 1990 et 2003?*

Questions sur le capital nécessaire au développement de la Gaspésie

L'entrepreneur James Atkins mentionne dans un texte déposé lors de l'entrevue que le capital de démarrage nécessaire aux start-up (entreprises naissantes) est hors de portée pour quiconque souhaite démarrer ou moderniser une entreprise. Il affirme que : » Les Mozart assassinés sont légion en Gaspésie et leurs idées lumineuses meurent avant leur concrétisation sous forme d'entreprise ».

On s'étonne également que les fonds versés par l'État et les expériences vécues en Gaspésie dans les domaines coopératifs, de l'économie sociale, du développement communautaire et de l'actionnariat ouvrier (Fonds de solidarité FTQ, Fonds d'action CSN et Capital régional Desjardins) n'aient pas permis la mise en place d'une politique de financement concertée et adaptée à la situation particulière de la Gaspésie.

Question 15 : *Souhaitez-vous la mise en place d'une telle politique? Qui selon vous devrait être l'agent fédérateur des capitaux disponibles afin de créer un fonds régional de développement? Souhaitez-vous que l'État contribue à la création de ce fonds régional d'investissement? Et selon quel pourcentage?*

Question 16 : *La péréquation interrégionale est-elle une avenue de solidarité pouvant contribuer au développement de la Gaspésie?*

ANNEXE II

LISTE DES ACTEURS RENCONTRÉS

(juillet 2014, octobre 2015 et étés 2016-2017)

NOMS ET PRÉNOMS	FONCTIONS	LIEU DE RENCONTRE

Agents représentants de Centres locaux de développement (CLD)

Bouchard, Étienne	Directeur-général CLD de Bonaventure	Québec
Fournier, Marie-Chantale	Spécialiste de la ruralité et de l'économie sociale au CLD de Sainte-Anne-des-Monts	Sainte-Anne-des-Monts
Létourneau, Maryse	Directrice-générale CLD Haute-Gaspésie	Sainte-Anne-des-Monts
Vigneault, Jean-Simon	Économiste Commissaire au développement économique	Sainte-Anne-des-Monts

Anciens ministres

Chevrette, Guy	Ministre d'État au développement des régions et Responsable de l'application de la Politique de soutien au développement local et régional, gouvernement de Lucien Bouchard, 1998.	Québec
Lemay, Henry	Ministre délégué au Développement et à la Voirie des régions dans les cabinets Lévesque et Johnson du 20 décembre 1984 au 12 décembre 1985.	Québec
Picotte, Yvon	Ministre du développement des régions, (1985-1990) et auteur de la réforme Picotte de 1992.	Entrevue téléphonique

Directeurs généraux de municipalités

Lévesque, Sébastien	Directeur-général de la MRC Haute-Gaspésie	Sainte-Anne-des-Monts

Richard, Martin	Directeur-Général Ville de Sainte-Anne-des-Monts	Sainte-Anne-des-Monts

Élus de l'Assemblée nationale

Lelièvre, Gaétan	Député de Gaspé, ministre de la région GÎM de 2012 à 2014, et spécialiste en développement régional	Gaspé (2014) Québec (2015)
Roy, Sylvain	Député de Bonaventure Porte-parole de l'opposition officielle responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et sociologue	Québec (mai 2016)

Élus municipaux

Cormier, Allen	Préfet MRC Haute-Gaspésie	Sainte-Anne-des-Monts (juillet 2016) Entretien téléphonique (août 2017)
Pelletier, Micheline	Mairesse de Sainte-Anne-des-Monts	Sainte-Anne-des-Monts (octobre 2014 et juillet 2015)

Entrepreneurs

Atkins, James	Entrepreneur – Atkins & Frères - membre de la Table régionale en entrepreneuriat	Anse-Pleureuse
Bouchard, André	Directeur général Corporation de services à la personne	Grande-Vallée
Normand, Laurent	Entrepreneur - Cusimer	Mont-Louis
Ouellette, Hélène	Directrice-générale Cusimer - Association des femmes d'affaire de la Gaspésie	Mont-Louis

Personnes ressources

Bélanger, Jules	Historien retraité	Gaspé (septembre 2015)
Blais, Christian	Historien Assemblée nationale	Québec (août 2016 et juin 2017)

Cousineau, Fernand	Économiste et professeur Cégep de Matane	Matane (juillet 2015) Québec (juin 2016)
Landry, Marcel	Sociologue et ancien directeur régional de l'environnement, ministère de l'Environnement.	Entretien téléphonique (février 2017)
Laroque, André	Professeur ÉNAP	Québec (avril 2015, août 2016)
Lebeau, Ghislain	Directeur général de la Société d'Histoire de la Haute- Gaspésie	Sainte-Anne-des-Monts (juillet 2016 et juillet 2017)
Michaud, Pierre	Président du Conseil de la Culture de la Gaspésie	Gaspé, musée de la Gaspésie (septembre 2015)
Simard, Jean-François	Sociologue, professeur spécialiste en développement régional Université du Québec en Outaouais (UQO)	Québec, (octobre 2014 et août 2015)

ANNEXE III

MEMBRES DE LA TABLE D'ACTION EN ENTREPRENEURIAT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Nom du membre	Entreprise/organisme	Représentant de :	MRC
Arseneault, Gilles (président)		Affaires	Avignon
Veillette, Jacques		Table interordres	Avignon
Brière, Micheline	Fonds régional de Solidarité	Fonds fiscalisés	Bonaventure
Perreault, Jean-Marie	Navigue.com	Chambres de Commerce	Bonaventure
Trépanier, Benoît	Journal Graffiti, coopérative de solidarité	Coopératives	Bonaventure
Arsenault, Alban		Réseau Mentors GÎM	Côte-de-Gaspé
Keays, James- Alexander		Forum Jeunesse GÎM	Côte-de-Gaspé
Richard, André	Multi-Services, Corp. d'aide à domicile	Pôle régional d'économie sociale GÎM	Côte-de-Gaspé
Scantland, Gilbert	CRÉ-GÎM	CRÉ-GÎM	Côte-de-Gaspé
Atkins, James	Atkins et frères	Affaires	Haute-Gaspésie
Sirois, Nathalie	Audace Communications	Femmessor GÎM	Haute-Gaspésie
Bouffard, Dany	Gémini 3D	Affaires	Îles-de-la- Madeleine
Thorne, Gino	Hôtels Accents (dir.)	Affaires	Îles-de-la- Madeleine
Cotton, Carol /Georges, Greg	Technocentre des TIC (dir.)	Affaires	Rocher-Percé
Sheehan, Bill (Raymond)	E. Gagnon & fils/Dégust- Mer	CLD GÎM	Rocher-Percé

Ont aussi soutenu les activités de la Table

Secrétaire de la TAE GÎM : Roger Cyr, directeur régional du MFEQ GÎM

Coordonnateur de la TAE GÎM : Joël Dallaire, conseiller en développement économique du MFEQ GÎM

Source : Québec (Province). MFEQ, 2013, p. 4.